

Commentaire

NUMÉRO 185 | PRINTEMPS 2024

Que faire après Gaza ? Gérard Araud |
L'autocratie russe Pierre Hassner | **Pourquoi**
Poutine choisit le chaos Françoise Thom |
Les valeurs européennes Thierry Chopin |
Sur les démocraties libérales Erwan Le Noan
& Philippe Silberzahn | Gilles Achache |
Alexandre Escudier | Maxence Brischoux |
Daniel Tanguay | Pierre Manent | Philippe
Raynaud | **Immigration : le droit n'est pas une**
politique Guillaume Larrivé | **Le socialisme**
selon le parti d'Épinay Gérard Grunberg |
L'Inspection des finances Patrice Cahart |
François Pietri | **Réflexions sur la politique**
monétaire Jacques de Larosière | **Protection**
sociale et déficits Jean-Pascal Beaufret |
L'économie israélienne face à la guerre Dov
Zerah | **Art, religion, science et idéologie** Alain
Besançon | **L'héritage de Proust** Luc Fraisse

Commentaire

REVUE TRIMESTRIELLE

*« Il n'y a pas de bonheur sans liberté,
ni de liberté sans vaillance. »*

THUCYDIDE

FONDATEUR

RAYMOND ARON

DIRECTION

— DIRECTEURS

JEAN-CLAUDE CASANOVA,

PHILIPPE RAYNAUD,

PHILIPPE TRAINAR

— SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CAROLINE BUJARD-OLLIVIER

— RÉDACTRICE EN CHEF

JOHARA MAURY

— REVUE DE PRESSE

SERGE LANÇON

— CORRECTEUR

FRÉDÉRIC PUSTILNICOV

CONSEIL DE RÉDACTION

GILLES ACHACHE

GILLES ANDRÉANI

CÉDRIC ARGENTON

NICOLAS BAVEREZ

GUY BERGER

ALAIN BESANÇON

JEAN-LOUIS BOURLANGES

NATHALIE DELAPALME

GILLES ÉTRILLARD

ALAIN FRACHON

MARC FUMAROLI

ÉRIC LE BOUCHER

PIERRE MANENT

GEORGE DE MENIL

FRANÇOIS SUREAU

MICHEL ZINK

COMITÉ DE RÉDACTION

BENOÎT D'ABOVILLE

JEAN BAECHLER

GUILLAUME BARRERA

KAROL BEFFA

SERGE BESANÇON

JACQUES BILLE

DOMINIQUE BOCQUET

MICHEL BOURDEAU

FABRICE BOUTHILLON

MAXENCE BRISCHOUX

CHRISTOPHER CALDWELL

GWENDAL CHÂTON

LAURENT COHEN-TANUGI

BRICE COUTURIER

BENEDETTA CRAVERI

LOUIS DE CREVOISIER

JULIEN DAMON

JEAN-MARC DANIEL

GIL DELANNOI

JACQUES DEWITTE

MICHEL DUCLOS

BRUNO DURIEUX

VINCENT FERÉ

LOUIS DE FOUCHÉCOUR

ALEXANDRE GADY

JEAN GATTY

FRANÇOIS GORAND

DONATIEN GRAU

STÉPHANE GUÉGAN

PATRICK GUILLAUMONT

SYLVIANE GUILLAUMONT

CLAUDE HABIB

RAN HALÉVI

PIERRE HASSNER

JEAN-VINCENT HOLEINDRE

HENRI HUDE

ROLAND HUREAUX

PIERRE KENDE

ANNIE KRIEGEL

ARTHUR KRIEGEL

ARMAND LAFERRÈRE

GUILLAUME LAGANE

MATHIEU LAINE

VINCENT LALOY

ALAIN LANCELOT

PHILIPPE DE LARA

GUILLAUME LARRIVÉ

ALAIN LAURENT

OLIVIA LEBOYER

TRISTAN LECOQ

FRANCK LESSAY

DIDIER MAILLARD

BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO

SOPHIE-CAROLINE DE MARGERIE

HERVÉ MARITON

FRANÇOIS DE MAZIÈRES

PAUL MENTRÉ

CHRISTOPHE MERCIER

THIERRY DE MONTBRIAL

JEAN-THOMAS NORDMANN

KOSTAS PAPAIOANNOU

BENOÎT PELLISTRANDI

RÉMY PRUD'HOMME

PIERRE RIGOULOT

HERVÉ ROBERT

GIUSEPPE SACCO

GUILLAUME SAINTENY

CHRISTIAN SAINT-ÉTIENNE

MARYVONNE DE SAINT-PULGENT

ANTOINE SCHNAPPER

DOMINIQUE SCHNAPPER

MARK SHERRINGHAM

CHRISTINE SOURGINS

CHRISTIAN STOFFAËS

AYYAM SUREAU

PIERRE-HENRI TAVOILLOT

LAURENT THEIS

ÉRIC THIERS

FRANÇOISE THOM

NICOLAS VÉRON

JEAN-PHILIPPE VINCENT

EMMANUEL DE WARESQUIEL

Sommaire

VOLUME 47 | PRINTEMPS 2024 | NUMÉRO 185

POLITIQUE MONDIALE

- 5 **Que faire après les événements de Gaza ?**
GÉRARD ARAUD
- 11 **Note introductive à l'article de Pierre Hassner**
JEAN-CLAUDE CASANOVA
- 13 **La Russie : transition vers l'autocratie (2007)**
PIERRE HASSNER
- 21 **Pourquoi Poutine choisit le chaos**
FRANÇOISE THOM
- 31 **De quoi les valeurs européennes sont-elles le nom ?**
THIERRY CHOPIN
- 39 **Les avantages du régime libéral dans un monde incertain**
ERWAN LE NOAN & PHILIPPE SILBERZAHN

SITUATION DES DÉMOCRATIES LIBÉRALES

- 47 **Les nouveaux ennemis de la tradition libérale**
GILLES ACHACHE
- 52 **La longue guerre démocratique**
ALEXANDRE ESCUDIER
- 58 **L'intérêt et les relations internationales**
MAXENCE BRISCHOUX
- 62 **Le libéralisme face à l'avènement de l'Anthropocène**
DANIEL TANGUAY
- 67 **Le « monde » peut-il nous donner la règle ?**
PIERRE MANENT
- 71 **Les limites de l'intégration libérale**
PHILIPPE RAYNAUD

POLITIQUE FRANÇAISE

- 77 **Immigration : le droit n'est pas une politique**
GUILLAUME LARRIVÉ
- 87 **Le Parti socialiste français et la social-démocratie**
Une comparaison avec le parti socialiste allemand (IV)
GÉRARD GRUNBERG
- 99 **L'Inspection générale des finances : hier, aujourd'hui et demain**
PATRICE CAHART
- 108 **L'Inspection générale des finances en 1931**
FRANÇOIS PIETRI

ÉCONOMIE

- 113 **Réflexions sur la politique monétaire**
JACQUES DE LAROSIÈRE
- 127 **Protection sociale et déficits publics : un message trompeur**
JEAN-PASCAL BEAUFRET
- 137 **L'économie israélienne face à la guerre**
DOV ZERAH

IDÉES

- 143 **Souvenirs (III)**
Sur l'art, la religion, la science et l'idéologie
ALAIN BESANÇON
- 151 **Quel est l'héritage littéraire de Marcel Proust ?**
LUC FRAISSE

SANS COMMENTAIRE

- 163 **Avec la collaboration involontaire de**
ANTON ALIKHANOV, FRANÇOIS BURGAT,
FRANCIS LALANNE, PAUL PASQUALI,
SANDRINE ROUSSEAU & EMMANUEL TODD

CHRONIQUES

- 165 **Une bombe sexuelle explose à Moscou**
VICTOR EROFEEV
- 168 **Un queer à la cour**
Note sur les Mémoires de l'abbé de Choisy
CLAUDE HABIB
- 174 **Chronique des postures ordinaires (XIV)**
Juste parmi les (discrim)inations
ANDRÉ PERRIN

REVUE DE PRESSE

- 182 **L'état de la démocratie mondiale en 2024**
FRANCIS FUKUYAMA
- 184 **La démocratie américaine à l'arrêt**
ALAIN FRACHON
- 186 **Des barbares en chaire à l'université Columbia**
ROGER KIMBALL
- 189 **La mort d'Alexeï Navalny**
GALIA ACKERMAN
- 190 **Vaincre ou négocier ? Un faux dilemme pour l'Ukraine**
GILLES ANDRÉANI
- 196 **Le débat économique nécessaire dont la France est incapable**
ÉRIC LE BOUCHER

LES IDÉES ET LES LIVRES

- 199 **Barrès revient-il ?**
JEAN-THOMAS NORDMANN
- 204 **La décision politique à l'épreuve de l'arbitraire**
ADRIEN LOUIS
- 207 **Bernard Herrmann, maestro du 7^e art**
KAROL BEFFA

CRITIQUES

- 211 **Quatre épées qui ne rouillent pas**
CHRISTOPHE MERCIER
(A. DUMAS, *Le Vicomte de Bragelonne*)
- 213 **Les mémoires d'outre-tombe de Paul Morand**
STÉPHANE GUÉGAN
(P. MORAND, *Journal de guerre*, t. I & II)
- 216 **Ortega y Gasset, une lumière sur l'Espagne et sur l'Europe**
BENOÎT PELLISTRANDI
(B. FONCK, *José Ortega y Gasset. Penseur de l'Europe*)
- 219 **Élie Halévy : une politique de la philosophie**
PHILIPPE RAYNAUD
(É. HALÉVY *Œuvres complètes*, t. VI & VII)
- 222 **La non-parole du Vatican**
FABRICE BOUTHILLON
(A. RICCARDI, *La Guerre du silence. Pie XII, le nazisme, les Juifs*)
- 224 **Images de l'Armée rouge**
PIERRE RIGOULOT
(J. LOPEZ, *L'Armée rouge. Innovatrice, libératrice, prédactrice*)
- 227 **La garde très rapprochée du Général**
BERNARD STIRN
(P. MANENTI, *Les Barons du gaullisme*)

- 228 **L'histoire d'Alain Juppé**
LOUIS-CHARLES VIOSSAT
(A. JUPPÉ, *Une histoire française. Mémoires*)
- 230 **L'antitraité de l'unité nationale**
VINCENT WACKENHEIM
(J. FOURQUET, *La France d'après. Tableau politique*)
- 234 Livres choisis
- 238 Résultat du concours de citations
- 239 À nos lecteurs, à nos abonnés
- 150 IBN KHALDOUN, *Les vicissitudes de la guerre*
- 162 R. BARTHES, *Dernières lectures (1979)*
- 164 L. ARAGON, *Idolâtrie*
- 197 R. DREYFUS, *Élie Halévy intimidait Proust*
- 210 B. CONSTANT, *Chaque jour j'entends moins ce que c'est que la vie*
- 233 S. WEIL, *Le journalisme criminel*
- Citation en 4^e de couverture*
MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois* (1748), III, 3
et V, 2, édition Nourse, 1777.

CITATIONS

- 4 ALAIN, *Les beaux-arts civilisent*
- 10 R. ARON, *La Palestine et Israël*
- 20 ANONYME, *Le tyran se juge lui-même*
- 29 D. MEDVEDEV, *Pologne ennemie*
- 30 H. CARRÈRE D'ENCAUSSE, *Les Russes tiennent à la démocratie*
- 46 ALAIN, *Accepter la règle du jeu*
- 51 G. LE BON, *Céder une fois à la foule*
- 66 R. MUSIL, *Une guerre de religions permanente*
- 70 J.-J. ROUSSEAU, *Le genre humain*
- 75 É. HALÉVY, *Ma religion*
- 76 S. DOUBNOV, *L'antisémitisme à gauche*
- 86 A. FINKIELKRAUT, *Polémiques sur l'immigration*
- 98 FR. FURET, *Le mystère de la politique française*
- 135 R. BADINTER, *Le courage*
- 136 S. LEYS, *René Viénet*

Les beaux-arts civilisent

Dès qu'un homme est disposé à ne plus croire sans preuves, il a tiré de la science tout ce qu'il en peut tirer pour son équilibre mental et pour son bonheur. C'est quelque chose d'être délivré de superstition et de fanatisme ; mais ce n'est pas tout. Nos passions ont encore d'autres causes.

Les beaux-arts, qui sont des politesses à bien regarder, nous tiennent plus près et nous civilisent plus directement et intimement. Poésie, musique, architecture, dessin sont nos vrais maîtres de bonne tenue. Le culte reste donc l'instrument principal du perfectionnement positif ; mais le culte purifié de ces sanguinaires erreurs qui souillaient les statues, au fond par les âmes folles que l'imagination leur prêtait. Et cela tenait seulement à l'ignorance des vraies causes. Le culte à venir sera donc de la statue sans âme, toute l'âme étant réfugiée en l'adorateur, comme tous les revenants en notre mémoire. D'un côté, l'âme, purifiée de ses erreurs les plus grossières, contempera la statue en sa pure forme ; et de l'autre, cette forme elle-même, disciplinant nos mouvements, nous fera des pensées plus sages par ce détour. Ainsi s'accomplira la religion.

ALAIN, *Vertu des belles œuvres*, 29 septembre 1922, in *Vigiles de l'esprit* (1942), Gallimard, 1947, p. 145-146.

Que faire après les événements de Gaza ?

GÉRARD ARAUD

Après les événements de Gaza, tout le monde s'accorde pour dire que la seule façon de régler le problème palestinien serait d'instituer deux États. Il ne suffit pas de répéter ce principe comme une litanie. Il faut expliquer par quelle voie, avec qui et comment on peut parvenir à cette solution. C'est ce que propose Gérard Araud dans l'article qui suit et qu'il a bien voulu nous confier.

En même temps que nous le publions, nous allons le proposer comme élément de réflexion à des hommes politiques et à des experts en Europe et au Moyen-Orient. De leurs avis et de leurs observations que nous ferons paraître dans le prochain numéro et de la discussion qui suivra, nous espérons que naîtront les volontés d'aboutir à une paix assurant la survie d'Israël et son acceptation par le peuple palestinien.

COMMENTAIRE

Le drame que vivent actuellement Israéliens et Palestiniens remet sur la table le conflit qui les oppose depuis 1948. Dans les faits, la communauté internationale s'était accommodée jusqu'au 7 octobre 2023 d'un *statu quo*. Les États-Unis avaient renoncé à leur rôle de médiateur après plusieurs décennies de vains efforts diplomatiques. Biden était d'ailleurs le premier Président américain depuis un demi-siècle à ne prendre aucune initiative en la matière. Il est vrai que, les États-Unis étant devenus exportateurs d'énergie, le gaz et le pétrole de la région ne revêtent plus pour eux le même intérêt stratégique et ils peuvent considérer qu'Israël allié aux monarchies du Golfe grâce à leur entremise en assure la sécurité.

Les pays arabes ont, pour leur part, d'autres chats à fouetter que la cause palestinienne, qu'il s'agisse de leurs difficultés intérieures en Irak, en Syrie, en Égypte ou encore de la menace iranienne.

Les Européens, auxquels d'ailleurs personne ne demandait leur avis, ont jugé non sans sagesse qu'il leur était inutile de dépenser du capital politique dans une cause désespérée. Nul ne l'aurait avoué mais tout le monde avait conclu qu'Israël l'avait emporté et que les Palestiniens étaient voués à l'occupation, quitte à ce que, de temps en temps, ils aient un sursaut qui se concrétise sous la forme d'une bouffée de violence vite contenue. On se précipitait ainsi au chevet du malade, on négociait un cessez-le-feu et tout recommençait comme avant.

Les atrocités commises par le Hamas et la brutalité de la réaction israélienne conduisent beaucoup à affirmer haut et fort que ce temps est révolu, que les événements prouvent que le *statu quo* est intenable et qu'il faut relancer le processus de paix entre les deux ennemis. Cependant, pour l'heure, aucune partie ne semble décidée et capable de se saisir du dossier pour le faire sortir de l'immobilisme qui le caractérisait avant le 7 octobre.

Les solutions

Après cette crise, le conflit israélo-palestinien pourrait évoluer de trois manières : l'apparition d'un État unique entre Méditerranée et Jourdain, la prolongation du *status quo* politique et territorial ou la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël.

La première option répondrait à une évidence logique dans un espace aussi réduit, mais elle est impossible. Elle signifierait la fin d'Israël en tant qu'État juif, ce qui lui serait inacceptable, et elle supposerait la vie commune dans un même pays de deux populations qui, profondément différentes par leurs mœurs, leur religion et leur vision du monde, se battent depuis trop longtemps pour ne pas se haïr. Seul leur divorce sans affect est réaliste.

Le *status quo* correspondrait à la solution de facilité pour Israël qui pourrait ainsi continuer son annexion progressive et à bas bruit de la Cisjordanie, mais il consacrerait l'*apartheid* de fait qui existe déjà dans ce territoire. Israël ne pourrait plus se targuer de sa démocratie et de son État de droit, déjà entamés par plus d'un demi-siècle d'occupation. Il risquerait un isolement croissant au sein du monde occidental.

Avouons que ce ne sont pas là des obstacles dirimants. En effet, Israël manifeste la plus parfaite indifférence aux réactions d'une Europe impuissante à aller au-delà du stade des déclarations larmoyantes et une rare capacité à résister aux pressions américaines.

A priori, on pourrait penser qu'il ne sortira pas indemne de la vague de protestations que son opération à Gaza suscite à travers le monde. Cela étant, depuis sa création jusqu'aux années 1990, le pays a été un paria de fait des relations internationales. Il était régulièrement condamné à l'Assemblée générale des Nations unies et reconnu seulement par une minorité de pays, tandis que la cause palestinienne suscitait l'unanimité dans le tiers-monde ou au sein de la gauche européenne. Or il s'en est fort bien accommodé, que ce soit du fait de sa résilience, du soutien américain ou de l'hypocrisie d'adversaires qui n'allaient guère au-delà de la rhétorique. D'ailleurs, Israël est à ce point convaincu de l'hostilité irrémédiable du monde contre l'État juif qu'il est prêt à subir un nouvel isolement s'il considère que sa sécurité est en jeu. Il n'est d'ailleurs pas acquis qu'il en souffre concrètement.

Reste l'option des deux États, fondée sur le principe qu'Israéliens et Palestiniens ont un droit égal à un État. C'est la seule solution qui, théoriquement, pourrait amener la paix entre les deux ennemis, ce qui ne garantit en rien qu'elle sera le choix spontané des belligérants. En effet, après la fin de l'opération militaire à Gaza, Israéliens et Palestiniens seront sous le choc des événements qu'ils viennent de vivre et ne pourront même pas imaginer le lancement de négociations de paix. Ils seront, au contraire, tournés vers eux-mêmes, que ce soit pour régler des comptes, faire le bilan physique du désastre et des mesures à prendre pour en pallier les pires effets ou gérer leur deuil dans une atmosphère acrimonieuse où domineront la peur, la haine et le ressentiment. Netanyahu se battra pour sa survie politique; le Hamas devra faire face à la colère de son peuple.

L'impossible négociation à deux

De toute façon, pour négocier, il faut être deux ; or rien ne permet d'envisager que le mouvement islamiste s'engagerait dans une négociation conduisant à une solution des deux États. Il n'a renoncé ni au recours à la violence ni à l'objectif final de l'annihilation d'Israël, et a vaguement laissé entendre qu'il pourrait accepter un État palestinien sur une partie de l'ancienne Palestine comme une étape avant la création d'un califat islamique sur l'ensemble de la région. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé Ismaïl Haniyeh, le chef du bureau politique de l'organisation, dans un entretien télévisé donné en janvier dernier.

L'obstacle est de taille : avant le 7 octobre, le Hamas était en effet probablement le représentant le plus sérieux du peuple palestinien, non parce que celui-ci embrassait son *credo* islamiste mais en l'absence d'alternative crédible. Par ailleurs, nul n' imagine de reconnaître ce rôle à l'Autorité palestinienne, du moins dans la forme qu'elle revêt aujourd'hui. Les sondages prouvent, de manière dévastatrice, qu'elle a perdu tout crédit auprès de sa propre population.

Du côté israélien, ce n'est pas mieux. Netanyahu se présente publiquement comme le barrage ultime contre la création d'un État palestinien. Il ne fait que rendre public ce qui, dans les faits, a toujours été sa politique, quelles

qu'aient été les concessions de forme qu'il a parfois faites aux États-Unis. Il a pratiqué, avec un indéniable talent, grâce à la complaisance, l'indifférence ou la faiblesse des Occidentaux, toutes les tactiques dilatoires qu'offre la diplomatie. Aujourd'hui, il ne fait rien pour contenir la violence des colons en Cisjordanie et ne contredit pas les déclarations incendiaires de ses ministres. Il a lui-même laissé entendre qu'il n'excluait pas la solution d'une expulsion des Palestiniens de Gaza.

Netanyahou n'a pas été pour rien Premier ministre d'Israël pendant vingt ans : il est prêt à toutes les manœuvres pour survivre. Il le montrera une fois de plus, d'autant que les juges n'attendent que sa sortie de fonction pour l'inculper sous plusieurs chefs d'accusation. La seule manière à ses yeux d'éviter ce scénario consiste en le maintien de sa coalition de droite et d'extrême droite. Même s'il perdait le pouvoir en guise de sanction à l'incroyable fiasco sécuritaire qu'a représenté le 7 octobre, rien ne garantit que son successeur s'engagerait dans une négociation pour créer un État palestinien. En effet, le pays pansera ses plaies et écouterait ceux qui lui diront que c'est à Tel-Aviv que le Hamas aurait commis ses atrocités si la Cisjordanie n'avait pas été contrôlée par Israël.

Dans ce contexte, ce n'est pas renvoyer les deux adversaires dos à dos que de constater que ni chez les Israéliens ni chez les Palestiniens n'existe aujourd'hui de force politique capable de prendre les décisions difficiles et courageuses qu'entraînerait l'ouverture de négociations de paix pour la création de deux États entre la mer et le Jourdain. Islamistes palestiniens et nationaux-religieux israéliens partagent la même conviction de servir Dieu, la même détermination à nier les droits de l'autre et le même refus de tout compromis. Depuis le 7 octobre, à la sauvagerie des premiers répond d'ailleurs la brutalité des seconds.

Sortir de l'impasse

Rien ne serait donc possible sans un engagement majeur et concerté de la communauté internationale pour surmonter cette incapacité structurelle des deux protagonistes à sortir de l'impasse actuelle. Pendant des décennies, pour mettre en œuvre les accords d'Oslo, les Américains ont préféré organiser leur médiation sur

la base d'étapes intermédiaires à atteindre par les deux parties plutôt que d'aller directement à la négociation du règlement final. Il s'agissait ainsi de créer progressivement un climat de

« Il faut tirer profit de l'émotion que suscitent les événements de Gaza pour faire sortir la communauté internationale de sa passivité avant qu'elle n'y retombe. »

confiance qui convaincrerait les Israéliens qu'ils pouvaient courir le risque d'un État palestinien à leurs portes.

Or le plus étrange dans cette approche précautionneuse à l'excès est que les paramètres généraux de la solution des deux États nous sont connus au kilomètre près. Ne pas les poser sur la table d'entrée de jeu, c'est permettre que les parties se livrent à des manœuvres d'évitement dont l'objectif est de s'opposer à l'objectif final sans le dire. Les Américains n'ont pas voulu voir que leur approche pas à pas offrait toutes les échappatoires à Israël qui, en réalité, ne voulait pas aller où ils l'entraînaient parce qu'il considérait qu'il ne pouvait pas ou ne voulait pas renoncer à la Cisjordanie. De leur côté, les Palestiniens ont généreusement offert les raisons ou les prétextes dont les Israéliens avaient besoin pour justifier leur résistance. Les terroristes d'un côté ont toujours servi les intérêts des extrémistes de l'autre.

La médiation américaine a donc revêtu l'aspect du pompier qui éteint en permanence un feu qui ne cesse de se rallumer. C'était peut-être éviter le pire, mais ce n'était pas aller de l'avant. Il faut sortir de ce théâtre d'ombres et mettre les uns et les autres face à leurs responsabilités, ce à quoi ils ont pu jusqu'ici échapper ; cela consisterait, en particulier, à les obliger à donner leur propre version d'un règlement final. Il est tout de même paradoxal que nul aujourd'hui ne soit capable de décrire quelle serait, par exemple, la vision israélienne d'un traité de paix...

Par ailleurs, l'erreur serait d'attendre que la fièvre actuelle ne retombe avant d'essayer de revenir à la négociation entre les deux ennemis. Il faut, au contraire, tirer profit de l'émotion

que suscitent les événements pour faire sortir la communauté internationale de sa passivité avant qu'elle n'y retombe.

Aujourd'hui, on répète partout que rien ne sera comme avant, mais ce ne sont là que des mots. La réalité, c'est que la crise que nous vivons, si atroce soit-elle, ne modifie en rien les équilibres géopolitiques de la région. Dans ce contexte, les États du Moyen-Orient, Israël au premier chef, aspirent à retourner à un *status quo ante* qui leur était favorable. L'émotion des opinions publiques offre à la diplomatie une courte fenêtre d'opportunité dont il faut profiter pour convaincre nos partenaires que ce ne serait qu'une dangereuse illusion qui nous mettrait à la merci du renouvellement d'une crise.

Deux conditions

Puisque, tôt ou tard, il faudra se tourner vers les protagonistes pour obtenir leur accord, quelles sont les conditions nécessaires qui permettraient de les convaincre de franchir le pas auquel ils se sont toujours refusés jusqu'ici ?

Première condition à remplir : l'émergence d'une direction palestinienne crédible, responsable et vouée à la mise en œuvre de la solution des deux États. Il est clair que jamais Israël ne négociera avec le Hamas après les atrocités que ce mouvement a commises. On ne peut attendre qu'il fasse des concessions en faveur de tels ennemis qui, de surcroît, appellent à sa disparition.

Le fait de tirer argument de l'emprise du Hamas sur une partie substantielle de l'opinion publique palestinienne pour juger qu'il est le seul interlocuteur possible d'Israël et d'ajouter qu'on finit toujours par négocier avec ceux qu'on qualifiait hier de terroristes peut paraître rationnellement convaincant, mais il serait faux de voir dans le 7 octobre un incident sans conséquence profonde pour l'avenir. La radicalité annihilatrice en est à ce point extrême et les images à ce point insoutenables qu'elles suscitent un traumatisme dont nul Israélien ne sort indemne, d'autant qu'elles s'inscrivent dans une longue histoire d'attaques contre des civils. Le terrorisme aveugle auquel ont recouru et recourent les Palestiniens ne nourrit pas seulement l'horreur de la population, mais aussi l'insécurité profonde que celle-ci porte en elle du fait de l'histoire tragique du peuple juif. Elle y

voit un refus de l'existence d'Israël, un prologue de son anéantissement, en concluant qu'aucun compromis n'est possible et qu'un État palestinien ne serait qu'un ennemi acharné à quatorze kilomètres de Tel-Aviv.

Dans ce contexte, Israël ne pourra pas accepter le Hamas comme un interlocuteur concevable avant longtemps, et à la condition seule que ce mouvement procède à une modification profonde de sa direction, de ses méthodes et de sa charte. Se faire aujourd'hui l'avocat de ce mouvement, ce serait, en dehors de toute considération morale, retarder de plusieurs années la perspective d'une éventuelle négociation.

Est-il possible de donner la parole à une nouvelle classe politique palestinienne ? Ne sous-estimons pas le fait que la jeunesse palestinienne, en particulier en Cisjordanie, est nourrie de télévision israélienne et connaît donc parfaitement le fonctionnement de l'intérieur d'une démocratie. Ne négligeons pas non plus la colère que suscite le Hamas dans une bande de Gaza qui paie chèrement ses aventures. Pouvons-nous, Arabes, Américains et Européens, contribuer à écarter les terroristes du Hamas et les corrompus de l'Autorité palestinienne pour nous adresser aux jeunes Palestiniens qui rêvent d'autre chose que de l'autoritarisme sénile des uns et du totalitarisme intégriste des autres ? Saurions-nous enfin imposer à Israël, au Hamas et à l'Autorité palestinienne l'organisation d'élections libres et honnêtes ?

Il ne s'agit pas de favoriser le retour d'un Mohammed Dahlan, autrefois le parrain de Gaza, aussi autoritaire que corrompu, chassé par le Hamas, aujourd'hui l'homme des Émirats arabes unis qui lui ont offert l'hospitalité. En revanche, qu'en est-il d'un Marwan Barghouti, l'homme le plus populaire dans l'opinion palestinienne selon tous les sondages, qui se proclame favorable à la paix avec Israël ? Il purge depuis vingt ans cinq peines de prison à perpétuité pour le meurtre de cinq personnes, dont il se déclare d'ailleurs innocent. Sa libération signifierait la volonté des Israéliens de négocier. Nous en sommes encore loin.

Seconde condition nécessaire à l'ouverture de négociations : le ralliement de l'opinion publique israélienne à la solution des deux États. La majorité des Israéliens laissent se poursuivre la colonisation en Cisjordanie par apathie beaucoup

plus que par adhésion. Or c'est leur sécurité qui leur importe. Ils ne consentiront pas à une paix qui ne la garantisse pas. Ce volet a été étudié par les Américains. Il faudrait le reprendre, le préciser et le rendre public : neutralité et désarmement de l'État palestinien, présence militaire sur le Jourdain, etc. En revanche, toute solution fondée sur une présence internationale serait vue comme créant un obstacle à l'action des forces israéliennes plutôt que comme une garantie.

Mais, dans le cas d'Israël, la sécurité n'a pas qu'un sens militaire : elle doit être psychologique. C'est là qu'entre en jeu la communauté internationale. Les pays arabes doivent prendre leurs responsabilités non seulement pour la reconstruction de Gaza et le développement de la Cisjordanie, mais aussi pour favoriser une nouvelle direction palestinienne et rassurer Israël.

Dans le premier cas, il ne s'agit pas de sortir de sa poche des hommes de paille plus ou moins véreux mais, au contraire, de permettre à la jeunesse palestinienne, dont une partie vit à l'étranger, de s'exprimer. En ce qui concerne la seconde contribution, elle doit représenter, en quelque sorte, l'institutionnalisation et la régionalisation des accords d'Abraham, qui feraient d'Israël un État à part entière de la région.

Par ailleurs, ni le Hamas, ni le *djihad* islamique, ni aucune autre organisation terroriste n'a d'objectif politique autre que celui d'entretenir le conflit et de faire échouer les efforts diplomatiques. Ils y ont réussi jusqu'ici. Ces mouvements islamistes appellent à la destruction d'Israël et font régner la terreur à Gaza. Il ne peut y avoir de processus de paix dans un contexte d'activités terroristes ; de toute façon, l'expérience nous apprend que, lorsqu'il subit de telles attaques, si meurtrières soient-elles, loin de céder, Israël ne fait que se raidir et rend coup pour coup, tout à sa volonté de prouver qu'il ne cède pas aux pressions, ce qui serait un aveu de faiblesse qu'il refuse à tout prix.

L'extrémisme israélien, on l'a dit, se nourrit du terrorisme palestinien. Ils vont main dans la main. On ne marginalisera l'un qu'en éliminant l'autre. Tant qu'un État arabe, quel qu'il soit, abritera la direction d'un mouvement qui appelle à la destruction d'Israël et prône le terrorisme, comme le Qatar le fait avec le Hamas, il n'y aura rien à espérer en termes de négociations.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Netanyahu s'en accommodait fort bien. Aux pays arabes de prendre leurs responsabilités.

De leur côté, Américains et Européens ont également leur rôle à jouer, à condition d'être imaginatifs et créatifs. Quels peuvent être avec l'Union européenne les termes d'un rapprochement le plus étroit possible entre les deux États ? Peut-on évoquer une garantie militaire de l'OTAN et des États-Unis à la sécurité d'Israël ?

Enfin, n'oublions pas une Chine dont l'intérêt fondamental est la stabilité d'une région essentielle pour son approvisionnement énergétique.

Pour une déclaration internationale

Pour lancer ce processus, la France pourrait proposer ses bons offices. Il s'agit de créer une dynamique qu'il faudrait ensuite alimenter le long d'un chemin qui ne peut être que chaotique. Une déclaration internationale pourrait jouer ce rôle, d'une part, en fixant les principes que devront respecter les deux parties et, d'autre part, en marquant l'engagement de la communauté internationale derrière cette démarche. Le texte comprendrait deux parties.

La première définirait le règlement final en allant assez loin dans les détails. Nous en connaissons les grandes lignes. Ne perdons pas de temps. Pourquoi ne pas les officialiser ? Deux États sur la base de la ligne d'armistice de 1967, le choix de Jérusalem comme capitale des deux États avec une garantie internationale d'accès aux Lieux saints, la démilitarisation de l'État palestinien et des garanties de sécurité pour Israël, ainsi que l'indemnisation des descendants des réfugiés palestiniens sans droit au retour.

La seconde partie, qui serait la plus créative, définirait d'une certaine manière le « paquet cadeau » que la communauté internationale serait prête à mettre au pot pour aider Israël et les Palestiniens à parvenir à un accord sur la base de la première partie : financement par les pays arabes de la construction d'un État palestinien, association des deux États à l'UE, rôle de l'OTAN, garanties de sécurité à Israël, etc. Il s'agit de créer un choc psychologique pour prouver à l'opinion publique des deux ennemis qu'elle a un intérêt à conclure. Il faut ainsi donner la parole aux modérés israéliens et palestiniens, qui se taisent par absence d'espoir.

Pour conclure, la déclaration pourrait appeler à l'organisation d'élections sous contrôle international dans les territoires palestiniens sur cette base et, immédiatement après, à l'ouverture de négociations entre Israël et l'autorité palestinienne qui en résulterait.

Cette déclaration devrait être soumise à l'adhésion du plus grand nombre d'États signataires possible avant d'être approuvée par le Conseil de sécurité.

Je me permets d'ajouter que cette entreprise demanderait de la part de la diplomatie française une discrétion dans la démarche, un respect des sensibilités des partenaires et un effacement au service des protagonistes qui ne lui sont pas naturels. Elle ne peut être qu'un facilitateur à l'écoute des autres. Elle devrait

se contenter des coulisses au lieu de la scène, ce qui est quasiment contraire à son génie...

Je pourrais moi-même soulever les multiples objections que suscite cette proposition. Elle est audacieuse, mais le moment est venu de trancher : soit nous nous résignons à la répétition régulière de la tragédie que nous vivons, soit nous refusons d'être les otages des extrémistes des deux camps et nous prenons nos responsabilités. Le risque de l'échec est réel. Ce serait l'honneur de la France de le prendre.

GÉRARD ARAUD

Ambassadeur de France, ancien ambassadeur en Israël, aux Nations unies et aux États-Unis.

La Palestine et Israël

Il n'était pas juste que les Arabes de Palestine fussent chassés de leurs terres. Il n'aurait pas été juste que les Juifs de Palestine fussent chassés du pays où ils étaient venus chercher refuge. Il ne serait pas juste aujourd'hui que les Israéliens vissent détruire leurs usines ou ravager leurs champs. Et l'échec du partage, l'impossibilité d'un État multinational ne permettaient pas d'éviter à la fois toutes ces injustices. (...) Finalement, tout en cette étrange aventure dépend des hommes. Œuvre de foi, l'État d'Israël ne peut durer que par la foi. Sans doute a-t-il besoin de l'aide et de la protection extérieures, mais probablement les obtiendra-t-il aussi longtemps qu'il ne doutera pas de lui-même.

Raymond ARON, *Le Figaro*, 12 juin 1956, in *Les Articles de politique internationale dans Le Figaro*, t. II : *La Coexistence (1955-1965)*, Éditions de Fallois, 1993, p. 204 et 207.

La Russie : transition vers l'autocratie (2007)

PIERRE HASSNER

NOTE INTRODUCTIVE

Pierre Hassner (1933-2018) a prononcé la quatrième *Lipset Lecture on Democracy* le 15 novembre 2007 à l'ambassade du Canada à Washington. Son texte a été publié en avril 2008 par le *Journal of Democracy*, que dirigeait à l'époque son ami Marc F. Plattner. Nous en faisons paraître ici la traduction française, avec l'accord de cette revue que nous remercions bien amicalement.

Les *Lipset Lectures* sont des conférences qui portent le nom du sociologue et politiste américain Seymour Martin Lipset (1922-2006), auteur de grands livres de science politique, par exemple : *Some Social Requisites of Democracy. Economic Development and Political Legitimacy* (1959), *Political Man. The Social Bases of Politics* (1960), *The First New Nation. The United States in Historical and Comparative Perspective* (1963) ou encore *The Democratic Century* (2004). Un autre de ses ouvrages, *Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada* (1990), lui a valu le surnom de « Tocqueville du Canada ».

Dans ce texte, à mes yeux exceptionnel de lucidité et de discernement et qui, je l'espère, paraîtra tel aux lecteurs qui le découvriront, Hassner construit son analyse de la situation russe à la fin de l'année 2007 et des perspectives qu'elle offre autour de trois thèmes : la personne de Poutine, la nature du régime et l'esprit de revanche qui le domine.

« Poutine est la figure la plus sinistre de l'histoire russe contemporaine. » Jugement sans appel que Hassner reprend à son compte, car le Président russe incarne une version violente de l'autoritarisme. En sa faveur, on peut cependant dire qu'il bénéficie d'un soutien populaire, qu'il a rétabli l'ordre, amélioré la situation économique et que, par son style et son ressentiment, il exprime une des lignes de la Russie du xx^e siècle.

Depuis que Poutine détient le pouvoir, le régime s'est durci. C'était une autocratie revêtue d'un vernis démocratique ; son évolution, avec l'élimination des adversaires politiques, le contrôle des médias, le détournement des institutions et du droit, la xénophobie et le nationalisme, « rappelle nettement le fascisme ».

Enfin, depuis 2003, Moscou considère que « la corrélation des forces » a changé, ce qu'exprime la formule : « L'Amérique descend, la Russie monte et l'Europe dégage. » De ce fait, l'anti-occidentalisme et l'esprit de revanche dominant la pensée du pouvoir russe. Pour Hassner, deux idées guident désormais l'action de Moscou : faire échouer les « révolutions de couleur » et la démocratie aux frontières, d'une part,

et, de l'autre, profiter de la faiblesse occidentale pour compenser « la catastrophe géopolitique » qu'avait été la chute de l'Union soviétique en 1991.

Hassner ne fait aucune prévision. Il assure simplement que la Russie porte un redoutable défi aux démocraties occidentales. En le lisant, on pourra se demander si la situation actuelle ne découle pas logiquement de la nature de Poutine, de celle de son régime et de leur vision de la place de la Russie dans le monde. Nos lecteurs jugeront en comparant son analyse à celles faites depuis 2000 par des experts, des diplomates ou des responsables politiques.

Reprenons, pour mieux éclairer cette comparaison, quelques éléments de l'actualité internationale et de la politique russe entre juin 2001 et octobre 2007, période au cours de laquelle s'élabore la réflexion de Pierre Hassner puisqu'il a prononcé sa conférence avant les événements de Géorgie. J'utiliserai pour cela le livre précieux de Sylvie Kauffmann : *Les Aveuglés. Comment Berlin et Paris ont laissé la voie libre à la Russie* (Stock, 2023).

Le 16 juin 2001, Vladimir Poutine rencontre pour la première fois George W. Bush, qui résume ainsi leur entretien : « *J'ai regardé l'homme dans les yeux. Je l'ai trouvé direct et digne de confiance. J'ai pu avoir une idée de son âme.* » Vision naïve selon la secrétaire d'État Condoleezza Rice, et que John McCain dénoncera : « *Quand je regarde Poutine dans les yeux, je vois trois lettres : KGB.* »

Le 11 septembre 2001 : avec l'opération d'Oussama Ben Laden, surviennent les détournements terroristes des avions sur New York et Washington. La lutte contre le terrorisme international en Tchétchénie et en Afghanistan réunit l'Occident et la Russie. Le 25 septembre, Poutine prononce un discours au Bundestag à Berlin. Il parle allemand et invoque Kant, Schiller, Lessing, Goethe et Humboldt. Il affirme que la Russie est acquise aux idées de liberté et de démocratie et qu'elle sera « *l'amie de l'Europe* », dont il déclare soutenir l'intégration. Il promet, en accord avec les États-Unis, « *une lutte déterminée, mondiale et coordonnée contre le terrorisme* ». L'Allemagne s'enthousiasme, sauf, nous dit Sylvie Kauffmann, Joschka Fischer, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Gerhard Schröder.

L'année 2001 s'achève. Blair, Schröder et Chirac se sont rendus à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Les méthodes des Russes en Tchétchénie inquiètent un peu, mais les Européens passent l'éponge.

En janvier 2002, Poutine est invité à Paris. Au cours de l'année, le Président américain se rend à Moscou, et un conseil Russie-OTAN est constitué.

Le 20 mars 2003 : changement mondial de décor. Disposant, depuis plus d'un an, de l'accord du Congrès, le Président Bush déclenche la seconde guerre d'Irak. La Russie sans éclat, la France avec ostentation et l'Allemagne avec discrétion ne suivent pas Washington et constituent le camp de la paix. Désormais, en Occident, une séparation se dessine entre, d'un côté, les États-Unis et la Grande-Bretagne, et, de l'autre, l'Allemagne, la France et l'Italie. Les premiers étant plus suspicieux à l'égard de la Russie et les seconds plus favorables.

L'année 2004 dessine comme un tournant. Les « révolutions de couleur » en Géorgie (2003) et en Ukraine (2004) mécontentent Moscou, qui soupçonne puis dénonce l'intervention américaine. Le contrôle de la presse et des médias, la concentration du pouvoir se développent en Russie.

Le 25 avril 2005, Poutine, s'adressant à la nation russe, affirme que « *la chute de l'URSS a été la plus grande catastrophe géopolitique du siècle* ». Il avait dit à peu près la même chose avant, et il la redira après. En juillet 2005, Tony Blair organise un sommet du G8 en Écosse ; tandis que Poutine, Schröder, Chirac et Berlusconi constituent un *quatuor* joyeux, le Premier ministre anglais se tient à l'écart. En mars, Chirac,

qui a invité Poutine à dîner à l'Élysée avec Schröder et Zapatero, inaugure auprès des journalistes la formule : « *Il ne faut pas humilier la Russie.* »

Angela Merkel arrive au pouvoir en Allemagne. Plus méfiante à l'égard de Poutine que ne l'avait été Schröder, elle ne change pourtant pas sa politique en matière d'importation de gaz et de pétrole russes.

Le 22 septembre 2006, Jacques Chirac fait Vladimir Poutine grand-croix de la Légion d'honneur (comme Napoléon avec l'empereur Alexandre I^{er}, le 9 juillet 1807, à Tilsitt, après Friedland).

Le 10 février 2007, à Munich, lors du Forum sur la sécurité, Poutine critique vivement la politique des États-Unis, l'élargissement de l'OTAN, la course aux armements et la rupture de l'équilibre mondial. Ce discours servira de base à ceux qui veulent démontrer que les États-Unis et l'Occident sont responsables de l'intervention russe en Géorgie puis en Ukraine.

À la fin de sa conférence, Pierre Hassner la dédie à la journaliste Anna Politkovskaïa, assassinée dans la cage d'escalier de son immeuble à Moscou, le 7 octobre 2006. Nous adressons les épreuves de ce numéro de *Commentaire* à l'imprimerie quelques jours après l'assassinat en Sibérie d'Alexeï Navalny, le 16 février 2024.

J.-C. C.

Pourquoi ai-je accepté de m'exprimer sur la Russie? Tout d'abord, en tant qu'analyste des relations internationales, je porte un intérêt particulier au rôle politique des passions humaines et je pense qu'il est nécessaire de comprendre les blessures d'orgueil, la culpabilité refoulée, le ressentiment et la manipulation des peurs pour aborder la Russie d'aujourd'hui. Mais j'étais également séduit par l'idée d'honorer la mémoire de Seymour Martin Lipset. Je ne les ai rencontrés, son épouse Sydnee et lui-même, qu'une seule fois, vers la fin de la vie de Lipset, alors que nous célébrions le quinzième anniversaire du Congrès pour la liberté de la culture. À ma connaissance, il n'a pas souvent écrit sur la Russie ni sur le communisme, mais il a beaucoup commenté les liens entre développement économique, essor de la classe moyenne et démocratie, ainsi que l'impact de la culture politique et des traditions. Comme je m'y attendais en préparant cette communication, son approche intellectuelle m'a grandement influencé.

De nos jours, trois pièges guettent les spécialistes de la Russie : le déterminisme économique, le déterminisme culturel et le déterminisme politique. Par exemple, l'excellent auteur russe Dmitri Trenin¹ a une vision optimiste de l'avenir de

son pays mais elle n'est pas démocratique; elle est capitaliste. Il soutient qu'il en émergera une classe moyenne qui voudra un État de droit². D'autres auteurs pensent que la Russie ne sera jamais démocratique car sa culture est fondamentalement autoritaire. Un troisième groupe, composé en majorité d'Américains, a foi en la politique comme en un *deus ex machina* : selon lui, comme toute personne désire la démocratie et l'économie de marché, quels que soient sa culture ou son stade de développement économique, ces systèmes peuvent pratiquement être déployés du jour au lendemain. Afin d'éviter ces simplifications et de saisir les interdépendances complexes entre politique, économie et culture, je pense qu'il n'existe pas de meilleur guide que les travaux de Seymour Martin Lipset.

Pour ma part, je me concentrerai sur le rôle de la politique et particulièrement d'un homme : Vladimir Poutine³. Bien qu'il ne marque ni le début ni la fin de l'histoire de la démocratie et du capitalisme en Russie, il y joue un rôle crucial.

2. D. TRENIN, *Getting Russia Right*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2007, p. 101-115.

3. Ndlr : À l'heure de cette intervention, Vladimir Poutine est le Premier ministre de Dmitri Medvedev, la Constitution lui interdisant de se présenter à un troisième mandat consécutif. Arrivé au pouvoir au 1^{er} janvier 2000 après la démission de Boris Eltsine, il sera réélu Président en 2012. La durée du mandat sera alors allongée de quatre à six ans et la limite du nombre de mandats consécutifs abrogée en 2020.

1. Ndlr : Né en 1955, Dmitri Trenin est un ancien colonel des services secrets russes devenu spécialiste en stratégie; il est pro-Poutine depuis 2012 et soutient activement la guerre en Ukraine.

Poutine, « la plus sinistre figure de l'histoire russe contemporaine »

Je ne suis là, cependant, ni pour glorifier Poutine ni pour l'enterrer. Je ne suis pas venu chanter ses louanges car je suis de l'avis de Sergueï Kovalev⁴ : c'est « la figure la plus sinistre de l'histoire russe contemporaine⁵ ». Il a conduit le pays vers une version violente de l'autoritarisme, qui présente certaines caractéristiques fascistes, et il est lourdement soupçonné d'avoir inspiré nombre d'actes criminels, parmi lesquels les incendies qui ont servi de prétexte à la seconde guerre de Tchétchénie⁶ et l'assassinat d'opposants politiques comme Anna Politkovskaïa⁷.

Pour autant, je ne suis pas là pour l'enfoncer. Sa façon de gouverner est pleine de contradictions et, même si certains aspects en sont tout à fait terrifiants, on ne peut soutenir qu'il a fermé toutes les portes ou qu'il a définitivement empêché la Russie d'évoluer dans une direction plus positive, une fois que les circonstances y seront plus favorables. Quelque verdict que nous rendions à la fin de nos réflexions, nous ne devons pas ignorer les arguments de ses défenseurs, qui soulignent le soutien populaire dont il jouit dans son pays, les améliorations qu'il a opérées dans certains secteurs (comparé à la situation catastrophique qu'il a trouvée en arrivant au pouvoir) et sa façon de gouverner qui, bien que clairement autoritaire, a su ne pas franchir la ligne de la terreur totalitaire.

De nombreux Russes et quelques Occidentaux affirment que, aussi suspects que soient les sondages, aussi truquées que soient les élections, une majorité soutient encore Poutine. À leurs yeux, cela suffit à faire d'un régime un genre de démocratie, une variante plus en adéquation avec les traditions russes que le modèle pluraliste occidental. Selon ses défenseurs, Poutine n'est pas hostile au principe du pluralisme ; il revendique seulement le droit de lui préférer un autre modèle, tout aussi imparfait

mais mieux adapté à la situation actuelle de la Russie. En guise de précédents, ils citent non seulement Pierre le Grand et Alexandre Nevsky, mais également Franklin Roosevelt, qui a lui aussi combattu les oligarques de son temps et, de plus, s'est présenté à un troisième (et à un quatrième) mandat⁸.

Une autre comparaison, implicite chez certains commentateurs de cette mouvance, en appelle au général de Gaulle. Un des éléments les plus sidérants de la politique de Poutine, c'est sa volonté de se réclamer à la fois du passé tsariste et du passé soviétique. D'une certaine façon, de Gaulle a eu une approche similaire dans une France habituellement divisée entre les héritiers de la Révolution française et ceux de l'Ancien Régime. De Gaulle était de tradition bonapartiste, une ligne qui souhaitait unifier l'histoire de France et promouvoir un nationalisme qui engloberait *l'ensemble* du passé de la nation. En outre, bien que la France ne fût déjà plus une puissance majeure, le grand dessein de De Gaulle était d'agir comme si elle avait conservé son statut, afin de permettre au pays de peser bien plus que son poids militaire ou économique réel dans la ligue des grandes puissances. Comme nous le verrons, Poutine tente une approche similaire en Russie.

Pourtant, réalité regrettable, il n'y a pas beaucoup plus d'éléments à verser au dossier pro-Poutine, et notre verdict se doit d'être bien plus strict. Certes, il ne faut pas rejeter d'emblée l'argumentaire des défenseurs de la politique étrangère de Poutine ; ce raisonnement est même soutenu par de nombreux libéraux russes, critiques de l'autoritarisme de leur dirigeant. Après tous les écueils auxquels s'est confronté le pays – la perte de l'Europe de l'Est, la dissolution de l'Union soviétique, la grande crise économique de 1998, l'augmentation vertigineuse des inégalités économiques causée par l'enrichissement de quelques-uns et l'appauvrissement du plus grand nombre, l'élargissement de l'OTAN, la présence de troupes américaines en Asie centrale, les rumeurs d'intégration de l'Ukraine et de la Géorgie à l'OTAN –, il est bien normal que naissent un ressentiment et un désir de réaffirmer sa place une fois que la

4. Ndlr : Dissident et prisonnier politique, Sergueï Kovalev (1930-2021) a défendu les droits de l'homme en Russie durant toute sa vie.

5. S. KOVALEV, « Why Putins wins », *New York Review of Books*, 22 novembre 2007.

6. Ndlr : Le conflit a opposé l'armée russe et les indépendantistes tchétchènes d'août 1999 à février 2000 mais la guérilla s'est poursuivie jusqu'en 2009. On parle d'extermination partielle, voire de génocide.

7. Ndlr : La journaliste et militante des droits de l'homme Anna Politovskaïa est morte assassinée en 2006, notamment à cause de ses critiques et de sa couverture de la situation en Tchétchénie.

8. Ndlr : À la suite de quoi les États-Unis ont ajouté le 22^e amendement à leur Constitution pour interdire à toute personne ayant servi deux mandats présidentiels d'être réélue à ce poste.

situation le permettra. Avec le temps, ajoutent ses défenseurs libéraux, une attitude plus nuancée verra le jour. La limite de cet argument, c'est que l'évolution des choix politiques de Poutine ne va pas dans la bonne direction. Loin d'une préparation à la démocratie ou à la tenue d'un rôle plus réaliste et constructif dans les affaires du monde, on y voit une tendance vers un autoritarisme toujours plus grand à l'intérieur, et une attitude conflictuelle vis-à-vis de l'extérieur.

Le régime russe : de l'anarchie à l'autocratie

La première question sur laquelle j'aimerais me pencher concerne la relation entre l'évolution du régime russe et les changements dans son attitude envers le monde extérieur. Ces dernières années ont vu un durcissement spectaculaire envers les opposants, la liberté de la presse et toute forme de vie démocratique au sein des frontières russes, ainsi qu'à l'égard des anciens satellites soviétiques et de l'Ouest. Le nationalisme a aussi été encouragé, d'abord sous un angle principalement ethnique (dirigé avant tout contre les peuples du Caucase), puis de plus en plus en opposition à l'Occident. L'élément le plus dangereux dans tout cela est l'hostilité montante envers les pays proches : l'Estonie, la Géorgie ainsi que d'autres anciens membres de l'Union soviétiques et même du pacte de Varsovie (comme la Pologne). C'est un aspect particulièrement inquiétant car, de façon paradoxale, c'est lors des échanges avec ses voisins que la politique de Moscou connaît le moins de succès et se confronte à la plus grande résistance, bien plus que face au peuple russe ou à l'Occident.

Les progrès de la Russie sur la voie de la démocratie ont commencé à dérailler avant même l'arrivée de Poutine au pouvoir. Lilia Chevtsova⁹ fait remonter ce problème à l'année 1993¹⁰, quand Eltsine a ordonné à des soldats d'ouvrir le feu sur un Parlement rebelle¹¹. La crise démocratique sous

Eltsine atteint un nouveau sommet lors de sa réélection en 1996, manipulée par les oligarques pour lui donner la victoire malgré sa popularité catastrophique. Ce fut une première étape essentielle dans la montée au pouvoir ultérieure de Poutine.

Il y avait bien sûr, sous Eltsine, des caractéristiques démocratiques qui ont disparu avec Poutine, au premier rang desquelles la liberté des médias et un débat public ouvert et riche. Mais n'existaient ni égalité ni véritable État de droit : la privatisation était une saisie de la richesse publique par les oligarques ; par son pouvoir et par la corruption, la famille Eltsine a transformé l'apparence de démocratie en farce et Moscou (pourtant en mesure de lancer une guerre en Tchétchénie) était incapable de collecter les impôts dans de nombreuses régions.

Sous la présidence de Poutine, des signes clairs de glissement vers l'autocratie sont bien vite apparus, sous prétexte de rétablir l'autorité de l'État, avec des slogans tels que : « La dictature de la loi. » Mais la stratégie principale visait à conserver un vernis démocratique tout en vidant progressivement les institutions démocratiques de leur substance. Les tours de passe-passe de ce genre appartiennent à une tradition ancestrale en Russie, dont l'exemple le plus célèbre reste celui des villages Potemkine au XVIII^e siècle¹². Plusieurs auteurs actuels ont trouvé une nouvelle formule pour décrire ce phénomène, plus adaptée à l'époque de Poutine : ils parlent de démocratie « virtuelle » ou d'« imitation » de la démocratie. Alors que, sous Gorbatchev et Eltsine, des efforts réels avaient été entrepris pour s'inspirer des démocraties occidentales et suivre le modèle et les conseils de l'Ouest, sous Poutine, la supercherie est devenue bien plus évidente.

Cependant, un reste de désir de respectabilité aux yeux de l'Occident et du monde se lit encore dans la décision de Poutine de ne pas modifier la Constitution pour se présenter à un troisième mandat. Au lieu de cela, il a choisi de désigner un Président virtuel à la tête d'une démocratie virtuelle, en conservant le véritable pouvoir entre ses mains. Tout au long de son second mandat, on a pu remarquer que s'était affirmée, de façon

9. Ndlr : Née en Ukraine en 1949, Lilia Chevtsova est une spécialiste du soviétisme et du Kremlin, qui a fait toute sa carrière dans le monde universitaire anglophone.

10. L. CHEVTSOVA, *Russia. Lost in Transition*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2007, chap. 2.

11. Ndlr : Le Parlement annule le projet de référendum constitutionnel du gouvernement. Eltsine annonce la dissolution de la chambre, ce que la Constitution de 1991 lui interdit ; le Parlement le démet de ses fonctions. Le Président envoie alors dix chars pilonner le Parlement et l'incendier en partie le 4 octobre 1993. Un nouveau Parlement est élu en décembre et autorise le référendum constitutionnel.

12. Ndlr : Le ministre Grigori Potemkine aurait fait construire de faux villages en carton-pâte en Crimée afin de cacher la pauvreté des villages de la région à l'impératrice Catherine II lors de sa visite, en 1787. L'expression demeure pour désigner une façade clinquante destinée à embellir une réalité peu reluisante.

de plus en plus assumée et provocatrice, l'idée que la Russie avait élaboré son propre modèle de « démocratie souveraine », certainement supé-

« De la même façon que les dirigeants russes prétendent présider une démocratie, ils s'imaginent à la tête d'un empire. »

rieur aux démocraties libérales à l'occidentale et plus adapté à la situation du pays. Le débat est ouvert pour déterminer si le terme sous-entend un rejet de l'ingérence d'un Occident moralisateur ou si « souverain » signifie aussi que cette forme de démocratie est fondée sur l'autorité du chef et l'unité de la nation, à l'exclusion de tout réel pluralisme.

Il est certain, en revanche, que des éléments clefs de cette nouvelle mouture rappellent très nettement le fascisme. Parmi eux, on compte bien sûr l'élimination de tous les centres de contre-pouvoir (qu'ils soient économiques, politiques, légaux ou culturels), mais aussi des phénomènes comme le « culte de la personnalité » de Poutine, les appels à le proclamer « chef de la nation » et la création d'organisations de jeunesse dédiées à harceler l'opposition et les minorités ethniques, ainsi qu'à venir en aide à la police¹³.

Ces tendances semblent influencer de plus en plus la population russe dans son ensemble. Deux signes de ce phénomène : la montée de la xénophobie à des sommets comparables à ceux que l'on rencontrait en Allemagne dans les années précédant l'avènement du nazisme¹⁴ et une admiration grandissante pour Staline, que seul Poutine dépasse dans les études d'opinion consacrés aux dirigeants – un contraste frappant avec le mépris généralisé qu'inspirent Gorbatchev et Eltsine. Pourtant, selon les sondages, alors que toujours plus de Russes (26 %) pensent que leur pays devrait tracer sa propre voie en

matière de gouvernement, une partie importante de l'opinion (42 %) reste favorable à la démocratie libérale.

Du désir d'union au rejet de l'Occident

Depuis que Poutine est arrivé au pouvoir, la Russie n'a cessé de s'éloigner de la démocratie, et ce à un rythme accéléré ces derniers temps. Par contraste, la politique étrangère de Moscou et son attitude à l'égard du monde extérieur, particulièrement de l'Occident, ont opéré quelques revirements spectaculaires. Après la chute de l'Union soviétique, la population partageait massivement une attirance pour l'Occident, une envie de l'imiter, un espoir d'y être accueillie à bras ouverts et guidée, comme le montrait la position du ministre des Affaires étrangères d'Eltsine, Andreï Kozyrev¹⁵.

Vers la fin de la période Eltsine, cependant, le désamour des Russes envers l'Occident commençait à poindre et Kozyrev fut remplacé par Evgueni Primakov¹⁶, partisan d'une politique orientée vers la « multipolarité » et davantage tournée vers l'Asie. Autre signe de ce changement : le mécontentement d'Eltsine envers l'OTAN pour son intervention au Kosovo. Cela le conduisit même, dans une effusion de colère, à mentionner la puissance nucléaire russe, mais ne l'empêcha pas de finalement contribuer à la paix en faisant pression sur le dictateur serbe Slobodan Milošević pour le forcer à céder.

Durant les premières années de la présidence de Poutine, l'attitude russe envers les États-Unis a été remarquablement conciliante. La passivité du Président face à l'abandon américain du Traité sur les missiles balistiques¹⁷, son soutien immédiat après les attentats du 11-Septembre, sa coopération dans la lutte antiterroriste et sa tolérance (malgré, paraît-il, les objections de l'élite russe) d'une présence militaire américaine en Asie centrale : tous ces éléments allaient dans un sens diplomatique qui semblait très positif.

15. Ndlr : Né en 1951, Andreï Kozyrev a effectué toute sa carrière aux Affaires étrangères et a occupé le poste de ministre d'octobre 1990 à février 1996. Très critique de Poutine, il a émigré aux États-Unis en 2010.

16. Ndlr : Evgueni Primakov (1929-2016) a occupé le poste de ministre des Affaires étrangères de 1996 à 1998 et a dirigé la Chambre de commerce et d'industrie de 2001 à 2011. Il est parfois surnommé le « Kissinger russe » pour sa prudence à l'international.

17. Ndlr : Le traité ABM signé en 1972 pour limiter le déploiement des défenses antimissiles. Les États-Unis ont quitté cet accord en décembre 2001 à la suite des attentats.

13. Ndlr : Voir à ce propos le témoignage de V. EROFEEV, conçu quinze ans après le présent texte : « Heureux temps pour les délateurs », *Commentaire*, n° 184, 2023/4, p. 759-762.

14. P. GOBLE, citant S. ARUTYUNOV, directeur de la section Caucase de l'Institut d'ethnologie de l'Académie russe des sciences, in « Russia ever more like pre-nazi Germany, Moscow scholar says », *Window on Eurasia*, 12 octobre 2007.

C'était la période où le Président George W. Bush avait affirmé, en une phrase restée célèbre, qu'il avait vu l'âme de Poutine dans ses yeux et savait qu'il pouvait lui faire confiance.

Après 2003, cependant, cette relation a connu une transformation radicale. Poutine a commencé à jeter les accusations et les insultes les plus folles à la face de l'Occident, prétendant que les atrocités de Beslan¹⁸ avaient été orchestrées par ceux qui avaient toujours voulu isoler et rabaisser la Russie, traitant les puissances occidentales de néocolonialistes et comparant les États-Unis à l'Allemagne nazie. Il s'est mis à prendre les positions diplomatiques les plus intransigeantes à l'égard des initiatives américaines dans presque tous les domaines, du Kosovo aux systèmes de défense antimissiles en Europe de l'Est, et à menacer d'escalade et de représailles.

Quelle est l'origine de cette évolution ? Tout d'abord, il y avait eu du changement dans ce que les Soviétiques appelaient la « corrélation des forces ». C'est encore une formule, régulièrement utilisée par les interlocuteurs russes de nos jours, qui résume le mieux cette position : « La Russie monte, l'Amérique descend et l'Europe dégage. » La Russie est montée avec les prix du pétrole, les conséquences de la tentative irakienne ont fait descendre l'Amérique, et l'Europe a été mise hors jeu par l'échec de la Constitution européenne, son incapacité à s'unir sur les questions énergétiques et l'influence de nouveaux États membres, comme la Pologne et les États baltes, que la Russie considère à la fois comme hostiles et méprisables.

Ensuite, lorsque Poutine met en garde contre des dangers et des ennemis extérieurs, il participe à insuffler une mentalité de « forteresse » à son peuple et se donne un prétexte pour qualifier toute opposition interne de trahison ainsi que pour demander à la nation de se rallier derrière son chef. Mais, si la première raison explique ce qui a rendu le changement possible, et si la seconde met ce dernier à profit

dans la transition autocratique, on ne peut comprendre pleinement la politique étrangère russe sans prendre en compte l'humiliation postimpériale et le ressentiment du peuple en Russie, sans oublier les ambitions néo-impériales de ses dirigeants.

Impérialisme, nationalisme et autocratie

Deux citations me paraissent résumer le rôle que jouent ces sentiments. La première nous vient d'Andreï Kozyrev, le ministre des Affaires étrangères pro-Ouest, en 1995 :

Deux événements détruiront toute tentative démocratique chez nous : une catastrophe économique majeure et l'élargissement de l'OTAN¹⁹.

L'un et l'autre, bien sûr, sont arrivés. Il fut donc très simple de convaincre l'opinion publique russe que *l'un et l'autre* avaient été orchestrés par l'Occident et que les conseils des experts économiques occidentaux, tout comme l'entrée d'anciens alliés soviétiques dans l'OTAN, s'inscrivaient dans une grande conspiration contre la Russie.

La seconde déclaration a été prononcée à de nombreuses reprises par Vladimir Poutine lui-même et de la façon la plus éclatante, bien que la plus condensée, en mai 2005 en Allemagne. La phrase complète, telle que la cite l'historien britannique Geoffrey Hosking²⁰, est la suivante :

Celui qui ne regrette pas l'éclatement de l'Union soviétique n'a pas de cœur; celui qui veut la ramener à la vie sous sa forme ancienne n'a pas de tête²¹.

Associées, ces deux citations soulignent la double problématique du ressentiment et du désir de revanche dans les puissances postimpériales, mais aussi les conséquences de ces passions sur l'avenir de la démocratie. Zbigniew Brzezinski²² a suggéré qu'il était dans l'intérêt de la Russie de perdre l'Ukraine, car la

18. Ndlr : En 2004, des séparatistes tchétchènes prennent un millier d'enfants et d'adultes en otage dans une école à Beslan. Après trois jours de siège, une explosion dans l'école crée un mouvement de panique, les preneurs d'otages ouvrent le feu et l'armée russe intervient. 334 civils dont 186 enfants meurent. En 2017, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la Russie pour une gestion de la crise qui a contribué au nombre de victimes.

19. Cité par Z. BARANY, in *Democratic Breakdown and the Decline of the Russian Military*, Princeton University Press, 2007, p. 184.

20. Ndlr : Né en 1942, Geoffrey Hosking est un spécialiste britannique de la Russie et de l'Union soviétique.

21. Cité par G. HOSKING, in *Rulers and Victims : The Russians in the Soviet Union*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University, 2006, p. 409.

22. Ndlr : Zbigniew Brzezinski (1928-2017) est un politologue américain d'origine polonaise qui a notamment été conseiller à la sécurité nationale pour le Président Carter, encourageant le durcissement de sa politique anti-URSS de 1977 à 1981.

Russie pouvait devenir soit un empire, soit une démocratie, mais pas les deux²³. Avec l'Ukraine, la Russie était un empire ; sans, elle n'est plus un empire et peut donc tendre vers la démocratie. Cette idée pourrait se révéler juste à long terme mais, à court terme, perdre un empire n'est pas l'entrée en matière la plus prometteuse pour commencer à construire une démocratie. On ne peut s'empêcher de penser au syndrome de Weimar.

Si vous avez perdu un empire mais n'avez pas trouvé de rôle, comme l'a formulé Dean Acheson²⁴ à propos du Royaume-Uni, que pouvez-vous faire ? Une solution, adoptée de diverses façons par l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Turquie, est de vous adapter du mieux possible à votre nouvelle situation. Vous pouvez par exemple renoncer à vos ambitions coloniales, essayer de les transférer vers un tout plus grand, comme l'Europe, ou encore devenir le modeste partenaire d'une puissance plus imposante, comme l'a fait la Grande-Bretagne avec les États-Unis. À l'inverse, vous pouvez tenter de retrouver votre stature impériale – un processus qui, selon les membres de l'immuable élite russe tel que Sergueï Karaganov²⁵, est déjà bien engagé chez eux. Dmitri Rogozine²⁶, célèbre dirigeant nationaliste et ambassadeur de la Russie à l'OTAN, invite les autres radicaux nationalistes à s'allier au gouvernement pour aider le pays à « retrouver son statut de grande puissance²⁷ ».

Une troisième voie consiste simplement à *faire semblant d'être encore* (ou d'être redevenu) une superpuissance. Ici, démocratie virtuelle et empire virtuel vont de pair. De la même façon que les dirigeants russes prétendent présider une démocratie, ils s'imaginent à la tête d'un empire.

23. Voir Z. BRZEZIŃSKI, *The Grand Chessboard*, New York, Basic Books, 1997, p. 92, 104 et 122 et « The premature partnership », *Foreign Affairs*, vol. 73, 1994/2, p. 80.

24. Ndlr : Dean Acheson (1893-1971) a été le secrétaire d'État du Président Truman (1949-1953) puis le principal conseiller démocrate sur la Guerre froide jusqu'à la fin des années 1960.

25. Ndlr : Né en 1952, ce politologue est l'auteur de la « doctrine Karaganov », selon laquelle il faut protéger les droits humains des ethnies russes dans le « proche étranger ». D'abord formulée sous Eltsine à partir de 1992, elle est généralisée sous Poutine à partir de 2012.

26. Ndlr : Né en 1963, Dmitri Rogozine a depuis été vice-président du gouvernement et a dirigé l'Agence spatiale russe de 2018 à 2022. Depuis le début de la guerre en Ukraine, il dirigerait depuis le front une partie des territoires occupés.

27. P. GOBLE, « Putin's new man at NATO urges Russian nationalists to infiltrate Moscow regime », *Window on Eurasia*, 13 janvier 2007.

Ce que la Russie souhaite par-dessus tout

Gorbatchev, Eltsine et l'ensemble des élites russes entretiennent un espoir plus ou moins similaire depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Ils pensaient que la conversion de la Russie à la démocratie lui conférerait automatiquement une sorte de duopole : la codirection de l'Occident avec les États-Unis et la codirection de l'Europe avec l'Union européenne (avec une zone d'influence spéciale sur les anciens satellites soviétiques). Selon la formule de Dmitri Trenin : « Ce que la Russie désire par-dessus tout, c'est le respect. Elle refuse d'être un vassal : elle veut être une égale²⁸. »

Dans une certaine mesure, les dirigeants occidentaux ont compris ce désir et tenté d'y répondre par des gestes comme l'invitation de la Russie à rejoindre le G7 et la création du conseil OTAN-Russie²⁹. Mais les Russes ont vite conclu que l'Occident, plutôt que de leur donner « l'accès instantané à la codirection » qui leur revenait de droit, « remplaçait le pouvoir par le symbole³⁰ ». Cela a généré des sentiments de désillusion, de méfiance et de ressentiment, exacerbés quand, insulte ultime pour les Russes, les États-Unis et l'Europe ont commencé à accueillir dans leurs rangs d'anciens satellites russes et à pénétrer dans d'anciens territoires soviétiques.

Entraver l'Occident et la démocratie

Aujourd'hui, grâce à la reprise économique du pays et à sa position stratégique dans les négociations, Poutine a trouvé une solution assez habile pour faire paraître l'empire virtuel russe plus crédible. Il s'agit pour lui de démontrer que la Russie est (pour emprunter à Madeleine Albright³¹ son expression au sujet des États-Unis) « la nation indispensable », une grande puissance, du moins au sens négatif du terme : elle est en mesure de bloquer toute stratégie occidentale ou toute initiative diplomatique qui ne lui conviendrait pas ou pour laquelle elle n'aurait pas été consultée. Parfois, s'opposer à l'Occident, ou *a minima* ne

28. « Last tango in Teheran », *The Economist*, 20 octobre 2007.

29. Ndlr : Respectivement en 1998 et en 2002.

30. A. HORELICK et T. GRAHAM, *US-Russia Relations at the Turn of the Century*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2000.

31. Diplomate et politologue, Madeleine Albright (1937-2022) a été ambassadrice des États-Unis à l'ONU puis secrétaire d'État du Président Clinton. Elle avait également siégé au conseil de sécurité sous Brzeziński.

pas suivre son exemple, peut avoir des raisons stratégiques, dans une rivalité commerciale par exemple. Mais l'obstruction semble être ici une priorité, même quand Moscou et l'Occident ont un objectif commun, comme éviter que l'Iran ne devienne une puissance nucléaire. En réalité, dans certains cas, entraver l'Occident semble devenir un but en soi, comme l'illustre la réaction récente des Russes à l'égard du Kosovo.

Cette attitude est encore plus marquée auprès des États plus faibles voisins de la Russie. Poutine n'est peut-être pas en mesure de les réintégrer à l'empire russe, mais, à défaut, il peut les punir de vouloir être indépendants. Plus que tout, il cherche à les empêcher de devenir des modèles de démocratie et de prospérité qui bénéficieraient d'une comparaison avec la Russie. Ivan Krastev³² exagère peut-être lorsqu'il affirme que la Révolution orange de 2004 en Ukraine a eu le même effet sur la Russie que le 11-Septembre sur les États-Unis³³, mais il semble bien que le choc ait été puissant. La priorité numéro un de Poutine est de s'opposer aux «révolutions de couleur» : de les faire échouer là où elles ont lieu et, surtout, de les empêcher d'arriver jusqu'en Russie.

Il faut à présent répondre à deux questions cruciales pour le sujet qui nous occupe : comment la société russe a-t-elle réagi à la politique de Poutine et quel a été l'impact global ou international de cette dernière ?

Réactions de la société russe

Concernant la première interrogation, les informations dont nous disposons semblent montrer que, si la plupart des Russes ont conscience des infractions aux droits de l'homme du régime et condamnent ces pratiques, ils sont aussi reconnaissants à Poutine d'avoir redonné au pays sa puissance et son autorité à l'international. Comme l'écrit un chercheur du Centre analytique Levada, l'un des principaux instituts russes qui étudient l'opinion publique :

Aujourd'hui, toutes les catégories de population considèrent que la Russie doit retrouver sa puissance. Dès qu'un jeune homme prend conscience de

*sa nationalité, l'idée suivante se forme : le pays va mal, il faut renforcer son autorité dans le monde*³⁴.

En effet, en 2006, parmi ceux qui regrettent l'effondrement de l'URSS, 55 % (contre 29 % en 1990) citent comme raison principale : « Les gens n'ont plus l'impression d'appartenir à une grande puissance. » Et ceux qui pleurent la perte de l'Union soviétique ne représentent pas une minorité négligeable. À la question : « Souhaiteriez-vous que l'Union soviétique et le système socialiste soient réinstaurés ? », 12 % répondent « Oui, et cela me semble plutôt faisable », 48 % disent : « Oui, mais je crois que ce n'est pas faisable pour l'instant », et seuls 31 % déclarent : « Non, je ne le souhaiterais pas »³⁵.

Une xénophobie généralisée

Le sociologue russe Emil Pain parle d'un « renouveau du syndrome impérial ». Alors qu'en principe, ces sentiments impérialistes devraient servir d'antidote au nationalisme ethnique qui vise les peuples non russes de l'ex-Union soviétique, Pain souligne que ces deux éléments se rejoignent aujourd'hui dans une xénophobie généralisée³⁶. Gorbatchev, en tentant de sauver le système soviétique, a ouvert la voie à des forces qui l'ont submergé ; Poutine pourrait-il, en encourageant les nationalistes radicaux, déchaîner de la même façon des forces qui dépasseraient de loin ses intentions et sa capacité à les contrôler ? Bien qu'ils soient discutables, des signes suggèrent que le Président serait de plus en plus isolé, qu'il jouerait les arbitres dans de graves conflits entre « clans » rivaux, qu'il connaîtrait « l'impuissance de l'omnipotence »³⁷ et serait mis à l'écart par les personnes qu'il aurait lui-même nommées. Même si nous ne pouvons exclure l'hypothèse que la Russie (ou la Chine) devienne un État autoritaire stable ou un régime capitaliste non libéral, il paraît plus probable qu'à long terme ces pays soient obligés d'évoluer vers soit de nouvelles formes de fascisme nationaliste, soit une version particulière de la démocratie.

32. Politologue bulgare né en 1965, Ivan Krastev dirige le Centre de stratégies libérales de Sofia.

33. I. KRASTEV, « Russia vs Europe : The sovereignty wars », *Open Democracy*, 5 décembre 2007 et « Ukraine and Europe : A fatal attraction », *Open Democracy*, 16 décembre 2004.

34. A. LEVINSON cité par L. SEDOV, in « Les Russes et les valeurs démocratiques », *Futuribles*, n° 322, septembre 2006.

35. CENTRE ANALYTIQUE LEVADA, *Russian Public Opinion 2006*, Moscou, 2007, p. 183.

36. E. PAIN, « On the revival of the imperialist syndrome », *After Empire*, Moscou, Liberal Mission Foundation Press, 2007, p. 115.

37. L. CHEVTSOVA, *Russia. Lost in Transition*, op. cit., p. 324.

Jouer la Chine pour contrecarrer les États-Unis

Sur le plan international, Poutine a une stratégie habile et (pour le moment) gagnante. Il a tourné sa politique étrangère vers l'Asie, mais pas au nom d'une quelconque idéologie eurasiennne, même s'il joue sur ce courant de l'opinion russe. Son but est, avant tout, de jouer la carte de la Chine pour contrecarrer les États-Unis, comme l'ont fait Nixon et Kissinger pour peser face à l'Union soviétique. Poutine sait pertinemment qu'à terme la Chine représente un plus grand danger pour son pays que les États-Unis, mais cette approche lui permet d'invoquer le monde multipolaire, que la Chine prétend elle aussi honorer, et de renforcer son image de puissance asiatique virtuelle.

Plus important encore, la Russie et la Chine, unies, peuvent s'appuyer sur leur indifférence commune à l'égard des droits de l'homme pour bloquer les tentatives occidentales de sanctionner les États voyous – de l'Ouzbékistan et de la Birmanie au Soudan et au Zimbabwe – et, au contraire, commercer avec ces pays sur un plan purement économique et stratégique. En cela, la Russie et la Chine rejoignent la quasi-totalité des pays du Sud global, dont l'Inde, pour qui la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires internes sont plus importantes que la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'homme. La Russie et la Chine se placent ainsi en position de force d'équilibre, de médiateur ou d'arbitre dans un potentiel conflit entre le Nord et le Sud, ou entre les États-Unis et des nations comme l'Iran ou la Corée du Nord.

Il ne faudrait pas voir cette nouvelle situation comme une confrontation universelle entre l'Occident démocratique et une coalition totalitaire qui regrouperait tout le monde de Poutine à Ahmadinejad et Ben Laden. Nous nous rapprochons davantage de la configuration triangulaire qui a dominé entre les deux guerres mondiales,

même si notre version est bien plus complexe. Mais une conséquence de cette situation est claire et évidente : la lutte mondiale en faveur de la démocratie et des droits de l'homme est rendue bien plus difficile par l'existence de nations qui sont tout à la fois des partenaires indispensables de l'Occident (comme la Russie sur les questions nucléaires et énergétiques) et des compétiteurs, des adversaires. Si l'on ajoute à cela la méfiance quasi universelle du reste du monde envers l'Occident, il devient difficile d'échapper au pessimisme lorsque l'on pense à l'avenir de la démocratie à l'international, du moins à court terme.

Mais un manque d'optimisme à court terme ne doit pas signifier un manque d'engagement ni de confiance. Le philosophe français Henri Bergson a formulé une thèse qui semble aussi juste que frappante : la démocratie libérale est le régime le moins naturel au monde³⁸. Le naturel, c'est la loi du plus fort. La démocratie ne peut advenir que lors d'une âpre lutte qui demande courage et persévérance et qui vise un changement profond des attitudes et des institutions. C'est pour cette raison que j'aimerais dédier cette intervention à ceux qui, dans les situations les plus difficiles, se battent contre le courant, au premier rang desquels la regrettée Anna Politkovskaïa, mais aussi tous ceux et toutes celles qui, en Russie et dans les régimes similaires, continuent d'écrire avec liberté et sincérité sur la démocratie et sur l'autocratie.

*Texte traduit de l'anglais
par Constance Dreyfuss*

38. H. BERGSON, *Les Deux Sources de la morale et de la religion*, « Remarques finales. Société naturelle et démocratie », Presses universitaires de France, 1932, p. 299. Ndlr : Le propos complet de Bergson figure dans le n° 183 de *Commentaire*, 2023/3, p. 496.

Le tyran se juge lui-même

Tyrannus homines fastidit nec immerito, namque illi jugum acceperunt ; sed ipse simul se judicat.

Le tyran méprise les hommes, et cela est juste puisque les hommes ont accepté le joug ; mais, en même temps, le tyran se juge lui-même.

ANONYME, *Le Tyran* (Londres, 1870), Allia, 2023, p. 60.

Pourquoi Poutine choisit le chaos

FRANÇOISE THOM

Le discours de Vladimir Poutine à Valdai, le 5 octobre 2023, peut être mis sur le même plan que celui d'Andreï Jdanov lors de la session inaugurale du Kominform, le 25 septembre 1947, qui marqua la rupture avec la Grande Alliance scellée en 1942 et le début officiel de la Guerre froide.

Ce discours mérite qu'on s'y arrête, même si Poutine n'y a rien dit de fondamentalement nouveau, se contentant de bétonner une doctrine en gestation depuis des années. Toutefois, il frappe par ses accents millénaristes. Évoquant la guerre russo-ukrainienne, le Président déclare : « *Il ne s'agit pas d'un conflit territorial ni même de l'établissement d'un équilibre géopolitique régional. La question est bien plus vaste et fondamentale : nous parlons des principes sur lesquels reposera le nouvel ordre mondial. (...) Le droit international moderne, construit sur la base de la charte des Nations unies, est dépassé et doit être détruit, et il faut créer quelque chose de nouveau.* » Comme Jdanov soixante-quinze ans plus tôt, Poutine proclame l'existence de deux camps antagonistes irréconciliables et articule tout son propos autour de cet affrontement.

FR. T.

*La patience dans la haine
la fait presque toujours triompher.*

BARON PIERRE VICTOR DE BESEVAL

Le discours de Valdai et les exégèses qu'en font les propagandistes du Kremlin permettent d'identifier les différents ingrédients de l'idéologie poutinienne¹, qui greffe sur un substrat soviétique omniprésent des influences plus récentes : celle de la mentalité mafieuse, celle du KGB, et surtout celle des obsessions particulières du Président russe.

1. Ndlr : Ce texte est une version complétée et actualisée d'un article paru sous le même titre dans *Desk Russie*, le 17 octobre 2023.

L'empreinte du marxisme-léninisme

Ce substrat revient en force au fil des années, même si Poutine ne rêve nullement à l'abolition de la propriété privée. Des pans entiers de l'idéologie léniniste sont recyclés dans son discours. D'abord le messianisme : « *Nous devons assumer la tâche de construire un monde nouveau* », ne cesse-t-il de répéter. Et, bien sûr, le manichéisme. Tout son propos de Valdai est consacré à l'antagonisme entre deux camps, « *the West vs the Rest* », le camp anti-occidental étant guidé par la Russie et le camarade Poutine en personne. La continuité entre ses propos et ceux de Jdanov à cet égard saute aux yeux : « *Sur le chemin de leur aspiration à la domination mondiale, les États-Unis se*

heurter à l'URSS, avec son influence internationale croissante, comme au bastion de la politique anti-impérialiste et antifasciste.»

Autre élément primordial témoignant de cette empreinte : le déterminisme. Selon Poutine et ses plumitifs, l'ancien ordre mondial est condamné par l'histoire, tout comme le camp de la bourgeoisie l'était pour Lénine et Staline. Le journaliste Dmitri Popov écrit ainsi : *«Comme beaucoup d'événements dont nous avons été témoins, cela ne se produira plus du fait de la volonté des hommes politiques, ce sera peut-être même contre leur volonté, mais en raison des lois du développement historique.»*

Poutine partage également la conception marxiste de la richesse. Semblant ignorer que la production de biens est le fruit de l'ingéniosité humaine, sous la protection de l'État de droit, il est persuadé qu'elle résulte du pillage d'autrui : *«La prospérité de l'Occident a été largement obtenue grâce au pillage des colonies au fil des siècles.»* L'Occident est parvenu selon lui à *«ce niveau de développement grâce au pillage de la planète entière.»* Cette posture lui permet de demeurer dans le déni des apports de la civilisation occidentale, comme nous le verrons plus loin.

Le thème «décolonial», venu tout droit, lui aussi, du marxisme-léninisme, fait à nouveau penser aux propos que tenait Jdanov il y a trois quarts de siècle : *«La crise du système colonial, accentuée par l'issue de la Seconde Guerre mondiale, se manifeste par le puissant essor du mouvement de libération nationale dans les colonies et les pays dépendants. Par là même, les arrières du système capitaliste se trouvent menacés.»*

Enfin, l'un des chevaux de bataille de la rhétorique poutinienne, la défense de la «souveraineté» des peuples face à l'«hégémonisme» américain, prend sa source dans la propagande stalinienne déployée à partir de la fin de l'année 1947 pour torpiller la mise en œuvre du plan Marshall. Jdanov, toujours lui, affirmait à l'époque que *«les pays impérialistes, tels que les États-Unis, l'Angleterre et les États qui leur sont proches, deviennent des ennemis dangereux de l'indépendance nationale et de l'autodétermination des peuples, tandis que l'Union soviétique et les pays à nouvelle démocratie [les futures démocraties populaires] constituent le rempart sûr dans la défense de l'égalité des droits et de l'autodétermination nationale des peuples. (...) Le fond des*

formules voilées, embrouillées intentionnellement, du "plan Marshall" consiste à former un bloc d'États liés aux États-Unis par des engagements et à offrir aux États européens des crédits américains, en paiement de la renonciation à leur indépendance économique et ensuite à leur indépendance politique.»

Poutine, à son tour, ne cesse d'accuser les dirigeants européens de trahir les «intérêts nationaux» et de suivre docilement les ordres de «leur patron de Washington» : *«Aujourd'hui, l'AfD, Alternative pour l'Allemagne, relève la tête. Pas étonnant, car personne dans la classe dirigeante ne se bat pour les intérêts de l'Allemagne. C'est une chose évidente. (...) Quant à Schröder, l'Allemagne peut être fière de gens comme lui. C'est un véritable fils de son peuple, qui pense avant tout aux intérêts du peuple allemand... Qu'est-ce qui me surprend? Je vais vous le dire honnêtement, je suis surpris que de telles personnes et de tels hommes politiques existent encore en Europe, qu'ils aient survécu.»*

La mentalité mafieuse

Pour comprendre l'hostilité du Président russe à l'égard de l'ordre international, il faut se souvenir du milieu qui a permis son ascension et son prodigieux enrichissement. Poutine a fait carrière durant les années Eltsine, qu'il a tant décriées par la suite, dans ce Far West sans shérif qu'était la Russie de l'époque, où tout s'achetait et où les ex-truands, devenus oligarques, s'offraient un mandat de député pour acquérir l'immunité. Il a le sentiment que, pour réussir de la même manière dans l'arène internationale, il doit la déconstruire et y faire régner une jungle similaire à celle dans laquelle évoluaient les Russes de sa génération et qui a permis sa vertigineuse ascension. Son acharnement contre l'«hégémonisme américain» est celui d'un malfrat qui voit se dresser contre lui un policier intègre.

Tout son programme de politique étrangère se réduit, en somme, à une quête d'impunité. Le «nouvel ordre mondial plus juste» dont il célèbre l'avènement est en réalité un chaos dans lequel le Président russe et tous les voyous qui forment sa cohorte espèrent pouvoir se livrer sans contrainte à leurs déprédations. La souveraineté telle qu'ils l'entendent se résume à la capacité de faire n'importe quoi sans se

faire taper sur les doigts. Tant que dure l'ordre ancien, se plaint Poutine, «*n'importe qui peut être attaqué simplement parce que tel ou tel pays n'est pas aimé par la puissance hégémonique (...). Une paix durable ne sera établie que lorsque chacun commencera à se sentir en sécurité, à comprendre que ses opinions sont respectées et qu'il existe un équilibre dans le monde, lorsque personne ne sera capable de se forcer ou de forcer les autres à vivre et à se comporter comme le souhaite la puissance hégémonique. (...) Quiconque se comporte de manière indépendante, suit ses propres intérêts, se transforme instantanément aux yeux des élites occidentales en un obstacle qu'il faut éliminer*».

Poutine s'insurge à l'idée qu'il devrait se plier à des règles : «*Que sont les "règles", qui les a inventées ? Ce n'est absolument pas clair. Ce sont de pures sornettes. C'est toujours la même manifestation de la pensée coloniale. Et, quant à ceux qui les préconisent, il est peut-être temps qu'ils se débarrassent de leur arrogance face à la communauté mondiale, qui comprend parfaitement ses tâches, ses intérêts et, en réalité, de leur mentalité remontant à l'époque de la domination coloniale. Je voudrais leur dire : "Frottez-vous les yeux, cette époque est révolue depuis longtemps et ne reviendra jamais, jamais."*»

Quand sera instauré ce nouvel ordre mondial, les sanctions seront impossibles : il s'agira d'«*un monde ouvert et interconnecté dans lequel personne ne tentera jamais d'ériger des barrières artificielles à la communication, à la créativité et à la prospérité des individus. Il devrait y avoir un environnement sans barrières – c'est ce vers quoi nous devons tendre. (...) Tout le monde devrait avoir accès aux avantages du développement moderne, et les tentatives de le limiter à un pays ou à un peuple donné devraient être considérées comme autant d'actes d'agression, et rien d'autre*».

Le mépris du droit va si loin chez Poutine qu'il en vient à mettre en cause la notion d'État, précisément parce qu'un État repose sur une charpente juridique et qu'il est doté de frontières. La Russie, nous dit son Président, est un «*État civilisation*» : «*Selon le concept de politique étrangère russe défendu cette année, notre pays se définit comme un État civilisation à part. Cette formulation reflète de manière précise et succincte la façon dont nous comprenons non seulement notre propre développement, mais aussi les principes*

fondamentaux de l'ordre mondial, dont nous espérons la victoire.» Selon lui, «*le monde est en marche vers une synergie d'États civilisations, de grands espaces, de communautés qui se reconnaissent comme telles*» et dont «*les principales qualités sont la diversité et l'autosuffisance*».

On constate que, selon cette vision, il n'y a pas de place pour l'État nation. Nos souverainistes devraient comprendre que la conception poutinienne de la souveraineté se situe aux antipodes de la nôtre, qui a été formulée au XVI^e siècle par des magistrats. Dans l'esprit de Poutine, «*souveraineté*» signifie «*impunité*».

Ce dernier rêve de désinstitutionnaliser l'«*ordre mondial*» comme il a désinstitutionnalisé la Russie depuis 2000 : «*L'essentiel, nous dit-il, est de libérer les relations internationales de l'approche de blocs, de l'héritage de l'ère coloniale et de la Guerre froide.*» Les accords doivent être conclus d'homme à homme, comme entre parrains de la mafia : «*Ce n'est pas à une seule personne de décider pour tout le monde, ou à tout le monde de décider de tout, mais à ceux qui sont directement concernés par telle ou telle question de s'accorder sur quoi et comment faire.*»

Le tchékiste

Une tirade du Président russe trahit son exaspération à l'égard des démocraties. Certes leur faiblesse est bonne à prendre, mais elles ont, à ses yeux, le grave défaut d'être imprévisibles : «*Le paradoxe est que, demain, la situation pourrait changer ; c'est là le problème. Par exemple, il y aura des changements politiques internes après les prochaines élections. Un jour, le pays poursuit tel ou tel objectif avec insistance et, le lendemain, des changements de politique intérieure surviennent, et il se met à poursuivre des objectifs parfois complètement différents, voire opposés, avec la même insistance et le même toupet. L'exemple le plus frappant est celui du programme nucléaire iranien. Une administration [américaine] a fait adopter une décision, une autre est arrivée, tout a été inversé et tout est allé dans la direction opposée. Comment travailler dans de telles conditions ? Où sont les repères ? Sur quoi s'appuyer ? Où sont les garanties ? Sont-ce là les "règles" dont on nous parle ? Quelle idiotie !*»

On comprend la frustration de l'agent du KGB. Combien d'opérations admirablement orchestrées sont tombées à l'eau à cause des

impondérables électoraux ? Combien de personnages soigneusement cultivés en Occident par les services russes ont vu leur carrière s'interrompre de la manière la plus absurde sur des accusations de corruption ?

Il nous reste à voir comment cette « doctrine Poutine » informe la politique russe depuis de longues années.

L'émergence du « nouvel ordre mondial »

À ceux qui se demandent à quoi peut ressembler le « nouvel ordre mondial » dont Poutine a célébré l'avènement dans son discours de Valdaï, il suffit de prendre connaissance des réactions de la propagande du Kremlin à l'offensive du Hamas et tout devient limpide.

Vue de Moscou, la guerre entre Israël et le Hamas reflète l'affrontement entre la puissance hégémonique de l'Occident collectif et le reste du monde, dont Moscou se fait le guide et le porte-parole. Aux yeux des hommes du Kremlin, tous les théâtres sont liés : Poutine déclare à ce titre que c'est en Ukraine que « *se décide le sort du peuple palestinien*² ». Comme à son habitude, il accuse les autres de ce qu'il fait lui-même : « *Ce sont les cercles dirigeants des États-Unis et leurs satellites qui sont les principaux bénéficiaires de l'instabilité*³. »

La position de la Russie doit être claire, explique le député Andreï Guruliov, plein d'admiration pour l'offensive du Hamas : « *Israël est l'allié des États-Unis, le Hamas et l'Iran sont nos alliés. Le Président a parfaitement décrit nos tâches et nos objectifs dans son discours au forum de Valdaï*⁴. » Le présentateur Vladimir Soloviov se sent obligé de préciser : « *Je suis juif, mais je ne suis pas israélien. Je suis du côté de ma patrie, la Russie.* » Les *bloggers* militaires et les invités habituels des *talk-shows* de Soloviov et consorts se délectent littéralement du « *succès des militants palestiniens, qui ont conquis plus de territoire en vingt-quatre heures que les forces armées ukrainiennes n'ont réussi à en couvrir en quatre mois de "contre-offensive"* », et de la « *claque retentissante* » infligée à Israël et à ses services de renseignement⁵.

Soloviov donne le « la » et ce thème est repris parfois mot pour mot tous les jours, sur toutes les chaînes : « *Toutes les légendes qui entouraient Israël ont été détruites. Le Dôme de fer ? Un fiasco. Tsahal ? Un fiasco. Les services israéliens ? Un fiasco. Les chars israéliens, les meilleurs du monde ? Un fiasco.* »

Pourquoi ces transports d'extase ? Il en est une raison immédiate, résumée de façon incomparable par le propagandiste Sergueï Mardan, qui se frotte les mains de ce que « *le crapaud mondialiste sera détourné de l'Ukraine et s'emploiera à essayer d'éteindre l'éternel brasier du Moyen-Orient*⁶ ». Le journaliste Dmitri Popov, pour sa part, laisse suinter sa haine du Président ukrainien : « *Toutes les unes, tous les journaux télévisés parlent d'Israël. Et quelque part, dans un coin, Zelensky se tord, en plein sevrage de son addiction aux feux de la rampe. (...) La priorité de l'Occident en matière de fourniture d'armes et d'argent est clairement Israël, et non l'Ukraine, qui sera de toute façon tôt ou tard larguée*⁷. » Le *blogger* Sacha Kotz exulte de même : « *L'Occident se préoccupe infiniment plus du sort d'Israël que de celui de la capricieuse et indocile Ukraine, et l'assistance à Israël sera un bon prétexte pour réorienter l'aide et les efforts de l'Occident*⁸. »

Poutine anticipait-il cette aubaine, lorsqu'il déclarait dans son discours de Valdaï : « *Environ quatre à cinq milliards de dollars par mois arrivent en Ukraine par divers canaux – prêts, subventions de toutes sortes, etc. Dès qu'on arrêtera ça, tout sera fini en une semaine. Tout. Il en va de même pour le système de défense. Imaginez que les livraisons d'armes s'arrêtent demain : en une semaine les munitions seront épuisées* » ?

Mais c'est Sergueï Markov, un politologue proche du Kremlin, qui expose la raison principale de l'euphorie du Kremlin et de ses idéologues de service. L'offensive du Hamas, qui a fait éclater au grand jour l'impuissance de l'Occident à ses yeux, est « *un fiasco du monde unipolaire. Ce sont Washington et Bruxelles les grands responsables de la mort des Israéliens et des Palestiniens.* »

(consultable en ligne).

2. <https://edition.cnn.com/videos/world/2023/11/07/putin-russia-israel-hamas-relationship-pleitgen-pkg-ebofvpx.cnn>.

3. *Ibid.*

4. <https://www.youtube.com/watch?v=kq7uLx2T3vM>.

5. J. DAVIS, « "Only good news today". Russia's propagandists delight as Israelis die », Center for European Policy Analysis, 8 octobre 2023

6. J. DAVIS, « "Only good news today". Russia's propagandists delight as Israelis die », art. cit.

7. https://www.mk.ru/politics/2023/10/08/mnogopolynarnaya-voynanapadenie-khamas-na-izrail-stalo-udarom-po-zelenskomu.html?utm_source=yxnews&utm_medium=desktop.

8. <https://www.bbc.com/russian/media-67061269>.

Puisque vous n'êtes pas capables de diriger le monde, dégagez de l'Olympe mondial⁹!» Personalité de la télévision russe, Olga Skabeïeva trépigne elle aussi d'impatience en attendant le dernier acte : «*Les États-Unis ne sont visible-ment pas à la hauteur de leur rôle de puissance hégémonique mondiale. (...) Il ne reste plus qu'à voir Xi Jinping faire flamber Taïwan et là ce sera terminé, ce monde changera pour toujours.*»

«Vous n'avez pas voulu parler avec la Russie? Voilà le résultat» : tel est le *leitmotiv* de la propagande du Kremlin. Le «nouvel ordre mondial» se manifeste dans le châtime-ment qui frappe inéluc-tablement ceux qui ont misé sur les États-Unis et l'Occident au lieu d'écouter la Russie et de se ranger dans son camp : en 2008, la Géorgie a perdu deux provinces; en 2014, l'Ukraine a perdu la Crimée et, comme la leçon n'a pas suffi, elle a également perdu ses provinces orientales en 2022; en 2023, l'Arménie, qui a trahi la Rus-sie, a perdu le Karabakh et Israël, qui avait voulu conclure un accord avec l'Arabie saoudite sans demander l'autorisation de Moscou, a été puni par la mort de milliers de ses citoyens.

La longue marche

Il est très difficile pour les Occidentaux de comprendre que la Russie poursuit avec obsti-nation depuis des années une politique mono-maniaque qui, perçue chez nous de manière impressionniste, est réduite à des fragments que nous n'arrivons pas à rassembler pour former un tableau cohérent. Sergueï Markov avait déclaré en mai 2014 : «*En 1939, nous avons conclu un pacte avec le diable pour briser le front occiden-tal uni. Aujourd'hui, notre tâche est de détruire le front uni entre les États-Unis et l'Union européenne, duquel, au lieu de la voix de l'Europe, nous enten-dons surtout l'écho de Washington.*»

Alexandre Douguine, l'idéologue de l'eura-sisme, avait mis les points sur les «i» dans une interview télévisée un mois plus tôt : «*Nous devons conquérir l'Europe (...). L'Europe se hait et est fati-guée du nihilisme. Nous dirons aux Européens : "Finie, la repentance! Vous n'arrivez pas à venir à bout de l'émigration, nous le ferons pour vous." (...) L'Europe entrera dans notre union eurasia-tique (...). Annexer l'Europe, c'est un grand dessein digne de la Russie. Le soft power suffira : trouver*

une cinquième colonne, propulser au pouvoir les gens que nous contrôlons, acheter avec l'argent de

«Il est très difficile pour les Occidentaux de comprendre que la Russie poursuit depuis des années une politique mono-maniaque, perçue chez nous de manière impressionniste.»

Gazprom des spécialistes de la réclame... Le tsar russe ou le Président russe doit être un tsar euro-péen ou un président de l'Europe¹⁰.»

Douguine est sûr de son affaire : «*Nous propo-serons à l'Europe d'être à nous. Nous y installerons simplement un protectorat (...). Ainsi, l'Ukraine et la Géorgie ne sauront plus vers qui se tourner. En allant vers l'Europe, c'est vers nous qu'elles seront ramenées (...). Il n'y aura plus de frontières, l'Union européenne entrera dans l'Union eurasiennne.*»

Il faut garder à l'esprit que les *siloviki* se sont hissés au sommet de l'appareil d'État dans la Russie eltsinienne grâce au *racket* de la protec-tion, que Poutine s'est emparé du pouvoir et a liquidé la démocratie russe grâce aux attentats de septembre 1999, attribués aux Tchétchènes, et à la «lutte antiterroriste» qui s'est ensuivie. Les hommes du Kremlin voient très bien ce scénario fonctionner en Europe. Il n'est que de voir les thèmes développés dans les médias russes après les attentats du 13 novembre 2015, qui ont ensanglanté la France, et après ceux du 22 mars 2016, à Bruxelles. Les Européens payent pour «l'orgie de tolérance» qui règne chez eux et pour leur suivisme de la politique américaine (sous-entendu : si la France s'était alignée sur la politique russe en Syrie, elle aurait évité la tragédie du 13 novembre). «*C'est le gouvernement français qui a amené les terroristes à Paris*», écrit Sergueï Markov sur sa page Facebook. «*Il a nourri les terroristes, comme autrefois l'Angleterre et la France ont alimenté la politique de Hitler. (...) Le Président Hollande va encore chuter dans les sondages, alors que Marine Le Pen, leader du*

9. <https://www.youtube.com/watch?v=kq7uLx2T3vM>.

10. Interview sur tv.russia.ru, *Newsland*, 12 avril 2014. Douguine faisait alors partie du Conseil consultatif du président de la Douma, Sergueï Narychkine.

Front national qui défie le système de pouvoir français, va monter en flèche. (...) Elle deviendra la prochaine présidente de la France. Et Le Pen se considère comme une alliée de Poutine, dans lequel elle voit le meilleur homme politique de l'Europe moderne¹¹.

L'ultranationaliste Vladimir Jirinovski commente ainsi à la Douma les attentats de Bruxelles : «*Maintenant les actes de terrorisme se multiplient en Europe, ça va continuer de plus belle, et, pour nous, c'est tout bénéfique¹².*»

Face au danger islamiste, les Occidentaux, pense-t-il, vont implorer l'aide de Moscou. De fait, le choc de ces attentats a suscité en France un chœur quasi unanime, réclamant une coalition avec la Russie. La France, avide d'une panacée, s'est lancée tête baissée dans le mirage d'un rapprochement avec Moscou. Se sentant en position de force, les Russes ont formulé les conditions mises à l'octroi de leur appui : il s'agissait, bien sûr, du retrait des sanctions, mais les Occidentaux devaient surtout laisser tomber «*la junte de Kiev*», toujours selon Sergueï Markov sur sa page Facebook¹³. Ils devaient reconnaître la division du monde en deux zones de responsabilité, l'Eurasie et le Moyen-Orient, qui reviendraient à la Russie, les États-Unis se repliant sur le continent américain. «*Les États-Unis ne pouvant être les garants de la sécurité européenne, la Russie et l'Europe doivent s'unir, la Russie formant l'élément décisif¹⁴.*», précise alors le sénateur Igor Morozov.

Poutine croit la partie gagnée. En mai 2018, lors de la rencontre de Saint-Petersbourg, il suggère à Emmanuel Macron que la Russie pourrait fort bien se substituer aux États-Unis pour assurer la sécurité européenne. Lorsque le Président français évoque «*la mort cérébrale de l'OTAN*», le Kremlin flaire la victoire. La presse russe titre : «*C'est la fin de l'OTAN : Macron veut que la Russie défende l'Europe des États-Unis.*» Le discours aux ambassadeurs d'août 2019 suscite l'extase des propagandistes du Kremlin : «*La France reconnaît la fin de l'hégémonie occidentale*», titre *RIA Novosti* à grand fracas. On suppose déjà

au Kremlin ce qu'il faudra exiger de la France pour que la Russie daigne conclure une alliance géopolitique avec l'Europe : «*Paris va devoir offrir des bonus sérieux, et d'abord la solution au conflit ukrainien¹⁵.*»

La guerre entre Israël et le Hamas ranime ces espoirs nourris de longue date au Kremlin d'une *intifada* généralisée en Europe, qui forcerait les Européens à se tourner vers Moscou et à implorer une intervention russe : les Européens «*semblent avoir perdu leur instinct de conservation, oubliant que le conflit du Moyen-Orient pouvait être importé dans la communauté – et plus rapidement qu'ils ne peuvent l'imaginer. (...) Tant que le bloc européen ne sera pas confronté à une menace existentielle (c'est-à-dire qui remettra en question son existence même), il ne se tournera jamais vers la Russie. Nous connaissons bien l'histoire et nous souvenons de ce qu'elle était en 1941 et en 2015, lorsque le sang des personnes abattues aux terrasses des cafés et au Bataclan coulait dans les rues de Paris. Alors Paris a demandé l'aide de Moscou. Et Moscou, se souvenant des relations alliées du passé, a apporté son aide¹⁶.*»

Vladimir Soloviov se réjouit : «*Vous remarquerez le formidable mouvement de soutien aux Palestiniens qui balaye l'Europe (...). L'Europe va exploser. La Grande-Bretagne va exploser. Et, nous, nous allons observer tout ça. Nous avons notre tâche à mener à bien : venir à bout des Ukrainiens, et ensuite nous ferons régner l'ordre en Europe¹⁷.*» Quelques jours plus tard, le même Soloviov précise : «*Si nous devons prendre Lisbonne pour assurer notre sécurité, nous le ferons¹⁸.*»

D'autres théâtres s'offrent à Moscou, où l'effritement des positions occidentales peut être accéléré à peu de frais par des «*opérations spéciales*». En Afrique, la désinformation russe a permis d'organiser une série de *putschs* : en trois ans, les gouvernements de cinq pays francophones de la région du Sahel ont été renversés. Les nouveaux dirigeants de deux de ces pays, le Mali et le Burkina Faso, sont ouvertement prorusses ; dans un troisième, le Niger, le Premier ministre installé après le coup d'État de juillet a récemment rencontré l'ambassadeur de

11. <https://www.kp.ru/daily/26325.4/3210103/>.

12. «*Jirinovski se réjouit des attentats de Bruxelles*», billet de *blog Mediapart*, 25 mars 2016 (consultable en ligne).

13. A. ПИОНТКОВСКИ, «*L'Occident, l'État islamique et Poutine*», *Ukraine Crisis Media Center*, 15 novembre 2015 (consultable en ligne).

14. http://www.kasparov.ru/material.php?id=564ACE151184§ion_id=50A6C962A3D7C.

15. <http://ruspravda.info/CHto-oznachaet-dlya-Ukraini-znamenitaya-rech-Makrona-37291.html>.

16. <https://ria.ru/20231023/evropa-1904538908.html>.

17. <https://www.youtube.com/watch?v=F41Xd5cNnWg>.

18. <https://www.youtube.com/watch?v=H630sIsMzcw>.

Russie. Au Mali et en Centrafrique, les troupes françaises ont été remplacées par des mercenaires de Wagner¹⁹.

Les Balkans, point névralgique

Autre point névralgique : les Balkans. Moscou entretient des groupes paramilitaires dans cette région afin de saboter son intégration dans les institutions occidentales. En novembre 2022, on apprenait que Wagner avait l'intention d'étendre ses activités dans les Balkans. Le gouvernement serbe s'est engagé à mettre fin à la présence des mercenaires russes dans le pays, mais n'y est pas totalement parvenu : des volontaires serbes sont toujours vus en train de combattre pour la Russie en Ukraine, tandis qu'en Serbie, des radicaux arborent les insignes de Wagner lors de rassemblements nationalistes, marqués par des affrontements violents.

Les dirigeants du Kosovo ont accusé Wagner de préparer des provocations dans le nord du pays, peuplé de Serbes, et les responsables de la sécurité en Bosnie-Herzégovine affirment que des représentants de Wagner étaient présents aux célébrations nationalistes dans l'entité serbe de Bosnie du pays, la Republika Srpska.

En Serbie, les sondages d'opinion révèlent que 63 % de la population accusent l'Occident d'être responsable du déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, tandis que 66 % considèrent toujours la Russie comme un ami de la Serbie. En Republika Srpska, en Bosnie-Herzégovine, 52 % des personnes interrogées déclarent soutenir l'agression russe contre l'Ukraine²⁰.

En décembre 2022, Besnik Bislimi, premier vice-Premier ministre du Kosovo, a accusé le Kremlin d'attiser les tensions entre la Serbie et le Kosovo pour détourner l'attention de l'invasion russe en Ukraine : *«Il existe des preuves montrant que des groupes paramilitaires sont soutenus par le centre humanitaire, un centre russe (...). Et, si vous voulez plus de détails pour comprendre avec quelle facilité la Russie peut susciter des conflits, les récentes attaques de ces troupes au Kosovo ont commencé pendant la nuit, probablement déclenchées*

*par des hommes ivres à l'intérieur des barricades, parce que le centre humanitaire leur fournit beaucoup d'alcool et des incitations financières*²¹.»

Le mouvement de la Patrouille populaire, par exemple, dont les représentants ont visité le bureau de Wagner à Saint-Petersbourg en février 2023, est animé par une bande de voyous connus pour avoir tabassé des immigrants asiatiques dans les rues de Belgrade. Récemment, le mouvement s'est joint à des formations d'extrême droite mieux établie pour organiser des manifestations anti-Kosovo.

Moscou ne cesse d'attiser les flammes en diffusant sur les réseaux sociaux des messages bellicistes qui polarisent la région selon les clivages ethniques et religieux et alimentent ainsi l'antagonisme entre les Kosovars et les Serbes. La Russie a également armé la Serbie tout en augmentant sa dépendance énergétique en lui fournissant du gaz et du pétrole à un prix très réduit. *«Une grande explosion se prépare au centre de l'Europe»*, plastronnait en mai dernier Sergueï Lavrov, le ministre russe des Affaires étrangères.

En septembre 2023, après l'attaque par un commando serbe d'une patrouille kosovare, la Serbie a déployé des armes avancées à sa frontière avec le Kosovo, ce qui constitue l'un des plus grands renforcements militaires serbes depuis la fin de la guerre du Kosovo, il y a près d'un quart de siècle. Aux États-Unis, un porte-parole du Conseil national de sécurité a qualifié l'événement de *«mise en scène sans précédent d'artillerie, de chars et d'unités d'infanterie mécanisées serbes avancées»*.

Une nouvelle escalade au Kosovo risque d'entraîner également le chaos en Bosnie-Herzégovine, où le dirigeant serbe de Bosnie, Milorad Dodik, favori de Poutine, a menacé d'organiser la sécession des territoires serbes de Bosnie. En octobre, ce dernier a déclaré que les Serbes devraient *«former un seul État»*, composé de la Serbie, de la Republika Srpska et du Monténégro²².

Enfin, il n'est pas interdit de penser que Poutine ait soufflé à son comparse Nicolás Maduro l'idée de procéder maintenant à l'annexion

19. Pour plus de détails, voir E. DWORKIN, «How Russian disinformation toppled government after government in Africa», *The Washington Post*, 30 janvier 2023 (consultable en ligne).

20. M. SAMORUKOV, «What's behind the posturing of Russian mercenaries in the Balkans?», Carnegie Endowment for International Peace, 6 avril 2023 (consultable en ligne).

21. Z. SHEFTALOVICH, «Russia stoking Serbia-Kosovo tensions to distract from Ukraine, Pristina says», *Politico*, 29 décembre 2022 (consultable en ligne).

22. D. SHEDD et I. STRADNER, «Russia's second front in Europe», *Foreign Affairs*, 7 novembre 2023 (consultable en ligne).

de l'Essequibo, un territoire voisin riche en pétrole, convoité ouvertement depuis 2015 : nouveau coup porté à l'ordre mondial détesté et nouveau front ouvert contre les États-Unis²³. Le député Sergueï Mironov écrit à ce propos sur Twitter : « *Voulez-vous un ordre mondial nouveau? C'est fait. Le Venezuela est en train d'annexer son vingt-quatrième État, l'Essequibo. Tout cela sous le nez des États-Unis, la grande puissance hégémonique. Il ne reste qu'au Mexique à récupérer le Texas et aux Américains à penser à leur avenir, à l'Alaska [agrémenté d'un drapeau russe]*²⁴. »

La guerre idéologique contre l'Occident

Dans un discours prononcé le 4 novembre, à l'occasion de la fête de l'Unité nationale, Poutine s'est livré à l'éloge du prince russe Alexandre Nevski, pour « *s'être rendu à la Horde d'or, s'être incliné devant les khans de la Horde, et pour avoir reçu d'eux une investiture lui permettant de régner, et surtout de résister efficacement à l'invasion occidentale. Pourquoi? Certes la Horde se comportait avec arrogance, mais elle ne touchait pas à l'essentiel – notre langue, nos traditions, notre culture, auxquelles attaquaient les conquérants occidentaux. Et c'est là le plus important, car, si la culture, les traditions et l'histoire d'un peuple sont détruites, alors ce peuple commence progressivement à disparaître en tant que groupe ethnique*²⁵. »

Cette hallucinante réécriture de l'histoire (pillant et incendiant les églises, chassant les artistes, brûlant les chroniques, les khans tatars n'ont nullement ménagé la culture russe) est mise en avant pour justifier le pivot de la Russie vers les despotismes asiatiques et sa rupture avec l'Europe (avec l'appui des Tataro-Mongols, Nevski fait la guerre aux chevaliers teutoniques catholiques). Nous touchons là à l'obsession du Président russe : plus encore que l'ordre mondial, c'est la civilisation occidentale qu'il veut détruire.

Un texte de novembre 2015 affiché sur un site eurasiatique formule le programme de la lutte idéologique contre l'Occident : « *Lorsque nous utilisons des réseaux déjà existants, nous devons donner la priorité à ceux qui visent d'une manière*

*ou d'une autre à la destruction de l'identité civilisationnelle de l'Europe d'aujourd'hui. Les sectes totalitaires, les mouvements séparatistes, les mouvements néo-nazis et racistes, les anarchistes et les antiglobalistes, les écologistes radicaux, les eurosceptiques, les isolationnistes, les migrants illégaux doivent agir dans ce but*²⁶. »

Poutine ignore tout de la civilisation occidentale. Il la hait parce qu'il hait la liberté. Il a un instinct infailible de ce qui peut la saper. Il mise sur le relativisme, qu'en Occident on a tendance à confondre avec l'objectivité : « *Il existe de nombreuses civilisations, et aucune d'entre elles n'est meilleure ou pire que l'autre* », clame-t-il.

Sa bête noire est l'universalisme : que des règles non imposées par lui s'appliquent à tous lui est insupportable. Poutine est un hors-la-loi au sens littéral du terme. « *La civilisation n'est pas une conception universelle, une pour tous – cela n'existe pas* », martèle-t-il. Il en veut mortellement aux Russes qui font le choix de quitter le pré carré civilisationnel du « monde russe », qu'il considère comme sa propriété : « *Bien entendu, il est interdit de trahir sa civilisation. Cela mène au chaos général, ce n'est pas naturel et c'est répugnant, je dirais.* »

En 1947, après le discours de Jdanov, les Occidentaux comprirent que l'affrontement avec le régime stalinien se situait aussi sur le terrain idéologique. Le discours de Valdaï doit nous conduire à une prise de conscience similaire. « *Nous serons la dernière civilisation* », déclare un invité du talk-show de Soloviov. « *J'espère que, si la planète disparaît, nous serons les derniers, ceux qui fermeront la porte de cette planète*²⁷. »

Le nihilisme destructeur de Poutine s'attaque aux fondements de notre civilisation. Le Président russe cherche à oblitérer notre héritage. À partir des ve-iv^e siècles avant notre ère, la Grèce et Rome ont pensé l'universel ; elles ont lancé une réflexion sur la nature et la loi, sur les avantages et les inconvénients des différents régimes politiques, sur la corruption de ces régimes, sur le rôle de la justice dans la survie de la cité et sur le lien nécessaire entre politique et morale, posant les bases de la civilisation occidentale. C'est justement l'intuition de l'universel présente chez les Anciens et dans

23. <https://www.youtube.com/watch?v=kY4U3VQsLvc>.

24. <https://www.youtube.com/watch?v=PJiwDEo8HC8>.

25. https://dzen.ru/a/ZUUZoY3_DkuevblL.

26. <http://evrazia.org/article/230>.

27. <https://youtu.be/tqADaXX4O-4?si=DiGK99iKPWjDs-DR>.

le christianisme occidental qui a permis plus tard le développement de la science. À l'inverse, le relativisme cultivé par Poutine aboutit au foisonnement des superstitions et des charlataneries qui sont une menace pour le vrai savoir. Il condamne le peuple qui le professe à l'incapacité de se mettre à la place de l'autre et en fait un troupeau de criminels inconscients de leur déchéance. Il le prive de ce sentiment d'appartenir à l'humanité commune qui forme la base de la vraie civilisation.

Qu'on compare les pièces d'Eschyle et d'Euripide, pleines d'une empathie poignante pour les Perses et les Troyens vaincus, avec les hurlements de hyène de la propagande russe, et l'on verra que Poutine ment quand il affirme qu'aucune civilisation « n'est meilleure ou pire que l'autre ».

Ainsi, pour faire face à la menace russe, nous devons d'abord prendre conscience du fait que la Russie est en guerre contre nous, et que cette guerre se déroule sur une multiplicité de fronts. Nous devons avoir présent à l'esprit l'ensemble du tableau. Et, surtout, nous ne devons pas oublier un seul instant que notre civilisation mérite d'être défendue, car nous avons reçu d'elle en héritage tout ce qui manque à la Russie : le respect de la vérité, le sens du bien public, le goût de la liberté et le sentiment d'appartenir à l'humanité commune.

FRANÇOISE THOM

Agrégée de russe, maître de conférences émérite de l'université Paris-Sorbonne. Dernier ouvrage paru : *Poutine ou l'obsession de la puissance* (Litos, 2022).

Pologne ennemie

Ce jeudi, un des plus fidèles alliés du Président Vladimir Poutine a averti la Pologne que cet État était désormais considéré comme un « ennemi dangereux » par la Russie et qu'il pourrait finir par perdre son statut d'État s'il continuait sur cette lancée.

C'est l'ancien Président Dmitri Medvedev, aujourd'hui vice-président du Conseil de sécurité de la fédération de Russie, qui s'est fendu de ces quelques commentaires dans un article de 8000 mots consacré aux relations russo-polonaises, dans lequel il déclare que Moscou a désormais trouvé en la Pologne un « ennemi dangereux ».

« Nous la traiterons [la Pologne] rigoureusement comme un ennemi historique, a déclaré Medvedev. S'il n'est aucun espoir de réconciliation avec l'ennemi, la Russie n'aura pas d'autre choix que de lui réserver le sort le plus sévère. L'Histoire a sanctionné plus d'une fois la présomption de la Pologne : quel que soit le degré d'ambition qui anime les projets revanchards de ce pays, leur échec pourrait conduire à la mort de l'État polonais tout entier. »

Dmitri MEDVEDEV, « Putin ally warns "enemy" Poland: you risk losing your statehood », Reuters, 2 novembre 2023.

Les Russes tiennent à la démocratie

Comme le mot démocratie, celui de réforme rend désormais aux oreilles russes un son suspect. Mais, en même temps, l'idée de modernisation leur est chère. Et comment moderniser sans réformer ?

Les réflexes de rejet que l'on constate actuellement en Russie devant certains mots relèvent donc plus de la sémantique que d'une réflexion sur le fond. Et il ne faut surtout pas sous-estimer le rôle pédagogique joué au cours des quinze dernières années par ces mots quelque peu discrédités et par l'idée qu'ils recouvrent. La démocratie, c'est-à-dire la liberté et la participation des citoyens à une vie publique régie par des normes stables et connues, les Russes y tiennent. La conscience collective juge désormais les écarts démocratiques ou les menaces qu'elle craint pour la démocratie à l'aune de l'image exigeante qu'elle en a. Il en va de même pour l'effet des réformes sur les mentalités. Une logique de marché est à l'œuvre en Russie depuis plusieurs années. Cette logique et les valeurs qui y sont liées – sens des responsabilités, esprit d'entreprise, goût pour l'innovation, prestige de la réussite – ont grandement modifié les esprits, les habituant aux notions de changement et de modernité. Sans doute le temps durant lequel cette nouvelle conscience collective aura pu se forger est-il encore bien court. Ce qui explique les tensions entre l'attachement des Russes aux traditions, renforcé par leur inquiétude face à un monde encore mal connu, et l'esprit de renouveau tourné vers la modernité. (...)

Dans les premières années du xx^e siècle, alors que la Russie traversait une période d'épanouissement en tous domaines – spirituel, et ce fut l'Âge d'argent ; matériel, et ce fut le décollage économique –, le grand poète Alexandre Blok confia dans un poème qu'il voyait se lever au-dessus de son pays « l'étoile d'une Amérique nouvelle ». C'est cette étoile que tentent aujourd'hui de discerner les Russes. Et ils se souviennent aussi des propos du plus grand de tous leurs poètes, celui qui, un siècle plus tôt, symbolisa l'âge d'or des lettres russes, quand l'élite incorporait à son patrimoine tout le passé culturel de l'Occident : Pouchkine. Celui-ci notait en 1822 que la « Russie était encore inachevée », c'est-à-dire ouverte à tous les progrès.

« Nouvelle Amérique » ou Russie d'Europe, peu importe : ce que les Russes espèrent aujourd'hui voir surgir de leurs longues déceptions et de leurs efforts renouvelés, c'est l'achèvement d'une Russie civilisée rejoignant enfin et de manière définitive les grandes nations occidentales.

Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, *La Russie inachevée*, Fayard, 2000, p. 283-285.

De quoi les valeurs européennes sont-elles le nom ?

THIERRY CHOPIN

Depuis plusieurs années, les valeurs politiques sur lesquelles repose l'Union européenne sont remises en question. À l'intérieur même de l'Union, elles sont ébranlées par les courants nationaux-populistes autoritaires et d'extrême droite néonationaliste, hostiles au libéralisme politique.

Phénomène plus récent, les « valeurs européennes » sont aussi remises en cause à gauche de l'échiquier politique, sur fond d'une critique postcoloniale des Lumières, lesquelles ne seraient que le masque d'un impérialisme culturel occidental. Cette critique s'accompagne d'une remise en question de l'universalité des valeurs issues des Lumières, au nom du rejet de la prétention occidentale, et plus spécifiquement européenne, à revendiquer l'origine des « valeurs démocratiques » et à affirmer le caractère universel des droits individuels issus de ce mouvement intellectuel et politique européen. Les valeurs européennes seraient impérialistes et n'auraient été qu'un simulacre d'universalité destiné à dissimuler un projet de domination.

À l'extérieur de l'UE, ces valeurs sont également contestées dans un contexte d'affirmation des régimes autoritaires, dictatoriaux et totalitaires, notamment en Chine et en Russie, qui cherchent à refaçonner l'ordre mondial en affirmant que les valeurs qui le sous-tendent sont occidentales et non universelles.

TH. C.

Ce débat¹ très actuel pose de multiples questions². Il faudrait d'abord définir quelles sont les valeurs européennes en question, mais aussi

1. Ce texte est issu de réflexions conduites à l'occasion d'une invitation par *Le Grand Continent* à discuter, à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, la question suivante : « Les valeurs européennes ont-elles une dimension universelle ? » Il a d'abord été publié sur le site de l'Institut Jacques-Delors. Je tiens à remercier vivement Jean-François Jamet, Jean-Baptiste Roche et Céline Spector pour leurs commentaires, toujours précieux, sur une première version de ce texte.

2. Voir par exemple H. GEISELBERGER (dir.), *L'Âge de la régression. Pourquoi nous vivons un tournant historique*, traduit de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol par Fr. Joly et J.-M. Saint-Lu, Premier Parallèle, 2017.

préciser ce que l'on entend par « universel »³ : cela signifie-t-il que les valeurs européennes peuvent être transposées telles quelles partout ? Que ces valeurs ont des sources extérieures à l'Europe ? Poser en ces termes le sujet de la dimension universelle des valeurs européennes peut amener à deux questions qui n'ont rien à voir et qui appellent d'ailleurs des réponses opposées et relativement simples à établir.

3. Voir par exemple A. CHENG, « La prétention chinoise à l'universalité », *Esprit*, n° 461, 2020/1.

Il est intéressant de noter que le sujet de la dimension universelle des valeurs est parfois mêlé à la question de l'identité européenne; cette association d'idées révèle le malaise inhérent à la thématique. En effet, le débat sur ces sujets présente l'inconvénient de structurer la discussion en des termes très polarisés, que Myriam Revault d'Allonnes a résumés très clairement :

La dimension universelle des valeurs européennes relève-t-elle d'une universalité abstraite, a priori, que certains appellent «surplombante» parce que, partant d'une origine précise et assignée (une identité particulière), elle prétend uniformiser et aligner sur son propre modèle ce qui est autre que soi? C'est la critique constamment adressée à ce type d'universalité par ceux qui y voient, à juste titre, l'expression dissimulée d'une hégémonie (économique, coloniale, culturelle). Cette «universalité» n'est effectivement que la transplantation unilatérale d'une forme singulière effectivement dominée par la modernité occidentale. Or c'est précisément celle qui se trouve invoquée dans la revendication d'une identité européenne monolithique, investie par les valeurs chrétiennes et en quête d'un récit englobant⁴.

Dans cette perspective, la difficulté à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est de trouver une voie permettant de «sortir de cette logique binaire où s'affrontent, d'un côté, un universel de surplomb autoproclamé et, de l'autre, la critique d'une universalité toujours réduite au discours de la domination⁵».

Dans la droite ligne de ce questionnement, les développements qui suivent ont pour seul objectif de tenter d'apporter une contribution à ce débat épineux et chercheront pour cela à : clarifier ce que l'on entend quand on évoque les valeurs européennes; interroger la question de leur universalité en tentant d'éviter l'écueil du «récit civilisationnel»; justifier la nécessité de reconnaître et de revendiquer l'héritage des Lumières européennes, héritage local et pluriel.

De quoi parle-t-on ?

Le débat sur l'État de droit, la démocratie libérale et plus largement sur les valeurs européennes

est souvent affecté par la confusion entre deux dimensions : juridico-politique d'un côté et sociétale de l'autre. Cette confusion produit des effets pervers et nuit à la clarté. Comme l'avait noté Jacques Delors, «le combat [sur les valeurs] n'est pas d'une grande clarté, car il prend parfois les habits d'un conflit entre les modernistes et les passésistes⁶». Il faut ainsi clarifier les termes de ce débat et distinguer entre deux ou trois dimensions différentes de ces valeurs, mêlées parfois abusivement au combat pour la défense de l'État de droit et de la démocratie libérale⁷.

Considérons tout d'abord l'État de droit *stricto sensu*⁸, défini par les critères suivants : la légalité; l'interdiction de l'arbitraire du pouvoir exécutif; des juridictions indépendantes et impartiales; un contrôle juridictionnel effectif, y compris du respect des droits fondamentaux; l'égalité devant la loi. Ces éléments sont non négociables et font notamment l'objet d'une jurisprudence détaillée de la Cour de justice de l'Union européenne (on n'est donc pas ici uniquement dans le champ politique, mais aussi juridique).

Les valeurs politiques fondamentales de l'Union telles qu'elles sont précisées dans l'article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) sont les suivantes : «Respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit et respect des droits de l'homme, y compris des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.» Également non négociables, ces valeurs sont cependant beaucoup plus vagues; elles ne font pas l'objet d'une mobilisation autonome devant une juridiction et constituent au mieux un élément à la lumière duquel d'autres textes peuvent se comprendre.

Évoquons enfin ce qui relève du débat politique légitime dans telle ou telle nation, y compris

6. J. DELORS, «Dissertation sur les valeurs», conférence mondiale quadriennale des abbés bénédictins, San Anselmo, Rome, 8 septembre 2000, reproduite in *Relire Delors. Discours de Jacques Delors depuis 1996*, Institut Jacques-Delors, 2021, p. 102.

7. Th. CHOPIN et L. MACEK, «Les valeurs européennes. Un débat à clarifier pour un combat à mener», *Policy Papers*, n° 275, Institut Jacques-Delors, avril 2022.

8. Voir la communication de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil, «Un nouveau cadre pour renforcer l'État de droit», 2014, p. 4.

4. M. REVAULT D'ALLONNES, «Les valeurs européennes sont-elles universalisables?», *Le Grand Continent*, 11 novembre 2022.

5. *Ibid.*

sur le registre des valeurs «sociétales». L'UE laisse de ce point de vue une large marge de manœuvre aux États membres, dans la mesure où les spécificités nationales ne sont pas mobilisées pour faire obstacle à un acquis fondamental européen; on se souvient par exemple, à cet égard, de l'équilibre trouvé par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'arrêt *Coman* : la Roumanie est libre de ne pas reconnaître les mariages homosexuels mais elle ne peut s'opposer à la liberté de circulation acquise par un individu du fait d'un mariage homosexuel validement prononcé dans un autre État membre.

Dans le débat sur les valeurs européennes, ces différents registres sont souvent confondus, comme le montre la discussion autour du clivage entre progressisme et conservatisme. Tous les pays ne partagent pas la même sensibilité à propos de certaines questions liées à des enjeux de valeurs dans leur dimension sociétale et, sur certaines grandes questions (droit d'asile, bioéthique, etc.), des différences existent, y compris au sein des sociétés nationales. Par ailleurs, ce clivage amalgame au sein des «progressistes» des tendances très différentes (libéraux, socialistes, etc.) et caricature l'opposition en «conservateurs» voire en «réactionnaires».

Ici, les valeurs politiques européennes dont il est question sont les valeurs issues du libéralisme politique telles qu'elles ont été développées au cours de l'histoire de l'Europe et affirmées depuis les Lumières. Ces valeurs sont placées au fondement de la construction européenne : libertés fondamentales, respect de la dignité de la personne, égalité de tous devant la loi, État de droit, démocratie représentative⁹, etc. L'expérience historique des peuples européens à la suite des tragédies du xx^e siècle a forgé un consensus sur ces valeurs autour de cinq éléments principaux :

- la combinaison de la démocratie (suffrage universel) et du libéralisme politique (État de droit, respect des droits fondamentaux, séparation des pouvoirs);
- l'accent mis sur la solidarité et la recherche de la justice sociale, conférant un rôle important à l'État;
- l'esprit de modération, de tolérance, d'ouverture et de méfiance vis-à-vis des passions

politiques (notamment vis-à-vis de celles qui sont déchaînées au nom des religions ou/et des nations);

- la renonciation relative à la force et la préférence pour le règlement pacifique des conflits par la négociation;

- une vision des relations internationales qui désabsolutise la notion de souveraineté de l'État.

Ces valeurs politiques se concrétisent dans le projet politique de l'intégration européenne, qui prend la forme d'une communauté de droit et de valeurs politiques et pas seulement d'une alliance entre États souverains, qui ne pourrait pas apporter la garantie de permanence de la paix établie. Si tel était le cas, l'UE serait simplement une entité intergouvernementale et nous ne serions pas allés aussi loin dans l'intégration, au point non seulement de l'inscrire dans des traités qui priment sur le droit national, mais aussi de créer des institutions supranationales dont le mandat clair est d'en garantir l'effectivité¹⁰.

Ce sont des causes historiques, politiques et géopolitiques qui réunissent les États et les citoyens de l'Union européenne. C'est là que se trouve d'ailleurs la «valeur» fondatrice de l'Europe : l'union a d'abord fait la paix et ancré la démocratie avant de faire la force. Autrement dit, la valeur fondatrice de l'Europe réside dans la nécessité de rester unis d'un point de vue géopolitique et de se protéger du retour à la tentation autoritaire voire totalitaire. Les Européens se sentent tels parce qu'ils savent que leurs histoires (passées et futures) sont indissociables et qu'ils se rejoignent dans une communauté de destin.

Cette valeur fondatrice pose assez bien le problème actuel : quelle est la place pour l'antilibéralisme en Europe qui ne peut s'opposer au libéralisme politique qu'en rejetant sans ambivalence l'autoritarisme et le totalitarisme ? Peuvent éventuellement s'imposer un antilibéralisme conservateur, à condition qu'il ne se compromette pas avec un projet autoritaire nationaliste (comme en Hongrie), ou un antilibéralisme égalitariste, à condition qu'il ne se compromette pas avec un projet autoritaire de type marxiste, dans le cadre posé par l'État de droit.

9. L'article 10 du TUE affirme à ce sujet que «le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative».

10. Th. CHOPIN, «L'Union européenne n'est pas une simple alliance entre États souverains», *Le Monde*, 19 octobre 2021; Th. CHOPIN et J.-B. ROCHE, «En finir avec le mythe d'une Union politique sans primauté juridique», *Le Grand Continent*, 5 novembre 2021.

L'équilibre est précaire et constamment éprouvé. La stabilité d'un ordre politico-juridique composé d'États qui ont décidé librement

« Une compréhension plus complète des racines profondes de la pensée démocratique sur d'autres continents est indispensable. »

et souverainement de s'associer dans une union plus large pour exclure durablement tout risque de conflit entre eux suppose un degré d'homogénéité politique minimal, qui implique à son tour un consensus sur ces valeurs politiques communes qui ne saurait tolérer aucune différenciation possible¹¹. Ces valeurs politiques ont été inscrites dans le droit de l'UE, auquel ont souscrit l'ensemble des États membres lors de leur adhésion, non seulement dans l'article 2 du TUE (voir *supra*) mais aussi dans la Charte des droits fondamentaux, adoptée en 2000 et incorporée au traité de Lisbonne en 2009, qui souligne que l'Union n'est pas seulement un vaste marché mais qu'elle consacre des valeurs et garantit des libertés¹².

Ces valeurs sont-elles universelles ?

Ces valeurs politiques (*grosso modo* la démocratie et les droits de l'homme) ont reçu après la Seconde Guerre mondiale le statut de normes universellement reconnues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Mais sont-elles spécifiquement européennes ?

La « démocratie des autres »

Si l'on adopte une vision large de la démocratie¹³ (non réduite aux mécanismes de la démocratie représentative et électorale), définie

11. Voir sur ce sujet les réflexions récentes d'Olivier Beaud in *Le Paëse fédératif. Essai sur la constitution de la Fédération et sur l'Union européenne*, Dalloz-Institut Villey, « Droit politique », 2022, p. 542-552.

12. D'autant que le contentieux invoquant la Charte se développe de plus en plus. C'est à la fois une force et une faiblesse de l'UE : quelle distinction établir avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), dont les périmètres géographiques sont distincts ?

13. Voir A. SEN, « Democracy and its global roots », *The New Republic*, 4 octobre 2003 et « Democracy as a universal value », *Journal of Democracy*, 1999/3, p. 3-17. Ces deux textes ont été publiés en français sous le titre : *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, traduit de l'anglais par M. Begot, Payot, 2005.

dans la perspective plus large du débat public (« gouvernement par la discussion »), de la libre discussion et de la délibération¹⁴, les racines de la démocratie vont en effet bien au-delà des limites de certains récits affirmant la spécificité européenne ou plus largement occidentale de ces valeurs¹⁵. Cet argument selon lequel le soutien à la cause du pluralisme, de la diversité et aux libertés fondamentales se retrouve dans l'histoire de nombreuses sociétés est corroboré sur le plan empirique par l'existence de longues traditions qui encouragent et pratiquent le débat public au sujet de problèmes politiques, sociaux et culturels, dans des pays aussi divers que l'Inde ou la Corée du Sud, dans le monde arabe¹⁶ et dans de nombreuses parties de l'Afrique – comme le montre par exemple l'autobiographie de Nelson Mandela, *Un long chemin vers la liberté*, et son évocation de l'importance de l'héritage de la discussion publique en Afrique¹⁷.

De là découle la nécessité d'une histoire des idées sur la démocratie et les libertés qui soit plus large, ainsi que le besoin de reconnaissance de cet « héritage global » et de l'histoire des idées des sociétés africaines, asiatiques, etc. Une compréhension plus complète des racines profondes de la pensée démocratique sur d'autres continents est indispensable.

Il paraît indiscutable que le recours à la délibération comme mode de décision n'a pas attendu l'Europe moderne pour exister. Si spécificité européenne il y a, il semble que ce soit davantage dans le lien que les Européens ont noué entre ce mode de décision et la liberté individuelle, lien si profondément ancré dans notre identité politique que nous ne parvenons même plus à les distinguer.

14. Voir par exemple J. HABERMAS, « Le débat interculturel sur les droits de l'homme », in *L'Intégration républicaine. Essais de théorie politique*, traduit de l'allemand par R. Rochlitz, Fayard, 1998, p. 245-256 et *Political Liberalism*, Columbia University Press, 1993.

15. Il convient ici de remarquer qu'Amartya Sen ne distingue pas suffisamment libéralisme et démocratie dans son argumentation. On passe souvent de la « démocratie » à la « liberté » sans transcrire, comme si les deux termes étaient des synonymes ; en outre, il retient une vision certes plus large de la « démocratie », mais qui reste dans le registre du mode de gouvernement (il ne donne donc pas une dimension substantielle au concept : toute décision qui ressortirait d'une libre discussion/délibération devrait être respectée, peu importe son adéquation à des valeurs préétablies).

16. Voir M. HUSSEIN, *Versant sud de la liberté. Essai sur l'émergence de l'individu dans le tiers monde*, La Découverte, « Essais », 1989.

17. N. MANDELA, *Un long chemin vers la liberté* (1994), traduit de l'anglais par J. Guiloineau, Fayard, 1996.

Pour le dire autrement, la démocratie (surtout entendue *lato sensu* comme régime délibératif, sans autre précision) n'est pas particulièrement européenne. En revanche, il semble que la question de son organisation pour en faire un instrument d'émancipation individuelle s'inscrive plus spécifiquement dans la culture européenne et son histoire (c'est un point essentiel de la pensée de Tocqueville par exemple). À tort peut-être, car il est impossible de prétendre avoir une connaissance exhaustive de l'histoire des idées de chacune des aires géographiques du monde; le prisme individualiste qui caractérise l'émergence du libéralisme européen *paraît* représenter une singularité.

Toutefois, la différence relève ici davantage du prisme retenu que des valeurs invoquées. Les «grandes» valeurs, par définition formulées en des termes génériques, peuvent toujours être perçues sous une forme ou sous une autre à divers moments dans l'espace et dans le temps. C'est en cela que le qualificatif «universel» a sa légitimité. À titre d'exemple : la liberté est une valeur universelle en ce qu'il est possible de la retrouver dans de multiples civilisations très différentes. Mais de quelle liberté parle-t-on ? De la liberté de l'individu qui n'est aliénée par aucun collectif ? De la liberté morale de faire des choix en conscience et d'en assumer les conséquences ? De la liberté de celui qui dépasse les limites physiques du monde ? Etc.

Le risque du « récit civilisationnel »

Le deuxième élément essentiel relatif à la question de savoir si ces valeurs caractériseraient en propre l'Europe voire l'Occident concerne le risque de la division du monde en «civilisations» distinctes et imperméables¹⁸, entraînant une grande difficulté à prendre en compte les influences et les liens intellectuels des sociétés les unes vis-à-vis des autres et potentiellement des risques de conflit¹⁹. Marc Crépon avait formulé une critique incisive de ce qu'il avait appelé «l'imposture du choc des civilisations²⁰», notamment à partir de deux arguments qui méritent d'être rappelés ici.

Tout d'abord, l'affirmation d'une différence radicale entre civilisations autour de systèmes de valeurs jugés incompatibles les uns avec les autres ne peut conduire qu'à la naturalisation et à l'essentialisation des différences et, *in fine*, au risque de conflit. Une telle affirmation suppose une connaissance et une compréhension exhaustives des différentes civilisations dans toute leur complexité, ce qui est impossible²¹; c'est la raison pour laquelle toute aspiration à la spécificité n'est qu'hypothétique. C'est en ce sens qu'«il faut éviter de répondre à la «lutte contre l'Occident» par la réaffirmation de notre «spécificité culturelle», par le récit d'une essence européenne éternelle²²».

Mais ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas identifier des valeurs européennes. On le peut, mais sans prétention d'exclusivité, tout en reconnaissant l'apport indéniable de certains auteurs et événements ainsi que des différences objectives avec la situation actuelle dans d'autres régions du monde. Quant au qualificatif d'«universel», il relève davantage de la boussole que de la description : les valeurs européennes cherchent à s'inscrire dans un cadre plus large afin de souligner les liens avec les autres aires géographiques, précisément pour mettre en évidence les similarités et apaiser les conflits. La revendication d'universalité sert autant à légitimer le discours interne à l'Europe (en donnant à ses valeurs une coloration autre que purement circonstancielle) qu'à tisser des liens avec les autres cultures. Cet idéal est perverti dans sa dimension externe lorsqu'il sert de prétexte à une domination sur autrui et dans sa dimension interne s'il se double d'une prétention infondée à l'exclusivité pour stimuler une fierté européenne qui serait ici infondée.

En outre, une «civilisation» inclut une diversité de sociétés qui conduit à une pluralité possible d'interprétations de certaines valeurs. La liberté religieuse en Europe constitue un exemple intéressant à ce propos. Au-delà des principes de liberté et de tolérance religieuses, la nature des relations entre les Églises et l'État est variable d'un État membre de l'UE à l'autre. La France

18. S. HUNTINGTON, *Le Choc des civilisations* (1996), traduit de l'anglais par J.-L. Fidel et al., Odile Jacob, 1997.

19. Voir par exemple N. GARDELS, «The clash of civilizational States. China and the West affirm each other's identity», *Noema*, 18 novembre 2022.

20. M. CRÉPON, *L'imposture du choc des civilisations*, Éditions Pleins Feux, 2002.

21. Cette objection avait été formulée par Raymond Aron contre Oswald Spengler (*Le Déclin de l'Occident*, 1918), in *L'Histoire et ses interprétations*, Éditions Mouton & Co., 1961, p. 38.

22. C'est ce qu'écrit Jean-Yves Heurtebise dans un article au titre provocateur : «Nous n'avons jamais été Européens. La guerre en Ukraine et le devenir européen», *Esprit*, septembre 2022.

est le seul pays de l'Union à avoir inscrit la laïcité dans sa Constitution; en cela, elle représente un modèle original en Europe, dans la mesure où les autres pays n'ont pas instauré de manière aussi stricte la séparation des Églises et de l'État. Autre exemple distinctif : l'Église orthodoxe bénéficie d'un statut particulier dans la Constitution de la Grèce. Pourtant, les sociétés européennes se caractérisent globalement aujourd'hui par un degré de sécularisation élevé²³ (avec des cas particuliers, comme celui de la Pologne) et se distinguent ainsi de l'autre pôle du monde occidental que sont les États-Unis, pays laïque (c'est-à-dire qui affirme la séparation de l'Église et de l'État) tout en reconnaissant une place plus importante à la religion dans la sphère publique²⁴.

On pourrait prolonger l'analyse en mettant en lumière les différences de préférences collectives entre Européens et Américains par exemple en matière de rapport à la violence; le maintien de la peine de mort dans certains États américains permet évidemment de distinguer les deux rives de l'Atlantique au sein du monde occidental²⁵. Sans oublier la question du modèle social, les sociétés européennes se fiant davantage à une gestion collective à travers l'intervention de l'État, et le modèle américain étant plus confiant dans les mécanismes privés et individuels.

Cela découle du fait que l'on peut partager des valeurs communes mais les interpréter différemment selon son histoire. C'est ce qui sauve la prétention à l'universalité des valeurs européennes (qui sont l'interprétation européenne particulière de valeurs dépassant le seul cadre européen). La question devient alors celle du degré d'homogénéité d'interprétation au sein de l'Europe pour savoir s'il s'agit d'une échelle pertinente pour parler de partage de valeurs. En effet, si les différentes sociétés européennes divergent trop dans l'interprétation des valeurs qu'elles défendent, alors autant parler de valeurs nationales. On en revient aux arguments avancés plus haut sur la nécessité d'un accord européen minimal non seulement sur les valeurs (ce qui n'est pas difficile, en réalité, compte tenu de leur

caractère très large; pour rappel, le Conseil de l'Europe procède d'une déclaration axiologique commune à l'UE, la Russie²⁶ et la Turquie...), mais aussi sur l'interprétation qu'il convient d'en retenir sur certains sujets clefs.

Un héritage local et pluriel

Ces valeurs ont aussi été développées au cours de l'histoire de l'Europe, en particulier aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il existe historiquement un lien étroit entre la définition progressive des droits de l'individu, ainsi que des valeurs politiques qui en découlent, et l'organisation politique nouvelle mise en place dans l'Europe moderne à partir du XVII^e siècle : l'État souverain (Hobbes). En outre, sur le plan philosophique, cette doctrine a été formalisée par l'école du droit naturel moderne en Europe aux XVII^e (Grotius, Locke) et XVIII^e siècles (Rousseau)²⁷. S'inspirant ou s'inscrivant en opposition à l'héritage chrétien²⁸, la problématique des droits de l'homme a reposé sur cette contribution de la pensée européenne moderne qu'est l'individu en général, abstraction faite de toute détermination particulière (individu universel)²⁹. Cette conception est liée en grande partie au processus d'émancipation de la raison humaine (Kant). C'est d'ailleurs en cela que certaines prises de position radicales récentes vont complètement à l'encontre de l'idéal libéral ici décrit : réduction de l'individu au groupe qui le compose et ainsi l'enferme; défense d'une société qui se comprend comme une lutte entre des groupes dans laquelle l'État jouerait le rôle d'arbitre. On ne se soucie plus de l'égalité des individus devant la loi mais de l'égalité générale réelle entre tous ces groupes. L'État n'émancipe plus les individus; il corrige des déséquilibres entre groupes (parfois même rétroactivement), quitte à commettre des injustices individuelles qui sont vues comme un mal nécessaire (l'échelle individuelle n'étant pas considérée comme pertinente).

Il est vrai que l'universalité des valeurs proclamées ne s'est trouvée posée empiriquement

23. Voir O. ROY, *L'Europe est-elle chrétienne ?*, Seuil, 2019.

24. Cela apparaît très clairement dans les symboles et les discours politiques.

25. Voir B. TERTRAIS, « Europe/États-Unis : valeurs communes ou divorce culturel? », *Notes de la Fondation Robert-Schuman*, n° 36, 2006.

26. Même si elle ne fait plus partie du Conseil de l'Europe aujourd'hui.

27. Voir A. LILTI et C. SPECTOR (dir.), *Penser l'Europe au XVIII^e siècle. Commerce, civilisation, empire*, Oxford, Voltaire Foundation, « Oxford University Studies in the Enlightenment », 2014.

28. M. GAUCHET, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Gallimard, 1985.

29. Voir J. LACROIX et J.-Y. PRANCHÈRE, *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Seuil, « La Couleur des idées », 2016.

et historiquement qu'à travers la figure particulière du citoyen avec la Déclaration des droits de l'Homme et du *citoyen*, qui a donné un statut public et officiel aux principes établis par la théorie moderne du droit naturel : ce citoyen était en effet *français* – orientation étatiste –, *américain* (*Bill of Rights*) – orientation libérale³⁰ –, mais aussi *haïtien*³¹. Mais l'universalité de l'individu porteur de ces droits, abstraction faite de ces caractéristiques particulières, le fait qu'historiquement les puissances européennes aient pu utiliser l'argument de l'universalisme pour justifier des conquêtes coloniales et maintenir des rapports de force doivent-ils conduire à nier et à rejeter une tradition intellectuelle et politique européenne ayant contribué fortement à formaliser, à énoncer et à proclamer les valeurs politiques au nom desquelles précisément nombre de combats ont été et sont encore menés en faveur de la démocratie, comme le montre avec évidence la guerre en Ukraine³², et de l'égalité des droits, comme l'a montré récemment la révolution initiée par les femmes iraniennes ?

Les aspirations universalistes ont produit des résultats positifs et continuent d'en produire. Il est dès lors nécessaire de lever une ambiguïté très souvent nichée au cœur de la critique de l'universalisme et des Lumières :

*Certains de ceux qui luttent contre les discriminations raciales ou sexuelles mènent en réalité un combat pour la poursuite de l'émancipation, dans la continuité des Lumières, même s'ils ne le reconnaissent pas toujours. D'autres, en revanche, rejettent toute prétention occidentale à affirmer le caractère universel des droits individuels à partir d'une position d'autorité*³³.

L'universalisme est un objectif régulateur, pas une prétention visant à imposer un modèle. Il

30. Ph. RAYNAUD, *Trois Révolutions de la liberté. Angleterre, Amérique, France*, Presses Universitaires de France, « Léviathan », 2009.

31. L. DUBOIS, *A Colony of Citizens. Revolution and Slave Emancipation in the French Caribbean, 1787-1804*, Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 2004 ; S. N. GROVOGUI, « To the orphaned, dispossessed and illegitimate children : human rights beyond republican and liberal traditions », *Indiana Journal of Legal Studies*, vol. 18, 2011/1, p. 41-63.

32. On lira le discours prononcé le 10 décembre 2022 à Oslo par Oleksandra Matviichuk, présidente du Centre pour les libertés civiles, ONG ukrainienne, lors de la remise du prix Nobel de la Paix, également attribué au militant biélorusse Ales Bialiatski et à l'ONG russe Memorial.

33. A. LILTI, « Il faut sortir les Lumières des caricatures », *Le Point*, 1^{er} décembre 2022.

est évident qu'« un récit historique européen ne peut occulter non seulement les déchirements de l'Europe, mais ses crimes, car on ne bâtit rien de bon sur le mensonge, fût-il d'omission », selon les mots d'Élie Barnavi³⁴. Néanmoins, il ne doit pas s'agir de « déseuropéaniser » l'universalisme de ces valeurs ayant reçu le statut de normes mondialement reconnues, au sens où il s'agirait de nier l'importance de la contribution de l'héritage intellectuel européen à l'effort de définition, d'énonciation et de mise en œuvre de ces valeurs politiques, sans méconnaître naturellement l'importance de l'influence des idées et des pratiques venant d'autres sociétés sur d'autres continents.

Dans cette perspective, il convient de reconnaître et même de revendiquer l'héritage des Lumières européennes et de ses propres sources : en dépit du mouvement de « pluralisation » des Lumières et de la mise en cause de l'humanisme universaliste par trente ans de débats sur le genre et d'études postcoloniales³⁵, comme l'a écrit Antoine Lilti, « nous ne sommes pas condamnés à renoncer à l'héritage des Lumières. Mais nous devons l'assumer comme un héritage local et pluriel. Non pas un *credo* rationaliste universel qu'il s'agirait de défendre contre ses ennemis, mais l'intuition inaugurale d'un *rapport critique d'une société à elle-même* [c'est nous qui soulignons]. Revendiquer l'héritage des Lumières implique donc nécessairement de réfléchir aux contours du "nous" qui réclame cet héritage (...), d'assumer sa polyphonie, de ne pas faire taire les dissonances, d'accorder aux ambivalences et aux contradictions plus d'attention qu'aux proclamations dogmatiques³⁶ ».

Une réponse propre aux Européens

Un système de valeurs partagées est nécessaire pour faire société et souder une communauté politique, un collectif ; d'un autre côté, les valeurs – européennes ou non – peuvent être utilisées, instrumentalisées voire imposées et conduire à des excès. De ce point de vue, la capacité à opérer une critique des valeurs européennes est

34. É. BARNAVI, « Identité », in Y. BERTONCINI ET AL. (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, 2008, p. 228.

35. C. SPECTOR, « Que reste-t-il de l'universel ? Les droits de l'homme à l'épreuve de la critique postcoloniale », *Lumières*, n° 32, Presses universitaires de Bordeaux, 2019/2, p. 45-60.

36. A. LILTI, *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, EHESS/Gallimard/Seuil, « Hautes Études », 2019, p. 30.

naturellement légitime. La possibilité d'interroger ces valeurs et leur validité est au cœur des Lumières européennes du XVIII^e siècle. Ce qui est problématique, c'est la prétention à invalider la valeur de la critique qui conduirait à mettre en cause la légitimité de la pluralité et la reconnaissance de l'altérité, du respect de l'autre, condition *sine qua non* du vivre-ensemble.

L'une des leçons essentielles de l'histoire européenne (guerres de Religion, arbitraire absolutiste, etc.) est que la prétention à faire violence aux individus et aux groupes est fondamentalement dangereuse; et ce raisonnement lui-même est devenu une valeur universelle au fondement de la liberté et de la tolérance. De cela découle l'absolue nécessité de protéger les individus comme les groupes contre les prétentions d'un pouvoir normatif à imposer un modèle. C'est cela qui nous permet de sortir du relativisme, et c'est cet espace qui doit être garanti et protégé, même si la question de son caractère universalisable doit pouvoir être posée.

Si cet élément d'universalité a pu être exprimé dans d'autres contextes que le contexte européen, on le retrouve *aussi* comme élément clef de l'histoire intellectuelle européenne³⁷, les Lumières elles-mêmes ayant été dirigées contre un système de normes européen :

La culture européenne assume la confrontation entre, d'une part, les convictions et les croyances issues de ces diverses traditions sédimentées et, d'autre part, la « critique » au sens fort du terme telle que l'a revendiquée la philosophie des Lumières : penser par soi-même, pour reprendre la maxime kantienne de l'autonomie de la raison. On ne comprend pas pourquoi la « critique » ainsi entendue serait la marque d'une hégémonie ou d'un impérialisme culturel s'il est vrai qu'elle fait avant tout appel à la capacité d'autonomie et d'autoréflexion³⁸.

In fine, il semble que les valeurs européennes soient fortement influencées par l'individualisme libéral et l'héritage intellectuel des Lumières,

même si ce ne sont pas leurs seules sources. La conséquence en est que ces valeurs visent avant tout à émanciper chaque individu, peu importe son appartenance à un groupe. Il s'agit là d'un objectif universalisable en ce qu'il répond à un problème (l'interaction entre l'individu et le groupe) qui n'est pas propre à l'Europe; mais la réponse qui y est apportée est issue de l'histoire et des particularités de l'Europe.

Ces valeurs constituent donc une réponse qui est propre aux Européens à un problème qui ne leur est pas propre. Là se situe sans doute la dimension universelle de ces valeurs. Le problème est que cela rend plus complexe le fait de créer une identité européenne à partir d'elles. L'interprétation que nous leur donnons découle peut-être de notre histoire (et encore, elle diverge selon les sujets entre les États membres), mais leur objectif n'est pas tourné spécifiquement vers nous en tant qu'Européens.

C'est peut-être d'ailleurs dans ce lien entre les deux composantes (universalité et particularités) que se trouve l'un des éléments de réponse que l'Union européenne peut apporter à la question de l'identité dans le monde globalisé actuel. Comme l'avait écrit Pierre Hassner :

L'identité de l'Europe revêt nécessairement un caractère intermédiaire : elle doit accepter (...) d'être à la fois partie d'un tout globalisé et composée d'États-nations conservant des identités séparées. La vocation spécifique de l'Europe lui dicte son identité et vice-versa. Cette identité consiste à trouver une voie médiane entre le global et le local, entre la dilution et le repliement sur soi, à éviter autant qu'elle le peut une confrontation brutale entre une interdépendance mondiale effrénée et un isolement borné, xénophobe et stérile³⁹.

39. P. HASSNER, «The paradoxes of european identity», séminaire Englesberg, juin 2012, repris in *La Revanche des passions. Métamorphoses de la violence et crises du politique*, Fayard, 2015, p. 317.

THIERRY CHOPIN

Docteur en science politique de l'EHESS, conseiller spécial de l'Institut Jacques-Delors. A récemment dirigé le rapport *Une Europe pour aujourd'hui et pour demain. Souveraineté, solidarité, identité commune* (La Documentation française, 2022).

37. Voir L. JAUME, *Qu'est-ce que l'esprit européen?*, Flammarion, «Champs essais», 2010.

38. M. REVAULT D'ALLONNES, «Les valeurs européennes sont-elles universalisables?», art. cité.

Les avantages du régime libéral dans un monde incertain

ERWAN LE NOAN & PHILIPPE SILBERZAHN

Une croyance solidement établie veut que les régimes autoritaires soient plus efficaces que les régimes libéraux en situation de crise et face à l'incertitude du monde, qu'on dit toujours plus grande. Cette croyance n'est pas vérifiée dans les faits. Si l'action résolue du gouvernement chinois lors de la pandémie de Covid-19 a été largement applaudie, la suite a montré que cette détermination cachait une incapacité à faire évoluer une politique aux effets désastreux. À l'inverse, les régimes libéraux sortent renforcés de cette crise, en dépit de leurs hésitations initiales. Parce qu'il n'est pas construit sur une finalité mais sur un mécanisme de résolution des différences, le régime libéral est particulièrement adapté pour faire face de façon créative à des situations inédites.

Cette efficacité n'est toutefois pas, à elle seule, une garantie de survie. La démocratie déperira si elle ne parvient pas à détromper les citoyens qui pensent qu'un régime autoritaire serait plus compétent.

E. LE N. & PH. S.

La crise du régime libéral

Au second tour de l'élection présidentielle de 2022, Marine Le Pen a recueilli 41,5 % des suffrages exprimés, dans un scrutin marqué par 28 % d'abstention. Si l'on considère que le vote pour l'extrême droite exprime une insatisfaction sociale, une colère politique et un rejet institutionnel, cette élection a été marquée par une défiance politique forte.

Celle-ci ne date pas d'hier. La Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) mesure un indice de protestation électorale selon lequel, en 2022, « les comportements relevant de la protestation électorale ont concerné plus des trois quarts des électeurs inscrits : 76,9 % pour le premier tour et 77,3 % pour le second tour ». Le total des suffrages exprimés en faveur des candidats protestataires à l'élection présidentielle est passé de 29,6 % en 2002 à 55,6 %

en 2022¹. À travers les enquêtes se confirme par ailleurs qu'une part substantielle des citoyens français apprécierait favorablement une solution autoritaire, en particulier les plus jeunes, disposés à confier le pouvoir à un « homme fort » ou même à l'armée².

La promotion dans le débat public de régimes comme ceux de la Russie ou de la Chine était courante avant février 2022, valorisant la stabilité de ces pays ainsi que leur capacité à affronter les crises de l'époque, économiques, sociales, morales ou sanitaires, et plus largement à défendre leurs « valeurs » dans un monde en plein bouleversement (messages dont ils se faisaient

1. D. REYNIÉ (dir.), *Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite*, Fondapol, 2022.

2. D. REYNIÉ (dir.), *Démocraties sous tension*, Fondapol, 2019 et *Où va la démocratie? Une enquête internationale de la Fondation pour l'innovation politique*, Plon, 2017.

au demeurant les promoteurs). Ravivant l'attrait d'un pouvoir fort, ces discours promettent de rassurer et de calmer la « peur de la liberté », pour reprendre l'expression d'Erich Fromm³. Parés aujourd'hui des atours de la démocratie pour mieux en corrompre la philosophie, les néodictateurs continuent de faire peur⁴ mais ont su organiser autour d'eux une communication leur attirant des alliés moraux et politiques non négligeables⁵.

Ces prises de position favorables aux régimes autoritaires et les votes protestataires traduisent une attente diffuse de sécurité et une demande de stabilité qu'il serait possible d'obtenir, au fond, en cédant un peu de liberté.

Le phénomène ne concerne pas que ces régimes : plusieurs décisions des pays occidentaux démocratiques sont elles-mêmes le reflet de cette conviction qu'un arbitrage serait possible (et souhaitable) entre liberté et efficacité. La rhétorique militaire employée de façon récurrente par le gouvernement français depuis la pandémie de Covid-19 en est une illustration : des déclarations assimilant la situation à une « guerre » jusqu'à la multiplication des « conseils de défense » et la création de structures décisionnelles spécifiques, s'affirme la conviction implicite que toute crise nécessite une prise de décision selon des procédures dérogatoires – c'est-à-dire en mettant de côté, au moins de façon provisoire, les contraintes de la décision démocratique. D'une certaine façon, ce discours promeut la réhabilitation de la figure du dictateur romain antique, doté pour une période temporaire de pouvoirs exorbitants, afin de mettre fin à une crise particulière.

Le champ de ces situations prétendument exceptionnelles s'étend à un point tel qu'il en devient complexe de considérer que la crise ne serait pas généralisée et constante. Le réchauffement climatique, défi immense s'il en est, est systématiquement abordé sous ce prisme, justifiant des décisions immédiates, quitte à mettre de côté le droit commun. Dans le domaine économique, les enjeux énergétiques, le contexte inflationniste et l'impératif de souveraineté deviennent autant

de situations de « crise » et de motivations pour des décisions expéditives, réglementaires ou fiscales. Dans le champ régalién, au-delà du terrorisme, tout fait divers donne également lieu au déploiement du champ lexical de la crise et des pouvoirs exceptionnels. Les oppositions ou même les seules réflexions interrogatives sont balayées d'un revers de main comme le fait d'intellectuels déconnectés, voire de traîtres à la nation.

Toutes ces logiques et rhétoriques ont en commun d'arguer de la complexité du monde et de son incertitude pour élargir le champ de l'intervention de la puissance publique, dont le rôle serait non seulement de rassurer et de protéger face aux mouvements de l'actualité, mais surtout de les prévenir.

L'incertain accentue la crise

Le sujet est d'autant plus important que l'incertitude s'est considérablement accentuée ces dernières années. Le monde a pris des directions très inattendues : crise de 2008, élection de Donald Trump, Brexit, pandémie, invasion de l'Ukraine, pénuries, retour de l'inflation, etc. La surprise semble devoir marquer nos vies dans toutes ses dimensions. L'administration en charge de la planification elle-même semble désemparée : dans un rapport d'évaluation du plan « France Relance » publié le 20 décembre 2022, l'agence publique France Stratégie souligne la difficulté à mesurer l'efficacité d'un projet conçu en 2020, alors que tout a été bouleversé contrairement à ses prédictions en moins de vingt-quatre mois.

L'incertitude est naturellement anxiogène. D'une part, parce qu'elle rappelle que le futur est par essence inconnu (« La prédiction est un art difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir », disait Pierre Dac avec humour) et qu'elle réduit la capacité de chacun à imaginer son avenir sereinement. Face à l'incertitude, les individus craignent de perdre leur emploi, leur santé, leur assurance pour les vieux jours, etc. D'autre part, parce que, dans un monde moderne ouvert par le siècle des Lumières, de nombreuses questions restent sans réponse – à commencer par celles qui guident l'existence (où va-t-on ? qu'est-ce que tout cela signifie ?). Face à l'incertitude, il est difficile d'expliquer ce qui semble chaotique, d'autant plus quand les flux d'information sont

3. E. FROMM, *La Peur de la liberté* (1941), traduit de l'anglais par L. Erhardt et S. Mayol, Les Belles Lettres, « Le Goût des idées », 2021.

4. D. REYNIÉ (dir.), *Libertés : l'épreuve du siècle*, Fondapol, 2022.

5. S. GURIEV et D. TREISMAN, *Spin Dictators. The Changing Face of Tyranny in the 21st Century*, Princeton University Press, 2022.

démultipliés, à la fois dans leur vitesse de transmission et dans leur quantité, grâce à Internet.

Ce voile d'indéfinition est d'autant plus perturbant que les modèles explicatifs dominants – religions ou idéologies – ne fonctionnent plus. Or l'incapacité à donner un sens suscite l'angoisse, d'autant plus forte que, dans une société libérale et démocratique, c'est à chaque individu de bâtir son destin, ce qui représente un progrès, en rupture avec la société d'ordres d'Ancien Régime, mais aussi une écrasante responsabilité (l'individu libre est responsable de son succès comme de ses échecs).

L'incertitude est encore plus angoissante quand elle est doublée de la menace : climat, épidémie, inflation et guerre sont des périls très concrets. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que prospèrent des discours politiques qui prétendent expliquer de façon simple un monde complexe, désignant des coupables expiatoires à la vindicte populaire, qu'il s'agisse des « riches » ou des « immigrés » par exemple.

L'incertitude, pourtant, n'est pas nouvelle. Notre monde est-il plus incertain que celui qui, par exemple, précédait la Grande Peste du XIV^e siècle, quand la médecine n'expliquait ni ne soignait une terrible pandémie ? Est-il plus « menaçant » que celui des Français en mai 1940 ? L'incertitude est consubstantielle à l'existence humaine – et à la liberté : son appréhension repose sur un modèle mental (c'est-à-dire une « croyance dominante » et explicative) très ancré et ancien : la recherche de la stabilité. Celle-ci est d'ailleurs un idéal philosophique et mythologique immémorial face au monde jugé chaotique. La faute d'Ève comme celle de Pandore est précisément d'avoir voulu accéder à la connaissance, d'avoir commis un péché qui a conduit l'humanité à quitter un havre de paix et de sérénité, un « Éden » paradisiaque préservé de l'incertitude, des malheurs, des épreuves et même du temps. Depuis qu'il a été chassé dans le bas monde, l'Homme tente ainsi de remettre de l'ordre dans un chaos qu'il ne maîtrise pas.

L'apparente supériorité du régime autoritaire

Face à l'incertitude, les régimes autoritaires revendiquent au moins quatre avantages qui feraient leur supériorité sur le monde libéral. Le premier est un système de décision plus efficace

et plus rapide, car centralisé et moins, voire pas, sujet à discussion – ce qui permet aussi de mieux défendre les « vraies » valeurs et d'éviter qu'elles ne soient « corrompues » par les faiblesses de l'Occident. Une décision peut être prise rapidement par le chef et exécutée par « la grande machine » sans délai. À l'époque consulaire, Chaptal décrivait ainsi la mission du préfet français : « Le préfet ne discute point les actes qu'on lui transmet : il les applique, il en assure et surveille l'application⁶. »

Le deuxième avantage est l'inscription dans le temps : avoir les mêmes dirigeants ou le même système idéologique pendant une longue période serait synonyme de stabilité institutionnelle, rempart contre le chaos du monde.

Le troisième est également lié au rapport au temps : la stabilité de ces régimes permettrait de fixer des objectifs de long terme sans risque de s'en détourner.

Le quatrième, enfin, est de reposer sur une idéologie qui offre une clef de lecture du monde. L'exemple de la Chine ou celui de l'Iran sont évidents : ces régimes sont bâtis sur une doctrine politique radicale qui justifie leur existence et leur organisation. Cette capacité explicative est particulièrement puissante dans un monde incertain.

Plus encore, tous ces régimes, contemporains ou passés, ont en commun de partager une croyance dominante selon laquelle le rôle d'un dirigeant serait de réduire l'incertitude pour ceux dont il a la charge. Le *leader* aurait pour fonction non pas tant de contribuer à assurer l'efficacité dans la délivrance des services publics que de donner un sens à la collectivité, c'est-à-dire à la fois d'en définir la direction et de lui montrer la voie, mais également de lui apporter une explication du monde et de ses turbulences.

Il n'est ainsi pas fortuit que les régimes autoritaires vantent la planification : le plan est l'« antihazard », un modèle prédictif qui rassure et guide, de gré ou de force, l'action humaine. Le citoyen n'a plus qu'à s'abandonner à ses concepteurs pour avancer sur la voie d'une humanité apaisée et stationnaire.

6. J.-A. CHAPTAL, discours prononcé à l'occasion de l'adoption de la loi du 28 pluviôse an VIII, cité in J. et M.-J. Tulard, *Napoléon et 40 millions de sujets. La centralisation et le Premier Empire*, Tallandier, 2014, p. 239-240.

Au demeurant, les régimes autoritaires n'ont pas le monopole de l'amour du planisme : si ce dernier a disparu dans sa version exigeante, les décideurs ayant dû se résoudre pour la plupart à la réalité de ses échecs patents, il retrouve de la vigueur sous des formes renouvelées dans nos sociétés démocratiques. C'est le cas aux États-Unis avec le retour de la politique industrielle du Président Biden ou avec les travaux de Mariana Mazzucatto⁷, qui cherche à montrer que la réussite de l'économie américaine est due à la puissance publique, mais aussi en France avec la recréation du commissariat au Plan par le Président Macron et l'élaboration d'une « planification écologique ».

L'apparente infériorité du régime libéral

Face à l'évidence du plan, le régime libéral semble inférieur : son processus de décision n'apparaît pas clairement aux néophytes. Il implique de multiples parties prenantes qui ont des avis parfois radicalement opposés et qu'il ne semble pas aisé de réconcilier, particulièrement dans une époque dont on dit qu'elle est marquée par une « radicalisation » croissante des opinions. La délibération est ainsi souvent perçue comme une perte de temps, comprise au mieux comme un passage en revue d'options inefficaces qui ralentissent le choix de la meilleure, que désigne pourtant une minorité éclairée, que celle-ci soit un rassemblement d'experts réels (les technocrates) ou autoproclamés (les Gilets jaunes).

La critique des conciliabules gratuits, inutiles et inefficaces des assemblées fait ainsi écho à un reproche historique de l'antiparlementarisme, notamment à l'extrême droite, que l'on trouve repris par une partie de la gauche qui, considérant qu'il y a des urgences non négociables, prône l'action directe, sans passer par la voie de la discussion démocratique ni le processus d'édiction de normes propres à l'État de droit. C'est le cas de Greta Thunberg par exemple, mais aussi de tous ceux qui vandalisent les musées ou bloquent les voies routières. Le régime libéral est présenté comme celui de la tergiversation, paralysé par les parlottes alors que l'urgence est là.

7. Voir par exemple *L'État entrepreneur. Pour en finir avec l'opposition public-privé* (2013), Fayard, 2020 et *Mission économie. Un guide pour changer le capitalisme* (2021), Fayard, 2022, tous deux traduits de l'anglais par Chr. Beslon.

Par ailleurs, les compromis, qui sont sa marque de fabrique, semblent inacceptables aux esprits idéalistes qui l'accusent de produire de l'eau tiède et de manquer de détermination, alors qu'il faudrait être ambitieux et résolu.

« Les compromis, qui sont la marque de fabrique du régime libéral, semblent inacceptables aux esprits idéalistes qui l'accusent de produire de l'eau tiède. »

Dans notre monde incertain et confronté à des défis systématiquement présentés comme urgents et inédits (sans que l'ampleur de cette urgence et ce caractère unique ne soient toujours évidents, alors que nos prédécesseurs ont dû, à l'époque moderne, affronter des guerres, des épidémies, la pauvreté, etc.), la liberté semble perçue comme un luxe de doux rêveurs.

Au regard de l'histoire, cette apparente supériorité des régimes autoritaires ne se vérifie pourtant pas : il n'est pas un exemple passé qui puisse la justifier. Leurs échecs systématiques témoignent même du contraire : de façon schématique, tous ont conduit à l'appauvrissement des économies, à l'aliénation des peuples et finalement à leur effondrement de l'intérieur.

Le xx^e siècle en a été la pénible et douloureuse illustration : nazisme et soviétisme ont disparu, non sans avoir auparavant assassiné des millions d'êtres humains. La planification était au cœur de leur idéologie mortifère. Plus proches de nous, les faillites du Venezuela, de Cuba et de la Corée du Nord sont de nouveaux exemples de l'échec de ces modèles. L'invasion russe de l'Ukraine depuis 2022 montre à son tour que, contrairement à ce que ses affidés répètent dans les médias, Vladimir Poutine, l'homme fort présenté comme défenseur de l'Occident, mène son pays à la ruine en semant la dévastation en Ukraine.

Plus encore, c'est en Occident que fuient les persécutés : personne ne cherche refuge en Russie, en Chine, en Arabie saoudite, en Corée du Nord ou au Venezuela. Pour reprendre un trait d'humour, lorsque le Mur de Berlin est tombé, personne ne s'est enfui à l'Est.

Autre exemple : alors que la gestion de la Covid-19 par le gouvernement chinois avait été applaudie début 2020 pour sa détermination, elle est désormais considérée comme un échec. Ayant refusé d'acheter les vaccins occidentaux, Pékin a persisté dans une politique de confinement qui a étouffé son économie et ses citoyens. Le mouvement entamé fin 2022 vers une politique alternative, notamment en raison de la pression politique interne et de protestations ouvertes, confirme cet échec. Son caractère timide et progressif souligne en même temps que, dans un régime dont la légitimité se fonde sur la prétendue capacité supérieure d'une élite idéologique à guider le peuple, tout changement de politique est délicat, tant il peut s'interpréter comme un aveu de faiblesse. Puisque le chef, qu'il soit individuel ou collectif, a raison, sait deviner l'avenir et protège ainsi la population, comment pourrait-il se tromper ? *A posteriori*, les pays occidentaux, prétendument « décadents » et promoteurs d'un régime libéral « inférieur » et « inefficace », ne s'en sortent pas si mal : ils sont tous venus à bout de l'épidémie ! Des hésitations qui étaient perçues comme erratiques révélaient en fait une approche expérimentale et pragmatique : la bonne solution est apparue après un tâtonnement qui semblait peu glorieux, mais qui s'est avéré efficace.

L'incertitude invalide les régimes autoritaires

L'idée selon laquelle les régimes autoritaires sont nécessairement supérieurs aux régimes libéraux en cas d'incertitude et de crise est largement contredite par l'histoire, en particulier récente. Pour comprendre pourquoi, il faut préciser la notion d'incertitude et ce qu'elle implique.

Les travaux fondateurs sur l'incertitude sont ceux de l'économiste Frank Knight. Dans son ouvrage *Risk, Uncertainty and Profit* (1921), il estime qu'un décideur peut se retrouver face à un cas de figure caractérisé soit par le risque, soit par l'incertitude. Le risque correspond à des états connus du monde qui se répètent régulièrement et sur lesquels des statistiques peuvent être faites. Par exemple : décider combien de produits livrer ou combien de classes ouvrir dans une école l'année suivante. Le risque est le domaine de la régularité, dans lequel les modèles de décision connus (théoriques et statistiques) s'appliquent. Demain est une continuation d'hier.

L'incertitude correspond, elle, à des états inédits, des situations jamais encore rencontrées, dans lesquelles les données disponibles sont peu nombreuses et peu fiables, et les références historiques ont peu d'utilité. Face à l'incertitude, les modèles du passé ne s'appliquent plus ; il faut en inventer d'autres. L'incertitude peut ainsi être définie comme une absence objective d'information. Elle résulte du caractère inédit des phénomènes considérés. La Covid-19, par exemple, n'était pas la première épidémie survenue dans l'histoire de l'humanité, mais elle était unique en son genre : à ses débuts, de nombreux éléments étaient inconnus et seul le temps a permis de disposer de plus d'informations au sujet du virus. L'incertitude résulte aussi du fait que le phénomène considéré soit en développement : parce qu'il évolue au cours du temps, il est encore plus difficile d'obtenir des informations fiables.

L'incertitude est donc le propre des phénomènes complexes : elle renvoie à des situations marquées par l'ignorance de leurs origines, de leurs développements possibles, de leur durée, renforcées par le fait qu'ils produisent des vagues de conséquences inattendues de nature parfois très différente (sociales, politiques, économiques, etc.).

Dans un contexte d'incertitude, les décisions doivent être prises face à des transformations nouvelles et en plein développement, en disposant de peu d'informations. Cette situation met en difficulté le paradigme classique de décision qu'est le modèle de l'acteur rationnel. Celui-ci suppose, d'une part, que les décideurs disposent d'informations complètes pour optimiser leur prise de décision et que les actions entreprises au fil du temps soient à la fois cohérentes et constantes ; d'autre part, que les décideurs soient à même d'anticiper les effets de leur décision. Face à l'incertitude, ces deux hypothèses ne sont plus vérifiées : personne, même au sommet, ne dispose de l'information complète. Plus encore, les postes hiérarchiques les plus élevés sont les moins équipés car éloignés d'un « terrain » en plein mouvement. Ils disposent donc encore moins d'informations.

L'incertitude déstabilise d'autant plus quand les phénomènes sont complexes, comme le sont souvent les interactions humaines : il en devient plus difficile encore de faire converger les objectifs. Pour prendre un exemple trivial mais

significatif, la décision du confinement, encore très discutée aujourd'hui, opposait les médecins, qui y étaient favorables parce que sensibles au risque sanitaire et à l'effondrement possible du système hospitalier, aux économistes, qui y étaient plutôt hostiles, car sensibles à l'impact économique.

L'incertitude ruine les avantages apparents du régime arbitraire

Le modèle de décision « autoritaire » repose sur l'idée qu'il suffit de définir un but dans l'avenir puis de trouver les ressources pour l'atteindre. Sa fragilité évidente est qu'il ne fonctionne plus face à l'incertitude et dans un monde complexe, car il devient alors difficile de définir des objectifs, encore plus partagés par tous, et de les atteindre. L'incertitude mine ainsi les bases du modèle dominant : les prédictions sont facilement démenties.

Dans un monde très incertain, les avantages revendiqués par les systèmes autoritaires sont ainsi très largement remis en question.

D'abord, la rapidité d'action due à l'absence de discussion suppose que la décision soit relativement simple à prendre et que la limite essentielle tienne à la détermination des dirigeants. Dans un contexte d'incertitude, la difficulté est plutôt d'élaborer la bonne décision, ce qui est complexe car elle suppose d'avoir été capable de rassembler des informations rares et au demeurant fluctuantes (rien ne sert d'aller vite si on prend une décision absurde).

Ensuite, la stabilité dans le temps s'avère dangereuse dans un monde mouvant, dynamique et concurrentiel, car elle conduit à privilégier la continuité sur le changement. Or, dans un tel contexte d'incertitude, fixer des objectifs de long terme se révèle un exercice extrêmement risqué, car il est probable qu'ils seront remis en cause à plus ou moins brève échéance. Le régime autoritaire qui a engagé une lourde machine pour les atteindre se montrera en outre réticent à les changer, car il fragiliserait, ce faisant, sa prétention à savoir où il va. En conséquence, il risque fort de persister dans une direction erronée, comme la Chine l'a fait jusqu'à l'absurde avec sa politique zéro-Covid.

Enfin, la lecture du monde proposée par l'idéologie peut être une prison, dès lors que la grille de lecture utilisée ne parvient plus à

décrire un phénomène nouveau ou qui la contredit directement : un régime autoritaire fondé sur une idéologie est incapable de bien gérer l'inédit, qui ne manque pas d'émerger dans un monde incertain et non déterministe.

L'époque contemporaine, marquée par la numérisation, renforce encore les faiblesses de ces régimes car elle accélère la production, la quantité et la rapidité de diffusion de l'information. Dans des sociétés complexes, rapides et interconnectées, il est de plus en plus difficile de prendre une décision autoritaire ou même centralisée, prétendant non seulement intégrer l'ensemble de la connaissance disponible, mais plus encore avoir pris en compte des paramètres futurs et hypothétiques afin de prévenir les risques à venir !

Le paradigme prédictif et autoritaire, qui semble si efficace à court terme, est en réalité d'une grande fragilité : il est très peu sensible à la nouveauté et donc à l'incertitude. Il n'est dès lors pas adapté au monde moderne ouvert par la société démocratique et industrielle, qui pose l'innovation et le mouvement à son fondement. Il l'est encore moins à l'heure de la société numérique et mondialisée.

Un modèle alternatif

Les travaux décisifs de Frank Knight sur l'incertitude ont inspiré la recherche sur l'entrepreneuriat. Ce n'est pas surprenant : les entrepreneurs sont les acteurs économiques qui agissent dans l'incertitude pour en tirer profit, afin de créer des marchés, des produits et des organisations.

La chercheuse Saras Sarasvathy a montré que, contrairement à ce que prétend la *doxa*, les entrepreneurs ne sont pas nécessairement visionnaires, ne prédisent pas et ne misent pas sur le long terme pour réussir⁸. Au contraire, la plupart des réussites industrielles, qu'elles soient grandes ou petites, ont généralement démarré par une idée très simple qui s'est progressivement développée – non par un travail de prédiction, mais grâce à un travail avec différentes parties prenantes. De cette façon collaborative, ouverte et dynamique, l'entrepreneur parvient à

8. S. D. SARASVATHY, « Causation and effectuation : toward a theoretical shift from economic inevitability to entrepreneurial contingency », *Academy of Management Review*, vol. 26, n° 2, 2001, p. 243-263.

acquérir un degré de contrôle sur l'évolution de son environnement ; il n'a dès lors plus besoin de le prédire pour avancer.

La recherche académique a, à la suite de ces conclusions, mis en avant plusieurs principes importants de l'action dans un contexte d'incertitude⁹. Premièrement, il n'est pas nécessaire d'avoir un objectif ambitieux pour avancer ; l'absence de plan permet *a contrario* une ouverture créative. Deuxièmement, on peut agir « petit », viser des victoires modestes, et néanmoins finir par avoir un grand impact. Troisièmement, l'entrepreneur réussit à avancer dans l'incertain en coopérant avec les autres (« Je ne sais pas de quoi l'avenir est fait, vous non plus, mais cela ne nous empêche pas d'agir ensemble »). Quatrièmement, un événement inattendu n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle ; l'entrepreneur est celui qui sait tirer parti des surprises, pour essayer et conserver ce qui fonctionne.

La leçon de l'entrepreneuriat confirme donc que, dans un contexte d'incertitude, le modèle causal décrit plus haut (qui repose sur le triptyque : vision d'un homme/établissement d'un plan/détermination à ne pas dévier de la marche définie) non seulement n'est pas nécessaire, mais il est moins fructueux car fragile et stérile.

La réponse libérale à l'incertitude

Ces principes de l'action créative face à l'incertitude ne sont pas propres à l'économie : ils ont été observés dans les champs artistique, scientifique, politique ou encore dans celui de l'innovation. Ils sont ceux du changement d'un collectif face à l'incertitude. En termes différents, ce sont ceux du régime libéral qui a progressivement émergé à partir du XVII^e siècle.

En la matière, et pour schématiser des siècles de développement historique, événementiel et intellectuel, la grande rupture se situe en 1648 : à l'issue d'une terrible guerre de religion qui a mis l'Europe à feu et à sang, le traité de Westphalie acte le fait qu'il n'est pas possible de construire un système politique sur une finalité unique. Il marque donc la volonté de trouver un système qui permette non de supprimer nos différences de finalité, mais de vivre ensemble *malgré* celles-ci. Sa caractéristique première devra donc

être de pouvoir résoudre les conflits qui naissent de ces différences.

C'est une véritable révolution qui présente cinq caractéristiques :

1. *L'abandon du modèle prédictif* : le régime libéral ne se donne plus de finalité ; il est agnostique sur les objectifs et se concentre sur les moyens de la coexistence commune. C'est, à ce titre, avant tout un mécanisme de résolution des problèmes et des conflits par une voie pacifique. Le débat dans l'espace public, étudié par Habermas¹⁰, est ainsi un élément clef du régime démocratique.

2. *L'abandon du modèle autoritaire* : le régime acte la nature collective de la prise de décision, récusant l'idée qu'un individu unique au sommet puisse avoir une connaissance totale lui permettant de trouver une solution à un problème considéré.

3. *L'abandon de l'idéal optimal* : le régime ne cherche pas la meilleure solution dans l'absolu, mais la première solution qui fonctionne. La démocratie permet d'atteindre un équilibre temporaire et sans cesse renouvelé, fruit du débat, compte tenu des informations disponibles : c'est la concurrence des idées et opinions qui permet d'établir non *la* vérité, mais le meilleur équilibre disponible au moment où il faut agir.

4. *L'abandon de la croyance unique* : parce qu'il est agnostique, le système n'a aucun problème, du moins en théorie, à remettre en question une direction initiale si les circonstances ou les réflexions changent. Au contraire d'un régime autoritaire, un revirement n'est pas une remise en cause du régime libéral, mais une preuve de son fonctionnement effectif.

5. *La liberté comme condition* : l'absence de croyance unique permet de laisser vivre des croyances alternatives qui s'avèrent très utiles face à des situations inédites. Loin de n'être qu'un additif moral, la liberté est la condition pour que ces croyances puissent émerger. Elle est le cœur du système.

L'importance des convictions et des idées

Pour reprendre une expression de l'essayiste Nassim Taleb, le régime libéral est antifrangible¹¹,

9. Ph. SILBERZAHN, *Petites Victoires. Et si la transformation du monde commençait par vous ?*, Diatempo, 2021.

10. J. HABERMAS, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962), traduit de l'allemand par M. B. de Launay, Payot, 1988.

11. N. N. TALEB, *Antifrangible. Les bienfaits du désordre*, traduit de l'anglais par L. d'Azay et Chr. Rimoldy, Les Belles Lettres, 2020.

c'est-à-dire qu'il *bénéficie* de l'incertitude : parce qu'il est agnostique, il ne s'enferme pas dans des réponses définitives et universelles ; il permet d'élaborer des réponses créatives aux situations nouvelles, là où les régimes autoritaires sont désemparés quand l'événement n'entre pas dans leur cadre explicatif. Ces réponses créatives lui permettent de progresser, de surmonter des échecs et des crises.

Pour autant, le régime repose tout entier sur la croyance de ses membres en sa supériorité. Il fonctionne tant que les citoyens restent convaincus qu'ils ont à gagner à régler leurs différends pacifiquement, au sein des institutions qu'il met en place. Si cette croyance disparaît, si par exemple se développe l'idée qu'un « homme fort » réglerait mieux les problèmes, alors il est en danger. C'est ce qui s'est produit dans les années 1930

et qui émerge avec le développement du populisme, dans ses différentes acceptions américaine, britannique, hongroise... et, bien sûr, française. Il est important que ceux qui sont attachés au régime libéral ne pensent pas que son efficacité en incertitude soit la seule garantie de sa survie.

ERWAN LE NOAN

Partner du cabinet Altermind, chroniqueur à *L'Opinion* et membre du Conseil scientifique de la Fondapol. Dernier ouvrage paru : *L'Obsession égalitaire* (Presses de la Cité, 2023).

PHILIPPE SILBERZAHN

Professeur de stratégie à EM Lyon Business School. Dernier ouvrage paru : *Bienvenue en incertitude ! Survivre et prospérer dans un monde de surprises* (Diateino, 2021).

Accepter la règle du jeu

L'autre dimanche, comme j'allais mettre mon bulletin dans l'urne, je me disais : « Que fais-tu exactement ici ? Viens-tu gouverner ? Ou ne viens-tu pas plutôt te faire gouverner ? » Bien plutôt je me soumettais au nombre, par cet acte symbolique, et d'autant plus évidemment que mon vote ne pouvait rien. J'en étais assuré d'avance, et je le voyais, sans chercher à le voir, en remarquant que les électeurs prenaient tous leurs bulletins au même tas. J'avais perdu d'avance ; je ne faisais donc autre chose qu'accepter la règle du jeu. Je votais ; c'était une manière de reconnaître que mon choix était de nul effet. D'une certaine manière mon bulletin signifiait que je refusais de penser en mouton ; mais, considéré autrement, il signifiait que j'acceptais d'agir en mouton. C'est quelque chose, car c'est refuser d'être tyran.

ALAIN, *Propos* du 25 mai 1929.

SITUATION

DES DÉMOCRATIES LIBÉRALES

Les 21 et 22 juin derniers, s'est tenue à Sciences Po Paris l'édition 2023 du colloque annuel Raymond Aron, intitulée « Les démocraties et l'ordre international en crise. Paix et Guerre : 60 ans après ». Les articles qui suivent sont issus de six interventions données lors de cet événement.

COMMENTAIRE

Les nouveaux ennemis de la tradition libérale

GILLES ACHACHE

Avec la fin de la Guerre froide, les libéraux se sont vus beaux. Ils ont cru que la bataille des sociétés ouvertes contre leurs ennemis avait été gagnée dans les faits et les esprits. L'histoire a cependant refusé de s'arrêter et leur a montré combien ils se trompaient, sur les faits comme sur les esprits : l'hostilité intellectuelle à l'égard du libéralisme s'est maintenue et même renforcée. Nous voudrions ici indiquer quelques raisons de cette persistance.

Précisons, à titre liminaire, ce que nous entendons par « libéralisme ». Les libéraux, par-delà leurs indéfinies nuances, partagent au moins ce principe que l'individu, en tant qu'être libre et doué de raison, est au fondement de toute légitimité politique. La liberté désigne ici la faculté en vertu de laquelle chacun de nous détermine sa propre volonté et se donne à lui-même les maximes de ses actions. La raison, quant à elle, désigne d'abord notre faculté de connaître la nature des choses et, par suite, d'en calculer le comportement et de

les organiser. Elle s'exerce notamment sur notre propre nature, qui est de rechercher spontanément notre intérêt, et nous permet ainsi de calculer les meilleurs moyens pour le satisfaire. En un second sens, la raison désigne notre capacité à articuler une argumentation et à comprendre celle des autres. Ainsi pouvons-nous collectivement discuter de nos intérêts et des moyens de les satisfaire.

Liberté et rationalité font de l'individu un être capable de répondre de ses actions et donc de faire des promesses et de passer des contrats, geste fondateur de la socialité libérale sinon de toute socialité, et, au-delà, d'être partenaire d'un contrat social.

Deux grandes familles de critiques visent aujourd'hui la tradition libérale. Venant de la gauche, d'une part, et de la droite, de l'autre, elles ont en commun de prendre pour objet ces deux thèmes de la liberté et de la rationalité de l'individu.

Le « wokisme », un marxisme punk

Le discours antilibéral dans la seconde moitié du xx^e siècle était principalement tenu par le marxisme : un ensemble de thèmes et d'attitudes dérivés de la pensée de Marx et réunis sous la forme d'une sorte de catéchisme.

Le marxisme n'est plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même. Sans véritablement succomber sous le poids de ses critiques ou de ses réfutations, il

s'est progressivement effacé au cours d'un processus historique et politique, distinct de la logique des idées, qui va de 1968 à l'effondrement du Mur de Berlin en 1989. On peut considérer l'inscription tardive – en 2015 – de Marx au programme du concours de l'agrégation de philosophie comme le dernier clou sur son cercueil.

Ce que le marxisme n'a pas emporté dans sa tombe, c'est l'hostilité au libéralisme, qu'il a léguée à de nouveaux acteurs. Parmi ces antilibéraux de gauche, on trouve les pensées issues de la déconstruction heideggerienne, « wokes » (Butler, Haraway, Crenshaw), ou « décoloniaux » (Bouteldja, Vergès), ainsi que des théoriciens néomarxistes (Lordon, Mouffe). Malgré la diversité des orientations qui composent ce courant antilibéral, on nous permettra dans les limites de cet article de l'envisager dans sa généralité, et de le désigner par l'appellation aujourd'hui convenue de « wokisme ».

On retrouve dans le discours woke certains des principaux *topoi* antilibéraux du marxisme. Le premier est la récusation de l'idée de l'individu comme un être rationnel et libre. Pour ce courant de pensée, la représentation d'un individu échappant aux divers déterminismes que font peser sur lui l'histoire, la société ou même sa propre construction psychologique ne correspond à aucune réalité. L'individu est, au contraire, essentiellement le produit des conditions historiques, sociales et familiales dans lesquelles il se trouve plongé. Ainsi, rationalité et liberté sont moins des attributs réels de l'individu que des phénomènes secondaires de son activité psychique, des illusions de la conscience qui lui dissimulent les déterminations dont elle est effectivement le produit.

Le deuxième thème du nouveau discours antilibéral concerne précisément cette réalité de la condition humaine que le libéralisme feindrait de ne pas voir : la domination de l'homme par l'homme. Le discours woke se différencie du marxisme traditionnel en ce qu'il substitue au thème de l'exploitation celui de la domination. La vieille figure du maître et de l'esclave retrouve ici une nouvelle jeunesse et son rôle de prototype de la relation de l'homme à l'homme, à ceci près qu'il ne s'agit plus pour un homme de dominer un autre homme mais, plus radicalement, de faire de celui qu'il domine un « autre », un être

si réprouvé et méprisé qu'on lui dénie toute existence sociale, toute « visibilité ».

Toutes les inégalités ou les différences de condition sont dès lors interprétées au prisme universel de cette relation de dominant à dominé : non seulement celle du bourgeois au prolétaire, mais également et surtout celle de l'homme à la femme, du vieux au jeune, du national à l'étranger, du colonisateur au colonisé, du blanc au « racisé », etc.

Le wokisme se distingue ainsi du marxisme non seulement par l'élargissement de sa perspective, mais également par sa plus grande radicalité. Pour les marxistes, l'opposition entre exploitant et exploité, aussi injuste qu'elle fût, restait une relation fonctionnelle qui laissait à ses acteurs la possibilité, certes faible, d'échanger leur rôle dans un même jeu et donc d'appartenir à un monde commun.

Cette idée d'un monde commun est récusée par les défenseurs du wokisme. Pour eux, la domination a creusé un tel abîme entre le dominant et le dominé que, de part et d'autre, les expériences de la réalité n'ont plus rien à voir et sont devenues incommunicables. Le modèle en est la confrontation entre le colonisateur et l'indigène : deux individus totalement étrangers l'un à l'autre, par la langue, la culture ou l'engagement éthique. Ils ne sont liés que par la violence que le premier inflige au second.

Dès lors que la distance du dominant au dominé est incommensurable, il est vain d'imaginer entre eux une forme quelconque d'égalité. L'individu ne se définit plus par l'emploi de facultés grâce auxquelles il pourrait expliciter auprès de toute autre personne humaine le sens de ses pensées ou de ses actions ; il n'est plus que le membre d'une communauté, une appartenance à un groupe. Celle-ci est, pour le dominant, un privilège dont il doit s'excuser et, pour le dominé, une souffrance exigeant réparation. C'est une telle dissymétrie essentielle qui fut, par exemple, invoquée quand on remit en cause la légitimité d'une femme blanche à traduire le poème dit par une femme noire lors de l'inauguration du Président Biden.

Réciproquement, puisque l'appartenance est le fondement de l'identité, l'idée d'individualité à l'intérieur d'un même groupe perd tout son sens. N'importe quel membre d'une communauté est substituable à n'importe quel autre.

Ainsi le wokisme dissout-il, comme autant de fictions libérales, l'idée d'un sens commun et celle de l'individualité d'une parole.

Le second trait par lequel le wokisme se distingue du marxisme est l'abandon d'une promesse historique. Puisque chacun est renvoyé à la clôture de son appartenance communautaire, l'individu qui souhaite se libérer de la domination qui l'aliène est invité à retrouver ses racines, à écouter ses émotions plutôt qu'à s'ouvrir à l'autre. Certes, l'exigence «intersectionnelle» en appelle à la convergence des luttes de tous les dominés contre la domination. Mais, dès lors qu'on a posé l'intraductibilité des expériences comme principe fondateur, on interdit par là même la possibilité d'une convergence des points de vue sur le monde. Ainsi, dans sa vision tragique de l'histoire, le wokisme est une sorte de marxisme *punk*, dans lequel l'individu, prisonnier de ses déterminismes, est en même temps privé de tout futur alternatif.

La mélancolie du néoconservateur

La société ouverte n'a pas d'ennemis qu'à gauche : elle en a aussi à droite, avec une autre tradition intellectuelle que nous qualifierons, faute de mieux, de néoconservatrice. Pour les néoconservateurs également, le principe et la fin de la société ne sont pas l'individu mais le peuple, un groupe soudé par l'attachement historique à un territoire et l'héritage commun d'une culture et de manières de vivre. Pour les conservateurs, l'individu libre et rationnel du libéralisme n'est également qu'une fiction forgée pour donner au récit du contrat social sa justification. Ce que, en revanche, la réalité donne effectivement à voir, ce sont des peuples enracinés dans leur histoire et leurs traditions qui seules, en retour, donnent aux individus leur substance.

Le conservatisme ne reproche pas seulement au libéralisme d'être une erreur, mais d'être plus gravement un danger pour l'existence même de nos sociétés. Le libéralisme promet des citoyens sages échangeant avec civilité leurs arguments sur l'intérêt général dans des assemblées apaisées ; ce qu'il suscite en réalité, ce sont des foules d'égos plus sensibles à la voix de leurs désirs qu'à celle de leur raison. La fiction de l'individu libéral dont il faudrait à tout prix protéger les droits n'est en réalité que le cheval de Troie d'un Narcisse

tyrannique ne connaissant que lui-même, exigeant d'être sans cesse diverti, et rétif à toute forme d'obligation. Toute autorité qui contraint

«Ce que wokes et conservateurs reprochent au libéralisme est moins d'être une erreur qu'une faute morale.»

est contestée. Tout savoir qui dérange est remis en doute. Les marchands et les démagogues voient alors dans ces dispositions de l'individu démocratique autant d'opportunités pour promouvoir leurs entreprises et en tirer profit.

Ainsi s'enclenche une spirale funeste dans laquelle se multiplient des phénomènes sociaux que les conservateurs considèrent comme autant de pathologies des démocraties libérales dans lesquelles s'effondre l'esprit : la disparition des hiérarchies, le goût du *kitsch* et de la camelote, l'anomie des comportements sexuels, la lente mais sûre transformation de la société en un immense parc d'attractions. Ainsi, selon les conservateurs, l'évolution effective des sociétés se révèle être, à rebours de la promesse libérale, non pas un progrès indéfini, mais une course décadente vers l'abîme. Aussi est-ce vers le passé que les sociétés malades du libéralisme doivent se tourner pour retrouver leur grandeur et leur salut ; l'avenir tient pour elles en réserve trop de menaces et d'incertitudes croissantes.

Une sainte alliance antilibérale ?

Cette rapide présentation des discours wokes et conservateurs nous leur fait découvrir, non sans surprise, une étrange proximité : partant d'intentions et de principes opposés, ils se rejoignent dans certaines de leurs plus importantes conclusions. Ils s'accordent d'abord pour définir l'individu non pas selon ses choix personnels, mais selon son appartenance à une entité collective – le groupe social, culturel ou sexuel pour les wokes, la nation de ses pères pour les conservateurs. Tous deux font de la tradition, c'est-à-dire de l'inscription dans une histoire, un principe majeur de légitimité.

Corrélativement, wokisme et conservatisme récuse ensemble l'idée d'une universelle

traductibilité des diverses expériences humaines. Chacun est ainsi invité à rester dans les limites de sa tradition et de son aire culturelle ; en sortir ne saurait conduire qu'à la licence ou à l'oppression. Enfin, wokes et conservateurs considèrent également que l'histoire est parvenue à une impasse : nous serions aujourd'hui entrés dans l'époque des effondrements. Nos sociétés croulent sous le poids des contradictions et des dérèglements dont le libéralisme les a accablés.

La faute morale du libéralisme

De toutes les proximités qu'entretiennent wokes et conservateurs, celle qui les résume le mieux est leur commune détestation du libéralisme. On lui reproche d'abord, comme on l'a vu, d'être une erreur : son hypothèse d'un individu libre et rationnel au fondement de la vie sociale ne correspondrait à aucune réalité. On ne reprendra pas ici cette critique. Des auteurs aussi considérables que Popper (*La Société ouverte et ses ennemis*, 1945), Aron (*L'Opium des intellectuels*, 1955) ou Boudon (*Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, 2004) y ont déjà répondu, et les limites de cet article ne permettent pas d'exposer, une fois de plus, le détail de leurs arguments. Mon objet est plutôt de comprendre les raisons pour lesquelles ces réfutations n'ont entamé en rien la virulence des critiques antilibérales.

Quand les arguments ne font rien contre un discours erroné, une règle de direction de pensée est de ne plus chercher la clef de celui-ci dans ses raisons mais dans les motifs de ceux qui le tiennent. On découvre alors que ce que wokes et conservateurs reprochent au libéralisme est moins d'être une erreur qu'une faute morale. Il serait d'abord un mensonge.

Pour les wokes, l'idée d'un individu rationnel, libre et responsable serait en fait une manipulation idéologique des dominants dans le but de dissimuler la violence de leur domination sous le masque d'un contrat et de faire croire au dominé que sa soumission est un partenariat. C'est pourquoi, en délivrant les consciences de leurs songes libéraux, ils se désignent comme des éveilleurs.

Les conservateurs adressent un reproche analogue au libéralisme. En flattant le narcissisme spontané des individus, il les détache

de la réalité de leur enracinement, les coupe de leur histoire, les dépouille de leurs qualités et, tel le flûtiste de Hamelin, les entraîne sans qu'ils s'en rendent compte vers leur malheur.

Ce caractère systématiquement trompeur du libéralisme est l'indice d'un vice plus profond : son cynisme et son absence de morale. Là serait la faute originelle du libéralisme pour ses détracteurs. Le libéralisme se débarrasse de la question de savoir ce qu'il est juste de faire, et renvoie chacun à lui-même. Tel celui qui jadis douta de la possibilité même d'une vérité morale, il semble s'en laver les mains.

Sur ce point, le libéralisme plaide une relative culpabilité. Dès l'origine, son intention a été de disjoindre la morale de la politique. Non pas que la politique dût être immorale, mais les guerres de Religion avaient assez montré qu'à vouloir faire de la cité des hommes une imitation de la cité de Dieu, on ne parvenait qu'à faire du monde un enfer. Ainsi les libéraux ont-ils considéré qu'à défaut de pouvoir être bons, on pouvait espérer que les hommes soient doux et qu'ils s'associent en suivant plutôt leurs intérêts que leur vertu. On confiait alors à la mécanique des interactions entre les égoïsmes calculateurs le soin d'instaurer une société pacifiée, sous couvert d'un État garantissant l'exécution des contrats et un bien-être minimum.

Ainsi le libéral se dispense-t-il d'une définition positive du juste. Il n'a pas à dire aux uns ou aux autres ce qu'est leur bien. Ses prescriptions sont plutôt négatives et limitatives, et se ramènent en définitive à celle de ne pas imposer sa liberté à autrui. Cette lacune de la pensée libérale est d'ailleurs ce qui pousse certains libéraux à la combler par une norme extérieure qui la corrigerait. On réinjecte ainsi un peu de communauté dans la société ou de conscience historique dans le désert froid du calcul d'intérêt.

Plaidoyer pour la moralité du libéralisme ?

En réalité, cette limitation de l'ambition morale du libéralisme est une grande vertu puisque, dans les limites de la liberté d'autrui, elle garantit à l'action morale sa quiétude. Le premier effet des sociétés libérales est en effet d'abaisser considérablement le risque qui est historiquement associé à l'action morale.

De Socrate à Jean Cavailles ou Alexeï Navalny, on sait que la fermeté dans ses convictions morales ne va pas toujours sans danger. Si les sociétés libérales ne rendent pas les hommes plus moraux, elle leur évite d'avoir à risquer leur vie pour sauver leur âme. Rien n'est plus éloigné du libéralisme que la martyrologie. Proclamer son athéisme ou sa foi, sortir voilée ou tête nue, appeler une guerre une guerre, héberger un migrant sont autant d'actions qu'on peut approuver ou réprouver, mais en régime libéral aucune d'elles ne conduit en prison.

Cette garantie de tranquillité est un immense honneur mal reconnu des démocraties libérales. Elle a cependant le défaut de dépouiller la morale de son héroïsme. Dans un régime libéral, l'accomplissement de son devoir est un événement discret et sans éclat. C'est pourquoi probablement la promesse morale du libéralisme manque de séduction auprès d'une jeunesse plus facilement conquise par les épopées révolutionnaires que par la terne moralité d'un bourgeois libéral.

Le second défaut de la morale libérale est d'être non seulement morne mais également anxigène. En garantissant à l'individu sa liberté de conscience, elle transfère sur lui tout le poids de la responsabilité morale. Libre de toute contrainte, l'individu libéral n'a d'autre ressource que sa conscience pour répondre de ses actions et justifier ses choix de vie. S'il est honnête, il n'invoquera ni les nécessités de l'histoire ni sa fidélité à sa communauté ou à son drapeau pour diluer sa responsabilité. Il le fera certes souvent, car l'homme est ainsi fait que beaucoup préfèrent penser à plusieurs que par eux-mêmes. Mais le libéralisme ne prétend pas plus éliminer le conformisme que rendre les hommes moraux. Il se contente de ne pas en faire une vertu et de créer les conditions pour y échapper.

En définitive, la seule valeur positive que revendique l'agnosticisme moral du libéralisme est la tolérance, c'est-à-dire le devoir d'accepter les comportements et les idées déplaisantes. Pour le libéral, un comportement qui contreviendrait à ses propres maximes et dont personne ne serait victime est peut-être une faute morale, mais pas un crime ou un délit qu'il faudrait réprimer. Au conservateur il rappellera que la légalisation du mariage entre personnes du même sexe n'interdit pas aux couples hétérosexuels de s'unir et de faire des enfants. Il lui dira également que le *kitsch* de Disney ou de la K-pop ne sont pas de si grandes menaces, tant que Virgile, Goethe ou Salman Rushdie sont en vente libre dans les librairies.

Quant au militant woke, il lui fera remarquer qu'une pensée qui met en son centre l'exigence de tolérance est bien celle qui convient le mieux à un monde pluriel, dans lequel tout individu, pour lui-même ou pour sa « communauté », souhaite affirmer son identité. Il n'est pas de principe plus libéral que celui de devoir reconnaître à toute personne sa différence, grande ou petite. Tant que l'ordre public qui garantit la quiétude morale de chacun est respecté, le libéral est celui qui sait côtoyer respecté, le libéral est celui qui sait côtoyer paisiblement ce qui lui déplaît. Il n'est plus aujourd'hui de norme disposant d'une légitimité suffisante pour être reconnue par tous et chacun semble avoir décidé de vivre dans un monde qui ne serait que le sien. Dans cette ère « postmoderne », la tolérance libérale est ce qui nous sauve du retour à l'état de nature, et nous permet, malgré cette éclipse de l'esprit, d'envisager un avenir à notre commune civilité.

GILLES ACHACHE

Philosophe, éditeur, directeur de la collection « Liberté de l'esprit » aux éditions Calmann-Lévy.

Céder une fois à la foule

Céder une fois la foule, c'est lui donner conscience de sa force et se condamner à lui céder toujours.

Gustave LE BON, *Psychologie des foules*, Alcan, 1895.

La longue guerre démocratique

ALEXANDRE ESCUDIER

Les démocraties libérales, européennes et anglo-saxonnes, sont dans la tourmente. Leur siège externe a depuis bien longtemps commencé, sous la forme d'une *longue guerre agrégée* : guerre désindustrialisante¹ par le capitalisme autocratique chinois durant la mondialisation trompeusement heureuse des années 1980-2000, guerres politiques et guerres d'influence des puissances révisionnistes (Russie, Chine), guérilla *low tech* du faible au fort par le djihadisme international depuis un Moyen-Orient effondré et guerres de haute intensité par *proxy* dans les zones pivots et périphériques au premier monde moderne, intégré par son réseau urbain de mégapoles *high tech*.

Polarisées idéologiquement de surcroît en interne – à force de populismes, de « guerres culturelles » et de néonationalismes identitaires –, les démocraties libérales éprouvent une nouvelle fois le caractère structurellement instable de leur construction, en raison d'une accumulation fort anxiogène de risques que l'offre partisane s'emploie à envenimer afin de maximiser ses chances d'accès au pouvoir.

Plutôt que de chevaucher une nouvelle fois la gamme antilibérale d'ultradroite comme d'ultragauche, ce qu'il reste, parmi nos concitoyens, de vertus combattantes – c'est-à-dire de courage de la modération et de prudence néanmoins résolue – se doit de soigneusement identifier la nature des enjeux, leur centralité systémique ou non ainsi que l'échelle à laquelle il convient de les traiter par des compromis socio-politiques internes et de larges alliances internationales.

Un hybride sous tension

Le syntagme « démocratie libérale » ne va absolument pas de soi. Il est un mélange par définition instable entre le gouvernement du nombre – à large participation citoyenne – et le « bon gouvernement » des séparations prôné

par la pensée libérale moderne : séparation des différentes instances du pouvoir (exécutif, législatif et judiciaire) qui, s'il était concentré, corromprait sitôt qu'électoralement délégué ; séparation du public et du privé afin de garantir l'autonomie individuelle et de ne pas trop gouverner au-delà des intérêts collectifs essentiels ; séparation du religieux et du politique afin de sanctuariser privativement la question des fins dernières et de déparasiter l'institution politique de toute injonction métaphysique ; séparation des normes et des valeurs en vue d'une riche diversité culturelle certes, mais sous l'autorité stricte de la loi commune ; séparation du marché et de l'État pour éviter l'inefficacité dirigiste et les rigidités de marché, et afin de favoriser la concurrence innovante pour la société et mieux-disante pour le consommateur.

Un mélange instable

La « démocratie libérale » est ainsi donc le fruit d'une synthèse historique perpétuellement en tension et oscillant entre deux pôles : celui de la mystique de la souveraineté des égaux (démocratie) et celui du libéralisme politique visant, lui, un règlement institutionnalisé des conflits par la Constitution, les lois et l'État de droit. Le premier pôle est nécessaire en ce qu'il exerce une critique constante du monde tel qu'il va mal, mais il menace chroniquement de rendre la démocratie ingouvernable et inefficace à force d'excès contestataires et insurgents ; dans sa variante plébiscitaire, il menace même de phagocyter l'État de droit et d'enclencher une spirale autoritariste sans fin. Le second pôle, proprement libéral, garantit le règne inestimable des droits subjectifs, mais ouvre par là même la voie à tous les excès de l'individualisme, de l'utilitarisme et de l'égotisme.

Un monde libéral sous tension

Enfants de cette synthèse, nous sommes aujourd'hui les témoins médusés d'une époque angoissante à l'issue incertaine. L'horizon prometteur d'après 1989 s'est évanoui depuis bien longtemps. À l'extrême droite comme à l'extrême gauche, la formule de légitimité de la démocratie libérale s'effrite un peu plus chaque jour. À l'extérieur, l'ordre libéral international, sous hégémonie stabilisatrice américaine, est affronté à la longue guerre déformalisée des puissances

1. Q. LIANG et W. XIANGSUI, *La Guerre hors limites* (1999), traduit du chinois par H. Denès, préface de M. Jan, Payot, 2006.

révisionnistes néo-impérialistes (Russie, Chine, Turquie et Iran).

À côté de ce « grand jeu » global, à l'hégémonie contestée, des régions entières du monde sombrent dans une perpétuelle instabilité, sous les effets conjugués d'une décomposition sociale autant que politique. Du Sahel à l'Afghanistan, cette seconde moitié du *Titanic* brisé semble avoir entamé une chute sans fin vers l'abîme et menace, par ses remous et conflits exportés, d'aspirer l'ensemble.

À ces arcs d'insécurité locaux à nuisances néanmoins globales, le réchauffement climatique donnera à n'en pas douter le coup de grâce : *stress* et conflits hydriques, effondrement de la biodiversité puis des systèmes agraires, migrations climatiques et réseaux mafieux parasites, autant d'occasions supplémentaires de s'épanouir pour les nouveaux seigneurs régionaux de la guerre civile dont seul le djihadisme global semble voué à prospérer comme acteur transnational décentralisé, via cette fiction politique compensatoire à l'impuissance pratique que constitue l'*Umma*.

Ce tumulte assourdissant est-il l'indice de ce que nous nous trouvons en plein interrègne post-américain et régence démocratique post-occidentale, tiraillés entre les vestiges d'un ordre mondial en déclin et l'émergence d'un ordre interétatique inédit, aux effets menaçants pour les libertés modernes ? À l'échelle macroscopique, la question est indécidable. Seul un inventaire de la multiplicité de ces dangers empilés qui nous assaillent peut nous aider à discriminer ce qui relève des désordres internes au régime démocratique ou des évolutions interétatiques et globales.

L'hétérogénéité des enjeux et la gamme antilibérale

Un empilement d'enjeux hétérogènes

Bien que ces menaces semblent toutes également pressantes, elles sont de natures extrêmement variées et disparates ; on peut pourtant les distribuer grossièrement en trois classes.

Certaines d'entre elles sont profondément ancrées dans les structures mêmes du système mondial contemporain : les révisionnistes de puissance nationalistes et néo-impériaux, la dégradation rapide des écosystèmes habitables, les migrations massives contraintes,

les pandémies et la résistance bactériologique croissante due à la surconsommation planétaire

« Le libéralisme essuie le feu croisé continu de la critique d'extrême gauche et d'extrême droite. Il est accusé de tous les maux modernes, et la chose n'est pas nouvelle. »

d'antibiotiques ainsi que les interdépendances économiques géopolitiquement risquées.

D'autres désordres sont en eux-mêmes insolubles car ils sont les expressions idéologiques – réactionnelles – d'un long mouvement moderne conjoint de croissance mondiale intégrée, énergivore et hypertechnique, des marchés économiques, de détraditionnalisation individualisante des conduites et de démocratisation horizontale des attitudes politiques : ici se font face, et s'entredévorent perpétuellement, les radicalités idéologiques modernes et antimodernes, les mouvements sociaux hyperdémocratiques (voire socialisants) et les mouvements anti-individualistes, conservateurs (voire autoritaires), nostalgiques d'un certain ordre social stable, des valeurs et des vertus héritées, de l'intégration symbolique de la communauté politique nationale et de sa capacité à se projeter dans le monde comme puissance de civilisation.

Enfin, d'autres menaces prennent la forme de nuisances conjoncturelles (terrorisme global et *homegrown*), certes tragiques et inacceptables en raison des drames humains engendrés, mais vouées à l'échec comme utopie politique marginale et devant à moyen terme disparaître. Il s'agit là du destin de toute *offre fanatique* (née des désordres transnationaux engendrés par les zones étatiquement effondrées) et de toute *demande idéologique* de réaffiliation identitaire et psychique (dans la frange anomique de notre jeunesse, en proie à un mal-être généralisé à la suite d'échecs cinglants de socialisation).

On conviendra aisément du fait que ces trois séries hétérogènes de problèmes sont très inégalement accessibles à la capacité d'action de toute unité politique isolée (*politie*), et même coalisée, *a fortiori* au seul régime libéral.

Une réserve pérenne de conflictualité

En dépit de la difficulté objective des solutions, c'est pourtant bien le libéralisme qui essuie le feu croisé continu de la critique d'extrême gauche et d'extrême droite. Il est accusé de tous les maux modernes, et la chose n'est pas nouvelle². Elle découle pour partie de la diversité interne au libéralisme, qui peut tour à tour être entendu comme libéralisme *culturel*, libéralisme *économique* et libéralisme *politique*.

Le libéralisme *culturel* est accusé de saper les fondements éthiques et culturels du tissu social soutenant la viabilité morphologique (c'est-à-dire la nation) et politique du régime politique. Il serait propice à la démesure licencieuse (contre la médiété de la liberté), à l'exacerbation de l'individualisme (égotiste et hédoniste) et aux identitarismes ghettoïsés en tous genres (hyper-modernes autant qu'antimodernes traditionalistes, qu'ils soient autochtones ou importés via des diasporas).

Le libéralisme *économique* est critiqué en raison de ce qu'il promeut le culte de l'argent pour l'argent (la « chrématistique » d'Aristote) et parce qu'il exacerbe les inégalités économiques entre les groupes sociaux autant qu'entre les différentes parties du monde. Rarement salué pour les problèmes de pauvreté, de santé et d'inconfort vital qu'il permet de résoudre, sur le long terme, en sortant peu à peu l'humanité de ses mille et une malédictions malthusiennes, le libéralisme économique se trouve par ailleurs vilipendé : pour la hiérarchie fonctionnelle (blesant l'égalitarisme démocratique instituant) et l'hyperconcurrence stressante qu'il induit sur les lieux de travail afin de maximiser les gains de productivité des entreprises ; pour la surconsommation des énergies et matières premières qu'il occasionne jusqu'à rendre environnementalement insoutenable l'empreinte humaine sur le système Terre ; en raison du fait qu'il dégrade le citoyen supposément libéré (par auto-institution politique) en simple travailleur dominé par une besogne vide de sens d'un côté et en consommateur dépolitisé et désormais nuisible à la planète de l'autre.

Quant au libéralisme *politique*, il est sévèrement critiqué comme un régime hypocrite et

impuissant de pures paroles verbales, instrumentalisées par les seules élites en vue de leurs intérêts particuliers ; l'amour-haine paradoxal qu'on lui voue est proportionné aux espérances qu'il suscite mais perpétuellement déçoit.

La *gamme antilibérale*³ investit cette diversité des libéralismes et toute la palette de leurs supposés manquements.

Exacerbé depuis 1979 par certains excès néolibéraux et par la dérégulation financière, l'antilibéralisme économique classique est aujourd'hui réinvesti par trois sous-types principaux :

1. *l'anticapitalisme radical*, qui rejette le capitalisme en tant que système économique et promeut des alternatives telles que l'écosocialisme (ou écorépublicanisme), un communisme *redivivus* philosophant et un anarchisme volontiers municipaliste, tous attachés à la démocratie directe insurgente ;

2. *l'antiglobalisation*, qui s'oppose aux manifestations du libéralisme économique à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur la souveraineté nationale, la protection des industries domestiques et la critique patriote des institutions financières internationales ;

3. *l'antilibéralisme environnemental*, qui remet en question le « dogme » de la croissance économique et la consommation, et qui critique le libéralisme pour son impact sur l'environnement et la durabilité des écosystèmes humains comme non humains.

L'antilibéralisme politique contemporain présente trois faciès différents :

1. celui d'une *démocratie plébiscitaire charismatique*, qui détricote les *checks and balances* de la démocratie libérale (séparation des pouvoirs, Cours constitutionnelles, polycentrisme critique des médias) et promeut un exécutif autoritaire fort afin d'accélérer sans entrave la restauration de l'ordre social et politique, voire culturel ;

2. celui des *populismes*, qui critiquent les élites politiques et économiques et ventriloquent le « gros animal » platonicien du peuple instituant, en prétendant incarner ses intérêts majoritaires, et – si nécessaire – aux dépens des « pathologies »

2. St. HOLMES, *The Anatomy of Antiliberalism*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 1993.

3. Actualisée ici dans ses aspects empiriques, elle est analytiquement incluse, comme son double négatif, dans la « gamme libérale » dégagée par Jean Baechler dans « La gamme libérale » (1980), publié à titre posthume in *Commentaire*, n° 180, 2022/4, p. 857-869.

modernes, des minorités non nationales, des élites traîtres et de l'État de droit ;

3. celui de l'*anarchisme* (cette composante persistante, trop sous-estimée de la gauche), qui rejette les structures de pouvoir instituées par les règles du jeu de l'État libéral, et s'oppose au libéralisme en raison de ce qu'il requiert d'autorité et d'obligations institutionnelles minimales afin de perpétuellement retisser les liens de la communauté politique.

L'antilibéralisme culturel enfin se présente selon deux variantes principales :

1. le *conservatisme culturel*, qui s'oppose à l'individuation à outrance des rapports sociaux modernes et voit dans la tyrannie de l'intime (la dérive égotiste du continent TikTok aujourd'hui) une menace majeure pour les valeurs traditionnelles, telles que la famille, la religion et la cohésion culturelle des nations ;

2. l'*identitarisme communautaire*, qui met l'accent sur la protection et la promotion d'identités groupales spécifiques, en opposition soit « wokiste » à la communauté symbolique libérale, soit isolationniste à la créolisation culturelle généralisée induite par la mondialisation des flux.

Le brouillard passionnel et les trois enjeux du XXI^e siècle

L'ennemi intérieur : le brouillard passionnel

Difficilement advenue, cette synthèse explosive qu'est la « démocratie libérale » pose en elle-même des difficultés structurelles, qui sont inhérentes au caractère composite et hybride du régime politique qu'elle institue. Des discours critiques internes en résultent, de façon pérenne et non résorbable, selon qu'on investit idéologiquement le pôle instituant populaire des lois majoritaires ou bien le pôle du régime des séparations, des principes constitutionalisés et du droit, contre les humeurs versatiles et manipulables de la foule (l'« ochlocratie », ou *mob rule*) et la politique à l'estomac des démagogues.

Historiquement, ces critiques ont pris un tour particulier en raison de la modernisation des sociétés occidentales d'abord, globales ensuite, parce qu'au-delà de ce régime politique mixte – républicano-libéral –, c'est l'état social des populations démocratiques qui change perpétuellement au gré des mutations économiques,

démographiques, techniques, religieuses, morales, culturelles, idéologiques et géopolitiques.

La situation contemporaine enfin, à l'intérieur des démocraties libérales de plus en plus polarisées mais aussi contestées au niveau international, donne une troisième accentuation à ces discours critiques : loin de porter sur la seule nature hybride du régime politique, loin de ne réagir qu'à la matrice culturelle moderne⁴ et aux bouleversements accélérés qu'elle induit, la nouvelle inflation idéologique a lieu dans une atmosphère de fin du monde généralisée aux causes multiples et anxiogènes (guerres, climat, radicalités idéologiques et religieuses, migrations, pandémies).

Un sentiment de déprise collective et de passivité politique structurellement contrainte en découle. En lieu et place d'offres politiques rationnelles ajustées à la nature dissemblable des problèmes, il en résulte un *brouillard passionnel* délétère, qui a entièrement remplacé l'horizon d'attente mélioriste des démocraties libérales enfin stabilisées au sortir de la Guerre froide.

Ce brouillard passionnel ajoute de la conflictualité idéologique radicale à la conflictualité objective des intérêts, des raretés et des situations. Il constitue en lui-même un danger systémique : en ruinant la qualité du débat public rationnel, il plonge les démocraties libérales dans un état d'impréparation stratégique quant aux bonnes solutions à apporter aux problèmes systémiques qui se posent en interne comme à l'externe. « L'avantage démocratique⁵ » des régimes libéraux, son ressort profond de résilience, réside pourtant précisément là, par comparaison avec les régimes autocratiques : dans la capacité à sortir des désaccords même radicaux par la passion de la modération prudente mais efficace, c'est-à-dire par l'adoption de résolutions de qualité ralliant *in fine* la moyenne majoritaire du bon sens pratique et permettant de surmonter tous les dangers, malgré un retard chronique à l'allumage.

Ce brouillard passionnel, si l'on ne prend garde de le dissiper à temps, pourrait bien précéder le brouillard de la guerre avec certains

4. J. BAECHLER, *Les Matrices culturelles*, Hermann, 2008.

5. M. KROENIG, *The Return of Great Power Rivalry : Democracy versus Autocracy from the Ancient World to the US and China*, New York, Oxford University Press, 2020.

régimes autocratiques enclins à la riposte historique, nationaliste et revancharde. À l'intérieur du régime politique même, cette effervescence passionnelle, rendue planétairement possible par l'ochlocratie numérique et démultipliée par les guerres d'influence orchestrées par les puissances ennemies⁶, pourrait bien accentuer l'antagonisme structural peuple vs élites ainsi que la fracture intra-élitaire favorable aux démagogues populistes. Après « la grande parenthèse » totalitaire⁷, une seconde grande parenthèse autoritaire pourrait ainsi s'ouvrir dans la modernité.

L'arc des sécurités

Chine et Russie en tête, les puissances révisionnistes de l'ordre libéral international poussent vers un changement d'hégémon qui les mettrait au moins à parité systémique avec les États-Unis. Mais il y a loin encore de la coupe aux lèvres. Tant que la plaque américaine, et sa réserve de puissance continentale, tiendront, la résilience du libéralisme politique permettra, à coup sûr, de sortir des accidents autoritaires internes désormais possibles.

Il reste que l'intermédiaire pourrait être fort coûteux, tant pour la vie autoritairement diminuée des sociétés libérales que pour un ordre international instable et belligène, incapable d'affronter coopérativement les enjeux de sécurité humaine (guerres civiles et régionales, climat, alimentation, santé, migrations) qui ne manqueront pas de se poser par-delà les éternels dilemmes de sécurité nationale.

Aussi bien la prudence collective que l'honneur individuel commandent de ne pas tout miser, encore une fois⁸, sur la réserve de puissance continentale américaine. Car, bien qu'il soit concrètement délicat de les affronter, les trois enjeux et échelles systémiques suivants sont clairs à court, moyen et long terme.

Au niveau du régime démocratique libéral, l'enjeu à court terme est la résilience ou *sécurité*

démocratique à promouvoir partout comme nerf de la longue guerre d'ores et déjà engagée : si nous perdons en interne, la stabilité électorale et l'efficacité du libéralisme politique, par involution autoritaire des sur-réactions angoissées aux chocs exogènes, nous perdons cet instrument certes imparfait mais qui demeure le seul à résoudre par approximations et compromis successifs, malgré les heurts, les problèmes qui se posent – y compris et surtout en cas d'agression militaire. Cette capacité à coproduire des solutions de compromis rationnelles et efficaces, chacun peut et doit y concourir. Nul héros fondateur ne nous sauvera d'en haut : chacun à son poste doit à chaque instant s'employer à coproduire les biens publics premiers que sont la sûreté physique, la prospérité économique et le régime de libertés autorisant toutes les explorations innovantes.

Au niveau interétatique, l'enjeu de court et moyen terme est double. En haut de la hiérarchie mondiale, c'est la *sécurité défensive des démocraties* contre les puissances globales révisionnistes qui doit primer toute autre considération en ce qu'elle est la condition de résolution raisonnable de tous les autres enjeux. Concomitamment, il convient de promouvoir un équilibre oligopolaire des puissances régionales (Turquie, Azerbaïdjan, Iran, Arabie saoudite, Inde, Pakistan, etc.) partout où des velléités offensives prennent chroniquement occasion de conflits gelés pour pousser leur avantage : des puissances régionales de taille moyenne doivent avoir intérêt à se contrecoaliser, afin de rétablir les équilibres rompus, à chaque fois qu'un des acteurs tente de prendre le pas sur le sous-système international alentour.

Dans cette double optique (globale et régionale), l'épine dorsale demeure l'alliance privilégiée entre les démocraties européennes, anglo-saxonnes et asiatiques, de sorte à maximiser tous les attributs de la « puissance structurelle⁹ » – aujourd'hui *hard, soft, smart, tech* et *green power* – dont nous devons collectivement faire preuve afin de dissuader le calcul coûts/bénéfices de toute agression militaire. Mais, la guerre conservant toujours *in fine* un « fondement

6. M. GALEOTTI, *Russian Political War: Moving beyond the Hybrid*, Londres/New York, Routledge, 2019 ; Fr. CHARILLON, *Guerres d'influence. Les États à la conquête des esprits*, Odile Jacob, 2022.

7. J. BAECHELER, *La Grande Parenthèse (1914-1991). Essai sur un accident de l'histoire*, Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 1994.

8. A. GAT, *Victorious and Vulnerable: Why Democracy Won in the 20th Century and How it is Still Imperiled*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2009.

9. S. STRANGE, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, New York, Cambridge University Press, 1996, p. 25 et s.

*psychologique*¹⁰», non utilitariste, cette alliance démocratique globale doit se tenir prête à affronter le pouvoir autocratique partout où son dérèglement interne le porte vers des aventures externes et lorsque le « drame¹¹ » humain une nouvelle fois reprend.

Au niveau planétaire enfin, l'enjeu de long terme – mais devant être immédiatement engagé en raison de l'inertie longue des écosystèmes – est la *sécurité humaine*. Toute une série de désordres mortifères du système Terre menacent de se manifester aux sociétés humaines dans leur ensemble : c'est cette solidarité dans la menace environnementale, d'origine anthropique, qui fait de l'Anthropocène un moment particulier de la prise de conscience de notre commune humanité, et des spécificités des non-humains. Mais notre commune humanité n'existe pas – et n'existera sans doute jamais – comme État planétaire; elle

n'existe qu'au travers de communautés politiques séparées et ne se trouve ainsi pas en position de gérer centralement les problèmes spécifiques posés par l'Anthropocène. Elle se doit donc d'inventer des formes de coopération par-delà sa condition politique pérenne dans des milieux de vie séparés.

Tout l'enjeu du XXI^e siècle consistera à savoir si les communautés politiques démocratiques nationales *vs* autocratiques néo-impériales seront capables de passer de l'état sous-optimal actuel de *compétition agressive* entre sécurités nationales à une dynamique de *compétition coopérative* globale en vue de la sécurité humaine. Là est la clef de voûte de toutes les transitions. Si nous devons collectivement échouer, la longue guerre climatique commune se manifesterait inmanquablement dans les termes de la vieille grammaire historique du drame humain : la guerre externe et la guerre civile.

10. R. ARON, *Les Désillusions du progrès* (1969), Gallimard, « Tel », 1996, p. 215 : « L'ordre actuel de la puissance, cet ordre anarchique qui tend à la limitation de la violence, a, en dernière analyse, un fondement *psychologique*. »

11. R. ARON, « L'aube de l'histoire universelle », in *Dimensions de la conscience historique*, Plon, 1961, chap. VII.

ALEXANDRE ESCUDIER

Chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF, Paris). À paraître avec Jean Baechler (†) (dir.) : *La Résilience démocratique au prisme de la sociologie historique* (Hermann, 2024).

L'intérêt et les relations internationales

MAXENCE BRISCHOUX

Ceux qui croient que les peuples suivront leurs intérêts plutôt que leurs passions n'ont rien compris au XX^e siècle.

RAYMOND ARON

Les surprises stratégiques s'accumulent pour les Occidentaux. Ce qui arrive n'était pas censé arriver. Parmi les événements les plus inattendus, relevons la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne à la suite du référendum de 2016 ou le mandat chaotique de Donald Trump, qui s'est achevé par une tentative de coup d'État. Mais l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 en constitue le meilleur témoignage : malgré les renseignements américains, jusqu'au dernier jour, les dirigeants ouest-européens ont refusé de croire que le Président russe irait au-delà d'une manœuvre d'intimidation.

Cette accumulation de surprises conduit l'observateur à poser une question simple : quelle est l'origine de cette défaillance *systémique*, pour reprendre un qualificatif à la mode ? Le système international aurait-il brusquement évolué, ainsi que les intentions des acteurs, avec pour effet qu'il serait aujourd'hui plus difficile à comprendre ? Ou le problème réside-t-il dans le caractère inadapté de nos catégories pour rendre compte de la réalité ? Or, si la transformation du système international, avec la redistribution de la puissance et l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques¹, explique pour partie ces erreurs de diagnostic, il semble que nous – Occidentaux et Européens – soyons mal disposés pour comprendre ce qui arrive. Il est donc temps de refaire de l'épistémologie.

1. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les firmes multinationales sont des acteurs anciens du système international, mais on relève aujourd'hui l'émergence d'organisations quasi étatiques et militaires, comme le Hamas ou l'État islamique, et l'influence des *businessmen*, à l'instar d'Elon Musk, qui décide de l'accès à sa constellation de satellites Starlink en fonction de ses préférences.

Le concept d'intérêt concentrera ici notre attention. En effet, l'un des postulats de nos sociétés – à la fois dans le débat public et dans la production scientifique – est que l'intérêt explique l'action des agents. Cela vaut singulièrement pour les États, réputés être des acteurs froids et calculateurs, poursuivant leur « intérêt national ». Ainsi, pour de nombreux observateurs, l'invasion de 2022 ne devait pas intervenir car la Russie n'y avait pas intérêt, au regard du coût économique qui résulterait de l'arrêt des échanges avec l'Ouest. Or l'invasion a bien eu lieu. Cela signifie-t-il que l'intérêt national russe est différent de ce que l'on croyait, que la Russie a mal calculé son propre intérêt ou que le concept d'intérêt n'est pas adéquat pour rendre compte des actions du Kremlin ?

Raymond Aron nous est ici un guide utile. Au début de *Paix et Guerre entre les nations*, il s'interroge :

La conduite diplomatico-stratégique est, par définition, celle qui agit en fonction de l'intérêt de la collectivité, pour employer le langage de Pareto, ou encore en fonction de « l'intérêt national », pour employer le langage des théoriciens des relations internationales. Cet intérêt est-il, abstraitement, susceptible d'une définition rationnelle qui servirait de critère ou d'idéal aux hommes d'État² ?

Reprenons ici ce questionnement.

L'intérêt de l'intérêt

L'intérêt est le concept sociologique le mieux partagé du monde. Chacun l'utilise sans y penser pour rendre compte de l'action d'une entreprise, d'un responsable politique ou d'un État. Dans notre anthropologie, l'acteur est intéressé, c'est-à-dire qu'il détermine ses choix et ses actions de manière à atteindre son objectif. Cette prééminence du concept s'explique en effet par les « services » qu'il rend.

D'un point de vue scientifique, la notion d'intérêt permet des opérations fort utiles. Il s'agit d'abord d'un concept synthétique et universel : il regroupe les motifs d'action de l'agent en un seul objectif, qui est partagé par chacun des participants à l'échange ou au « jeu ». L'intérêt

2. R. ARON, *Paix et Guerre entre les nations* (1962), Calmann-Lévy, « Pérennes », 2004, p. 133.

a aussi l'avantage d'être commensurable et est indissociable de la notion de calcul. Ainsi, les États pèsent les gains et les coûts des guerres.

L'intérêt permet de formuler des prédictions sur le comportement des agents. Rappelons ici la position de Milton Friedman dans son fameux essai d'épistémologie³ : la qualité d'une hypothèse ne dépend pas de son réalisme *a priori* mais de sa capacité à donner lieu à des prédictions qui peuvent être confrontées aux données empiriques.

L'intérêt est enfin un objet social, au sens où il est fréquemment utilisé dans la discussion publique. Il est donc intéressant de se pencher sur les pratiques qu'il autorise. Ainsi, le fait d'invoquer l'intérêt permet d'écarter les discours des acteurs : il est alors présenté comme le véritable motif d'action, implicite mais évident, qui permet de relativiser ce qui est dit⁴. C'est ce que nous avons vécu en 2022 : Vladimir Poutine menaçait d'envahir l'Ukraine mais il ne fallait pas prendre ses paroles au sérieux, car elles n'étaient pas conformes à son intérêt. L'intérêt de l'intérêt est qu'il permet de contredire les acteurs.

La rationalité des conflits

La notion d'intérêt a une claire connotation économique. Ainsi, depuis Montesquieu, la tradition libérale estime que le développement des échanges commerciaux est de nature à limiter les conflits, dès lors que cela augmente le « coût » de la guerre⁵. Mais la théorie du choix rationnel n'implique pas nécessairement un tel pacifisme. Dans ce qu'on appelle la théorie néoréaliste des relations internationales, il peut être rationnel de faire la guerre. Un article fondateur de la discipline des relations internationales, « Rationalist

explanations for war⁶», explore cette perspective. Son auteur, James Fearon, y propose un modèle dans lequel deux États se font la guerre bien qu'ils aient la possibilité de négocier un accord diplomatique mutuellement bénéfique. Dans ce cadre, il identifie deux explications rationnelles à la guerre.

D'une part, les États peuvent avoir des évaluations divergentes de leur probabilité de gain en cas de conflit, du fait qu'ils ont des incitations à dissimuler la réalité de leurs forces ou motivations (soit qu'ils *bluffent*, soit qu'ils se retiennent de délivrer des informations stratégiques). De ce mécanisme découle une triste réalité toujours actuelle : les guerres éclatent car les agresseurs surestiment leurs chances de victoire. Dès lors, les guerres sont aussi des moments de révélation de la réalité des rapports de force.

Le second mécanisme identifié par James Fearon tient à la fragilité des équilibres diplomatiques dans le temps. Du fait que la distribution relative du pouvoir entre les États évolue, celui qui suit une trajectoire déclinante peut engager une attaque préventive de manière à éviter une situation dans laquelle il aurait à subir la nouvelle puissance de son rival et des compromis plus défavorables encore. Réalité toujours aussi tristement actuelle : l'agresseur se considère généralement comme agressé.

L'article de James Fearon est aussi intéressant parce qu'il discute et écarte une objection susceptible d'invalider sa démonstration. En effet, dans son modèle, la variable à maximiser est continue et divisible : un accord diplomatique est toujours possible en divisant l'enjeu (un territoire, une somme financière) entre les États. L'auteur justifie ainsi son choix épistémologique :

Si les États peuvent simplement se verser des sommes d'argent les uns aux autres et échanger des biens, cela devrait avoir pour effet de rendre toutes les questions en litige parfaitement divisibles. Avant l'ère des nationalismes, les princes achetaient, vendaient et partageaient volontiers leurs terres.

Cet argument est singulier. En effet, James Fearon écarte, parmi les causes des guerres, la possibilité que l'intensité du conflit politique

3. M. FRIEDMAN, « The methodology of positive economics », *Essays in Positive Economics* (1953), University of Chicago Press, 1966.

4. Cet oubli des discours caractérise la théorie du choix rationnel. Les économistes étudient l'économie en ne prêtant pas attention à ce que disent les acteurs car seuls les choix révèlent les préférences. Hans Morgenthau, fondateur des relations internationales, indiquait que l'intérêt national permet de comprendre les pensées et les actions d'un acteur « peut-être mieux que lui, l'acteur sur la scène politique, ne les comprend lui-même » (cité par D. BATTISTELLA ET AL., in *Théorie des relations internationales* (2003), 6^e édition, Les Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 32).

5. Sur la généalogie de l'argument de la paix par le commerce, nous renvoyons à notre ouvrage *Le Commerce et la Force. Comprendre le nouvel ordre commercial international*, Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 2021.

6. J. D. FEARON, « Rationalist explanations for war », *International Organization*, vol. 49, 1995/3, p. 379-414.

soit telle qu'un accord diplomatique se révèle impossible à trouver. Or il y a des conflits

«Lorsqu'un enjeu de sécurité, de statut ou d'idéologie est en question, le maintien des échanges commerciaux internationaux peut ne pas compter pour grand-chose.»

précisément parce que certains sujets sont binaires, indivisibles et ne peuvent faire l'objet de transactions. Le conflit israélo-palestinien en offre un bon exemple : il n'y a pas de transaction possible quant à la possession de la terre que les deux parties revendiquent depuis 1948. La guerre éclate car le conflit politique sous-jacent ne peut faire l'objet d'aucun compromis.

Le lecteur l'aura noté, James Fearon mobilise un fait historique : il indique que, «avant l'ère des nationalismes», les rois avaient coutume de transiger en échangeant et en divisant les territoires. On voit la référence aux pratiques diplomatiques du XVIII^e siècle, à l'heure de la «guerre en dentelles». Mais cela implique que, à l'ère des nationalismes, il est plus difficile pour les gouvernants de transiger, du fait de la pression des opinions publiques. Ce constat nous conduit à la nécessité d'historiciser et de pluraliser la notion d'intérêt.

L'indétermination de l'intérêt

Nous retrouvons ici Raymond Aron. En effet, dans le troisième chapitre de *Paix et Guerre entre les nations*, il analyse les différents objectifs que poursuivent les États au sein du système international, entre sécurité et puissance, gloire et reconnaissance, religion et idéologie. Sa conclusion est sans appel : il est trompeur de vouloir synthétiser tous ces motifs d'action en un seul intérêt national qui serait stable et univoque. Selon lui, «sécurité, puissance, gloire, idée sont des objectifs essentiellement hétérogènes que l'on ne ramènerait à un terme unique qu'en faussant la signification humaine de l'action diplomatico-stratégique. Si la rivalité des États est comparable à un jeu, ce qui est "en jeu" ne saurait être désigné par un concept unique,

valable pour toutes les civilisations et toutes les époques⁷».

La conséquence analytique de ce constat est ce que Raymond Aron appelle «l'indétermination de la conduite diplomatico-stratégique» : il n'est pas possible d'unifier les différents motifs d'action des États, de les universaliser et de les utiliser pour formuler des prédictions sur leurs comportements. En conséquence, l'étude des relations internationales ne peut prendre la forme que d'une sociologie historique et compréhensive : il faut expliciter le sens que des acteurs singuliers donnent à leur action, en fonction de leur héritage historique, du régime politique et de leur idéologie.

Ces éléments conduisent à relativiser la valeur heuristique de la notion d'intérêt pour l'étude des relations internationales. Il ne s'agit pas de défendre l'irrationalité des relations internationales mais de prendre acte de ce que les États poursuivent différentes motivations, de la sécurité du territoire à la diffusion d'un message idéologique, s'opposent entre eux sur des enjeux qui ne peuvent pas toujours faire l'objet de compromis et dépendent du régime politique pour la formulation de leur diplomatie. L'une des conséquences pratiques de cette considération est que l'intérêt économique joue un rôle relativement mineur dans les relations internationales : lorsqu'un enjeu de sécurité, de statut ou d'idéologie est en question, le maintien des échanges commerciaux peut ne pas compter pour grand-chose. C'est ce que nous avons vécu en 2022 : la volonté de restaurer l'empire russe, combinée à une hostilité vis-à-vis du régime démocratique, expliquent pour une grande part l'invasion.

Notre attachement à l'intérêt

Malgré ces réserves, l'intérêt reste largement utilisé pour rendre compte des pratiques diplomatiques. Pour comprendre pourquoi, il peut être utile de revenir à la généalogie du concept. Ainsi, il est souvent dit que recourir au concept d'intérêt implique une anthropologie pessimiste et négative, qui mettrait l'accent sur le caractère égoïste de l'agent au détriment de sa capacité de coopération. Or c'est le contraire qui est vrai : avoir recours au concept d'intérêt témoigne d'un *optimisme anthropologique* certain.

7. R. ARON, *Paix et Guerre entre les nations*, op. cit., p. 134.

En effet, faire l'hypothèse de l'intérêt implique que les comportements humains obéissent à la raison et non aux passions et que l'objet du désir puisse faire l'objet d'une transaction. Une perspective plus réaliste ou plus pessimiste mettrait l'accent sur la puissance des passions mauvaises ou tristes – peur, colère, haine et envie – et sur le caractère non divisible des objets de désir.

Nous retrouvons ici le livre classique d'Albert Hirschman, *Les Passions et les Intérêts*, dans lequel il établit la généalogie de l'intérêt en montrant qu'il s'agit d'un artefact moderne visant à dépasser le conflit entre la passion et la raison des Anciens. Voici ses mots :

Dès lors que la passion est jugée destructrice et la raison impuissante, affirmer qu'on n'a le choix qu'entre celle-ci et celle-là pour s'expliquer comment agissent les hommes, c'est se condamner à des vues bien sombres sur l'avenir du genre humain. L'insertion, entre les deux types traditionnels de motivation, d'un tiers terme, en l'occurrence l'intérêt, autorise

ainsi un retour à l'espérance. L'intérêt est censé participer de ce qu'il y a de meilleur en chacun des deux types : on reconnaît en lui à la fois la passion de l'amour de soi ennoblie et maîtrisée par la raison et la raison orientée et animée par l'amour de soi. Ainsi, l'hybride nouvellement découvert ne pâtit ni du pouvoir destructeur de la passion ni de l'impuissance de la raison⁸.

C'est pourtant là où nous en sommes, à nouveau : le pouvoir destructeur des passions est manifeste tandis que la raison apparaît bien démunie.

8. A. HIRSCHMAN, *Les Passions et les Intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée* (1977), Presses universitaires de France, «Quadrige», 2014, p. 43-44.

MAXENCE BRISCHOUX

Chercheur associé au Centre Thucydide de l'université Paris-II Panthéon-Assas. Dernier ouvrage paru : *Géopolitique des mers. Gouverner l'autre partie du monde* (PUF, 2023).

Le libéralisme face à l'avènement de l'Anthropocène

DANIEL TANGUAY

Comme chacun sait, la défense du libéralisme et de ses valeurs a pris chez Aron la forme d'une critique rigoureuse des idéologies politiques qui étaient légitimées par des philosophies nourrissant la prétention d'avoir dégagé des lois de l'histoire. La principale philosophie de l'histoire qui l'a beaucoup occupé fut le marxisme, et la publication récente de ses cours au Collège de France en 1970-1971 et 1971-1972¹ est une preuve supplémentaire du fait que le philosophe n'a cessé, tout au long de sa vie, de ferrailer avec la pensée de Marx et de ses interprètes. Rien là de bien surprenant, si l'on considère que le principal risque pour les démocraties libérales après la chute du régime nazi fut le communisme.

Si l'on tient que le régime chinois n'a de communiste que le nom, cette menace semble bien derrière nous. On se souviendra aussi que le triomphe des démocraties libérales contre les régimes communistes a pu laisser croire un certain temps que leurs principes étaient désormais incontestés et que le tribunal de l'histoire avait prononcé son verdict. Ce fut, à quelques importantes nuances près, la thèse dite de la « fin de l'histoire » défendue par Fukuyama². Il aurait été bien sûr intéressant de savoir ce qu'Aron aurait pensé d'une telle vision, et il est à parier qu'il aurait invité à la prudence et au scepticisme, détectant probablement dans le triomphalisme libéral la présence d'une philosophie de l'histoire tout aussi illusoire que celle qui venait de s'effondrer.

Nous aurions besoin de la sagesse d'un Aron pour nous éclairer dans la situation confuse présente et y jeter un peu de lumière. Or, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, je ne traiterai pas ici de la situation géopolitique

présente qui nous fait sentir, comme aimait à le dire Aron, qu'« *history is on the move again* ». Je souhaiterais plutôt livrer quelques réflexions sur ce qui me semble être l'un des plus grands défis, sinon le plus grand défi que le libéralisme doit affronter aujourd'hui et montrer pourquoi celui-ci est en ce moment philosophiquement et politiquement mal outillé pour y répondre. Ce défi est celui du « changement climatique » ou de l'avènement de l'Anthropocène. Après avoir esquissé certains traits essentiels de ce défi, j'essaierai de montrer dans quelle mesure l'avènement de l'Anthropocène contraint le libéralisme à revoir et à amender de manière substantielle sa philosophie de l'histoire et sa conception de l'être humain, s'il espère garder encore sa pertinence au XXI^e siècle.

La nouvelle « crise de l'avenir »

D'abord, quelques mots sur l'avènement de l'Anthropocène. Ce terme, désormais courant dans l'abondante littérature sur les changements climatiques d'origine anthropique, vise à dramatiser le réchauffement présent et futur de la Terre causé par l'accumulation des gaz à effet de serre. L'humanité, à cause de son activité, serait ainsi devenue un véritable agent géologique capable d'altérer de manière irréversible certains des équilibres du système Terre. C'est pourquoi nous serions désormais entrés dans une nouvelle époque géologique, celle de l'Anthropocène, succédant à l'Holocène qui avait offert pendant une période d'environ 12 000 ans des conditions climatiques favorables au développement de l'espèce humaine.

Je laisse de côté la très intéressante discussion autour de la date de début de l'Anthropocène³. En général, on la situe au début de la Révolution industrielle, avec une période d'intensification, nommée la « Grande Accélération », après la Seconde Guerre mondiale. Si l'on retient ce dernier moment, on voit que les causes du changement climatique dépendent d'un certain type de civilisation – la civilisation industrielle – et de l'expansion mondiale d'un certain type de société – la société de consommation. L'accumulation dans l'atmosphère des gaz à effet de

1. *Critique de la pensée sociologique. Cours au Collège de France (1970-1971 et 1971-1972)*, Odile Jacob, 2023.

2. *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, traduit de l'anglais par D.-A. Canal, Flammarion, 1992.

3. Sur toutes ces questions, on peut consulter avec profit l'excellent ouvrage d'Alexander Federau : *Pour une philosophie de l'Anthropocène*, Presses universitaires de France, « L'Écologie en question », 2017.

serre serait donc principalement l'effet indirect et non souhaité de la croissance économique exceptionnelle que l'humanité a connue durant ces soixante-quinze dernières années.

Ce serait par conséquent une erreur de penser que les changements climatiques sont devant nous, dans un avenir plus ou moins lointain : l'altération des équilibres climatiques est bel et bien amorcée et, même si nous changions radicalement de mode de vie demain matin, le réchauffement global aurait lieu. Les efforts visant à faire face à l'urgence climatique, si nécessaires soient-ils, ne peuvent dès lors être que des mesures aidant à ralentir le rythme d'accélération de ces changements, et nous ne savons d'ailleurs pas si ces mesures seront suffisantes pour atténuer leurs effets les plus négatifs.

Plus encore, nous ne savons pas et nous ne pouvons savoir avec certitude la portée et la profondeur des changements climatiques à venir. Nous pouvons certes faire des prévisions concernant ce futur, mais ces dernières sont toujours sujettes à caution, car les modèles de prévision que nous avons développés ne peuvent tenir compte de toutes les causes complexes qui agiront sur le changement climatique. Face aux boucles complexes d'action et de rétroaction déclenchées par les changements climatiques, toute la science du monde n'arrivera jamais à prévoir l'évolution du système Terre.

L'avènement de l'Anthropocène provoque dans l'esprit contemporain une nouvelle crise de l'avenir. Celle-ci ne porte plus, comme l'ancienne, sur les rêves déçus des espérances révolutionnaires du passé⁴, mais sur la possibilité même de concevoir clairement la trajectoire de notre civilisation qui semblait pourtant dessinée dans ses grandes lignes depuis au moins deux siècles. Nous nous rendons aujourd'hui compte que cette trajectoire dépendait de la présence en abondance d'un type particulier d'énergie qui fut à la fois la raison de notre prospérité et la cause de notre impasse actuelle.

Les changements à apporter à notre civilisation pour nous libérer de cette dépendance sont d'une telle magnitude que notre imagination demeure paralysée devant la perspective d'un futur sans hydrocarbures ou même avec une consommation très diminuée d'énergies fossiles.

Nous n'avons aucune certitude que la civilisation industrielle telle que nous l'avons connue depuis deux siècles pourra survivre à de tels changements. Nous savons que tout ne pourra plus être pareil, mais bien malin qui peut dire ce que sera au juste la société du futur. Nous avons pensé perdre le futur quelque part à la fin du xx^e siècle, mais nous n'avons pu prévoir que nous allions bientôt perdre l'avenir.

Le libéralisme a traversé plusieurs crises dans son histoire, mais celle à laquelle il fait face aujourd'hui avec l'avènement de l'Anthropocène est d'une nature et d'une ampleur inédites, et il est mal armé pour l'affronter. À défaut de pouvoir cerner tous les éléments de cette crise multiforme, j'aimerais signaler deux difficultés de nature philosophique auxquelles il est confronté : la première tient à la philosophie de l'histoire qui l'a nourri et qui le nourrit encore, la seconde à sa conception de l'être humain. Mon propos ne vise pas à l'originalité, mais à montrer que certaines faiblesses du libéralisme méritent d'être méditées dans l'espoir que cette méditation incite ses défenseurs à le réformer afin qu'il soit mieux armé pour répondre à l'avènement de l'Anthropocène.

Les limites du « cercle vertueux » libéral

La philosophie de l'histoire libérale repose sur une équation simple élaborée au xviii^e siècle, perfectionnée au xix^e, et qui n'a été véritablement mise en œuvre à grande échelle qu'à partir de la seconde moitié du xx^e siècle. Quelle est cette formule ? Le but de la communauté politique est d'assurer la vie, la sécurité et la liberté du plus grand nombre d'individus possible grâce à l'établissement d'un État qui garantisse aux citoyens la jouissance de leurs biens et la protection de leurs libertés privées. Le libéralisme se voit ainsi comme l'instrument de réalisation du perfectionnement matériel, moral et intellectuel de la civilisation.

Ce perfectionnement est perçu comme un progrès constant de l'humanité qui devrait la conduire à la réalisation toujours plus parfaite de sa destinée morale véritable. L'accomplissement de cette destinée morale est inséparable du développement des sciences, des arts et des lettres, qui sont autant de leviers de l'émancipation politique humaine. Or une telle émancipation politique ne pouvait advenir qu'au

4. Kiz. POMIAN, « La crise de l'avenir », *Le Débat*, n° 7, 1980, p. 5-17.

moment où l'économie serait elle-même libérée des anciennes contraintes qui l'entravaient et

« Le libéralisme doit revoir sa philosophie de l'histoire, se guérir de sa propension à penser que le monde serait guidé par une sorte de progrès providentiel favorable au développement de l'humanité. »

que l'humanité apprendrait à mettre au service de l'économie les sciences et les techniques.

Se sont ainsi mis en place les éléments essentiels de ce que l'on peut nommer le *cercle vertueux libéral* : plus la liberté d'entreprendre et de cultiver les sciences et les arts est grande, plus la société s'enrichira et deviendra favorable à un régime fondé sur la liberté politique, et l'extension d'un tel régime de liberté favorisera en retour le développement de l'activité scientifique, technologique et économique qui créera à son tour les conditions pour l'élargissement du régime politique de liberté. Si l'on y regarde de près, l'idéal libéral récent de la mondialisation était fondé sur la mise en œuvre de ce cercle vertueux à une plus grande échelle, avec la ferme conviction que ses effets hâteraient l'avènement d'une humanité plus prospère, plus libre et plus heureuse.

Au cœur de ce dispositif, il y a deux conceptions chères à la philosophie de l'histoire. D'abord, la nécessité historique : la libération des forces économiques grâce au capitalisme, au développement de la science et de la technique, combinée à un régime politique garantissant la liberté d'action et de pensée des citoyens devait presque mécaniquement conduire au progrès économique, techno-scientifique, politique et moral de l'humanité. Ensuite, on croyait que ce progrès allait s'effectuer même à l'insu des individus dans la mesure où, une fois les entraves à l'économie et à la liberté individuelle levées, le marché et la société civile s'organiseraient comme s'ils étaient guidés par une main invisible et bienfaitrice. La réussite du libéralisme repose donc en dernier lieu sur un acte de foi dans cette puissance auto-organisatrice bienfaitrice qui réalise, une fois les conditions réunies,

la loi du progrès matériel et moral de l'humanité dans l'histoire.

La critique du libéralisme comme idéologie du progrès a été mille fois faite et, d'une certaine manière, Rousseau avait déjà tout dit à ce propos. Pourtant, force est de constater la puissance d'attraction, encore aujourd'hui, de cette conception libérale du progrès. Il est difficile d'y renoncer, car elle a de nombreux attraits et de forts arguments en sa faveur. Or celle-ci nous empêche de bien cerner le défi posé par les changements climatiques. La réponse libérale présente est largement, en effet, une adaptation à de nouvelles circonstances du cercle vertueux. Nous sommes secrètement persuadés que les outils qui ont été responsables du développement extraordinaire de la société capitaliste libérale pourront être calibrés pour répondre à la crise climatique. Les slogans sont connus de ce nouvel optimisme : « développement durable », « économie verte », « transition écologique », etc. Or, à entendre ces mots d'ordre, on a parfois l'impression qu'il faut tout changer pour que rien ne change réellement.

Le danger de son trop grand optimisme historique pour le libéralisme, c'est qu'il l'empêche aujourd'hui de prendre toute la mesure des bouleversements impliqués par l'avènement de l'Anthropocène. Cet avènement vient enrayer la mécanique bien huilée du cercle vertueux qui était sa formule magique. S'il veut survivre, il doit revoir radicalement sa philosophie de l'histoire, ce qui veut dire se guérir de sa propension à penser que le monde serait guidé par une sorte de progrès providentiel en dernier lieu favorable au développement de l'humanité. Il doit s'injecter une bonne dose de réalisme tragique sur le destin de l'espèce humaine, réalisme qui lui permettrait de ne nourrir aucune illusion reconfortante sur notre avenir collectif.

L'apprentissage d'un tel réalisme tragique n'est pas une recette pour l'inaction, mais bien plutôt la tentative d'éduquer à une nouvelle modestie concernant le pouvoir de l'humanité de forger son destin. Une vision plus réaliste du dilemme auquel se confrontent nos sociétés aiderait les citoyens des démocraties libérales à se préparer mentalement aux sacrifices qui ne manqueront pas bientôt d'être exigés d'eux quand les effets de la crise climatique s'intensifieront.

De l'individu délié à l'ascétisme libéral

La seconde faiblesse du libéralisme face à l'avènement de l'Anthropocène est liée à la première. La philosophie libérale de l'histoire pré suppose en effet une certaine conception morale de l'être humain. Or l'anthropologie libérale a toujours été tiraillée entre deux définitions de l'être humain. Selon une première définition, l'être humain est essentiellement tourné vers sa conservation et la recherche des moyens pour assurer de façon la plus efficace sa survie et sa sécurité. Dans cet esprit, il est l'être propriétaire par excellence : propriétaire d'abord de lui-même et propriétaire par extension des moyens qu'il acquiert pour sauvegarder et jouir de son existence. Un tel individu est dès lors mû essentiellement par la recherche de l'intérêt bien compris. C'est cet individu en quête de la maximisation de son profit qui servira de modèle à la théorisation de l'*homo œconomicus*. Aron montre d'ailleurs de façon brillante dans l'ouvrage mentionné plus haut comment ce modèle est devenu l'un des piliers de la compréhension moderne de l'être humain comme agent essentiellement préoccupé par la maximisation de ses intérêts.

Malgré ce que peuvent en dire les critiques du libéralisme de tous bords, cette première définition de l'individu libéral n'épuise pas ce que le libéralisme a à dire sur l'être humain. Il offre aussi une définition plus riche de sa nature morale qui peut être résumée de la manière suivante : l'être humain est par essence liberté, c'est-à-dire qu'il trouve sa dignité dans sa capacité de s'arracher aux conditions particulières de son existence afin d'affirmer sa dignité morale en tant qu'individu libre. Le but du libéralisme comme doctrine politique sera donc de favoriser l'exercice et le développement de cette liberté chez les individus. En d'autres termes, la communauté politique libérale est en quelque sorte seconde à l'égard de l'objectif ultime d'une telle communauté : garantir les conditions nécessaires à ce que chaque individu atteigne l'autonomie morale et mène sa vie comme il l'entend.

On aura remarqué que ces deux définitions, bien qu'elles diffèrent dans leur contenu, se rejoignent sur deux points : d'abord, le point de départ et d'arrivée de la définition est toujours ce que Pierre Manent a appelé d'une heureuse formule l'« individu délié », c'est-à-dire l'individu détaché de tous les liens qui le rattachent au

monde réel. L'individu libéral serait ainsi toujours le résultat d'une violente opération d'abstraction qui nous conduit à l'envisager comme dans un espace vide.

Ensuite, tant l'individu qui cherche à maximiser son intérêt que l'individu en quête de la réalisation de sa liberté ne peuvent envisager tout d'abord les contraintes à leurs actions que comme des limites intolérables et injustifiées. Cet état d'esprit « anarchisant » est dû au caractère infini et indéfini de la liberté libérale moderne : elle est infinie, car elle cherche toujours à repousser les limites de ce qu'elle peut atteindre, et elle est indéfinie dans la mesure où elle trouve dans son propre mouvement le but dernier de son action.

Comme dans le cas de sa philosophie de l'histoire, je me demande si le libéralisme politique ne devrait pas amender sa conception de l'être humain, afin de pouvoir mieux répondre au défi de l'avènement de l'Anthropocène. Dans son histoire, le libéralisme a su se nourrir de traditions morales autres pour enrichir et modérer sa propre vision de l'être humain. Même si le libéralisme encourage les vertus pacifiques, il n'aurait pu survivre à ses ennemis sans la pratique des vertus de courage, de sacrifice de soi et d'abnégation. Il a donc dû trouver à l'extérieur de lui-même des ressources morales qui venaient modérer ou orienter différemment son élan initial. Reste à savoir, de la même manière que l'économie libérale capitaliste a prospéré sur l'exploitation de ressources énergétiques qui se sont avérées limitées, si le libéralisme n'a pas épuisé les réserves morales extérieures qui lui permettaient de corriger les excès compris dans sa vision de l'être humain.

Ce constat conduit à une question politique redoutable, à laquelle je n'ai pas de réponse : l'individu libéral contemporain sera-t-il prêt à faire les sacrifices de plus en plus grands qui seront exigés de lui à cause de l'extension et de l'approfondissement de la crise climatique ? Pourra-t-il se déshabituer de la dépendance créée en lui par la satisfaction de plus en plus immédiate de désirs variés et constamment stimulés par une société de consommation débridée et ignorante des limites ? Les réactions à la seule évocation d'un apprentissage des limites, de la décroissance ou encore d'un changement de notre mode de vie montrent toute la difficulté

contenue dans la conception de l'être humain propre au libéralisme : comment penser la limite face à un être humain dont le bonheur est conçu essentiellement dans les termes bien connus de Hobbes, comme « une continuelle marche en avant du désir, d'un objet à un autre, la saisie du premier n'étant encore que la route qui mène au second⁵ » ?

La question reste ouverte de savoir s'il est possible de définir ce qu'il faudrait peut-être appeler, faute de mieux, un « ascétisme libéral » pour amender la formule originelle du libéralisme. Un tel ascétisme libéral reposerait sur l'idée que les désirs infinis de l'être humain ne peuvent tous être satisfaits et qu'il est des limites

nécessaires à leur assigner si l'on veut préserver les conditions d'habitabilité de la planète pour l'humanité future. La liberté de l'être humain ne peut être infinie et chacun doit comprendre et sentir à la fois sa finitude et celle des ressources de la planète. Cet ascétisme libéral irait de pair avec une nouvelle vision tragique de l'histoire humaine, pouvant déboucher sur une évaluation plus juste et plus réaliste de l'avenir qui fond désormais sur nous sans nous laisser le temps de reprendre notre souffle.

DANIEL TANGUAY

Professeur au département de philosophie de l'université d'Ottawa, il est l'un des membres fondateurs de la revue québécoise *Argument*. Il a publié une biographie intellectuelle de Leo Strauss et de nombreux articles sur cet auteur ainsi que sur la philosophie politique française contemporaine.

5. Th. HOBBS, *Léviathan*, XI, I, 95 (édition Fr. Tricaud).

Une guerre de religions permanente

Le général intervint également : « Voyons, il faut bien que chaque homme ait sa morale : on ne peut pas prescrire à quelqu'un s'il doit préférer les chiens ou les chats !

— *Peut-on le lui prescrire, Altesse ? demanda Ulrich pressant.*

— *Jadis, oui, dit diplomatiquement le comte Leinsdorf, bien qu'il fût repris par sa foi en l'existence du "vrai" dans tous les domaines, jadis c'était mieux. Mais aujourd'hui ?*

— *Il ne reste que la guerre de religions en permanence, fit Ulrich.*

— *Vous appelez ça une guerre de religions ? demanda Leinsdorf curieux.*

— *Quel autre nom lui donnerais-je ?*

— *En effet, ce n'est pas si faux. C'est une excellente définition de la vie actuelle. J'ai toujours pensé, d'ailleurs, qu'en vous se cachait un assez bon catholique !*

— *Je suis un très mauvais catholique, répondit Ulrich. Je ne crois pas que Dieu soit déjà venu, je crois qu'il peut venir, à condition qu'on lui aplanisse mieux le chemin que jusqu'ici !*

— *Voilà qui me dépasse ! » dit son altesse en une digne protestation.*

Robert MUSIL, *L'Homme sans qualités* (1930), III, 37,
traduit de l'allemand par Ph. Jaccottet, Seuil, 1956, vol. 2, p. 400-401.

Le « monde » peut-il nous donner la règle ?

PIERRE MANENT

Au XIX^e siècle, les Européens ressentirent comme une évidence irrésistible que l'histoire de l'Europe était en train de parvenir à son terme, ou du moins à un état social, moral et politique qui, rétrospectivement, rendait intelligible ce qui s'était passé depuis la fin de l'Empire romain. L'Europe s'était développée selon deux axes principaux, deux axes solidaires et facteurs d'un même progrès : d'une part le progrès de l'égalité, d'autre part le progrès de la forme nation, ou du principe des nationalités. Une pluralité, ou même un « concert », de nations de citoyens égaux, se gouvernant chacune selon le principe représentatif : tel semblait devoir être l'état final de cet ensemble humain.

Nation et représentation

Or, au lieu de parvenir à l'équilibre qui semblait l'attendre, l'Europe entra en 1914 dans une période de convulsions, une « guerre civile européenne » ou une « nouvelle guerre de Trente Ans », affectant l'intérieur des nations comme leurs relations extérieures. La forme nation comme le régime représentatif entrèrent en crise comme ils avaient grandi en force, c'est-à-dire ensemble et solidairement.

La reconstruction après la Seconde Guerre mondiale suscita une sorte d'état de grâce, d'à peu près trente ans lui aussi, qui nourrit de grandes espérances. Alors qu'on remettait sur les rails – ensemble et inséparablement – les nations et leurs gouvernements représentatifs, on s'engagea vers une nouvelle synthèse de la vie européenne qui impliquait en même temps la délégitimation politique de la nation et celle du gouvernement représentatif, ce qu'on appela et appelle toujours la construction européenne.

Le gouvernement représentatif est un artifice politique aussi ingénieux et salutaire qu'il est fragile. On pourrait dire : les gouvernants font semblant d'obéir aux gouvernés, ou inversement les gouvernés font semblant de commander aux

gouvernants. En tout cas, il repose sur cette *médiation* que sont les institutions représentatives et que gouvernants et gouvernés doivent accepter, que les uns et les autres doivent avoir la *vertu* d'accepter, la vertu *politique* d'une certaine confiance et d'un certain respect des gouvernés envers les gouvernants et, du côté des gouvernants, un sens aigu de leur responsabilité vis-à-vis des gouvernés. Cet équilibre est rare, difficile à atteindre et à préserver. Les uns et les autres supportent mal le joug de la médiation. C'est évidemment le cas des gouvernants, mais aussi des gouvernés qui rêvent d'une *présence immédiate* du peuple à lui-même. L'alambic raffiné du gouvernement représentatif est hanté par la possibilité, promesse ou menace, d'un peuple immédiatement politique, qui se gouvernerait lui-même sans médiation.

Les deux peuples

Historiquement, cette défiance de la représentation politique, ce désir d'une présence immédiate à soi, a pris deux formes principales : la forme socialiste et la forme nationaliste. Quant à la première, on sait quel rôle ont joué dans notre histoire l'atelier et l'usine, l'association ouvrière, le peuple des travailleurs, qui se définit immédiatement par son travail – travail collectif d'humanisation de la nature – et pour lequel la représentation n'est qu'une aliénation de plus, l'aliénation politique s'ajoutant et mettant le comble à l'aliénation économique. Quant à la forme nationaliste, elle est plus difficile à définir, plus indéterminée. Le peuple nationaliste, c'est le peuple attaché aux formes de vie plus anciennes que l'institution représentative, comme l'armée, l'Église, la paysannerie, etc., et qui redoute la montée en puissance du peuple socialiste. Quand le régime représentatif est en état de marche, il intègre utilement ces deux peuples potentiels à la vie politique, l'un des deux grands partis « représentant » plutôt le peuple socialiste et l'autre plutôt le peuple nationaliste.

Aujourd'hui, le peuple socialiste a disparu avec les ouvriers et les usines. Il y a toujours un peuple « social », des « travailleurs pauvres » en particulier, mais ceux-ci ne sont plus rattachés à une communauté de travail productrice d'une sociabilité puissante et porteuse d'avenir. Quant au peuple nationaliste, il n'est pas

dans une situation tellement plus florissante, contrairement à ce que l'on pourrait déduire de la conversation politique courante.

« Ce qui nous gouverne aujourd'hui, ce qui a pouvoir sur nos actions, ce n'est pas le gouvernement français, pas plus que les institutions européennes; c'est l'humanité elle-même. »

Le phénomène le plus saillant des dernières décennies, en effet, c'est la dénationalisation rapide et générale de nos nations, la classe dirigeante mettant un point d'honneur à humilier la langue nationale, le peuple de son côté abandonnant sa religion historique et les mœurs qui lui étaient liées, avec ce résultat paradoxal que le peuple nationaliste, ou le populisme national, n'a de force et d'existence parmi nous que dans l'élément de la représentation politique, les partis nationalistes n'ayant de force et d'existence que dans l'opération représentative par excellence, l'élection. Le peuple nationaliste n'a d'existence que dans le secret et l'anonymat de l'isoloir. (Dans la dernière période, le seul mouvement rassemblant un peuple divers et nombreux sans médiation politique fut celui de La Manif pour tous, qui était sans rapport direct avec la question nationale et que le parti nationaliste traita par le mépris.)

Ainsi, tandis que la médiation représentative est discréditée et largement impuissante, le peuple social comme le peuple national se trouvent également sans force. Que s'est-il passé ?

L'entreprise européenne

L'entreprise européenne impliquait nécessairement le dépérissement de la médiation représentative – seule manière de tirer les conséquences de l'effondrement historique européen. Verdun et surtout la Shoah ayant profondément délégitimé l'ordre politique hérité, il fallait rompre l'arc historique européen, et retrouver force et légitimité en construisant un ordre collectif radicalement nouveau et innocent. La catastrophe européenne avait fait ressortir les périls exorbitants de l'action commune au nom

de la nation. L'indépendance et la souveraineté nationales ouvraient aux gouvernants une trop grande latitude d'action.

Pour prévenir ce risque, on lia nos nations par toutes sortes de liens économiques et juridiques. L'Union européenne est d'abord un *système d'empêchement* des actions nationales, accompagné du discours compensateur ou consolateur selon lequel l'Union, elle, serait capable d'une action innocente, à la fois plus forte et plus juste. On ignorait l'objection évidente que, si la nation est dangereuse, une union européenne effectivement souveraine serait plus dangereuse encore à proportion de sa force plus grande. On ignorait l'objection, mais on en tenait compte, puisqu'il n'a jamais été *réellement* question de rendre l'Union européenne capable d'action, et donc on n'a jamais réellement *fondé* une telle Union. L'impératif politique effectivement suivi depuis l'origine est simplement : *Empêchons-nous, empêchons-nous!* De ce point de vue, la construction européenne a rempli ses objectifs.

Ainsi nous ne vivons pas dans un « commun » européen gouverné par des institutions représentatives capables d'action, mais dans un collectif européen ordonné selon des règles et directives assurant une bonne « gouvernance ». Le critère des bonnes règles étant la plus grande généralité possible, l'ordre européen des règles n'a pas d'autre horizon que l'humanité tout entière. Il est donc lui aussi hanté par un peuple immédiatement présent à soi, un peuple nouveau qui n'a pas besoin de la médiation représentative, un peuple qui se confond avec l'humanité elle-même, celle-ci étant immédiatement présente en chacun de nous par le sentiment du semblable.

Ce peuple-là n'est ni représentable politiquement ni même figurable, mais il est actualisable à chaque instant par chacun de nous. Nous sommes fort aises de découvrir que l'actualisation politique de la ressemblance humaine est bien plus facile que la représentation politique d'une communauté de citoyens. Ce qui nous gouverne aujourd'hui, ce qui a pouvoir sur nos actions, ce n'est pas le gouvernement français, pas plus que les institutions européennes; c'est l'humanité elle-même, non pas l'humanité organisée en corps politiques distincts, mais comme le processus d'actualisation de la ressemblance humaine. Nous vivons effectivement sous le *commandement* d'actualiser la ressemblance humaine

chaque fois que l'occasion se présente et que cela est possible. C'est *l'homme en général* qui fournit l'horizon contraignant de toutes les institutions qui donnent la règle, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales. Il nous gouverne par *notre* volonté, car *nous* voulons être cet homme en général, ni français ni allemand ; ni européen ni africain ; ni chrétien, ni juif, ni musulman ; ni homme ni femme, etc. C'est ce phénomène proprement extraordinaire que je voudrais essayer de cerner.

Le principe des droits humains

Selon une appréciation sérieuse, ces développements découlent du fait que le principe des droits humains a accaparé en Occident toute la légitimité politique et morale : seuls l'individu d'un côté, l'humanité comme somme indéfinie des individus de l'autre, ont légitimité pour agir, de sorte que toutes les associations intermédiaires dans lesquelles nous vivons, prises en étai entre l'individu et l'humanité, sont devenues pour ainsi dire *indéfendables*.

Ce constat me semble valide, mais il ne fait que rendre plus étonnante encore notre situation. Comment pouvons-nous accorder à l'individu un droit inconditionnellement opposable à toute institution – à celles dont il est membre pour en sortir, à celles dont il n'est pas membre pour y entrer – et priver toute institution d'un droit opposable à l'individu, le droit conditionnel mais effectif de lui interdire d'en sortir ou alors d'y entrer, afin de préserver l'intégrité de l'institution et lui garder son sens ?

C'est que nous considérons toute institution, tout « commun », comme une *citée close*, particulière et séparée. Plus elle a d'ambitions ou d'exigences, plus elle a ce caractère séparateur. Plus nous y adhérons avec ardeur, plus nous nous dévouons à elle, et plus nous nous séparons du reste des êtres humains. Et, dans la mesure même où cette association comporte ou produit un bien, ou des biens, nous en privons ceux qui ne sont pas membres de l'association, nous commettons une injustice à leur égard, et en un sens nous leur faisons la guerre. Vous chérissez le mariage, et vous voulez en priver les couples de même sexe ? Vous chérissez la nation, et vous en écarterez l'étranger qui veut y prendre part ?

La seule manière de prévenir ou de racheter cette injustice, la seule manière d'apaiser cette

guerre, c'est évidemment d'ouvrir l'institution ou l'association à celui qui demande à y entrer, de la lui ouvrir le plus largement possible, de ne lui poser aucune condition, en somme d'en faire une institution ou association inconditionnellement ouverte. Sa légitimité ne réside plus dans son contenu spécifique, mais dans son ouverture à l'individu qui réclame le droit d'y entrer – non pas dans la finalité qui lui est propre, mais dans ce moment parfait, sacramentel, où celui qui était dehors se présente pour entrer et est reçu sans conditions. C'est alors seulement que l'institution ou l'association est aimable, qu'elle est juste, qu'elle acquiert le droit d'exister. Avant cela elle est au contraire haïssable, et on a le droit de lui faire la guerre puisqu'elle fait la guerre à l'humanité.

Un bouleversement de l'ordre humain

Nous sommes ainsi les témoins ou plutôt les promoteurs d'un bouleversement de l'ordre humain, plus précisément de la relation entre l'intérieur de l'association humaine et son extérieur. Naguère encore, nous partions naturellement et nécessairement de l'intérieur – là où le commun avait son centre de gravité. C'était particulièrement le cas dans la démocratie représentative, régime par excellence de l'intériorité politique. Nous partions de là où les sociétaires étaient actifs et avaient leur intention.

Aujourd'hui, en Occident, nous partons de l'extérieur ; c'est de là seulement que nos arrangements collectifs peuvent recevoir la justice dont ils sont susceptibles. La seule manière d'actualiser cette justice est de *nous effacer*, non seulement en autorisant inconditionnellement celui qui est extérieur à l'association à y entrer, mais en réprimant toute manière d'être ou de penser qui impliquerait ou suggérerait une critique ou une réserve sur sa manière de vivre.

Nous sommes tentés de rendre cet état de fait moins étrange en le regardant à travers l'analogie du marché libre qui, lui aussi, dérive sa justice de la primauté donnée à l'extérieur et au « nouvel entrant ». Selon le mot de Montesquieu, le territoire du commerce est « tout l'univers ». Mais, précisément, notre « univers » n'est pas celui du commerce, même si l'on peut s'y tromper. Le libre-échange laisse entrer dans le marché national le concurrent étranger, mais c'est pour pousser à l'action le producteur national.

Ce dernier se perfectionnera sous l'aiguillon du concurrent extérieur. Son *agency* est respectée et encouragée. Rien de tel dans le dispositif que nous essayons d'élucider.

À quoi tient la différence ? Comme membres de l'association ou de l'institution, nous ne pouvons plus nous regarder comme des êtres agissants, car cela nous obligerait à considérer sa finalité et à faire valoir notre contribution à celle-ci, donc à nous distinguer ou même à nous séparer du reste des humains. C'est en suspendant tout mouvement vers l'action, toute intention d'action, qu'aujourd'hui nous regardons le monde et voulons lui rendre justice. Telle est notre « ouverture », notre dernière, notre unique vertu, qui n'est pas une vertu, ni un vice non plus, car ce n'est pas une disposition pratique. Que faisons-nous alors, si nous n'agissons pas ? Nous nous *abstenons d'empêcher* le mouvement.

Puiser sa règle dans les occasions venues de l'extérieur, c'est effacer la différence entre l'intérieur et l'extérieur. Dans l'ordre politique sur lequel Raymond Aron raisonnait, l'intérieur, gouverné par la loi politique, se distinguait nettement de l'extérieur où les acteurs étatiques, placés dans une sorte d'état de nature, motivés par la crainte, l'intérêt et la gloire, exerçaient leur indépendance à leurs risques et périls.

Désormais, nous voulons vivre dans un monde où il n'y a plus de différence entre l'intérieur et l'extérieur, mais partout un espace homogène parcouru par des individus qui sont autant de quantités de mouvement et, dès lors que la justice est concernée, rien d'autre. Les groupes ne sont pas des « communs » dotés de stabilité et de personnalité, mais des agrégats aléatoires et mouvants de *conatus* dont le mouvement incessant est plus fort et plus juste que la configuration – la forme collective – qu'ils peuvent prendre de moment en moment.

Le nouveau monde ne connaît qu'un seul commandement, mais il est impérieux et même implacable : ôter tous les obstacles au mouvement des *conatus*. Cela ne vaut pas seulement pour leurs mouvements extérieurs, mais aussi pour leurs changements intérieurs. Aucun obstacle ne doit être opposé à aucune transformation du *conatus* dès lors que celui-ci la réclame. Aucun obstacle, et d'abord aucune objection.

PIERRE MANENT

Ancien élève de l'École normale supérieure. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Dernier ouvrage paru : *Pascal et la proposition chrétienne* (Grasset, 2022).

Le genre humain

Il est certain que le mot de genre humain n'offre à l'esprit qu'une idée purement collective qui ne suppose aucune union réelle entre les individus qui le constituent.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social* (1762), in *Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, 1964, p. 283.

Les limites de l'intégration libérale

PHILIPPE RAYNAUD

Partons d'un constat qui me semble assez partagé, au-delà des clivages politiques et des divergences philosophiques : alors que la fin du xx^e siècle avait été marquée par des progrès considérables de la démocratie libérale dans le monde, il semble que la période présente ébranle beaucoup des postulats sur lesquels reposait l'optimisme libéral qui paraissait dominer le monde né après la chute du communisme en Europe.

La pertinence du régime libéral est remise en question par des acteurs majeurs du système international, qui prétendent proposer aux pays du « Sud global » un modèle de gouvernement alternatif, et, au sein même des démocraties apparemment les plus solides, la légitimité du libéralisme politique est contredite par la montée de courants réputés « illibéraux » et par une certaine défiance envers les institutions elles-mêmes.

Je voudrais montrer que ces difficultés ne sont pas contingentes mais qu'elles sont en quelque sorte inscrites dans la nature de la démocratie moderne. C'est à partir de là que je m'efforcerai de montrer pourquoi et comment la pacification apparente des démocraties dans la seconde moitié du xx^e siècle a finalement débouché sur une insatisfaction structurelle et sur de nouveaux clivages qui affectent profondément les institutions et la politique libérales.

Les limites internes

Schématiquement, on peut dire que l'histoire de la liberté moderne peut être vue comme celle d'un bouleversement continu de toute la condition humaine et d'une reprise permanente de « principes » qu'aucune des grandes inventions modernes n'a réussi à abolir ou à surmonter. Dans cette histoire, le libéralisme occupe une place singulière car il est à la fois l'expression la plus claire des aspirations modernes et une composante particulière de systèmes politiques dans lesquels il doit affronter des contestations toujours renouvelées.

Ce que j'appelle l'*intégration libérale*, c'est le fait que le libéralisme réussisse à inclure dans un système dont il reste la clef de voûte des courants qui se définissent par rapport à lui, voire contre lui. C'est ce qui s'est produit lors de la formation de la « démocratie représentative » (le régime représentatif accepte l'élargissement du suffrage en abandonnant pour finir toutes les restrictions censitaires ou capacitaires), et c'est ce qu'ont admirablement illustré les divers systèmes d'État social qui se sont développés au xx^e siècle.

C'est cela qui me semble en crise aujourd'hui, mais je voudrais d'abord rappeler que, quels qu'aient été ses succès, l'intégration libérale a toujours buté sur des difficultés qui concernent la représentation, la dialectique de l'égalité des conditions, les relations entre le droit et la loi et ce qu'on pourrait appeler les préconditions anthropologiques du consensus et de la délibération.

La représentation

Les problèmes fondamentaux ont été posés au moment décisif de la Révolution française par Benjamin Constant, dont la distinction entre la « liberté des Modernes » et la « liberté des Anciens » reste toujours éclairante. Le fait décisif est que, à partir de la fin du xviii^e siècle, le combat pour la liberté ne vise pas seulement l'établissement du *rule of law*, de l'égalité devant la loi et de la liberté politique, mais voit dans ces principes « républicains » le moyen de garantir aux individus une forme nouvelle de liberté :

Il résulte, écrit Constant, de ce que je viens d'exposer que nous ne pouvons plus jouir de la liberté des Anciens, qui se composait de la participation active et constante au pouvoir collectif. Notre liberté à nous doit se composer de la jouissance paisible de l'indépendance privée.

Cette liberté est sans doute un progrès mais elle a un prix, qui est le symétrique de celui que payaient les Anciens : « Chez les Anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous les rapports privés. » Constant a très bien vu que l'émancipation moderne se payait par un certain sentiment de dépossession ou d'aliénation et c'est pour cela que, dans la conclusion de sa

conférence de 1819, il plaide finalement pour une synthèse qui ferait une certaine place à la «liberté des Anciens» pour élargir l'esprit public et pour prévenir les citoyens contre les risques de «despotisme».

Le problème est que cette synthèse n'est possible qu'en plaçant au cœur de l'expérience de chaque citoyen et de chaque individu la dualité du «bourgeois» et du «citoyen» – et la «démocratie» n'a fait qu'accentuer le problème en faisant qu'il n'y ait plus que des «citoyens actifs». Si les hommes veulent jouir de la liberté des Modernes, il faut qu'ils fassent confiance aux représentants (au sens large, qui inclut les gouvernants); mais le régime leur dit aussi qu'ils doivent être citoyens, ce qui suppose qu'ils soient attentifs aux affaires publiques et qu'ils sachent faire abstraction de leurs intérêts. La nécessaire synthèse entre représentation et démocratie débouche pour les citoyens sur une situation de *double bind* («injonction contradictoire») : s'ils veulent soumettre la volonté des représentants à la leur, la représentation est ébranlée; s'ils sont massivement indifférents au processus électoral, elle perd une grande partie de sa légitimité.

La dialectique de l'égalité des conditions

Ce problème, au cœur de la pensée de Marx et de Tocqueville, est celui du conflit entre l'égalité «formelle» et l'inégalité «réelle». Cette distinction est centrale dans l'œuvre de Marx, car elle fait la jonction entre le «matérialisme historique» et la théorie de la plus-value : l'économie est le véritable principe des superstructures juridiques et idéologiques dans lesquelles les rapports sociaux sont tout à la fois exprimés et dissimulés; l'égalité formelle dissimule l'inégalité réelle, l'échange égalitaire du «travail» et du salaire dissimule le fait que la force de travail produit plus de valeur qu'elle n'en reçoit.

Elle est également présente chez Tocqueville, qui la relativise en considérant que, même si la démocratie ne fait pas disparaître les inégalités et les conflits entre les classes, l'«inégalité réelle des conditions» est moins importante que leur «égalité imaginaire». La démocratie introduit partout dans la société une exigence multiforme de l'égalité qui est d'autant plus puissante que ses frontières sont indéfinies. Le passage du conflit politique à la «question sociale» en est une illustration évidente, mais qui n'est qu'un

aspect d'une transformation qui touche peu à peu tous les aspects de la condition humaine.

De ces deux grands penseurs, et de leur dialogue posthume, nous pouvons tirer deux enseignements.

Le premier, où le libéral Tocqueville l'emporte paradoxalement sur le révolutionnaire Marx, est qu'il n'y aura jamais de stabilisation définitive de la société moderne. Si, en effet, un des deux auteurs croit à une stabilisation définitive, c'est Marx qui pense qu'une fois dans le communisme les problèmes seront réglés par l'abondance. En lisant Tocqueville, au contraire, nous comprenons que, parce que le développement de la démocratie produit une demande indéfinie d'égalité, l'idée que nous sommes bientôt arrivés à la fin de l'histoire, parce que l'essentiel des problèmes sont réglés et que les buts les plus raisonnables de l'humanité ont été atteints, est illusion.

Notons cependant que cette illusion a sans doute quelque chose d'inévitable, car elle réapparaît périodiquement chez les meilleurs esprits. Ce fut en Allemagne l'illusion de Hegel, qui a pensé que, à un certain moment, l'essentiel des aspirations raisonnables de l'humanité étaient en voie de réalisation et que, dans ces conditions, tout le monde, à condition d'être raisonnable, devait être satisfait. On pourrait ainsi résumer la philosophie de l'histoire de Hegel par une maxime imitée d'une célèbre formule de Maurice Thorez, qui disait en 1936 : «Il faut savoir arrêter une grève quand les principales revendications sont satisfaites.» Pour Hegel, il faut savoir arrêter l'histoire quand les principales revendications sont satisfaites.

Le second enseignement c'est que, au-delà de cette insatisfaction (ou de cette «satisfaction querelleuse», comme disait Raymond Aron), il y a deux causes permanentes de conflit, qui naissent de deux critiques opposées des limites du formalisme libéral. D'un côté, il y a la possibilité de considérer que, si la promesse démocratique et libérale ne peut pas être tenue, c'est parce qu'elle est depuis le début un mensonge; il faut donc retrouver sous une forme artificielle les charmes de quelque chose d'antérieur à la modernité libérale, ce qui a été au cœur des fascismes. L'autre forme de contestation dira que cette promesse doit être tenue, mais qu'il faut pour cela se libérer du formalisme libéral. On

retrouve ici toutes les formes radicales du socialisme et de la culture révolutionnaire dans sa forme communiste.

Droit et loi

Un des faits majeurs de la recomposition de la culture politique des démocraties est sans doute l'inversion des positions respectives de la gauche et de la droite à l'égard de ce qu'on appelle l'« État de droit », dont la caractéristique principale est la subordination de la souveraineté populaire à la Constitution et à ses « principes » supposés, dont l'interprétation revient à des juridictions spécialisées et indépendantes.

Si la gauche américaine dénonçait le « gouvernement des juges » à l'époque de Roosevelt, la critique de l'« activisme judiciaire » est plutôt portée par les Républicains depuis Nixon et, en Europe, la volonté de s'affranchir des contraintes de l'État de droit pour « reprendre le contrôle » apparaît aujourd'hui comme un trait majeur des droites populistes.

Mais il y a aussi d'autres évolutions moins visibles qui expliquent en partie le fait que le cycle naturel qui règle les tensions entre le droit libéral et la politique démocratique s'accompagne aujourd'hui d'une inversion des signes entre les progressistes et les conservateurs. Ce qui me semble ici en jeu est le fait qu'apparaît au grand jour une tension non résolue entre deux conceptions de la loi, qui ont jusqu'alors coexisté sous des rapports variables dans les démocraties.

Le principe fondamental qui fonde la politique est celui de l'État moderne tel que l'a pensé Hobbes : le but de l'État n'est pas de permettre le triomphe d'une conception substantielle du bien mais de permettre la coexistence des libertés. Il n'en reste pas moins que, pour ceux à qui elle s'adresse, la loi a toujours une certaine signification morale : ce qui est interdit est réputé être « mal ». Le régime classique des démocraties libérales réglait le problème en réduisant considérablement le poids de l'injonction moralisatrice, mais il maintenait l'idée qu'une partie des lois avaient pour objet de défendre les « bonnes mœurs » ; dans le cas de la France, cela passait par exemple par l'idée chère à Jules Ferry que la laïcité ne remettait pas en question l'existence d'une morale naturelle, qui n'était pas celle de l'Église mais qui pouvait être acceptée par tous les « pères de famille ». Là encore, la modernité

libérale fonctionnait en s'appuyant sur des principes qui n'étaient pas les siens, et dont les divisions des sociétés contemporaines sur les questions « morales » montrent bien la fragilité.

« Plus le régime s'efforce de répondre à la diversité, plus il crée de frustrations. »

Principes et préjugés

La question des rapports entre le droit et la norme nous conduit naturellement à évoquer le moment décisif où la montée de ce que l'on n'appelait pas encore la démocratie a fait éclater au grand jour une division interne des libéraux entre « conservateurs » et « rationalistes progressistes » : le grand débat né de la Révolution française, et dont les protagonistes les plus brillants furent Burke et Paine.

Le premier dénonçait l'abstraction des principes de la Révolution, qui ne pouvaient rien fonder de durable ; c'est pour cette raison qu'il défendait les droits du « préjugé ». Paine défendait la Révolution française précisément pour ses principes abstraits qui, seuls, pouvaient fonder les libertés que les Anglais – et les Américains – avaient conquis contre l'oppression féodale (et théologique).

Là encore, c'est Benjamin Constant qui a donné la meilleure solution de ce conflit apparemment inexpiable, en montrant que les « principes » pouvaient avoir assez de force pour gagner peu à peu la société tout entière et être perçus comme aussi « naturels » que les préjugés d'autrefois, qui finiront eux-mêmes par apparaître comme de vides abstractions. Mais il y a dans la pensée de Burke (mais aussi de Schumpeter ou de Daniel Bell) quelque chose de profond, qui est une autre grande leçon de la pensée conservatrice : l'idée que le problème réside moins dans les principes de la modernité que dans le fait que, sous certaines conditions, ceux-ci peuvent contribuer à détruire les « couches protectrices » (Schumpeter) qui leur ont permis de prospérer. Dans la période « classique » de la modernité libérale, la continuité n'a pas été assurée par le simple maintien des anciennes hiérarchies mais elle supprimait un

certain attachement à des contenus «holistes» comme la nation, la morale «naturelle» ou la «culture», qui dépassent la simple défense des «droits» et des individus.

La crise des mécanismes d'intégration

La crise actuelle est donc celle des mécanismes qui ont permis dans l'après-guerre de surmonter les tensions qui naissent de la représentation, de l'égalité des conditions, des relations entre la loi et le droit et des conditions de formation du consensus.

La représentation

Il est un paradoxe qui a été admirablement analysé par la science politique américaine dans ce qu'on appelle le paradigme du Michigan¹. Des faits comme, aux États-Unis, le système bipartisan ou, en France, la division droite/gauche contribuaient à la stabilité du régime, offrant aux électeurs une participation à moindres frais qui leur permettait de se sentir «représentés» et d'avoir confiance dans le système politique. Ce qu'on a appelé la crise de la représentation est né en grande partie du déclin de ce mécanisme holiste et de l'importance croissante d'un nouveau type d'électeur – l'électeur rationnel – qui réclamait un système politique plus intelligent et plus sensible à la diversité des demandes sociales : plus le régime s'efforce de répondre à la diversité, plus il crée de frustrations.

L'égalité des conditions

La période qui commence dans les années 1980 nous éloigne de Marx et nous rapproche de Tocqueville. Le grand conflit de classes travail/capital décline au bénéfice d'une demande indéfinie et infinie d'égalité (féminisme, droit des minorités sexuelles, droit des animaux, etc.). De bons auteurs comme Charles Taylor ou Axel Honneth ont théorisé cette transformation comme un passage d'une «politique des intérêts» à une «politique de la reconnaissance» qui aurait dû s'accompagner d'une réduction des passions et de la violence. S'ils avaient mieux lu leur auteur favori, Hegel, ils auraient compris que la politique de la reconnaissance serait finalement plus conflictuelle que la politique des intérêts.

1. Voir A. CAMPBELL ET AL., *The American Voter*, New York, John Wiley & Sons, 1960.

Droit et puissance. Loi et norme

On assiste à un changement de sens des tensions entre la démocratie souveraine et l'État de droit (de Roosevelt à la Cour suprême, de l'«orthodoxie républicaine» à la «démocratie continue» et à la défense des droits contre le droit, ou, si l'on préfère, de Jean-Jacques Rousseau à Dominique Rousseau en attendant Sandrine Rousseau). Parallèlement, la fin des «bonnes mœurs» s'accompagne de l'émergence d'une nouvelle morale sexuelle, dont il est très superficiel de dire qu'elle est «permissive».

Opinion, préjugés et conditions du consensus

Le déclin des institutions et des médiations qui permettaient le tissage des mœurs, des manières et de la loi s'accompagne d'une crise de la culture au double sens du terme. Cette «guerre des cultures» est à l'origine de la nouvelle structuration du champ politique, qui valorise les extrêmes au détriment des modérés et qui fait que les mécanismes sur lesquels reposent l'alternance et/ou les coalitions sont profondément en crise.

Classiquement, on considérait que, pour conquérir la majorité, un parti devait gagner les électeurs hésitants et c'est pour cela que, depuis Montesquieu, on trouvait naturel que la victoire aille finalement aux plus modérés. L'élection de Donald Trump et le refus de ses partisans d'accepter leur défaite quatre ans plus tard ont démenti ce schéma éprouvé (même si l'on ne peut pas dire que les extrêmes gagnent toujours), et on ne compte plus les défaites subies par les partis réputés les plus raisonnables devant des forces qui affirment très haut leur radicalité.

*
* *

Il est tentant de simplifier le système politique en gestation en le ramenant à une *summa divisio* qui opposerait, d'un côté, le camp de l'ouverture, de la démocratie libérale, de la permissivité et de la sensibilité aux droits des minorités et de la déconstruction des identités héritées et, de l'autre, celui de la fermeture, des démocraties illibérales, de la morale traditionnelle, du refus de la tyrannie des minorités et de la défense des constituants «naturels» de l'humanité.

Cette vision sauve une partie des phénomènes mais elle ne rend pas compte des évolutions en cours, dans lesquelles le conflit russo-ukrainien joue évidemment un rôle central. Celui-ci remet en question beaucoup des illusions des démocrates libéraux et il s'accompagne d'une recomposition notable des forces en Europe (l'Europe du Nord devient plus conservatrice en même temps qu'elle assume son conflit avec la Russie; la droite italienne se divise sur la question russe; les populistes polonais s'opposent à ceux de Hongrie, etc.).

Il nous faut donc chercher de nouveaux moyens de tisser ensemble la recherche de la prospérité, le souci de la puissance et l'institution de la liberté, mais cela ne pourra pas

se faire si nous nous en tenons à l'invocation nostalgique de nos succès passés (l'État-nation, la « République », l'État-providence, etc.). L'intégration libérale dépend toujours de la manière dont nous résoudrons les difficultés que j'ai rappelées mais elle suppose sans doute des formules nouvelles, qui donnent plus que jamais un sens profond à la formule de Tancrède dans *Le Guépard* : « Si nous voulons que rien ne change, il faut [accepter] que tout change. »

PHILIPPE RAYNAUD

Directeur de *Commentaire*. Professeur émérite de science politique à l'université Paris-II Panthéon-Assas. Dernier ouvrage paru : *Le Juge et le Philosophe* (2^e éd. augmentée, Armand Colin, 2020).

Ma religion

Pour ce qui est de moi, j'ai beaucoup d'estime pour les protestants libéraux, comme aussi pour les catholiques libéraux et pour les juifs philosophes. Je me ferais scrupules de les décourager. Mais je ne suis ni protestant, ni catholique, ni juif. La vraie religion, c'est le bouddhisme pur, qui nie l'immortalité de l'âme, la Providence, et l'existence d'un ou de plusieurs dieux, et se borne à affirmer, comme dogme unique, que la vérité est vraie. Et que la raison est digne de dominer la passion et de supprimer la douleur. Mais ces choses-là ne sont vraies que parce qu'elles sont vraies, mais non parce que Bouddha les a dites. Elles étaient déjà vraies chez Socrate.

Élie HALÉVY, septembre 1897, lettre à Xavier Léon
in *Œuvres complètes*, t. VII : *Correspondance philosophique (1891-1914)*,
Les Belles Lettres, 2023, p. 227-228.

L'antisémitisme à gauche

Le bacille antisémite, de provenance allemande, réussit même à se glisser dans certains milieux radicaux et intellectuels russes. Les révolutionnaires populistes (narodniki) qui voyaient dans la communauté rurale russe [le mir] le prototype du régime idéal qu'ils cherchaient à réaliser parlaient couramment des Juifs qu'ils connaissaient à peine comme d'un peuple d'exploiteurs, en les mettant toutefois dans le même sac que les exploités fournis par la bourgeoisie russe : les koulaks [paysans aisés], et les miroïeds [accapareurs du mir].

À ce propos se produisit un assez triste malentendu. Certains révolutionnaires du parti Narodnaïa Volia (« Liberté du peuple ») se dirent que, puisque les paysans et les ouvriers russes s'attaquaient à la « bourgeoisie » juive, l'occasion serait propice pour exploiter ce mouvement et l'orienter en même temps contre la bourgeoisie russe. Pendant les pogroms du printemps et d'été, des personnages mystérieux distribuèrent çà et là des proclamations et firent une propagande en faveur de l'extension du mouvement, en désignant aux insurgés les fonctionnaires et les nobles comme leurs prochaines victimes.

À la fin du mois d'août 1881, le Comité exécutif de la « Liberté du peuple » publia une proclamation dans laquelle il était dit qu'après avoir asservi le peuple ukrainien, jadis libre, le tsar distribua les terres des paysans aux pans (seigneurs) et aux fonctionnaires, et que les uns et les autres s'entendaient fort bien avec les Juifs pour s'enrichir aux dépens des paysans. Aussi le peuple doit-il marcher contre les Juifs, les seigneurs et le tsar. « Aidez-nous ! » continuaient les auteurs de la proclamation : « Levez-vous, ouvriers ! Vengez-vous des seigneurs, pilliez les Juifs, massacrez les fonctionnaires ! »

Cette proclamation, publiée par quelques membres du Comité exécutif qui se trouvaient alors à Moscou, ne fut approuvée ni par les autres membres ni par l'ensemble du parti ; considérée comme susceptible de compromettre le parti, elle fut détruite, alors qu'un certain nombre d'exemplaires avaient déjà été répandus.

Néanmoins, le parti de la « Liberté du peuple » manifesta encore pendant quelque temps la tendance théorique à exploiter le mouvement antijuif, à le considérer comme le prologue et même comme le but de la révolution sociale générale. Tel était le cas des révolutionnaires Tikhomirov et Romanenko, qui avaient rédigé le pamphlet antijuif. Dans la suite, ces deux individus passèrent au camp de la plus farouche réaction, le premier étant devenu rédacteur d'un journal ultraloyaliste de Moscou, le second s'étant distingué comme collaborateur du fameux Kruschevan, inspirateur et organisateur du pogrom de Kichinev de 1903.

Simon DOUBNOV, Histoire moderne du peuple juif, t. II, traduit du russe par S. Jankélévitch, Payot, « Bibliothèque historique », 1933, p. 378-379.

Immigration : le droit n'est pas une politique

GUILLAUME LARRIVÉ

Dans un essai intitulé *Immigrations. L'heure de la décision*, publié ce mois-ci aux Éditions de l'Observatoire, Guillaume Larrivé souhaite contribuer au débat sur la politique de l'immigration. Avant de proposer un chemin à la fois national et européen, il analyse le problème de l'immigration, notamment dans ses aspects démographiques, économiques et culturels, au regard d'un demi-siècle d'hésitations politiques. Nous publions ici quelques « bonnes feuilles » extraites du chapitre VI de cet essai, consacrées à la dimension juridique du problème.

COMMENTAIRE

Le capharnaüm législatif

Les faiseurs de normes, à Paris comme à Bruxelles, ont-ils jamais observé la sage mesure de l'empereur Hadrien ? Marguerite Yourcenar lui prêtait ces pensées : « Il faut l'avouer, je crois peu aux lois. Trop dures, on les enfreint, et avec raison. Trop compliquées, l'ingéniosité humaine trouve facilement à se glisser entre les mailles de cette nasse traînante et fragile. (...) Je me proposais pour but une prudente absence de lois superflues, un petit groupe fermement promulgué de décisions sages¹. » Le précepte a été oublié.

Notre législation sur l'immigration sautille, au point que seule une poignée de légistes en sait la généalogie. Chacun a encore à l'esprit le tumulte théâtralisé dans lequel a été adoptée la dernière loi² qui vient d'être promulguée, après son passage sous les fourche Caudines du Conseil constitutionnel. Mais, si cette loi est venue une nouvelle fois rapiécer le code de l'entrée et du séjour des étrangers, celui-ci avait déjà été trituré à une vingtaine de reprises au

moins lors des quarante dernières années, par la loi Collomb de 2018, la loi Cazeneuve de 2016, la loi Valls de 2012, la loi Besson-Guéant de 2011, la loi Hortefeux de 2007, les lois Sarkozy de 2006 et 2003, la loi Chevènement de 1998, la loi Debré de 1997, les lois Pasqua de 1993, les lois Marchand-Quilès de 1992 et 1991, les lois Joxe de 1990 et 1989, la loi Pasqua de 1986, les lois Defferre de 1984 et 1981, la loi Bonnet de 1980 – et j'en oublie sans doute.

Le moins que l'on puisse dire est que, jusqu'alors, l'incontinence législative n'a pas eu d'effet restrictif déterminant sur l'ampleur et la nature de la vague migratoire subie par notre pays au fil des décennies. De même que les théologiens byzantins du xv^e siècle, paraît-il, débattaient du sexe des anges au moment où les Turcs entraient dans Constantinople, les parlementaires contemporains passent des nuits à modifier ici un demi-délai, là un tiers d'alinéa, ailleurs deux exceptions et trois dérogations, sans voir que les murailles sont en train de céder – et sans même entendre que monte, partout, le bruit du peuple qui gronde. Sisyphe habite dans les soupentes de l'administration et n'a pas fini d'être malheureux. On n'imagine

1. M. YOURCENAR, *Mémoires d'Hadrien*, Plon, 1951.

2. Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

pas le cauchemar que peut être, pour des fonctionnaires consciencieux de rang modeste (et n'ayant donc aucune prise sur le processus d'élaboration de la norme), l'application de ce fatras de textes inapplicables. Le capharnaüm est tel qu'il suscite un contentieux pathologique (car le droit des étrangers alimente aujourd'hui jusqu'à 40 % de l'activité des tribunaux administratifs et 50 % de celle des cours administratives d'appel).

L'Élu a cédé la place au juge

Encore l'accumulation des vraies-fausse réformes législatives n'est-elle pas le premier des maux politico-juridiques expliquant pourquoi, depuis un demi-siècle et plus encore dans les vingt-cinq dernières années, l'immigration est à ce point non maîtrisée en France. Le trop-plein législatif est le symptôme d'un vide politique. On assiste, en effet, à une révolution aussi discrète que puissante dans ses effets : au fil des décennies, la figure du Prince machiavélien s'est inclinée devant celle du Juge suprême. En d'autres termes, l'Élu, qui est le titulaire du pouvoir politique de l'État-nation, cède la place au juge, qui est l'attributaire de l'autorité juridictionnelle de l'État de droit.

Analyser la nature de cette mutation me semble fondamental pour comprendre le doute démocratique qui ronge notre pays – c'est-à-dire l'immense défiance de millions de Français à l'endroit d'élus dont ils ne sont pas sûrs de la capacité à agir. Le pouvoir (comme institution élue par le suffrage universel) est-il encore capable d'exercer le pouvoir (comme action sur les êtres et les choses) si ce pouvoir est limité (par l'autorité des juges) à un point tel que ces limites n'ont elles-mêmes plus de limites, c'est-à-dire au point que le pouvoir n'est plus ? Je m'en suis déjà expliqué, au-delà du cas de l'immigration³. Mais, s'il faut y revenir maintenant, c'est parce qu'il y a un domaine, l'immigration, où cette interrogation politico-juridique est la plus vive. Des millions d'électeurs ont parfaitement compris que leurs élus, au fil des décennies, n'étaient pas parvenus à faire grand-chose face à la vague migratoire. Et les conséquences en sont immenses, puisque ce qui est en jeu ici, derrière l'articulation entre le

droit et la politique, c'est la définition même des contours de la cité, c'est-à-dire des frontières de la communauté nationale. Je ne confonds certes pas coïncidence et causalité. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir ce qui s'est joué en cette matière, en près d'un demi-siècle, au sein de nos trois cours suprêmes nationales (Conseil constitutionnel, Conseil d'État et Cour de cassation) et des deux cours suprêmes européennes (Cour européenne des droits de l'homme et Cour de justice de l'Union européenne). J'en rappellerai quelques épisodes, sans prétention à l'exhaustivité bien sûr, mais pour que chacun ait à l'esprit l'impact de ces évolutions jurisprudentielles sur l'incapacité croissante de l'État à affronter le problème de l'immigration de masse.

Le regroupement familial et le Conseil d'État d'hier

C'est au Palais-Royal, à partir des années 1970, que la juridictionnalisation du droit de l'immigration a connu ses premiers développements, avec la sacralisation du droit au regroupement familial⁴. J'y ai fait brièvement allusion en évoquant la vaine tentative du Président Giscard d'Estaing de suspendre l'immigration familiale⁵. S'il faut ici en dire plus, c'est parce qu'il s'agit d'un tournant juridique autant que politique. La vérité est que le Conseil d'État de l'époque s'est opposé, avec constance, aux principales mesures de restriction de l'immigration envisagées par le gouvernement giscardien. Il a d'abord objecté des raisons formelles, en jugeant que le gouvernement n'avait pas compétence pour décider en ces matières : il a ainsi commencé par censurer dans leur totalité les circulaires de 1974 qui suspendaient l'immigration des travailleurs étrangers ainsi que celle des membres de leurs familles⁶; il a, de même, déclaré illégal le régime d'aide au retour institué par une note ministérielle⁷. Mais il a surtout, dans un jugement rendu dans sa formation la plus solennelle (et que des générations d'étudiants apprennent depuis lors comme un « grand

3. C'est l'objet de mon précédent essai : *La Révolution inachevée*, Éditions de l'Observatoire, 2021.

4. Les juristes, sans doute, détestent l'emploi de ce mot. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit : une sacralisation, qui a sa liturgie et qui attribue une immense valeur, de nature transcendante, à un principe supérieur auquel il est interdit de porter atteinte.

5. *Immigrations. L'heure de la décision*, Éditions de l'Observatoire, 2024, chap. IV.

6. CONSEIL D'ÉTAT, 24 novembre 1978, *CGT, GISTI et autres*.

7. CONSEIL D'ÉTAT, 24 novembre 1978, *MRAP*.

arrêt»), interdit au gouvernement de suspendre le regroupement familial.

Par cette décision qui censure dans sa totalité le décret du 10 novembre 1977⁸, le Conseil d'État juge que «le droit de mener une vie familiale normale⁹» est un principe général du droit – c'est-à-dire un principe infralégislatif (qui ne peut l'emporter sur une loi votée par le Parlement) mais supraréglementaire (qui s'impose au décret pris par le gouvernement). Il affirme ainsi que les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale, qui comporte, en particulier, la faculté de faire venir auprès d'eux leur conjoint et leurs enfants mineurs.

Le moins que l'on puisse dire est que cela n'allait pas de soi. Une ligne du Préambule de la Constitution de 1946 (auquel la Constitution de 1958 fait référence) indique, certes, que «la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à son développement». C'était là, reconnaissait le maître des requêtes exposant publiquement le raisonnement qu'il proposait de tenir dans cette affaire, «une formule qui paraît vague au premier abord¹⁰». Mais cette «imprécision relative d'un principe», estimait-il, n'était pas un obstacle à lui donner la plus grande portée, dès lors que le Préambule de 1946, «fidèle à une tradition qui conduisait en son temps à déclarer solennellement les droits de l'homme et pas seulement ceux du citoyen, (...) proclame des principes qui, quant à leurs bénéficiaires, dépassent en général le cadre de nos frontières» : «il nous paraît certain que le principe du droit à la vie familiale normale s'applique aussi aux étrangers», «le constituant ne l'ayant pas réservé aux seuls nationaux et s'étant borné à souligner – ce qui est une évidence – que c'est la "nation" qui assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement». *Ite missa est.*

Derrière les vraies-fausse «évidences» ainsi énoncées sans l'ombre d'un doute, la sacralisation

juridique de l'immigration familiale supposait, de la part des juges, dont la décision est rendue «au nom du peuple français», un certain effort d'imagination. Trouverez-vous quelque part, écrit en toutes lettres, dans le texte au sommet de notre ordre juridique qu'est la Constitution, quelque chose comme : «La nation reconnaît le droit au regroupement familial des étrangers»? Une assemblée constituante a-t-elle, un jour, proclamé que «la France affirme le droit des immigrés à faire venir leur famille sur notre territoire»? La nation en a-t-elle décidé? Non.

Du reste, les meilleurs auteurs avaient précisément exposé que, lors de la rédaction de la fameuse phrase que le Préambule de la Constitution de 1946 consacre à la famille, il n'avait absolument pas été question d'aborder d'une quelconque manière, à aucun moment, l'organisation de l'immigration de familles étrangères vers la France¹¹. Les gardiens vétilleux de la bonne doctrine m'objecteront sans doute que je pêche ici par un horrible «originalisme», qui voudrait interpréter les textes constitutionnels à la lumière du contexte dans lequel ils ont été édictés et non pas à la date à laquelle ils sont appliqués. *Mea maxima culpa* : j'avoue ne pas être très à l'aise avec la pratique créative qui fait galoper l'imagination des exégètes à des années-lumière de ce que les auteurs d'un texte ont voulu dire. C'est ce qui s'est passé ici, avec l'interprétation très constructive d'un vague principe, sans lien manifeste avec l'immigration, mais auquel l'une des juridictions suprêmes choisit collégialement et solennellement de donner une portée très précise, qui est venue sacraliser le droit au regroupement familial – et, par conséquent, non seulement censurer la décision du Président Giscard d'Estaing de suspendre le regroupement familial en 1977, mais aussi faire obstacle, ensuite, à toute tentative sérieuse de restriction de ces flux depuis bientôt un demi-siècle.

Puis le Conseil constitutionnel

Après ce moment fondateur, le Conseil constitutionnel a pris le relais dans les années 1990. Il a alors apporté une nouvelle pierre à la

8. Qui réservait le droit au regroupement familial aux seuls membres de la famille d'un ressortissant étranger qui ne demandaient pas l'accès au marché du travail, ce qui avait pour effet d'interdire aux membres de la famille d'un étranger en situation régulière de venir en France à moins qu'ils ne renoncent à occuper un emploi.

9. CONSEIL D'ÉTAT, ASSEMBLÉE, 8 décembre 1978, *GISTI, CFDT et CGT*.

10. Conclusions de Jacques Dondoux sous l'arrêt du CONSEIL D'ÉTAT précité du 8 décembre 1978, publiées dans la revue *Droit social*, janvier 1979.

11. J. RIVERO et G. VEDEL, «Les principes économiques et sociaux de la Constitution : le Préambule», in *Droit social*, fascicule XXXI, 1947, p. 13 et s.

protection juridictionnelle de l'immigration familiale. Il a commencé par juger, dès 1990, que « le législateur peut prendre à l'égard des étrangers des dispositions spécifiques à la condition de respecter les engagements internationaux souscrits par la France et les libertés et droits fondamentaux de valeur constitutionnelle reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République¹² ». Ensuite, saisi en 1993 de l'une des « lois Pasqua », il confère au regroupement familial une protection constitutionnelle, en affirmant que « les étrangers dont la résidence en France est stable et régulière ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale¹³ ». Dans la même décision, il constitutionnalise « la liberté du mariage » des étrangers : en affirmant que cette liberté est une composante de la liberté individuelle, il censure une disposition législative pourtant assez prudente, qui tentait de lutter contre les détournements du mariage à des fins migratoires.

Comment le collège des juges constitutionnels de l'époque en a-t-il ainsi décidé ? La lecture du compte rendu de la séance, désormais public, est éclairante : « Nous énonçons un véritable statut constitutionnel des étrangers¹⁴ », se réjouit alors le président Robert Badinter en conclusion de débats où il multiplie les considérations d'opportunité. « Si nous ne censurons pas, la Cour de Strasbourg nous rappellera à l'ordre », dit-il par exemple à propos de la liberté de mariage des étrangers, avouant ainsi que le Conseil constitutionnel cherche à devancer ce qu'il imagine pouvoir être une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. En vérité, les débats de l'éminent cénacle ressemblent presque autant, ce jour-là¹⁵, à ceux d'une assemblée politique qu'à ceux d'un tribunal. La confiance que l'ancien garde des Sceaux de François Mitterrand livre à la fin de la séance rend compte de l'atmosphère juridico-politique qui régnait dans l'aile Montpensier du Palais-Royal : « Nous avons constitutionnalisé bien assez de choses dans cette décision,

le droit de mener une vie familiale normale, la liberté du mariage, (...) nous ne pouvons pas aller plus loin. » Et encore, non sans une pointe d'humour : « Tant pis, nous allons être couverts d'opprobre par le GISTI¹⁶, mais nous n'irons pas plus loin. »

Jusqu'où peut aller une cour suprême, sans aller trop loin ? On voit ce qui affleure derrière cette simple question : la conscience de la ligne de crête qui sépare le droit de la politique.

Cette ligne a-t-elle été franchie au fil des décennies ? Pas toujours, mais parfois : l'émulation des cinq cours suprêmes les rapproche du point de bascule et il arrive que certaines d'entre elles penchent au-delà du droit, du côté de la politique. Quoiqu'il s'en défende, le Conseil constitutionnel n'est pas loin de substituer son appréciation à celle du législateur : sous couvert d'un contrôle de régularité, il s'approche du domaine de l'opportunité. Au fil des années, le raffinement des techniques de contrôle lui a permis de manier non seulement la gomme mais aussi le crayon – avec notamment la théorie de l'incompétence négative, au nom de laquelle le Conseil censure une loi au motif qu'elle n'en dit pas assez, et celle des réserves d'interprétation, qui lui permet de ne pas censurer la loi mais d'imposer la lecture qu'il souhaite voir prévaloir. Moins que jamais, l'actuel Conseil constitutionnel ne rechigne à se montrer imaginatif. On l'a vu à l'été 2018, sous la présidence de l'ancien Premier ministre Laurent Fabius, lorsque le Conseil constitutionnel est allé jusqu'à inventer, à partir du troisième mot de la devise républicaine, un principe juridique de fraternité s'imposant à la relation des Français avec les immigrés clandestins. Cette décision curieuse, que l'on croirait sortie du magasin des bons sentiments, mérite le détour : à peine reconnu par le Conseil, c'est-à-dire en réalité créé par lui, le nouveau principe de fraternité l'emporte sur l'objectif de valeur constitutionnelle de préservation de l'ordre public, de sorte que le Conseil censure une loi réprimant l'aide à la circulation des étrangers clandestins en France. Dans

12. CONSEIL CONSTITUTIONNEL, décision n° 89-269 DC du 22 janvier 1990.

13. CONSEIL CONSTITUTIONNEL, décision n° 93-325 DC du 13 août 1993.

14. Compte rendu des séances des 12 et 13 août 1993, consultable sur le site du Conseil constitutionnel.

15. Et peut-être même d'autres jours, d'ailleurs (mais je m'égarer).

16. Cette association, alors dénommée « Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI) », a été créée en 1972 pour défendre les droits des étrangers. Elle multiplie les procédures contentieuses contre l'État.

les faits, cette trouvaille jurisprudentielle aura offert une grande victoire, juridique autant que politique, à la mouvance immigrationniste qui milite afin que l'État-nation n'ait aucun droit à choisir qui accueillir et qui refuser sur le territoire national.

Le droit et l'air du temps

Sommes-nous arrivés au temps où, comme le pressent finement Pierre Manent, « ce n'est plus aux cités de déterminer qui sera citoyen et à quelles conditions, puisque chacun désormais est supposé avoir le droit de devenir citoyen de la cité qu'il choisit¹⁷ » ? Nous ne sommes pas loin de cette évolution subreptice, sous l'influence d'audacieux revirements de jurisprudence allant dans le sens d'une affirmation croissante des droits des étrangers au détriment du droit de la nation. À cet égard, et contrairement à une vision naïve et presque théologique, gardons à l'esprit que les raisonnements juridictionnels ont une certaine plasticité. Il arrive qu'une cour suprême, plus ou moins sensible à l'air du temps, et selon sa composition de l'instant, décide de juger le contraire de ce qu'elle jugeait jusqu'alors.

Car, à la différence des dix commandements révélés à Moïse au mont Sinaï, les arrêts des cours suprêmes ne viennent pas du Très-Haut et ne sont pas tous gravés pour l'éternité dans des tables de pierre. Ils ne sont que le produit, ici-bas, de réflexions d'un collègue d'hommes et de femmes, formant une juridiction, c'est-à-dire étymologiquement un organe qui dit le droit, délibérant et décidant, soit de manière consensuelle, soit en étant départagé par un vote. Pascal l'avait bien vu : « Les lois fondamentales changent. Le droit a ses époques (...). Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà¹⁸ ! »

C'est ainsi, il y a une trentaine d'années, que le Conseil d'État a décidé de contrôler les arrêtés d'expulsion (ainsi que toutes les autres mesures par lesquelles l'État ordonne qu'un étranger quitte le territoire français) au regard des stipulations de l'article 8 de la Convention

européenne des droits de l'homme relatives au respect du droit à la vie privée et familiale. En 1980, le Conseil d'État avait pourtant jugé qu'un étranger faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion ne pouvait utilement se prévaloir de cet article 8¹⁹. En substance, le délinquant étranger n'avait pas le droit de venir devant le juge administratif plaider contre le préfet en admettant que, certes, il avait commis un délit ou qu'il troublait l'ordre public, mais que, puisqu'il avait désormais une famille en France, il ne devait pas être raccompagné dans le pays dont il a la nationalité et devait donc avoir le droit de poursuivre sa vie en France (ainsi que, le cas échéant, mais il ne l'annonçait pas toujours, de réitérer ses actes de délinquance). En 1991, par un spectaculaire revirement, comme il en a bien sûr la faculté, et pour des motifs qu'il lui est parfaitement loisible d'énoncer, le Conseil d'État a jugé le contraire : depuis lors, tout étranger peut invoquer ce fameux article 8, à l'appui d'une demande de carte de séjour ou pour faire obstacle à l'exécution d'une mesure d'éloignement²⁰. Voilà une évolution qui n'est pas sans portée : toute expulsion d'un étranger ayant commis en France un crime ou un délit, ou troublant l'ordre public, comme tout éloignement d'un étranger qui est en situation illégale (c'est-à-dire qui est venu en France ou s'y maintient au mépris des règles de l'entrée et du séjour) sont désormais susceptibles d'être contrôlés et annulés par le juge au regard du droit de cet étranger à rester en France pour y poursuivre sa vie privée et familiale. On pourrait concevoir que cette vie privée et familiale se poursuive ailleurs qu'en France mais ce n'est pas, en général, l'option privilégiée.

Certes, la protection n'est pas totale et son effet n'a rien d'automatique. Au demeurant, si l'on prend la peine de le lire *in extenso*, on constatera aisément que l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme est rédigé en termes balancés, qui affirment que « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale », mais qui prévoient aussi la possibilité d'une « ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit » si « elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique,

17. P. MANENT, *La Loi naturelle et les Droits de l'homme*, Presses universitaires de France, « Chaire Étienne-Gilson », 2018.

18. B. PASCAL, *Pensées*, in *Œuvres complètes*, t. II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2000.

19. CONSEIL D'ÉTAT, 25 juillet 1980, *Touami Ben Abdeslem*.

20. CONSEIL D'ÉTAT, ASSEMBLÉE, 19 avril 1991, *Belgacem et Babas*.

est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la

«Dans la Convention européenne des droits de l'homme, il y a matière, pour peu que l'on s'en saisisse, à ne pas systématiquement faire prévaloir le droit de l'étranger sur des considérations d'intérêt national.»

défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé et de la morale ou à la protection des droits et libertés d'autrui». Il y a matière, pour peu que l'on s'en saisisse, à ne pas systématiquement faire prévaloir le droit de l'étranger sur des considérations d'intérêt national.

Le juge qui s'appuie sur cet article pour contrôler une décision de refus de séjour ou une mesure d'éloignement doit donc effectuer un contrôle de proportionnalité : la balance, dès lors, penche d'un côté ou de l'autre, selon les circonstances de l'espèce. C'est ainsi, par exemple, que le Conseil d'État a admis, en 2022, l'expulsion de l'imam Iquioussen²¹. Né en France et père de cinq enfants de nationalité française, ce ressortissant marocain invoquait son droit à la vie privée et familiale normale, garanti par l'article 8 ; mais le Conseil d'État a jugé que l'atteinte à ce droit n'était pas disproportionnée en l'espèce, compte tenu de ses propos antisémites tenus depuis plusieurs années, lors de nombreuses conférences largement diffusées, ainsi que de son discours sur l'infériorité de la femme et sa soumission à l'homme, constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination ou à la haine, justifiant la décision d'expulsion. Il appartient ainsi au juge, dans chaque affaire individuelle dont il est saisi, de savoir positionner le curseur entre le droit individuel de l'étranger et la sauvegarde générale de l'intérêt national. Tracer sagement la limite, avec discernement : tel est l'enjeu, dont le Conseil d'État demeure aujourd'hui le gardien éclairé.

21. JUGE DES RÉFÉRÉS DU CONSEIL D'ÉTAT, 30 août 2022, *ministre de l'Intérieur c. M. Iquioussen*.

Mais les deux cours suprêmes européennes ont-elles encore cette limite à l'esprit ? Deux petits détours par les rives du Rhin et le plateau de Kirchberg permettent d'en douter – à Strasbourg, où siège la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), comme à Luxembourg, où se situe la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). On y accumule des jurisprudences qui apparaissent objectivement contraires à l'intérêt national (ou, du moins, à la conception qu'en a l'auteur de ces lignes, au point d'en éprouver ce qui ressemble à un début de vertige).

Dans les dix dernières années, la Cour de Strasbourg a rendu une série d'arrêts dont la ligne directrice consiste, en vérité, à multiplier les obstacles à la lutte contre les désordres provoqués par l'immigration de masse.

À de multiples reprises, elle a ainsi «condamné» des États européens, dont la France (selon cette malencontreuse formule à coloration pénale qui sous-entend que notre pays serait coupable d'une faute et devrait être puni comme un délinquant). En 2012, la CEDH considère que l'État ne peut placer des enfants en compagnie de leurs parents dans un centre de rétention administrative afin de raccompagner cette famille dans son pays d'origine²² : ce placement en rétention de mineurs est jugé, en soi, comme une violation non seulement de l'article 8 (sur le droit à la vie familiale normale, désormais bien connu du lecteur), mais aussi de l'article 3 de la convention (qui prohibe les traitements inhumains ou dégradants) et de l'article 5 (qui affirme le droit à la liberté et à la sûreté).

Sans doute généreuse *in abstracto*, cette approche est étrange en pratique, si l'on veut bien se rappeler que tous les étrangers en situation illégale ne quittent pas volontairement l'Europe pour regagner leur pays d'origine dès qu'ils en sont priés. Dès lors, la Cour veut-elle que les autorités étatiques séparent les familles (en raccompagnant les parents dans leur pays d'origine et non leurs enfants) ? Ou admet-elle que ces autorités ne raccompagnent plus personne et que tous les étrangers en situation illégale puissent rester *ad vitam aeternam* sur le sol européen ? Cette seconde option, non dite, a peut-être sa préférence.

22. CEDH, 19 janvier 2012, *Popov c. France*.

En 2012 encore, la CEDH a consacré un principe de non-refoulement des étrangers tentant de rejoindre l'Europe²³, qui ne figure pourtant pas explicitement dans le texte de la convention mais qu'elle croit pouvoir déduire de l'article 3. Des navires militaires italiens, en 2009, avaient intercepté 200 demandeurs d'asile, principalement somaliens et érythréens, tentant de quitter la Libye, dans les eaux internationales, à trente-cinq milles nautiques de l'île de Lampedusa. La CEDH a jugé qu'en interceptant ces personnes (alors même qu'elles étaient dans les eaux internationales) et en les reconduisant d'où elles venaient, c'est-à-dire à Tripoli, les autorités italiennes avaient violé l'article 3 de la convention. Elle a même été jusqu'à reconnaître un principe de non-refoulement indirect en reprochant à l'Italie d'avoir alors participé indirectement au renvoi de ces personnes vers la Somalie et l'Érythrée par les autorités libyennes de l'époque.

La Cour a confirmé cette orientation en 2017 concernant un refoulement à une frontière terrestre²⁴. Un Malien et un Ivoirien avaient été interceptés par les autorités espagnoles alors qu'ils tentaient de traverser les clôtures séparant le Maroc de l'enclave espagnole de Melilla (qui constitue, avec celle de Ceuta, les seules frontières terrestres de l'Europe sur le continent africain). L'Espagne a ainsi été « condamnée » pour cette pratique, sur le fondement du protocole n° 4 à la convention, interdisant les expulsions collectives. La CEDH, par la suite, a mis de l'eau dans son vin, alors que l'Espagne perséverait à pratiquer de tels refoulements : les migrants qui « se sont mis eux-mêmes dans une situation d'illégalité » en tentant délibérément d'entrer en Espagne « en franchissant le dispositif de protection de la frontière de Melilla, à des endroits non autorisés et au sein d'un groupe nombreux, en profitant de l'effet de masse et en recourant à la force », peuvent être refoulés « en l'absence de décision individuelle d'éloignement », et donc de façon collective, car c'est « la conséquence de leur propre comportement²⁵ ». Mais on voit bien les conséquences pratiques de ces hésitations : l'installation durable de migrants en Europe.

23. CEDH, 23 février 2012, *Hirsi Jamaa et autres c. Italie*.

24. CEDH, 3 octobre 2017, *N.D. et N.T. c. Espagne*.

25. CEDH, GRANDE CHAMBRE, 13 février 2020, *N.D. et N.T. c. Espagne*.

À l'inverse, la CEDH s'est montrée extrêmement sourcilleuse lorsqu'un État européen décide d'expulser un ressortissant étranger – même lorsque celui-ci a été pénalement condamné pour avoir commis un acte de terrorisme.

La lamentable affaire Djamel Beghal, dans les années 2010, a été particulièrement symptomatique de ces errements. Né algérien, arrivé en France à la fin des années 1980 comme étudiant en informatique, il se marie à une ressortissante française, ce qui lui permet d'acquérir aisément notre nationalité ; activiste impliqué dans la mouvance du Groupe islamique armé (GIA) puis dans celle d'Al-Qaïda, après un périple qui l'a notamment conduit en Afghanistan, il est arrêté aux Émirats arabes unis et extradé vers la France ; condamné en 2005 par le tribunal correctionnel de Paris à dix ans d'emprisonnement pour association de malfaiteurs terroristes, il est incarcéré à Fleury-Mérogis, où il est considéré comme le *mentor* de Chérif Kouachi et Amedy Coulibaly, qui commettent ensuite l'attentat de *Charlie Hebdo* et la prise d'otages du magasin Hyper Cacher ; déchu de la nationalité française en 2006 (par un décret dont la légalité est alors confirmée par le Conseil d'État), il fait l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion.

Le zèle de la Cour européenne de Strasbourg

Fin de l'histoire ? Non. Beghal saisit la Cour européenne des droits de l'homme. Celle-ci lui donne raison : en 2009, la Cour de Strasbourg prend une mesure provisoire ayant pour effet d'interdire à la République française de renvoyer Beghal en Algérie²⁶, au motif que celui-ci y courrait des « risques de traitements inhumains et dégradants » au sens de l'article 3 de la convention. Autrement dit, les juges de la CEDH ordonnent aux autorités françaises de garder le djihadiste en France. Le ministre de l'Intérieur, dès lors, n'a pas d'autre solution que d'assigner l'individu à résidence : Beghal est envoyé dans une bourgade auvergnate, Murat, où un petit hôtel est réquisitionné par le préfet du Cantal. Arrêté une nouvelle fois en 2010, et bientôt condamné à une nouvelle peine de

26. Mesure provisoire indiquée par la CEDH au gouvernement français le 23 mai 2009 en vertu de l'article 39 du règlement de la Cour.

dix ans de prison, il demande lui-même à être expulsé en Algérie à sa libération²⁷, ce qui fut le cas à l'été 2018. Telle est l'ironie glaçante du parcours juridique de ce terroriste islamiste : alors que la CEDH avait empêché la France de l'expulser en Algérie, c'est lui-même qui, quelques années après, a demandé à l'être !

De même, en 2018, la Cour a jugé que le renvoi d'un ressortissant algérien dont la condamnation en France pour des faits de terrorisme était connue des autorités algériennes l'exposait à un risque de traitements contraires à l'article 3 de la convention²⁸ ; elle a reproché aux autorités françaises, qui avaient préparé l'expulsion du terroriste de sorte que celle-ci eut lieu sept heures seulement après que celui-ci en avait été informé, d'avoir délibérément créé une situation dans laquelle le terroriste ne pouvait que très difficilement saisir la Cour d'une demande de suspension ; et elle a exigé que le gouvernement français entreprenne systématiquement, auprès du gouvernement algérien, toutes les démarches possibles pour obtenir de lui l'assurance concrète et précise que le terroriste, à son retour dans son pays, ne sera pas soumis à des traitements contraires à l'article 3 de la convention.

Le zèle que la CEDH déploie pour interpréter cet article 3 en faveur de la protection d'étrangers dangereux s'accompagne-t-il d'autant de précautions, de la part de cette cour, lorsqu'il s'agit de s'assurer que tel ou tel étranger maintenu en France par sa seule volonté ne représente aucun danger pour la sécurité nationale ? Il est permis d'en douter – comme vient encore de le montrer, à la fin de l'année 2023, une mesure provisoire par laquelle la CEDH a ordonné à la France de suspendre le renvoi en Russie d'un ressortissant d'origine tchétchène, ayant conservé la qualité de réfugié, mais que le gouvernement français entendait expulser²⁹. La sécurité de cet individu se trouve ainsi garantie par la Cour de Strasbourg, mais au détriment de la sécurité des Français.

Ces jurisprudences à répétition commencent peut-être à déciller les yeux des autorités

gouvernementales françaises : pour la première fois, en novembre 2023, le ministre de l'Intérieur a publiquement assumé de procéder à l'expulsion d'un ressortissant ouzbek vers son pays d'origine, malgré le veto de la CEDH, afin de ne pas maintenir en France un individu connu des services de police pour son ancrage dans la mouvance prodjihadiste. Mais ce coup de menton ministériel a immédiatement été contredit par le juge national qui, en référé, a ordonné au ministre de respecter la mesure provisoire de la CEDH et, par conséquent, de prendre dans les meilleurs délais toutes mesures utiles afin de permettre le retour en France, aux frais de l'État, de ce ressortissant ouzbek³⁰. Voilà où nous en sommes.

La Cour de Luxembourg n'est pas en reste

Quant à la Cour de Luxembourg, elle n'est pas en reste. La CJUE, en effet, a méthodiquement développé dans les années récentes une jurisprudence qui compromet l'efficacité des actions de lutte contre l'immigration irrégulière à plusieurs moments clefs, depuis l'entrée sur le sol européen jusqu'à l'éventuelle reconduite dans le pays d'origine. J'en citerai cinq exemples particulièrement significatifs.

En 2010, la CJUE a restreint la possibilité de procéder à des contrôles d'identité, en jugeant que la France n'avait pas le droit de contrôler deux Algériens en situation irrégulière à la frontière franco-belge au motif que les dispositions du « code frontières Schengen (...) s'opposent à une législation nationale conférant aux autorités de police de l'État membre concerné la compétence de contrôler, uniquement dans une zone de 20 kilomètres à partir de la frontière terrestre de cet État avec les États parties à la convention d'application des accords de Schengen, l'identité de toute personne, indépendamment du comportement de celle-ci et des circonstances particulières établissant un risque d'atteinte à l'ordre public³¹ ».

En 2011, c'est aussi la CJUE qui a obligé la France à abroger le délit de séjour irrégulier et, par conséquent, a interdit de placer en garde à vue l'étranger en situation illégale³². Le

27. J.-M. DÉCUGIS, « L'islamiste Djamel Beghal réclame son expulsion vers l'Algérie », *Le Parisien*, 27 juin 2017.

28. CEDH, 1^{er} février 2018, *M.A. c. France*.

29. CEDH, 28 novembre 2023, *I.A. c. France*.

30. JUGE DES RÉFÉRÉS DU CONSEIL D'ÉTAT, 7 décembre 2023, *M.B.*

31. CJUE, 22 juin 2010, *Aziz Melki et Sédim Abdeli*.

32. CJUE, 28 avril 2011, *El Dridi* et CJUE, 6 décembre 2011, *Achughbabian*.

législateur obéira docilement à cet arrêt³³, sans qu'à aucun moment le gouvernement français ne s'élève, dans une enceinte bruxelloise, pour tenter de changer l'état du droit européen à ce sujet.

En 2019, la même CJUE prend son élan pour juger qu'un réfugié qui représente une menace grave pour la sûreté de l'État peut certes se voir retirer son statut de réfugié mais qu'il conserve alors la « qualité de réfugié », c'est-à-dire de personne persécutée dans son pays d'origine³⁴, de sorte qu'il n'a plus le statut de réfugié en Europe mais que l'Europe a le devoir de le garder sur son territoire. La Cour crée ainsi une catégorie de « ni-ni » (ni réfugié en titre ni non-réfugié expulsable) au mépris de la sécurité des Européens.

En 2023, c'est encore la CJUE qui a interdit à tout État membre de subordonner l'examen d'une demande d'asile sur son territoire national au fait que l'étranger demandeur ait préalablement déposé une déclaration d'intention auprès d'une ambassade de cet État membre située dans un pays tiers³⁵ : son interprétation de la « directive procédures³⁶ » de 2013, au regard de la charte des droits fondamentaux de l'Union³⁷, empêche désormais toute possibilité, pour un État, de réguler la demande d'asile en amont de l'arrivée des demandeurs sur son territoire.

Et très récemment, à l'automne 2023, c'est une nouvelle fois la CJUE qui complique les opérations de refoulement qui étaient jusqu'alors pratiquées à la frontière franco-italienne³⁸ : elle admet certes qu'un contrôle frontalier puisse être effectué en cas d'afflux massif de migrants illégaux et qu'une décision de refus d'entrée puisse alors être prise (en vertu du « code frontières Schengen »), mais elle semble exiger que le ressortissant étranger entré illégalement en France bénéficie d'un certain délai pour quitter volontairement le

territoire (en vertu de l'interprétation qu'elle donne à la « directive retour » de 2008). Si la portée de cet arrêt avait été confirmée, les autorités françaises n'auraient eu alors que le droit d'inviter les migrants franchissant illégalement la frontière franco-italienne à bien vouloir quitter notre territoire, mais sans pouvoir leur interdire concrètement ce franchissement puisque, en réalité, tout refoulement aurait été interdit. La mouvance immigrationniste n'a pas manqué de saluer cet arrêt par des applaudissements sincères : « La décision vide de sa substance les effets des refus d'entrée³⁹ », s'est ainsi félicitée la directrice de l'Association nationale d'assistance aux frontières (Anafé), réjouie de la « victoire » que lui a apportée la CJUE, avant que le juge national ne s'efforce d'en préciser raisonnablement le mode d'emploi⁴⁰.

Sortir de l'impasse

Je prie le lecteur d'excuser le caractère parfois un peu aride de cette énumération d'arrêts. Si j'ai tenu à les énoncer, c'est parce que nous sommes là au cœur de ce qui s'est joué depuis une cinquantaine d'années et qui s'est accéléré au XXI^e siècle. La censure de 32 articles de la loi du 26 janvier 2024 par le Conseil constitutionnel⁴¹ a été un nouvel épisode de cette longue série politico-juridique où chaque passage devant les juges suprêmes ressemble, pour le législateur tentant (même timidement) de contrôler l'immigration, à un nouveau lit de Procuste.

Summum jus, summa injuria, disait l'adage des Anciens. Les jurisprudences contemporaines lui redonnent une vive actualité, tant le droit paraît ne plus être à l'endroit. Ce renversement vient de ce que le dialogue des juges suprêmes

33. Avec la loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour.

34. CJUE, 14 mai 2019, *M c. Ministerstvo vnitra et X et X c. Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides*.

35. CJUE, 22 juin 2023, *Commission c. Hongrie*.

36. Directive du 26 juin 2013, relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale.

37. Dont l'article 16 proclame que « toute personne a droit à la liberté et à la sûreté ».

38. CJUE, 21 septembre 2023, *ADDE et autres*.

39. Dépêche de l'AFP, 22 septembre 2023.

40. Par une décision *Association ADDE et autres* du 2 février 2024, le Conseil d'État a jugé, compte tenu de l'arrêt de la CJUE, que, si un État membre peut, en cas de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, prendre à l'encontre d'un ressortissant étranger qui se présente à un point de passage frontalier une décision ne visant pas le retour de l'intéressé dans son pays d'origine, une telle décision ne peut être prise qu'en vue de sa reprise par l'État membre dont il provient, en application d'un accord bilatéral existant à la date d'entrée en vigueur de la « directive retour ». Autrement dit, l'accord franco-italien de Chambéry permet encore, en droit, de renvoyer en Italie le clandestin arrêté à la frontière par les autorités françaises.

41. CONSEIL CONSTITUTIONNEL, décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024.

est en réalité une compétition, traçant une nouvelle ligne de partage entre la sphère des droits des individus et celle du droit de la nation. Les règles relatives à l'immigration ont été tout particulièrement affectées par cette révolution : l'équilibre entre les droits des étrangers (affirmés) et le droit de l'État-nation (diminué) a été bouleversé. C'est ainsi que, en cette matière, l'autorité juridictionnelle tend à devenir non pas un contre-pouvoir politique, mais plutôt un pouvoir superpolitique, au-dessus des délibérations et des décisions démocratiques.

Comment sortir de cette impasse ? Peut-on reprendre le contrôle, c'est-à-dire restaurer le pouvoir de définir démocratiquement une politique de l'immigration aussi conforme que possible aux attentes des citoyens français ?

GUILLAUME LARRIVÉ

Publiciste et essayiste. Ancien élève de l'ENA, il a été conseiller à la présidence de la République et député de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Chroniqueur à *L'Opinion*, il préside l'institut La France demain.

Polémiques sur l'immigration

LE FIGARO. — Qu'avez-vous pensé des polémiques au sujet de la loi immigration ?

A. FINKIELKRAUT. — Dans son livre Sphères de justice, le philosophe américain Michael Walzer, ancré à gauche, écrit : « À un niveau quelconque d'organisation politique, quelque chose comme l'État souverain doit prendre forme et revendiquer l'autorité nécessaire à la pratique de sa propre politique d'admission, au contrôle et parfois à la restriction du flux des immigrants. Sans cette politique, ajoute-t-il, il ne pourrait pas y avoir de communautés de caractère historiquement stable, des associations continues d'hommes et de femmes spécialement engagés les uns avec les autres et ayant un sens spécifique de leur vie en commun. »

Pour la gauche actuelle, la division entre autochtones et étrangers est une atteinte à l'égalité des personnes. Au nom des lois de l'humanité, elle s'engage donc à ne pas appliquer la loi votée par le Parlement. Elle se souvient du mauvais accueil fait aux immigrants juifs fuyant l'Allemagne nazie. Et, pour éviter que cela ne recommence, elle proscrit la fermeture des frontières.

Un inspecteur général de l'Éducation nationale qui préparait en 2004 le rapport sur les signes et manifestations religieux à l'école a pu constater l'effet de cette généralité. Interrogeant les enseignants d'un lycée qui évoquaient devant lui l'exode des élèves juifs, il leur demanda leur avis sur la cause de ces départs : « C'est bien simple, répondirent-ils, ils n'étaient pas assez nombreux pour se défendre. »

Alain FINKIELKRAUT, *Le Figaro*, 4 janvier 2024.

Le Parti socialiste français et la social-démocratie

*Une comparaison
avec le parti socialiste allemand*

IV. Le parti d'Épinay (1971-2002)

GÉRARD GRUNBERG

La refondation du Parti socialiste par François Mitterrand au congrès d'Épinay, du 11 au 13 juin 1971, constitue une rupture majeure dans l'histoire du socialisme français. Au cours des trois décennies qui ont suivi, le PS est devenu un grand parti de gouvernement, exerçant le pouvoir pendant trois législatures.

Nous montrerons toutefois que cette refondation n'a pas su venir à bout de certaines des fragilités historiques du parti, notamment son refus d'une véritable révision doctrinale et d'une réévaluation de son système d'alliances, l'empêchant de s'engager dans un processus de social-démocratisation.

G. G.

François Mitterrand et les ruptures d'Épinay (1971-1981)

François Mitterrand a conduit le Parti socialiste à opérer des ruptures profondes avec ce qu'avaient été les préoccupations principales et le fonctionnement de la SFIO¹, mais ce fut au prix de compromis qui ont frappé la refondation du sceau de l'ambiguïté.

1. Voir une analyse plus détaillée de ces ruptures in A. BERGOUNIOUX et G. GRUNBERG, *Les Socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords* (2005), Hachette Littératures, « Pluriel », 2007 et in G. GRUNBERG, *La Loi et les Prophètes. Les socialistes français et les institutions (1789-2013)*, CNRS Éditions, 2013.

Un parti pour le pouvoir

Ces ruptures ont eu pour but essentiel de faire du PS le parti de gouvernement qu'il n'avait jamais été pleinement auparavant.

François Mitterrand, au moment où il s'empare de la direction du parti, annonce clairement à Épinay l'objectif principal qu'il lui assigne :

Maintenant que notre parti existe, je voudrais que sa mission soit d'abord de conquérir. En termes un peu techniques, on appelle ça la vocation majoritaire de ce parti. Je souhaite que ce parti prenne le pouvoir. Le péché d'électorisme ! Je commence mal.

Il ne s'agit plus, dès lors, de préparer l'avènement du socialisme mais de gouverner *hic et nunc*. Au long *remords* du pouvoir doit succéder l'*ambition* du pouvoir. François Mitterrand enterre ainsi la vieille distinction blumienne entre la conquête et l'exercice du pouvoir, la conquête ne signifiant plus désormais que la victoire électorale. Après une longue période dans l'opposition qui a vu le Parti socialiste décliner, les militants et les électeurs socialistes partagent largement cet objectif et font confiance à celui qui, candidat de toute la gauche en 1965, a mis en ballottage le général de Gaulle.

Le nouveau premier secrétaire sait que, pour atteindre cet objectif, le parti doit d'abord rompre avec la vision de la SFIO et de son ancien *leader* dans le domaine des institutions. S'il a voté en 1958 contre les nouvelles institutions et bataillé contre la révision constitutionnelle de 1962, condamnant le « coup d'État permanent » et voulant « rendre la République aux républicains », il sait cependant qu'il lui faut renoncer à vouloir transformer la V^e République, d'autant que l'élection de 1965 l'a convaincu que la présidentialisation du régime peut permettre de remédier à l'instabilité gouvernementale qui a affaibli le régime précédent, et que l'élection présidentielle peut l'aider à conquérir son autonomie par rapport aux organisations de gauche. Aussi ne va-t-il proposer qu'une révision très limitée de la Constitution.

Dès sa campagne de 1965, il avait déclaré qu'en dehors de l'article 16, « aucun des articles qui assurent la stabilité du gouvernement ne sera[it] modifié ». Les années passant, il assume de plus en plus clairement non plus seulement la lettre de la Constitution mais également son esprit, déclarant sur Antenne 2, le 9 octobre 1978, lors de l'émission *Cartes sur table* : « Puisque les institutions le veulent, le président de la République est devenu le maître absolu de toutes les décisions du pouvoir exécutif. »

Son ralliement, au moins tacite, aux institutions de la V^e République est ainsi opéré pour l'essentiel. Les socialistes, qui s'intéressent peu, par tradition, aux questions institutionnelles, et malgré leur hostilité au « régime gaulliste », ne le gêneront point dans ce domaine. À l'instar des socialistes allemands, François Mitterrand a compris que la conquête du pouvoir passait par l'acceptation du cadre institutionnel existant.

Ce ralliement, qui deviendra effectif lors de son élection à la présidence de la République, conservera toujours une part d'ambiguïté néanmoins. Il conjuguera en effet deux positions contradictoires : les institutions sont mauvaises, selon lui, car elles obligent le Président à sortir de son rôle d'arbitre, mais il ne faut pas pour autant réclamer une profonde révision constitutionnelle. Son attitude en matière institutionnelle est relativiste. Il écrit ainsi dès 1972 : « L'expérience m'a appris que les institutions sont bonnes ou mauvaises selon celui ou ceux qui les appliquent². » Il dira plus tard, selon la même idée, que les institutions, dangereuses avant lui, le demeureront après lui.

Ainsi, lors du congrès extraordinaire du 8 avril 1974, à la veille de l'élection présidentielle, François Mitterrand explique aux socialistes :

Ce n'est pas que cette Constitution suscite de ma part un coup de foudre. Il serait bien tardif ! Mais le devoir, à partir du moment où les Français se sont prononcés, c'est d'appliquer leur volonté, jusqu'à ce qu'elle change.

Cette attitude ambiguë n'encouragera pas le Parti socialiste à modifier sa vision négative des institutions.

Si François Mitterrand n'a pas souhaité sortir de l'ambiguïté dans le domaine des institutions, il se montre en revanche très clair, dès le départ, au sujet de son attachement à la démocratie libérale, qu'il défend fermement au sein de son propre parti. Dans sa présentation du programme socialiste de 1972, il écrit ainsi : « Le Parti socialiste déclare solennellement qu'il ne trouvera pas ailleurs que dans le suffrage universel le fondement de son pouvoir et qu'il ne participera à aucune coalition politique qui ne prendrait pas l'engagement de quitter le pouvoir si les partis de la coalition étaient désavoués par le corps électoral³. »

L'année suivante, il précise sa pensée : « L'alternance démocratique s'accompagne nécessairement du pluralisme des partis, de la reconnaissance de leur rôle et de la garantie de leurs droits. » Ce programme tranche ainsi avec

2. FR. MITTERRAND, *La Rose au poing*, Flammarion, 1973, p. 467.

3. *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, préface de Fr. Mitterrand, Flammarion, 1972, p. 24.

les programmes socialistes précédents par une conception libérale du régime politique, qu'il imposera ensuite au Parti communiste lors de la négociation du programme commun.

Lors de sa campagne présidentielle de 1974, il revient sur cette question. Après la victoire, déclare-t-il, « je souhaite bien qu'on ne revienne pas en arrière. Mais je le dis aussi solennellement : l'alternance démocratique, le changement, la protection des libertés publiques et donc la capacité pour quelques fractions politiques françaises, respectueuses des lois, de gouverner, si le suffrage universel en décide ainsi, j'en suis le garant et le contrat que je passe avec les Français, chacun sait qu'il sera respecté⁴ ». Dans la logique de l'élection présidentielle, c'est donc un contrat personnel qu'il passe avec les électeurs.

L'union froide avec le Parti communiste

Dans la configuration des forces politiques de l'époque, François Mitterrand sait qu'il ne peut conquérir le pouvoir qu'en s'alliant avec le Parti communiste, c'est-à-dire en adoptant la stratégie d'union de la gauche à laquelle, de toute manière, le nouveau parti est attaché. Mais, libre de toute hérédité marxiste, étranger à la culture socialiste et n'éprouvant pas la moindre sympathie à l'égard du communisme, il conçoit la relation qu'il entend établir avec ce parti essentiellement comme un rapport de forces. Il s'agit d'une union froide.

Le but est d'inverser ce rapport au profit du Parti socialiste sur le terrain électoral. François Mitterrand entend conserver une totale autonomie d'action, ne croyant ni possible ni souhaitable un rapprochement idéologique entre les deux partis : « Nous ne sommes pas communistes ; nous sommes socialistes », déclare-t-il. En 1973, après la signature de ce programme, il affirme vouloir « le plus possible de programme commun, le moins possible d'actions communes ».

S'il accepte de larges compromis avec le PCF sur le plan économique et social, il n'est pas prêt pour autant à tout lui céder. Il sera amené à le montrer dès le lendemain de l'élection présidentielle de 1974, lorsque ce parti, après avoir soutenu vigoureusement sa candidature dès le premier tour puis pris conscience de la gravité

de l'erreur commise en l'ayant laissé ainsi s'imposer comme le *leader* de l'union, opérera un tête-à-queue stratégique, en déclarant que « l'union est un combat » avant d'exiger la renégociation du programme commun.

François Mitterrand, comprenant que l'union est morte, est amené à rompre les négociations quelques semaines avant les élections législatives de 1978, élections que le PCF parviendra à faire perdre à la gauche. Ayant perdu son principal allié mais n'ayant pas de stratégie alternative, il joue alors à quitte ou double l'élection présidentielle de 1981.

Une refondation sous le sceau de la tradition

Si François Mitterrand parvient à redonner aux socialistes l'envie de conquérir et d'exercer le pouvoir et à obtenir leur acceptation, au moins tacite, des institutions de la V^e République, il assume de payer cette réussite d'un prix élevé dans le domaine économique. Il sait qu'il ne pourra s'emparer de la direction du Parti socialiste qu'en épousant la radicalisation des idées à gauche depuis la fin des années 1960. Mai 68, encore très proche, a favorisé le retour du marxisme. Dès 1971, dans son ouvrage *Un socialisme du possible*, il écrivait :

Les socialistes qui se sont posés en réformistes ont fini par collaborer au système de valeurs capitaliste et donc à la politique de droite. La collaboration échappe difficilement à son destin qui est de trahir. L'exemple typique est celui de Noske, et, après tout, l'aventure de Noske était contenue dans l'évolution de Kautsky, pourtant admissible en soi. Le socialisme français a, de 1947 à 1965, étroitement collaboré à la défense de la société capitaliste. L'opportunisme et la trahison ont gravement compromis le réformisme⁵.

Cette condamnation sans appel de la social-démocratie allemande annonçait son positionnement ultérieur et sa détermination à accepter tous les compromis nécessaires sur la question centrale du modèle économique pour s'emparer de la direction du Parti socialiste.

À Épinay, il déclare ainsi : « Violente ou pacifique, la révolution, c'est d'abord la rupture. Celui qui n'accepte pas la rupture – la méthode, cela

4. Fr. MITTERRAND, *Politique (1938-1981)*, Marabout, 1984, p. 344.

5. Fr. MITTERRAND, *Un socialisme du possible*, Seuil, « Points politique » 1971, p. 13.

passé ensuite – avec l'ordre établi – politique, cela va de soi, c'est secondaire –, avec la société

« À la différence, capitale, du SPD, Mitterrand n'estime nullement nécessaire ni même possible d'opérer une révision idéologique avant de conquérir le pouvoir. »

capitaliste, celui-là, je vous le dis, il ne peut pas être adhérent au Parti socialiste.» Il ajoute : «Le véritable ennemi, j'allais dire le seul, parce que tout se passe chez lui, le véritable ennemi, si l'on est bien sur le terrain de la rupture initiale des structures économiques, c'est celui qui tient les clefs. C'est le monopole, terme extensif pour désigner les puissances de l'argent, l'argent qui corrompt, l'argent qui achète, l'argent qui tue, l'argent qui ruine et l'argent qui pourrit jusqu'à la conscience des hommes.»

La déclaration de principes du nouveau parti est directement issue des statuts de la SFIO : «Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste. C'est en ce sens que le Parti socialiste est un parti révolutionnaire. Le socialisme se fixe pour objectif le bien commun et non le profit privé. La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange en constitue la base indispensable. (...) Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre.»

La condamnation du réformisme est ainsi à nouveau prononcée. Dans sa préface au programme socialiste de 1972, François Mitterrand écrit encore : «Le Parti socialiste ne recherche pas l'approbation des privilégiés, des exploités et des profiteurs. Il ne peut y avoir de trêve entre les ennemis du peuple et lui.» En 1976, il concède tout au plus ceci : «J'admets que la Suède ne soit pas assez socialiste dans la mesure où, en dépit d'une redistribution des revenus sans égale entre les groupes sociaux et les individus, elle n'a pas frappé le capitalisme au cœur (...) mais l'URSS n'est pas socialiste non plus dans la mesure où elle n'a pas su prendre en compte les libertés de la démocratie socialiste.» À la différence,

capitale, du SPD, il n'estime nullement nécessaire ni même possible d'opérer une révision idéologique avant de conquérir le pouvoir.

Si les ailes gauches ne sont pas majoritaires dans le parti, elles exercent néanmoins un contrôle étroit sur la doctrine, comme ce fut toujours le cas. À leurs yeux, le terme de «social-démocratie» est un chiffon rouge. Pierre Guidoni, l'un des dirigeants du Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES) qu'il a cofondé avec Jean-Pierre Chevènement, écrit que le danger réside dans le retour de la social-démocratie, qui «est la réponse d'un socialisme inaccompli au défi de sa propre durée. Il faut souhaiter que le congrès d'Épinay ne soit pas le Bad-Godesberg de la social-démocratie française⁶».

Ce rejet de la social-démocratie s'accompagne d'une conception du rapport au Parti communiste opposée à celle du premier secrétaire. Seule l'union avec le PCF peut selon lui permettre au Parti socialiste de demeurer fidèle à lui-même. Jean-Pierre Chevènement déclare, pour sa part, en 1977 : «La loi n'a pas fini de jouer qui veut que plus un parti est social-démocrate, plus il rend stalinien son parti communiste tandis qu'inversement plus stalinien est le parti communiste, plus il renforce la social-démocratie chez les socialistes⁷.» Il s'agit toujours d'«effacer Tours».

Après les Assises du socialisme, qui ont marqué l'adhésion au PS de Michel Rocard et d'une partie des adhérents du PSU avec l'appui de la CFDT d'Edmond Maire au lendemain de l'élection présidentielle de 1974, le parti se dote l'année suivante d'un nouveau projet, clairement orienté à gauche. Les discours prononcés et les textes publiés lors de ces assises témoignent à la fois du regain des idées marxistes et de la pénétration des idées autogestionnaires dans le Parti socialiste.

Sont ainsi réaffirmés les objectifs de rompre avec le capitalisme et d'instaurer un contrôle ouvrier. À aucun moment n'est abordée la question des institutions, sauf pour exiger l'établissement du mandat impératif : «La représentation

6. P. GUIDONI, *Histoire du nouveau Parti socialiste*, préface de D. Motchane, Tema-Action, 1973, p. 12.

7. J.-P. CHEVÈNEMENT, *Les Socialistes, les Communistes et les Autres*, Aubier-Montaigne, «Repères pour le socialisme», 1977.

est indispensable. Mais il ne faut pas l'assimiler au blanc-seing. L'élu doit être désigné sur la base d'un mandat précis et contrôlable (...). Le contrôle doit compléter la représentation et assurer sa fidélité⁸.» Les «quinze thèses sur l'autogestion⁹» prévoient d'instaurer, au moyen du contrôle ouvrier, la démocratie dans l'entreprise, sans laquelle il ne pourrait exister de «démocratie véritable».

L'ambition de Michel Rocard de lui disputer la candidature à l'élection présidentielle suivante ainsi que l'évolution de ses propres idées vont amener François Mitterrand à faire un pas vers une remise en cause de la doctrine. En 1976, il déclare que la régulation par le marché continuera d'être globale, ce qui remet en question l'objectif central de rompre avec le capitalisme.

La gauche du parti est cependant décidée à contrer la «gauche américaine». Au congrès de Nantes, en 1977, Jean-Pierre Chevènement répond ainsi à Michel Rocard : «Le réalisme, ce n'est pas de composer avec l'adversaire pour jeter les bases d'une social-démocratie à la française dont le rôle historique est de gérer la crise pour le compte du capitalisme international¹⁰.»

Au congrès de Metz, en 1979, l'offensive rocardienne pousse François Mitterrand à faire alliance avec Jean-Pierre Chevènement, dont il ne partage pourtant pas les idées. Sa victoire au congrès, qui sécurise sa candidature à l'élection présidentielle, s'accompagne donc d'un tournant à gauche du parti.

Le projet socialiste de 1980 propose de réactiver la lutte de classes. Il s'agit d'ouvrir la période de transition au socialisme, c'est-à-dire de procéder à «la substitution de l'hégémonie de classe des travailleurs à celle de la bourgeoisie». Paradoxalement, la compétition interne pour la désignation du candidat à l'élection présidentielle, en obligeant Mitterrand à s'allier avec Chevènement, éloigne encore un peu plus la perspective d'une révision doctrinale.

À la veille de l'élection présidentielle, le Parti socialiste, toujours attaché à son mot d'ordre de rupture avec le capitalisme, s'apprête à affronter l'exercice du pouvoir sans porter une doctrine économique adaptée à la situation du pays.

Le pouvoir sans la révision (1981-1995)

L'élection de François Mitterrand et le succès triomphal obtenu dans la foulée aux élections législatives vont permettre au Parti socialiste de rompre avec son incapacité historique à gouverner dans la durée. L'effondrement électoral du Parti communiste conduit ce dernier à accepter de participer au nouveau gouvernement dirigé par Pierre Mauroy.

La liste des mesures mises en œuvre en moins d'une année est impressionnante, notamment les mesures sociales et les nationalisations. Pourtant, dès l'automne 1981, Jacques Delors, ministre des Finances, réclame «une pause dans l'annonce des réformes». Dévaluations et plans de rigueur se succèdent. La croissance n'est pas au rendez-vous.

L'année 1983 voit alors le gouvernement opérer un changement radical de sa politique, baptisé «tournant de la rigueur» pour éviter le terme d'«austérité». Il ne s'agit pas d'un simple abandon des mesures de dépenses prises entre 1981 et 1982 mais d'une forme de rupture avec le modèle de changement porté historiquement par les socialistes. En effet, après le retrait du Premier ministre et le refus du Parti communiste de participer au nouveau gouvernement dirigé par Laurent Fabius à partir de juillet 1984, le pouvoir socialiste défend une conception inédite de l'État, qui doit se borner selon lui à fixer les règles du jeu et à créer prioritairement les conditions favorables au développement économique.

La modernisation des structures économiques touche alors tous les domaines. Les entreprises nationalisées sont désormais soumises à la rentabilité, les marchés financiers libéralisés, le droit du travail assoupli par la négociation et la promotion de l'entreprise et de l'entrepreneur assurée.

En 1986, François Mitterrand, en engageant la France dans la politique de l'Acte unique européen, renforce les choix effectués. Après la défaite législative de 1986 et les deux années de cohabitation qui vont suivre, puis sa réélection, les trois gouvernements socialistes dirigés successivement par Michel Rocard, Édith Cresson et Pierre Bérégovoy entre 1988 et 1993 vont appliquer cette ligne.

En faisant clairement le choix fondamental de l'Europe avec la signature du traité de

8. *Pour le socialisme. Le livre des Assises du socialisme*, Stock, 1974, p. 36.

9. *Le Poing et la Rose*, supplément au n° 41, mars 1975.

10. *Le Poing et la Rose*, n° 61, juin 1977, p. 77.

Maastricht en 1992, ratifié par les Français, mais en ne mettant pas en œuvre en même temps la révision doctrinale qui permettrait aux socialistes de mettre en cohérence leurs idées avec le modèle économique de l'Union européenne, François Mitterrand ne les aide pas à trancher les contradictions qui empêcheront la social-démocratisation de leur parti. Comme dans le domaine institutionnel, le Président n'entend pas sortir de l'ambiguïté.

L'autonomie réciproque du pouvoir et du parti

Avec l'arrivée de François Mitterrand à la tête de l'État, les rapports entre le pouvoir et le Parti socialiste vont s'établir sur le fondement d'une autonomie réciproque. Si le parti entend être solidaire d'un Président qui a toute légitimité pour gouverner le pays, il n'entend pas pour autant être une simple courroie de transmission du gouvernement. Le nouveau premier secrétaire, Lionel Jospin, déclare dès le 11 juin 1981 :

Ni parti godillot ni parti s'appropriant l'État; non pas un parti sans âme, sans vie critique, non pas un parti d'opposition systématique, mais une formation politique libre, ne pouvant se confondre avec des institutions de l'État, un parti se proposant, aux côtés du pouvoir, de transformer progressivement la société française.

La motion finale du congrès de Valence d'octobre 1981 stipule ainsi que le parti doit manifester clairement sa solidarité et son indépendance par rapport au gouvernement. François Mitterrand n'interviendra qu'une seule fois de manière appuyée dans la vie du parti, au congrès de Rennes en 1990, pour soutenir, sans succès, la désignation de Laurent Fabius à sa tête.

La résilience de l'orthodoxie

Le tournant de la rigueur de 1983, considéré par le premier secrétaire comme une simple parenthèse, n'encourage pas le parti à remettre en cause sa doctrine. En 1985, Michel Rocard pointe pourtant du doigt le décalage entre les discours et les actes, en déclarant : « Conduire notre société de façon moderne et soucieuse du progrès, c'est faire en sorte que les conflits d'intérêts s'expriment et qu'ils soient surmontés dans un compromis dynamique qui préserve les marges d'initiatives individuelles et collectives.

Ni le seul marché, ni le seul État, mais une négociation ouverte et contractuelle¹¹. »

Au congrès de Lille, en avril 1987, Laurent Fabius estime de son côté que « la société d'économie mixte remplace la collectivisation de l'économie. La réforme, la progressivité, l'Europe deviennent nos horizons utiles ». La motion unanime du congrès constate même que « le mouvement socialiste est davantage un mouvement vers le socialisme, addition de réformes et de transformations des rapports sociaux (...), que la quête de la fin de l'histoire ». Le rôle du marché ne peut plus être contesté désormais.

Malgré ces déclarations, aucun processus de révision doctrinale n'est lancé. Jean-Pierre Chevènement, en mai de la même année, condamne « la régression libérale » du parti : « Si nous admettons qu'il y a eu au Parti socialiste un Bad-Godesberg, de fait notre destin serait de répéter la Troisième Force et de noyer notre impuissance à sortir le pays de la crise dans une Europe alibi qui ne ferait alors qu'exprimer notre inféodation acceptée à l'empire américain¹². »

L'absence de révision fait système avec le rejet de toute évolution de la stratégie d'alliances alors que le PCF refuse depuis 1984 de participer au gouvernement. Le congrès de Lille réaffirme sa ligne : « Ni dérive centriste ni troisième force. »

Le nouveau gouvernement formé après le retour au pouvoir des socialistes en 1988 ne dispose cependant pas d'une majorité absolue à l'Assemblée. Le débat qui s'ouvre sur « l'ouverture », c'est-à-dire le rapprochement avec les centristes, est rapidement clos. Réformiste pourtant avéré, Pierre Mauroy, alors premier secrétaire du parti, déclare : « L'ouverture, ce n'est jamais que l'évidente constatation de la part de ceux qui viennent vers nous que l'avenir de la France passe par l'enrichissement de notre projet pour le pays. Les autres constituent l'opposition¹³. »

Le Président et le Premier ministre n'ont pas paru eux-mêmes souhaiter une réorientation stratégique du parti. Michel Rocard gouvernera avec des majorités ponctuelles et le 49.3.

Pourtant, en 1991, Pierre Mauroy estime que la période est favorable au lancement d'une procédure de révision. Le parti met alors en chantier

11. *Le Poing et la Rose*, n° 112, mai 1985, p. 8.

12. *Le Poing et la Rose*, n° 116, janvier 1987, p. 10.

13. Comité directeur du Parti socialiste, 25 juillet 1988.

un nouveau projet qui est discuté au congrès de l'Arche en décembre. Le texte adopte la formule du « compromis » comme « mode privilégié d'une régulation sociale et politique créatrice de droits et de libertés nouvelles ». Mais le débat principal porte sur un passage du texte préparatoire qui opère un ralliement à la « perspective d'un compromis historique prenant le contrepied de la rupture avec le capitalisme », ouvrant ainsi la porte à une véritable révision.

À la suite d'un long débat, cette phrase est finalement supprimée du texte, qui n'évoque plus que l'existence d'un « rapport critique avec le capitalisme ». La tentative de révision a de nouveau avorté. Les partisans de la révision s'en consoleront en arguant que cet échec n'est que relatif dans la mesure où la véritable révision s'opère dans les politiques gouvernementales. La suite devait démontrer la gravité de cette erreur de jugement. Aux élections législatives de 1993, le Parti socialiste subit une écrasante défaite, son score passant de 36 % en 1988 à 19,5 %. Une deuxième cohabitation se met en place.

En 1994, après que Michel Rocard a été chassé de la direction du parti, qu'il occupait depuis l'année précédente, le nouveau premier secrétaire, Henri Emmanuelli, donne un net coup de barre à gauche. Jacques Delors, ne pouvant dans ces conditions espérer l'appui du parti, renonce à être candidat à l'élection présidentielle de l'année suivante. En 1995, Lionel Jospin, désigné comme candidat, est battu au second tour de scrutin par Jacques Chirac. Le parti est à nouveau dans l'opposition, sans pouvoir assumer doctrinalement les politiques qu'il a menées.

Les révisions du quinquennat Jospin et leurs limites (1997-2002)

Avant même la dissolution du 21 avril 1997, Lionel Jospin, s'inquiétant de l'isolement du Parti socialiste, tente de renouer le fil des alliances à gauche alors que le Parti communiste n'a pas participé aux gouvernements socialistes depuis 1984 et que Jean-Pierre Chevènement a créé sa propre organisation, le Mouvement des citoyens. Écartant toute alliance au centre, il entend redonner vie à une union de la gauche élargie aux écologistes sur une ligne antilibérale et anticentriste.

Robert Hue, le nouveau patron du PCF, se montre ouvert à cette proposition, de même que

la nouvelle dirigeante des Verts, Dominique Voynet, qui souhaite rompre avec la ligne « ni gauche ni droite » des écologistes. Jean-Pierre Chevènement est également intéressé. L'élection présidentielle de 1995 a confirmé qu'une telle union ne pouvait se reconstruire qu'autour du PS, compte tenu d'un rapport des forces qui lui était largement favorable.

L'année 1996 voit se resserrer les liens entre les dirigeants de la future « gauche plurielle ». Lionel Jospin ne croit cependant pas possible de redonner vie à la formule du programme commun. Des accords bilatéraux sont passés avec les Verts et les radicaux-socialistes.

La dissolution intempestive de l'Assemblée décidée par Jacques Chirac en 1997 accélère le mouvement. L'accord signé par le PS avec le PCF se limitera cependant à une « déclaration commune ». Après la victoire de la gauche, l'action du nouveau gouvernement ne se fondera pas sur un contrat politique liant les cinq formations.

Lionel Jospin a voulu modifier, au cours de son quinquennat primo-ministériel, la *doxa* socialiste concernant les institutions et la politique économique. Il mènera à bien une révision importante de la Constitution mais la révision doctrinale sera très limitée et la modeste tentative révisionniste en matière de modèle économique sera balayée par la défaite de 2002.

Lionel Jospin et la V^e République

François Mitterrand avait pleinement utilisé les ressources des institutions mais il n'avait jamais reconnu leur entière légitimité. En 1997, le Parti socialiste n'avait toujours pas de doctrine sur les questions institutionnelles. Lionel Jospin a voulu rompre avec l'ambiguïté. En 1991, dans son ouvrage *L'Invention du possible*, il écrivait déjà :

La Constitution de 1958 a aidé deux fois la gauche : pour la conquête du pouvoir, pour sa conservation. L'élection au suffrage universel du président de la République a simplifié la tâche de la gauche¹⁴.

Certes, il ne se satisfaisait pas entièrement d'institutions qui, selon lui, avaient pour défaut l'abaissement du Parlement, la dyarchie de l'exécutif et les excès de la présidentialisation. Dans

14. L. JOSPIN, *L'Invention du possible*, Flammarion, 1991, p. 58.

sa contribution au congrès de Liévin, en 1994, il proposait l'instauration d'un quinquennat présidentiel et poussait le parti à accepter clairement la primauté présidentielle.

« En 1997, le Parti socialiste n'avait toujours pas de doctrine sur les questions institutionnelles. Lionel Jospin a voulu rompre avec l'ambiguïté. »

Dans la dernière partie de son quinquennat, il a voulu engager une importante révision constitutionnelle pour réaffirmer cette primauté présidentielle qui, selon lui, constitue l'élément central des institutions de la V^e République et pour limiter le risque de nouvelles cohabitations. Pour y parvenir, il a opté pour l'instauration du quinquennat présidentiel et pour l'inversion du calendrier électoral, qui replacerait l'élection présidentielle avant les élections législatives.

Le 24 septembre 2000, un référendum constitutionnel ratifie l'instauration du quinquennat par 73 % de « oui ». Le 15 mai 2001, le vote d'une loi organique inverse bel et bien le calendrier électoral. Lors du débat au conseil national du 2 décembre de la même année, Lionel Jospin justifie ainsi cette inversion :

Alors, mes chers camarades, ou il est juste de mettre les législatives après la présidentielle (...) ou ce n'est pas juste, et alors il faut dire qu'on veut placer les législatives tous les cinq ans désormais avant l'élection présidentielle. Et qui ne voit que pousser cette logique du raisonnement jusqu'au bout est absurde, car les élections présidentielles seraient privées de sens? (...) La cohérence, puisque j'avais dit que c'était mon premier argument, c'est de rétablir le calendrier républicain. (...)

La dissolution de 1997 a inversé l'ordre normal des rendez-vous démocratiques dans notre pays qui veut que l'élection présidentielle soit avant les élections législatives, ou alors totalement décalée, ce qui s'est produit aussi. Mais, en tout cas, personne n'a jamais imaginé, depuis 1962, que des élections législatives puissent se tenir six semaines avant l'élection présidentielle, au point d'en dénaturer le sens. (...) C'est cette élection qui a structuré la vie politique française depuis quarante ans, et pas forcément à notre désavantage. (...)

Alors, on peut certes proposer de renoncer à l'élection du président de la République au suffrage universel, mais qui y songe? Et, d'ailleurs, les Français ne l'accepteraient pas, car ils considèrent (à tort ou à raison, mais ils considèrent), et à mon sens maintenant à raison, que c'est pour eux une conquête et un pouvoir démocratique (...). On ne peut pas délibérément (...) faire de l'élection présidentielle une élection seconde, une sorte de queue de comète des élections législatives.

Les socialistes sont ainsi appelés à ratifier non seulement la lettre mais l'esprit des institutions. Le Premier ministre obtient le soutien du parti, mais des voix s'élèvent pour critiquer cette décision, notamment celle de Paul Quilès : « Je pense que, dans la situation que nous sommes en train de créer, les élections législatives deviendront cette queue de comète du second tour de l'élection présidentielle. »

Cet argumentaire semble inviter les socialistes à rompre avec leur tradition parlementaire. Mais alors comment interpréter les termes du programme législatif de 2002, selon lesquels « le gouvernement, issu de la majorité parlementaire, doit avoir la pleine responsabilité de déterminer la politique de la nation » ? Le débat sur les institutions n'est toujours pas tranché.

Le « réalisme de gauche » de Lionel Jospin et la « troisième voie » de Tony Blair

Entre son arrivée à la tête du parti, en 1995, et les élections législatives intempestives de 1997, Lionel Jospin tente de trouver une position d'équilibre sur plusieurs questions importantes qui divisent le PS. La plus importante d'entre elles est sans doute la question européenne, à une heure où il s'agit de mettre en œuvre l'Union économique et monétaire. Tandis que la gauche du parti appelle à la remise en cause du traité de Maastricht, Lionel Jospin se veut le ferme soutien de la construction européenne.

Le compromis atteint ne peut cacher que les positions sont inconciliables. La gauche n'entend pas que les contraintes d'une « Europe libérale » fassent obstacle à la politique que les socialistes entendent mener en France. Une part importante de ces derniers estime que l'évolution de la construction européenne est devenue contradictoire avec le projet du socialisme français. La question reste ouverte.

Les autres débats importants concernent les questions économiques, c'est-à-dire, en réalité,

celle du libéralisme, elle-même liée à la question de la construction européenne. La gauche du parti estime que la politique économique du gouvernement Bérégofoy de 1992-1993 a été trop orthodoxe. Elle exige que la réduction du temps de travail s'opère sans baisse des salaires et réclame la suppression de la cotisation sociale généralisée (CSG), le retour aux 37,5 annuités d'activité pour le droit à la retraite de tous les salariés et une loi de « justice fiscale ». La direction du parti rassemble finalement une majorité sur un texte très volontariste qui fait de l'État l'acteur principal des réformes à venir.

Le nouveau projet socialiste de 1995 marque ainsi l'aboutissement d'une évolution idéologique entamée depuis le milieu des années 1980, désignant le libéralisme économique comme l'adversaire principal, toujours évoqué comme le mouvement politique qui anime une mondialisation à l'origine de l'accroissement des inégalités. Cette institution du libéralisme comme objet idéologique global fait perdurer une difficulté à reconnaître pleinement l'économie de marché dans la culture socialiste.

Nommé Premier ministre, Lionel Jospin est cependant décidé à mener une politique réformatrice et à opérer, sinon une profonde révision de la doctrine, au moins une adaptation du discours socialiste à la réalité de sa politique gouvernementale : c'est le « réalisme de gauche ». Paradoxalement, il a la malchance d'arriver au pouvoir à un moment où les deux autres principaux pays européens, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, voient leurs propres partis socialistes revenir eux aussi au pouvoir après une longue période d'opposition : en 1997 pour la Grande-Bretagne, après treize années de gouvernement travailliste puis dix-huit de gouvernement conservateur, et en 1998 pour l'Allemagne, après treize années de gouvernement social-démocrate et seize de gouvernement CDU-CSU. Alors que le parti français n'a toujours pas fait son Bad-Godesberg, les deux *leaders* anglais et allemand, Tony Blair et Gerhard Schröder, sont décidés à redéfinir radicalement le projet social-démocrate.

Il est impossible de restituer ici en détail le projet de « troisième voie » défendu par Tony Blair. Il suffit de traduire quelques passages de son *Fabian Pamphlet*, publié en 1998 et intitulé *The Third Way : New Politics for the New Century*, pour comprendre la portée de cette entreprise révisionniste :

La « troisième voie » tire sa vitalité de l'union des deux grands courants, la social-démocratie et le libéralisme, dont le divorce dans ce siècle a tant fait pour affaiblir les politiques progressistes dans le monde occidental.

Les libéraux ont affirmé la primauté de la liberté individuelle dans l'économie de marché; les sociaux-démocrates ont promu la justice sociale avec l'État comme acteur principal. Il n'y a pas de conflit nécessaire entre les deux puisque nous acceptons maintenant que le pouvoir de l'État est un moyen d'atteindre nos buts mais qu'il n'est pas le seul, ni clairement une fin en soi. (...)

L'erreur fondamentale de la gauche au xx^e siècle a été de croire que l'État pouvait remplacer la société civile et ainsi accroître la liberté. (...) La politique de la demande est devenue inefficace pour promouvoir la croissance et contenir le chômage dans un monde de compétition accrue, de chocs externes et de changement industriel et technologique. (...) L'innovation est la clef dans la compétition de demain. (...)

Le gouvernement a un rôle vital à jouer en promouvant des marchés compétitifs, en encourageant la recherche et l'investissement et en contribuant à doter les citoyens des compétences et des aspirations dont ils ont besoin dans l'économie moderne. Des marchés dynamiques et la compétition internationale sont des aiguillons vitaux pour la croissance économique et l'innovation¹⁵.

Le New Labour propose ainsi une nouvelle synthèse entre la social-démocratie et le libéralisme que Tony Blair n'estime pas formulée uniquement à destination du Royaume-Uni mais au mouvement social-démocrate en général.

Le manifeste Blair-Schröder

À la veille des élections européennes de 1999, le 8 juin, le Premier ministre britannique, Tony Blair, et le Chancelier allemand, Gerhard Schröder, publient ensemble un manifeste appelant la social-démocratie européenne à adopter une nouvelle approche politique et économique qui tire les conséquences ultimes de sa pleine acceptation de l'économie de marché et opère une rupture profonde avec la social-démocratie traditionnelle et, plus encore donc, avec le socialisme français. J'en reproduis ici quelques extraits :

15. T. BLAIR, *The Third Way : New Politics for the New Century*, Londres, Fabian Society, « New Lefts », 1998, p. I-II.

Les mesures politiques doivent être complémentaires par rapport au rôle essentiel joué par les marchés et contribuer à l'améliorer mais sans l'entraver. Nous soutenons une économie de marché et non une société de marché. (...)

L'objectif de justice sociale et les mesures à prendre pour les réaliser sont devenues synonymes de dépenses publiques toujours plus élevées sans qu'il soit tenu compte des résultats obtenus ni de l'impact des impôts nécessaires à leur financement sur la compétitivité, sur l'emploi et le niveau de vie. La vraie question qui se pose à la société est celle de savoir si ces dépenses sont employées de façon efficace et dans quelle mesure elles permettent aux citoyens d'être autonomes. (...)

L'idée que l'État devrait remédier aux carences du marché et aux dommages qui en résultent a trop souvent conduit à un élargissement de l'État et par conséquent à la bureaucratie. L'équilibre entre l'individuel et le collectif était faussé. Les valeurs chères aux citoyens, comme la réussite personnelle, l'esprit d'entreprise, la responsabilité individuelle et le sens d'appartenance à une communauté, étaient trop souvent considérées comme secondaires par rapport aux mesures sociales concernant l'ensemble de la population. Les droits ont trop souvent été placés au-dessus des responsabilités mais la responsabilité de chacun envers sa famille, ses voisins et la société ne peut être assumée par l'État. (...)

Les deux dernières décennies de laisser-faire néolibéral sont révolues. Il faut toutefois veiller à ce qu'elles ne soient pas suivies d'une période de financement par le déficit public et d'interventions massives de l'État comme dans les années soixante-dix¹⁶.

Lionel Jospin, qui, depuis son arrivée à Matignon, cherche de son côté à tracer l'esquisse d'une troisième voie à la française, a lancé à son tour le slogan : «Oui à l'économie de marché, non à la société de marché.» Le 13 septembre 1999, devant les ouvriers de Michelin, il répète que «tout le monde admet le marché» et qu'il «ne faut pas tout attendre de l'État». Il ajoute : «Je ne crois pas qu'on puisse administrer désormais l'économie. Ce n'est pas par la loi, les textes, qu'on régule l'économie.» Mais, pris en tenaille entre le social-libéralisme du manifeste Blair-Schröder et l'antilibéralisme de son propre parti, il se voit finalement contraint à répondre aux deux *leaders* britannique et allemand. Il le fait, lui aussi

en anglais, dans la série de brochures éditées par la Société fabienne, dans un texte intitulé *Modern Socialism* où il explicite les raisons de son rejet de la troisième voie.

D'entrée de jeu, il affirme que la social-démocratie est une manière de réguler la société et de mettre l'économie de marché au service du peuple. Il s'agit donc de créer un système de régulation de l'économie capitaliste mondiale. Il attribue à l'État une responsabilité particulière, qualifiant sa démarche de volontariste. Pour lui, ce volontarisme signifie l'existence d'un État actif. S'il convient de nouer une alliance entre l'État et le marché, la politique doit rester aux commandes.

Par ailleurs, les différentes social-démocraties doivent prendre en compte leurs propres spécificités nationales, ce qui signifie qu'il ne peut exister un modèle général de la social-démocratie. La troisième voie est la forme nationale du socialisme démocratique britannique :

Si la troisième voie est la recherche d'une voie moyenne entre la social-démocratie et le néolibéralisme, ce n'est pas la mienne. Nous n'avons pas produit à nous seuls notre nouvel élan. Nous avons rebondi pour partie grâce à un système de coalition – la majorité plurielle – dont le Parti communiste et les Verts sont des composantes essentielles¹⁷.

Le concept de majorité plurielle est «un concept plus approprié pour nous en France que le terme exclusif de "social-démocratie"». Ainsi, tandis que Tony Blair appelle au rapprochement entre la social-démocratie et le libéralisme contre les partis extrêmes de gauche et de droite, Lionel Jospin affirme au contraire que le socialisme français se définit d'abord par son appartenance à l'alliance des partis de gauche. La modernisation du socialisme français ne peut donc s'effectuer que dans le cadre d'une telle alliance.

Dans son intervention au conseil national du parti en octobre 1999, il explicite la nature de son désaccord :

Nous ne sommes pas des libéraux parce que le libéralisme, c'est l'illusion que la réalité économique peut être gérée par des lois universelles provoquant spontanément l'harmonie (...) Nous ne sommes pas

16. L. BOUVET ET AL., *Blair-Schröder. Le texte du manifeste. Les analyses critiques*, Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès, n° 13, août 1999.

17. L. JOSPIN, *Modern Socialism*, Fabian Society, 1999, p. 4-5.

des sociaux-libéraux, parce que les sociaux-libéraux sont ceux qui disent qu'il faut accepter les lois de l'économie dans leur dureté, mais faire de la compensation sociale. Nous sommes des socialistes et des démocrates, des sociaux-démocrates.

Le projet Blair-Schröder, cette nouvelle synthèse entre la social-démocratie et le libéralisme, déjà inacceptable pour les socialistes français, ne pouvait convaincre entièrement le mouvement social-démocrate lui-même. La déclaration de Paris adoptée au congrès de l'Internationale socialiste le 10 novembre donne satisfaction aux Français sur plusieurs points importants.

Le texte affirme qu'une « relation critique avec le capitalisme a défini historiquement notre orientation politique (...). Sortir des monopoles publics pour tomber dans les monopoles privés, dont l'unique fin serait l'optimisation du bénéfice des entreprises, peut conduire à des graves inégalités ». De même est reconnu « le primat de la politique pour donner une réponse aux défis de la mondialisation ». Le texte reprend également de nombreux thèmes de la troisième voie. Il reconnaît enfin le droit de chaque parti socialiste national à explorer sa propre voie et à développer ses propres expériences.

Derrière cette unanimité de façade, cette déclaration montre clairement que le débat est loin d'être clos au sein du socialisme européen et que, dans l'esprit des protagonistes, il existe des désaccords idéologiques de fond qui empêchent l'élaboration d'un modèle général pour le mouvement social-démocrate.

Les socialistes français, avec le soutien de Pierre Mauroy, alors président de l'Internationale socialiste, peuvent se réjouir d'avoir endigué l'offensive blairiste et de s'être opposés victorieusement au projet de remplacement de l'Internationale socialiste par une Internationale démocrate, mais cette offensive social-libérale a contribué à limiter la portée de la tentative de révision de Lionel Jospin en l'obligeant à expliciter ses désaccords avec la troisième voie.

Les révisions effectuées dans les partis britannique et allemand sembleront néanmoins acceptées par leurs électeurs. Le New Labour restera au pouvoir jusqu'en 2010 et le SPD jusqu'en 2005. Le Parti socialiste français, lui, sera battu en 2002 et retournera dans l'opposition pour dix ans.

Les raisons de cet échec électoral ne doivent cependant pas être recherchées d'abord dans le refus du parti de prendre le chemin de la social-démocratisation, mais dans les divisions croissantes d'une gauche plurielle qui porte décidément bien son nom.

L'échec de la stratégie d'union

À l'approche des élections de 2002, le gouvernement est engagé dans un processus de dislocation. Les communistes, les Verts et le Mouvement des citoyens sont d'abord soucieux de se différencier du gouvernement. Ce souci se traduit par l'explosion des candidatures de gauche à l'élection présidentielle.

Le 21 avril, Lionel Jospin est éliminé au premier tour alors que les sept candidats de gauche totalisent 41 %, soit un score bien supérieur à celui de 1995 où les quatre candidats de gauche avaient obtenu ensemble 31,5 %. La multiplication des candidatures a réduit le score du candidat socialiste, qui passe de 23 % à 16 %, le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, le devançant d'une courte tête.

Cette élimination inattendue, suivie de la réélection triomphale de Jacques Chirac, produit un choc considérable au sein du Parti socialiste. Lionel Jospin se retire immédiatement du combat, laissant son parti aborder seul les élections législatives dans lesquelles, pourtant, il résiste bien, égalant son score de 1997 et augmentant même son avance sur les autres formations de gauche.

Les conséquences de ce désastre politique vont cependant se révéler d'une extrême gravité. L'échec de la stratégie d'union confirme, une fois encore, qu'elle ne peut permettre à la gauche de gouverner dans la durée. Entre 1981 et 2002, elle n'aura jamais gagné deux élections législatives consécutives. À partir de ce moment, le parti d'Épinay va s'engager dans un processus d'autodestruction qui aboutira, deux décennies plus tard, à sa marginalisation.

GÉRARD GRUNBERG

Directeur du site *Telos*, directeur de recherche émérite au CNRS et chercheur associé au Centre d'études européennes de Sciences Po. Dernier ouvrage paru : *La République et les Sauveurs* (Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 2022).

Le mystère de la politique française

Pour substituer un mystère à un autre, le mystère de la politique française jusqu'à Jules Ferry... peut-être jusqu'au xx^e siècle, c'est le recommencement de la Révolution française. C'est l'incapacité de la fermer. La France est le seul pays qui ait ce type d'expérience, un événement qui recommence et qui recommence toujours en son nom. Les gens du xix^e siècle, quand ils font la révolution, ils font la révolution au nom de la Révolution française. Vous avez une tyrannie de l'événement révolutionnaire sur ce qui le suit dont j'ai voulu faire l'histoire. Je n'ai pas du tout voulu écrire une histoire du xix^e siècle. Je voulais écrire une histoire de la Révolution française au xix^e siècle. Le sujet du livre, c'est l'objet Révolution française pendant cent ans, comment il se métamorphose, continue...

François FURET, entretien sur « L'Histoire de la Révolution et la Révolution dans l'histoire », 1994, cité in *L'Abécédaire de François Furet*, Éditions de l'Observatoire, 2022.

L'Inspection générale des finances : hier, aujourd'hui et demain

PATRICE CAHART

Issue d'un passé prestigieux et pittoresque, l'Inspection générale des finances était, avec le Conseil d'État, le corps le plus recherché à la sortie de l'ENA. La formation reçue à cette école n'empêchait pas une grande diversité de tempéraments et de talents. Ce recrutement, à dominante de moyenne bourgeoisie, avait été complété dans une large mesure par un tour extérieur, bénéficiant à des éléments plus modestes.

Toutefois, l'Inspection n'était pas protégée, à la différence du Conseil d'État et de la Cour des comptes, par un statut de magistrats. Aussi a-t-elle été supprimée en tant que corps, pour des raisons politiques, tout en subsistant comme service de Bercy.

Elle continue d'assurer des missions intéressantes et d'attirer des candidats. Pourrait-elle néanmoins maintenir sa tradition d'excellence, compte tenu des nouvelles modalités de recrutement, qui laissent une large place à l'appréciation subjective, du délai d'attente de deux ans imposés à la sortie de l'Institut national du service public et de la suppression progressive du titre d'inspecteur des Finances ?

P. C.

Offerte en sacrifice, comme l'ENA, aux Gilets jaunes qui n'en demandaient pas tant, et victime, plus profondément, d'un rejet des élites, l'Inspection des finances a-t-elle fait son temps ? Va-t-elle continuer de vivre sous une autre forme ? Pour mesurer l'enjeu, il faut d'abord savoir ce qu'elle a été.

Hier

L'Inspection, fait peu connu, a pris racine au XVIII^e siècle, à la Ferme générale, en ce qu'elle avait de meilleur. Chaque année, le ministre désignait quelques fermiers généraux pour vérifier les services. De surcroît, ils devaient s'enquérir de la vie privée des agents, car une vie désordonnée peut

conduire à la fraude¹. À la fin de l'Ancien Régime, l'organisateur de ces festivités était Mollien, chef de bureau au Contrôle général des finances.

L'Inspection de la trésorerie naît sous le Consulat, en 1801. Elle se développe sous l'impulsion de Mollien, devenu ministre du Trésor. En 1816, une fusion avec l'Inspection des contributions directes lui vaut son nom définitif d'Inspection des finances. Peu après, elle absorbe les Inspections de l'enregistrement et des douanes. La voilà donc polyvalente.

1. G. PITRE, *La Ferme générale en Bourgogne et l'inspection de M. de Caze. 1745-1746*, thèse soutenue devant l'université de Dijon, Imprimerie Barbier, 1908, consultable sur Gallica.

Cette première période dure jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet, en 1848. L'Inspection, c'est à la fois un service du ministère et un effectif d'inspecteurs, qui va bientôt essaimer au dehors. Ces fonctionnaires vivent dans une certaine discrétion. À l'époque, en ce domaine, l'institution la plus prestigieuse est de loin la Cour des comptes, fille de la Chambre des comptes de Philippe V le Long.

Un exemple nous est fourni par Lancelot de Quatrebarbes*, noble authentique et vicomte incertain. Élève inspecteur du Trésor en 1812, il devient inspecteur des Finances en 1817, est promu inspecteur général en 1830 et se retire en 1861, après avoir servi cinq souverains. Aucun fait marquant, semble-t-il, n'a égayé sa carrière. Père d'un Quatrebarbes lui aussi inspecteur des Finances, il est apparenté ou allié à plusieurs autres. Cet aspect familial de l'Inspection a presque entièrement disparu aujourd'hui.

Sur 136 inspecteurs des promotions 1818 à 1848, 50, soit plus du tiers, portent une particule. Comme le montre le cas des Quatrebarbes, ce n'est pas nécessairement l'indice d'une influence politique ou sociale.

Une exception, dans ce petit monde correct et un peu terne : Denis Benoist d'Azy*. Inspecteur général, brièvement directeur de la Dette inscrite sous Charles X, il démissionne en 1830 pour diriger les mines de houille d'Alès. C'est le premier cas marquant de pantouflage. Ce terme, emprunté à l'argot des polytechniciens, vaut promesse de revenus et non de confort car, dans le secteur privé, les tribulations ne manquent pas. Le nouveau poste de Benoist d'Azy lui ouvre divers conseils d'administration. Puis il entame un parcours de député légitimiste, et donc d'opposition. En 1876, il est vice-président de l'Assemblée.

Comme pour tous les emplois de la fonction publique de l'époque, le recrutement est à la discrétion du ministre. La faveur joue donc un rôle. Mais, en 1847, on se décide à créer un concours d'entrée. C'est l'un des premiers du genre, dix ans avant celui de la Cour des comptes.

L'Inspection prend son véritable essor sous le Second Empire. Le concours a accru la qualité de ses membres. Les ministres sont heureux de

disposer de tels fonctionnaires, d'utilisation plus aisée que ceux de la Cour des comptes, qui sont des magistrats. La « tournée » – essentiellement la vérification de postes comptables ou de services fiscaux – se révèle une excellente formation : les inspecteurs des Finances vont sur le terrain et plongent leurs mains dans les réalités, alors que leurs rivaux de la Cour des comptes restent dans leur palais, à dévorer d'énormes liasses de documents. Récemment, la Cour a beaucoup modernisé son approche, mais, sous Napoléon III et la III^e République, la différence est criante.

L'accession des inspecteurs aux emplois de direction du ministère devient donc habituelle, et les pantoufles se multiplient. Alexandre de Plœuc*, vrai noble et marquis problématique, se destinait à la marine. Une chute de cheval le rend boiteux. Après un début de carrière à l'Inspection, il devient membre du grand conseil du Trésor ottoman, ce qui ne l'empêche pas de passer inspecteur général, et participe à la fondation de la Banque ottomane (privée), à Constantinople, dont il devient le premier dirigeant. Puis, sous-gouverneur de la Banque de France, c'est lui qui convainc les communards, en 1871, de ne pas toucher à son encaisse-or – ce qui leur vaut les sarcasmes de Karl Marx.

Ernest Collart-Dutilleul* est pendant neuf ans, de 1867 à 1876, directeur du Mouvement général des fonds – future direction du Trésor. L'avènement de la République ne perturbe donc pas sa carrière, alors que, dans d'autres domaines (l'Armée, la préfectorale), les purges sont sévères. Ayant largement contribué au succès de l'emprunt de libération du territoire émis par Thiers, notre homme porte une auréole : c'est, après le ministre, le personnage le plus important de la Rue de Rivoli. En 1877, ayant perdu les élections, le président de la République, Mac Mahon, constitue malgré tout un cabinet à sa convenance. Aux Finances, Collart-Dutilleul, qui est le premier inspecteur à accéder à ce poste (pour le suivant, Caillaux, il faudra attendre une trentaine d'années). Ce ministère Rochebouët ne tient que trois semaines ! Collart-Dutilleul rebondit : le voilà président de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Quant à Édouard Vandal*, fils d'un simple vérificateur de douanes, il est promu directeur général des Contributions directes puis des Postes. Napoléon III le fait comte. Il termine

* Les astérisques désignent les membres ou anciens membres du corps de l'Inspection des finances.

président de la Compagnie générale transatlantique, en 1871.

En 1885, le concours d'entrée à l'Inspection est ouvert aux étudiants. Auparavant, il était réservé aux fonctionnaires, et les jeunes candidats devaient patienter deux ans comme surnuméraires ou comme titulaires de petits emplois avant de se présenter.

La prééminence de Polytechnique et des Sciences politiques

Cette ouverture va permettre la prééminence de l'École libre des sciences politiques dans la formation des inspecteurs. Elle a été fondée après la défaite de 1870 pour œuvrer au redressement du pays, mais la progression est lente. Sur la période 1885-1900, 12 % seulement des inspecteurs entrants ont suivi cette voie. De 1901 à 1914, ce n'est encore que 39 %. En regard, la contribution de Polytechnique reste importante. De 1847 à 1884, elle fournit, par le concours, 32 % des nouveaux inspecteurs (aujourd'hui, par une voie indirecte, c'est plutôt 10 %). Les autres candidats fonctionnaires, dont la formation est plus modeste, passent le même concours et fournissent environ 12 % de l'effectif du corps.

Les épreuves de ce concours préfigurent parfois l'ENA. Ainsi, en l'an de grâce 1863 : « L'influence des impôts en vigueur sur les mœurs, les usages et la moralité de la nation française². » On aimerait pouvoir lire les copies ! Le jury de l'époque ne se compose que d'inspecteurs. Cooptation, a-t-on dit. Ces jurés sont sensibles à la présentation des candidats, à leur éloquence. L'un de ceux-ci a la douleur d'être écarté parce que trop laid. Ce système aboutit malgré tout, on vient de le voir, à une composition du corps assez diverse.

Ses membres sont dotés d'un uniforme : feuilles de chêne, bicorne, épée. Ils ne le portent guère que durant leurs missions à l'étranger.

Le grand public découvre l'Inspection sous l'apparence du piaffant Joseph Caillaux*. Élu radical, ministre des Finances en 1899 à 36 ans (c'est le second inspecteur à tenir ce poste), président du Conseil en 1911. Père de l'impôt français sur le revenu, ses compétences dépassent largement les finances, car il dénoue la crise

d'Agadir et évite ainsi la guerre avec l'Allemagne. Peut-être aurait-il désamorcé avec le même brio la crise de juillet 1914 si son épouse n'avait eu la mauvaise idée de révolvérer le directeur du *Figaro*.

À la veille de la Première Guerre mondiale, sur 120 membres actifs du corps, la moitié se trouve au service de l'Inspection, un quart est détaché dans l'administration et le dernier quart sert des entreprises. Dix-neuf inspecteurs sont tués en 14-18.

Après cette épreuve, la prééminence de Sciences Po dans le recrutement s'affirme : de 1930 à 1939, 69 % des entrants. Sur la période 1959-1973, on parviendra même à 76 %. Mais, comme je le montrerai, cela n'exclut nullement la diversité des tempéraments et des formes d'esprit.

Les épreuves orales du concours se déroulent en jaquette jusqu'en 1932. Le taux de réussite fluctue de 11 % à 26 %. La sélection est donc moins sévère que ne le sera celle des premiers concours d'entrée à l'ENA (environ 10 %). En contrepartie, deux ans après l'entrée, un « examen de capacité », écrit et oral, affine la sélection, et peut conduire à l'exclusion du corps. Un véritable parcours du combattant !

La tournée

Jusqu'en 1942, le service de l'Inspection est une confédération d'inspecteurs généraux. Chacun d'eux organise ses tournées de contrôle, avec des inspecteurs de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e classes mis à sa disposition. Le chef du service se borne à un rôle de coordinateur et de gestionnaire des moyens matériels.

Quand il vérifie une perception, un service fiscal, une caisse d'épargne, l'inspecteur des Finances arrive à l'improviste. Il « arrête » la caisse, pour voir si le compte y est. Las de dénombrier les pièces de monnaie, il a le droit de les peser. Ses soirées, dans de petits hôtels de province, sont consacrées à la rédaction de ses rapports. Maître de sa plume, ce qui distingue l'Inspection des services administratifs, il est libre de suivre ou non les conseils de son chef de brigade ou du chef du service. Pour assurer son indépendance, l'avancement dans le corps se fait à l'ancienneté, c'est-à-dire qu'on devient inspecteur général lorsqu'on est le premier sur la liste d'attente et qu'une place se libère – une formule

2. E. CHADEAU, *Les Inspecteurs des Finances au XIX^e siècle (1850-1914)*. Profil social et rôle économique, préface de J.-M. Roche, Economica, 1986.

encore en vigueur à la veille de la réforme de 2022. Cela dit, le véritable avancement consiste à obtenir un poste important dans l'administration ou dans une entreprise.

Les suites du rapport de vérification obéissent à des règles souvent imitées ailleurs. L'inspecteur a rempli une première colonne. L'agent vérifié répond dans une deuxième colonne, où il montre parfois que le vérificateur s'est trompé. Ce sont des « claquages », horribles fautes que le novice doit éviter à tout prix. Dans une troisième colonne, il réplique, et peut émettre des propositions de réforme. Une quatrième colonne est réservée au supérieur de l'agent vérifié – le trésorier-payeur général, par exemple – et donne un dernier éclairage. Ainsi, les services sont bien vérifiés, et le jeune homme reçoit une formation de fer.

Moreau à la Banque de France

En pleine crise du franc (1926), Caillaux, revenu Rue de Rivoli, fait nommer le rassurant Émile Moreau* gouverneur de la Banque de France. C'est le premier inspecteur des Finances à occuper cet emploi, sans doute parce que les actionnaires de la Banque, encore privée, ne souhaitent pas trop dépendre de l'État. Le ministre tombe, Poincaré arrive, et Moreau l'aide à stabiliser le franc. Cet exemple de la souplesse d'un inspecteur en annonce bien d'autres.

Ensemble, les ministres du gouvernement Poincaré emploient dix inspecteurs dans leur cabinet. Il en ira à peu près de même pour leurs successeurs. En revanche, l'Inspection ne fournit pas de ministre, à part Caillaux.

Si le Front populaire effraie les inspecteurs, son ministre des Finances, Vincent Auriol, en trouve quand même deux pour son cabinet. Alors qu'il n'a rien de socialiste, le directeur du Mouvement général des fonds, Jacques Rueff*, reste en place. Pierre Fournier*, un ancien directeur du Budget qui a servi l'État sous diverses majorités politiques, est nommé gouverneur de la Banque de France restructurée. C'est comme pour Collart-Dutilleul en 1870 : pour affronter les difficultés financières, les nouveaux maîtres s'attachent les compétences où qu'elles soient.

Soucieux néanmoins de lutter contre le corporatisme, Vincent Auriol introduit des personnalités extérieures dans le jury du concours

d'entrée, exemple qui sera suivi à plus grande échelle lors de la création de l'ENA.

Le choix des inspecteurs entre Vichy et la Résistance est surtout une affaire de générations – les anciens ayant tendance à vouloir sauvegarder leur position. Les deux acteurs les plus en vue, Paul Baudouin* et Yves Bouthillier*, sont déjà ministres en juin 1940, et, pour eux, le ralliement à Pétain s'inscrit dans la continuité. Baudouin, un blessé de 1916, ne se maintient aux Affaires étrangères que neuf mois. Bouthillier reste aux Finances jusqu'en 1942, mais c'est un adversaire de Laval. Il retire l'organisation des tournées aux inspecteurs généraux pour la confier au chef du service. Ces généraux conservent néanmoins, en théorie, et jusqu'à la réforme de 2022, leur accès direct au ministre.

À la Libération, huit inspecteurs sont révoqués. Comme la procédure a été bâclée, les tribunaux annulent sept de ces décisions !

Beaucoup de jeunes se retrouvent de l'autre côté. Parmi eux, Pierre-Paul Schweitzer*, déporté à Buchenwald, André Postel-Vinay*, rescapé d'extrême justesse, Jacques Chaban-Delmas*, Albin Chalandon*... Maurice Couve de Murville* occupe une situation intermédiaire : directeur des Finances extérieures de Vichy durant plusieurs années, il rejoint Alger en mars 1943.

L'ENA

Dans la France libérée, l'Inspection doit néanmoins faire face à une remise en cause. Le ministre socialiste André Philip voudrait la fusionner avec le corps des contrôleurs des dépenses engagées, ce qui abaisserait le niveau. La tentative échoue. Philip crée alors une Inspection de l'économie nationale, pour prendre à l'Inspection une partie de son champ d'action. L'objectif n'ayant pas été atteint, la rivale est mise en extinction par un décret de 1978.

Entre-temps, l'ENA a été créée pour briser les particularismes, notamment celui de l'Inspection, d'où un concours d'entrée et une scolarité généralistes. En conséquence, et malgré un allongement de parcours de deux ans et demi, les élèves sont moins préparés à leur futur métier (Inspection ou autre) que sous le régime antérieur. Mais le classement, même si ses modalités prêtent à discussion, garantit que les inspecteurs, entre autres, ne seront

pas recrutés pour des motifs relationnels ou partisans.

Entraînée par des hommes tels que François Bloch-Lainé* et Paul Delouvrier*, la nouvelle génération d'inspecteurs participe au redressement de la France. La précédente était fidèle à l'orthodoxie monétaire et financière, incarnée par Jacques Rueff. Mais la *Théorie générale* de Keynes a été traduite par Largentaye*, et les jeunes s'y rallient. Pierre Mendès France est conseillé notamment par Gabriel Ardant*, Jean Saint-Geours* et Simon Nora*. Plus tard, Michel Albert* opposera au capitalisme anglo-saxon un capitalisme rhénan plus soucieux du long terme.

À la fin de la IV^e République, Wilfrid Baumgartner*, gouverneur de la Banque de France (et futur ministre), est devenu un personnage incontournable. On le consulte à chaque changement politique.

Le livre du professeur Lalumière, sympathisant socialiste, paraît en 1959. «*L'Inspection*, écrit-il, a peut-être trop bien réussi... Elle apparaît comme une garantie de bonne gestion. Aussi a-t-on fait appel à son concours de tous les côtés. Ses attributions se sont enflées de façon démesurée.» Ce qui n'empêche pas cette conclusion : «*Elle est un de rares îlots de dynamisme au milieu d'un conservatisme généralisé*³»

Les premières décennies de la V^e République marquent l'apogée des inspecteurs. En effet, de Gaulle et Pompidou accordent leur confiance aux techniciens plus qu'aux hommes politiques – quitte à leur demander, pour la bonne forme, de se faire élire. Par mimétisme, leurs opposants se comportent un peu de la même manière. L'Inspection avait fourni un seul président du Conseil à la III^e République : Caillaux. Un seul à la IV^e, brièvement : Félix Gaillard*. À la V^e elle fournit quatre Premiers ministres : Couve de Murville*, Chaban-Delmas*, Rocard*, Juppé*. Et Giscard d'Estaing* conquiert l'Élysée.

Les méthodes de l'Inspection se diversifient et s'informatisent, mais la tournée traditionnelle subsiste, stimulante, un peu effrayante pour les agents vérifiés. Je me souviens d'un contrôle des postes comptables du Rhône en 1966. L'une des «victimes» avait diffusé une «Lettre à mon

inspecteur des Finances», commençant par cette phrase : «*Vous êtes toujours jeune, souvent beau, quelquefois sympathique.*»

Aujourd'hui

À compter de 1981, les changements politiques se succèdent, et, à chaque fois, les nouveaux dirigeants trouvent dans le corps de l'Inspection des collaborateurs de qualité.

L'arrivée des socialistes se traduit Rue de Rivoli par un rééquilibrage au profit des administrateurs civils. La direction du Trésor et la direction générale des Impôts, qui étaient tenues presque sans interruption par des inspecteurs, connaissent désormais une alternance (déjà pratiquée à la direction du Budget). Cette formule prévaut aussi à la direction générale de la Concurrence et à la Banque de France.

Une autre nouveauté, toutefois indépendante de la politique, est l'arrivée des élèves d'HEC, via l'ENA. De 1973 à 1992, ils assurent 22 % du recrutement. Devenus inspecteurs des Finances, ils ont tendance, plus que les autres, à rejoindre les entreprises, d'ailleurs avec succès.

L'année 2004 voit paraître le brûlot de la journaliste Ghislaine Ottenheimer, *Les Intouchables*, avec pour sous-titre *Les inspecteurs des Finances : grandeur et décadence d'une caste*. Au fil des pages, l'autrice va jusqu'à employer le terme de «mafia». À partir de quelques échecs marquants subis par des inspecteurs des Finances (Crédit lyonnais, France Télécom, Vivendi), car leurs politiques étaient trop ambitieuses, elle met en cause l'ensemble du corps... mais elle n'a pas toujours vérifié ses sources⁴. Et les déboires ont été compensés assez vite, car les structures des entreprises n'avaient pas été affectées. À ces infortunes, on peut opposer l'éclatant succès de Michel Pébereau* à la tête de BNP Paribas ou d'Henri de Castries* à la tête d'Axa...

Critiqué, le pantouflage correspond à une nécessité. En raison du prestige de la haute fonction publique, l'État attire à lui un nombre de brillants sujets supérieur à ses besoins. Il faut donc qu'il reverse l'excédent aux entreprises. Sinon, ces fonctionnaires, ou un nombre

3. P. LALUMIÈRE, *L'Inspection des finances*, préface de M. Duverger, Presses universitaires de France, 1959.

4. Ghislaine Ottenheimer m'a accusé, en ma qualité de directeur des Monnaies et Médailles, de graves négligences, commises en réalité par un anté-prédécesseur étranger à l'Inspection. Soucieux de ne pas laisser cette erreur s'accréditer, j'ai intenté à l'autrice un procès en diffamation et l'ai gagné.

équivalent, seraient « mis au placard ». Bien entendu, les pantoufleurs doivent un remboursement à l'État.

Quant aux inspecteurs restés à son service, Ghislaine Ottenheimer ne trouve rien de sérieux à leur reprocher, car les principales erreurs des gouvernements de la période récente ont répondu à des critères politiques, et ont été imposées aux techniciens – inspecteurs ou non. Je n'en rappellerai qu'une, dont nous n'avons pas fini de payer les conséquences : la réduction de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans, pour honorer une promesse électorale de François Mitterrand.

L'Inspection des finances, une caste, vraiment ? Ce terme implique l'hérédité et l'endogamie. Or, parmi les inspecteurs aujourd'hui en activité, trois seulement sont fils d'inspecteurs, et cette parenté ne les a aucunement favorisés.

Une étude embrassant toutes les promotions de 1847 à 1973 a montré que, dans le recrutement, la « grande et bonne bourgeoisie » a été presque toujours minoritaire, sa part tombant même à 31 % pour la dernière période examinée (1959-1973). De façon symétrique, la « moyenne bourgeoisie » a été presque toujours majoritaire, son apport grimant à 62 % pour cette même période⁵. Par exception, Yann Gaillard* était le fils d'un instituteur mort pour la France ; il a été élevé par une mère institutrice et veuve. Plus tard, le tour extérieur a multiplié les arrivants d'origine modeste. L'Inspection est donc, depuis longtemps, un moyen de promotion sociale. Y a-t-il vraiment un esprit de corps ? Il s'agit plutôt d'une camaraderie, bien naturelle quand on a accompli des tâches exigeantes ensemble.

Ce qui me frappe, parmi ces inspecteurs qu'on prétend issus d'un même moule, c'est la variété des parcours. Le mien s'est achevé à la Cour de cassation. Bernard Auberger*, Jacques Darmon* et Patrick Careil* ont siégé quatorze ans, en bénévoles, au tribunal de commerce de Paris, et ont permis le redressement de nombre d'entreprises, ainsi que le règlement de centaines de conflits. Le premier des trois a en outre servi trois ans comme avocat bénévole de demandeurs d'asile. Non moins originale est la carrière de l'actuelle cheffe du service, Catherine Sueur*,

polytechnicienne : administratrice générale adjointe du musée du Louvre, secrétaire générale du journal *Le Monde*, dont elle a restructuré l'imprimerie, directrice générale adjointe de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, présidente de *Télérama*...

Selon une critique récurrente, les jeunes entrés à l'Inspection auraient bénéficié d'une « rente à vie ». C'est une erreur. Ils disposaient d'une bonne carte de visite, mais leur carrière restait à construire. Nombre d'entre eux, maladroits ou malchanceux, ont terminé dans une certaine obscurité.

La même diversité apparaît dans les orientations culturelles des inspecteurs. Outre leurs ouvrages d'économie, ils écrivent volontiers des livres d'histoire (en dernier lieu, Alexandre Jevakhoff* et Jérôme Fehrenbach*). Parmi les auteurs de fiction, je recommande Jean Saint-Geours (notamment *Les Morphévres*, roman d'anticipation original), et Yann Gaillard, maître d'un humour très particulier (*Le Pingouin aux olives*). Bertrand Eveno* a présidé la Fondation nationale de la photographie et l'association Gens d'images. Bruno Deletré*, polytechnicien, président du directoire de la Caisse d'Épargne du Grand Est, mais aussi violoniste professionnel, pratique son instrument une heure par jour et anime depuis trente-quatre ans, en bénévole, un ensemble vocal de haut niveau, La Chapelle du Hainaut, dont le répertoire s'étend de Guillaume de Machaut à Messiaen. Stéréotypés, les inspecteurs des Finances ? Allons donc !

La diversité des missions

À la veille de la réforme de 2022, ils occupent encore dans l'économie une place enviable, mais en net recul par rapport à l'époque précédente. Les élites ne sont plus à la mode. Le rôle de l'État s'étant réduit, les entreprises sont moins désireuses de confier leur destin à d'anciens hauts fonctionnaires capables d'assurer de bonnes relations avec le pouvoir. Seul Nicolas Théry* est le numéro un d'un grand réseau bancaire, celui du Crédit mutuel. Depuis le départ de Pierre André de Chalendar (Saint-Gobain), aucun inspecteur ne se trouve à la tête d'une très grande entreprise industrielle. Le temps n'est plus où Louis Schweitzer pilotait Renault, où Philippe Jaffré conduisait Elf et où Alain Gomez animait Thomson.

5. Voir la contribution de N. CARRÉ DE MALBERG in *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2012.

En ce qui concerne le service de l'Inspection, la « tournée » a beaucoup évolué. Les vérifications comptables ou assimilées ne l'occupent plus qu'à 5 %. Tout nouveau venu doit néanmoins en faire l'expérience. S'y ajoutent, à vrai dire, des contrôles de régularité comme, en 2022, celui auquel a été soumise Orpea, cette chaîne de maisons de retraite qui a défrayé la chronique. À l'issue de cette opération, les missionnaires ont effectué, comme l'exigeait l'article 40 du Code de procédure pénale, deux « signalements » au procureur de la République.

Le reste du programme se compose d'enquêtes ordonnées par le ministre, et parfois aussi des missions d'appui au FMI ou à la Banque mondiale. Exemples tout récents : « L'inflation des prix des produits alimentaires » et « La réforme du financement de l'audiovisuel public ».

Environ 135 inspecteurs sont employés aujourd'hui dans le secteur public, et 165 au dehors (en disponibilité ou démissionnaires). Comme ces derniers avaient tous consacré à l'État une partie de leur vie active (au minimum les deux ans et demi de l'ENA et les quatre ans de « tournée », parfois beaucoup plus), les deux secteurs, public et privé, sont à peu près à égalité en termes de temps passé. Contrairement à ce qu'on dit souvent, il n'y a donc pas de dominante privée. L'effectif total est de l'ordre de 300 actifs, dont 60 femmes. Quelque 120 retraités complètent l'ensemble.

Jusqu'en 2022, l'Inspection voyait arriver, en moyenne annuelle : quatre ou cinq élèves sortant de l'ENA ; un à trois fonctionnaires expérimentés (tour extérieur) ; cinq ou six fonctionnaires détachés au titre de la mobilité (destinés à repartir après deux ou trois ans) ; et, de temps à autre, un militaire. Ainsi, les éléments accueillis à la sortie de l'ENA ne formaient plus que le tiers de l'effectif présent au service. Le principal objectif de la réforme de 2022, la diversité du recrutement, était déjà atteint. Fallait-il donc réformer ?

Demain

La réforme de la haute fonction publique qui vient d'être mise en œuvre (transformation de l'ENA, extinction de la plupart des corps), mais dont nous discernons encore mal les effets, provient d'un rêve d'uniformité contraire à l'intérêt du service public, selon lequel n'importe qui est

réputé capable de faire n'importe quoi n'importe où. On voudrait qu'un haut fonctionnaire puisse débiter au ministère de la Santé, continuer à

« Le principal objectif de la réforme de 2022, la diversité du recrutement, était déjà atteint. Fallait-il donc réformer ? »

l'Inspection et se retrouver sous-préfet de Marmande ou consul général à Nairobi. À chacune de ces embaardées, un savoir ou un savoir-faire acquis non sans peine serait rendu inutile.

Mais Bercy a besoin d'un bon outil de contrôle et d'enquête. Aussi l'Inspection des finances, mise en extinction en tant que corps, subsiste-t-elle en tant que service. Les nouvelles procédures de recrutement constituent un compromis entre le rêve et la nécessité. L'Inspection a accueilli sept fonctionnaires âgés de 25 à 35 ans, provenant de diverses administrations où ils se trouvaient en poste depuis au moins deux ans. 127 candidats s'étaient présentés : un grand succès, même si l'on observe que l'Inspection avait été la première, parmi les services similaires, à lancer son appel. Pour départager ces volontaires, il a fallu une épreuve écrite, anonyme, et des entretiens évidemment non anonymes avec un jury. D'où un résultat intéressant : outre une fonctionnaire d'hôpital, deux des sept reçus sont d'anciens énarques, sortis de l'école il y a quelque temps, deux autres sont des polytechniciens et les deux derniers sont auteurs d'une thèse. Toutefois, cette performance a été obtenue au prix d'un processus de sélection, qui n'est pas un concours supplémentaire mais y ressemble, alors que la plupart des intéressés avaient déjà passé un concours avant d'entrer dans la fonction publique.

Ils seront détachés à l'Inspection pour cinq ans, avec possibilité de demander une prolongation au maximum d'égale durée – mais l'administration aura toute licence de refuser. Après quoi ils devront repartir vers une destination parfois très différente, et sans le titre d'inspecteur des Finances, puisque l'extinction du corps éteint également le titre. Ils auront subi une procédure de sélection, et appris des connaissances

particulières, pour une durée qui pourra être assez brève. D'où un risque de disproportion, de gaspillage. Je suggère donc qu'afin de rentabiliser l'acquis et d'en faciliter la transmission, les inspecteurs qui ont quitté le service à l'issue de leur détachement puissent y revenir pour cinq ans sans subir un nouveau processus de sélection.

Comment sélectionner ?

Un décret du 9 mai 2023 a proclamé l'indépendance des inspecteurs des Finances dans l'exercice de leurs missions. Est-ce crédible ? Depuis la réforme, les candidats, avant d'affronter les épreuves de sélection, sont présélectionnés sur dossier. Une fois en fonction, ils reçoivent des directives concernant leurs écrits. Celui qui aura déçu risque de perdre ses primes et d'être affecté à des missions de faible intérêt. Quant aux inspecteurs généraux, ils ne pourront plus présenter des suggestions au ministre sans l'accord du chef du service.

L'effectif de l'Inspection est complété par de jeunes contractuels, au nombre de trois par an, recrutés hors de l'administration et ayant une formation universitaire ou assimilée. Le dernier appel a connu un vif succès : 175 candidats, départagés là encore par un processus de sélection. Les lauréats ne peuvent prétendre à l'indépendance, mais ils ont l'avantage de la jeunesse, appréciable pour exercer un métier mobile et exigeant.

Ces deux sources de recrutement semblent garantir la bonne qualité de l'Inspection pour les années à venir, mais elles ne garantissent pas l'excellence qu'assuraient jusqu'à présent les élèves « bottiers » accueillis à la sortie de l'ENA. Or cette excellence demeure nécessaire, pour essayer de préserver l'État des erreurs auxquelles il est enclin, et pour limiter le recours aux grands cabinets privés, vertement critiqué par les parlementaires.

Héritier de l'ENA, l'Institut national du service public (INSP) devrait fournir, à terme, environ la moitié de l'effectif de l'Inspection. Sa première promotion, qui sortira en 2025, et les suivantes apporteront-elles (après un délai d'attente d'au moins deux ans pour chacune) une valeur comparable à celle qui provenait de l'ENA ? On peut en douter, et ce pour trois raisons.

Doutes

La première est une probable baisse de niveau de l'INSP par rapport à sa devancière. Précédemment, les sujets les plus brillants, désireux de servir dans les grands corps (y compris les Affaires étrangères), savaient qu'ils pouvaient atteindre leur objectif, sauf malchance, en passant le concours d'entrée à l'ENA puis les épreuves de sortie, échelonnées au long de la scolarité. Désormais, il leur faudra passer le concours d'entrée à l'INSP, s'astreindre ensuite à un contrôle continu des connaissances, subir à la sortie une procédure d'affectation sur dossier aussi aléatoire qu'un concours et, deux ou trois ans plus tard, se plier à une sélection supplémentaire, afin d'être affectés, si tout va bien, à l'Inspection pour une durée qui ne dépassera peut-être pas cinq ans. Le parcours, avant d'arriver à l'Inspection, est allongé d'au moins vingt-quatre mois, et comporte trois sérieux aléas au lieu de deux. Je crains que, devant cette perspective, les meilleurs candidats potentiels ne se tournent vers le monde de l'entreprise, sans passage préalable par la fonction publique, ou même vers l'étranger.

Deuxième raison de douter : les bons élèves qui, à la sortie de l'INSP, auront obtenu, sur dossier, une affectation telle que le Trésor, le Budget ou la Législation fiscale, et qui y auront connu un début satisfaisant, hésiteront à se remettre en question peu de temps après et à présenter, au risque de mécontenter leurs supérieurs, une candidature aléatoire à l'Inspection, pour un séjour peut-être limité à cinq ans. Ils préféreront continuer sur leur voie, plus sûre. Les candidats seront plutôt ceux qui auront raté leur début dans l'administration. Nous risquons, en somme, une antisélection.

Pour éliminer ou réduire ces deux difficultés, il faudrait renoncer au délai d'attente de deux ans, et permettre l'accès à l'Inspection dès la sortie de l'INSP. Les partisans de ce délai soutiennent qu'on ne saurait vérifier ou enquêter dans l'administration sans y avoir vécu au préalable. Mais la variété des vérifications et enquêtes (secteur privé compris) est telle que leurs auteurs n'auront guère de chances de tomber sur un type de services déjà fréquenté par eux au cours de leurs premières années de fonctionnaire. Au demeurant, ils auront, à l'INSP, subi des stages assez longs dans diverses administrations ou entreprises. Sous le régime

antérieur à la réforme, les jeunes inspecteurs des Finances n'ont, à ma connaissance, jamais été accusés d'ignorance des réalités, car ils étaient encadrés par des chefs de brigade plus anciens. À titre de comparaison, les grands cabinets de conseil privés, devenus des concurrents de l'Inspection, ne se privent pas de recruter au sortir des universités et des grandes écoles.

Troisième facteur d'une perte d'attrait de l'Inspection : la disparition du titre d'inspecteur des Finances. Pourquoi, penseront certains candidats potentiels, se donner tant de mal, alors qu'après dix ans, voire cinq, aucune trace ostensible ne subsistera de leur passage dans ce service ? Les entreprises, et même certains employeurs publics, seront moins enclins à recruter. Plus heureux, le Conseil d'État et la Cour des comptes échapperont à cette dépréciation, car leurs recrues seront intégrées à un corps de magistrats existant, et pourvues d'un titre.

Dès lors, et sauf révision des nouvelles règles, la réputation de l'Inspection tombera en dessous de celles du Conseil d'État, de la Cour des comptes, des directions du Trésor, du Budget et de la Législation fiscale. Elle ne jouera plus son rôle de pont entre la fonction publique et le monde de l'entreprise.

Je mentionne enfin des recrutements d'inspecteurs de première classe et d'inspecteurs généraux, par des processus de sélection ouverts aux fonctionnaires de toutes administrations plus anciens que ceux qui viennent d'être mentionnés. Le risque est de sélectionner des généraux qui n'auront jamais tiré un coup de fusil (en clair, qui n'auront jamais effectué de tournée). On veut espérer que figureront parmi les lauréats certains sujets déjà détachés auparavant à un étage inférieur de l'Inspection. Cela dit, je crois comprendre que l'objectif est d'avoir, en fin de compte, moins de généraux et plus de

jeunes qu'autrefois, ce qui me paraît emprunter la bonne voie.

Élargissons le débat

Élargissons le débat. Le système de recrutement de la haute fonction publique est devenu trop lourd et trop aléatoire. Du temps de l'ENA, le choix de l'affectation de chacun était fonction de son rang de sortie. Maintenant, ce choix appartient aux différentes administrations, laissées libres de recruter qui elles veulent. De plus, les jeunes fonctionnaires issus de l'INSP qui se porteront deux ans après candidats pour l'Inspection, par exemple, se trouveront en concurrence avec toutes sortes de cadres du secteur privé, dès lors que ceux-ci auront acquis deux ans d'une expérience professionnelle quelconque. C'est, à peu de chose près, un retour à la situation d'avant 1843.

On me pardonnera d'esquisser une solution plus rationnelle. L'INSP renoncerait à donner des cours et des travaux pratiques qui font double emploi avec ceux de Sciences Po et des autres organismes de préparation aux concours. Sa scolarité se limiterait à la comptabilité, à l'informatique et aux langues. Les notes obtenues en ces matières et les notes de stage s'ajouteraient à celles du concours d'entrée pour déterminer le classement de sortie, lequel serait ainsi rétabli, et servirait de base aux affectations. Ainsi, les candidats à l'INSP auraient dès l'entrée une idée de ce qu'ils peuvent obtenir, et pourraient le cas échéant changer de parcours, alors qu'aujourd'hui leur avenir est totalement obscur.

PATRICE CAHART

Inspecteur général des Finances (h), il a été directeur de la Législation fiscale et a présidé la Bibliothèque nationale. Ses ouvrages de fiction et ses essais ont été publiés pour la plupart sous le nom de Nicolas Saudray.

L'Inspection générale des finances en 1931

FRANÇOIS PIETRI

À l'article de Patrice Cahart j'ai souhaité joindre un document qui permette de comprendre « l'esprit de corps », et on le comprend d'autant mieux en l'observant lorsqu'il s'exprime. Par là, je voudrais montrer qu'une société n'est pas uniquement composée d'individus, que l'esprit de corps ne nuit pas, qu'il renforce un pays, même une démocratie, quand les corps ne sont pas clos mais ouverts. Que serait une armée, des juges, des avocats ou des professeurs sans esprit de corps ? Que serait un pays duquel ces corps disparaîtraient en une poussière d'ambitions particulières ou d'égaux hypocrites, aux propos célestes et aux mœurs souterraines ?

Comme le dit Patrice Cahart, l'Inspection des finances a été fondée en deux fois : ébauchée par Nicolas-François Mollien, en 1809, sous l'Empire, puis organisée en 1831 par le baron Louis, sous Louis-Philippe. Au *xx^e* siècle, elle a donc été célébrée par deux anniversaires : en 1909 et en 1931. Le hasard de l'histoire a fait que, lors de chacun de ces anniversaires, le ministre qui présida à la célébration avait été inspecteur des Finances : Joseph Caillaux puis François Pietri. Le hasard est tenace d'ailleurs, puisque Emmanuel Macron, sous la présidence duquel l'Inspection est profondément réorganisée, a lui aussi appartenu au corps.

Je n'ai malheureusement pas retrouvé le texte du discours de Caillaux. En revanche, j'ai trouvé, sans difficulté, celui de Pietri que l'on va lire ici. Je ne sais pas comment sera celui du ministre qui, bientôt en 2031, célébrera le bicentenaire ; j'ignore aussi de quel « corps » il sera issu. Je suis sûr, en tout cas, que ce sera un discours d'un style différent.

J.-C. C.

M. Messieurs les inspecteurs généraux,
Mes chers camarades,

Il y a vingt-deux ans, et dans cette même salle si j'ai bonne mémoire, l'Inspection générale des finances célébrait son premier centenaire, ou plutôt le premier de ses deux centenaires, celui qu'on peut appeler son centenaire napoléonien. Elle fête aujourd'hui le second, qui correspond à sa forme et à sa structure définitives, fixées l'une

et l'autre par Jean-Dominique Louis, ministre du roi des Français.

Si je ne craignais l'irrévérence de la métaphore, plus encore que sa hardiesse biologique, j'oserais dire que l'Inspection générale doit sa conception au comte Mollien et sa naissance au baron Louis.

J'ai conservé du dîner du 10 février 1909, mes chers camarades, un souvenir dont je ne saurais dire si la fraîcheur a tenu à ma jeunesse dans le

corps ou à la nouveauté des banquets dans mon existence... Nous étions cent vingt-trois. Le menu s'ornait d'un cul-de-lampe symbolique : un dragon vomissant des flammes au pied d'un arbre à fruits, et cette devise en exergue : *Abstinet et servat*. La liste des mets attestait aussitôt que ce fier adage n'offrait avec la cérémonie elle-même qu'un rapport figuré. Loin de moi, certes, l'idée de me plaindre de l'excellent et substantiel repas que nous venons de faire; mais je dois à l'histoire de notre collègue et à celle de la gastronomie de constater que, cinq ans avant la guerre, l'appétit d'un inspecteur des Finances, aiguisé sans doute par des tournées plus fréquentes, se montrait spécialement exigeant. Douze plats, coupés en leur milieu par des granités à l'orange – intermède alors classique de toutes les agapes officielles –, trois entremets, neuf sortes de vins, le tout bercé par douze morceaux de musique, comme dans la fête sur l'eau du *Menteur* : tel fut, Messieurs, sous le signe du multiple trois, le vigoureux prélude de l'émouvante allocution que prononça, au dessert, notre regretté président M. de Montplanet, avant de laisser la parole au Ministre.

Le ministre était alors M. Caillaux, et le hasard fait si ingénieusement les choses, mes chers camarades, qu'à près d'un quart de siècle d'intervalle, il était écrit que chacun des deux centenaires de l'Inspection serait patronné par un ministre sorti lui-même du corps... Comme si, jalouse de l'étroite cooptation qui la gouverne, l'Inspection n'entendait laisser qu'aux siens l'honneur de rappeler son passé et d'exalter ses mérites.

Cette fois, à la vérité, nous sommes, Rue de Rivoli, deux ministres au lieu d'un seul. Et si, par une faveur que je dois à la délicate initiative de mon collègue, je me trouve porter ici la parole en son nom comme au mien, qu'il me soit permis un instant d'invertir les rôles et de lui adresser, non plus comme ministre du Budget, mais comme vétéran de l'Inspection, l'hommage de ses collaborateurs assemblés.

Mon ami Pierre-Étienne Flandin a trop le sens du génie traditionnel de ce pays et le respect des forces morales qui le conduisent pour n'avoir point mesuré, dès son arrivée dans la vieille maison du Louvre, l'étendue des services que l'Inspection y rend inlassablement depuis plus d'un siècle. À la même place où il est assis,

le sage Mollien inventa cette corporation et la constitua gardienne du Trésor, dont la gestion lui est aujourd'hui confiée. Alors comme à présent, deux hommes se partageaient le lourd fardeau des Finances, si bien qu'à quelques années près, c'est encore un centenaire que nous nous trouvons célébrer : celui de la dualité de notre commun département. Et une dernière, enfin, et flatteuse coïncidence fait que son prédécesseur était avocat et le mien fonctionnaire... Les anciens avaient raison de penser qu'il y a une muse de l'histoire!

À la vérité, Messieurs, en s'accordant cent ans d'âge, ou même cent vingt, l'Inspection, comme les dames du meilleur monde, se rajeunit quelque peu. Nous aurions dû, pour être précis, et dès 1909, célébrer son bicentenaire, si j'en crois le beau livre de Lasteyrie et l'édit qu'il reproduit en annexe. Louis XIV n'avait-il pas créé, dans les dernières années de son règne, un corps de conseillers-inspecteurs des Finances, dont les charges s'acquéraient à des conditions que le malheur des temps actuels vous fera apprécier : seize pour cent du prix payé, une complète exonération fiscale et le droit de prendre cinquante litres de sel par an dans les greniers de la gabelle?... Il faut croire que les jeunes gens de qualité trouvaient alors un meilleur emploi de leurs héritages, puisque l'enchère fut sans écho et que cet intéressant placement ne trouva point de preneurs.

Toujours est-il, et pour nous tenir aux règles acceptées du jeu, qu'à l'ébauche tentée, ou reprise, par Mollien, le baron Louis substituait, en 1831, une œuvre plus durable.

Une prédilection native

Mais il a suffi de ce stage à l'école du Trésor pour tracer au corps sa voie véritable et pour marquer sa destinée d'une sorte de prédilection native. Quel que sera, par la suite, l'élargissement de sa technique et de son pouvoir, il demeurera surtout le gardien sourcilieux des deniers publics. Son rôle, avant d'être administratif, ou économique, ou contentieux, restera dominé par le constant souci du rendement, par la nécessité précise, et vitale, d'alimenter les caisses de l'État.

L'Inspection, en tout cas, déjà nourrie de souvenirs et d'habitudes, élevée à l'école méthodique de l'administration impériale, entrait dans sa

majorité en lauréate, le front marqué du signe d'or des Empatrides.

« Si l'Inspection des finances a servi l'État avec une aussi persistante fidélité, c'est qu'elle répondait à l'une des conceptions les plus solides du génie administratif du Premier Consul : le principe des élites. »

Pour qui connaît les dessous de cette étrange et tumultueuse époque, il n'y avait pourtant rien qui prédisposât le baron Louis au culte des traditions. Il offrait un des types les plus curieux de cet opportunisme révolutionnaire dont la formule avait été fixée, l'année précédente, par un mot de Talleyrand. Ayant prêté serment à la Charte nouvelle, l'ancien évêque d'Autun se pencha vers le fils de Philippe-Égalité et murmura à son oreille : « Sire, c'est le treizième. »

Celui qui lui avait servi de diacre devant l'autel des Fédérations, car Louis était, lui aussi, d'Église et avait chanté en latin son premier hymne de fidélité politique, servit, l'un après l'autre, plusieurs régimes, mais il le fit avec une si constante gravité et une raideur si sincère que l'histoire, toujours complaisante aux gens sérieux, lui a fait un masque de droiture que les ironies de mon collègue Gignoux, le dernier en date de ses biographes, n'ont point réussi à effacer.

Pourquoi, au fait, s'en plaindrait-on ? Cette obstination à discerner la pérennité de l'État sous la diversité successive des vêtements qui le couvrent n'a pas nui à la grandeur nationale et, à y réfléchir, si elle est, peut-être, la faiblesse d'un homme, elle est, à coup sûr, la force et l'honneur d'une corporation.

L'Inspection des finances est un vivant exemple de ce loyalisme collectif.

Passionnée de bien public, ardente à sa tâche, orgueilleuse de sa technique, jalouse de son renom de probité, elle n'a eu d'autre politique, au cours d'un siècle de labeur et de succès, que celle de défendre le Trésor de France. Et si forte est, à cet égard, sa tradition silencieuse qu'au cours de ces soirées de province qui sont

la récréation et le charme des tournées de vérification, la seule controverse qui parût spontanément bannie de nos propos était celle qui, au même instant, déchirait le plus souvent la table d'hôte voisine...

Je dirai mieux. Quand certains d'entre nous – ils n'ont pas été nombreux et ils méritent quelque circonstance atténuante – ont rompu ce pacte discret pour entrer dans les conseils du pouvoir, ils ont mis une sorte de coquetterie à le renouer dans le choix de leurs collaborateurs ou dans les contacts journaliers qu'ils échangeaient avec eux.

Préserver le Budget et le Trésor

Certes, je n'entends point médire du jeu parlementaire. En dépit de ses misères ou de ses injustices, la politique est une nécessité, et sa violence même est un bien, comme l'orage. Les États forts sont ceux où la discussion est libre et où les partis ont loisir de s'affronter ; et je ne choquerai pas, j'imagine, le milieu de bourgeois avisés et libéraux qui est le nôtre, en professant qu'un régime représentatif imparfait vaut encore mieux qu'une dictature irréprochable.

Mais il n'est pas moins certain que la grandeur continue d'un pays comme celui-ci est faite, en partie, de ce que ses fonctionnaires se tiennent pour liés non point au gouvernement, mais à l'État. Ils respectent l'un, ils servent l'autre. Et c'est là tout le secret de ce corps de l'Inspection qui, demeuré impassiblement lui-même au milieu des remous du siècle dernier, a su en préserver le Budget et le Trésor, semblable à cette tribu préposée à l'arche et qui la conduisait intacte à travers les agitations d'Israël.

Car c'est, Messieurs, un fait digne de remarque que, tout au long de ce XIX^e siècle tourmenté, ni les révolutions, ni les guerres, ni les crises n'ont, en France, à la différence de bien d'autres pays, servi de prétexte au désordre ou au pillage des finances publiques.

L'Empire, en dépit de ses conquêtes et de son faste, laissait une situation obérée, mais claire, et des écritures d'une parfaite probité. La Restauration, qui vit une dette déjà sérieuse s'alourdir de tout le dédommagement du passé, n'en fixa pas moins les bases de notre système comptable. Les largesses sociales de 1848, l'idéologie européenne du Second Empire, le désastre de 1870 et son pesant tribut n'ont pas arrêté davantage

le perfectionnement constant de nos méthodes et la continuité de notre santé financière. Et quand, franchissant le seuil du siècle actuel, nous en venons à l'effrayante secousse de la guerre de 1914, nous constatons avec quelque satisfaction professionnelle que, si la situation a pu parfois être dramatique, elle n'a jamais été trouble, et que la gestion des deniers publics s'y est maintenue sans reproche.

Un Parlement critiqué par principe et des gouvernements plus solidaires entre eux qu'il n'apparaît aux littérateurs ont été, certes, pour beaucoup dans cette sagesse ininterrompue de nos finances, mais qui pourrait nier qu'en marge de leur action décisive, poursuivant son infatigable et patient labeur, la pupille du baron Louis n'ait été la vraie vestale d'une flamme devenue, par instants, si faible que le moindre souffle de démagogie eût réussi à l'éteindre ?

L'Inspection est une école

Si l'Inspection des finances, Messieurs, a servi l'État avec une aussi persistante fidélité, c'est qu'elle répondait à l'une des conceptions les plus solides du génie administratif du Premier Consul : le principe des élites, qui rendait à une société nivelée à l'excès par l'électoratisme le stimulant rajeuni d'une sorte de noblesse.

L'Inspection des finances, la Cour des comptes, le Conseil d'État, le corps des ingénieurs, les Contrôles de l'armée, eux-mêmes alimentés par des sélections du premier degré, telles que l'École polytechnique ou les grades universitaires, sont à l'administration ce que le Barreau est au droit, la Compagnie des agents de change aux affaires, l'Institut aux sciences et aux lettres, ce que la Légion d'honneur est à l'ensemble.

La formule du choix fermé, ou du renouvellement par leur propre soin, ajoute au prestige de ces assemblées d'élite la force morale et les vertus de la caste.

Ah ! Cet esprit de caste de l'Inspection, le lui a-t-on assez reproché, dans ces milieux où, par un inconscient mélange d'ignorance et d'envie, on se plaît à détruire ce qui tient aux fondements mêmes de la nation, comme ces sectaires de Byzance qui, prenant pour des idoles les cariatides des temples, les frappaient à coups de bélier et s'envenimaient naïvement sous leurs débris...

Oui, on a trop parlé de notre mystérieuse solidarité, sans s'aviser qu'avant d'être une solidarité

de personnes, elle était une solidarité de doctrine ; que, loin de n'être qu'un *club*, l'Inspection était surtout une école.

Aucun des grands corps de l'État n'en fournit un aussi vigoureux témoignage.

Dans toutes les occasions où se sont posées, pour les finances nationales, de grandes controverses techniques, l'Inspection, librement, sans contrainte, ne prenant son mot d'ordre que dans la logique professionnelle et le souci de la vérité, s'est montrée indivisée et unanime. La querelle des impôts indirects, celle de la fiscalité personnelle, celle des incidences, celle des conversions, celle de l'étalon d'or et du principe quantitatif, celles enfin – les plus récentes et les plus mémorables – de la stabilisation de la monnaie et des dettes extérieures, l'ont vue groupée d'un même côté, soutenant invariablement ses vues, allant parfois jusqu'à les imposer à la volonté hésitante des ministres.

Si bien que, confondant sous une sorte d'anonymat de principe les auteurs et leurs origines, on s'est toujours borné à dire : « C'est la thèse de l'Inspection », éclatant hommage, n'est-il pas vrai ? rendu à la discipline scientifique du Corps et à l'effacement désintéressé de ses membres...

Et c'est ici, Messieurs, après la communauté de sa formation et de sa doctrine, la seconde des forces historiques de notre vieille compagnie : les inspecteurs travaillant collectivement pour le Ministre, dont ils sont, suivant le mot de Villèle, « les yeux et les bras ». J'ai même pu, dans un écrit récent, au scandale de certains de mes contemporains et au rebours de tant de préjugés établis, professer qu'il continuait à en être ainsi des inspecteurs démissionnaires, ayant quitté le métier sans esprit apparent de retour, mais marqués à jamais de sa puissante empreinte.

Mes chers camarades, je suis l'un de ceux-là, et vous ne m'en voudrez pas d'avoir exprimé, avec une chaleur dont ma sincérité est l'excuse, tout l'attachement que j'ai gardé à une corporation et à un métier auxquels j'ai conscience de devoir le meilleur d'une carrière déjà longue et le plus clair de mes humbles mérites.

Le tiers de l'effectif

J'appartiens à une génération du corps, chers amis, qui, dans l'ordre professionnel, ne fut assurément ni meilleure ni pire que les

autres, et je me hâte d'ajouter que, tout en constatant, à la lecture de l'annuaire, que je serais à la veille de passer «général» si j'étais demeuré dans les cadres, je n'en suis pas encore à ce point de pessimisme où le vieillard d'Horace ne se sentait plus d'admiration que pour le passé. J'atteste que les jeunes inspecteurs sont égaux à leurs aînés. J'ose même dire que, moins imprégnés d'humanisme financier, moins respectueux des canons, avec une imperceptible tendance au dédain de la forme, ils me paraissent, en revanche, plus alertes, plus extérieurs, plus près de la vie et de l'action. Ils se meuvent en plein siècle avec une vigueur d'allures et une assurance que leurs anciens n'acquerraient point sans quelque peine, ou qu'il leur arrivait de repousser comme une faiblesse. Cette formule nouvelle, qui tient de la généralisation du sport, n'est aucunement pour me déplaire, dût-elle s'accompagner parfois, et assez logiquement, somme toute, d'un certain goût pour la vitesse...

Ce que je leur demande, c'est de ne jamais rien perdre, à ce contact un peu brutal des réalités, de la pureté patriotique qui a marqué, si douloureusement hélas! l'idéal de nos promotions à nous.

Je ne revendique pas d'autre priorité, dans la longue histoire de l'Inspection, pour les camarades aux côtés desquels j'ai vécu et travaillé, que celle de leur vaillance et de leur sacrifice, à l'une des heures les plus sombres qu'ait traversées la nation. Ils sont là dix-neuf, répartis sur dix promotions à peine, dont ils représentent exactement le tiers de l'effectif, et leur héroïsme sanglant fut volontaire, puisque les règlements les classaient comme indisponibles ou les affectaient hors des cadres.

Ayez toujours à l'esprit, jeunes gens, cette saisissante tache rouge, figurée par les noms de vos anciens tombés à l'ennemi, cette tache qui, d'année en année, monte lentement le long de la liste officielle, où les a maintenus une pensée pieuse. Il adviendra que ces noms quitteront un

à un annuaire et que la tache funèbre aura un jour disparu. Que son fier souvenir vous reste, mes amis, avec celui d'une guerre que vos aînés auront faite pour vous permettre, à vous, de continuer à servir un grand pays et à l'aimer davantage!

Pardonnez-moi. Au risque d'assombrir cette fête, j'avais le devoir, devant le corps assemblé, de saluer la mémoire de ces dix-neuf camarades qui, suivant la noble expression dont se sert la préface anonyme de notre Livre d'honneur, ont voulu ajouter à l'histoire séculaire de l'Inspection une gloire qui lui manquait encore.

Je vous demande même de finir sur cette évocation. Elle témoigne qu'étroitement unis dans la doctrine, dans le travail et dans le zèle du bien public, les inspecteurs des Finances, à l'heure du péril commun, sont restés solidaires dans le don d'eux-mêmes. C'est ici la véritable grandeur des élites et la force de cet esprit de caste dont on n'aperçoit trop volontiers que les faiblesses. Cent ans de traditions renouvelées, de vertus transmises, d'exemples religieusement suivis ont fait de l'initiative incertaine de Mollien et de Louis une des institutions fondamentales de l'État dont le génie français peut dire, avec le même orgueil que le poète des *Odes* : *J'ai façonné quelque chose de plus durable que l'airain.*

Je lève mon verre, Messieurs, à l'indestructible jeunesse de la vieille Inspection, à ceux qui ont illustré le Corps dans le passé, à ceux qui, dans l'avenir, sauront en maintenir la règle et le renom.

Et, pour donner à mon *toast* une forme à la fois matérielle et symbolique, je bois à la mémoire du doyen de nos six cent trente camarades, morts et vivants, Jean-François Petit, né à Paris sous Louis XV, et à la santé du Cadet du dernier concours, M. Montarnal, né en 1908, dont j'ai signé la Commission d'adjoint il y a quelques jours, avec beaucoup de plaisir et un peu de mélancolie.

Réflexions sur la politique monétaire

JACQUES DE LAROSIÈRE

Le 18 septembre dernier, Jacques de Larosière a présenté devant l'Académie des sciences morales et politiques, présidée par Jean-Claude Trichet, une communication exprimant ses réflexions sur la politique monétaire telle qu'elle a été pratiquée dans les démocraties occidentales depuis plus d'un quart de siècle. Comme on le verra, il conclut que désormais, compte tenu de l'importance qu'ont pris dans le monde les équilibres financiers, les banques centrales devraient davantage se préoccuper de la stabilité des systèmes financiers, et ne pas se fixer exclusivement sur un objectif d'inflation. Il ouvre un débat dont nous espérons qu'il se poursuivra.

COMMENTAIRE

La littérature a relevé qu'en temps de paix, c'est l'inflation qui est considérée par les populations interrogées comme le plus grand des dangers, avant même le chômage. Déjà après la Grande Guerre, Keynes estimait que l'inflation était « l'un des événements les plus significatifs de l'histoire économique ». On peut le comprendre : « La monnaie est l'étalon qui permet de donner sa valeur à toute chose », selon Montesquieu. Comment imaginer que cet étalon puisse lui-même changer de valeur à tout moment ?

Jusqu'en 1971

Traditionnellement, depuis leur apparition à partir de la fin du XVII^e siècle, ce sont les banques centrales qui ont reçu pour mission d'assurer la stabilité de la monnaie. Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, les grandes puissances ont décidé de fonder leurs monnaies sur une valeur physique, celle d'une marchandise rare, simple à estimer et dont le marché était assez stable, à savoir l'or. Les porteurs de billets émis par les banques centrales pouvaient, à tout moment, les convertir en métal.

Toutes les monnaies qui jouaient un rôle clef dans le commerce international étaient ainsi définies par un poids d'or. Elles s'échangeaient aisément puisqu'elles étaient définies de la même façon. Pour assurer la stabilité du système, les monnaies ne changeaient pas le poids d'or qui les définissait. Les parités de change étaient donc fixes : point de dévaluation à but mercantile.

Ce système, qui avait assuré une grande stabilité monétaire internationale et avait permis de financer la révolution industrielle, s'effondra lors de la guerre de 1914. Les dépenses militaires étaient devenues si colossales qu'il était illusoire de pouvoir continuer à gager en or l'émission de monnaie. On s'est résigné à émettre autant de monnaie que l'exigeait la poursuite des hostilités. Cela signa la fin de la stabilité et la montée de l'inflation.

On essaya bien, après la Grande Guerre, de restaurer le régime de l'étalon-or, mais on n'y parvint pas. L'habitude de financer les dépenses publiques, toujours croissantes, par de la dette, ainsi que le désir de gagner des parts de marché à l'exportation en jouant des dévaluations

compétitives¹ expliquent cet échec. Le monde était entré dans le régime des taux de change flottants.

Les États-Unis, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, étaient bien décidés à recréer un ordre monétaire mondial. Cet ordre prit la forme, sous l'appellation de « système de Bretton Woods », d'un régime de taux de change fixes. Chaque monnaie était définie par rapport au dollar, devenu l'ancre du système, mais lui-même était soumis à la convertibilité-or : les banques centrales étrangères qui estimaient détenir trop de dollars pouvaient les échanger contre or auprès des autorités américaines.

Tant que les États-Unis furent en équilibre de balance des paiements, le système fonctionna à peu près. Les monnaies, définies en dollars, étaient tenues à une certaine discipline. Elles n'étaient autorisées à dévaluer qu'avec l'accord de Fonds monétaire international (FMI), qui pouvait ainsi imposer sa « conditionnalité ».

Mais la guerre du Vietnam, à la fin des années 1960, emporta le système de Bretton Woods. Les États-Unis avaient décidé de financer cette guerre non pas en levant des impôts additionnels mais par l'emprunt. Cependant, du fait de la hausse des dépenses militaires, le pays, dont l'endettement croissait rapidement, ne possédait pas assez d'or pour assurer la convertibilité du dollar.

Le système monétaire international s'effondra en août 1971, avec la décision du Président Nixon de mettre fin à la convertibilité du dollar.

S'ensuivit un régime de flottement – plus ou moins administré – des taux de change. Ce « non-système », qui nous gouverne encore aujourd'hui, ne comporte plus aucune discipline.

L'affaiblissement du système financier

C'est dans ce contexte international, qui seul permet de comprendre le sujet, que je vais tenter de décrire et de porter une appréciation sur la politique monétaire suivie depuis près de vingt ans.

La politique monétaire de ces dernières années a été marquée par une stimulation continue. Ce faisant, elle a mené à l'affaiblissement du système financier.

Depuis la crise financière de 2007-2008, elle-même due à un excès d'endettement, la politique monétaire des grandes banques centrales – qui ont suivi l'exemple de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) – a été constamment stimulatrice. La création monétaire avait « tourné à plein régime » depuis plus de quinze ans, ainsi que le reconnaît l'ancien économiste en chef du FMI Kenneth Rogoff, pourtant adepte de la nouvelle politique.

Voici comment on peut caractériser la politique monétaire depuis une vingtaine d'années.

Les taux d'intérêt directs ont été maintenus à 0 et même en dessous en termes réels pendant vingt ans. C'est ce que montre le graphique 1.

Concrètement, cela signifie qu'un acheteur européen de bons de Trésor a dû payer une subvention à l'État emprunteur pour être autorisé à lui prêter.

Cette anomalie n'a pas concerné que les taux courts. Elle s'est propagée à toute la courbe des taux. Ainsi, en 2020, 40 % de la dette publique européenne comportaient une rémunération nominale négative.

Dans la mesure où elle a consisté à taxer les épargnants désireux de financer l'économie, cette incongruité, unique dans l'histoire, a paru normale et même souhaitable à beaucoup.

Pourtant, le paradoxe était de taille : quand il s'agit de financer une économie et son investissement productif, est-il normal de punir l'épargnant, c'est-à-dire l'apporteur de capitaux ?

La croissance de l'émission monétaire a continuellement dépassé celle de l'économie réelle.

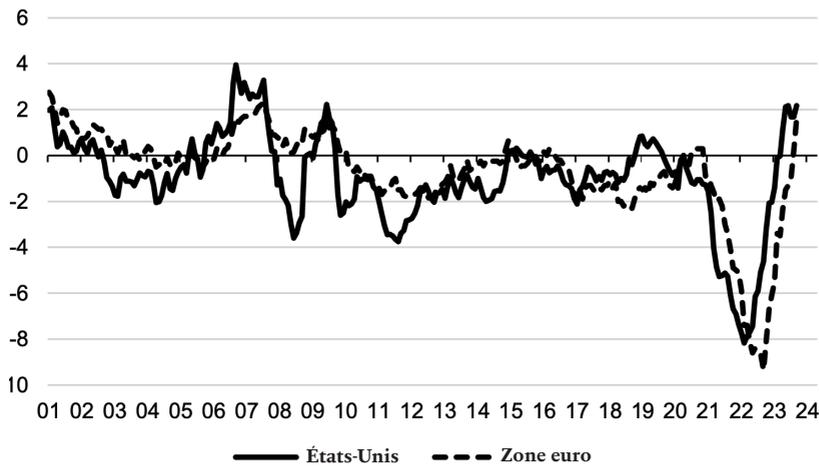
Le graphique 2 montre que la croissance de l'agrégat monétaire le plus compréhensif (M3) a constamment excédé celle de l'économie (PIB), et ce tant en Europe qu'aux États-Unis.

Ainsi, entre 2000 et 2019, M3 a crû de 220 % aux États-Unis face à une croissance du PIB réel de 48,6 % ; les chiffres correspondants pour la zone euro sont respectivement de 172,5 % et de 28 %.

Si l'on se réfère à la « monnaie Banque centrale » (billets en circulation et réserves détenues par les banques commerciales auprès de l'Institut d'émission), on voit que, pour la majorité des pays de l'OCDE, cette dernière est passée de 2,5 trillions de dollars en 2006 à 25 trillions en 2022, soit une hausse record de 900 % en quinze ans.

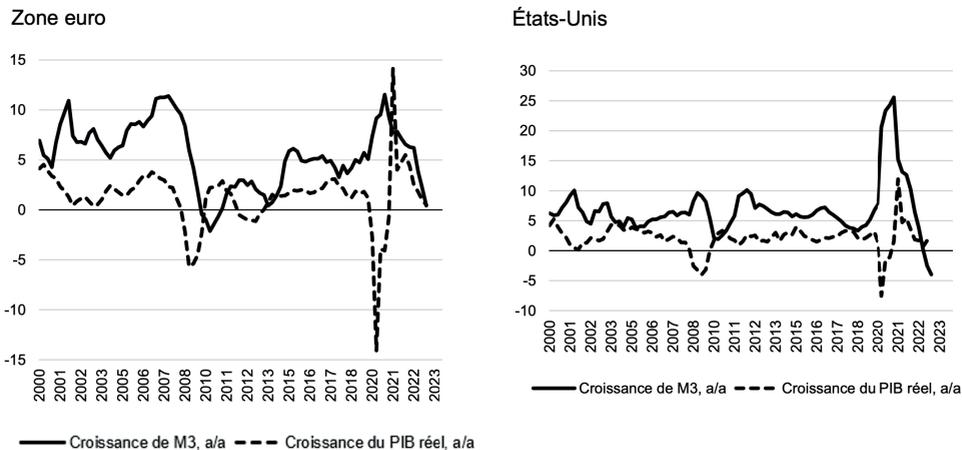
1. C'est la « *beggar thy neighbor policy* » (politique consistant à « mendier auprès de son voisin »), qui exacerba les tensions géopolitiques dans les années 1930.

GRAPHIQUE 1 Taux d'intérêt directs réels, ajustés de l'inflation totale (%)



Les taux d'intérêt réels sont issus de la différence entre le taux directeur nominal et l'inflation observée.
 Source : Banque des règlements internationaux.
 Chiffres : octobre 2023.

GRAPHIQUE 2 Le financement monétaire dépasse les besoins à financer
 Croissance de l'agrégat M3 vs croissance du PIB réel (% glissement annuel)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
 Chiffres : T2 2023.

Ces données doivent, certes, être interprétées avec prudence, car la relation entre la création monétaire et l'inflation est complexe et non linéaire (la vitesse de circulation de la monnaie ainsi que l'irrégularité du besoin de monnaie éprouvé par les agents économiques sont difficiles à modéliser).

Toutefois, la continuité et l'ampleur de cet « excès » de monnaie auraient dû, pour le moins,

inciter à se poser la question du bien-fondé de la politique suivie... Traditionnellement, la croissance du financement était proportionnelle à celle de l'économie. Ce lien a disparu depuis vingt ans : désormais, le financement dépasse les besoins économiques.

Il faut rappeler ici que l'économiste français Jean Bodin avait posé dès 1568 l'équation quantitative de la monnaie, reprise bien plus tard par

Milton Friedman et les économistes américains. Il avait démontré que, si la création de signes monétaires dépassait trop et pendant trop longtemps les besoins de financement de l'économie, l'inflation finirait par apparaître. Cette thèse n'a jamais été démentie.

La politique monétaire a été conduite de façon asymétrique. Son examen détaillé montre qu'elle a été continuellement stimulatrice : elle a été très allante au moindre signe de ralentissement économique, sans devenir vraiment restrictive en cas de surchauffe.

Or on sait qu'une politique monétaire anti-inflationniste doit tenir compte du cycle économique et alterner des phases d'accommodement et de resserrement en fonction de la conjoncture.

La politique monétaire de bas taux d'intérêt a ainsi contribué à une croissance massive de l'endettement des pays avancés.

Le graphique 3, établi par l'Institut de la finance internationale, montre que la dette globale a explosé au cours des dix-sept dernières années. Entre 2006 et 2022, cette dernière (financière + non financière) a en effet doublé en valeur, passant de 150 à environ 300 trillions de dollars.

D'après les chiffres de la Banque des règlements internationaux – qui, à la différence de l'Institut de la finance internationale, exclut la dette émise par les organisations financières –, la dette globale est passée en termes réels de 186,8 % du PIB en 2000 à 255,6 % en 2022 (soit + 36 %) aux États-Unis, et de 198,1 % en 2000 à 250,9 % en 2022 (soit + 26,6 %) dans la zone euro.

Cette explosion de l'endettement concerne tous les agents économiques. Ainsi, les gouvernements ont vu leur dette bondir en termes réels :

États-Unis : de 48 % du PIB en 2000 à 112 % en 2022, soit + 130 % ;

Zone euro : de 69 % du PIB en 2000 à 92 % en 2022, soit + 33 %.

Pendant la même période, les entreprises privées non financières et les ménages ont vu leur dette s'élever, notamment en Europe :

États-Unis : de 135 % à 152 % du PIB, soit + 12 % ;

Zone euro : de 126 % à 162 % du PIB, soit + 28 %.

Les taux bas pendant une longue période ont évidemment favorisé cette montée inouïe de l'endettement global.

Or, si l'on veut prévenir l'inflation, il est indispensable de surveiller l'évolution du crédit. C'est, en effet, la montée excessive de l'endettement qui joue un rôle décisif sur la demande interne et donc sur l'inflation². L'accroissement du crédit dans les années 2013-2019 ne s'est pas accompagné d'une hausse de l'inflation des prix des biens et services, mais des prix des actifs financiers et immobiliers, ce qui a créé une grande instabilité du système financier.

Et, de fait, la politique monétaire traditionnelle (dite « conventionnelle ») s'était toujours préoccupée de la montée du crédit et surveillait de près l'évolution de cet indicateur essentiel.

Or, depuis quinze ans, cela n'est plus le cas. Le voyant d'endettement ne semble même plus figurer sur le tableau de bord de nos banquiers centraux. Pourtant, l'explosion spectaculaire du crédit (100 % entre 2006 et 2022) aurait dû, pour le moins, susciter une réaction d'inquiétude... mais il n'en fut rien.

L'investissement productif a-t-il au moins bénéficié des taux bas ? La réponse est malheureusement négative. Les taux d'intérêt zéro ont, certes, favorisé l'endettement, mais pas l'investissement productif.

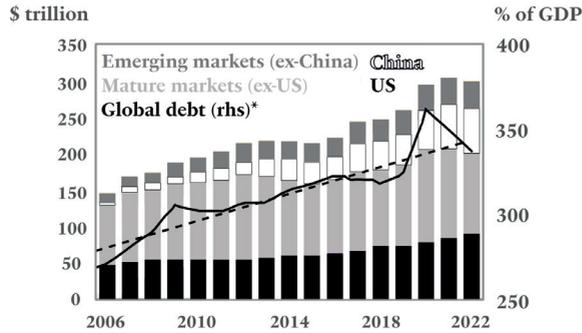
Le graphique 4 montre que, dans les pays avancés, le capital investi en actifs productifs (non résidentiels) a décliné de 2,5 % du PIB au cours des vingt années de taux zéro. Cette situation est unique pour une économie mondiale censée croître.

L'explication tient, en partie, à la politique monétaire. Keynes nous avait mis en garde : la « trappe à liquidité » n'est pas favorable à l'investissement productif à long terme. En effet, face à l'absence de rémunération de l'épargne, les agents économiques préfèrent, rationnellement, rester liquides et ne pas s'engager dans des investissements risqués à long terme sans perspective de gain.

Le graphique 5 montre que, de fait, la partie purement liquide de l'épargne des ménages européens s'est littéralement envolée au détriment des placements productifs à long terme.

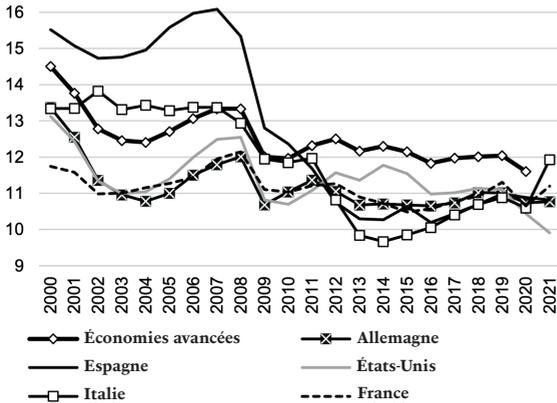
2. Le FMI enseignait que la détérioration de la balance des paiements courants d'un pays dépend de l'évolution des *net domestic assets*, c'est-à-dire de la variation du crédit à l'économie et au gouvernement.

GRAPHIQUE 3 La dette globale a explosé



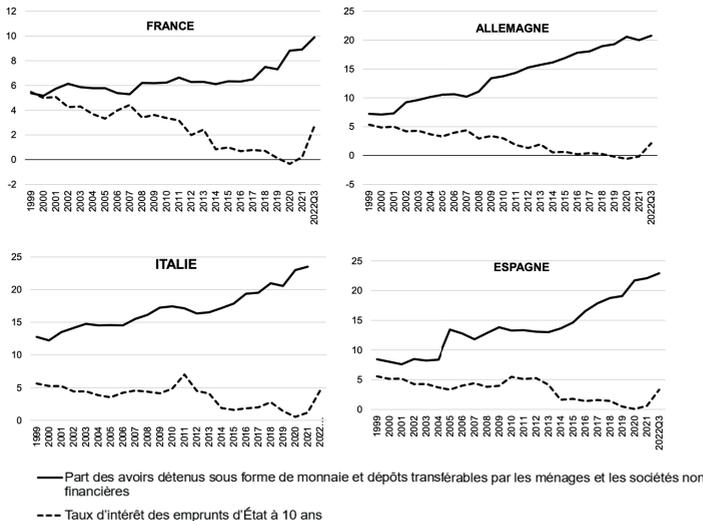
* La ligne en pointillés indique la tendance au cours de la période pré-Covid.
Source : Institut de la finance internationale.
Chiffres : T4 2022.

GRAPHIQUE 4 L'investissement productif diminue
Investissement non résidentiel dans les économies avancées (% du PIB)



* Économies avancées = Allemagne, Australie, Canada, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni.
Les séries comprennent les investissements des administrations publiques et des entreprises.
Source : OCDE, selon calculs du FMI.

GRAPHIQUE 5 L'épargne devient de plus en plus liquide
Évolution des avoirs liquides des agents économiques (% de l'épargne financière)



Sources : Eurostat, Refinitiv Eikon, Observatoire de l'épargne européenne (OEE).

Il était aussi devenu plus intéressant pour une entreprise de s'endetter à bas coût pour racheter ses actions plutôt que d'investir à long terme, d'où l'explosion des *share buy backs*, qu'il lustre le graphique 6.

Le bilan des banques centrales a atteint des montants jamais observés dans le passé, du moins en temps de paix.

Étant donné, comme on l'a montré plus haut, que les taux d'intérêt directs ont été maintenus à zéro, voire en territoire négatif, pendant vingt ans, les banques centrales ont dû faire face à une difficulté.

Comme les taux d'intérêt nominaux ne sauraient descendre beaucoup en dessous de zéro (il y a, en effet, une limite dictée par le bon sens à la « répression » exercée sur l'épargne), les banques centrales ont imaginé de pallier cette rigidité de la limite zéro en transférant leur action stimulatrice de la baisse des taux – désormais bloquée – à la croissance de la création monétaire. Tel fut le moyen imaginé pour recréer de la « marge de manœuvre » à la politique monétaire.

Cela prit la forme, après 2008, du *quantitative easing* (QE, l'« assouplissement quantitatif »). Il s'agissait, pour assurer une bonne transmission de la politique monétaire, de créer de la monnaie pratiquement sans limites. Pour tourner le butoir du zéro, les banques centrales achetaient sur le marché des titres financiers essentiellement obligataires. Ces achats de titres étaient financés par la création monétaire. En rachetant leurs titres aux acteurs de marché, on accroissait la liquidité, et l'on pensait que cette liquidité inciterait les banques à financer l'investissement. Mais, comme nous l'avons évoqué, l'investissement productif n'a pas même bénéficié de ces taux bas.

Certes, l'achat (ou la vente) de titres a toujours figuré dans l'arsenal des banques centrales. C'est un des moyens classiques d'influencer la liquidité des marchés financiers et d'éviter les crises à très court terme. Mais, en l'occurrence, il ne s'agissait pas de cela. Il était question d'inonder l'économie avec la création monétaire sous prétexte que l'objectif d'inflation (« un peu moins de 2 % ») n'avait pas été atteint.

Le graphique 7 montre que les titres achetés par la Banque centrale européenne

(BCE) ont explosé. On est passé de 1 trillion d'euros de titres au bilan de la BCE en 2006 à 8,2 trillions en 2022, soit une hausse de 720 %³.

Ces achats cumulés ont représenté jusqu'à 70 % du PIB de la zone euro.

Le graphique 8 montre que, pour la Fed, les titres achetés et figurant au bilan sont passés de 1 trillion de dollars en 2006 à un pic de 8,9 trillions en mi-2022, soit une hausse de 910 %.

Conséquences

Tels sont les faits : une stimulation monétaire débridée et continue jusqu'en 2022. Quelles en ont été les conséquences ? Je les résumerai de la façon suivante.

La croissance exponentielle de l'endettement a entraîné la vulnérabilité du système financier en augmentant la probabilité des défauts des débiteurs et, par là même, en favorisant les crises financières. Le « court-termisme » a envahi le système financier.

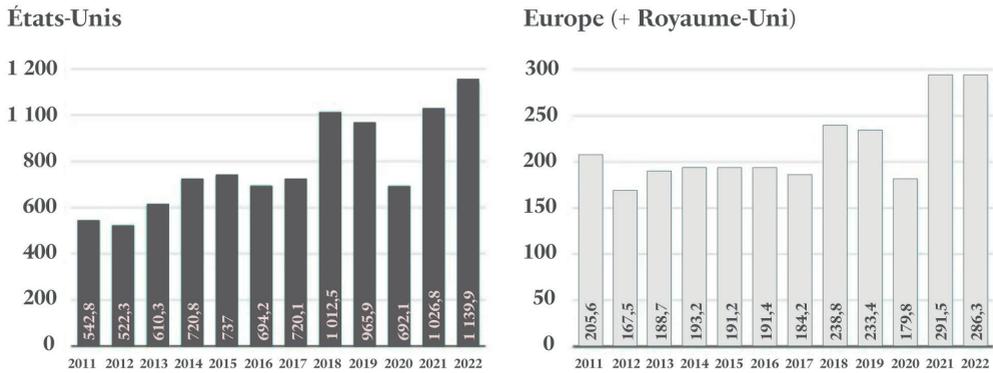
Puisque les financements d'investissements productifs à long terme n'étaient pratiquement plus rémunérés, les investisseurs étaient poussés à conserver leurs liquidités ou à faire des placements courts et spéculatifs.

Le fait, pour les banques centrales, d'acheter des quantités abyssales de titres sur le marché a contribué à une bulle financière sans précédent : les actions, les obligations et le patrimoine immobilier ont vu leur valeur bondir bien au-delà des « fondamentaux ». Mais les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel et, un jour ou l'autre, les marchés se retournent, provoquant une crise.

Nombre d'entreprises ont bénéficié de taux d'intérêt très faibles, grâce auxquels elles ont pu survivre. Mais, lorsqu'avec l'inflation les taux remontent, ces entreprises (dites *zombies*) sont menacées car leur subvention disparaît et la valeur des titres qu'elles détiennent s'effondre. Or, on estime ces entreprises à plus de 16 % de l'ensemble des pays avancés. Ce phénomène aurait contribué à réduire la

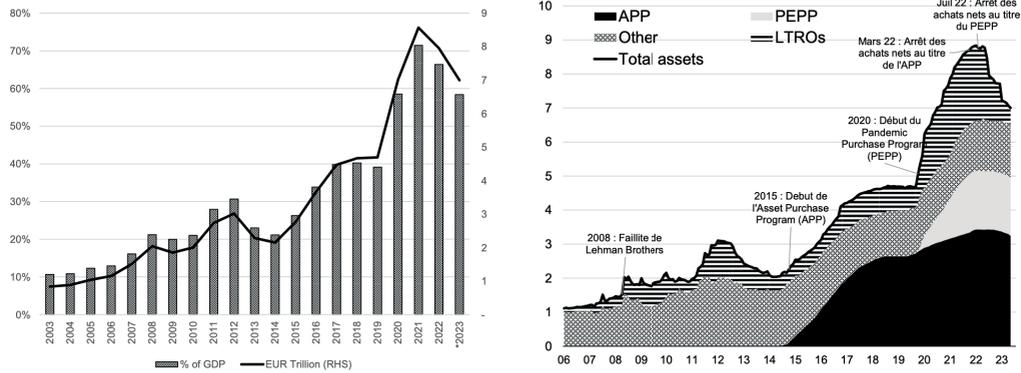
3. La hausse du bilan s'explique aussi par les *LTRO* (*long-term refinancing operations*) (24 % du bilan en 2022). Ces facilités permettaient de financer les banques commerciales avec des prêts à long terme à des coûts avantageux.

GRAPHIQUE 6 Les rachats d’actions par les entreprises ont doublé aux États-Unis depuis 2011
Rachat d’actions par les sociétés non financières (en Md\$)



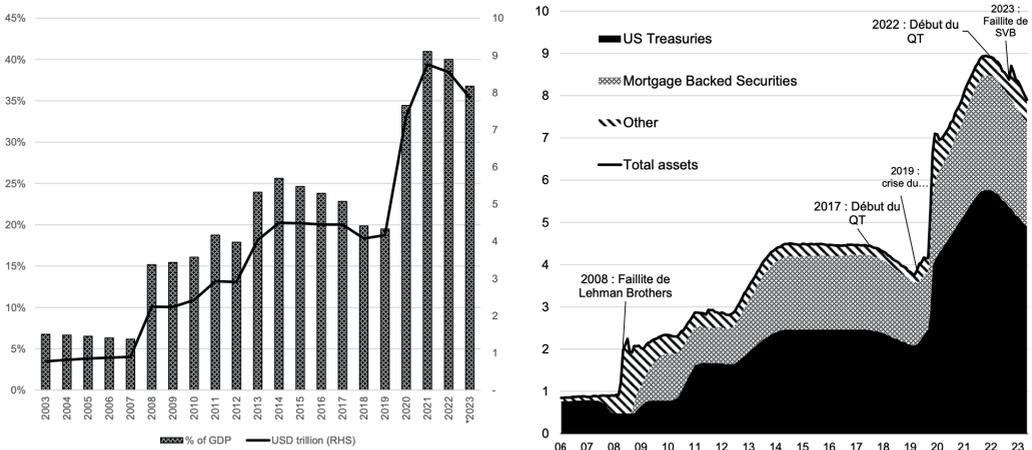
Source : S&P Global Market Intelligence, via AGEFI.

GRAPHIQUE 7 Le bilan de la BCE a explosé (de 1 à 8 trillions €)



Source : BCE.
Chiffres : 31 octobre 2023.

GRAPHIQUE 8 Un développement similaire pour la Fed



Sources : Fed.
Chiffres : 31 octobre 2023.

productivité dans la mesure où il a freiné le développement des firmes les plus dynamiques (voir le graphique 9).

La financiarisation extrême à laquelle nous sommes parvenus (on souligne que 75 % de la montée du bilan global depuis vingt ans procèdent des hausses de valorisations spéculatives et non de l'augmentation de la valeur ajoutée)⁴ a privilégié les 10 % de la population les plus à même d'en profiter.

Dans un monde où les salaires ont tendance à stagner, on mesure l'aggravation des inégalités sociales qui résulte d'une telle « finance à deux vitesses » et ses conséquences politiques.

Enfin, la fixation de taux d'intérêt très bas pendant longtemps n'incite guère les gouvernements à entreprendre les réformes de structure nécessaires. Il est si facile d'emprunter à bas coût !

J'ajoute que la politique de *quantitative easing* a amené les banques centrales à détenir une part très importante de la dette publique.

Au total, comme le montrent les graphiques 10 et 10', la BCE détenait un tiers de la dette publique de la zone euro à la fin de l'année 2022.

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

On ne peut certes pas nier que la politique monétaire a eu certains résultats positifs. Le plus incontesté est la réaction des banques centrales face aux crises financières. Leur rapidité d'intervention et leur puissance de feu ont évité par deux fois l'effondrement du système financier.

Mais il ne faut pas oublier que les crises (en particulier celle de 2008 et celle de l'euro en 2010) ont été en grande partie provoquées ou favorisées par l'excès d'endettement, lui-même fortement encouragé par l'action des banques centrales.

Il reste que le caractère asymétrique de la politique monétaire, le maintien à zéro des taux directeurs réels pendant vingt ans, le caractère gigantesque de l'assouplissement quantitatif, le désintérêt manifesté à l'égard de la théorie quantitative de la monnaie et l'endettement inouï sont autant de déviations difficiles à comprendre et à justifier.

En tout état de cause, les banques centrales ont cru devoir agir librement de façon « non

conventionnelle » – mais, en réalité, extrêmement dangereuse. Il demeure qu'elles avaient pris un engagement formel : celui de limiter l'inflation à « un peu moins de 2 % ». Or cet engagement n'a pas été tenu. L'inflation a resurgi en 2021 à plus de 10 % après des années de modération. Elle se situe encore à 5 %.

Ce fait doit être expliqué si l'on veut être capable d'en tirer des leçons. Il ne doit pas être nié ou traité avec légèreté.

Essayons donc de comprendre l'origine ancienne des tendances à l'œuvre. Trois données paraissent importantes.

Tout d'abord, la mémoire de la Grande Dépression de 1929 a marqué les esprits. Une profonde crise économique accompagnée d'une explosion du chômage était, aux yeux de Keynes et de ses disciples, incompatible avec un resserrement de la politique monétaire.

De fait, la politique monétaire suivie en 1929 n'avait fait qu'exacerber la crise économique. Il fallait donc complètement revoir les données et la compréhension du problème. C'est alors que le New Deal, la stimulation de la demande par les dépenses budgétaires et les grands travaux furent mis en œuvre par l'administration Roosevelt.

Les résultats furent spectaculaires et le keynésianisme s'imposa, y compris dans le domaine monétaire. La baisse des taux d'intérêt pour encourager l'investissement devint un instrument reconnu dans la gestion macroéconomique.

Depuis, la crainte d'une déflation, c'est-à-dire d'une baisse des prix susceptible de conduire à une dépression, est devenue une hantise de la pensée économique (bien qu'à aucun moment nous n'ayons glissé vers la déflation au cours des vingt dernières années).

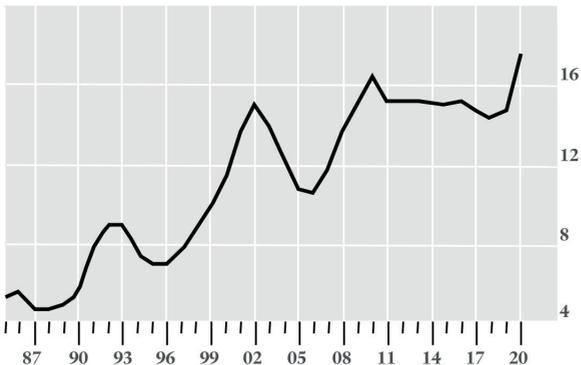
Cette croyance en les vertus – et en l'inévitabilité – d'une politique de stimulation monétaire a été confortée par la théorie de l'affaiblissement de la croissance séculaire (Robert Gordon).

Selon cette thèse, le monde est engagé à long terme dans un processus de très faible croissance économique aux causes structurelles. Les raisons fondamentales tiennent au vieillissement de la population et au ralentissement corrélatif des innovations technologiques et des gains de productivité. Comme les sociétés de gens âgés consomment et investissent relativement peu tout en continuant d'épargner, on observe un

4. Voir à ce propos mon essai *En finir avec le règne de l'illusion financière. Pour une croissance réelle*, Odile Jacob, 2022.

GRAPHIQUE 9 La part des entreprises zombies passe de 4 % à 16 %

Part des entreprises *zombies* dans les sociétés non financières cotées en bourse dans les économies avancées (%)

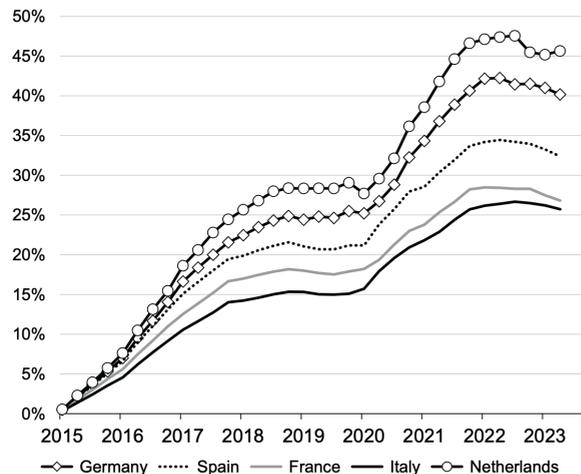
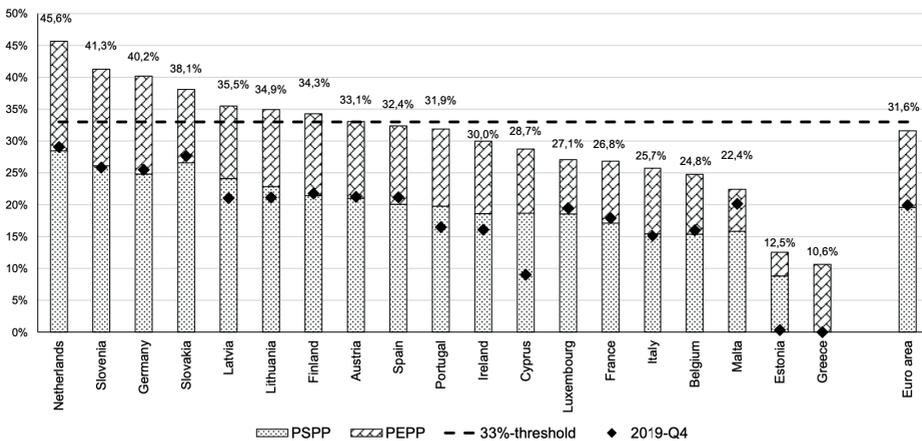


Dans 14 économies avancées, les entreprises *zombies* sont définies comme des entreprises ayant à la fois un ratio de couverture des intérêts (EBIT/charges d'intérêt, ou ICR) inférieur à 1 et un Q de Tobin inférieur à l'entreprise médiane du secteur pendant deux ans. Pour ne pas être considérée comme entreprise *zombie*, il faut un ICR supérieur à 1 ou un Q de Tobin supérieur à la médiane du secteur pendant deux ans. La part des entreprises *zombies* est le ratio des entreprises *zombies* par rapport à l'ensemble des entreprises.

Sources : Calculs du groupe de travail du CGFS, Data Stream Worldscope.

GRAPHIQUES 10 & 10' La BCE détient un tiers de la dette publique de la zone euro

Part de la dette publique détenue par l'Eurosystème en juin 2023 (% de la dette publique totale)



Sources : ECB, Eurostat, Eurofi Calculations.

« excès d'épargne » (*saving glut*) par rapport aux besoins de financement – déclinants – de l'économie. Deux conséquences s'ensuivent.

D'abord, la baisse tendancielle des taux d'intérêt « naturels » qui résulte de ces excès d'épargne permet de mieux comprendre l'évolution – baissière sur le long terme – des taux d'intérêt « réels », évolution qui pourrait bien se poursuivre quand l'inflation se sera dissipée. D'où la nécessité pour la politique monétaire de s'adapter à cette évolution.

Mais il faut également reconnaître que les modèles de prévision sur l'évolution à long terme des taux d'intérêt sont extrêmement incertains. Ils dépendent en particulier de la manière dont seront financés les gros investissements écologiques ainsi que de l'évolution future des dépenses publiques.

Le dernier facteur explicatif est relié à l'absence d'un véritable système monétaire international. Depuis l'effondrement du système de Bretton Woods, les relations entre monnaies – et les interventions de change – sont aléatoires et ne répondent plus à une discipline macroéconomique commune imposée et contrôlée par le système. Il en résulte que les acteurs se préoccupent avant tout de leurs exportations et adaptent leur change en conséquence. Le recours à l'emprunt pour « guérir » son change est devenu normal. L'endettement qui en découle explique pour beaucoup les dérèglements structurels du système.

Comment en sortir ?

La difficulté de sortir d'un piège que l'on a créé inconsciemment est souvent le signe de l'inadéquation de la politique suivie. Il est évident que les pièges actuels sont de taille.

En remontant les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, les banques centrales prennent la bonne décision, mais, ce faisant, elles provoquent l'effondrement des actifs obligataires à taux fixes assortis de basses rémunérations. La crise d'endettement se complique alors d'une crise de marché.

Des banques californiennes n'ont pu supporter le choc : les clients, en voyant s'effondrer les actifs au bilan de la Silicon Valley Bank, se sont mis à retirer leurs dépôts et la banque, en faillite, a été renflouée par l'État qui a garanti tous les dépôts (recréant ainsi « l'aléa moral » qui avait

prospéré à la suite de la crise de 2008 et qui est un des maux de notre temps).

Qu'en a-t-on appris ?

Relever les taux d'intérêt en période d'inflation est sage. Mais les gouvernements qui ont bénéficié du *quantitative easing* vont devoir désormais payer des taux positifs pour le service de leur dette.

L'« atterrissage en douceur » de l'économie des pays avancés est souhaitable mais n'est pas garanti. Le risque d'un freinage brutal n'a pas été complètement écarté.

Les banques centrales laisseront-elles monter les taux autant qu'il le faudrait pour vaincre l'inflation ou tiendront-elles compte des effets de la hausse des *spreads* sur les États très endettés ?

En fin de compte, l'analyse évoquée ci-dessus appelle une réponse à la question : « Que faire ? » J'esquisserai à cet égard les points suivants.

Il est vital de vaincre l'inflation, cette taxe qui frappe les plus pauvres.

Dès le printemps 2021, avant l'invasion de l'Ukraine (qui date de février 2022), l'inflation avait resurgi, comme le montre le graphique 12.

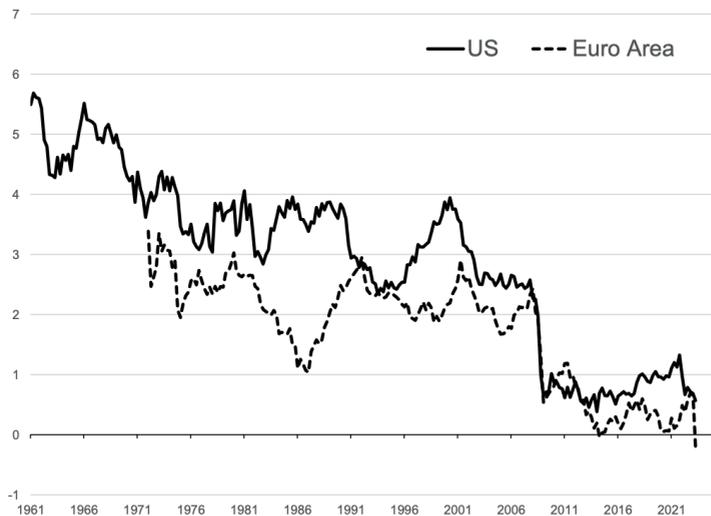
Les banques centrales ont commencé par nier la gravité du phénomène. Il était dû exclusivement, nous disait-on, à des facteurs extérieurs (hausse des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires et défaillance des chaînes de production internationales). L'inflation, pour ces raisons, devait être transitoire et aurait dû disparaître à la fin de l'année 2022.

Il n'était donc pas nécessaire, selon les banquiers centraux, de resserrer la politique monétaire... qui demeura inchangée (les achats de titres par la BCE continuèrent malgré la montée rapide de l'inflation)⁵.

Dans un système où le modèle central repose sur des anticipations d'inflation (par définition incertaines) « ancrées à 2 % » sur le long terme et non sur l'évolution factuelle des données statistiques de la demande, il y a de fortes chances de ne pas pouvoir anticiper une inflation renaisante. L'inflation doit être surveillée comme le lait sur le feu et non évaluée en termes d'anticipations rassurantes et incertaines.

5. Au lieu de considérer la montée très forte de l'inflation en termes mensuels, on s'est rassuré en se focalisant sur des statistiques à un an qui ne permettent pas de comprendre la hausse dynamique très puissante des premiers mois d'inflation.

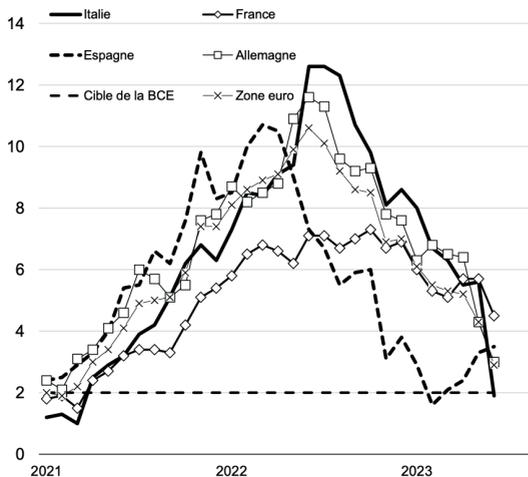
GRAPHIQUE 11 Depuis 60 ans, le taux d'intérêt à long terme baisse
Estimation du taux d'intérêt naturel pour les États-Unis et la zone euro (%)



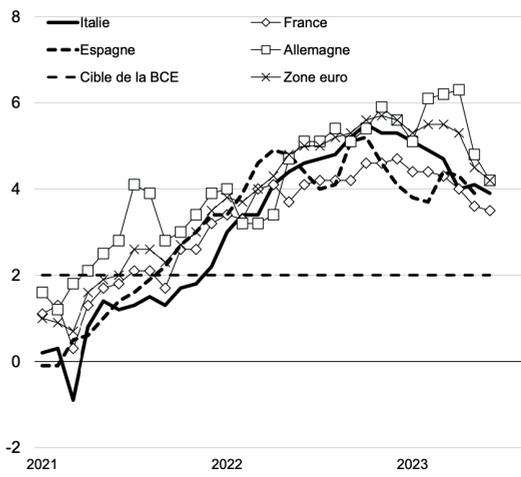
Source : K. HOLSTON ET AL., « Measuring the natural rate of interest after Covid-19 », Federal Reserve Bank of New York Staff Reports, n° 1063, juin 2023.

GRAPHIQUE 12 L'inflation sous-jacente demeure problématique dans la zone euro

Inflation totale (variation annuelle, %)



Inflation sous-jacente (variation annuelle, %)



Les taux d'inflation totale et sous-jacente correspondent à la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Source : Eurostat.
Chiffres : octobre 2023.

Le graphique 13 montre la modeste voire l'inexistence de la hausse récente des taux réels.

Le tableau 1 donne, pour sa part, une idée de la faiblesse des taux directeurs en termes réels.

Peut-on croire qu'avec des taux réels à 0 ou même négatifs en zone euro, la politique monétaire actuelle est suffisamment restrictive ?

À la vérité, le message implicite des banques centrales est encore : « Vous pouvez emprunter à des taux proches de zéro. » Dans ces conditions, la lutte contre l'inflation est-elle crédible⁶ ?

Que penser de la réduction des bilans des banques centrales ?

Leur dégonflement, très modéré, a été entamé. Pour la Fed, la réduction du bilan a commencé, mais la moitié de cette réduction a été compensée par le renflouement des banques américaines qui ne s'étaient pas prémunies contre le risque de hausse des taux d'intérêt. Quant à la Banque centrale européenne, c'est très timidement qu'elle s'engage dans le *quantitative easing* (par un *quantitative tightening*).

Jusqu'où faut-il aller, et à quel rythme, sur la voie des dégonflements des bilans des banques centrales ? Ce n'est pas le lieu ici d'en discuter en détail mais il ne faut pas sous-estimer l'importance du problème. L'héritage de stimulation monétaire continue d'être présent et reflète le stock des actifs détenus par les banques centrales.

Ces montants (en stocks de monnaie) sont encore gigantesques et contribuent à la liquidité des marchés.

Les spécialistes considèrent qu'il faut attaquer ce problème et des scénarios sont en cours de développement à la BCE. Mais les banques centrales oseront-elles, malgré leur indépendance, se saisir vigoureusement du problème et affronter le risque de la hausse des taux ?

En guise de conclusion

J'esquisserai les points suivants :

1. La politique monétaire ne devrait pas être, comme c'est trop le cas depuis plus de quinze ans, « le seul jeu en ville » (*« the only game in town »*).

Or on a trop tendance à se tourner systématiquement vers elle pour traiter des problèmes structurels, et en particulier celui de la dérive des déficits budgétaires, ces problèmes ne pouvant être réglés que par des actions structurelles car il s'agit d'augmenter l'offre productive et non la demande.

2. La politique monétaire, dans sa quête de stimulation permanente, a trop souvent cherché à être « populaire » en créant de la monnaie, en maintenant les taux d'intérêt à zéro et en multipliant les objectifs (verts, sociaux, monnaies crypto), alors que le rôle de la banque centrale devrait être de se concentrer sur un objectif essentiel, celui de la stabilité de la monnaie

3. La manière dont on a utilisé l'objectif d'inflation à 2 % a été très discutable. Un objectif d'inflation devrait être conçu comme un plafond : « pas plus de 2 % d'inflation par an. » Or il a été utilisé comme un objectif. Combien de fois ai-je entendu des responsables justifier la stimulation monétaire dans des moments où une politique plus mesurée aurait été évidemment de mise, en disant : « Nous n'avons pas atteint les 2 %. Il faut attendre que ce chiffre soit respecté avant de penser à resserrer » ?

S'époumoner à faire de la création de monnaie pour atteindre le chiffre – arbitraire – de 2 % n'a pas de sens. Des facteurs structurels maintenaient à l'époque l'inflation d'équilibre autour de 1 %, ce qui était satisfaisant ; il n'y avait aucune raison d'accélérer la création monétaire pour faire monter l'inflation au chiffre sacro-saint de 2 %.

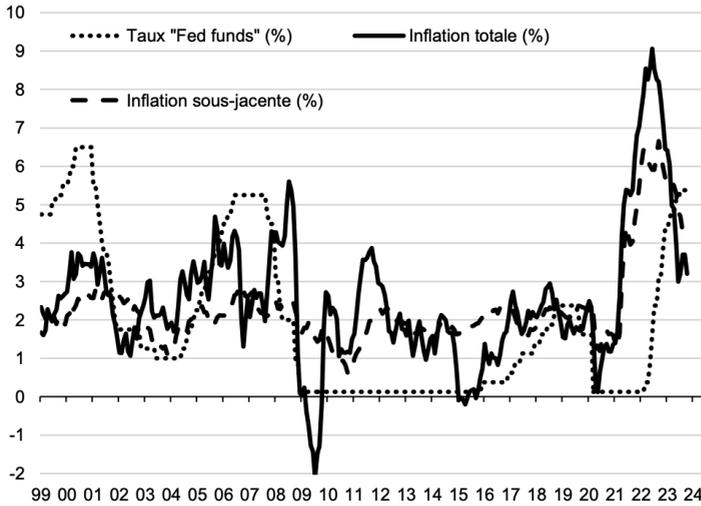
4. La politique monétaire a été guidée par une vue doctrinaire. On a voulu forcer les taux d'intérêt à se fixer à 0 alors qu'il était essentiel de laisser le marché des capitaux trouver ses taux d'équilibre.

5. Mais se mêler de fixer les taux à moyen et à long terme de manière administrative veut dire que les banques centrales entrent dans le domaine, politique, du choix de l'allocation des ressources. Créer des distorsions de prix sur le marché pour « bien faire » et « mieux redistribuer » relève du domaine de la politique, non du rôle d'une banque centrale⁷.

6. La faiblesse des *spreads* (souverains et entreprises), quasi inchangés depuis le début de la hausse des taux, montre que la politique monétaire n'est peut-être pas assez restrictive.

7. « Pour une raison qui tient à la force inégalable des motivations personnelles, l'économie de marché, appuyée sur le moteur de la concurrence, l'emporte en efficacité sur les systèmes où, au lieu de

GRAPHIQUE 13 Aux États-Unis, l'inflation sous-jacente reste élevée
Taux directeurs vs inflation totale et sous-jacente



Les taux d'inflation totale et sous-jacente correspondent à la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Source : Fed.

Chiffres : octobre 2023.

TABLEAU 1 Les taux directeurs restent très bas

	Taux directeur nominal (a)			Inflation sous-jacente, variation annuelle (b)			Taux directeur réel (a-b)		
	févr. 21	août 23	sept. 23	févr. 21	août 23	sept. 23	févr. 21	août 23	déc. 23
Fed	0,25 %	5,50 %	5,50 %	1,30 %	4,30 %	4,10 %	- 1,00 %	1,20 %	2,00 %
BCE	0,00 %	4,25 %	4,50 %	1,10 %	5,30 %	4,50 %	- 1,10 %	- 1,10 %	1,60 %

Source : Banque des règlements internationaux.

6. La politique monétaire s'est enfoncée, avec le QE, jusqu'au tréfonds de la problématique budgétaire. C'est une dangereuse position pour une banque centrale, comme la BCE, que de détenir 33 % de la dette publique des États relevant de sa juridiction. Le risque de «dominance fiscale» est là.

fixer les règles du jeu, l'autorité publique prétend guider la main du joueur. Mais l'inégalité excessive de revenus que le système engendre, l'existence d'externalités et de valeurs non marchandes qu'ignorent les mécanismes du marché, la préservation d'intérêts à long terme qui entrent difficilement dans les calculs des joueurs, tout cela fait problème. Et, à supposer que ces problèmes puissent être convenablement maîtrisés, encore faut-il que la concurrence puisse effectivement s'exercer » (M. BOITEUX, «Concurrence et service public», *Sciences de la société*, n° 42, 1997, p. 9-10).

Enfin, une dose d'humilité me paraît de mise. À force de s'occuper de tout, on finit par croire que cela est raisonnable. Mais une institution qui se respecte et respecte son public doit accepter de ne pas tout savoir et de ne pas tout faire systématiquement, être prudente face à la tentation de l'imagination «non conventionnelle», et enfin ne pas confondre bonne gouvernance (on n'a jamais vu fleurir autant de rapports savants et inopérants sur la stabilité monétaire et de «guidance» sur la politique des taux...) et bonne politique (qui, bien qu'essentielle, a largement failli).

En somme, il s'agit de remettre debout une politique monétaire qui soit fondée sur les faits

et l'expérience et définie avec un degré d'indépendance souhaitable, mais qui ne devrait jamais être un prétexte pour persévérer dans l'erreur.

Il est temps, dans un monde gouverné aujourd'hui par le cycle financier, que les banques centrales s'occupent de la stabilité des systèmes financiers, évitent de créer des bulles spéculatives, modèrent l'endettement et arrêtent de se concentrer exclusivement et coûte que coûte sur un objectif d'inflation au détriment de la stabilité financière⁸.

Un mot sur l'aspect politique de la question

Avec l'apparition de l'inflation et des dangers sociaux qu'elle comporte, Hayek avait affirmé lors d'une conférence en 1975 qu'il fallait «trouver un moyen de protéger la monnaie de la politique⁹».

En son temps, l'étalon-or y avait réussi. On avait «dépolitisé» la monnaie en introduisant une discipline internationale (la convertibilité en or) qui échappait en principe aux politiciens.

L'étalon-or avait conduit à des ajustements et à des sacrifices qui, sans lui, auraient été dictés par des choix (ou des non-choix) politiques.

Mais Hayek ne fut pas écouté. Après l'échec du traitement de l'inflation des années 1970, on en est arrivé à prôner l'indépendance statutaire des banques centrales comme moyen d'immuniser «la stabilité monétaire» des tentations politiques. Mais plusieurs éléments expliquent que les résultats de l'indépendance des banques centrales aient été décevants.

En premier lieu, la «financiarisation» du système, qui a abouti à ce que le marché devienne roi, et l'extraordinaire liberté d'emprunter depuis quarante ans ont atténué la discipline

monétaire internationale qui aurait dû être recherchée. Cette évolution (la multiplication de «faux droits», selon Jacques Rueff) s'est traduite par une fragilisation du système et l'apparition de bulles financières inouïes, elles-mêmes annonciatrices d'inflation.

En second lieu, la façon dont l'objectif d'inflation (*inflation targeting*) a été appliqué, qui consistait à relever le niveau de l'inflation par de la création monétaire sous prétexte qu'un chiffre arbitraire n'avait pas été atteint, alors que les bulles et le danger inflationniste étaient à la porte, a été une erreur manifeste.

Lorsque la BCE achète des titres financiers, elle encourt, par définition, un risque qui est celui de la valeur intrinsèque et de la durée (risque de taux) de ces titres.

Si la Banque centrale a mal calculé son risque (en sous-estimant l'inflation ou en forçant les taux à 0 alors qu'enflent les bulles financières), elle prépare une crise.

Dans la phase ascendante du *QE*, les gouvernements ont été heureux de la baisse des taux et de la hausse des valeurs du Trésor. Mais, dès que l'inflation réapparaît et qu'il faut remonter les taux, les gouvernements s'inquiètent : l'emprunt leur coûtera plus cher et ce sera à eux de combler le déficit des banques centrales (par recapitalisation) et de subir les conséquences budgétaires de la hausse des taux.

En réalité, le concept d'indépendance des banques centrales a été vidé en grande partie de sa substance : le mot d'ordre était de créer toujours plus de monnaie par achats de titres de dettes publiques sans prêter attention à la dépendance budgétaire et financière croissante qui en résulterait, et qui a fini par dévorer la notion même de stabilité financière.

JACQUES DE LAROSIÈRE

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a été notamment directeur du Trésor (1974-1978), directeur général du FMI (1978-1987), gouverneur de la Banque de France (1987-1993) et président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (1993-1998).

8. Voir le remarquable article de William White, ancien conseiller européen de la BRI : «Why the monetary policy framework in advanced countries needs fundamental reform», Institute for New Economics Thinking, 2023.

9. Cité in St. EICH, *The Currency of Politics. The Political Theory of Money from Aristotle to Keynes*, Princeton University Press, 2022.

Protection sociale et déficits publics : un message trompeur

JEAN-PASCAL BEAUFRET

La situation des finances publiques en France est préoccupante. La dépense publique y est beaucoup plus élevée que dans le reste de l'Europe. En 2022, elle a atteint 58 % du PIB, soit 7 points de plus que la moyenne de l'UE. En même temps, nos prélèvements obligatoires continuent d'être parmi les plus importants d'Europe.

La protection sociale s'élève à plus de la moitié de la dépense publique : elle représente 32 % du PIB, alors que la moyenne européenne est de 27 %. Plus de 70 % de ces dépenses sociales concernent les personnes âgées, causant, écrit l'auteur de l'article qui suit, « un évident effet d'éviction sur les dépenses publiques d'avenir ». Il est donc temps de prendre à bras-le-corps cette question, sur laquelle les documents publics trompent l'opinion et obscurcissent le débat.

COMMENTAIRE

La situation des finances publiques est préoccupante. Même après la fin des dépenses exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 et à l'inflation, la France garde des déficits de - 5 % du PIB en 2023, c'est-à-dire deux fois plus importants qu'ils ne l'étaient avant 2020 et plus élevés de 2 % du PIB que dans les autres pays de l'Union européenne en moyenne, malgré des prélèvements obligatoires qui continuent à être aussi les plus hauts en Europe.

Avec 58 % du PIB en 2022, la dépense publique dépasse en effet la moyenne européenne de 7 points de PIB. La protection sociale est la cause principale de l'excès de dépenses par rapport à nos partenaires, avec un poids de 32 % dans le PIB contre 27 %. En 2023, sur 1 600 milliards d'euros (Md€) de dépenses publiques, 900 Md€ (soit 56 %) correspondaient à des prestations des administrations de Sécurité sociale (près de 800 Md€) ou à des aides de solidarité

de l'État et des collectivités locales (100 Md€)¹. Plus de 70 % de ces dépenses concernent les personnes âgées, avec un évident effet d'éviction sur les dépenses publiques d'avenir.

Par construction, dans l'organisation d'une couverture sociale par répartition, les dépenses des régimes sociaux financées par des cotisations et des impôts (maladie et accidents du travail, retraites, autonomie, famille, chômage) devraient être totalement équilibrées par ces prélèvements obligatoires sur les entreprises et les personnes actives, sauf à reporter sur le futur la charge de l'entretien des générations antérieures. Pourtant, le système de protection sociale a commencé à s'endetter spécifiquement au début des

1. 867 Md€ sur 1 539 Md€ pour 2022. Ces chiffres proviennent de l'Insee, *Dépenses des administrations publiques ventilées par fonction en 2022*, novembre 2023. Voir aussi « La protection sociale en France et en Europe », DREES, décembre 2023.

années 1990. La dette de l'État dite « sociale » et la dette garantie de l'UNÉDIC atteignent encore près de 200 Md€ à la fin de l'année 2022².

Cet endettement est pourtant loin de décrire l'ampleur des besoins de financement du système, car une partie des dépenses d'assurances sociales est financée directement par l'État, lui-même déficitaire. Cette partie des dépenses n'est pas prise en compte dans le déficit affiché de la Sécurité sociale ou dans la dette sociale.

Les différentes causes des déficits publics n'ont, en effet, pas toutes la même portée. Il n'existe pas « un seul déficit public » qui engloberait par exemple l'Éducation nationale, la défense, les interventions économiques, les infrastructures locales en même temps que les prestations sociales, car les besoins de financement liés aux dépenses d'avenir, conditions de surcroûts d'activité et d'emplois attendus, peuvent être légitimement financés par la dette.

Tel n'est pas le cas de la protection sociale, qui devrait être équilibrée année après année et dont l'équilibre financier nécessite un suivi spécifique. Or ce suivi n'est pas correctement réalisé dans nos comptes publics. En particulier, la présentation financière qui en est faite dans les documents officiels continue d'affirmer que les interventions des administrations sociales sont excédentaires et ne contribuent pas aux déficits publics. Cela est inexact et constitue un discours trompeur.

Le discours trompeur sur les déficits sociaux

Dans les comptes de la nation et dans les lois de programmation financière, les déficits publics sont répartis entre trois secteurs des administrations : les administrations publiques centrales (APUC), c'est-à-dire l'État et ses quelque 400 opérateurs, les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de Sécurité sociale (ASSO), qui comprennent tous les grands régimes d'assurance sociale.

À l'exception des deux années de crise 2020 et 2021, les ASSO, qui ne portent que des prestations sociales et leurs coûts de gestion et reçoivent principalement des cotisations et des

impôts affectés, sont toujours présentées en excédent, la totalité des déficits publics étant imputée à l'État. Cette présentation est affectée de trois artifices légaux qui la rendent trompeuse, dont deux effets de périmètre :

1. Les ASSO ne comprennent pas le régime de Sécurité sociale de retraites des fonctionnaires civils et militaires de l'État³, parce que ce régime, de manière critiquable, n'est pas identifié dans une caisse de retraites distincte mais géré par un service et dans les comptes de l'État⁴. Le régime enregistre 60 Md€ de dépenses. Il est très déficitaire du fait de sa démographie (0,9 cotisant pour 1 retraité) et des avantages de départ précoce dont bénéficient certaines catégories de fonctionnaires dites actives.

Il est financé par des surcotisations globales, appelées d'ailleurs « contributions d'équilibre » de l'État et de ses opérateurs⁵, calculées sur les traitements des fonctionnaires civils et militaires de l'État à un taux moyen de 98 % contre 28 % maximum pour les salariés du privé. L'ensemble de cette contribution est pris en compte dans les rémunérations des fonctionnaires actifs, ce qui aboutit à l'absurdité par laquelle un employé actif de l'État ou de ses opérateurs coûte, toutes charges comprises, 70 000 € par an alors qu'un salarié d'une entreprise privée revient à 48 000 € par an. En réalité, au-delà des cotisations de retraites normales, l'État et ses opérateurs versent une subvention annuelle d'équilibre, de l'ordre de 40 Md€, aux retraites de leurs anciens employés. Pourtant, ce chiffre n'est jamais admis publiquement et n'est pas inclus dans le solde des administrations de Sécurité sociale.

2. À l'inverse, les ASSO incluent un établissement public de l'État, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), principalement chargée depuis 1996 d'apurer les dettes de la Sécurité sociale en intérêts et surtout en principal, grâce à l'affectation d'impôts (CRDS et CSG, représentant 18 Md€ en 2022). À la fin de

3. Il est pourtant considéré comme un régime obligatoire de Sécurité sociale et inclus, à solde conventionnellement nul, dans les comptes de la Sécurité sociale.

4. À savoir le compte d'affectation spéciale « pensions », géré par le service des retraites de l'État de la DGFIP.

5. Selon les rapports annuels à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, qui ne mentionnent pour les opérateurs que des « cotisations » alors que ces organismes versent la même « contribution d'équilibre » que l'État.

2. Voir Ph. TRAINAR, « Quel avenir pour l'État-providence ? », *Commentaire*, n° 179, 2022/3, p. 591-599.

l'année 2022, la CADES devait encore rembourser des déficits passés à hauteur de 136 Md€.

Le classement de la CADES dans les administrations sociales, qui résulte d'une loi de 2005, apporte donc des recettes fiscales au secteur social. Cette situation est anormale puisque, d'une part, la dette portée par l'établissement public est une obligation juridique de l'État et non de l'institution de Sécurité sociale qui en a été débarrassée, et, d'autre part, parce qu'il n'est pas légitime de mettre en face des dépenses courantes de prestations de l'année des recettes fiscales qui couvrent les dépenses des années antérieures, sous forme de remboursements d'emprunts, qui sont une dépense en capital.

3. Enfin, l'Insee fournit un solde des ASSO non consolidé, omettant d'en déduire les subventions entre administrations, qui sont ultérieurement éliminées par construction dans les déficits globaux publiés afin de ne pas compter deux fois la dépense publique de prestations et celle qui a servi à les financer. L'Insee ne fournit pas plus de solde par branche⁶. En raison de

6. Il est cependant possible de connaître les dépenses de prestations par fonction dans la ventilation qu'en donne l'Insee (nomenclature COFOG

la multiplicité et de la complexité des circuits de financement entre administrations, appelés « transferts », cette présentation ne permet donc pas d'établir des soldes par risque, traduisant la contribution réelle de chacun au déficit public global.

4. Corrigé de ces biais importants, le solde des régimes de Sécurité sociale et assimilés⁷ dans les comptes de la nation serait de -1,5 % du PIB (soit -45 Md€) en 2024, proche de son niveau d'avant crise (-2 % du PIB) sous l'effet ancien et structurel de la contribution très négative de la branche vieillesse (-2,7 % du PIB)⁸. Or, comme le montre le tableau 1, ils sont présentés comme un excédent de +0,6 % du PIB.

pour la comparabilité internationale) en fin d'année $n+1$ pour l'année n .
7. Retraites complémentaires et chômage.

8. Voir notre article « Retraites obligatoires et déficits publics », *Commentaire*, n° 182, 2023/2, p. 245-254. Le besoin de financement des retraites est partiellement compensé par les excédents de la branche famille, plus récemment par ceux de la branche chômage (après dix ans de déficits) et par la contribution significative de la branche maladie, pourtant en déficit, à l'État, pour sa politique de santé (agences régionales de santé et Santé publique France, principalement).

TABEAU 1 Incidence financière de la protection sociale avant et après corrections retraites FPE et CADES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB en Md€	2363	2438	2318	2502	2639	2818	2931
Déficit public en Md€	-54	-75	-208	-162	-127	-138	-129
en % PIB	-2,3 %	-3,1%	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%
Présentation officielle							
Administrations centrales APUC et administration locales en % PIB	-2,8 %	-3,7 %	-7,0 %	-5,8 %	-5,2 %	-5,6 %	-5,0 %
Administrations de Sécurité sociale ASSO en % PIB	0,5 %	0,6 %	-2,0 %	-0,7 %	0,4 %	0,7 %	0,6 %
Solde des ASSO en Md€	12	15	-46	-17	10	20	18
Réel corrigé des retraites de l'État et de la CADES, hors transferts							
Administrations centrales APUC et administration locales en % PIB	-0,3 %	-1,2 %	-4,6 %	-3,6 %	-3,0 %	-3,4 %	-2,9 %
Administrations de Sécurité sociale ASSO en % PIB	-2,0 %	-1,9 %	-4,4 %	-2,9 %	-1,8 %	-1,5 %	-1,5 %
Solde corrigé des ASSO en Md€	-47	-45	-101	-73	-49	-41	-45
dont dépenses exceptionnelles de crise Covid			-32	-28			

Sources : Comptes de la nation et RESF 2024.

L'écart important, de 2 à 2,5 % du PIB selon les années, entre la présentation officielle et celle, corrigée, des retraites de la fonction publique de l'État et de la CADES montre que la ventilation analytique des comptes, déterminant l'origine des déficits, est erronée, voire insincère. Si, d'ailleurs, les recettes publiques étaient simplement réparties au *prorata* des dépenses, la protection sociale contribuerait à elle seule à un déficit de - 2,7 % du PIB en 2022⁹.

En réalité, le discours officiel cherche à rassurer les Français sur la permanence de systèmes sociaux généreux et à éviter la prise de conscience de leur caractère insoutenable à terme.

La vieillesse, cause des déficits sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR), avec 42 membres dont 8 parlementaires et 9 administrations, est notamment chargé d'apprécier les conditions de la viabilité de la branche vieillesse et d'établir un diagnostic partagé de la situation.

Depuis l'origine, cette instance, instituée par la loi, a constamment indiqué que le système de retraites, soumis, pour l'avenir, à de fortes contraintes démographiques et économiques, restait encore presque équilibré voire excédentaire dans le présent. Ce constat est inexact car il résulte d'une « convention » par laquelle toutes les subventions d'autres administrations qui financent les régimes de retraites (20 % du total des recettes) sont équivalentes aux ressources naturelles d'un système de retraites par répartition, cotisations (66 %) et impôts affectés (14 %).

Or, comme on l'a vu, dans les comptes publics consolidés transmis par la France à l'Union européenne, les subventions de l'État ou d'autres collectivités publiques aux caisses de retraites s'éliminent avec les recettes correspondantes des caisses pour que les dépenses ne soient pas comptées deux fois. Aux bornes de l'ensemble des retraites, cette consolidation laisse donc un déficit récurrent de - 68 Md€ en 2022, et non un excédent de 4 Md€ comme publié, sur 361 Md€ de retraites regroupées (de manière, du reste, pas tout à fait exhaustive) par le COR.

Ces subventions sont fournies par l'État et ses opérateurs pour l'équilibre du régime des fonctionnaires de l'État (40 Md€), pour celui des régimes

spéciaux (7 Md€)¹⁰ et pour la compensation des exonérations ciblées de cotisations des régimes de salariés privés (4 Md€); par les collectivités locales et les hôpitaux publics, qui versent 8 Md€ de surcotisations (au-delà des taux de droit commun) au régime de leurs agents titulaires, la CNRACL; par les autres caisses de Sécurité sociale, dont la branche famille-CNAF, qui verse 10 Md€ pour les avantages familiaux des retraites du régime général, et la branche chômage-UNÉDIC, qui verse 4 Md€ par an pour les périodes de chômage à l'AGIRC-ARRCO.

Aucune autre branche de la Sécurité sociale ou du chômage ne bénéficie de telles subventions. Pourtant, le COR refuse de publier un solde « avant subventions » qui refléterait la situation réelle de la branche¹¹.

On voit que le déficit de la branche vieillesse ne se limite pas à celui des régimes de fonctionnaires, qui n'en constituent que les deux tiers. En réalité, aucun grand régime de retraites, sauf celui des professions libérales et l'AGIRC-ARRCO, n'est équilibré avant subventions de l'État. Et 30 % des retraites (fonctionnaires, régimes agricoles et régimes spéciaux) sont versées par des régimes qui ont déjà une situation démographique très dégradée, avec moins de 1 cotisant pour 1 retraité, ou qui supportent le coût d'avantages non contributifs élevés.

Les rapports du COR n'estiment d'ailleurs même pas de manière annuelle ces avantages spécifiques s'élevant au total à près de 65 Md€ (94 % des retraités bénéficiant au moins d'un dispositif), que des mesures législatives ont créés au fil du temps sans jamais les revoir à la baisse. La retraite est bien le lieu d'une forme de corporatisme (émiettement) et de clientélisme (avantages spécifiques) à laquelle remédiait à terme la réforme proposée en 2019.

Le discours du COR sur la situation financière actuelle des retraites, jamais contredit, est d'autant plus trompeur qu'il a été constant au cours des six années de débats parlementaires

10. La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) de 2024 instaure, pour 2025, une affectation de 5 Md€ de TVA à la CNAV en substitution des subventions actuelles pour gérer et financer les déficits des régimes spéciaux « fermés » pour le futur par les réformes de 2020 et 2023 (SNCF, RATP, Mines, etc.), ce qui va réduire encore la clarté du financement des retraites.

11. Voir notre article précité, « Retraites obligatoires et déficits publics », ainsi que l'intervention devant le COR, le 21 septembre 2023 : https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-09/Doc_07_Notes%20JP%20Beaufret.pdf.

9. - 56 % d'un déficit de - 4,8 % du PIB.

TABEAU 2 Vue d'ensemble des régimes obligatoires de retraite en 2022

	Régimes de base et FSV	Régimes complém.	Sous-total	Élimination	Total retraites obligatoires
Dépenses	263,6	110,4	374,1	-3,0	371,1
Prestations	258,6	100,1	358,7		358,7
Charges de gestion	2,3	2,9	5,2		5,2
Autres charges (dont financières : 2,834)	0,6	3,4	4,1		4,1
Transferts versés entre régimes de retraites (dont provision RAFF : 2, 579)	2,1	3,9	6,1	-3,0	3,1
Recettes	261,1	117,1	378,2	-3,0	375,2
Cotisations hors État	150,4	98,1	248,5		248,5
Impôts transférés : TVA, CSG, TS, FS, CSS, CTA, droits boissons, préretraites	43,5	7,4	50,9		50,9
Cotisation et impôts non recouvrés	-0,7	0,1	-0,6		-0,6
Autres produits (dont financiers : 3,443)	1,1	4,8	6,0		6,0
Transferts reçus entre régimes de retraite	1,4	1,8	3,1	-3,0	0,1
Subventions reçues des autres administrations, partie des déficits publics					
Prise en charge de cotisations par l'État	3,4	0,9	4,3		4,3
Contribution d'équilibre de l'employeur État (FPE)	43,8		43,8		43,8
Subventions de l'État aux régimes spéciaux	7,5		7,5		7,5
Contribution des autres administrations sociales (CNAF, CNAM, UNÉDIC)	10,7	4,0	14,7		14,7
Solde officiel	-2,5	6,7	4,2	0,0	4,2
Solde avant subventions des autres administrations	-67,9	1,8	-66,1		-66,1

NB : le solde réel vieillesse-FSV avant subventions doit être corrigé d'environ - 3 Md€ pour tenir compte : 1) des cotisations de droit commun comprises dans la contribution totale de l'employeur État (+ 10 Md€); 2) des surcotisations des opérateurs de l'État pour les fonctionnaires qu'ils emploient (- 5 Md€); 3) des surcotisations CNRACL des collectivités locales et hôpitaux (- 8 Md€). Ces deux derniers flux, non identifiés dans les comptes publics, sont en effet comptés dans les cotisations alors qu'ils sont des subventions.

sur le sujet (2018-2023). Au cours de ces années, pas une seule fois n'a été présentée au Parlement une consolidation rigoureuse et exhaustive de l'ensemble des caisses de retraites, qui aurait montré l'importance des subventions reçues par les deux régimes de fonctionnaires, les régimes spéciaux, les régimes agricoles ainsi que le régime général des salariés du privé et contribuant intégralement au déficit public global.

Une réalité financière déformée des risques couverts par la Sécurité sociale

Les comptes publics des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale, audités par la Cour des comptes, sont votés dans les lois de financement de la Sécurité sociale. Ce processus, qui, par ailleurs, omet d'inclure environ 130 Md€ de prestations pour les retraites complémentaires et pour la couverture chômage, également obligatoires, est défectueux parce qu'il ne présente pas la contribution des régimes de base de la Sécurité sociale au déficit public global, sur base consolidée.

Les soldes de la Sécurité sociale par branche et pour l'ensemble sont établis en LFSS avec des recettes qui constituent des dépenses pour

d'autres administrations, votées dans la loi de finance initiale (LFI) concomitante pour l'État, voire dans la même LFSS pour les financements apportés par d'autres administrations sociales. Ces flux ne sont pas retraités et ne sont pas éliminés dans les documents publics.

La description des transferts importants entre comptes publics, non corrigés dans le vote des soldes en LFSS, en donne une illustration pour l'année 2022 :

- la branche vieillesse est présentée avec un solde de - 2,5 Md€ mais après des concours des administrations centrales et sociales de 65 Md€ (voir le tableau 2 ci-dessus pour les régimes de base) ;

- la branche famille est présentée en excédent de 2 Md€ après contribution aux retraites alors que le solde des prestations familiales de la CNAF est excédentaire de 12 Md€. Il est certainement possible d'utiliser les excédents de la branche famille pour financer chaque année les déficits d'autres branches, mais il serait important de le dire ;

- la branche maladie (CNAM), présentée en déficit de - 21 Md€, notamment du fait des conséquences récentes du Ségur de la santé (- 14 Md€), verrait cependant son solde négatif

se réduire si l'on en déduisait les transferts et les dépenses effectuées pour le compte de l'État (11 Md€ : agences régionales de santé-FIR, Santé publique France et Fonds de modernisation et d'investissement dans la santé) mais imputées à l'assurance maladie, dont ce n'est pas la mission principale ;

– la branche autonomie, présentée en équilibre, serait en excédent de 5 Md€ si l'on déduisait de ses charges le financement de l'allocation personnalisée à l'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, versées par les départements.

Ces transferts ont tous leur justification. En revanche, l'imbrication des flux financiers entretient la confusion. Le vote des deux lois de financement (LFI et LFSS) et le contrôle parlementaire de leur exécution n'informent donc pas correctement sur la contribution des régimes obligatoires de Sécurité sociale et de chaque branche aux déficits publics.

Si les règles en vigueur pour la communication des entreprises cotées s'appliquaient au secteur public, l'État, ses dirigeants et leur auditeur, la Cour des comptes, seraient sanctionnés par le régulateur français AMF ou américain SEC pour des comptes publiés non sincères. Il ne serait pas admis qu'un groupe publie des comptes non consolidés, déplaçant les résultats des différentes activités entre différentes entités du groupe ou avec leur maison mère.

Il serait pourtant simple d'établir, pour les seuls comptes de la Sécurité sociale, une consolidation entre les administrations pour déterminer leur contribution au déficit public global. Le tableau 3 corrige l'ordre de grandeur des soldes qui en résulteraient. La Sécurité sociale ne serait pas en déficit de - 20 Md€ en 2022 mais contribuerait aux déficits publics à hauteur de - 61 Md€.

Personne ne s'alarme de cette situation au motif que l'État « pourrait », à déficit public global constant, répartir différemment les recettes publiques, par exemple en affectant plus de TVA, dont il ne reçoit plus que la moitié, aux régimes de protection sociale. Mais, d'une part, il ne le fait jamais et, d'autre part, l'opération consistant à affecter encore plus d'impôts à la protection sociale obligerait à révéler l'ampleur des besoins. Aucun gouvernement ne veut reconnaître cet état de fait parce qu'il impliquerait la nécessité d'un plan de réduction des prestations, notamment de retraites, ou un plan d'augmentation des dépenses de santé à la charge des patients, qui ont le plus faible reste à charge des pays développés (7,2 %).

Affecter plus d'impôts à la branche vieillesse, au-delà des 14 % actuels de ses ressources, changerait par ailleurs la nature des régimes de retraites, devenant alors moins contributifs puisqu'ils offriraient à certains plus de droits gratuits, ce qui serait difficile à expliquer.

TABEAU 3 Contribution au déficit public 2022 des branches des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale (ROBSS)

	Maladie	Accident	Vieillesse FSV	Famille	Autonomie	Total	Élimination	ROBSS
Dépenses	242,2	14,5	263,6	51,4	35,2	606,8	-14,7	592,1
dont transferts versés (CNAM-État, CNAF-CNAV et handicap)	13,3	1,7	2,1	11,1	5,4	33,6		
Recettes	221,2	16,2	261,1	53,3	35,4	587,2	14,7	572,5
dont impôts et cotisations	204,8	15,3	193,2	51,4	34,7	499,5	3,1	496,4
dont autres produits	10,5	0,6	1,1	0,7	0,1	13,0	-0,1	13,1
dont contributions de l'État (FPE, régimes spéciaux, exo. ciblées)	3,9	0,1	54,7	1,0	0,6	60,4	-0,7	61,1
dont transferts reçus (CNAF et CNAM pour CNAV)	1,9	0,1	12,1	0,2	0,0	14,3	12,5	1,8
Solde publié	-21,0	1,7	-2,5	1,9	0,2	-19,7	0,0	-19,7
Solde réel avant subventions et transferts	-13,6	3,2	-67,9	11,8	5,0	-60,7	0,0	-60,7

NB : le solde réel vieillesse-FSV avant subventions devrait être encore corrigé d'environ - 3 Md€ pour tenir compte : 1) des cotisations de droit commun comprises dans la contribution totale de l'employeur État (+ 10 Md€) ; 2) des surcotisations des opérateurs de l'État pour les fonctionnaires qu'ils emploient (- 5 Md€), jamais explicitées ; 3) des surcotisations CNRACL des collectivités locales et des hôpitaux (- 8 Md€). Ces deux derniers flux, non identifiés dans les comptes publics mais bien réels, sont en effet comptés dans les cotisations alors qu'ils devraient s'ajouter aux subventions.

Source : rapports à la Commission de contrôle des comptes de la Sécurité sociale-CCSS et rapport Cour des comptes.

Le poids important des aides de solidarité

Au-delà des régimes obligatoires de protection sociale, il existe aussi une couverture directe et intégrale par l'État, les collectivités locales (principalement les départements) et les institutions privées subventionnées de prestations de solidarité qui contribuent aux déficits publics, en fonction du mode de financement des collectivités responsables de ces dépenses¹². Les principaux domaines d'intervention pour les administrations centrales et locales sont au titre :

- de la pauvreté, de l'exclusion et de la réinsertion (allocations logement : 16 Md€ de l'État; RSA : 12 Md€ des départements et de l'État; prime d'activité, doublée en 2019 : 10 Md€ de l'État; dispositifs de réinsertion professionnelle : 4 Md€ de l'État et des collectivités locales; allocations

exceptionnelles de solidarité : 3,0 Md€ de l'État; ASS en fin de droits : 2 Md€ de l'État);

- du handicap (AAH et compléments : 13 Md€ de l'État) et de l'accueil des personnes handicapées;

- de la dépendance (APA et PCH : 11 Md€ des départements, auxquels s'ajoutent les prestations d'hébergement des personnes dépendantes);

- de l'accueil et de l'aide sociale à l'enfance (22 Md€ des départements), avec les bourses de scolarité et les crédits d'impôt pour garde d'enfants (État);

- de l'hébergement et des aides aux demandeurs d'asile (4 Md€ de l'État et des institutions non lucratives).

Ainsi, comme le résume le tableau 4, on évalue la contribution directe de l'État et des collectivités locales aux politiques d'aides de solidarité à près de 100 Md€ (deux tiers restant à la charge de l'État).

La protection sociale d'ensemble n'est donc financée qu'à hauteur de 84 % par des prélèvements obligatoires directs ou des recettes propres

12. On peut ainsi considérer que les interventions de l'État à ce titre (d'environ 60 Md€) contribuent à hauteur de 33 % (soit - 20 Md€) au déficit public global (ratio moyen du déficit par rapport à la dépense totale de l'État).

TABEAU 4 Protection sociale au sens large (y compris aides de solidarité de l'État et des collectivités locales)

	2018	2019	2020	2021	2022	en % des emplois
Total des emplois de la protection sociale	796	814	876	887	902	
dont prestations sociales	741	761	814	835	849	
dont ASSO compris, y compris retraites FPE	630	644	681	701	722	80 %
dont APUC-APUL : aides de solidarité** (hors retraites FPE)	81	86	107	99	90	10 %
dont ISLBM (secteur non lucratif au service des ménages, subventionné)	25	26	27	28	30	3 %
dont emplois des entreprises privées (SNF-SF)	59	58	59	58	59	7 %
Total des ressources de la protection sociale	806	828	827	870	913	
dont cotisations hors contribution d'équilibre FPE	429	411	395	423	448	50 %
dont impôts et taxes transférés	211	243	245	262	279	31 %
dont autres recettes des régimes	26	25	18	21	26	3 %
Solde avant contributions publiques	-131	-134	-219	-181	-150	-17 %
Total des contributions publiques	141	148	170	164	161	18 %
Contribution d'équilibre retraites FPE*	41	42	42	43	44	
Autres contributions d'équilibre aux ASSO	16	16	15	17	17	
Contribution des administrations aux aides de solidarité**	84	90	112	105	99	
Solde publié après contributions publiques	10	14	-50	-17	11	

* hors cotisations des opérateurs de l'État (5 Md€) et des employeurs locaux (8 Md€)

** équilibrées par construction, par des ressources provenant des administrations publiques

Source : DREES, rapport annuel sur la protection sociale en Europe pour l'année 2022, 14 décembre 2023.

des régimes. Elle pèse à hauteur d'environ 16 % de son montant total sur les dépenses et les déficits des administrations publiques.

Il revient bien sûr au gouvernement et au Parlement de décider s'il consacre 12 % des dépenses annuelles de l'État à des aides de solidarité, en plus des 11 % de ses dépenses consacrées à équilibrer les retraites (de ses agents et des autres régimes). Il leur revient de décider si le maintien de collectivités départementales est justifié par la gestion des aides pour les populations défavorisées, représentant la moitié des dépenses totales de 75 Md€ des départements, en plus des caisses d'allocations familiales et de France Travail. Mais il leur revient aussi de déclarer de manière transparente la contribution de ces revenus de substitution aux déficits publics et de déterminer leur part dans la dette publique, qu'ils alimentent dans des proportions importantes.

Transparence, désindexation et reste à charge accru

La transparence des comptes, qui est un devoir dans une démocratie avancée, est aussi un préalable à la prise de conscience. Elle est simple à organiser : dans un premier temps, elle nécessite de donner, de manière informative, dans les documents publics, l'estimation du déficit des deux régimes de retraites de fonctionnaires (pensions civiles et militaires de l'État et CNRACL) sur la base d'une référence au taux de cotisation de droit commun payé par tous les autres salariés. Elle consiste aussi à fournir des comptes consolidés des retraites avant subventions des autres administrations.

C'est ce qui a été proposé au COR, dont un nouveau président a été récemment nommé. C'est aussi ce qu'obligeait à faire la réforme des retraites de 2019, votée en première lecture en février 2020 et définitivement abandonnée en 2023, laquelle instaurait une clarté bien supérieure des comptes de la branche vieillesse.

Elle consiste enfin à donner, dans les documents fournis à l'occasion des votes de deux lois financières (LFI et LFSS), la contribution réelle des régimes sociaux dans leur ensemble et de chaque risque aux déficits globaux consolidés, comme le ferait n'importe quelle institution faisant appel public à l'épargne. Tout en arrêtant les comptes de chaque organisme sur base individuelle, retraites complémentaires et UNÉDIC

compris, le Parlement voterait en même temps une ventilation de leurs déficits ou excédents sur base consolidée.

Le Haut Comité pour le financement de la protection sociale, auprès du Premier ministre, ainsi que l'Insee et la Cour des comptes définiraient la méthodologie de cette présentation nouvelle. La communication du gouvernement en serait profondément modifiée et la conscience de l'opinion publique sur les enjeux financiers en serait significativement améliorée.

Dans un deuxième temps, l'organisation de nos finances publiques gagnerait beaucoup à être modifiée par la loi, pour créer une caisse de retraites spécifique des retraités de l'État – élément de la réforme de 2019 –, en optant pour la comptabilisation d'une cotisation représentant «une fraction raisonnable des rémunérations», comme prévu par le système européen de comptabilité nationale, et en reclassant la CADES dans les opérateurs de l'État.

Une loi organique modifierait la présentation des LFSS, devenant des lois sur la protection sociale (régimes de Sécurité sociale et assimilés, d'une part, et aides sociales directes d'autre part) au périmètre exhaustif, permettant d'identifier les subventions envers tous les risques.

Le troisième acte, difficile, sera de convaincre l'opinion que l'indexation généralisée des prestations, notamment de retraites, n'est plus possible si l'on veut assainir la situation des finances publiques. On peut certes rechercher des économies d'efficacité dans les dépenses de fonctionnement des administrations centrales et locales, mais cela ne dispensera pas de réduire graduellement les dépenses, en euros constants, de la protection sociale, surtout pour la branche vieillesse. Les lois de financement pour 2024 le montrent, avec un coût en dépenses publiques de l'indexation totale des retraites de 14 Md€ par an, pour la garantie de pouvoir d'achat des retraités, plus que les économies financières projetées pour 2027 dans la réforme de l'âge obligatoire de départ à 64 ans décidée en avril 2023.

Comme l'a souligné Bruno Le Maire en novembre 2023, «notre modèle social tel qu'il existe aujourd'hui ne nous permettra pas d'arriver à 5 % de taux de chômage», ce qui vise notamment une différenciation plus forte entre les revenus du travail et ceux des inactifs. Une désindexation partielle des retraites rentrait dans cette

recommandation, mais n'a pas été retenue pour 2024. Là encore, dans la réforme de 2019, la discussion annuelle de la revalorisation, usuelle à l'AGIRC-ARCCO (25 % des retraites obligatoires), aurait été généralisée à l'ensemble des retraites, calculées par point pour le futur. Parallèlement, le reste à charge maladie des ménages¹³, qui a constamment baissé depuis dix ans, devrait être revu à la hausse.

Si l'on ne met pas cette démarche en œuvre, il est clair que la crédibilité financière de la France

¹³. Représentant 7,2 % de la consommation de soins ou 8,7 % en comparaison internationale, il est le plus faible de tous les pays de l'OCDE, 6 points en dessous des pays comparables de l'UE.

continuera de se dégrader, avec un affaiblissement des marges de manœuvre sur les dépenses d'avenir et le surcoût d'un endettement excessif accumulé pour l'entretien des générations les plus âgées¹⁴.

¹⁴. Voir sur le même thème P. ARTUS, «Le modèle social français pourra-t-il résister au vieillissement démographique?», Flash Économie Natixis, 22 janvier 2024.

JEAN-PASCAL BEAUFRET

Ancien inspecteur des Finances, chef de service à la direction du Trésor et directeur général des impôts, directeur financier d'entreprises de télécommunications, associé au fonds de capital développement Ring Capital.

Le courage

Le courage, pour un avocat, c'est l'essentiel, ce sans quoi le reste ne compte pas : talent, culture, connaissance du droit, tout est utile à l'avocat. Mais, sans le courage, au moment décisif, il n'y a plus que des mots, des phrases qui se suivent, qui brillent et qui meurent. Défendre, ce n'est pas tirer un feu d'artifice : la belle bleue, la belle rouge et le bouquet qui monte, qui explose et retombe en mille fleurs. Puis le silence et la nuit reviennent et il ne reste rien.

Robert BADINTER, *L'Exécution*, 1973.

René Viénet

Mes premiers livres (...) ont tous été placés à Paris par René Viénet, qui a négocié avec divers éditeurs. Durant ce temps, j'étais à Hong Kong, puis à Canberra. Je m'en remettais entièrement à Viénet (et n'ai jamais eu à le regretter) : il était à la fois audacieux et habile (il l'est toujours, mais il applique maintenant son génie à d'autres entreprises : il fait du business à Taïwan et il a un vignoble dans la région de Cahors). Sur le fond, il demeure (je crois) essentiellement fidèle aux idéaux anarcho-situationnistes de ses 20 ans. C'est un personnage haut en couleur, redoutable à certains égards, mais incontestablement génial. Il est capable d'à peu près tout – sauf d'hypocrisie. Quand je considère la galerie vermineuse et si dignement ignoble de ses ennemis (en particulier dans le monde sinologique français. Les sinologues français sont célèbres pour la zizanie cannibale et permanente qui les fait s'entre-dévoiler furieusement et sans trêve. Ils ne se sont jamais entendus que sur une seule chose : la haine, détestation [et terreur] unanime qu'ils éprouvent à l'égard de Viénet. [Notez que Viénet parle le chinois très couramment – ce qui est très mal noté dans la sinologie universitaire française – et achève de le condamner !]), je me sens fier et heureux que nous soyons demeurés amis jusqu'à ce jour – bien que nous ne nous fussions plus revus depuis des années (...). (Il vient tout juste de nous envoyer une bouteille de vin de son «Château de Parnac», avec une étiquette spéciale célébrant la naissance de son second fils, Alexandre [nommé en l'honneur d'Alexandre Dumas, auquel Viénet voue un culte – et auquel il ressemble d'ailleurs assez fort ; physiquement et moralement]. Son fils aîné s'appelle Ulysse – un nom qui est aussi tout un programme.) Je n'ai qu'une très vague information sur la façon dont Viénet a réussi à faire publier mes premiers livres – je sais seulement qu'il a dû surmonter les résistances puissamment organisées. Une chose est certaine : sans lui, je n'aurais probablement jamais rien publié – on pourrait dire, assez littéralement, que c'est Viénet qui m'a inventé.

Viénet menait l'avant-garde situationniste en mai 68. Il était lui-même étudiant (en 1^{re} ou 2^e année) de chinois à Paris à ce moment. Il a «pris le pouvoir» avec ses camarades et réorganisé les études chinoises à l'Université pendant quelques années avec une intelligence, une ouverture et une audace rafraîchissantes – les bureaucrates universitaires (qui acceptèrent alors de se faire mettre le pied à l'étrier par lui, et ont fait ensuite une belle carrière) ne le lui ont jamais pardonné (et préfèrent oublier tout ce qu'ils lui ont dû). Ils l'ont fait vider de l'Université ; un des innombrables crimes qu'on lui reprochait était d'avoir eu l'irresponsabilité de faire publier mes affreux «pamphlets antichinois», qui avaient déshonoré sa position universitaire!...

Ce doit être (mais ma mémoire est incertaine) par l'intermédiaire de Viénet que j'ai finalement fait la connaissance de Jean-François Revel.

C'est (je crois) sur l'insistance de Viénet qu'Étiemble a accepté de prendre la défense des Habits neufs (dans Le Nouvel Observateur). Étiemble fut mon premier et seul soutien dans le monde intellectuel parisien durant tout un temps. Puis vint Claude Roy, que je rencontrerai grâce à Viénet (il m'a également fait connaître Koštas Papaïoannou – un homme extraordinairement intelligent et sympathique (...) et mon défenseur n° 2, qui devint et resta jusqu'à sa mort un ami fidèle et très cher). (...)

J'ai fait la connaissance de Viénet à Hong Kong en 1969 – présenté par un ami commun, Jacques Pimpaneau (lequel, bien que sinologue français, était suffisamment excentrique pour être l'ami de Viénet). Pimpaneau, qui savait que je travaillais à un livre sur le peintre Su Renshan, m'a sauvé in extremis des griffes d'un Berès américain, et conseillé de confier mon bouquin à Viénet : nous avons bricolé ensemble un très joli livre en deux cahiers illustrés, imprimés et reliés à la chinoise – le livre reçut le plus prestigieux prix sinologique de France (prix Stanislas-Julien, décerné par l'Institut) –, ceci grâce à l'initiative d'un savant (inouvable et prodigieux), le professeur Demiéville – ce qui nous valut, évidemment, à moi et à Viénet, un supplément de bile empoisonnée de la part des chers collègues. Mais on s'était vraiment bien amusés! (Le livre est épuisé depuis plus de vingt ans ; de temps à autre un exemplaire refait surface dans les catalogues des bouquinistes...)

Simon LEYS, janvier 2003, in *Quand vous viendrez me voir aux Antipodes*, Philippe Rey, 2015, p. 183-185.

L'économie israélienne face à la guerre

DOV ZERAH

Les morts, les blessés, les destructions du 7 octobre puis la mobilisation de plus de 360 000 réservistes ont eu de nombreux effets sur l'économie israélienne, au point de faire de la guerre contre le Hamas non seulement la plus dramatique, mais aussi la plus coûteuse de l'histoire de l'État d'Israël. Nous nous bornerons dans l'article qui suit à une analyse économique réaliste, qu'il faudra préciser quand la guerre s'achèvera.

D. Z.

Depuis 2004, l'économie israélienne a connu une forte croissance grâce à une demande qui a permis de surmonter la crise de la pandémie de Covid-19 et de renouer avec une croissance de 6 % en 2021. À la veille de la guerre, la situation macroéconomique était satisfaisante, même si elle avait été écornée par la crise de la réforme judiciaire. Tous les fondamentaux étaient globalement au vert : un faible chômage susceptible de s'apparenter au plein emploi ; un faible déficit budgétaire, avec un endettement public limité à 60 % du PIB ; d'importantes réserves en devises...

Toutefois, la crise de la réforme judiciaire a eu trois effets délétères. Elle a tout d'abord fragilisé le change : en moins d'un an, l'euro est passé de 3,30 à 4 shekalim (NIS). Elle a ensuite déstabilisé le secteur de la *high tech*, en créant le doute chez les investisseurs sur l'indépendance de la justice ; elle a entraîné un phénomène de défiance et de diminution des investissements. Parallèlement, a été enregistré un net ralentissement des transactions immobilières. Face à cette situation, les promoteurs ont refusé de baisser les prix, ralenti les travaux des nouveaux chantiers et même remis en cause certains d'entre eux. Au bout d'un an, cela s'est traduit par un quasi-arrêt des transactions immobilières et par

la mise en difficulté des agents immobiliers et des avocats-notaires.

Effets sur la population active

Avec une population totale de plus de 9,6 millions d'habitants, Israël compte une population active de près de 4,4 millions de personnes. Cette dernière a subi dans les jours qui ont suivi le 7 octobre quatre ponctions.

Le rappel de 360 000 réservistes

Il faut remonter à la guerre du Kippour en 1973 pour retrouver une mobilisation d'une telle ampleur, pour une armée de 150 000 actifs. Cela constitue un signe fort des craintes du gouvernement après le « samedi noir ». La faillite du « tout technologique » va entraîner une révision du modèle de l'armée israélienne ; même si des soldats ont déjà été démobilisés, les effectifs militaires vont progressivement être revus à la hausse.

Le déplacement de 280 000 personnes

Pour la première fois depuis 1948, tant les populations à la frontière avec Gaza que celles du nord du pays ont dû quitter leur domicile et se replier dans des endroits à l'abri des missiles.

Ce déplacement a entraîné la mise au chômage technique d'environ 100 000 personnes.

Le tarissement de la population palestinienne

Du jour au lendemain, plus de 150 000 Palestiniens n'ont pu venir travailler sur le territoire israélien, sans compter les clandestins qui n'ont ni permis d'entrer ni permis de travailler.

L'importante diminution de la population étrangère

De nombreux travailleurs étrangers ont été tués ou enlevés le 7 octobre. Cela a conduit 9 000 étrangers à quitter le pays. À titre d'exemple, le roi de Thaïlande a affrété des avions de la Thai Airways pour rapatrier ses concitoyens.

L'absence des travailleurs palestiniens et le départ des ressortissants étrangers affectent l'économie israélienne, tout particulièrement certains secteurs : l'agriculture, le bâtiment et, dans une moindre mesure, l'hôtellerie.

Certes, toute la population s'est mobilisée pour aller cueillir concombres, grenades, fraises et autres tomates... mais la construction ainsi que les travaux publics sont en panne.

Pour rendre l'économie, voire la société israélienne moins tributaire de la main-d'œuvre palestinienne, le gouvernement cherche une solution durable avec l'accueil d'une main-d'œuvre originaire d'autres continents.

Il convient d'appréhender les différences entre les deux mains-d'œuvre au-delà des aspects sécuritaires. Alors que l'ouvrier palestinien arrive le matin de chez lui et y retourne le soir, il faut loger, soigner, nourrir ceux qui viennent de loin. Des investissements seront nécessaires, même si cela constituera un puissant stimulant pour l'économie.

Au total, 600 000 personnes ont été soustraites de la population active, soit près de 14 % de la main-d'œuvre, ce qui a eu un impact immédiat et important sur l'activité économique.

Effets sur l'activité

L'agriculture

Il manque 30 000 personnes à l'agriculture au moment crucial de la cueillette de certaines récoltes, sans oublier la traite des vaches et la récupération des œufs. Au-delà de la cueillette,

c'est le moment des semis et de l'avenir des récoltes.

Produisant 70 % des fruits et légumes d'Israël, les localités situées autour de la bande de Gaza subissent un très gros choc. Pour une partie de ses agriculteurs, qui ont été obligés de quitter Gaza et de se réinstaller sur le pourtour de la bande, c'est la double peine.

Toute la population s'est mobilisée pour « Sauvons notre terre », une des associations organisant la mobilisation des volontaires, en aidant les agriculteurs et en évitant les importations, notamment de Turquie. Parallèlement, des volontaires juifs et non juifs sont venus du monde entier pour participer à ces opérations de cueillette.

Après le 7 octobre, 9 000 travailleurs étrangers avaient quitté le pays, mais le mouvement s'est vite inversé avec l'arrivée de 12 000 autres, principalement des Thaïlandais. L'origine de ces travailleurs s'est diversifiée avec le Sri Lanka, le Malawi, le Kenya ou encore l'Inde.

Les transports

Le transport aérien a été le premier touché puisque pratiquement toutes les compagnies – en tout cas les plus grandes, à l'exception d'El Al – ont immédiatement décidé de ne plus desservir Israël après le 7 octobre. Cette décision est le résultat du coût prohibitif des primes d'assurance et non d'une volonté délibérée ou implicite de *boycotter* Israël. En effet, même si, à la différence de 2006 et 2014, l'aéroport international n'a été visé à ce jour ni par le Hamas ni par le Hezbollah, la destination est risquée et justifie une augmentation des primes.

Le voyageur qui connaît l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv ne peut qu'être étonné par le calme des lieux. L'activité a diminué de 80 %, avec la programmation de 100 vols quotidiens contre 500 en période normale, mais la situation est en train de changer petit à petit.

Comme celle de l'aéroport Ben-Gourion, l'activité du port d'Eilat a chuté de 80 % à cause des opérations conduites par les chiites houthis contre les navires empruntant le golfe d'Aden et le détroit de Bab-el-Mandeb. L'activité du port d'Ashdod a également baissé, de 17 % en octobre et de 24 % en novembre 2023. Les bateaux rejoignent le port de Haïfa, qui est aujourd'hui complètement embouteillé à cause de ces arrivées inhabituelles ; certains concessionnaires

envisageraient des ristournes pour dégager les espaces portuaires.

Le tourisme et l'hôtellerie

Ce secteur est bien sûr très touché même si les opérateurs hôteliers ne sont pas en trop grande difficulté, le gouvernement ayant réquisitionné les structures d'hébergement pour accueillir les populations évacuées du nord et du sud. En revanche, les guides et agences de voyage souffrent énormément de la chute de l'activité, dont la baisse a aussi entraîné une diminution des entrées de devises.

Le marché immobilier

La guerre a accentué la crise du secteur, sur lequel l'incertitude économique a un impact majeur. Tout est gelé, ne serait-ce que parce que la mobilisation des réservistes a remis en cause de nombreux projets de location, voire d'achat. Les ventes immobilières ont ainsi baissé de 40 % en 2023 sur tout le territoire, et de 70 % à Tel-Aviv.

Le marché est en suspens. Cela a entraîné un ralentissement considérable du marché de l'immobilier locatif, d'où une stagnation, voire une diminution des prix des loyers, accentuée par le recours de plus en plus important à des locations de courte durée. Dans le même temps, de nombreuses personnes ne renouvellent pas leur bail pour retourner vivre chez les parents.

Pour autant, après une période de hausse constante, les loyers ont atteint un taux d'augmentation annuelle d'environ 5 %. Bien évidemment, l'avenir du marché locatif dépendra de la durée de la guerre et de l'évolution des taux d'intérêt. La situation reste incertaine, mais, tant que le *statu quo* persiste, il est peu probable que les prix des loyers continuent de grimper en flèche. Quant à la construction, elle est pratiquement à l'arrêt avec l'absence des ouvriers palestiniens.

Le commerce, la restauration et les loisirs

Il convient de relever qu'il n'y a eu aucune rupture des chaînes d'approvisionnement. Malgré la guerre, la frustration, la culpabilité voire la honte de n'avoir pu empêcher ce 7 octobre, la préoccupation des otages, la crainte pour les militaires et les risques d'alerte, les Israéliens continuent de consommer. Mais le drame, la

tristesse, l'absence du conjoint, des enfants ou des amis font qu'on se rend moins au restaurant ou au spectacle. La consommation a ainsi baissé d'environ 10 %.

Le maintien des transactions par carte bancaire à 95 %, soit pratiquement le niveau d'avant-guerre, est trompeur et nullement significatif du véritable état de la consommation ; depuis le 7 octobre, les Israéliens ont multiplié les achats de biens divers et variés pour l'habillement, l'équipement et le bien-être des soldats.

La high tech

La *high tech* est un secteur clef de l'économie israélienne, qui emploie 12 % de la population active ; il représente 50 % des exportations et 25 % des rentrées fiscales.

Depuis un an, ce secteur enregistrait une baisse de 44 % des investissements (7 milliards de dollars (Md\$) en 2023 contre 16 en 2022), due à la défiance suscitée par la crise politique et la réforme de la justice, sans sous-estimer l'impact de la conjoncture internationale, devenue morose avec l'agression russe en Ukraine. Depuis le 7 octobre, il est pénalisé par le départ des personnes appelées au front. Une bonne nouvelle est toutefois à signaler : Intel a annoncé une augmentation de 15 à 25 Md\$ de son programme d'investissements dans son usine de Kiryat-Gat.

L'exploitation gazière

L'exploitation gazière a été ralentie pour éviter de prendre trop de risques, et en dépit de la retenue libanaise. Malgré les provocations répétées du Hezbollah, le front nord ne s'embrase toujours pas, et ce pour plusieurs raisons.

La première d'entre elles est liée au fait que l'Iran ne souhaite pas, pour le moment, une extension du conflit, pour éviter de mettre en danger son programme nucléaire. Parallèlement, tout le Liban ne veut pas d'une guerre et le Hezbollah le sait. Tous les Libanais appréhendent la « vitrification du pays » promise par Israël. Ces derniers ne sont pas prêts d'oublier les destructions de 2006.

Enfin, au moment où est fêté l'anniversaire de l'accord sur la frontière maritime avec Israël, les Libanais ne veulent pas prendre le risque de le remettre en cause ; Beyrouth craint une détérioration de l'image du pays au Cèdre, notamment à l'égard des investisseurs étrangers, et ne

peut se le permettre dans le contexte actuel de l'économie libanaise.

Pourtant, cet accord n'a pas satisfait les attentes; les premières explorations n'ont pas été concluantes et Total Énergies s'est retiré des blocs n°s 4 et 9. La déception a même conduit certains à envisager la dénonciation de l'accord... Simple évocation non suivie d'effet!

Les fondamentaux macroéconomiques

Le PIB

Après avoir enregistré une baisse de 1,5 % en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19, le PIB israélien a connu une vive remontée : 9,3 % en 2021 et 5,5 % en 2022.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a abaissé les prévisions de PIB d'Israël pour 2023 à 2,3 % contre 2,9 % prévus en juin, et à 1,5 % en 2024 contre 3,3 % précédemment.

Par rapport à un potentiel annuel de croissance de 4-4,5 %, la perte est d'environ 2 % en 2023, en tenant compte de la baisse déjà enregistrée sur les neuf premiers mois de l'année à cause de la crise politique et la réforme judiciaire. Elle sera d'environ 3 % en 2024, soit une perte totale de 5 % sur les deux ans, et un manque à gagner de 25 milliards d'euros (Md€).

Aussi étonnant que cela puisse paraître, les Accords d'Abraham tiennent, ont tenu, et l'Arabie saoudite n'a pas fermé la porte aux négociations. Certes, des associations réclament le *boycott* de certaines multinationales, mais il n'y a eu aucune demande officielle de *boycott* d'Israël orchestrée par la Ligue arabe.

Après avoir fait des déclarations tonitruantes, le Président tunisien a fait machine arrière, tout comme son voisin algérien. En revanche, les associations derrière le BDS (*boycott*, désinvestissement, sanctions) continuent leurs actions, sous la protection offerte par les démocraties occidentales.

Le budget de l'État

Du côté des dépenses, à la mi-décembre 2023, la Knesset a voté un budget supplémentaire de 28,9 Md NIS pour un budget total de 636,6 Md NIS, y compris le service de la dette, destinés à couvrir, hors 3 Md NIS pour des fonds existants :

- les *dépenses militaires* supplémentaires, qui s'élèveront à 13,9 Md NIS, notamment pour l'achat d'armements et la solde des 360 000 réservistes mobilisés ;

- à cela s'ajoutent 12 Md NIS de *dépenses civiles* supplémentaires, soit :

- 6,1 Md NIS pour l'hébergement des populations déplacées, l'aide financière aux personnes blessées lors de la guerre, la scolarisation des enfants des familles évacuées et les mesures en faveur de l'emploi;

- 1,8 Md NIS pour renforcer les dispositifs de sécurité civile;

- 1,8 Md NIS pour stimuler l'économie, avec des aides aux agriculteurs et aux garderies, ainsi que pour indemniser les institutions culturelles, sans oublier le « filet de sécurité » pour le transport maritime et l'aviation;

- 1 Md NIS pour le soutien du système de santé et des services de santé mentale, l'achat de médicaments et le renforcement des structures hospitalières contre les attaques de roquettes et de missiles;

- un budget de 20 Md NIS sur cinq ans a été voté pour les dépenses de reconstruction.

La discussion parlementaire s'est focalisée sur les 300 M NIS destinés aux implantations et à l'enseignement religieux, soulevant une polémique qui a conduit à un vote limité aux seuls députés de la coalition, sans les membres des partis participant au gouvernement d'urgence nationale. Seule la démocratie israélienne peut offrir un tel spectacle, où une partie du gouvernement ne vote pas son projet de budget!

Le budget pour 2024 a été adopté à la fin du mois de janvier. Il reprend les tendances introduites dans le budget supplémentaire pour 2023 pour tenir compte du coût de la guerre ; les montants correspondants ont été accrus pour tenir compte de la durée de la guerre. Parallèlement, le budget de la défense a été augmenté pour tenir compte des nouveaux besoins structurels.

Du côté des recettes, l'aide américaine sera de 17,6 Md\$, en plus des 3,5 Md\$ d'aide annuelle. N'oublions pas que ce soutien est utilisé pour acheter du matériel américain, et notamment des munitions.

Le recours à l'endettement extérieur est inévitable. Mi-décembre, Israël a sollicité les marchés avec une émission obligataire de 4 Md NIS au

taux de 4 % ; la demande a été quatre fois supérieure à l'offre et des Bons du Trésor israélien ont été souscrits par de grandes banques comme BNP ou City Bank.

Le soutien de la diaspora par les dons ou la souscription des *Israel bonds* a porté sur 1 Md\$.

Le déficit budgétaire croîtra. En 2022, Israël a affiché son premier excédent budgétaire en 35 ans avec 0,6 % du PIB. La guerre a creusé le déficit en 2023 pour atteindre 4,2 % du PIB, contre une prévision de 0,9 % lors de l'adoption du budget. Le déficit budgétaire devrait atteindre en 2024 6,6 % du PIB, contre les 2,3 % initialement prévus.

Le change

La guerre a accentué la dépréciation du shekel engagée avec la crise politique due à la réforme judiciaire. Immédiatement après le 7 octobre, le shekel s'est encore déprécié et l'euro est passé à 4,10 NIS, soit une dépréciation totale de 25 % par rapport au plus haut chiffre de 3,30 NIS.

Toutefois, depuis la mi-décembre, une réappréciation du shekel est enregistrée tant vis-à-vis de l'euro que du dollar : il est repassé en dessous de la barre des 4 NIS pour 1 €. Cela constitue un signe indiscutable de la confiance des opérateurs économiques dans la capacité d'Israël à gagner la guerre et à faire face à son coût.

Deux signes positifs doivent être relevés. L'emprunt de 4 Md\$ a été sursouscrit ; la Banque centrale a diminué son taux directeur de 0,25 % et a d'ores et déjà annoncé pour l'année trois autres baisses de 0,25 %.

La Banque centrale disposait à la fin du mois de novembre 2023 de 200 Md\$ de réserves, en augmentation de près de 7 Md\$ sur un an ; cela représente 38,3 % du PIB. Cela lui a permis, dès le début de la guerre, de vendre 30 Md\$ pour renforcer le change et financer le Trésor israélien.

Néanmoins, il ne paraît pas opportun de refaire ce genre d'opération pour épargner le Trésor, surtout à un moment où les marchés réévaluent la devise israélienne. L'éventuel besoin de financement du Trésor devrait passer, comme le plus souvent en temps de guerre, par des emprunts sans garantie et sans contrepartie de la Banque centrale, c'est-à-dire par «la planche à billets».

L'inflation

Cette formule est généralement déconseillée pour éviter de créer de l'inflation monétaire, mais la situation économique actuelle réduit fortement ce risque. Depuis deux ans, l'inflation est à moins de 4,5 % ; en décembre 2023, les prix ont baissé de 1 %.

N'oublions pas que l'une des causes structurelles de la hausse des prix en Israël est la persistance de monopoles sur certaines activités. Leur démantèlement devrait enfin constituer un impératif gouvernemental.

Le coût de la guerre

Le coût de la guerre est estimé à environ 200 Md NIS, soit 50 Md€, sans oublier les 25 Md€ de manque à gagner et les pertes humaines.

Les pertes humaines

À la fin du mois de décembre 2023, on dénombre : plus de 1400 morts dont plus de 520 militaires et 880 civils, 136 otages civils et militaires, près de 14 000 blessés dont une centaine dans un état grave. Pour Israël, trois comparaisons viennent à l'esprit :

- En 1948-1949, au cours des quinze mois de la guerre de libération, il y a eu près de 5800 morts et 12 000 blessés ;

- En 1973, pendant les dix-huit jours de la guerre du Kippour, les Israéliens ont compté 3 020 morts et 8 135 blessés ;

- La Seconde Intifada (2000-2005) a occasionné 1 010 morts israéliens et plus de 5 000 blessés.

Au-delà du nombre, la sidération est totale avec les charniers découverts à Bééri ou à Kfar-Aza, les décapitations, les viols, les personnes brûlées vives dans leur maison, une femme enceinte éventrée et son *fœtus* décapité... Nul n'a été épargné, ni personne âgée ni enfant. Neuf jours après le pogrom, une centaine de corps n'avaient encore pu être identifiés tant ils étaient défigurés.

La survenance de cette hécatombe en un seul jour remet en mémoire les pogroms de Kichinev en 1903 et 1905 (qui ont certes fait moins, beaucoup moins de victimes, mais le parallèle tient par l'organisation méthodique des exactions et la nature de celles-ci) et le massacre d'Hébron en 1929 – qui, outre les 70 victimes qui y trouvèrent la mort, mit un terme à la présence millénaire des Juifs auprès du tombeau des patriarches.

Deux constatations interpellent. Le rêve, le projet sioniste, a pour vocation de mettre les Juifs à l'abri des vicissitudes de l'antisémitisme. Pour la première fois depuis la renaissance d'Israël, le combat s'est effectué sur *son* territoire. Par ailleurs, le décompte actuel n'est pas clos car la guerre est loin d'être terminée, mais le bilan actuel permet de mesurer le choc subi par les Israéliens. Celui-ci peut être évalué grâce à deux comparaisons : en proportion de la population, c'est comme si, le 11 septembre 2001, les États-Unis avaient compté 51 400 au lieu de 3 000 morts, et, en France, comme si les victimes du Bataclan avaient été 1 540 au lieu de 90. Il s'agit d'un massacre d'une nature exceptionnelle par le nombre et par la nature des exactions, qui va marquer durablement Israël.

Le coût de la guerre est de 216 Md NIS, avec 120 Md NIS de dépenses militaires, presque équivalentes aux 96 Md NIS de dépenses civiles. Leur financement est assuré par l'aide américaine de 17,6 Md\$ (à comparer aux 3,5 Md\$ annuels), entièrement consacrée à l'achat de matériel américain, ainsi que par l'appel à l'épargne internationale et par la générosité du peuple juif à concurrence de plus d'un Md\$.

Cette guerre sera la plus coûteuse d'Israël. Hors pertes humaines et manque à gagner du PIB, elle coûte en effet 10 % du PIB, contre 1 % pour la deuxième guerre du Liban en 2006.

Les défis de demain

Israël doit trouver une solution durable à ses besoins de main-d'œuvre, en limitant au maximum le recours à la population palestinienne, par trop tributaire des événements sécuritaires. Il ne peut plus prendre le risque d'accueillir des ouvriers qui se retournent contre leurs employeurs, comme lors de la Seconde Intifada, ou font des repérages des villages, villes et maisons, comme les Gazaouis depuis plusieurs mois, pour ensuite transmettre leurs informations aux terroristes.

Cela signifie qu'Israël doit faire appel aux populations d'autres pays ou continents. Le ministère des Affaires étrangères négocie par exemple avec Quito l'arrivée de 25 000 Équatoriens, ainsi qu'avec New Delhi.

Il faudra également redimensionner l'armée, à propos de laquelle un consensus s'est dégagé

après le 7 octobre. Tous les moyens techniques possibles et imaginables, même les plus sophistiqués, ne peuvent remplacer les soldats humains. En conséquence, la taille de l'armée devra être révisée à la hausse, de 140-150 000 personnes à probablement 200-250 000, et la durée du service allongée de deux ans et huit mois à trois ans et demi pour les hommes.

Cela générera un coût durable pour le pays, tant du point de vue budgétaire que par son impact sur la population active. L'armée a d'ailleurs demandé un budget supplémentaire de 200 Md NIS sur quatre ans, soit une augmentation d'un tiers du budget annuel.

Un investissement accru en matière technologique sera par ailleurs nécessaire. Cette dernière guerre démontre que l'avantage technologique d'Israël n'est pas aussi déterminant qu'on le croyait. Qu'en sera-t-il la prochaine fois ? Il est vital que l'État hébreu accroisse ses investissements en recherche et développement pour toujours garder son avantage face à ses adversaires.

La réduction des inégalités sociales s'imposera. Depuis une vingtaine d'années, la croissance économique, et surtout les salaires pratiqués dans le secteur de la *high tech*, les ont accentuées. Cette situation devient de plus en plus insupportable compte tenu des sacrifices humains, civils et militaires, consécutifs au 7 octobre. Il faudra s'efforcer de mettre fin aux disparités régionales. Il convient de rappeler que le sud du pays est pauvre, que des villes comme Sdérot, Ofakim ou Nétivot sont défavorisées et vivent depuis 17 ans sous les roquettes du Hamas. Le retour des habitants dans leurs maisons exige un effort exceptionnel en leur faveur.

La cohésion sociale et le sang versé exigent une telle lutte contre les inégalités. L'augmentation de la pression fiscale s'avère donc inéluctable.

DOV ZERAH

Ancien directeur de cabinet des ministres de la Coopération, de l'Environnement et d'un commissaire européen. Ancien directeur général des Monnaies et Médailles et de l'Agence française de Développement. Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.

Souvenirs (III)

Sur l'art, la religion, la science et l'idéologie

ALAIN BESANÇON

Voici la troisième partie des souvenirs d'Alain Besançon. Nous avons publié les deux premières dans les précédents numéros de la revue. Comme nous l'avons expliqué, Alain avait, en 2019, repris le texte enregistré de ses *Entretiens de Magalas* (disponibles en un DVD, édité par le club Politique autrement). Il l'avait divisé en quatre parties et, au lieu de les réécrire comme il en avait eu le projet, il avait supprimé, précisé, corrigé et raccourci plusieurs de ses propos, tout en conservant le ton de la conversation et en s'exprimant à la première personne, comme dans une confession. Nous publierons dans notre prochain numéro la fin de ces souvenirs.

J.-C. C.

Sur l'art

J'ai interrompu ma vie intellectuelle pendant deux ans¹, durant lesquels j'ai dû m'occuper d'une affaire familiale. Cela a été pour moi un vrai cauchemar, parce que je n'étais pas du tout fait pour ce travail de P-DG d'une entreprise. À cette époque, l'idée m'a pris que la question de la représentation ou de la non-représentation de l'image divine était une source de réflexion très importante que l'on rencontrait d'un bout à l'autre de l'histoire de l'art, ce qui m'a conduit à écrire *L'Image interdite*².

Il m'a suffi de dérouler le fil de l'histoire en suivant les œuvres et les choses telles qu'elles venaient. J'ai commencé par le monde antique : on y représentait les dieux, cependant que la

philosophie – celle de Platon, en particulier – prétendait qu'il était vain et stupide de vouloir figurer le divin car celui-ci échappe à toute représentation.

Une fois que l'on en avait terminé avec l'Antiquité païenne, il fallait changer de monde et se tourner vers la Bible, qui commence pratiquement par une interdiction solennelle, constitutionnelle : « Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre³. » Pourquoi ? Parce que l'essentiel de la pédagogie d'Israël consiste dans le refus des idoles : « Pas d'idolâtrie. » Or l'homme veut honorer des dieux qui ne sont pas *le* Dieu. Comme le Dieu a choisi son peuple et veut l'éduquer de façon extrêmement stricte, il lui a radicalement interdit l'image divine.

C'est cela qui est extraordinaire : la religion issue d'Israël, qui est la religion chrétienne, a immédiatement produit des images de Dieu.

1. Ndlr : En 1989, Alain Besançon avait perdu son père, qui, professeur à la faculté de médecine de Paris, avait fondé une société de produits pharmaceutiques, Synthélabo. Il a dû s'occuper de cette entreprise au nom de ses frères et sœurs pendant deux ans (1990-1991), de façon à la vendre à Sanofi.

2. *L'Image interdite. Une histoire intellectuelle de l'iconoclasme*, Fayard, « L'Esprit de la cité », 1994.

3. Exode XX, 4.

Toutefois, elle a rencontré le double obstacle de la critique philosophique platonicienne et de l'interdiction solennelle d'Israël. Dans le désir de faire des images, lui est apparu qu'il y avait à l'origine une image divine, celle de l'homme de Nazareth, le fils de Dieu, qu'elle honorait. C'était un homme comme les autres, mais Dieu incarné. Donc, en représentant l'homme de Nazareth, d'une certaine façon, celle-ci représentait Dieu.

Cela a fait l'objet de querelles interminables au sein de l'Église chrétienne. Il y a eu d'une part l'école iconoclaste qui, se fondant à la fois sur Israël et sur les interdits philosophiques, affirmait qu'il était absurde de représenter Dieu. Au contraire, une autre école rappelait cette parole évangélique : « Celui qui m'a vu a vu le père », qui signifie que l'homme de Nazareth est l'image de Dieu et donc qu'on porterait atteinte au dogme chrétien fondamental qu'est l'incarnation en refusant de le représenter.

Une nouvelle querelle s'ensuit : l'icône représente-t-elle l'homme générique ou un homme particulier ? La réponse, c'est qu'elle représente un homme particulier, l'homme de Nazareth. Elle ne représente pas du tout l'homme en général. Il y a eu des affrontements très graves, car les iconoclastes ont dominé dans l'Empire byzantin pendant deux siècles, et toutes les images faites jusqu'alors ont été détruites. Quelques-unes ont survécu dans les régions déjà tombées aux mains de l'islam.

L'islam a repris la proscription d'Israël, mais pas au nom d'une interdiction divine particulière. Dans le Coran, l'idée que l'on se fait de Dieu rend unimaginable la possibilité de le représenter. En effet, Dieu est infiniment loin des hommes. Il existe, mais nous ne pouvons ni le penser ni le figurer. Il n'est pas venu s'incarner, sinon à travers un livre qu'il a dicté et qui est au cœur de la foi de chaque musulman. Sa représentation est donc impensable. L'iconoclasme musulman n'a pas du tout, à ce titre, le même sens que l'iconoclasme juif.

Quant aux chrétiens, cette controverse très subtile a donné matière à des volumes entiers de haute théologie, sans oublier une guerre civile qui a duré longtemps. Nous sommes parvenus à cette solution selon laquelle Dieu peut être représenté, à condition qu'il soit lié à l'idée d'incarnation.

Le monde oriental a pris très au sérieux la question théologique. Par conséquent, il a défini de façon extrêmement stricte les règles de représentation. La création d'icônes, toujours inaugurée par un acte de prière, suit en effet des canons très précis, ce qui a produit un art très beau mais très limité, très répétitif.

Pendant ce temps, l'Occident a suivi une tout autre voie. Il ne s'est pas tellement appuyé sur la théologie, mais a plus volontiers suivi la rhétorique, c'est-à-dire l'art de persuader. Les chrétiens n'étant pas très nombreux dans l'Empire romain, il fallait persuader les païens – qui formaient l'immense majorité – d'adhérer à leur religion. Parmi les moyens dont ils disposaient, il y avait l'image. Souvent, celle-ci suivait les canons de la sculpture antique. On représentait Jésus-Christ sous les traits d'Hermès, Dieu le Père sous les traits de Jupiter, la Vierge sous ceux de Vénus, etc. Tout cela n'était pas très *cashier*, mais l'artiste est libre et fait bien ce qu'il veut, dès l'instant qu'il persuade ; d'où la multiplication dans l'art occidental de toutes les formes de l'image divine, très supérieure, en fantaisie et en variété, à tout l'art oriental.

Évidemment, cela a donné lieu à des crises, dont la plus importante est celle de la Réforme au XVI^e siècle. Calvin, en particulier, a trouvé monstrueux toutes ces Vierges, tous ces Christs absolument différents les uns des autres, et cette piété qui s'adressait à telle Vierge plutôt qu'à telle autre lui apparaissait comme un retour de l'idolâtrie.

Calvin est donc revenu à l'iconoclasme. Il a rétabli les règles d'Israël et a vidé toutes les églises qui sont passées à la Réforme, en détruisant tout ce fatras qui les encomrait. Toutefois, il n'a pas détruit la capacité des chrétiens à faire de l'art, dans lequel il voyait malgré tout une louange divine. Voilà pourquoi la peinture hollandaise, profondément présente sous le calvinisme, n'a pas produit d'images divines, mais des images profanes. Elle a réussi cela merveilleusement, mais il faut reconnaître qu'émane de ces œuvres quelque chose de religieux. Les natures mortes, les figures et les intérieurs hollandais sont pleins d'une religiosité extrêmement forte. Hegel l'avait très bien perçu.

Un siècle plus tard survint une nouvelle crise, cette fois-ci d'origine philosophique. Les philosophes se demandèrent : « Qu'est-ce que cela veut

dire de représenter le divin ?» Pascal puis Kant et surtout Hegel répondirent : « C'est fini, on ne croit plus en ces choses-là. Par conséquent, il n'y a plus d'art. L'art est fini. »

Kant a soumis l'art à un terrible surmenage, qui se résume en deux mots. Le premier, c'est celui de *sublime*. Il n'y a d'art vrai que dans le sublime ; mais le sublime est un cri, qui ne saurait se définir de façon articulée. Si l'art est sublime, alors il devient muet, impossible.

La seconde chose qui a pesé très lourd sur le destin de l'art a été le *génie*. À l'époque classique, le génie, c'était simplement une aisance particulière dans le métier. Dans l'atelier de Rubens, le maître dessinait les têtes et ses élèves faisaient les chevaux, parfois seulement une partie de l'animal – la bouche, l'œil, etc. Puis, quand ils avaient un peu développé leurs talents, on pouvait dire qu'ils avaient acquis une habileté suffisante et, s'ils progressaient encore, ils atteignaient au génie.

Toutefois, le génie est pour Kant quelque chose qui vient du ciel, qui fait que l'on est génial ou que l'on ne l'est pas. Or il faut viser à être génial, si bien que le malheureux artiste est pris dans cette idée qu'il faut être sublime, génial et que, s'il n'y parvient pas, l'art entre en crise.

Sur ces entrefaites arrive Hegel, qui, avec une maîtrise extraordinaire, écrit toute une histoire de l'art afin de montrer que ce dernier appartient au passé. En effet, maintenant, personne ne peut plus faire de l'art. On ne croit plus dans les Saintes Vierges ou dans la Bible. Il faut être sublime, mais être sublime ne débouche plus sur rien. L'originalité ne trouve plus à s'exercer ; par conséquent, c'est la poésie qui doit l'emporter, ou bien l'intelligence, la philosophie.

L'art a cependant continué après Hegel, plutôt à la façon hollandaise : les impressions, la beauté du monde, la beauté sociale, les gens qui prennent le thé dans un jardin peuvent inspirer un artiste peintre, s'il a le talent pour cela – et non pas le génie, qui n'est pas nécessaire. Voilà pourquoi l'art a continué.

Aujourd'hui, peut-être atteint-il une nouvelle crise : c'est le problème de l'art contemporain. La question de la matérialité de l'œuvre d'art se déplace, et l'on demande à l'artiste de définir ce qui est de l'art et ce qui n'en est pas.

Je n'aime pas trop que l'on parle d'« art chrétien » parce qu'en faisant cela, on imite Hegel.

Le philosophe distingue : un art symbolique – les pyramides –, un art classique – la Grèce – et un art chrétien – celui des cathédrales, et surtout l'art allemand des xv^e et xvi^e siècles avec Grünewald, Dürer, etc. Je crois qu'il vaut mieux penser qu'il existe un art en général, dans lequel on trouve des thèmes chrétiens, antiques, classiques, etc., tantôt rhétoriques, tantôt directement canoniques comme dans l'icône. Je pense que l'art est toujours possible au xx^e et au xxi^e siècles, et que de nombreux artistes le retrouvent aujourd'hui tel qu'il a toujours été, peut-être débarrassé des catégories paralysantes du sublime et du génie.

Abstraction et mystique

L'art abstrait a été inventé par trois artistes : deux Russes, Kandinsky et Malevitch, et un Hollandais, Mondrian. Leurs écrits montrent bien qu'ils rejoignent très consciemment les arguments de l'iconoclasme. On ne peut plus représenter le divin, alors qu'ils veulent le représenter ; ils sont dans le sublime, dans le génie.

Que représenter lorsqu'on est génial et sublime ? Des formes qui se rattachent à une religiosité, mais qui n'est plus la religiosité chrétienne. En effet, tous trois étaient adeptes des doctrines ésotériques qui couraient à la fin du xix^e siècle et au début du xx^e. Tous étaient disciples de l'occultiste autrichien Rudolf Steiner⁴, de la Russe Helena Blavatsky⁵, et de ceux qui développaient une gnose classique sans être chrétienne. Ils pensaient que leur art, par l'énergie du génie qui passait à travers des formes abstraites, arriverait à transmettre quelque chose de sublime. Je ne sais pas s'ils ont réussi. En tout cas, c'est assez différent de la révolution convoyée par Duchamp ou Warhol.

Leur art est un art mystique. D'ailleurs, Malevitch voulait que ses tableaux – qui parfois représentent un carré noir sur fond blanc ou un carré blanc sur fond blanc – soient placés dans l'*isba*⁶ à la place de l'icône, c'est-à-dire dans un coin de la maison que l'on appelle « le coin beau » et au pied duquel brille une bougie. Il voulait qu'il en soit ainsi pour que ses œuvres soient pareilles à des icônes, adaptées à la pensée du xx^e siècle.

4. 1861-1925.

5. 1831-1891.

6. Habitation traditionnelle des paysans russes, construite en bois et semblable à un chalet.

Si on abolit la représentation, devant un tableau abstrait, par exemple, on peut dire «J'aime» ou «Je n'aime pas», mais il est difficile de le commenter. En revanche, devant un tableau figuratif, on dit : «Il n'a pas bien fait les feuilles, ou bien les pots.» Ou alors : «Il a pris beaucoup de Rubens, de Poussin», etc. ; si bien qu'il y a toute une critique de l'art, tout un discours sur l'art dont on m'accordera qu'il est très difficile à tenir devant les œuvres contemporaines.

Aujourd'hui, les artistes fournissent un mode d'emploi de leurs œuvres. Ils disent : «Voilà comment il faut regarder mon tableau», «C'est la Shoah», «C'est Stalingrad», alors que cela ne représente ni la Shoah, ni Stalingrad, mais est censé invoquer une inspiration qui se trouve dans la Shoah ou dans Stalingrad. Je pense dangereux de raisonner ainsi.

Il n'y a pas d'œuvre d'art qui ne soit, au départ, une contemplation, un étonnement devant les choses. On dit parfois que Giotto était un petit berger qui avait commencé à peindre en esquissant l'ombre de ses moutons sur un mur, mû par la simple émotion que lui procurait la vue de son troupeau.

Ce n'est là qu'une légende, mais elle a pour vertu de nous rappeler que la représentation du monde, l'émotion devant le monde et ses objets ont toujours été à l'origine de l'art, même quand on ignore si c'est de l'art ou non. Par exemple, nous ne savons pas des peintures préhistoriques si elles peuvent être qualifiées d'œuvres d'art. En tout cas, nous les trouvons très belles. D'ailleurs, on pense aujourd'hui qu'il existait déjà des professionnels, que l'on appelait pour œuvrer dans telle ou telle grotte.

Je veux bien qu'on soit bouleversé devant un tableau de Mondrian, ou devant les aquarelles que Kandinsky fabriquait à Munich – qui sont d'ailleurs impressionnantes. Ce dernier pensait ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de l'art. Admettons, mais ce chapitre n'a pas mené très loin. Maintenant, on assiste à un retour à la figuration, car on ne peut pas indéfiniment mettre des couleurs sur une toile en pensant que cela va émouvoir, parler aux gens.

La « sainte Russie »

En 2012, j'ai publié aux Éditions de Fallois *Sainte Russie*, livre dans lequel j'étudie l'orthodoxie. D'un côté, elle constitue une version

parfaitement licite et normale du christianisme universel. En Russie, il y a eu d'innombrables bons chrétiens et, au moment de la persécution communiste, d'innombrables martyrs. Je dirais même qu'il y a eu plus de martyrs en Russie que dans l'Antiquité avant Constantin.

Mais il existe une deuxième interprétation possible de l'orthodoxie, celle propre à l'État russe. Dans ce cas, il s'agit essentiellement d'une façon de se distinguer de l'Occident et de sa religion, et de s'y opposer. C'est une haine délibérée, très articulée et extrêmement vive du catholicisme et du protestantisme, en un mot de la religion occidentale.

Cette conception de l'orthodoxie est apparue dès le XVI^e siècle en Russie. Byzance était tombée, et la Russie venait de se libérer en partie des Tatars. L'Occident avait chu – aux yeux des Russes – dans l'hérésie. Il ne restait plus, dans ces circonstances, qu'une seule ville qui puisse faire office de nouvelle Rome : Moscou. À partir de ce moment, allait être persécuté tout ce qui ne serait pas l'orthodoxie russe telle qu'elle s'était établie de façon un peu frauduleuse, en accord avec l'État moscovite.

Il s'est tout de même produit un accident. Pour assurer sa défense, Pierre le Grand a voulu moderniser la Russie en la dotant d'une armée performante. Jusqu'ici, Ivan le Terrible s'était fait battre par les Polonais. Le *khan* de Crimée avait pris et incendié Moscou vers 1570, très tardivement, du vivant du premier tsar.

Pierre le Grand a compris qu'il fallait changer son pays. Il a donc ouvert des écoles militaires, a fait couper les barbes, a donné un uniforme aux soldats russes, leur a appris l'exercice, et la religion est passée au second plan. Il a supprimé le patriarcat de Moscou, dans la mesure où il en était lui-même, dans les faits, le patriarche. Il dirigeait complètement la religion comme l'État, et l'administration religieuse a été confiée à une institution subordonnée qu'on appelait le Saint-Synode.

On a éduqué les Russes à l'européenne. La Prusse, au moment de la Réforme, avait fait appel aux pasteurs pour former un réseau scolaire. En Russie, les popes étaient absolument incapables d'enseigner. L'entrée dans la modernité s'y est appuyée sur ceux que l'on appelait « les nobles » – c'est-à-dire sur la partie des Russes qu'on avait « civilisé » à l'européenne –

mais demeurait cependant l'idée que la Russie était un pays absolument à part et que la religion était la propriété de l'État.

Aux XIX^e et XX^e siècles, ce laïcisme d'État a été considéré comme fragile. On estimait que la Russie devait avoir quelque chose de plus noble. Elle a donc cherché en Allemagne des recettes philosophiques qu'elle a ensuite appliquées chez elle. La philosophie allemande était une philosophie plus ou moins religieuse, adaptable à ce qui restait de religion traditionnelle.

Des penseurs comme Alexei Khomiakov⁷ et Piotr Kireïevski⁸ ont inventé le slavophilisme. Cette doctrine a provoqué une remontée énorme de la mentalité religieuse, mais complètement nationaliste. Cette théorie religieuse nationale s'est développée pendant tout le XIX^e siècle, et elle était très puissante à la veille de la révolution de 1917.

Puis survint un épisode extraordinaire, celui du communisme. Il s'agissait d'une doctrine apparemment occidentale, mais en fait très influencée par des fanatismes russes qui existaient en soubassement.

Vers 1990, cette doctrine – le léninisme – ayant cessé d'être crue et ne pouvant même plus être professée, la Russie est revenue à un slavophilisme d'État. Le Kremlin a complètement changé son fusil d'épaule. Il a renvoyé chez eux et obligé à changer de métier d'innombrables professeurs, philosophes, idéologues et propagandistes du communisme. En un an, l'idéologie religieuse particulière de la Russie s'est réimplantée sans la moindre difficulté. On a fait semblant que toute la Russie était orthodoxe et nationale. Cela est parfaitement faux. La Russie a un taux de pratique religieuse qui est à peu près semblable au taux français, à savoir que 4 % des gens croient en Dieu, vont à l'église, etc. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est l'idéologie nationale religieuse de la Russie d'aujourd'hui.

J'ai écrit et je crois que «le christianisme oriental a donné au peuple russe son *habitus*, son attitude devant la vie».

Venons-en à une autre question : celle de la mystique russe. Partout où le christianisme règne, la mystique en fait partie mais ce n'est pas tout le christianisme. La mystique existe,

bien sûr, car l'homme chrétien a besoin d'avoir un accès plus direct aux choses hautes. Toutefois,

« Dans le monde un peu sec qui est le nôtre, le monde occidental, catholique et protestant, il existe comme une espèce d'attraction pour ce monde du sentiment, du grand cœur et de l'élan qu'est le monde russe. »

l'Église catholique considère que le mysticisme peut être dangereux pour celui qui n'est pas préparé intellectuellement et moralement à ce genre d'expérience.

C'est pourquoi la mystique est plus ou moins contrôlée dans le monde des prêtres, ou bien chez les saints, mais des saints qui vivent sous la surveillance de l'Église. Par exemple, sainte Thérèse d'Avila a toujours vécu sous la surveillance extrêmement pointilleuse de l'Église. Il en est de même pour saint François d'Assise. On vérifie que les fidèles ont une bonne doctrine, une bonne théologie, une bonne morale, et ne perdent pas contact avec la vie active. Sainte Thérèse était une femme extraordinairement active, capable de fonder des monastères dans toute l'Espagne.

La mystique est donc encadrée dans le système occidental. Dans la Réforme, elle est encore plus encadrée ; on ne la supprime nullement. Dans le calvinisme, par exemple, le travail en soi est une mystique.

Dans le système russe, la mystique occupe toute la place dans la religion. On devient mystique parce que, comme cela, on n'a pas besoin d'être vertueux et/ou savant. Tout de suite, très facilement naît la contemplation. L'homme russe – dans les descriptions qu'il donne de lui-même – peut être doué d'une extraordinaire brutalité, d'une extraordinaire capacité de déviance par rapport aux normes vertueuses – qui ne sont pas seulement des normes chrétiennes, mais aussi les normes éternelles de la vertu, aussi bien énoncées et acceptées par les Grecs que par les Romains ou les Chinois. En même temps, il est capable de fixer les yeux au ciel et de prétendre vivre des choses célestes sublimes.

7. 1804-1860.

8. 1808-1856.

Cette duplication est assez caractéristique d'une tendance forte de la religiosité en Russie. Cela permet en particulier de proférer des mensonges extrêmement pénétrants : ce que l'on affirme s'inscrit dans un des deux registres : celui de la terre ou celui du ciel. On peut mentir sur la terre, mais, dans le ciel, ce ne sera pas considéré comme un mensonge.

Il faut vivre en Russie, connaître les choses russes pour rentrer dans le détail, et c'est assez difficile. Ceux qui connaissent ce pays sont habitués à ce dédoublement et aux dangers qu'il représente pour ceux qui ne le comprennent pas.

J'ai écrit que «le nationalisme russe est contagieux parce qu'il est religieux». En effet, dans le monde un peu sec qui est le nôtre, le monde occidental, catholique et protestant, il existe comme une espèce d'attraction pour ce monde des larmes, du sentiment, du grand cœur et de l'élan. Le monde russe est un monde de chaleur, de générosité, de bonté indéfinie. Lorsqu'on regarde les choses de près, ce n'est pas toujours le cas, mais c'est un rêve très présent en Russie comme chez nous.

La gnose

Passons maintenant à cette notion de gnose et à son rapport avec l'idéologie dans le monde moderne. Pour cela, il faut remonter loin, à cette fin de l'Antiquité où se côtoyaient énormément de religions différentes. Sur l'éventaire bouillonnant des religions se trouvait notamment la religion chrétienne, elle-même en concurrence et souvent pénétrée par d'autres courants, parmi lesquels les courants gnostiques.

Que sont les gnosés ? Pour les définir d'une façon très simple, disons que les juifs et les chrétiens croient en un dieu différent d'eux, et que ce dieu joue un rôle essentiel dans leur vie et pour leur salut. Si les juifs ou les chrétiens veulent être sauvés, il faut qu'ils le demandent à Dieu.

La gnose pousse sur un terrain judéo-chrétien de façon presque automatique. Elle attire ceux qui veulent remplacer l'action de Dieu par une action qu'eux-mêmes contrôlent : au lieu que ce soit une prière, c'est une technique de science, de moralité ou d'ascèse qui conduit au salut. «*Do it yourself!*» («Fais-le par toi-même!») : voilà ce que propose la gnose.

Par exemple : «Tu pourras accéder au salut à condition de pratiquer le jeûne pendant très

longtemps, ou de garder une continence absolue – tu ne t'approches pas des femmes.» Il en est ainsi dans la gnose manichéenne. Elle comporte des degrés : on y trouve ceux qui sont très entraînés, très exercés dans la gnose, aussi bien que des auditeurs, qui se situent un peu en dessous. Augustin, par exemple, a traîné dans le manichéisme pendant dix ans, mais il n'était qu'auditeur, si bien qu'il pouvait quand même coucher avec sa femme et manger ce qu'il voulait. Il n'était pas «parfait» comme l'étaient les manichéens purs.

D'une certaine façon, la gnose contient une interprétation des Écritures extrêmement subtile, et une interprétation du monde extrêmement complète. Elle explique pourquoi le ciel est bleu, pourquoi la lune brille... elle a réponse à tout. Elle traîne à la fois dans les coulisses du judaïsme – la cabale, dans une certaine mesure – et du christianisme – par exemple, les manichéens du Moyen Âge, les cathares. Ce sont des hérésies variées qui se développent dans l'ombre des religions de Dieu, le dieu d'Abraham, d'Isaac et Jacob.

Cela traîne aussi dans l'islam. Le soufisme est, en grande partie, une gnose, dans laquelle le musulman se soumet à des exercices particuliers, comme le fameux soufi al-Hallaj, qui se croyait Dieu lui-même à quelque chose près. Le gnostique se croit plus ou moins en rapport direct avec Dieu. Il le manipule, et «fait le travail» qui devrait en principe être laissé à Dieu.

Science et idéologie

Puis, apparut au XIX^e siècle quelque chose de bien pire : un savoir, qui n'est pas le savoir religieux, mais celui de la science. Quand Newton décrit à un millimètre près le trajet des étoiles, c'est à la suite de travaux mathématiques positifs. Celui qui est capable de les suivre se range donc à la théorie de Newton. Il abandonne la théorie prouvée fautive de Descartes et se rallie à de nouvelles théories, objets d'expérience, que l'on peut vérifier. La science, ce sont essentiellement des savoirs limités, locaux, mais sujets à la vérification par l'expérience, aboutissant à des lois scientifiques. Cela s'oppose à la foi, qui est quelque chose de très *suspendu*. C'est le terme auquel recourent du reste les juifs et les chrétiens : ils sont «suspendus à un don divin», le don de la foi. Pour la science, il n'y a pas besoin de foi, puisqu'il s'agit d'un savoir certain.

Évidemment, la science ne donne des lumières certaines que sur des portions de la réalité. Toutefois, au XIX^e siècle, sont apparus des savants qui se prétendaient tels et qui ont proposé une théorie générale et complète du monde et de l'histoire. Ce que la science n'offre pas et n'est pas capable d'offrir.

La science est capable de produire, dans son coin, des choses tout à fait remarquables. J'ai lu et admiré le livre de François Jacob, *La Logique du vivant*⁹, qui explique comment, en trois siècles, les hommes ont inventé quelque chose qui n'existait pas du tout : la biologie; comment, à travers des expériences, à travers un travail minutieux, ils ont construit cette science.

Évidemment, cela ne donne pas une vision générale comme la religion. La religion donne une vision de Dieu, mais c'est tout. La science donne aussi une vision très belle et très méritoire, mais limitée.

Au XIX^e siècle, disais-je, sont apparus parallèlement des hommes qui ont offert des explications générales de tout. Marx, pour sa part, a proposé une vision complète du déroulement de l'histoire humaine. Exercice grandiose, mais faux ! Un très grand savant, Darwin, a découvert le mécanisme de l'évolution. Découverte fabuleuse, fruit d'une extraordinaire minutie scientifique. Darwin, je l'ai déjà évoqué¹⁰, était un véritable savant, pas du tout un gnostique.

Toutefois, des gnostiques se sont glissés derrière lui pour en tirer des conclusions auxquelles Darwin n'avait pas songé. Par exemple, ils ont dit : « Il existe des races qui sont différentes, inégales, en conflit les unes contre les autres. L'évolution va éliminer les races inférieures et va faire monter les races qui ont l'avenir devant elles. » Darwin n'aurait jamais songé à des choses pareilles, mais ces esprits se sont appuyés sur des

versions vulgaires du darwinisme. Cela a donné Hitler, qui s'est réclamé du naturaliste anglais.

Parallèlement, le communisme s'est réclamé de Marx, qui n'était pas un vrai savant, mais tout de même un esprit supérieur.

Ces mélanges impurs de gnose et de science, j'appelle cela les *idéologies*. Elles détruisent la science, car elles ne sont pas scientifiques, et détruisent la religion ou le sentiment religieux, car elles gardent de la gnose l'idée du salut par le « *Do it yourself* » : « Prends les choses en main, fais ta révolution, et tout ira bien ! Fais les choses par toi-même, élimine les races mauvaises, et tout ira bien. » Voilà le discours défendu par les idéologies modernes, formations impures qui tiennent de la gnose dans la mesure où ce sont des tentatives d'explication totale – ce que ne sont pas les religions –, et qui tiennent de la science parce qu'elles se croient garanties par celle-ci.

Pourtant, la science ne garantit pas du tout. Elle s'occupe dans son coin ; elle fait des expériences, elle vérifie ses résultats, mais elle ne vérifie pas ces grandes machines, ces grands récits. Là est la tragédie du XX^e siècle : il a vécu sous des idéologies.

J'ai parlé de Marx, j'ai parlé du racisme hitlérien. Marx sort de Hegel et de l'économie anglaise, mais il arrive à des constructions fausses. Hitler, c'est un machin à base de darwinisme de dernier étage. Comptons aussi Freud, qui a voulu tout expliquer à partir d'un système grandiose qui est aussi une gnose, et pour partie une idéologie, dans la mesure où le père de la psychanalyse s'est déclaré savant¹¹. Ses idées étaient typiquement gnostiques, avec la certitude que l'on peut se sauver par soi-même : « *Do it yourself*, analyse-toi, connais tes pulsions et tout ira bien. » Il pensait que tout cela était scientifique, et, par là, le freudisme vire à l'idéologie.

9. *La Logique du vivant. Une histoire de l'hérédité*, Gallimard, « Tel », 1970.

10. Voir A. BESANÇON, « Souvenirs (I). Ma formation et mon engagement communiste », *Commentaire*, n° 183, 2023/3, p. 543-553.

11. Voir A. BESANÇON, « Souvenirs (II). De Sigmund Freud à Raymond Aron et George Orwell », *Commentaire*, n° 184, 2023/4, p. 763-770.

Les vicissitudes de la guerre

Sache (ô lecteur) que les guerres et les combats de toute espèce n'ont jamais cessé en ce bas monde depuis que Dieu a créé les hommes. Ces conflits prennent leur origine dans le désir de quelques individus de se venger de quelques autres : chacun des partis rallie à sa cause tous ceux qui lui sont attachés par l'instinct de groupe. Alors, quand ils se sentent assez excités à cet effet et que les deux partis se trouvent en présence, l'un avec l'intention de se venger, l'autre avec celle de se défendre, la guerre éclate.

La guerre est naturelle à l'homme. Il n'y a pas de race, pas de peuple chez lequel elle n'existe pas. Le désir de se venger a ordinairement pour motif la rivalité d'intérêt et la jalousie, ou bien le penchant à la violence, ou bien l'ardeur passionnée pour la cause de Dieu et de Sa religion, ou bien encore celle que l'on ressent en faveur de l'autorité royale qui vous fait faire des efforts en vue d'en arranger les affaires.

C'est généralement pour le premier motif que la guerre éclate entre tribus voisines et peuplades rivales. Le second, c'est-à-dire le penchant à la violence, existe surtout chez les peuples à demi sauvages qui habitent les déserts, comme les Arabes, les Turcs, les Turcomans, les Kurdes, et les races qui leur ressemblent. L'amour de la rapine les domine parce qu'ils pourvoient à leur subsistance au moyen de leurs lances et ne vivent qu'en enlevant aux autres ce qu'ils possèdent. Ils déclarent donc la guerre à ceux qui défendent leurs propriétés contre eux. Leurs désirs ne s'étendent pas au-delà du butin. Ils ne cherchent pas à obtenir un rang dans le monde ni l'autorité royale. Leur esprit et leurs yeux ont seulement en vue d'arracher aux autres ce qu'ils possèdent. Le troisième motif donne lieu à ce que la Loi (religieuse) désigne par Guerre sainte (djihad). Le quatrième motif porte le gouvernement à combattre ceux qui font sécession, ou qui refusent de reconnaître son autorité.

Il y a donc quatre espèces de guerre ; les deux premières sont iniques et méchantes ; les deux autres, justes et saintes.

IBN KHALDOUN, Moqaddima, in Les Textes sociologiques et économiques de la Moqaddima (1375-1379), extraits classés, traduits et annotés par G.-H. Bousquet, Rivière, 1963, p. 56-57.

Quel est l'héritage littéraire de Marcel Proust ?

LUC FRAISSE

Mort en 1922, avant que la maison Gallimard n'ait eu le temps de faire paraître l'intégralité d'*À la recherche du temps perdu*, comment Marcel Proust concevait-il l'inévitable publication posthume d'une partie de son œuvre et son passage à la postérité ? Quel regard les écrivains d'aujourd'hui portent-ils sur ce monument romanesque ? Alors que vient de prendre fin la célébration du centenaire de sa mort, Luc Fraisse dresse l'héritage littéraire de l'auteur.

COMMENTAIRE

Marcel Proust nous a-t-il laissé un testament en mourant, c'est-à-dire par le fait que sa mort, dont nous venons avec éclat de célébrer le centième anniversaire, capitaliserait ce qu'il voulait livrer à la postérité ?

Une réponse caustique à cette question serait de dire qu'en dehors des testaments financiers, les testaments spirituels n'intéressent bien souvent que ceux qui les donnent. À une notable exception près, qui est celle du testament spirituel des mystiques. Celui-là nous touche et prolonge jusqu'à nous sa lumière, parce que nous le recueillons d'un être qui n'a pas spécialement cherché à nous le délivrer. Son humilité et son oubli de soi obtiennent pour finir ce qu'un ambitieux de sa propre postérité déploiera tant d'efforts à ne pas aussi bien obtenir : le souvenir fructueux de ses réalisations.

Si l'œuvre et même en partie la vie de Proust nous délivrent un héritage, c'est d'abord sans doute parce qu'il n'a pas travaillé à se l'assurer ni à nous l'imposer. Comme le mystique accomplissant une ascension qui excède ses forces, mais l'accomplissant malgré tout, Proust nous a laissé un monument littéraire qui excédait ses forces, mais l'a accompli quand même. Par quoi ce littérateur met à notre disposition un héritage

littéraire – c'est une tautologie de le dire ; mais cette mise à disposition d'un tel héritage se nimbe d'une portée morale, et même d'une signification spirituelle.

Le tout premier héritier

Il ne dut pas être bien consistant, l'héritage financier qu'en novembre 1922 Marcel Proust laissa à son frère Robert. S'il s'était trouvé dans une aisance certaine, héritant d'une mère richement dotée et d'un père qui avait su se constituer une semblable fortune, on sait que les opérations financières désastreuses de Proust, qui faisaient s'arracher les cheveux à son cousin financier Lionel Hauser, ajoutées à la détérioration des placements boursiers provoquée par la Grande Guerre, réduisirent sensiblement cette aisance initiale.

L'héritage principal, pour ne pas dire unique, que Marcel Proust légua à son frère, ce sont donc ces piles de cahiers manuscrits qui voyagèrent du 44 rue Hamelin, dans le XVI^e arrondissement de Paris, où venait de mourir l'écrivain, au 2 avenue Hoche, cette fois dans le VIII^e, où son frère chirurgien avait son domicile et recevait sa clientèle. Un long appartement au rez-de-chaussée, que le lecteur d'*À la recherche du*

temps perdu observe en marchant rêveusement sur le trottoir, parce que c'est dans l'une de ces pièces au moins – et sans doute plusieurs – que séjournèrent toutes les archives du plus grand écrivain français du xx^e siècle; parce que c'est dans l'une de ces pièces que Robert Proust, à son bureau, déchiffra mot à mot la portion considérable des trois derniers volumes du cycle romanesque restant à publier à la mort de son aîné; parce que c'est par la seule pensée de ce frère dévoué, occupant cette longue enfilade de pièces, que put s'achever une cathédrale littéraire comme on en voit peu d'aussi colossales dans notre patrimoine national. Voilà à quoi pense l'admirateur de Proust, en foulant le trottoir de l'avenue Hoche.

L'héritage littéraire était ici une mission : il s'agissait de faire exister pleinement cette œuvre pour qu'elle pût conquérir sa postérité (et quelle postérité!), livrer au grand jour, à la pleine lumière, une création menée par un auteur reclus, dont la plume avait couru chaque nuit sur le papier, dans une obscurité tout juste diminuée par une lampe de chevet, durant une quinzaine d'années; une plume qui venait de se poser à jamais, tenue par une main fragile mais forte, commandée par un bras qui n'avait jamais renoncé.

Le frère cadet recueillit l'héritage de son aîné sans jamais, lui non plus, renoncer. En cinq ans, au prix de longues veillées qui succédaient à de lourdes journées passées à travailler à l'hôpital Tenon, il livra à la publication plus du tiers de l'œuvre totale : *La Prisonnière*, *Albertine disparue* et *Le Temps retrouvé*. Marcel Proust était disparu depuis à peine cinq ans, et tout se tenait là, à la disposition désormais de la postérité.

Arrêtons-nous un instant sur ce premier héritier littéraire de Proust, son frère chirurgien. Ne nous y méprenons pas : ce médecin avait presque la même culture littéraire et philosophique que Marcel lui-même. Il avait fréquenté comme son aîné la classe de philosophie d'Alphonse Darlu, au lycée Condorcet, si bien qu'il fut capable de témoigner dans l'*Hommage* posthume réuni par Jacques Rivière dans *La NRF* de janvier 1923 : « Dans les cours consacrés à la critique de la réalité du monde extérieur et à sa subordination à notre pensée créatrice, Darlu avait une forme personnelle et intuitive, une manière d'exposé presque poétique qui

plaisaient infiniment à Marcel; il m'en parlait souvent.»

Robert Proust connaissait suffisamment et cette philosophie et surtout l'œuvre de son frère pour ajouter aussitôt : « Mais il devait lui-même ultérieurement pénétrer bien plus profondément dans cette analyse.» Robert nourrissait lui-même l'intuition de cette pensée créatrice au travail, car il écrivait encore, au moment de publier la correspondance de son frère avec divers écrivains, dont Anna de Noailles ou Robert de Montesquiou, que ce type de correspondance « permet, sinon d'assister à la naissance fragmentaire de l'œuvre, du moins de mieux connaître les vues de Marcel sur la composition de ses personnages ».

Robert Proust prit donc en charge les cahiers manuscrits de son frère comme un héritage précieux – on pourrait presque dire *sacré*. Un mystère non encore élucidé réside dans le fait qu'au lieu de confier ces cahiers à l'équipe éditoriale de Gaston Gallimard, il conserva par-devers lui ces archives, et fit assurer personnellement une dactylographie complète des derniers cahiers, à partir de laquelle l'éditeur dut se résoudre à publier la fin de la *Recherche du temps perdu* sans avoir vu une page du manuscrit original. Sourcilieux sur l'exacte destinée du texte de son frère, il partagea avec la maison Gallimard de grands tableaux à colonnes, indiquant dans l'une la formule jugée douteuse, dans la suivante la question de l'éditeur et dans la dernière la réponse du docteur Proust.

En examinant, quand j'ai publié une nouvelle édition de *La Prisonnière* et de *La Fugitive*¹ (autre titre d'*Albertine disparue*), ces tableaux ainsi que les placards établis à partir de la dactylographie – placards dans les marges desquels les questions se poursuivent sur les formulations de Proust, souvent jugées étranges –, j'ai été frappé par l'expression nette et sans appel par laquelle Robert Proust, qui était le seul à pouvoir se reporter au manuscrit de son frère, répondait aux interrogations et aux doutes de l'équipe éditoriale : il ne faut rien changer, indiquait-il, parce que « le manuscrit est tel ». Si l'éditeur insistait en suggérant que le mot dactylographié avait peut-être été mis pour un autre, ou qu'il faudrait modifier un peu la syntaxe de la phrase pour la

1. Classiques Garnier, 2012 et 2017.

rendre plus claire, la réponse demeurait invariable, mais s'assortissait d'une pointe d'ironie : « La remarque est ingénieuse, mais le manuscrit est tel. » Point final.

Le manuscrit est tel. Cette formule lapidaire de Robert Proust est intéressante, car elle montre l'absolue foi et confiance en la parole du romancier que nourrissait son frère et premier lecteur. Ce dernier pensait, et avec certitude, qu'on ne doit pas adapter la langue de l'écrivain à la façon commune de s'exprimer, mais au contraire solliciter le lecteur et le tirer vers les formulations originales de l'écrivain – qui conçoit des formulations originales précisément parce qu'il est écrivain. Voilà en quoi Robert Proust fut, à strictement parler, le premier héritier littéraire de son frère Marcel.

Rendons-nous compte que, contrairement à nous tous depuis, lui a dû préparer le texte de la *Recherche* à l'édition sans aucune version antérieure. Il se battait avec les béquets et paperoles en étant le tout premier à le faire. Aussi ai-je coutume de dire, sans l'ombre d'une plaisanterie, que le travail d'édition réalisé par Robert Proust lui aurait aujourd'hui mérité un poste de professeur de littérature dans une université française.

Le souci de l'achèvement

Avant même que son frère ne se dévouât à ce grand-œuvre, Marcel Proust lui-même plaçait avec insistance l'héritage de tout artiste – à commencer par lui-même – sous le signe d'un devoir moral. Précisément parce qu'il se représentait l'artiste comme le créateur d'une œuvre qui excède ses forces, d'où découla plusieurs fois sous sa plume l'appel à son entourage, aux premiers héritiers de l'œuvre, à se mobiliser pour en assurer au besoin l'achèvement au lendemain de sa mort. Il est frappant de remarquer que, s'agissant de lui-même, tout ce qu'il avait prévu s'est effectivement réalisé.

Si Robert Proust a pris l'initiative, on ne sait exactement pourquoi, de se charger tout seul d'établir le texte des volumes posthumes de la *Recherche*, le romancier quant à lui manifestait une pleine confiance à l'égard de l'équipe éditoriale pour mener à bien ce travail. Il se savait suffisamment affaibli pour risquer de ne pas assister à la publication de ces derniers volumes, et avait adopté de ce fait des

dispositifs visant à montrer, le mieux possible, la voie à ceux qui auraient à le remplacer dans cette ultime tâche.

Par mesure conservatoire, Proust, reprenant les épisodes de son roman épars dans un grand nombre de cahiers, entreprit dès 1915 d'écrire une version continue de la fin de son œuvre, à partir de *Sodome et Gomorrhe* et jusqu'au *Temps retrouvé*, en vingt cahiers qu'il appela de « mise au net », et qu'il numérotait, et eux seuls, en chiffres romains. Certes, ces cahiers virent leur première version doubler de volume, en raison des ajouts apportés par le romancier un peu partout jusqu'à son dernier souffle, à l'aide de béquets dans les marges et surtout des fameuses paperoles qui, collées et repliées en accordéon, débordaient et faisaient craquer chaque cahier où elles s'accumulaient, semble-t-il, sans fin. Mais, du moins, la suite et fin de l'œuvre se vit placée en sécurité jusqu'à son *terminus*.

Dès 1917 aussi, Proust prit, auprès de l'équipe éditoriale, des mesures pour rendre possible la mise au jour de la partie de son œuvre qui connaîtrait une publication posthume. Gaston Gallimard étant à ce moment-là souffrant, le romancier écrivit à une collaboratrice de l'éditeur affectée à la fabrication :

J'ai pris la précaution d'expliquer à ma femme de chambre où sont mes cahiers manuscrits. De sorte que si je disparaissais, le mort « saisisrait le vif », et Gaston une fois guéri saurait où trouver de moi l'essentiel, c'est-à-dire mon livre, qu'il pourrait faire paraître sans moi.

De moi l'essentiel, c'est-à-dire mon livre : voilà la pensée permanente de l'auteur, qui institua son éditeur en missionnaire. Même si tout ne fut pas parachevé ni complété à grand renfort de béquets et de paperoles, Proust, qui avait marqué le mot « Fin » au bas du vingtième et dernier cahier de « mise au net », ne considérait pas, ne voulait pas qu'on considérât son œuvre comme inachevée.

La même lettre précise (c'est une disposition morale cette fois) l'esprit dans lequel le lecteur serait invité à lire cette fin posthume, non totalement revue ni, à plus forte raison, augmentée par l'auteur. Il faut, demande-t-il, que cette fin soit publiée, mais « en avertissant alors que ce n'est qu'un brouillon. On le verrait vite en lisant

d'ailleurs ! Mais les "situations" psychologiques garderaient leur intérêt, si tant est qu'elles en aient. D'ailleurs, j'espère que cette hypothèse si désagréable ne se réalisera pas et que, quand notre ami sera guéri, il trouvera avec le livre l'auteur, lequel tient fort à la vie».

On le sait, l'*hypothèse si désagréable* est celle qui se réalisera. Si l'auteur *tient fort à la vie*, comprenons que ce n'est pas pour le simple plaisir de vivre, mais pour être assuré d'avoir écrit tout ce qu'il avait à écrire. Proust, par modestie, exagère du reste l'imperfection supposée des volumes en leur état, car on sait que même le tout dernier volume, *Le Temps retrouvé*, où se trouvent l'ultime réception mondaine chez la nouvelle princesse de Guermantes ainsi qu'un long passage révélant tous les principes qui ont régi le livre, est d'une exceptionnelle richesse ; sa somptuosité romanesque et sa doctrine esthétique ont depuis fait le tour du monde.

Deux ans plus tard, en 1919, Proust expliquera à Gallimard lui-même : « Pourvu que tout paraisse de mon vivant ce sera bien, et, s'il en arrivait autrement, j'ai laissé tous mes cahiers numérotés que vous prendriez, et je compte alors sur vous pour faire la publication complète. » Et, deux ans plus tard encore, il insistera : « Pour tous les derniers volumes, je serais mort qu'ils pourraient paraître tels quels, ou quasi. » Reste, ajoute-t-il, que « j'aimerais être en mesure de vous laisser mon œuvre en entier ».

On voit en quoi risque de se tromper ici la science universitaire quand elle s'engloutit trop longtemps dans l'examen des manuscrits, jusqu'à en oublier la portée des manuscrits mêmes et surtout de l'œuvre. Cette science aboutit au portrait d'un « Proust *inachevé* », et même « *inachevable* », à propos d'une œuvre que son auteur ne concevait en réalité qu'enfin close sur son achèvement. Aussi la mission de l'éditeur n'est-elle ni de déformer ce que Proust a écrit pour mieux achever le roman (c'est cela que Robert Proust se refusait à laisser faire), ni de présenter au lecteur les derniers volumes comme un chantier, en accentuant le plus possible le chantier. Ce serait contraire aux intentions les plus vigoureuses de l'auteur, et les cahiers de mise au net permettent, sans déformer ce qui est écrit, de conduire, comme il le souhaitait expressément, le lecteur en continuité jusqu'au bout.

Proust, ce faisant, mesurait la lourde, presque infaisable tâche qu'il confiait à son héritier spirituel, car tel était le rôle que recevrait celui qui serait son tout premier éditeur, dont la mission consisterait en somme à sauver l'œuvre. Le romancier le reconnaissait, et le fit exprimer plusieurs fois par son narrateur dans la *Recherche du temps perdu*. Dans *Le Temps retrouvé*, quand le héros vieillissant entreprend enfin son œuvre, il s'exclame : « Dans ces livres-là, il y a des parties qui n'ont eu le temps que d'être esquissées, et qui ne seront sans doute jamais finies, à cause de l'ampleur même du plan de l'architecte. Combien de grandes cathédrales restent inachevées ! » Car l'œuvre de Proust est bien une œuvre cathédrale.

Comment, se demandait-il en pensant à ses malheureux missionnaires, ceux qui auront à publier toute la fin à titre posthume, comment procéderont-ils ? « Car qui se retrouverait dans mes manuscrits ! », s'interrogeait-il en frémissant, en 1918.

Parallèlement, une page du *Temps retrouvé* nous fait entrer sans le dire dans la chambre de Proust aperçu au travail, et expliquant à sa gouvernante Céleste, rebaptisée dans le roman Françoise, comment les choses se passent, c'est-à-dire ici comment le manuscrit se constitue :

À force de coller les uns aux autres ces papiers que Françoise appelait mes paperoles, ils se déchiraient çà et là. Au besoin Françoise ne pourrait-elle pas m'aider à les consolider, de la même façon qu'elle mettait des pièces aux parties usées de ses robes, ou qu'à la fenêtre de la cuisine, en attendant le vitrier comme moi l'imprimeur, elle collait un morceau de journal à la place d'un carreau cassé ? Françoise me dirait, en me montrant mes cahiers rongés comme le bois où l'insecte s'est mis : « C'est tout mité, regardez, c'est malheureux, voilà un bout de page qui n'est plus qu'une dentelle » et l'examinant comme un tailleur : « Je ne crois pas que je pourrai la refaire, c'est perdu. C'est dommage, c'est peut-être vos plus belles idées. Comme on dit à Combray, il n'y a pas de fourreurs qui s'y connaissent aussi bien comme les mites. Ils se mettent toujours dans les meilleures étoffes. »

Surtout, chaque éditeur de la *Recherche du temps perdu* marque une pause méditative devant le récit, donné dans *La Prisonnière*, de la façon

dont a été sauvée du néant et de l'oubli l'œuvre maîtresse du compositeur Vinteuil, son septuor :

Mais, surtout, se demande alors le héros qui vient tout juste de découvrir cette œuvre, comment se faisait-il que cette révélation, la plus étrange que j'eusse encore reçue, d'un type inconnu de joie, j'eusse pu la recevoir de lui, puisque, disait-on, quand il était mort il n'avait laissé que sa sonate, que le reste demeurait inexistant en d'indéchiffrables notations ? Indéchiffrables, mais qui pourtant avaient fini à force de patience, d'intelligence et de respect par être déchiffrées par la seule personne qui avait assez vécu auprès de Vinteuil pour bien connaître sa manière de travailler, pour deviner ses indications d'orchestre : l'amie de Mlle Vinteuil.

D'où naît l'explication :

Du vivant même du grand musicien elle avait appris de la fille le culte que celle-ci avait pour son père. (...) L'amie de Mlle Vinteuil était quelquefois traversée par l'importune pensée qu'elle avait peut-être précipité la mort de Vinteuil. Du moins, en passant des années à débrouiller le grimoire laissé par Vinteuil, en établissant la lecture certaine de ces hiéroglyphes inconnus, l'amie de Mlle Vinteuil eut la consolation d'assurer au musicien dont elle avait assombri les dernières années une gloire immortelle et compensatrice.

Cohéritiers de l'œuvre, les éditeurs de la *Recherche du temps perdu* n'ont certes en principe aucune profanation de l'auteur à compenser. Mais ils retiennent de l'amie sans nom de Mlle Vinteuil l'exemple de ce labeur, consistant à démêler dans un enchevêtrement inextricable la matière et, pour finir, la beauté d'un chef-d'œuvre.

Ce que signifie le mot « Fin »

Ici, je devine que l'un ou l'autre vient me tirer par la manche, avec une question pressante. « Mais enfin, me dit-il, vous affirmez que Proust ne conçoit son œuvre qu'achevée, qu'il est contraire à ses convictions de la présenter comme inachevée ; puis vous nous lisez une belle phrase du *Temps retrouvé*, comparant les grandes œuvres littéraires de cette sorte aux grandes cathédrales inachevées. N'y a-t-il pas contradiction dans vos propos ? » Oui, cher contradicteur,

vous soulevez une intéressante question, et il est opportun de s'y arrêter un instant.

J'ai rappelé comment Proust, voulant s'assurer que son œuvre continuerait à paraître jusqu'au bout s'il venait à mourir, prit comme première mesure conservatoire de préparer une version continue, écrite à part en vingt cahiers, des quatre dernières sections de la *Recherche du temps perdu* jusqu'au mot « Fin ». Et, quant à l'écriture de ce mot « Fin », nous en avons le récit saisissant par Céleste Albaret, que nous pouvons lire dans le volume intitulé *Monsieur Proust* et réalisé par Georges Belmont à partir de longues heures d'enregistrement², et mieux encore que nous pouvons entendre et voir dans la version bouleversante qu'en donna à la télévision la gouvernante de Proust, au cours d'une émission de 1963 intitulée *Marcel Proust. Portrait souvenir*, intégralement disponible sur YouTube.

Une après-midi donc, qui était pour Proust son petit matin, et que Céleste situe en avril 1922, voilà que son maître l'appelle dans sa chambre pour lui annoncer une grande nouvelle qui est arrivée durant la nuit. Céleste, en femme pratique, se demande ce qui a bien pu arriver d'extraordinaire à cet homme enfermé tout seul dans sa chambre. Proust insiste, et, accompagnant sa révélation d'un mouvement majestueux du bras, il répond : « Céleste, cette nuit, j'ai mis le mot "Fin". »

Ici intervient un jeu de scène dont il faut mesurer toute la portée. À cette annonce, Céleste ne le dit pas, mais elle prend peur, car elle craint que son maître n'ait plus de raison de vivre, et se laisse mourir. Voilà pourquoi on la voit, dans son récit à la télévision, ne pas se réjouir de cette nouvelle de fait si importante, si essentielle pour l'œuvre, mais répliquer aussitôt en hâte qu'allons donc, « monsieur Proust » n'a pas fini de faire partout des petits ajouts, et qu'elle n'a pas fini de coller des bouts de papier partout. C'est-à-dire, en somme, que Proust n'en a pas fini de vivre.

La petite réponse prêtée à Proust est trompeuse, car dans sa simplicité passe-partout elle en dit long aussi : « Ah cela, ma chère, cela, c'est autre chose. » Parce que c'est ici que l'œuvre inachevée et l'achèvement se rejoignent. « Mais comment est-ce logiquement possible ? » me demandera le contradicteur de tout à l'heure.

2. Robert Laffont, 1973.

Proust a bien mis le mot « Fin », son manuscrit en atteste. Les quatre derniers volumes sont rangés en une version continue en vingt cahiers. Il peut dès lors ajouter ici un mot, là plusieurs phrases, ailleurs même tout un épisode. Puisqu'il y a des choses à ajouter, et même, semble-t-il, à l'infini, l'œuvre est donc inachevée. Mais, comme à n'importe quel moment que la mort l'interrompt elle formera un tout continu avec une fin, elle est achevée. Une chercheuse américaine a trouvé, pour décrire cette situation particulière, une expression saisissante : « la mort comme éditeur ». Car, de fait, c'est la mort qui décidera inopinément de la configuration définitive de cette œuvre.

La Nouvelle Revue française et son équipe, tout comme son frère cadet, ont pleinement conscience, à la mort de Marcel Proust, d'être constitués héritiers spirituels de cet immense écrivain. Ouvrons à cette fin le numéro de la revue de janvier 1923, un recueil d'*Hommage* à Marcel Proust composé par l'héroïque et dévoué Jacques Rivière en six semaines seulement – par quel prodige pour un volume d'une telle ampleur ? on se le demande encore. Deux photographies en fac-similé délivrent silencieusement un message essentiel : on y voit la couverture du cahier XX et dernier, ainsi désigné à l'encre même de Proust ; et l'on y aperçoit la toute dernière page du *Temps retrouvé*, au bas de laquelle le romancier a écrit, à la suite des mots « dans le Temps », celui de « Fin ». Le message est clair : l'œuvre de Proust est achevée, elle est en sécurité, entre de bonnes mains. Elle paraîtra, le monument sera connu en son entier, et l'auteur n'y aura pas voué sa vie pour rien. La gloire d'un aussi immense génie sera assurée.

Dans ce même numéro d'hommage, l'équipe de *La NRF* a choisi de publier en avant-première l'épisode de la mort de Bergotte dans *La Prisonnière*, dont le volume complet paraîtra plus tard la même année. L'extrait retenu semble évidemment livrer le testament spirituel de son auteur : une méditation sur la mort, et sur la mort d'un écrivain, donnée à lire au moment de la mort du romancier. C'est comme si Proust venait lui-même dire à son public, partagé entre la tristesse et l'espoir, ce qu'il faut penser, comment considérer sa propre mort.

Sur le plan moral et même religieux, les formulations inspirées par la mort de Bergotte

demeurent impénétrables : porte ouverte aux vérités de la foi, ou scepticisme insistant ? « De sorte que l'idée que Bergotte n'était pas mort à jamais est sans invraisemblance. » Comment interpréter ces lignes ? S'il est une foi nettement suggérée en cette occasion, c'est la certitude que l'écrivain disparu a constitué une œuvre transcendant sa mort :

On l'enterra, mais toute la nuit funèbre, aux vitrines éclairées, ses livres, disposés trois par trois, veillaient comme des anges aux ailes éployées et semblaient, pour celui qui n'était plus, le symbole de sa résurrection.

Cette résurrection a lieu, en ce 1^{er} janvier 1923, à l'instant même pour le lecteur dans les pages qu'il est en train de lire. Non, Marcel Proust n'est pas mort ; il vivra, et longtemps, comme en attestent la force si émouvante, la richesse si insondable de ce texte. L'annonce, au-delà pourtant de ce 18 novembre fatal, de la publication de la *Recherche du temps perdu*, et ce jusqu'au mot « Fin » qu'on montre tracé au bas du manuscrit, une telle annonce formelle n'est-elle pas la première preuve de cette survie ?

Proust vivra donc. Parce que sa pensée n'est pas morte avec lui. Parce qu'en un sens tout ne fait que commencer. Parce que le cercle restreint ayant valu à *Du côté de chez Swann* un succès d'estime juste avant la guerre, qui s'est brusquement élargi après-guerre à partir de l'attribution du Prix Goncourt aux *Jeunes Filles en fleurs*, est déjà en train de devenir mondial. *L'Hommage* de 1923 comprend une section regroupant les témoignages venus de l'étranger. Certes, la progression du public de Proust restera un moment discrète, durant les années 1920-1930. Mais, dès 1945, sa renommée commence à grandir. Elle trouve ses assises définitives autour de 1970, pour ne cesser de croître jusqu'à nos jours, faisant de Proust l'un des écrivains le plus mondialement célèbres, le plus mondialement étudiés, le plus abondamment célébrés par des spectacles, des expositions et des festivals, comme les exceptionnelles *Journées musicales Marcel Proust*.

Tout est-il dit, et vient-on trop tard ?

Après avoir fait cas de son propre frère et de son éditeur, il convient bien sûr de se demander quel héritage littéraire Marcel Proust a légué

aux écrivains qui l'ont suivi, durant tout ce xx^e siècle qu'il avait si magistralement ouvert, et jusqu'à nos jours. Que leur a-t-il appris, qu'en ont-ils conservé ? Si la publication de son œuvre entière nous console de sa mort pathétique, dans la course à l'achèvement, combien aussi le spectacle du grand travail de sa gloire posthume ?

Pour commencer, faisons un effort d'objectivité, et acceptons de regarder en face ce que, dans l'œuvre que nous aimons tant, divers écrivains ultérieurs ont pu souhaiter *ne pas retenir*. Ces écrivains sont-ils des lecteurs grincheux ou, au contraire, clairvoyants ? Ils sont en tout cas pragmatiques, car plusieurs d'entre eux, y compris parmi ceux qui vivent aujourd'hui, mettent en garde les apprentis écrivains de ne pas se plonger trop profondément dans l'œuvre de Proust – pour la raison qu'ils ne parviendront alors plus à en ressortir.

Ce n'est pas grave pour la plupart d'entre nous, qui n'avons pas vocation à faire œuvre de création et qui sommes heureux de simplement vivre avec Proust. Mais celui qui veut créer doit prendre garde à ne pas être pris dans les filets de cette œuvre, dans laquelle il y a tout, parce que tout y est dit, et tellement mieux dit que ce que nous pourrions nous-mêmes chercher à exprimer que le nouvel écrivain (non celui mis en scène dans *Le Côté de Guermantes*, mais entreprenant d'écrire dans notre vie réelle) trop imprégné de Proust serait amené à poser sa plume, à ne pas écrire.

J'ai reçu plusieurs témoignages d'écrivains d'expérience, notamment de Dominique Fernandez, de l'Académie française, me relatant qu'après avoir été un lecteur éperdu de Proust, il avait dû en quelque sorte se gendarmer pour s'obliger par la discipline à devenir un écrivain si possible *autre que Proust*. Oui, pour un écrivain, Proust est assurément un remarquable professeur d'écriture, mais aussi une arme à double tranchant, pouvant servir à faire naître une nouvelle voix, un nouveau chant, ou au contraire paralysant l'apprenti dans un silence peut-être définitif.

Placée au seuil du siècle comme un Annapurna, l'œuvre de Proust présente, pour les écrivains qui ont suivi, le double inconvénient de tout dominer par avance, et d'avoir, semble-t-il, épuisé l'esthétique littéraire, la mise en

scène d'une société, toute philosophie de la vie, tout perfectionnement du style. Un autre écrivain contemporain me confiait que, pour

« Les dernières pages du Temps retrouvé peuvent donner l'impression d'avoir ceint en une forteresse imprenable tout l'essentiel de l'art. »

pouvoir commencer à écrire, il avait dû prendre conscience puis se répéter méthodiquement qu'il ne lui fallait pas vouloir concevoir une autre *Recherche du temps perdu* dans son immensité, mais s'atteler à un projet littéraire plus modeste, et par là même plus certainement réalisable.

De fait, la difficulté initiale rencontrée par plus d'un écrivain, du xx^e siècle et de nos jours encore, a été de se demander anxieusement en quoi pouvait consister cette *autre chose que Proust*. Les dernières pages du *Temps retrouvé* peuvent donner l'impression de constituer, comme le souligne Julien Gracq, le *terminus* de la littérature, d'en avoir clos la progression, d'avoir ceint en une forteresse imprenable tout l'essentiel de l'art.

Cette critique nous est encore acceptable, parce qu'elle constitue, on l'aura chemin faisant ressenti, un immense hommage à la grandeur incommensurable de Proust. D'autres reproches surviennent alors, que nous pouvons interpréter comme autant d'héritages littéraires refusés.

Un legs parfois décliné

Samuel Beckett, qui a consacré dès 1930 un brillant essai à Proust (il n'y en avait pas beaucoup à l'époque) et parsemé dans son œuvre tant d'allusions à la *Recherche*, suggère que la voie tracée par ce romancier unique, laquelle a consisté à s'enfermer définitivement dans une chambre obscure pour y écrire une grande œuvre jusqu'à son dernier soupir, ne peut être proposée à tous les autres écrivains. On pourrait ici parodier ce que Boileau disait de Malherbe, et écrire : « Ce Proust a très bien fait, mais il a fait pour lui. »

Nous savons bien, quant à nous, que tous les lecteurs admirant profondément Proust ne se sont pas définitivement enfermés dans une chambre, pas plus que les écrivains qu'il

a influencés. Il n'a sans doute engendré aucun ermite de la littérature. En revanche, beaucoup d'écrivains, et même d'artistes, se sont approchés de son œuvre en observant un silence respectueux en présence de ce mystique de l'art qui, pour commencer, force le respect.

Beaucoup se sont donc dit, en terminant la *Recherche du temps perdu* pour entreprendre à leur tour d'écrire, ce « Jette ce livre – et sors » qu'enjoint André Gide à son propre lecteur, à la clôture des *Nourritures terrestres*. Pour une autre raison encore, qui est que beaucoup ont vu dans cette *Recherche du temps perdu* uniquement une recherche du temps perdu, c'est-à-dire un regard exclusivement tourné vers le passé, refusant d'appréhender le présent, et à plus forte raison de se tourner vers l'avenir. Cette réserve a le prestige d'avoir été introduite par Henri Bergson, le philosophe cousin de Proust. Lisons ce témoignage, livré par le jeune parent de Bergson, Floris Delattre :

Au cours d'un de mes derniers entretiens avec Henri Bergson (...), je lui demandai (...) ce qu'il pensait de Marcel Proust et de son bergsonisme. De sa voix lente et nette, Bergson me répondit qu'il admirait sincèrement la pénétration acharnée de l'analyse psychologique de Proust, et l'opulence précieuse de son style, mais qu'il n'éprouvait pour l'homme et pour l'ensemble de son œuvre qu'une sympathie imparfaite. Les milieux mondains et snobs où s'était jeté « ce cher Marcel » au temps de sa jeunesse lui semblaient l'avoir marqué d'une empreinte qui ne s'était pas effacée. L'auteur d'À la recherche du temps perdu, estimait-il encore, n'avait point compris qu'il n'est pas d'œuvre d'art véritablement grande qui n'exalte et ne tonifie l'âme, et qui ne laisse pas la porte ouverte à l'espérance.

Proust avait prévu cette objection, qu'il a placée dans la bouche du marquis de Norpois, à l'encontre de l'écrivain Bergotte, qu'il appelle un simple « joueur de flûte ». Pour compenser ce jugement, rappelons qu'après la lecture des deux premiers volumes de la *Recherche*, au moment de leur parution, Bergson avait écrit à Proust pour le féliciter de trouver dans son œuvre « une vue directe et continue de notre vie intérieure » ; rappelons aussi que cette vue directe et continue de notre vie intérieure constitue, aux yeux de Bergson, l'objet même

de toute la philosophie. L'éloge, donc, n'était pas mince.

Il reste reproché à Proust ce regard en arrière, propre à imprégner le lecteur d'une nostalgie du passé dont il n'arrivera peut-être plus à se déprendre. Un écrivain tout contemporain de nous comme François Cheng, de l'Académie française, lui aussi grand lecteur et admirateur de Proust, reformule ce regret. La critique a cependant établi que la recherche du temps perdu est en fait une prospective, comme le suggère le début du titre, *À la recherche*, qui sous-entend le verbe « partir ». Même l'épisode de la madeleine ne fait pas éternellement revivre par le héros tel souvenir autrefois de Combray, mais place *devant lui* une énigme à résoudre. Son passé à retrouver est donc l'avenir de sa découverte.

On a par ailleurs entendu, dans la bouche de Bergson, formulé à l'encontre de Proust le reproche de snobisme. Cette critique a commencé très tôt, puisqu'elle surgit déjà au lycée Condorcet, selon le témoignage télévisuel de Daniel Halévy, au moment où Proust fait son entrée dans ce qu'on appelle « le monde ». De nos jours, ce n'est pas exactement le snobisme de Proust qui gêne un certain nombre d'écrivains, mais la description d'un milieu social très éloigné du leur. La fille de Jean Giono, à qui je demandais récemment ce que son père disait de Proust, s'il l'avait lu et s'il lui arrivait d'en parler, me répondit que Giono avait en effet lu Proust très en détail, qu'il l'admirait beaucoup, mais qu'il ressentait, entre Proust et lui, cette barrière sociale.

Plus grossièrement sans doute, Jean-Paul Sartre, après la Seconde Guerre mondiale, dans sa période d'inféodation au marxisme, condamnait en Proust un écrivain bourgeois écrivant pour la classe bourgeoise. Ne vouons pas trop vite Sartre aux gémonies pour ce jugement certes assez révoltant, car le reste de son œuvre comprend de courtes mais pénétrantes caractérisations de la vision du monde propre à Proust. Sartre lui reprochait encore de ne pas avoir renouvelé les formes romanesques à la hauteur de sa philosophie esthétique, en raison de laquelle il aurait dû être déjà, par exemple, un Faulkner.

Dans les années 1950-1960 encore, l'école du Nouveau Roman se montrait assez partagée sur l'héritage littéraire à recueillir (ou non)

de Proust. Si le chef du groupe avant-gardiste, Alain Robbe-Grillet, n'était parfois pas loin de le considérer comme le dernier romancier du XIX^e siècle (et, dans ce mouvement de pensée, ce n'était pas un éloge), Nathalie Sarraute s'est placée sous l'égide du romancier de l'introspection pour concevoir ses « sous-conversations », et Michel Butor a consacré, parallèlement à ses romans, une riche critique à la composition de la *Recherche*.

Certains sont parvenus à devenir eux-mêmes en traversant Proust, si bien que Françoise Sagan a tiré son pseudonyme d'un morceau de phrase trouvé dans son œuvre, et que Georges Perec a intitulé, selon le même procédé, un de ses livres *Un homme qui dort* en 1967, et Claude Simon *Les Corps conducteurs* en 1971 ; ces titres sont des citations clandestines de Proust, qui semble constituer pour eux une amorce de l'écriture, et leur offrir le point d'appui d'où s'élancer et prendre leur essor.

Le cas de Claude Simon, dont l'œuvre domine la seconde moitié du siècle (Prix Nobel de la littérature), mérite l'attention, car elle est pour ainsi dire greffée, entée sur celle de Proust, dont des fragments de phrases surgissent dans celles de son successeur qui, grâce à l'outil de relance du participe présent, reprend le principe de la longue phrase propre à Proust, et parvient à l'étrier au besoin sur dix pages. Nulle autre œuvre peut-être ne repose sur une telle assimilation de celle de Proust, tout en y puisant la force d'affirmer une totale originalité.

Il arrive aussi un moment où le dogmatisme de Proust – qui plus est un dogmatisme aboutissant à une radieuse conclusion – vient se heurter de plein fouet au scepticisme désenchanté, pouvant aller jusqu'au nihilisme postmoderne dont notre époque constitue sans doute l'apogée. Même Julien Gracq, grand admirateur de Proust, ironise un instant en trouvant bien étonnant qu'un tel écrivain mise toute sa gloire sur l'exposé de quelques grandes lois. Proust n'est certes pas un prédicateur comme l'était le modèle de sa jeunesse, ensuite dépassé, John Ruskin. Mais l'auteur de la *Recherche* manifeste, aussi bien dans son œuvre qu'en dehors, auprès de ses amis, la conviction inébranlable qu'il détermine des vérités à faire partager. Ces vérités ne sont pas des arrêts sur image de la misère de la condition humaine. L'art selon lui, quelles que soient les

souffrances de l'inventeur, dirait Balzac, offre une promesse et un gage de joie, une joie que rien ne pourra flétrir. Or la joie et l'optimisme, qui incontestablement couronnent *Le Temps retrouvé*, n'ont assurément pas bonne presse depuis plusieurs décennies en France et dans le monde, où tout ce qui refuse le pessimisme, le doute et l'inquiétude est placé plutôt du côté de la niaiserie. Il faut donc le savoir, la philosophie esthétique de la certitude et de la joie mise en œuvre par Proust gêne le monde de la littérature, et plus généralement de la pensée, depuis un certain temps dans notre époque.

Une rencontre nécessaire

Ayant épuisé toutes les ressources de notre objectivité et de notre honnêteté intellectuelle en passant en revue les reproches de fond par lesquels les successeurs de Proust pourraient remettre en question le romancier comme modèle d'écrivain et d'écriture, il me semble que nous avons pleinement acquis le droit d'évoquer, pour finir cet article, l'héritage littéraire que les écrivains ultérieurs reconnaissent recueillir de lui.

Pour m'aider à ce rapide tableau, je m'appuierai sur un panorama constitué l'an dernier, dans la *Revue d'études proustiennes* que je dirige, formant le second numéro spécial du centenaire. Après avoir nourri un premier numéro de journées passées dans les murs de l'Académie française à se demander quels rapports (voire quels démêlés) entretenait Proust avec la langue française, j'ai, pour ce second numéro spécial, lancé une interrogation auprès des écrivains français d'aujourd'hui, afin qu'ils veuillent bien relater dans quelles circonstances ils avaient rencontré l'œuvre de Proust, si le commerce de cette œuvre s'était prolongé, et peut-être modifié, au cours de leur vie, si cette œuvre avait influencé la leur et comment, enfin ce qu'ils en aimaient le plus et ce qu'ils en aimaient le moins³.

Ayant déjà inclus ce qu'ils aiment le moins dans les rappels précédents, cela me donne l'agrément de ne rapporter maintenant que ce qu'ils apprécient le plus. La première constatation à avancer est que *tous* se nourrissent de Proust. On

3. Centenaire de Marcel Proust (1922-2022). I. Proust et la langue française & II. Proust et les écrivains contemporains, *Revue d'études proustiennes*, n^{os} 15 et 16, Classiques Garnier, 2022.

lira dans la revue avec quelle finesse, avec quelle poésie, ces écrivains rassemblent toutes les ressources de leurs talents d'écriture pour évoquer leur rencontre de l'œuvre de Proust, puis leur plongée dans la *Recherche*.

Pour compenser ce qui a été dit plus haut de la menace écrasante que peut représenter cette œuvre pour un apprenti romancier, les écrivains de notre temps témoignent, bien au contraire, relire volontiers quelques pages de Proust pour déclencher en eux le mouvement de l'écriture. L'auteur de la *Recherche* leur communique l'envie d'écrire – et je crois que ce dernier aurait été porté au comble de la joie par ces témoignages.

Certains disent encore avoir trouvé dans Proust le courage d'évoquer une société, de broser une fresque sociale, à notre époque où cette visée pourrait sembler désormais dépassée. Proust n'avait certes pas pour but de concevoir un roman historique sur la Belle Époque mais, de fait, il en a constitué pour finir le plus grand roman. Tous les lecteurs de Proust viennent-ils à lui uniquement pour lire Proust, ou pour voir restituée toute la Belle Époque, et doivent-ils se livrer sur eux-mêmes à un examen de conscience pour s'accuser au besoin de ne pas lire Proust pour Proust ? Soyons reconnaissants aux concepteurs et organisateurs des expositions et festivals, si nombreux aujourd'hui, de nous ôter ce doute embarrassant, en nous montrant que lire et écouter Proust pour Proust et se plonger dans la Belle Époque sont une seule et même chose, et qu'on ne saurait sans arbitraire les séparer.

À l'encontre maintenant du grand Bergson et d'autres écrivains ultérieurs, ceux d'aujourd'hui affirment que Proust leur a appris à aimer la vie et à l'aimer avec force, mais encore à en découvrir les infinies richesses dans les moindres détails, y compris de la vie quotidienne. Cet amour de la vie et cette force dynamique les ont incités à prendre la plume. Mais, à la faveur de cette expérience, ils se rapprochent des simples lecteurs que nous sommes.

Interrogés sur les éventuelles faiblesses que présenterait l'œuvre de Proust, beaucoup se récusent : « Je n'ai pas de réserves, j'ai seulement des lacunes », répond élégamment Étienne de Montety. Ceux qui se risquent, et avec raison puisque c'est ce qu'on leur demandait, à nommer des réserves désignent volontiers les longues réceptions mondaines comme autant de tunnels,

ou les considérations sur les noms pouvant susciter l'ennui. Mais d'autres placent ces deux facettes de l'œuvre, au contraire, du côté des aspects préférés. Aucune réserve ne fait chez eux l'unanimité ; cette unanimité est au contraire atteinte pour célébrer les passages sur la musique, comme autant de sommets de tout le cycle romanesque. Voilà qui justifie l'idée de consacrer à Proust concerts et festivals musicaux.

Tous enfin, quand ils ont dépassé leur jeunesse, témoignent d'une expérience que beaucoup d'entre nous reconnaîtront à titre privé : le fait qu'à la faveur des relectures de Proust, de décennie en décennie (car les écrivains contemporains *relisent* Proust), les épisodes et les personnages prennent une importance différente, changent de relief, si bien que chaque nouveau parcours leur ouvre comme un nouveau paysage, où la reconnaissance des sites s'accompagne d'éloignements et de rapprochements.

Les rappels et réflexions qui précèdent pourraient cependant, et ce bien à tort, donner le sentiment que l'héritage de Proust relève exclusivement du (petit) monde littéraire franco-français. Outre que la renommée de cet écrivain est à ce jour et définitivement mondiale, il n'intéresse pas seulement les écrivains. Pour n'en prendre que quelques exemples, sa description des phénomènes de mémoire intéresse aujourd'hui les neurosciences (le laboratoire de Simon Chu et John Downes, à Liverpool, s'en préoccupe⁴).

Par ailleurs, certains spécialistes et historiens éclairés des conflits mondiaux⁵ soulignent que la savante conversation sur la stratégie militaire que le romancier prête à son héros avec le jeune officier Robert de Saint-Loup dans *Le Côté de Guermantes*, ainsi que la sorte de chronique de guerre que déroule le narrateur du *Temps retrouvé*, formulent des conceptions et prévisions qui se sont pleinement avérées dans la suite du xx^e siècle, jusque dans leurs aspects

4. Voir également J. LEHRER, *Proust était un neuroscientifique. Ces artistes qui ont devancé les hommes de science*, traduit de l'anglais par H. Dhifallah, Robert Laffont, 2011 et J.-C. DUMONCEL, *La Mathesis de Marcel Proust*, Classiques Garnier, « Bibliothèque proustienne », n° 13, 2016.

5. Les lignes qui suivent empruntent leurs informations à l'étude d'Arnaud Blin, de l'Institut français d'analyse stratégique, intitulée « La guerre et la marche de l'histoire : Proust témoin de l'effondrement de l'ordre westphalien », in A. Laserra (dir.), *Proust au fil du temps*, Naples, Liguori Editore, 2022, p. 165-184, ici p. 168.

géopolitiques, au point de se voir confirmées par Hervé Coutau-Bégarie⁶, après s'être rencontrées dans les textes de Raymond Aron, aussi bien dans ses vues sur les relations internationales⁷ que dans sa passion pour la stratégie militaire⁸.

Pour trouver quelque ami de sa pensée

Revenons pour conclure à l'atelier de l'artiste, qui est ici une chambre d'écrivain obscure dont les productions se sont répandues dans toutes les parties du monde. Si nous avons d'abord affirmé que Proust, en écrivant, n'avait pas voulu imposer un héritage, délivrer un testament, cette affirmation, fondée sur une longue familiarité avec l'œuvre de Proust, demande de sérieuses nuances.

L'auteur de la *Recherche du temps perdu* concevait la rencontre de son roman avec le public comme une propagation. S'il envisagea, en 1913, de soumettre *Du côté de chez Swann* pour une première fois (la seconde sera la bonne) à l'appréciation de l'Académie Goncourt, c'est parce que, disait-il, « peut-être, en voyant mon livre discuté par ce jury, certaines personnes auront l'idée de le lire, et qui sait si parmi elles ne se trouvera pas quelque ami de ma pensée qui sans cela ne l'aurait jamais connue ».

Nous sommes vraiment, quant à nous, à l'autre bout de la chaîne, n'ayant certes plus à attendre que cet auteur mondialement connu trouve du moins quelque lecteur ami de sa pensée, qui ne l'aurait pas connu. Mais Proust adhérait à la théorie sociologique de son contemporain Gabriel Tarde, selon laquelle pour qu'une idée touche le plus grand nombre il faut d'abord qu'elle luise dans un cerveau isolé. Sans encore vouloir faire de l'humanité son légataire universel, l'écrivain aspirait cependant à gagner un par un à sa pensée les lecteurs qui allaient peu à peu former son public.

La seconde preuve que Proust entendait malgré tout offrir à la postérité un héritage littéraire est cette lettre assurément bouleversante dans

laquelle, s'approchant de sa mort, il livra l'image saisissante de sa dépouille d'homme souffrant, entièrement transvasée dans son œuvre :

D'autres que moi, et je m'en réjouis, ont la jouissance de l'univers. Je n'ai plus ni le mouvement, ni la parole, ni le simple bien-être de ne pas souffrir. Aussi, expulsé pour ainsi dire de moi-même, je me réfugie dans les tomes que je palpe à défaut de les lire et j'ai à leur égard les précautions de la guêpe fousseuse. Recroquevillé comme elle et privé de tout, je ne m'occupe plus que de leur fournir à travers le monde l'expansion qui m'est refusée.

C'est donc ici par une comparaison empruntée à l'entomologiste Jean-Henri Fabre que Proust donne à voir comment ses toutes dernières forces s'usent, s'épuisent, à fournir à son œuvre une expansion à travers le monde. La circonférence de son potentiel public s'est assurément élargie depuis l'époque, pourtant pas si lointaine, où il pensait atteindre un à un ceux qui deviendraient les amis de sa pensée.

La vision qui frappa tant, à quelques mois de là, François Mauriac entrant dans la chambre mortuaire de Proust, la vision d'un mystique ayant tout sacrifié de sa vie à l'art, nous bouleverse aussi aujourd'hui, en ce temps du souvenir, celui du siècle qui déjà nous sépare de la mort de cet écrivain. Mais nous pouvons puiser une consolation dans une confiance, un souhait, une espérance, que vers la même ultime époque confiait Proust à Paul Morand, qui nous la rapporte : le rêve de terminer cette œuvre de si longue haleine, pour se retirer ensuite au pays de Gilberte. Or nous autres, fervents lecteurs de Proust, nous vivons au pays de Gilberte. Il faut dès lors nous dire que, ayant accompli tous les sacrifices de son martyre, Marcel Proust est maintenant avec nous.

LUC FRAISSE

Professeur de littérature française à l'université de Strasbourg et membre honoraire de l'Institut universitaire de France.
Dernier ouvrage paru : Marcel PROUST, *De l'écolier à l'écrivain. Travaux de jeunesse (1884-1895)* (Classiques Garnier, 2022).

6. *De la stratégie*, Economica, 1999.

7. *Paix et Guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, « Pérennes », 1962.

8. *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1976.

Dernières lectures (1979)

24 août

J'ai regardé les premières pages d'un texte, M/S, qui vient de paraître au Seuil (E. W. m'en avait parlé), me demandant ce que je pourrais en dire et ne trouvant – quoique ce fût bien écrit et sympathique – que : « Ouais, ouais », puis j'ai continué, passionnément, l'histoire de Napoléon dans les Mémoires d'outre-tombe.

25 août

Au lit, le soir, au son de Casse-Noisette (donné pour illustrant la musique fantastique!), je poursuis un peu le dernier Navarre (mieux que les autres) et M/S (« Ouais, ouais »); mais ce sont comme des devoirs et, une fois ma dette un peu payée (à tempérament), je referme et reviens avec soulagement aux Mémoires d'outre-tombe, le vrai livre. Toujours cette pensée : et si les Modernes se trompaient? S'ils n'avaient pas de talent?

26 août

Je continue avec plaisir les Mémoires d'outre-tombe. J'en suis aux Cent-Jours.

27 août

Au lit, sans me forcer à lire les pensums modernes, je reprends tout de suite Chateaubriand : page étonnante sur l'exhumation de Napoléon à Sainte-Hélène.

3 septembre

Je suis allé au Flore reprendre les Pensées de Pascal en fumant mon cigare.

5 septembre

Lu au lit des textes de Khomeyni : abasourdi ! C'est tellement « scandaleux » que je n'ose m'indigner : il doit y avoir une explication rationnelle à ce délire anachronique ; ce serait trop simple d'en rire, etc. Bref, le Paradoxe m'appelle.

**Roland BARTHES, Soirées de Paris (1979),
in Œuvres complètes, t. III : 1974-1980, Seuil, 1994, p. 1274-1281.**

Ndlr : Roland Barthes, heurté par une camionnette au sortir du Collège de France le 25 février, meurt le 26 mars 1980.

Sans commentaire

Quand tous vont vers le débordement, nul n'y semble aller. Celui qui s'arrête fait remarquer l'emportement des autres, comme un point fixe.

PASCAL, *Pensées*
(577, édition Sellier).

UN LIEN DIRECT

« Aujourd'hui, en 2024, nous sommes assez audacieux pour affirmer que non seulement la Première Guerre mondiale a commencé avec l'œuvre de Kant, mais que le conflit actuel en Ukraine aussi. [Emmanuel Kant a en effet] un lien direct avec le conflit militaire en Ukraine [car il a] posé les fondations de la philosophie allemande classique, marquée par l'impiété et l'absence de valeurs supérieures, [et il est considéré comme] le père de la liberté, de l'idée de l'État de droit, du libéralisme, du rationalisme et même de l'idée d'Union européenne. »

ANTON ALIKHANOV,

gouverneur de l'oblast de Kaliningrad,
V^e Congrès des politologues de Svetlogorsk,
12 février 2024.

Ndlr : Kant a vécu et enseigné dans la ville
de Königsberg, devenue Kaliningrad.

INFINIMENT

« Précisons mon point de vue : j'ai infiniment, je dis bien infiniment, plus de respect et de considération pour les dirigeants du Hamas que pour ceux de l'État d'Israël. PS : Je ne pense pas être le seul, bien au contraire. »

FRANÇOIS BURGAT,

ancien directeur de recherches au CNRS,
Twitter/X, 2 janvier 2024.

VICTIME DES INJECTIONS

« Donc, Navalny serait décédé d'une thrombose ! Rappelons que les thromboses sont un des effets secondaires que produisent les injections contre le Covid ! Encore une victime des injections ! »

FRANCIS LALANNE,

Twitter/X, 16 février 2024.

POURQUOI NE PAS LIMITER ?

« Pourquoi ne pas aussi limiter la part des diplômés des grandes écoles au sein du gouvernement, des assemblées et des partis, afin de promouvoir, à compétences égales, ceux des universités ? »

PAUL PASQUALI,

sociologue,
Libération, 12 février 2024.

PAS D'ENJEU NATIONAL

« Les utérus des femmes ne sont pas une affaire d'État (...). Il n'y a pas d'enjeu national à ce qu'il y ait des enfants (...). Ces discours-là sont les discours que l'on a vus dans les pires périodes (...). L'utérus des femmes appartient aux femmes. »

SANDRINE ROUSSEAU,

députée à l'Assemblée nationale,
Bonjour ! La matinale TF1, 18 janvier 2024.

BESOIN DE CONCEPTS

« C'est [la Russie] une démocratie autoritaire. La démocratie libérale ajoute le respect des minorités. On est à la veille d'un basculement du monde, et ce qui est imposé à l'Ukraine est abominable. Alors, à quoi cela sert-il de se battre sur des mots ?

J'avais besoin de concepts. "Oligarchie libérale nihiliste" pour l'Occident et "démocratie autoritaire" pour la Russie. Je ne masque rien des élections raisonnablement trafiquées dans le cas de la Russie. Je renvoie cela à l'anthropologie du pays et à un tempérament communautaire qui persiste. »

EMMANUEL TODD,

anthropologue,
Le Point, 11 janvier 2024.

À relire ces lettres à chacun de nous que sont les Œuvres de Staline, il semble que ce soit un message personnel qu'on y trouve, et nous nous accusons de ne pas l'avoir mieux entendu, de n'avoir pas mieux su en dégager ce qui s'adressait plus particulièrement à nous, de ne l'avoir pas transposé dans nos problèmes particuliers.

Relire, étudier Staline, faire passer dans la vie les fruits de cette lecture, de cette étude, c'est pour les intellectuels communistes, comme pour tous les militants, le premier, le plus sacré des devoirs, et, savants, écrivains, artistes, ceux d'entre eux qui sont des créateurs ont la possibilité à cette lumière de pratiquer une forme positive de l'autocritique en donnant à la cause de la paix, du socialisme et du bonheur humain des œuvres correspondant aux mots d'ordre du jeune Staline : « Tout pour la masse », et tenant compte de l'exemple soviétique dans la science, l'art et la littérature.

« Relire, étudier Staline », L'Humanité, 19 mars 1953.

Il a été le grand éducateur dont la pensée, la science et l'exemple formèrent les hommes de notre Parti. Du Parti de Maurice Thorez, dont les héros tombèrent par dizaines de milliers en prononçant à la dernière minute le nom de Staline et le nom de la France mêlés.

Camarade Staline, car il est encore permis de t'appeler de ce nom tendre au moment même du malheur, camarade Staline, nous te promettons d'être fidèles à ton enseignement, de toujours marcher dans ta lumière. Nous te promettons de n'avoir d'autre but que ces perspectives éclatantes que tu as ouvertes à l'humanité, et de tout faire pour que le chemin par toi tracé soit suivi demain par tous. Nous te promettons de faire avant tout passer la grande tâche stalinienne de la Paix et du Bonheur, ou s'avance le premier peuple soviétique. Et nous te promettons de tout faire d'abord pour que le peuple soviétique puisse accomplir en paix le travail que tu lui as fixé sur les grands chantiers du communisme. Parce qu'il est le gage de la Paix et du Bonheur de tous. Nous te le promettons, camarade Staline, à jamais vivant dans le cœur immortel des hommes, nous te le promettons de chaque battement de notre cœur mortel.

Études soviétiques, avril 1953.

*Ô grand Staline, ô chef des peuples
Toi qui fais naître l'homme
Toi qui fécondes la terre
Toi qui rajeunis les siècles
Toi qui fais fleurir le printemps
Toi qui fais vibrer les cordes musicales
Toi splendeur de mon printemps, toi
Soleil reflété par les milliers de cœurs.*

Cahiers du communisme, mars 1954.

Une bombe sexuelle explose à Moscou

VICTOR EROFEEV

Le 20 décembre dernier, Anastassia Ivleeva, vedette de la télévision russe, organisait à Moscou une soirée privée retentissante dont les invités, tous des célébrités du pays, étaient priés de respecter un *dress code* particulièrement... léger. L'événement, largement relayé par les médias nationaux, n'a pas fait l'unanimité auprès des responsables du Kremlin, comme le raconte Victor Erofeev dans cette nouvelle chronique des turpitudes poutiniennes.

COMMENTAIRE

C'est à la fin du mois de décembre, à l'approche de la nouvelle année 2024, qu'un Moscou tout enneigé a vu exploser dans un terrible fracas une bombe sexuelle dont l'onde de choc allait parcourir tout le pays. Point n'est question ici de quelque flamboyante vedette de *Playboy*, mais de l'action collective et absolument spontanée menée par des personnalités du *show-business* et de la télévision russes. L'affaire a éclipsé toutes les autres nouvelles sur tous les canaux d'information et s'est même révélée, entre nous soit dit, plus redoutable que les drones ukrainiens visant la capitale de la Russie.

De fait, le Moscou patriotico-guerrier a connu le 20 décembre dernier une journée de révolution sexuelle qui en dit plus long que tout autre événement sur la réalité du pays. Comme il est souvent coutume en Russie, cette manifestation révolutionnaire a combiné hasard et schéma prévisible. Anastassia Ivleeva, présentatrice de télévision et ancienne rédactrice en chef de *Playboy*, avait invité ses amis, des célébrités nationales, pour la plupart des musiciens, à une *half-naked party (sic)* à l'occasion d'une exposition de photos érotiques. Deux cents personnes ont répondu à l'appel ! On prétend qu'elle avait organisé cette soirée dans le seul but de montrer à ses convives combien elle avait admirablement maigri, mais ses amis la prirent au mot et arrivèrent sur le

lieu de la fête peu vêtus ou quasiment nus, pour beaucoup en sous-vêtements transparents.

La vidéo de la soirée a circulé sur les réseaux sociaux, suscitant un véritable scandale dans les milieux patriotes proches du pouvoir. Il faut dire que les tenues étaient vraiment minimalistes : un rappeur, parmi les invités, n'arborait même qu'une simple chaussette sur son sexe.

La guerre, vraiment ?

L'explosion de cette bombe a endommagé bon nombre des villages Potemkine édifiés par la propagande, brisé les vitres des façades en carton-pâte, traumatisé gens d'Église et ascètes. Au lieu d'une guerre du peuple soutenue, à en croire les propagandistes, par la nation russe entière – à l'exception des renégats partis à l'étranger –, surgissait, comme la devise officielle de cette nudité, une indifférence à l'égard de l'action menée par les autorités qui paraît peu compatible avec l'exaltation des passions guerrières.

La *pop culture* russe, représentée ce soir-là par ses figures les plus connues comme le chanteur Filipp Kirkorov, « laissait tomber » la nation, en se souciant comme d'une guigne de ce qu'exige le temps de guerre. Ainsi, à cette fête, on a par exemple vu apparaître en tenue transparente Ksenia Sobchak, cette journaliste et ancienne *star* de la télé-réalité qui, en 2018,

avait été la rivale officielle de Poutine à l'élection présidentielle.

Si beaucoup de chanteurs, à l'instar d'Alla Pougatcheva, ont résisté à la pernicieuse tentation de vivre la guerre aux côtés du régime poutinien en émigrant, les invités de la fameuse «fiesta» ressemblaient plutôt à ces petits singes qui se cachent les yeux et se bouchent les oreilles pour ne voir ni entendre ce qu'ils souhaitent ignorer. En tout cas, le petit monde de la *pop culture* russe ne considérerait visiblement pas l'«opération militaire spéciale» (OMS) menée par le Kremlin comme une guerre du peuple, alors que le peuple, précisément, considère la *pop culture* comme l'expression de ses propres désirs et de sa furieuse joie de vivre.

Cette OMS repose en grande partie, selon l'opposition, sur la corruption d'une population qui n'a jamais joui avant la guerre de tout cet argent que les combattants peuvent gagner au front, ou que les familles des soldats morts au combat perçoivent à l'arrière en tant qu'«indemnité cercueil». Plus «exotique» encore, l'OMS s'appuierait sur l'enrôlement de *zeks* appelés à se battre au nom de la «vérité russe» en échange d'une remise de leur peine de prison pour meurtre ou autre péché grave.

L'attitude je-m'en-foutiste des vedettes vis-à-vis de l'OMS frappe le pouvoir avec plus de force que ne pourrait le faire l'opposition de la classe éclairée. Le Kremlin, depuis le début de la guerre, s'est chargé de poursuivre systématiquement les opposants politiques et intellectuels. De ce fait, la Russie a été quotidiennement entraînée dans des procédures judiciaires infligeant des coups tant collectifs que ponctuels, ce qui n'est pas sans rappeler l'atmosphère du *Procès* de Kafka. On est souvent incarcéré pour une chose et puni pour une autre, on croupit en prison pendant des mois, voire des années, avant d'être jugé, comme dans le cas de Génia Berkovitch, une metteuse en scène moscovite qui a écrit des poèmes incisifs contre la guerre, mais a été emprisonnée pour une histoire «théâtrale» fictive et accusée de complicité avec le terrorisme.

Plus récemment, les livres et les pièces de théâtre inspirés par les œuvres de Boris Akounine et de Dmitri Bykov, célèbres écrivains hostiles à la guerre ayant quitté la Russie, ont été interdits. Deux jeunes poètes contestataires qui avaient déclamé des vers sur la place Triumfalnaya à Moscou devant le monument à Maïakovski ont été condamnés à de lourdes peines (l'un d'eux a

même été sodomisé avec un manche d'haltère lors d'une perquisition à son domicile).

Des lois pratiquement stalinienne ont été promulguées contre les citoyens russes qui entretiennent des contacts avec l'étranger. Il est même devenu dangereux d'entrer en relation avec de la famille vivant au-delà des frontières russes, en particulier en Ukraine. Votre passeport peut désormais vous être confisqué soit à l'entrée, soit à la sortie du territoire. Tout cela, soi-disant motivé par la défense de la sécurité de l'État, est parfaitement arbitraire.

Mais le fait que se révoltent – sans toutefois bien se représenter le sens et la portée de leur acte – ceux qui gagnent des sommes mirifiques grâce à leurs concerts, sillonnent tout le pays à leur guise et ont leurs entrées chez les officiels du Kremlin à titre d'amis distingués, cela dit bien, sur le plan historique, à quel point la culture «grand public» est étrangère à la guerre en Ukraine. C'est une attitude presque inconsciente. En débarquant à la soirée en tenue légère, nos *pop stars* voulaient simplement s'amuser, mais, de nos jours, l'amusement entre en contradiction avec les lois de la guerre proclamées par les propagandistes de tout poil.

La menace d'Éros

Le fait que cette soirée ait provoqué un scandale tout particulier renvoie au destin compliqué de l'érotisme en Russie. Toutes les dictatures voient en lui un concurrent et le détestent, essayant de sceller hermétiquement sa signification et de le confiner dans les caves des distractions privées. Mais, en Russie, l'érotisme est l'une des parcelles d'un grand ressentiment culturel mal digéré. Le pays est aujourd'hui encore divisé en matière de sexualité. Il est l'héritier d'une vigoureuse culture païenne qui, par sa liberté (particulièrement en ce qui concerne l'amour entre personnes du même sexe), a impressionné les étrangers qui y ont séjourné. Mais il est aussi le gardien d'une orthodoxie au visage de pierre, qui réprime la liberté de la vie érotique au nom de la dictature politique. Tout le monde se souvient des persécutions contre les Pussy Riot qui, avec leurs chants politiques contestataires en pleine église, avaient fait voler en éclats l'image d'un pays uni, plus doux que le miel et se prosternant devant toute autorité.

Ces dernières années, un grand nombre de dénonciateurs et de journalistes agréés ont fait

carrière dans la lutte contre le sexe, en particulier contre ses variantes homosexuelles. Mais la Russie païenne continue à vivre dans le subconscient russe et se manifeste sous la forme d'une anarchie érotique. Le pouvoir, bien sûr, ne fait pas exception. Il se bat contre ce dont il pâtit souvent plus que les autres, étant lui-même largement fondé sur l'érotisme. La soirée des *stars* à moitié nues a tranché au rasoir le monopole du puritanisme politique et domestique comme unique mode de vie du pays; elle a démasqué la tartufferie des liens unitifs du Kremlin.

Poutine contre les *pop stars*

Il suffit de se pencher sur la collection de photos des rencontres de Poutine avec les gens du *show-business*, notamment avec le fameux Filipp Kirkorov, pour remarquer l'ombre d'embarras qui plane sur le chef du Kremlin dans les moments où il récompense les artistes et leur adresse la parole : il est plus crispé, plus raide et sourit d'un air mi-joyeux mi-confus. Lui aussi voudrait être un héros populaire, lui aussi voudrait être un grand artiste – de la scène politique tout au moins. Peut-être y est-il parvenu, mais au prix de nombreuses années d'entraînement, alors que ces abruties de vedettes, doit-il penser, ont la liberté dans le sang.

Or ces artistes ne sont pas tous aussi imbéciles qu'ils le paraissent. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer certains à Moscou et je dois dire que leur «bêtise» n'est parfois qu'un masque protecteur, une sorte de déguisement, de caméléonisme habile. Le public exige deux choses de ses idoles : de la sentimentalité et de l'insouciance. La foule a parfois besoin de voir sur les planches un Pougatchev dans l'habit de *strass* et de paillettes d'un chanteur *pop*. C'est ainsi que la *pop star* devient victime de sa popularité et endosse le rôle du fou malgré lui.

Il est beaucoup plus difficile pour les autorités de lutter contre un tel héros fou que contre un Navalny. Pour Navalny, les choses sont claires : sa place est en prison, loin dans le Nord, là où il fait moins 50° en hiver. Le héros *pop*, quant à lui, incarne dans une certaine mesure l'inconscient du pouvoir, et, quand celui-ci prêche que nous sommes les meilleurs du monde et qu'il faut, à la faveur de l'Opération militaire spéciale, tout donner à l'État, y compris sa propre vie, il ruse, il trompe, il n'y croit pas vraiment lui-même. Les invités du gala venus à moitié nus ou en bas noirs

sexy ont, par exemple, mis en scène d'amusantes séances de repentir après la soirée. Leur hôtesse a même sangloté par deux fois devant les caméras de télévision. Kirkorov, comme il est d'usage en Russie, a déclaré s'être rendu dans une pièce et avoir atterri dans une autre... par accident. Les autres lui ont emboîté le pas.

Ils seront punis. On les a exclus des programmes du Nouvel An de la télévision d'État, de grandes entreprises comme la société MTS ne feront plus appel à eux, et des marques de vodka refusent désormais de les prendre pour ambassadeurs. Les soirées privées de riches organisations (qui s'achèvent souvent en orgie) se passent de leur présence, ce qui les prive d'honoraires élevés (sans en faire de pauvres gens, loin de là). Tous se précipitent pour les condamner afin de ne pas devenir à leur tour des victimes.

Cependant l'attaché de presse de Poutine, Dmitri Peskov, s'est livré à des embrassades publiques avec Kirkorov après la soirée, lui a demandé des détails sur ce qui s'était passé, puis a prié les journalistes de ne plus poser de questions sur le sujet. Même Maria Zakharova, porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères et pourfendeuse de l'Occident, semble prête à intercéder en faveur des malheureux chanteurs. Mais la décision finale n'appartient qu'à un seul homme...

Poutine affûte-t-il sa hache contre ces rivaux du *show-business* qui lui ont gâché la fête du Nouvel An? Oui! On sait que des photos de la soirée lui ont été montrées et qu'elles l'ont dégoûté. Quel désastre! doit-il probablement penser. D'abord, la rébellion de Prigojine – mais, Dieu merci, il n'est plus de ce monde –, et maintenant ces petits imbéciles. Qu'en faire? On pourrait, évidemment, tous les jeter en prison, ou en choisir seulement quelques-uns. Le peuple poussera deux ou trois cris, mais il fera le dos rond. Il supporte tout. Il a supporté la mobilisation et supportera bien tout le reste. Il supportera même sa mort – enfin, nallons tout de même pas trop loin!

Bref, il a de quoi cogiter, le Chef (c'est comme ça que les *pop stars* ont l'habitude de l'appeler). Méritent-ils une lourde punition? C'est qu'ils sont symboles de vanité. Bien des hommes du Kremlin sont fiers de les connaître. Et si l'on ne les punissait pas? Il est pourtant clair qu'il ne s'agit pas chez eux de repentance sincère, mais de larmes de crocodile. On pourrait faire intervenir l'inspection fiscale. Pour cette Anastassia Ivleeva,

on a déjà découvert un tas de millions d'impayés. Et on lui a déjà concocté un recours collectif des citoyens offensés par la fameuse soirée pour un montant d'un milliard de roubles.

Il suffit peut-être de la « couler » pour effrayer les autres ? Oui, c'est peut-être la solution. Ou alors punir le rappeur qui est venu nu comme un ver avec sa chaussette ? Mais il a déjà écopé de quinze jours de prison pour trouble à l'ordre public. Et dix de plus, avant qu'on finisse par le convoquer au comité de recrutement pour l'envoyer faire la guerre en Ukraine (rien qu'avec sa petite chaussette !). Mais attendre que grandisse un nouveau Kirkorov, alors là, il y en a pour des années ; ça ne naît pas en un clin d'œil, c'est comme un Poutine. Mais d'un autre côté, même s'ils ont peur, ça ne leur fera pas avoir foi dans le Kremlin. Ils ne se cacheront pas, ils feront semblant d'être encore plus fous. Et que peut-on attendre d'un imbécile ?

Paradoxalement, le scandale provoqué par cette fête a pris une dimension métaphysique

tout à fait dans l'esprit russe. En janvier dernier, Mikhaïl Danilov, propriétaire du *night-club* moscovite Mutabor où s'était déroulé l'événement, a offert, avec force sourires doucereux, des fragments des reliques de saint Nicolas le Thaumaturge à l'église de la Vierge du Signe de Moscou, tirés de sa collection particulière. Dans le même temps, il a déclaré être contre « l'obscurantisme » et les « diableries » et soutenir l'Église. La vidéo montrant le transfert des reliques a été postée, mais vite retirée, des journalistes et des experts ayant mis en doute la provenance desdites reliques.

Conclusion de tout ceci : la Russie est certes le pays de Poutine, mais elle reste aussi celui de Raspoutine.

Traduit du russe par Maria-Luisa Bonaque

VICTOR EROFEEV

Écrivain. Dernier ouvrage paru en français : *L'Encyclopédie de l'âme russe* (Nouvelles Éditions Place, 2018).

Un *queer* à la cour

Note sur les Mémoires de l'abbé de Choisy

CLAUDE HABIB

L'été dernier, la deuxième saison du télécrochet *Drag Race France*, concours de *drag-queens* importé des États-Unis, a été suivie par près de sept millions de personnes. S'il s'en était trouvé, en 2022, pour blâmer l'arrivée de cette émission sur une chaîne de service public, son succès est la preuve, parmi tant d'autres, de l'importance croissante que revêt la question du trouble du genre dans la société française. À qui croirait le phénomène contemporain, il nous a plu de rappeler l'existence d'un cas très ancien de travestissement : celui de l'abbé de Choisy, qui, d'après ses *Mémoires*, paraissait vêtu de robes et de bijoux à la cour de Louis XIV. Claude Habib dresse le portrait de ce curieux personnage, dont l'histoire est aujourd'hui récupérée par des idéologues de tous bords.

COMMENTAIRE

De tous les camps

Les curieux *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme* sont aujourd'hui sollicités par les *queer* et *gender studies* : il s'agit de la

confession détaillée d'un abbé du XVII^e siècle sur son habitude du travestissement. Ses digressions sur ses robes et ses éventails sont pain béni pour des « études » souvent moquées en

raison de leur pratique de l'appropriation sauvage. La plupart des chercheurs sérieux crient à l'anachronisme devant l'affirmation que Jeanne d'Arc ait été un « homme *trans* » ; de même, la plupart des fidèles, à Cambridge, n'ont pas apprécié le sermon de Joshua Heath, en novembre 2022, décrivant Jésus sur la croix comme un corps *trans*, du fait que sa blessure au flanc évoquait un vagin à l'audacieux prédicateur (une vision qui renseigne sur l'idée que les *trans* se font du vagin plus qu'elle n'éclaire sur la personne du Christ).

Stratégie attrape-tout, appropriation historique ! Avec Choisy, l'accusation tombe : lui-même ne cesse de chanter les joies du travestissement, de vanter son teint blanc relevé par les mouches et sa chair qui, jaillissant hors du corset, crée un semblant de poitrine :

*On m'avait mis dès l'enfance des corps qui me serraient extrêmement et faisaient élever la chair qui était grasse et potelée*¹ (p. 486).

Dans son cas, parler de trouble dans le genre n'est pas une projection abusive : il est *queer*, lui-même le dit, et ce à une époque où l'emprise de l'Église sur les mœurs est plus forte en France qu'elle n'a jamais été – et, on peut l'augurer, qu'elle ne sera jamais –, le siècle de Louis XIV.

Pour des raisons différentes, ces Mémoires sont aussi appréciés par des esprits conservateurs, contents d'y trouver la preuve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ce texte, à leurs yeux, permet d'apprécier un certain moelleux catholique, et atteste la grande tolérance de l'aristocratie française envers les écarts des siens. Élevé dans les parages de la cour par une mère intrigante, Choisy est un cadet de famille, qui appartient à la noblesse de robe. Les nobles de rencontre tendent à le complimenter sur sa beauté plutôt qu'à le réprimander sur sa conduite. Du curé de Saint-Médard à l'archevêque de Bourges, les membres du clergé ont la bonhomie de fermer les yeux sur cette nouvelle paroissienne qui répand l'or à pleines mains sur les pauvres des environs. Il faudrait en conclure

que l'Église post-tridentine était moins sévère qu'on n'a cru, et que la déviance ne se portait pas mal sous la monarchie absolue, du moins dans les milieux favorisés, proches de Versailles ou du Palais-Royal.

Selon les lectures *queer*, Choisy est un héros de la marginalité, osant affirmer l'authenticité du genre contre les rigidités de la société de cour. Pour les conservateurs, il est une preuve, quelque peu insolite, de la douceur de vivre dans la France d'Ancien Régime. Avant de trancher entre ces deux représentations, il nous faut présenter l'objet du débat.

Les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme* occupent moins de 90 pages dans leur édition de poche. Ils sont le plus souvent regroupés avec les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, un texte quatre fois plus long qui contient des anecdotes sur la Fronde et sur le règne du Roi-Soleil. Ces Mémoires historiques, qui ne furent pas édités du vivant de l'auteur, sont lacunaires et discontinus. Un long chapitre sur le cardinal de Bouillon, qui fut un ami d'enfance et un protecteur de Choisy, s'y intercale. Il est signalé comme apocryphe dès le xvii^e siècle ; cependant l'auteur, qui se fait passer pour Choisy, se prévaut de son amitié pour le cardinal pour garantir l'intérêt de son témoignage. Par ailleurs, le récit de la chute de Fouquet est le plus détaillé dont nous disposons, et les anecdotes sur la cour, sur les ministres ou sur le roi sont très souvent corroborées par des écrits contemporains, comme le *Journal* de Dangeau ou les *Mémoires* de Saint-Simon.

De l'avis général, ces Mémoires valent par leur aisance, ainsi que par leur sens du détail inattendu. Par exemple, le désordre des Turcs, au moment où ils lèvent le camp après l'échec du siège de Vienne, est illustré par l'anomalie suivante : on découvre dans la tente du grand vizir un prisonnier polonais que les assiégeants, dans leur hâte, ont oublié d'exécuter. Il s'y trouve un autre cadavre :

En montant à cheval le grand vizir avait lui-même coupé la tête de son autruche favorite, qui ne le quittait jamais, et qui couchait dans sa chambre, parce que, ne la pouvant emmener, il ne voulut pas qu'elle tombât entre les mains de ses ennemis (p. 406).

Tout au long de ces premiers Mémoires, Choisy se montre admirateur de Louis XIV, de

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*, édition établie par G. Mongrédien, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1966, rééd. 2005. Les indications de pages entre parenthèses renvoient à cette édition.

ses manières, de son goût pour les arts, de son caractère et des hauts faits de son règne, même s'il formule des réserves contre la révocation de l'édit de Nantes, qui a appauvri la France et fait perdre au royaume quantité de sujets industriels et loyaux.

Dans la présentation moderne, ce premier texte fait office d'introduction et quasiment de garant aux stupéfiants Mémoires qui le suivent. L'abbé y fait l'histoire du travestissement dans lequel il aurait persévéré à la cour, puis à la ville, et enfin en province. À Paris, sous le nom de Mme de Sancy, il loue une petite maison dans le faubourg Saint-Marceau pour y vivre à sa fantaisie, en habit de femme. Près de Bourges, cette fois sous le nom de comtesse des Barres, il réitère avec de plus grands moyens, en faisant l'acquisition du château de Crespon.

Une vieille habitude

L'auteur affirme que son goût impénitent vient de ce qu'il a été déguisé en fille dès sa petite enfance – un détail qui apparaissait déjà dans les Mémoires historiques :

J'avais les oreilles percées, des diamants, des mouches, et toutes les petites afféteries auxquelles on s'accoutume fort aisément, et dont on se défait fort difficilement (p. 332).

C'est que sa mère, en bonne courtisane, voulait complaire à Mazarin. Or le cardinal attendait d'elle ce service lorsqu'elle recevait le petit Philippe d'Orléans, frère cadet du jeune Louis XIV, qui venait jouer chez eux «au moins deux ou trois fois la semaine» :

Tout ceci se faisait par ordre du cardinal, qui voulait le rendre efféminé, de peur qu'il ne fit de la peine au roi, comme Gaston avait fait à Louis XIII (p. 332).

Le jeu permis aux garçonnets consistait donc à se coiffer et à se parer, souvent en compagnie des nièces du cardinal, les petites Mancini.

Dans ses Mémoires personnels, l'abbé indique que par la suite, âgé d'une vingtaine d'années, son goût persistant pour les mouches et les diamants lui valut une remarque qui fit office de déclencheur. Mme de La Fayette lui dit en effet «en bonne amie que ce n'était pas la mode pour les hommes, et qu'[il] ferai[t] bien

mieux de [s]'habiller en fille». Il exécute ce programme à la lettre, et retourne la voir travesti :

Elle s'écria en me voyant : «Ah la belle personne ! Vous avez donc suivi mon avis, et vous avez bien fait. Demandez plutôt à M. de La Rochefoucauld» (qui était alors dans sa chambre). Ils me tournèrent et retournèrent et furent fort contents» (p. 476).

Que cette scène ait eu lieu, rien ne l'atteste hormis ce témoignage. Il n'y en a pas trace sous la plume de Mme de Sévigné, qui est la grande amie de Mme de La Fayette et qui excelle, dans ses lettres, à se moquer des travers d'autrui. À supposer qu'elle se soit vraiment produite, elle demeure ambiguë : qu'elle relève du conseil bienveillant ou du persiflage, il est impossible de trancher. On peut rappeler que Mme de Sévigné appelait Mme de La Fayette «le Brouillard» pour son caractère impénétrable...

Tout n'est pas la faute, cependant, de sa mère ou de Mme de La Fayette. L'auteur donne à sa manie une autre raison que l'habitude d'enfance, ou de la recommandation «amicale». C'est que la coquetterie cause, selon lui, une émotion qui surpasse tous les plaisirs connus :

J'ai cherché d'où me vient un plaisir si bizarre, le voici : le propre de Dieu est d'être aimé, adoré ; l'homme, autant que sa faiblesse le permet, ambitionne la même chose ; or comme c'est la beauté qui fait naître l'amour, et qu'elle est ordinairement le partage des femmes, quand il arrive que des hommes ont ou croient avoir quelques traits de beauté qui peuvent les faire aimer ils tâchent de les augmenter par les ajustements des femmes, qui sont fort avantageux. Ils sentent alors le plaisir inexprimable d'être aimé. J'ai senti plus d'une fois ce que je dis par une douce expérience, et quand je me suis trouvé à des bals et à des comédies, avec de belles robes de chambre, des diamants et des mouches, et que j'ai entendu dire tout bas auprès de moi : «Voilà une belle personne», j'ai goûté en moi-même un plaisir qui ne peut être comparé à rien, tant il est grand. L'ambition, les richesses, l'amour même ne l'égalent pas, parce que nous nous aimons toujours plus que nous n'aimons les autres (p. 435).

Être belle, faute de mieux ?

Cette déclaration essentielle garde un sens aujourd'hui : elle rend palpable la racine du différend entre une large partie du féminisme

et le mouvement *trans*. Pour des raisons bien compréhensibles, les féministes ont tendance à minimiser la différence des sexes. Cela conduit à sous-évaluer les dissemblances observables, ou encore à les présenter comme le résultat de constructions socio-culturelles. En particulier le goût de plaire, loin d'être un mouvement spontané chez les femmes, serait l'effet de la condition qui leur est imposée.

À l'âge classique, dans le salon de Mme de Lambert, on mettait ce penchant sur le compte des limitations qui bornent la vie des femmes : si les femmes sont coquettes, c'est parce que toutes les carrières sont fermées à leurs talents. N'ayant rien d'autre à faire, elles sont coquettes par défaut. Familier du salon de Mme de Lambert, Marivaux a repris comiquement cet argument dans *La Colonie*.

Aujourd'hui, ce raisonnement est invalidé par les faits : s'il était vrai, la coquetterie aurait disparu depuis que les femmes sont entrées dans le monde du travail, et qu'elles ont accès à presque tous les emplois. Or ce changement considérable n'a pas mis fin à leur goût de s'embellir. Aussi les féministes du xx^e siècle ont-elles repris aux marxistes l'argument de l'aliénation. Si les femmes s'adonnent à la coquetterie, c'est parce qu'elles sont victimes d'un conditionnement permanent où les incitations ouvertes de la publicité se mêlent à l'insistance insidieuse des familles, les unes et les autres s'accordant sur le devoir de joliesse et de grâce des filles – message que relaierait, au-delà des familles, le corps social tout entier.

Entre la tradition qui maintient les femmes dans leur rôle d'ornement et l'action de tous ceux – géants de la mode et firmes de cosmétique – qui les ciblent pour leur profit, les femmes, enrôlées de force dans la féminité, seraient des « malgré-nous » auxquelles le féminisme aurait mission d'ouvrir les yeux.

Enfin, troisième possibilité, certaines féministes reconnaissent une propension innée au soin de soi, mais pour la distinguer radicalement de la coquetterie. Elles affirment que c'est pour soi, et non pour plaire à quiconque, que les femmes entretiennent ce qu'elles ont de beauté. La philosophe Camille Froidevaux-Metterie s'est spécialisée dans cet argument qui prête à sourire.

Le raisonnement de Choisy vient contrebalancer ces diverses lignes argumentatives.

Revendiquant sans détour le goût de se parer *pour plaire*, il décrète, en outre, qu'il n'est pas de plaisir plus grand : « L'ambition, les richesses, l'amour même ne l'égalent pas. »

L'existence des femmes *trans* est nécessairement une pierre dans le jardin des féministes : alors que celles-ci s'évertuent à dénoncer comme une oppression la condition qui leur est faite, voici que certains choisissent fougueusement cette condition qu'elles rejettent. Alors que des féministes dénoncent le goût de plaire comme une soumission, Choisy exalte « le plaisir inexprimable d'être aimé » dont il n'hésite pas à faire le bien suprême, et ce à ses risques et périls.

En effet, l'abbé finit par s'attirer une remarque virulente de monsieur de Montausier, le précepteur du Dauphin, un jour où il se trouve à l'Opéra, habillé en femme, dans la loge de Monseigneur :

J'avoue, Madame ou Mademoiselle (je ne sais pas comment il faut vous appeler), j'avoue que vous êtes belle, mais en vérité n'avez-vous point de honte de porter un pareil habillement et de faire la femme, puisque vous êtes assez heureux pour ne l'être pas ? Allez, allez vous cacher» (p. 478).

Cette algarade entraîne son départ en province. Sentant le danger, il part s'installer près de Bourges. C'est alors qu'il fait l'acquisition du château de Crespon sous la fausse identité de la comtesse des Barres.

Un cas de travestissement hétérosexuel

Si Mazarin avait l'intention de rendre Monsieur homosexuel en l'habillant en fille dès l'enfance, il y a spectaculairement réussi. Les frasques de Philippe ont défrayé la chronique du règne ; sa passion pour le chevalier de Lorraine et le délaissement de son épouse, Henriette d'Angleterre, furent publics. Le scandale était tel qu'à la mort soudaine d'Henriette, on soupçonna aussitôt Monsieur de l'avoir fait assassiner.

Le résultat fut différent en ce qui concerne Choisy, si du moins on se fie à son récit. Lui ne devint aucunement homosexuel. Certes il s'étend sur sa passion des colifichets féminins – mouches, stinkerques (qui sont des mouchoirs en mousseline), poinçons dans les cheveux, boucles d'oreilles de toutes sortes, en diamants, en perles et en faux rubis. Il confie

au lecteur ses secrets de beauté : « Je me lavais tous les soirs le col et le haut de la gorge avec de l'eau de veau et de la pommade de pied de mouton, ce qui faisait que ma peau était douce et blanche » (p. 434). Il explique aussi d'où lui vient l'avantage d'être imberbe, qui lui permet de passer parfaitement pour une femme : « Je n'avais point de barbe, on avait eu soin, dès l'âge de cinq ou six ans, de me frotter tous les jours avec une certaine eau qui fait mourir le poil dans la racine, pourvu qu'on s'y prenne de bonne heure » (p. 475). Il est dommage qu'il n'en détaille pas la recette, laquelle ferait la fortune des esthéticiennes.

Cependant, habillé en femme et passant pour en être une, Choisy ne cesse d'être attiré par les jeunes filles. Il profite de l'illusion que produisent son déguisement et son pseudonyme pour attirer dans son lit de jeunes roturières candides qu'il déflore. Dans le vocabulaire judiciaire du temps, ce sont des viols *par surprise*. La scène se produit à quatre reprises. Ce sont aussi bien des orphelines sans ressources qu'une fille de tanneurs à Saint-Marceau, et même une fille de condition, Mlle de La Grise, qu'il invite à dormir au château de Crespon avec la bénédiction de la mère, aussi abusée que sa fille : avec des variations de détail, tel est le scénario répétitif des Mémoires de l'abbé sous ses deux noms de guerre. Comme il est d'usage dans le roman libertin, les jeunes proies crient de douleur, puis de plaisir. Certains traits néanmoins épicient et spécifient les amours de Choisy : par deux fois il obtient de sa conquête qu'elle se travestisse en cavalier. Il se plaît alors à l'appeler « mon petit mari ». L'inversion est ainsi complète : on fait difficilement plus *queer*.

Un autre point commun à ces récits est le goût du risque. À deux reprises, au faubourg et au château, le récit contient une scène nocturne où l'abbé se met au lit avec sa jeune compagne alors qu'une assemblée se tient dans sa ruelle. Sous prétexte de baisers innocents, l'abbé ose une possession complète, tout en conversant avec les présents. Ceux-ci ne se doutent de rien malgré les soupirs et les cris étouffés. Leur aveuglement pimente les plaisirs : « Les personnes qui les regardaient les augmentaient encore ; il est bien doux de tromper les yeux du public » (p. 503). L'abbé se présente constamment comme un bienfaiteur : il multiplie les largesses, et

marie celles dont il se lasse avant de passer à la conquête suivante. Enfin, les deux épisodes se concluent de la même façon : l'abbé renonce au travestissement, mais pour tomber dans le jeu, où il se ruine. Un vice chasse l'autre.

L'impudence de cette confession a de quoi déconcerter. Mais, que le récit soit véridique ou non, il rappelle que l'existence d'un travestisme hétérosexuel précède de beaucoup l'affirmation contemporaine de la transidentité sous laquelle il se présente de nos jours : il a tout à gagner à se confondre avec elle.

Le travestisme hétérosexuel passait jadis pour une perversion. Il reçoit aujourd'hui l'onction du droit : de même qu'on a le droit de changer de genre, on a le droit de changer d'orientation sexuelle. Le travesti contemporain prétend user de ce double droit. D'homme hétérosexuel il se mue en femme lesbienne. En réalité, quels que soient les vocables, son orientation sexuelle est inchangée. Comme l'abbé habillé en fille, il demeure attiré par des femmes. Pour elles, en tant que porteur de pénis, il continue de représenter un danger, mais ce danger est un impensé. C'est un angle mort de la propagande LGBT.

Le récit dominant présente constamment la transition en termes d'identité victimisée : les malheureuses femmes *trans* seraient empêchées d'être ce qu'elles sont par le groupe dominant dépeint comme masculin, *cis* et hétérogenre. Écrasées par la norme ambiante, elles ne pourraient vivre librement leur identité de genre. Or dans le cas des « femmes » *trans* qui se disent lesbiennes, loin d'être une question de vie et de mort, il est clair qu'un gain de jouissance est le but de leur transition. Comme pour le Choisy des *Mémoires*, le travestissement est d'abord affaire de jubilation. Avec une différence de taille : ce que Choisy se permet de manière transgressive, à couvert d'une identité usurpée, ces « femmes » *trans* « lesbiennes » prétendent le vivre ouvertement, en toute légalité. Où était l'infraction est aujourd'hui le droit.

De toute évidence, ce sont ces « femmes » bien particulières qui représentent un danger pour les femmes biologiques, dont « elles » envahissent les espaces : toilettes, vestiaires, dortoirs, refuges pour femmes battues et même quartiers de prison. Aujourd'hui, de jeunes hétérosexuels qui ont le goût de se travestir

ont obtenu le droit de le faire en changeant d'état civil, sans prise d'hormones ni opération de réassignation. Ce sont les transgenres dits «autogynéphiles» – c'est-à-dire qui s'aiment eux-mêmes en tant que femmes, tout en gardant le goût exclusif de partenaires sexuelles féminines. Certains experts estiment que ces cas représenteraient 50 % de transitions d'homme vers femme. Il est impossible de le savoir, car les études manquent à ce sujet.

Ce ne sont pas tous les *trans*, mais seulement ces «femmes» *trans* non opérées qui posent un problème de sécurité pour les femmes biologiques qu'elles intimident, harcèlent et taxent de transphobie quand elles résistent à leurs assauts. La polémique est particulièrement aiguë entre ces «femmes» *trans* et les lesbiennes dont elles ont envahi les lieux de fréquentation et les sites de rencontre. Ce danger tombe aujourd'hui sous le coup d'un déni aussi complet qu'extravagant. Le pénis de ces «femmes» est dit «pénis féminin». Ainsi qualifié, il deviendrait bénin, comme si les mots avaient le pouvoir d'émousser la réalité.

Une nouvelle diffamatoire ?

Dans le climat d'euphorie libertine qui caractérise les Mémoires de Choisy, le danger s'évapore aussi, mais d'une autre manière : l'abbé trouve un mari à la jeune fille qu'il a engrossée. En outre il la fait admettre dans une troupe de théâtre prestigieuse, à l'hôtel de Bourgogne. À l'en croire, les pucelles qu'il abuse, à la ville ou au château, ont bien de la chance d'être tombées dans ses filets.

La similitude de structure entre les deux chapitres doit éveiller le soupçon. Les *Mémoires* paraissent être le rapiéçage de deux écrits distincts, qui se ressemblent de facture et de contenu. La bibliographie signale d'ailleurs que le second épisode a paru avant les *Mémoires*, sous le titre *Histoire de madame la comtesse des Barres, à madame de Lambert*. On peut certes penser que la structure névrotique conduit le personnage de l'abbé à la répétition des mêmes transgressions. On peut aussi soupçonner que le manque d'imagination a entraîné un auteur, qui n'est pas Choisy, à réitérer une calomnie, avec des variations de détail.

C'est la conclusion de Jean-Yves Vialleton, qui voit dans les soi-disant Mémoires une nouvelle

diffamatoire. Ce chercheur a montré de manière convaincante qu'ils ressortissent à la rubrique des «livres de philosophie», au sens qu'avait cette expression au XVIII^e siècle, englobant écrits antichrétiens, romans libertins et libelles calomnieux. Il fait remarquer qu'aucun des contemporains n'a signalé le travestissement de cet ecclésiastique qui est essentiellement connu comme un défenseur du christianisme, disciple de Bossuet et thuriféraire du roi :

De son vivant, aucun témoignage ne mentionne d'écarts de mœurs. Saint-Simon dans ses mémoires, alors qu'il rapporte le goût du travesti de l'abbé d'Enrague (goût qui le fit exiler plusieurs fois), n'en parle pas pour Choisy².

L'abbé a écrit une *Histoire de l'Église* en onze volumes, à la demande de Bossuet. Il est aussi l'auteur de nombreux livres de piété et d'un *Voyage de Siam* où il rend compte de sa mission dans l'actuelle Thaïlande, pour tenter de convertir le roi au catholicisme. À son retour, il fut élu à l'Académie française en 1687.

Il est peu vraisemblable que Louis XIV, qui s'était opposé jusqu'en 1684 à l'élection de La Fontaine, ait pu laisser passer, trois ans plus tard, celle de Choisy si la réputation de celui-ci avait laissé à désirer. Il est encore moins plausible qu'il ait choisi un abbé scandaleux pour aider à la conversion du roi de Siam, en lui conférant le titre de coadjuteur, dans l'expédition de 1685.

Les notices biographiques tiennent pour acquis que Choisy a mené une vie dissolue jusqu'à une grave maladie en 1683, qui l'aurait conduit à renoncer au travestissement pour rentrer dans le giron de l'Église. C'est que toutes prennent appui sur les *Mémoires*, sans en discuter l'authenticité. Depuis d'Alembert jusqu'à Dirk Van der Cruysse, les biographes se sont référés à cet écrit, dont le caractère ouvertement libertin aurait pu les alerter, ainsi que l'imparfait raccord des deux principaux chapitres et leurs bizarres similitudes.

Jean-Yves Vialleton, de manière très argumentée, voit dans ce pseudo-témoignage une forge

2. J.-Y. VIALLETON, «La nouvelle diffamatoire dans la France de l'âge classique : le cas particulier de *La Vie de Monsieur l'abbé de Choisy*», *Cahiers d'études italiennes*, n° 10, 2010, p. 159-180, consultable en ligne.

du parti protestant, destinée à compromettre la réputation d'un homme d'Église qui fut de surcroît patronné par Bossuet (l'évêque de Meaux, en tant que principal soutien de la Révocation, était la bête noire des protestants). C'est l'hypothèse la plus vraisemblable, même si elle renverse les lectures naïves.

Si le but des pseudo-Mémoires est la calomnie d'un homme, il faut en conclure que le travestissement n'a jamais joui d'une quelconque tolérance dans la France catholique : c'est là une rêverie lénifiante à laquelle il faut renoncer. Symétriquement, les études *queer* auraient tort de transfigurer un pilier de l'Église en

valeureux pionnier du genre : nul héroïsme en l'occurrence, mais une médisance acharnée. Il est pour le moins imprudent d'accorder un crédit à ces récits d'inversion, même s'ils flattent la mentalité arc-en-ciel. Quand ces Mémoires parlent de jouir, c'est très probablement pour salir qu'ils le font.

CLAUDE HABIB

Ancienne élève de l'ENS de Fontenay-aux-Roses, agrégée de lettres modernes, professeur émérite de littérature du XVIII^e siècle à l'université Paris-III. Dernier ouvrage paru : *La Question trans* (Gallimard, « Le Débat », 2021).

Chronique

des postures ordinaires (XIV)

Juste parmi les (discrimi)nations

ANDRÉ PERRIN

Lecture de l'histoire coloniale à l'envers, profession de foi dans la justice du Hamas, sanctions molles à des insultes antisémites... Ce trimestre a été riche en prises de positions médiatiques d'un goût douteux. André Perrin les pourfend une fois encore à la pointe de son ironie mordante.

COMMENTAIRE

L'apartheid pour tous !

Le 11 mai 2023, l'émission *Le Cours de l'histoire*, sur France Culture, est intitulée : « Quand le Moyen Âge nous donne des leçons de tolérance ». L'une des deux invités, Emmanuelle Tixier du Mesnil, concède tout d'abord, à la demande de l'animateur, que la notion de tolérance est, dans le cas d'espèce, anachronique : « Non, elle n'existe pas, c'est évidemment anachronique. Elle apparaît véritablement dans la langue française au moment des guerres de Religion », mais c'est pour ajouter rapidement qu'« on a tout à fait le droit de poser des questions anachroniques à l'histoire ».

Un peu plus loin, l'historienne s'en prend à ces « polémistes » (dont elle ne précise pas qu'il y a parmi eux des universitaires dont les compétences et les titres académiques n'ont rien à envier aux siens, tant s'en faut) qui se sont employés à déconstruire le mythe d'Al-Andalus « avec des comparaisons totalement anachroniques », comme celle qui a consisté à parler d'*apartheid* à propos de la *dhimma*. Là, curieusement, on n'a plus du tout le droit de poser des questions anachroniques à l'histoire. Nous allons cependant nous permettre d'enfreindre cette interdiction.

La notion de tolérance n'a véritablement été élaborée qu'au XVII^e siècle, avec Locke et Bayle,

et celle d'*apartheid* au xx^e avec le régime politique de l'Afrique du Sud. Appliquées à l'époque médiévale, elles sont donc toutes les deux anachroniques, mais, si l'une l'est « totalement » et l'autre pas, c'est qu'il est possible de dissocier, dans une certaine mesure, l'anachronisme d'une comparaison de sa pertinence. Réciproquement, on conviendra sans difficulté qu'il ne suffit pas qu'une comparaison soit synchronique pour qu'elle soit pertinente. Afin de débrouiller cet écheveau, on se demandera donc ici si certaines comparaisons anachroniques ne sont pas plus pertinentes que certaines comparaisons synchroniques.

La notion d'*apartheid* a été utilisée par Manuel Valls, le 20 janvier 2015, pour caractériser la situation en France des banlieues dites « sensibles ». Elle est aussi régulièrement invoquée par les ennemis d'Israël pour désigner la situation des Arabes israéliens, citoyens « de seconde zone ». En quoi consistait donc le régime historique qui sert de fondement à ces comparaisons ?

De 1948 à 1991 a existé en Afrique du Sud un système législatif ségrégationniste qui interdisait les mariages interraciaux et les relations sexuelles interraciales, qui réservait un certain nombre d'emplois aux Blancs, qui privait les Noirs du droit de se syndiquer et du droit de grève, qui leur interdisait l'accès à la formation professionnelle, qui leur imposait des habitations séparées et des accès séparés aux lieux et aux services publics.

Dans l'Espagne musulmane, le statut des non-musulmans était régi par la *dhimma*, c'est-à-dire le pacte de protection-soumission dont le fondement coranique se trouve au verset 29 de la neuvième sourate : « Combattez-les jusqu'à ce qu'ils payent directement la *djizya* après s'être humiliés. » La *djizya*, c'est le tribut ou l'impôt auxquels les non-musulmans sont assujettis et qui leur donne le droit d'exercer librement leur culte, sous réserve qu'ils se plient à un certain nombre de discriminations : il leur est interdit d'épouser des musulmanes, de témoigner en justice contre des musulmans, de construire des habitations plus hautes que celles des musulmans, de posséder des esclaves musulmans, de monter à cheval comme les musulmans, mais seulement à dos d'âne, et encore en amazone, comme les femmes, ou encore d'adresser la parole le premier

à un musulman. Ils ont l'obligation de se lever quand un musulman entre dans une pièce et de lui céder leur siège. Ils doivent encore céder le pas aux musulmans dans la rue et les contourner par la gauche, le côté impur.

Le lecteur décidera lui-même si ce qui se passe dans nos banlieues est éclairé par la comparaison avec l'*apartheid*. Et, sachant qu'en Israël la Déclaration du 14 mai 1948 proclame « l'égalité absolue entre tous les citoyens sans distinction de religion, de race ou de sexe », que les unions mixtes y sont autorisées, que les citoyens arabes y exercent leur droit de vote, sont représentés à la Knesset, peuvent être ministres ou directeurs des services du ministère de l'Intérieur et qu'un juge arabe siège à la Cour suprême, il jugera par lui-même si la comparaison la plus pertinente est la comparaison synchronique ou la comparaison anachronique.

Le colonialisme pour les nuls

J'écoute une *interview* de la même historienne¹ à propos d'un livre qu'elle a publié sur l'histoire d'Al-Andalus. Elle nous met en garde contre le terme *Reconquista*, lui aussi anachronique dans la mesure où il a été forgé au xix^e siècle et, de surcroît, marqué idéologiquement puisque, si Éric Zemmour a baptisé son parti Reconquête, « ce n'est pas anodin ». Elle expose alors la thèse d'un de ses collègues espagnols, Alejandro García Sanjuán, selon lequel ce qui a eu lieu en 1492 n'a pas été une reconquête, mais tout bonnement une conquête :

Pour reconquérir des terres, il aurait fallu les posséder avant. Or la monarchie castillane, pas plus que la monarchie aragonaise, on va dire à partir du xii^e siècle, ne sont les régimes politiques qui ont perdu en 711 contre les Arabes ces terres puisqu'il s'agissait alors de l'Hispania wisigothique et que, du coup, ce n'est pas une reconquête, c'est une conquête.

Si l'on applique le raisonnement de cet historien à la colonisation de l'Algérie, cela donne ceci :

Pour reconquérir des terres, il aurait fallu les posséder avant. Or le FLN n'était pas le représentant des régimes politiques qui ont perdu en 1830 ces terres puisqu'à l'époque l'Algérie était encore sous la tutelle

1. Dans le podcast *Paroles d'histoire*, 6 juin 2022.

de l'Empire ottoman et que, du coup, la guerre d'indépendance de 1954 à 1962 n'était pas une reconquête, mais une conquête. En 1962, ce n'est pas l'Empire ottoman qui a repris l'Algérie à la monarchie de la Seconde Restauration, c'est le FLN qui la arrachée à la V^e République. Cette prétendue guerre d'indépendance a donc tous les attributs d'une conquête coloniale.

Colonialiste toi-même!

Gardez-moi de mes amis; mes ennemis, je m'en charge (1^{er} épisode)

Au printemps 2021, au moment de la controverse sur l'islamogauchisme à l'Université, le journal *Le Monde* invoquait l'autorité d'un obscur « chercheur en sciences du langage » dont une étude aurait établi que les travaux sur le « décolonialisme », le racisme et l'intersectionnalité étaient très minoritaires dans le monde de l'Université et de la recherche : en examinant quatre moteurs de recherche, il avait conclu que les mots clefs qu'il avait retenus ne revenaient que dans 0,01 % des cas.

Comme l'a rappelé Nathalie Heinich², il a suffi à d'autres universitaires de prendre en compte d'autres sources – colloques, journées d'études, séminaires, ateliers – et d'ajouter quelques mots clefs très usités dans les travaux concernés pour établir que ces termes apparaissent dans plus de 50 % du corpus.

Qui croire ? vous demandez-vous. Eh bien, le vendredi 7 juillet 2023, à la matinale de France Culture, quelqu'un a vendu la mèche. L'une des deux invités, maîtresse de conférences de l'université Paris-VIII, concluait son intervention, consacrée à dénoncer le « racisme systémique », en particulier dans la police, de la façon suivante : « En ce moment, il y a énormément, dans la science sociale française, énormément de travaux, en fait, qui portent sur les questions raciales. »

Gardez-moi de mes amis...

Gardez-moi de mes amis; mes ennemis, je m'en charge (2^e épisode)

Le 31 août 2023, le journal *Libération* publiait un entretien avec Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation de l'islam de France et

producteur de l'émission *Questions d'islam* sur France Culture. Celui-ci dénonçait, à propos du port de l'*abaya* dans les lycées français, une confusion entre le culturel et le religieux : « Il est clair que ce n'est pas un vêtement religieux », déclarait-il. Et de poursuivre : « Ce n'est qu'un habit de la tradition proche-orientale qui est aussi porté par des femmes coptes égyptiennes, des chrétiennes irakiennes ou yézidiennes. » Et, le 8 octobre sur France Culture, il consacrait toute son émission à défendre cette thèse.

Ce qui est clair pour M. Bencheikh ne l'est pas pour tout le monde puisque l'islamologue Razika Adnani, membre du conseil d'orientation de cette même Fondation de l'islam de France, invoquait le verset 39 de la sourate 33 du Coran pour affirmer que l'*abaya* est « plus conforme aux recommandations coraniques que le foulard » et qu'elle constitue un « signe de discrimination et d'oppression³ ».

Il est curieux que M. Bencheikh se réfère à une tradition « proche-orientale » pour expliquer et/ou justifier le port de l'*abaya* par les lycéennes en France car très peu d'entre elles sont des coptes égyptiennes ou des chrétiennes irakiennes. La plupart des jeunes filles de confession musulmane, lorsqu'elles ne sont pas des Européennes converties à l'islam, sont plutôt originaires du Maghreb : le Maghreb, en dépit de son nom, ferait-il partie du Proche-Orient ? Admettons, néanmoins, que le port de l'*abaya* soit aussi une tradition maghrébine. Il reste un mystère à éclaircir : comment se fait-il que cette tradition soit apparue brutalement en 2022, comme d'ailleurs la tradition du foulard islamique était brusquement apparue à Creil en 1989 ? En d'autres termes, existe-t-il un critère qui permette de distinguer une tradition d'une innovation ?

À ceux qui soutiennent que l'*abaya*, quelle que soit son origine, est un signe religieux « par destination » et qui en donnent pour preuve que la plupart des élèves musulmanes convoquées par les chefs d'établissement le présentent comme tel, M. Bencheikh rétorque : « On doit juger sur des faits et pas sur les intentions, d'où le problème avec l'expression « religieux par destination ». »

Supposons alors que des jeunes gens se présentent dans les lycées en arborant une croix

2. Ce que le militantisme fait à la recherche, Gallimard, « Tracts », n° 29, 2021, p. 15.

3. *Le Figaro*, 28 août 2023.

gammée et en chantant *Ein Heller und ein Batzen (Heidi, Heido, Heida)*. Comme chacun sait, il ne s'agit nullement d'un chant nazi, mais d'une chanson à boire, composée en 1830, qui est en quelque sorte l'équivalent de ce qu'est chez nous *La Madelon* ou *Chevaliers de la table ronde*. Quant à la croix gammée, son vrai nom est *svastika* et c'est un des plus anciens symboles de l'humanité dont on trouve les premières apparitions au Néolithique. *Svastika* vient du sanskrit *svasti* qui veut dire «bonne santé» ou «bonne fortune». Cela a été un symbole sacré du bouddhisme et de l'hindouisme et c'est aujourd'hui un symbole omniprésent en Inde où il a souvent la valeur d'un message de paix et d'espoir. Face à des élèves qui se référeront à cette tradition, que dirait M. Bencheikh ? Qu'«on doit juger sur des faits et pas sur les intentions» ? Et que l'expression «politique par destination» lui pose un problème ?

Toujours est-il que le 3 septembre 2023, dans les colonnes du journal *Le Monde*, une autre socio-islamologue, Agnès De Féo, venait prêter main forte à M. Bencheikh dans son combat contre l'interdiction du port de l'*abaya* à l'école, dans un article intitulé : «Sur l'*abaya*, le gouvernement n'a pas compris l'effet *boomerang* des lois coercitives». Malheureusement pour lui, elle écrivait : «Disons-le d'emblée : l'*abaya* est bel et bien marquée religieusement, même si les intéressées s'en défendent.» Et elle poursuivait ainsi :

Les femmes que j'ai pu rencontrer dans le cadre de mes recherches sociologiques accompagnent leur abaya d'un long voile, identifié comme islamique par la manière dont il est fixé sur la tête, ne laissant aucun doute sur l'expression de leur confession. C'est aussi le cas des collégiennes et lycéennes en abaya qui se couvrent les cheveux dès la sortie de leur établissement. Preuve que ce vêtement exprime la religiosité, il s'achète dans des boutiques et des sites spécialisés à destination d'une clientèle musulmane pratiquante, plutôt que dans le prêt-à-porter mainstream. Même si, sortie de son contexte, elle est perçue comme une simple robe, l'abaya est portée en France pour son signifiant islamique.

Gardez-moi de mes amis...

Israël a le droit de se défendre, mais...

Imagine-t-on un raisonnement dont la prémisse serait : «Tous les hommes sont mortels» et

la conclusion : «Donc tous les hommes ne sont pas mortels» ? Eh bien, ce raisonnement existe et on l'a entendu dès le lendemain du pogrom du 7 octobre 2023. Il s'énonce de la façon suivante :

1. Certes, Israël a le droit de se défendre.

2. Mais il n'a le droit de se défendre qu'à la condition de ne pas faire de mal à la population civile.

3. Or cette condition est absolument impossible à remplir, d'une part à cause de l'exiguïté de la bande de Gaza jointe à la densité de sa population, d'autre part en raison de la stratégie du bouclier humain, revendiquée par le Hamas et constatée par les observateurs, qui consiste pour les terroristes à se placer au milieu des civils et à installer leurs armes et leurs munitions à proximité immédiate des hôpitaux et des écoles, de telle sorte qu'on ne peut atteindre les uns sans atteindre aussi les autres.

4. Donc Israël n'a pas le droit de se défendre.

Dès lors, ne serait-il pas plus honnête et plus courageux d'aller droit à la conclusion et de faire ainsi l'économie de l'hypocrite prémisse ?

Ceux qui adjurent Israël de ne pas se livrer à une riposte disproportionnée ne se hasardent jamais à indiquer ce que serait une riposte proportionnée. Essayons de le faire à leur place.

On pourrait d'abord penser que, pour être proportionnée, une riposte doit ne pas dépasser en violence l'attaque qui l'a suscitée, mais se contenter de l'égaliser. Elle se réglerait en quelque sorte sur la loi du talion, dont on sait qu'elle fut une loi de modération : «Œil pour œil, dent pour dent», cela veut dire originellement : «Pour un œil, pas plus d'un œil, pour une dent, pas plus d'une dent.» Dans le cas qui nous occupe, pour satisfaire à cette exigence, il aurait fallu que Tsahal fasse à Gaza exactement ce que le Hamas a fait en territoire israélien : une incursion aboutissant à 1400 morts – mais pas plus –, hommes, femmes et enfants assassinés dans les mêmes conditions : violés, décapités, éviscérés, démembrés, brûlés vifs, yeux crevés, parties génitales mutilées, avec, en prime, une prise de 250 otages à négocier ultérieurement.

On peut subodorer, sans trop de risque de se tromper, que cette riposte «égale» aurait été jugée «disproportionnée» par les amis de

la proportion. Il faut donc admettre que, pour être proportionnée, une riposte doit, du moins dans le cas d'Israël, se faire dans de moindres proportions.

Supposons alors qu'Israël, en guise de riposte, ait fait ce qu'il a été mensongèrement accusé d'avoir fait : bombarder l'hôpital Al-Ahli, le détruire, avec 500 morts à la clef. La riposte aurait été d'un niveau inférieur à l'attaque : 500 morts pour 1400, pas de viols, pas d'éventrements, pas de décapitations, pas de mutilations, pas de prise d'otages. Seulement 500 morts non-combattants comme le furent, pendant la Seconde Guerre mondiale, les quelque 70 000 civils français, hommes, femmes et enfants, qui périrent, victimes collatérales de bombardements des forces alliées visant des centres stratégiques occupés par les Allemands. Une telle riposte aurait néanmoins été dénoncée comme un crime de guerre, comme un abominable massacre, comme un acte de barbarie puisqu'elle l'a été alors même qu'elle n'avait pas eu lieu.

Il en résulte donc que, pour être proportionnée, la riposte d'Israël ne doit être ni d'un niveau égal, ni d'un niveau supérieur – cela va de soi –, ni d'un niveau inférieur. La seule riposte proportionnée, dans le cas d'Israël, c'est l'absence de riposte. Ce qui s'appelle, en langage politiquement correct, un « cessez-le-feu immédiat⁴ ».

Il faut faire confiance à la justice du Hamas

Le lundi 23 octobre 2023 sur BFMTV, le député de La France insoumise David Guiraud s'en prenait à « la fameuse théorie des boucliers humains » dans les termes suivants :

Le problème, Monsieur, c'est qu'il n'y a aucun membre du Hamas qui a été condamné. (...) Israël, par contre, a été condamné pour cela. En Israël, il y a des soldats israéliens qui ont été condamnés pour avoir utilisé des boucliers humains. En 2008, 2009, (...) des soldats ont demandé à un gamin palestinien de 9 ans d'ouvrir un colis piégé, avec un risque qu'il se fasse exploser à la bombe, avec les guns braqués sur lui. Donc, vous voyez, les fameux boucliers humains, c'est pas les Palestiniens, c'est pas le Hamas, c'est Israël qui les a utilisés pour l'instant.

4. Ce texte a initialement paru dans *Le Figaro*, le 23 novembre 2023.

Il est exact que deux soldats israéliens qui, en janvier 2009, avaient contraint un jeune Palestinien de 9 ans, Majeh Rabah, à vérifier la présence d'explosifs dans un sac ont été condamnés pour cela en 2010 par les tribunaux israéliens. Peut-on en conclure que « pour l'instant » le Hamas n'a pas utilisé la technique des boucliers humains ?

Le problème, c'est que cette stratégie a été ouvertement revendiquée par le Hamas lui-même. Chacun peut voir sur Internet une vidéo⁵ où, le 29 février 2008, sur la chaîne de télévision Al-Aqsa, l'un de ses dirigeants historiques, Fathi Hammad, membre du conseil législatif palestinien, fait la déclaration suivante :

Pour le peuple palestinien, la mort est devenue une industrie dans laquelle excellent les femmes et tous les gens de cette terre. Les personnes âgées y excellent, les djihadistes y excellent et les enfants y excellent. Par conséquent, les Palestiniens ont créé un bouclier humain de femmes, d'enfants, de personnes âgées et de djihadistes contre la machine à bombarder sioniste, comme s'ils disaient à l'ennemi sioniste : « Nous désirons la mort tout comme vous désirez la vie. »

Le problème, c'est qu'en 2014, comme le rappelle la rubrique « CheckNews » de *Libération*⁶, l'UNRWA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, avait découvert des caches d'armes dans deux écoles. Navi Pillay, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, avait accusé les militants palestiniens de violer le droit international « en plaçant des roquettes dans des écoles et des hôpitaux et même en tirant des roquettes de zones densément peuplées ».

Le problème, c'est que, dans un reportage diffusé sur France 2⁷, des Palestiniens témoignent de cette stratégie du Hamas qui consiste à se mélanger aux civils et à installer leur quartier général dans des hôpitaux, comme celui de Al-Qods.

Le problème, c'est que, comme l'a rappelé Razika Adnani⁸, le chef du Hamas, Ismaël Haniyeh, qui vit tranquillement au Qatar,

5. <https://www.dailymotion.com/video/x87099>.

6. *Libération*, 24 octobre 2023.

7. <https://www.dailymotion.com/video/x89dtg>.

8. *Marianne*, 29 novembre 2023.

a affirmé que le Hamas avait besoin du sang des femmes, des vieillards et des enfants pour susciter l'enthousiasme pour leur mouvement de résistance.

Le député Guiraud a néanmoins raison sur un point : s'il est arrivé que deux soldats israéliens aient été condamnés par la justice israélienne, il n'est jamais arrivé que des combattants palestiniens utilisant la technique du bouclier humain aient été condamnés par la justice gazaouie. Au respect de celle-ci, le député Guiraud, comme tous ses camarades de LFI, est très attaché. En effet, ses juges sont parfaitement indépendants et, s'ils n'ont rien condamné, c'est bien la preuve qu'il n'y avait rien de condamnable car à Gaza le principe de la séparation des pouvoirs est strictement respecté. Nul doute que, le jour où les Insoumis parviendront au pouvoir en France, la réforme de la justice qu'ils entreprendront s'inspirera du modèle gazaoui.

Les torts sont partagés

Une enquête de l'IFOP publiée le jeudi 28 septembre nous apprenait qu'en France, 91 % des étudiants juifs ont été victimes d'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur, écoles et universités, soit sous forme d'agressions verbales, soit sous forme d'agressions physiques. 7 % d'entre eux ont subi des agressions physiques dont 3 % à plusieurs reprises. 45 % ont essuyé au moins une fois une injure antisémite et 89 % des remarques véhiculant des stéréotypes sur les juifs. Dans 43 % des cas, ces agressions, physiques ou verbales, étaient liées à Israël. 84 % témoignent de la montée d'une violence antisémite venant de l'extrême gauche et 53 % de l'extrême droite. Dans 67 % des cas, ces violences se sont produites dans les locaux des écoles et des universités. Enfin, 36 % des étudiants juifs ont déjà dissimulé leur identité juive pour y échapper.

En écoutant la matinale sur France Culture, j'apprends qu'une étudiante vient de se faire traiter de « sale pute sioniste » parce que le mur des Lamentations s'était affiché sur l'écran d'accueil de son portable, et qu'en réponse, l'université avait décidé d'organiser une « médiation ». En effet, choisir le mur des Lamentations pour son écran d'accueil est une provocation particulièrement grossière qui peut expliquer – mais

non pas justifier, bien sûr, car expliquer n'est pas justifier – une réaction un peu vive. Les torts sont partagés et c'est pourquoi une médiation s'impose.

Le mot d'esprit et la haine de soi

Le vendredi 10 novembre 2023, la rédaction de la revue *Esprit* publiait dans sa *newsletter* « Le mot d'*Esprit* » un petit éditorial consacré à l'antisémitisme. Après avoir rappelé qu'il constituait la « matrice » des autres racismes qui sévissent dans nos sociétés, elle affirmait : « Ce n'est pas un hasard si l'antisémitisme atteint ses niveaux les plus élevés parmi ceux qui stigmatisent également les populations musulmanes ou d'origine immigrée. »

La rédaction d'*Esprit* laisse malheureusement dans l'anonymat les « stigmatisateurs » qu'elle dénonce. Qui sont-ils ? Diverses enquêtes, dont les résultats convergent, ont pourtant permis de les identifier. Dans la dernière en date, réalisée en janvier 2022 par l'IFOP, on a posé aux sondés un certain nombre de questions, en les distinguant d'une part selon leur orientation politique, d'autre part selon leur orientation religieuse. Au regard du premier critère, il apparaît que les opinions antisémites sont à peu près équitablement partagées entre les sympathisants du Rassemblement national et ceux de La France insoumise, avec, toutefois, un léger avantage, en matière de préjugés antisémites, pour les seconds. Examinons maintenant le deuxième critère. À la question : « Éprouvez-vous plutôt de l'antipathie pour les juifs ? », 15 % des personnes de confession ou de culture musulmane ont répondu positivement contre 4 % des personnes de confession ou de culture catholique. On les a également interrogés pour savoir s'ils étaient en accord avec un certain nombre de propositions. Les juifs ont-ils trop de pouvoir dans les médias ? C'est « oui » pour 54 % des musulmans et pour 24 % des catholiques. Sont-ils plus riches que la moyenne des Français ? 53 % des musulmans le pensent et 35 % des catholiques. Ont-ils trop de pouvoir dans l'économie et la finance ? C'est l'avis de 51 % des musulmans et de 29 % des catholiques. Et dans le domaine politique ? « Oui » pour 42 % des premiers et 20 % des seconds. Sont-ils responsables des crises économiques ? La réponse est positive pour 24 % des musulmans et 11 % des catholiques. Utilisent-ils leur statut de victimes du génocide nazi pour défendre leurs intérêts ?

40 % des musulmans le disent et 34 % des catholiques. Enfin, à la question de savoir si les juifs sont injustement attaqués quand quelque chose va mal, 60 % des catholiques répondent « oui » et seulement 40 % des musulmans.

Si la rédaction d'*Esprit* dit vrai, ce sont donc les personnes de confession ou de culture musulmane qui stigmatisent le plus les populations musulmanes ou d'origine immigrée. Ainsi, la haine de soi (*Selbsthass*), dont on croyait naïvement depuis Lessing qu'elle était une particularité du peuple juif, est une des choses du monde les mieux partagées.

Fille de Sion, ne te réjouis pas !

Le 25 novembre 2023, 200 femmes, pour la plupart d'origine juive, qui voulaient rejoindre la manifestation parisienne contre les violences faites aux femmes avec des pancartes dénonçant le silence assourdissant des associations féministes face au massacre des Israéliennes le 7 octobre (« Féministes, votre silence vous rend complices », « #MeToo unless you're a Jew ») en furent empêchées par un cordon de nervis du Nouveau Parti anticapitaliste et de Révolution permanente, vêtus de noir. Selon les manifestantes, les CRS leur demandèrent « pour leur sécurité » de ne pas tenter de franchir le mur des « antifas » pour rejoindre le cortège.

Le 10 novembre, le journal *Libération* avait publié une tribune signée par un certain nombre de personnalités qui, rappelant le traitement spécifique réservé aux femmes lors du massacre du 7 octobre – exhibées nues, violées, les organes génitaux mutilés – ainsi que les déclarations de terroristes interrogés – « Nous avons voulu les violer pour les salir » –, réclamaient « la reconnaissance d'un féminicide de masse en Israël ».

Le 21 novembre, *Le Média*, l'organe officiel de La France insoumise, publiait sous le titre : « Propagande de guerre. Notre féminisme ne se laissera pas enrôler » une tribune émanant d'un « collectif de féministes militantes, chercheuses, artistes », répondant à la précédente. Celle-ci, pouvait-on y lire, « n'est pas féministe, mais politique ». C'est une « abjecte opération » soutenue par « une obscène propagande de guerre ».

Pourquoi les victimes israéliennes du Hamas n'ont-elles pas droit à la compassion

des vraies féministes ? On ne tarde pas à l'apprendre :

Les citoyen.ne.s israélien.ne.s qui servent volontairement dans Tsahal et qui, hommes ET femmes, entravent par la force la population palestinienne aux checkpoints, larguent leurs bombes au phosphore sur la population gazaouie, brutalisent et humilient les Palestiniens.ne.s, y compris des grands-mères et des grands-pères, dans les territoires occupés, tirent à bout portant sur des manifestant.e.s, arrêtent et emprisonnent illégalement des adolescent.e.s.

Nous y sommes ! La conjonction de coordination mise en lettres capitales nous éclaire. Les Israéliennes dénudées, violées, éventrées, mutilées, décapitées, démembrées, brûlées vives sont des soldates, au moins potentielles. Cela peut donc, sinon justifier, du moins expliquer (car expliquer n'est pas justifier) que les « résistants » du Hamas aient eu, le 7 octobre, des réactions un peu vives.

Au nombre des principales signataires de cette tribune d'un féminisme exemplaire figure la philosophe Elsa Dorlin, professeur de philosophie politique à l'université Jean-Jaurès de Toulouse. Mme Dorlin est par ailleurs la co-auteurice d'un texte intitulé « Chiennes », dans lequel elle appelle à une insurrection de toutes les « femelles » et invite à la solidarité avec « nos sœurs les chattes, les cochonnes, les baleines, les guenons, les mantes religieuses, les punaises, les cougars, les vipères », sans oublier, bien sûr, « nos sœurs les bactéries⁹ ». On voit ici comment l'antisionisme tempère le féminisme. La solidarité de Mme Dorlin ne s'exerce pas de façon indistincte à l'endroit de toutes les « femelles ». Elle préfère manifestement les chiennes aux Israéliennes. Pourquoi ? Parce qu'à la différence de celles-ci, aucune de celles-là n'a jamais été convaincue d'être sioniste. Avec elles, la sororité peut lâcher la bonde.

9. Fr. ARENA et E. DORLIN, « Introduction : Chiennes », *Comment s'en sortir ?*, n° 6, 2018, p. 8.

ANDRÉ PERRIN

Agrégé de philosophie, il a enseigné en classes préparatoires et exercé les fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de philosophie. Dernier ouvrage paru : *Postures médiatiques* (L'Artilleur, 2022).

COMMENÇONS CETTE REVUE DE PRESSE par un article de Francis Fukuyama sur l'état de la démocratie mondiale en 2024. État qui n'est guère brillant, car il est dominé par le retour politique de Donald Trump. On le croyait discrédité et écarté de la course présidentielle. Discrédité, il le reste, mais son énergie et son intuition profonde des passions qui animent une large partie de l'opinion américaine peuvent le faire élire une seconde fois en novembre prochain. Deux espoirs restent pour lui barrer la route : les juges et la conscience de l'opinion. On peut douter, même si on la souhaite, de la possibilité pour les juges de bloquer Trump ; la procédure le protège autant qu'elle préserve les innocents. Resterait à compter sur les Républicains modérés et à espérer qu'ils prennent conscience des conséquences de la réinstallation à la Maison-Blanche de Trump pour les États-Unis, pour le monde et surtout pour l'idée démocratique. La plus ancienne Constitution libérale et démocratique montrerait que le suffrage universel, contrairement à son rôle qui est de choisir le plus vertueux, le plus véridique et le plus avisé, peut placer à sa tête un fieffé menteur, un démagogue absolu, un ignorant vaniteux.

Alain Frachon dans l'article qui suit démontre pourquoi les mécanismes institutionnels des États-Unis sont en panne : à cause de la fascination que Trump exerce sur une large majorité du Parti républicain et de la crainte qu'il inspire à ses élus, en bloquant les compromis bipartisans traditionnels au Congrès et en transformant en parcours triomphal la procédure des primaires, tant acclamée comme un instrument de progrès démocratique dans le fonctionnement des partis politiques.

Toujours sur les États-Unis, l'article de Roger Kimball porte sur la crise de l'université Columbia provoquée par le drame du 7 octobre en Israël. Au moment où la démocratie américaine connaît une crise politique, une autre se développe dans ses universités. Kimball montre par un exemple particulier que cette crise universitaire tient à deux causes : la faiblesse des dirigeants universitaires et la diffusion d'une idéologie qui politise la vie académique et qui contredit les principes d'excellence, de sélection compétitive des professeurs et des étudiants, fondés sur le seul mérite intellectuel. Principes qui ont permis à la science et à l'éducation américaines ses immenses succès.

Venons-en, avec l'article de Galia Ackerman, au monde terrifiant de la Russie d'aujourd'hui. Elle tire la leçon de la mort d'Alexeï Navalny et cite le texte qu'il a écrit le jour de son dernier anniversaire : *« La vie est ainsi faite que le progrès de notre société et un avenir meilleur ne sont possibles que si un certain nombre de gens sont prêts à payer pour le droit d'avoir des convictions. »* Le courage et la dignité de Navalny doivent conduire les Européens qui, au nom de la liberté et de la justice, condamnent la politique de Poutine en Russie à ne pas oublier que leurs sentiments sont partagés par beaucoup de Russes.

Nous concluons par deux articles qui en appellent à la raison. Gilles Andréani analyse la situation ukrainienne. Il constate que la guerre va durer, et qu'il est vain de répéter que l'Ukraine ne peut gagner et qu'elle doit négocier. Poutine ne cède rien et attend les élections américaines. Dès lors, pour l'Europe, il s'agit de moins parler et de donner à l'Ukraine les moyens de se défendre.

En France, comme le montre Éric Le Boucher, une grande question se pose, la plus importante pour l'avenir du pays. Les partis et le personnel politiques ont perdu tout sens de la cohérence budgétaire. Ils ne savent plus parler que de dépenses. Le ralentissement de la croissance offre l'occasion : il est temps, par un véritable débat national, de poser de façon précise la question du rôle de l'État et de ses limites.

L'état de la démocratie mondiale en 2024

FRANCIS FUKUYAMA

Une année inattendue

Il y a un an¹, j'étais raisonnablement convaincu que les événements évoluaient dans la bonne direction. Les Ukrainiens venaient de libérer une grande partie de l'oblast de Kharkiv et la ville de Kherson, et se préparaient à progresser vers le sud. Chez nous, les élections de mi-mandat de 2022 avaient vu les négationnistes électoraux perdre presque partout la course aux États charnières, tandis que les Démocrates évitaient une perte massive de sièges à la Chambre des représentants, comme c'est habituellement le cas lors de cette échéance intermédiaire. Nous étions enfin débarrassés de la pandémie de Covid-19 et, malgré le retour de l'inflation, l'économie américaine se portait mieux que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre.

Aujourd'hui, la situation est loin d'être aussi réjouissante. La contre-offensive ukrainienne tant attendue s'est enlisée au cours de l'été, les lignes russes dans le Sud des oblasts de Kherson et de Zaporijia s'étant révélées bien plus difficiles à percer que beaucoup ne l'avaient pensé. Plus inquiétant encore, une partie importante du Parti républicain s'est opposée à toute nouvelle aide à l'Ukraine, tandis que l'assistance européenne était entravée par le veto hongrois. La stratégie de Poutine, qui consistait simplement à dépasser l'Occident dans cette lutte, semblait fonctionner.

Puis, le 7 octobre, l'attaque horrible du Hamas envers Israël a mis en lumière les graves faiblesses internes de ce pays, mais aussi les vastes sentiments anti-israéliens qui existaient au sein de la gauche à l'échelle mondiale. Cette dernière comprenait un nombre consternant de jeunes aux États-Unis. Alors que l'Ukraine inspirait à la

plupart des Américains une incontestable forme de clarté morale, le conflit à Gaza leur a paru beaucoup plus ambigu, car les Israéliens ont commencé à utiliser ce qui semblait souvent être une force aveugle pour tenter d'anéantir le Hamas. Après les événements de Gaza, il est devenu bien plus difficile pour Joe Biden de s'imposer auprès des électeurs musulmans dans des États charnières comme le Michigan, et la situation a plus généralement ébranlé la sympathie que pouvaient inspirer les États-Unis aux pays du «Sud global». En outre, le conflit est susceptible de se poursuivre indéfiniment, car il n'y a pas de voie claire vers une «victoire» israélienne.

La promesse d'une dictature ?

Mais l'événement négatif le plus grave de l'année 2023 a été, de loin, le retour de Donald Trump et la perspective tout à fait plausible qu'il remporte la prochaine élection présidentielle. Au cours des deux derniers mois, une pléthore d'articles se sont penchés sur ce à quoi ressemblerait un second mandat de Trump, y compris une série complète dans *The Atlantic*² et un certain nombre de textes semblables dans le *New York Times*³. La conclusion générale en est que ce second mandat serait bien pire que le premier en termes d'effets probables sur les institutions américaines et l'ordre mondial.

Bob Kagan a écrit un article très populaire⁴ dans lequel il soutient que Trump promettait ouvertement une dictature et qu'il pourrait bien la mettre en place. Ses actions au cours du premier mandat ont été limitées par le fait qu'il s'est appuyé sur des conseillers républicains somme toute conventionnels et par sa propre ignorance du fonctionnement de la gouvernance. Un second mandat, en revanche, serait rendu possible par l'existence d'un cercle nouveau de loyalistes, recrutés dans le cadre d'initiatives telles que le Projet 2025 de l'Heritage Foundation, sur le seul critère de l'allégeance dont ils voudront bien faire preuve à l'égard de Trump.

L'ancien Président lui-même s'est employé à laver les affronts qu'il a subis, comme les 91 chefs

2. « If Trump wins », *The Atlantic*, 2024/1.

3. Ch. SAVAGE ET AL., « Why a second Trump presidency may be more radical than his first », *The New York Times*, 4 décembre 2023.

4. « A Trump dictatorship is increasingly inevitable. We should stop pretending », *The Washington Post*, 30 novembre 2023.

1. Ndlr : Ce texte a initialement paru sous le titre « The state of global democracy in 2024 » dans *American Purpose*, le 2 janvier 2024. Il a été traduit de l'anglais pour *Commentaire* par Emma Volker.

d'accusation qui ont été déposés contre lui. Il est devenu beaucoup plus transparent sur les mesures autoritaires qu'il aimerait adopter, telles que le fait d'abattre les voleurs sans procédure légale ou d'utiliser le ministère de la Justice comme une arme personnelle. Il est conscient que le seul moyen pour lui d'éviter d'avoir à rendre des comptes pour des actes comme ceux du 6 janvier 2021 est d'être réélu, et un grand nombre d'électeurs républicains sont prêts à l'y aider.

Cette menace n'aurait pas été aussi sérieuse si Joe Biden avait été un candidat plus fort, mais la popularité du Président s'est effondrée durant l'année écoulée, en dépit d'une économie étonnamment robuste et d'un bilan législatif solide au cours de ses deux premières années de mandat. Cette baisse de popularité a été particulièrement marquée parmi les électeurs noirs et hispaniques, mais aussi parmi les jeunes. Beaucoup d'encre a coulé pour expliquer cette désaffection ; il va sans dire qu'il est bien trop tard pour que les Démocrates proposent un autre candidat et qu'ils devront s'accommoder du passif du Président.

Ce qui est frustrant dans la situation actuelle, c'est que de nombreux électeurs américains considèrent que la compétition à venir est une bataille normale reposant sur les programmes politiques et sur les personnalités. Ils ne voient pas qu'est ici en jeu la survie d'institutions fondamentales aux États-Unis, comme l'État de droit. L'élection est d'autant plus compliquée que No Labels s'évertue curieusement à présenter des candidats tiers dans des États charnières, initiative dont il est presque certain qu'elle drainera plus d'électeurs de Biden que de Trump.

La politique étrangère et la politique intérieure ont complètement fusionné. Le soutien à l'Ukraine est devenu une question « rouge-bleue », tandis que la polarisation des opinions au sujet de la cause palestinienne a atteint de nombreux campus américains et révélé l'hypocrisie de beaucoup sur les questions de la liberté d'expression et de l'antisémitisme. Les États-Unis restent le pays le plus important au monde en ce qui concerne la santé de la démocratie mondiale, et le résultat de l'élection présidentielle de cette année aura des répercussions considérables sur la démocratie libérale dans le reste du monde. Il est possible d'imaginer des scénarios extrêmement différents en fonction du résultat de cette élection : le premier verrait le retrait des États-Unis de l'OTAN,

l'affaiblissement de la stratégie de dissuasion en Asie de l'Est et de nouvelles menaces de la part de la Russie envers l'Europe ; le second un rejet massif du populisme et une réaffirmation de la puissance et du prestige des États-Unis dans le monde entier.

Tout espoir est encore permis

La première perspective a conduit de nombreux partisans de la démocratie libérale à désespérer de la direction que prendra le monde en 2025. Il existe cependant un certain nombre de raisons de garder espoir.

Dans d'autres parties du monde, le populisme a connu un important recul. L'élection en Pologne d'une coalition libérale dirigée par Donald Tusk, laquelle a mis fin à l'autoritarisme rampant du parti de droite Droit et justice, est de loin l'événement le plus notable. Cela a isolé la Hongrie au sein de l'Union européenne et a renforcé la solidarité en faveur de l'Ukraine. Alors que les populistes attendent dans les coulisses partout en Europe, le comportement de Giorgia Meloni et de son parti Frères d'Italie montre qu'ils sont capables d'évoluer vers des partis conservateurs plus classiques.

Si la dynamique s'est inversée en Ukraine, il reste des raisons de penser qu'une victoire russe est loin d'être inévitable. En effet, la Russie a subi de lourdes pertes humaines et matérielles tout en réalisant des gains marginaux dans des endroits comme Avdiivka, et son économie ressent lentement les conséquences des sanctions et de la production de guerre. L'aide à l'Ukraine n'est, par ailleurs, pas lettre morte : il reste un accord à trouver entre Biden et les Républicains.

Le renforcement des contrôles à la frontière sud des États-Unis fait partie des mesures que le Président devrait prendre, indépendamment du fait qu'elle soit liée à la politique étrangère, et un compromis sur ce point pourrait faire perdre de l'argent à l'aide étrangère. Il est probable qu'un projet de loi de compromis soit adopté par le Sénat au début de l'année 2024 ; la grande question est de savoir si le chef de la majorité à la Chambre des représentants, Mike Johnson, serait prêt à travailler avec les Démocrates en ce sens.

L'une des évolutions à long terme les plus importantes, qui apparaît de manière tout à fait évidente désormais, est le ralentissement

de l'économie chinoise, largement distancée par son rival américain au cours de l'année passée. La Chine se plie à certaines lois fondamentales de l'économie : il ne s'agit pas seulement du piège des revenus moyens, qui implique un ralentissement de la croissance future, mais aussi du fait qu'un contrôle étroit de l'État conduit à une croissance plus faible et à une baisse de la productivité. La croissance chinoise a été fortement tributaire d'investissements massifs dans le logement et l'immobilier; l'endettement qui en résulte met à mal le reste de l'économie.

Xi Jinping démontre ce que nous semblons avoir oublié, à savoir que le communisme ne fonctionne pas en tant que modèle économique. L'initiative « Ceinture et Route » a embourbé certains pays dans un océan de dettes, du Pakistan au Sri Lanka en passant par l'Argentine, remettant en question son efficacité en tant que moyen de faire rayonner l'influence chinoise.

Enfin, l'économie américaine semble se diriger vers un atterrissage en douceur, dans le cadre duquel la Fed contrôle l'inflation, les taux d'intérêt commencent à baisser et aucune récession n'en résulte. Les sondages présidentiels actuels peuvent être un indicateur retardé; si les prix de l'essence baissent et que le taux d'emploi reste élevé au cours des prochains mois, la population pourrait avoir l'impression de mieux vivre au quotidien. À

l'heure actuelle, les personnes qui répondent aux sondages sont très peu informées sur le Donald Trump d'aujourd'hui, hormis de vagues souvenirs de sa présidence avant la pandémie. Si les inculpations dont il fait l'objet ont renforcé son soutien parmi les électeurs républicains, la situation pourrait changer lorsque les procès commenceront et que l'on en saura plus sur son comportement avant et pendant le 6-Janvier. Si les avocats de M. Trump ne parviennent pas à retarder les procès au-delà de l'élection, une condamnation effective pourrait influencer suffisamment d'électeurs pour faire basculer les suffrages.

C'est un *cliché*⁵ que de parler de la nouvelle année comme d'une période de grandes décisions et d'incertitudes. Mais ce sera le cas pour 2024, qui verra se dérouler, en plus de l'échéance américaine, des élections en Inde, au Mexique, en Afrique du Sud, en Indonésie, à Taïwan, au Sri Lanka, au Salvador, en Géorgie, au Pakistan ou encore au Venezuela. De plus, nous continuerons à assister à deux guerres sanglantes, qui pourraient toutes deux donner lieu à diverses escalades et à d'autres conflits militaires. Pour ma part, je ne me risquerai pas à faire de prédictions sur ce à quoi ressemblera le monde dans un an.

5. En français dans le texte original.

La démocratie américaine à l'arrêt

ALAIN FRACHON

La démocratie américaine est grippée¹. Ses mécanismes institutionnels habituels sont en panne : ils n'assurent ni le jeu politique intérieur ni les engagements de Washington à l'étranger. Le mal profond qui ronge la plus puissante des démocraties occidentales a un

nom : la « trumpisation » du Parti républicain.

Rien n'illustre mieux la toxicité de l'emprise de Donald Trump sur l'une des deux grandes formations politiques du pays que l'incapacité du Congrès à voter l'aide militaire américaine à l'Ukraine, à Israël et à Taïwan. Le psychodrame dure depuis des semaines sans que les élus donnent le feu vert à cette assistance – laquelle manque cruellement aux Ukrainiens face à l'agression russe.

Les Républicains ont d'abord voulu conditionner l'aide à des mesures sur l'immigration. L'administration du Démocrate Joe Biden a laissé s'installer une situation chaotique le long des 3 150 kilomètres de la frontière américano-mexicaine. La région est le théâtre d'une vague migratoire sans précédent : deux millions et demi de personnes sont entrées aux États-Unis en 2023. La police des frontières, les services de l'immigration et les capacités d'accueil locales sont dépassés.

1. Ndlr : Cette chronique a initialement paru sous le titre « Présidentielle américaine : "Pour les Républicains, le compromis est une trahison, parce que les Démocrates ne sont pas un adversaire mais un ennemi de la patrie" » dans *Le Monde*, le 16 février 2024.

Au Sénat, les Démocrates, tout juste majoritaires, ont acquiescé à la requête des Républicains. Et la Chambre haute a concocté un projet bipartisan – près d'une vingtaine de Républicains y ont souscrit – qui durcit les conditions d'immigration aux États-Unis. L'ensemble est couplé à l'aide militaire et représente un «paquet» de 118 milliards de dollars (110 milliards d'euros), dont 60 pour Kiev.

Concessions démocrates sur la frontière sud contre déblocage de l'assistance militaire : ainsi se forment les compromis dans une démocratie adulte. On était début février. Le Président Biden s'est dit prêt à signer, restait à obtenir l'accord de la Chambre des représentants, où les Républicains disposent d'une infime majorité. Mais c'était compter sans le grand mage du culte *MAGA* – «*Make America great again*».

Paralysie politique

Donald Trump, qui domine la campagne des primaires républicaines pour le scrutin présidentiel du 5 novembre, a ordonné à ses fidèles de la Chambre de s'opposer au texte du Sénat. Lesquels ont obtempéré. Pourquoi ? Pourquoi refuser une réforme de l'immigration qui fait droit à nombre des revendications de la droite républicaine ? Pour une raison : les intérêts électoraux de Trump.

Celui-là a fait de l'immigration un de ses thèmes de bataille contre Biden. Pour tenir l'argument à vif et à chaud, il faut que le chaos subsiste à la frontière avec le Mexique ; il faut que se perpétuent les drames quotidiens qui se jouent de part et d'autre du rio Grande : c'est bon pour le candidat républicain et mauvais pour le candidat démocrate. L'important n'est pas l'intérêt général, mais l'avenir de Donald Trump.

Trump exacerbe une des causes de la paralysie politique américaine : il n'y a plus de majorité bipartisans – comme il y en a eu dans le passé, que le Président soit un Démocrate ou un Républicain. Ces majorités de consensus centriste (penchant tantôt à gauche, tantôt à droite) étaient le moteur du régime démocratique outre-Atlantique.

Pour un parti fondamentaliste, comme l'est devenu le Grand Old Party depuis le début du siècle, le compromis est une trahison, parce que les Démocrates ne sont pas un adversaire mais un ennemi de la patrie. Les élus *MAGA*

se refusent à légiférer, ce qui suppose un jeu de donnant-donnant ; ils sont là pour anéantir les adversaires de Trump, par tous les moyens.

La seule pratique parlementaire qui leur semble admissible est l'obstructionnisme systématique. Prince des ténèbres d'un Grand Old Party qui tient plus du culte que du parti politique, Trump accentue cette régression : plutôt le nihilisme que l'échange, le rien que les concessions partagées.

Une opinion lassée des guerres lointaines

Le Sénat a proposé il y a peu une nouvelle mouture de son projet, cette fois limitée à l'aide militaire étrangère – Ukraine, Taïwan, Israël (95,34 milliards de dollars, dont les 60 promis à Kiev). Mercredi 14 février, ce texte n'arrivait toujours pas à franchir la barrière *MAGA* à la Chambre des représentants. Pour une raison simple : Trump est opposé à l'appui des États-Unis à Kiev. Au minimum, les Républicains, ignominieusement soumis au «chef», vont-ils maintenant essayer de rogner sur la part ukrainienne.

Trump triomphe sur toute la ligne. Il laisse la situation pourrir à la frontière sud – bon thème de campagne anti-Biden. Au nom d'un néo-isolationnisme qui semble gagner la totalité des rangs républicains au Congrès (Chambre et Sénat compris), l'ex-Président flatte une opinion lassée des guerres en terres lointaines.

Peu importe qu'il n'y ait pas de soldats américains dans la tourmente du Donbass ni que ces 60 milliards de dollars ne représentent pas grand-chose pour les États-Unis : 0,5 % de leur produit intérieur brut. De la part d'un homme qui vient encore de dire son hostilité viscérale à l'OTAN, retirer l'appui de Washington à Kiev serait une bonne manière faite à son autocrate préféré, Vladimir Poutine. Le Russe le lui rend bien : le nouveau manuel d'histoire des écoliers de Russie, rapporte Gideon Rachman du *Financial Times*, consacre la thèse selon laquelle l'élection présidentielle américaine de 2020 a été volée à... Donald Trump.

L'aventure trumpiste dégrade la démocratie outre-Atlantique et mine la crédibilité des États-Unis à l'étranger. À chaque étape de cette triste saga, les élus républicains au Congrès, et plus particulièrement à la Chambre, auront manifesté une servile soumission à leur chef suprême. L'histoire s'en souviendra.

Des barbares en chaire à l'université Columbia

ROGER KIMBALL

Il y a plusieurs années que nous n'avons pas eu l'occasion de parler dans ces pages de Rashid Khalidi¹, farouche défenseur de la cause palestinienne, ami intime de Barack Obama et titulaire de la chaire Edward-Saïd (!) d'études arabes modernes à l'université Columbia. En 2005, dans un éditorial intitulé « Faculty follies », nous évoquions le rejet tonitruant par Khalidi de « l'hypothèse absolument fallacieuse selon laquelle les universités seraient des forteresses abritant des croyances radicales et progressistes ».

Comme pour souligner la dangereuse sottise de cette déclaration, le professeur Khalidi vient d'ajouter son nom à une lettre ouverte signée par une centaine de ses collègues de Columbia appelant l'université à défendre les étudiants qui soutiennent publiquement le Hamas, l'organisation terroriste qui contrôle la bande de Gaza et qui, sans avertissement, a massacré plus de 1400 personnes, en majorité des civils, au sud d'Israël le 7 octobre. Cette tuerie, qui a également fait 5000 blessés, tandis que plus de 200 personnes, dont des bébés, de tout petits enfants et des personnes âgées, étaient enlevées et emmenées dans la bande de Gaza, est la pire qu'aient connue les Juifs depuis l'Holocauste. Khalidi et ses collègues sont révoltés que les noms et les visages de certains de ces étudiants manifestant en soutien aux Palestiniens aient été publiés sous le titre : « Les principaux antisémites de Columbia ». Les enseignants écrivent, apparemment sans ironie :

En tant qu'universitaires, qui nous engageons à mener des recherches approfondies sur les questions

1. Ndlr : Ce texte, traduit de l'anglais, a initialement paru sous le titre « Tenured barbarians » dans *The New Criterion*, vol. 42, 2023/4. L'auteur est le directeur de cette revue.

les plus difficiles de notre époque, nous nous sentons obligés de répondre à ceux qui qualifient nos étudiants d'antisémites s'ils expriment de l'empathie pour la vie et la dignité des Palestiniens et/ou ont signé une déclaration rédigée par des étudiants replaçant l'action militaire commencée le 7 octobre dans le contexte plus vaste de l'occupation de la Palestine par Israël.

Par où commencer ? On est tenté de se demander d'abord si quelqu'un a jamais fait des objections à ce que des gens expriment de « l'empathie pour la vie et la dignité des Palestiniens ». Mais laissons ce trope pour le moment, de même que la formule d'ouverture « en tant qu'universitaires », et concentrons-nous sur deux des expressions ici utilisées : « l'action militaire commencée le 7 octobre » et « le contexte plus vaste de l'occupation de la Palestine par Israël ».

Un massacre et non une « action militaire »

Dans le monde moderne, une « action militaire » s'entend comme une action entreprise avec un objectif militaire spécifique et en ne recourant qu'à des moyens conformes aux règles reconnues du combat. Tout en haut de la liste de ces règles figure le souci des non-combatants. Malheureusement, des civils sont souvent tués lors d'une action militaire, mais ils ne doivent pas être ciblés intentionnellement. On n'a pas non plus le droit de les maltraiter délibérément.

En ce sens, ce qu'a commencé le Hamas le 7 octobre n'était pas une « action militaire ». C'était un massacre entrepris pour semer la terreur. Les civils n'étaient pas des victimes collatérales de l'opération. Ils ont été délibérément ciblés, violés, torturés, enlevés et assassinés. La grande majorité des victimes étaient des civils, pas des militaires. Il convient aussi de noter que les vidéos montrent que, dans certains cas, de soi-disant civils gazaouis semblent avoir pris part aux atrocités.

La réponse que Tsahal a apportée au massacre tranche avec le comportement du Hamas. Pendant des semaines après l'attaque, les Forces de défense israéliennes ont pressé les civils d'évacuer leurs logements pour se replier vers le sud de la bande de Gaza, de s'éloigner du quartier général du Hamas qui allait être le centre des opérations menées par Israël. Prés

d'un million de Gazaouis sont partis. Davantage encore ont essayé de le faire, mais en ont été empêchés par le Hamas qui a confisqué leurs clefs de voiture et leur essence, et a en outre détruit les couloirs humanitaires qu'Israël avait construits pour faciliter leur évacuation.

Bafouant ouvertement les conventions de Genève, le Hamas s'est toujours servi des civils comme de boucliers humains. En l'espèce, les plus de 200 otages israéliens enlevés sont à considérer comme tels. Qui sait où ils peuvent être cachés ? Mais ce sont les Gazaouis ordinaires qui ont été de loin la plus importante monnaie d'échange humaine. Toujours en violation des conventions de Genève, le Hamas place ses moyens militaires et ses centres de commandement à l'intérieur, à côté ou au-dessous des écoles, des mosquées, des hôpitaux et des immeubles résidentiels. Cela assure des dommages collatéraux en portant atteinte à des vies et à des biens, et transforme ces lieux en cibles militaires. Il convient en outre de noter que le Hamas exagère l'étendue des pertes civiles, tout en mettant en scène de fausses morts et des blessures factices, comme l'ont confirmé de nombreuses vidéos. Les « cadavres » qui se lèvent soudain et se mettent à marcher ou l'acteur aux « blessures horribles » qu'on voit ensuite cavalier dans la rue constituent des scènes amusantes malgré elles.

La même perfidie vaut pour l'exploitation cynique par le Hamas de symboles sacro-saints et de biens protégés. Les ambulances arborent de grandes croix rouges pour signaler qu'elles ne doivent pas être attaquées. Mais cette exemption ne s'applique qu'aussi longtemps que ces véhicules sont utilisés selon le but qui leur est assigné, c'est-à-dire le transport des malades et des blessés. Tsahal a présenté des vidéos d'agents du Hamas utilisant des ambulances comme taxis pour circuler dans la ville en toute impunité. Ce qui a pour effet de faire suspecter toutes les ambulances, donc de les rendre vulnérables et de transformer en cibles celles qui ont été identifiées comme transportant du personnel militaire.

Nous serions bien en peine de donner des exemples d'une puissance qui se soucie davantage de la vie des civils que les Forces israéliennes. Certes, ses opérations militaires ont provoqué des pertes civiles. Mais la différence est que le Hamas cible *directement* les civils. Ce

n'est pas le cas de Tsahal. De plus, le Hamas ne se contente pas de tuer ses victimes : beaucoup sont humiliées, violées, torturées et décapitées. Dans une vidéo déchirante, une Israélienne de 94 ans blessée relate plaintivement, douloureusement, comment sa petite-fille a été violée et assassinée sous ses yeux.

Avant d'en finir avec cette formule d'« action militaire », il convient de noter que Khalidi et ses collègues écrivent que l'action du Hamas ne fait que « commencer ». Ce qui implique qu'elle se poursuit. Au moment où nous écrivons, les Israéliens font de rapides progrès contre le Hamas. Les percées rapides faites par les Forces israéliennes ont conduit, de la Maison-Blanche aux rues de Londres et à de nombreux autres endroits, à réclamer à grands cris une « pause humanitaire ». On ne devrait pourtant pas envisager de suspendre les opérations contre un ennemi qui a commencé, mais pas achevé ses actions hostiles. C'est une demande surréaliste : une « pause humanitaire » sollicitée par une entité qui, il y a quelques semaines seulement, a déchaîné une férocité et une sauvagerie meurtrières qui étaient ostensiblement antihumanitaires.

Une question de contexte

Abordons à présent « le contexte plus vaste de l'occupation de la Palestine par Israël » dont parlent Khalidi et ses collègues. N'en déplaise au narratif dominant, il n'y a pas d'« occupation de la Palestine par Israël ». Pour comprendre vraiment la situation politique dans cette partie du monde, il faut remonter au moins à 1917 (voire aux temps anciens).

Cette année-là, envisageant la dissolution de l'Empire ottoman, la Déclaration Balfour a cherché explicitement à créer un « foyer national pour le peuple juif » ; ce vœu est devenu un engagement international lorsque la Société des nations l'a formellement adopté en 1922. Cet objectif a été finalement atteint en 1948 avec la création de l'État d'Israël, après avoir été renforcé par une résolution de 1947 adoptée par les deux tiers des votes à l'Assemblée générale des Nations unies.

Les événements qui se sont ensuivis sont complexes. Ils présentent deux aspects principaux. L'un concerne les attaques successives des Arabes contre Israël, y compris dès les premières heures de sa naissance. L'autre est une série de compromis, de négociations et de concessions

de la part d'Israël, dont le premier désir était celui d'une coexistence pacifique.

Le drame qui sévit aujourd'hui a commencé en 2005, lorsqu'Israël a retiré toutes ses colonies civiles et ses avant-postes militaires de la bande de Gaza. L'année suivante, le Hamas a remporté les élections législatives – les dernières élections de ce genre à Gaza –, a expulsé les autres groupes palestiniens et a depuis lors régné sur la zone en parti de guerre théocratique. Certains commentateurs propalestiniens disent que la bande de Gaza est un État prison. Si c'est le cas, comme l'a dit un observateur, le Hamas en est le gardien.

Qu'est-ce que le Hamas et que veut-il ? L'organisation a été créée à la fin des années 1980. Son texte fondateur, la *Charte du mouvement de la résistance islamique*, comporte deux éléments majeurs. L'un est le *djihad*. À la suite des attaques terroristes islamiques du 11-Septembre, des commentateurs au cœur tendre nous ont régulièrement assuré que le *djihad* signifiait bien plus que de décapiter des journalistes, de tuer des réalisateurs de films et d'encastrer des avions dans des gratte-ciels ou dans le Pentagone. *Dans son essence*, nous a-t-on dit, le *djihad* constitue une « lutte spirituelle intérieure ».

Le document fondateur du Hamas ne se complait pas dans un tel subterfuge. Il glorifie le *djihad* en affirmant qu'il est « sa voie et la mort pour l'amour d'Allah le plus grand de ses souhaits ». Selon un responsable palestinien, la morale – ou une partie de celle-ci – est que les islamistes engagés « préfèrent la mort à la vie ».

L'autre élément est l'anéantissement d'Israël. « Israël existera et continuera à exister jusqu'à ce que l'islam l'anéantisse », dit la charte. Certaines personnes cherchent à distinguer entre l'antisémitisme – c'est-à-dire un sentiment anti-israélien – et l'antisémitisme – c'est-à-dire un sentiment antijuif. C'est ce qu'ont fait implicitement Khalidi et ses collègues dans leur lettre ouverte. Le Hamas n'a pas l'esprit aussi embrouillé. Citant Mahomet lui-même, son document fondateur prédit que :

Le jour du Jugement ne viendra pas sans que les musulmans combattent les juifs (les tuent); lorsque les juifs se cacheront derrière des pierres et des arbres, les

pierres et les arbres diront : « Ô musulmans, ô serviteurs de Dieu, un juif se cache derrière moi, venez le tuer. »

Cette déclaration a au moins le mérite d'être claire. Pas besoin d'une formation poussée en herméneutique pour en comprendre la signification.

Ce n'est pas sans raison qu'Hannah Arendt a commencé son œuvre maîtresse, *Les Origines du totalitarisme* (1951), par une longue partie sur l'antisémitisme. Ce dernier accompagne généralement le premier et l'alimente. Il est donc réconfortant qu'un jour ou deux après la parution de la lettre ouverte des propalestiniens de Columbia, plus de 200 membres de la faculté aient publié une réponse dénonçant la « recrudescence des incidents antisémites » sur le campus et appelant l'administration à agir pour combattre les nombreuses menaces de mort, actes de vandalisme et agressions dirigés contre des étudiants juifs. Affirmant son soutien à un débat de fond sur la situation et le destin des Palestiniens, cette seconde lettre soulignait cependant qu'« il n'y a pas d'excuse à l'attaque barbare du Hamas contre des civils israéliens ». La lettre continue ainsi :

Nous sommes horrifiés que soient célébrées ces attaques monstrueuses ou, comme l'ont fait certains membres de l'université Columbia, que l'on essaie de les « recontextualiser » en les présentant comme une « salve », « l'exercice d'un droit à résister » à l'occupation ou comme une « action militaire ».

Nous sommes d'accord avec ces propos et satisfaits de voir que des réponses tout aussi lucides et fermes que celle-ci commencent à apparaître sur les nombreux autres campus infectés, pour le compte du Hamas et de ses *proxies*, par le virus de l'activisme antisémitique, dépourvu de culture historique. Ces réactions ainsi que les menaces très médiatisées des principaux donateurs de retirer leur soutien financier aux institutions qui célèbrent une idéologie aussi mortifère et opposée à la civilisation marquent le début d'un changement majeur dans le soutien public à cette adhésion répandue, mais destructrice, à des attitudes et des initiatives « radicales-chics ».

La mort d'Alexei Navalny

GALIA ACKERMAN

Le 4 juin 2023¹, avant son transfèrement au-delà du Cercle polaire et avant la dernière condamnation qui a augmenté sa peine, Alexei Navalny a fêté ses 47 ans au quartier disciplinaire de sa colonie pénitentiaire près de l'oblast de Vladimir. Mais même la peine de dix-neuf longues années n'a pas suffi à assouvir le désir de vengeance de Poutine : le régime lui a intenté un nouveau procès que seule sa mort, le 16 février, a arrêté.

Le jour de son dernier anniversaire, les proches de Navalny ont publié son *post* sur Instagram où il écrivait :

Selon la procédure, avant d'être placé en cellule disciplinaire, on est examiné par un médecin (va-t-on tenir le coup ?) et par un psychologue (va-t-on se pendre ?). Après la consultation, le psychologue m'a dit : « C'est la seizième fois que nous vous mettons en cellule disciplinaire, et vous continuez à plaisanter. Vous êtes de bien meilleure humeur que les membres de la commission. » C'est vrai, mais, le matin de son anniversaire, il convient d'être honnête avec soi-même, et je me suis posé la question suivante : « Suis-je vraiment de bonne humeur ou est-ce que je me force à l'être ? »

Ma réponse : je le suis vraiment. Pour sûr, à quoi bon le cacher ? J'aimerais ne pas me réveiller dans cette taulé aujourd'hui, et prendre le petit-déjeuner avec ma famille, recevoir une bise de mes enfants, déballer mes cadeaux et me dire : « Ouah, c'est exactement ce dont je rêvais. »

Mais la vie est ainsi faite que le progrès de notre société et un avenir meilleur ne sont possibles que si un certain nombre de gens sont prêts à payer pour le droit d'avoir des convictions. Plus ces gens sont nombreux, moins le prix à payer par chacun est élevé. Un jour viendra forcément où dire la vérité et défendre la justice en Russie sera banal et sans risque.

1. Ndlr : Ce texte a initialement paru sous le titre « Mort d'Alexei Navalny : le monde découvre la nature criminelle de Vladimir Poutine » dans *Libération*, le 17 février 2024.

La vérité ne sera probablement jamais connue

Quelques mois plus tard, le jour de sa mort, dans la colonie appelée « Le Loup polaire », qui a la réputation d'être la plus dure et inhumaine de tous les camps russes, Navalny purgeait son vingt-septième séjour au cachot. En trois ans, il a passé l'équivalent d'une année entière au mitard dans des conditions indescriptibles. Et pourtant, la veille de son décès, lors d'une séance en « visio » avec le tribunal qui le jugeait à nouveau, Navalny apparaissait plutôt en bonne santé, souriant et ironisant au sujet du salaire de son juge. Que s'est-il passé ?

La vérité ne sera probablement jamais connue. Les explications des autorités pénitentiaires sur une embolie sont fantaisistes, car, pour l'établir, il faut faire un *scanner* pour un vivant ou pratiquer une autopsie pour un mort. Les racontars sur son malaise pendant la promenade sont tout aussi faux : il n'y a pas de promenade quand on est au cachot. Les informations sur une ambulance qui serait arrivée en quelques minutes depuis la petite ville de Labytnangui pour essayer de réanimer Navalny sont une affabulation. On ne fait pas 34 kilomètres en quelques minutes sur *permafrost*, en absence de bonnes routes.

La vérité est probablement bien plus sordide. « Le Loup polaire » est une colonie pour récidivistes dangereux. Il est très facile d'y trouver un détenu qui réglera son compte à un autre détenu contre un allègement de peine, par exemple. C'est ainsi que Mikhaïl Khodorkovski a failli être tué pendant son séjour carcéral. Il est également facile d'y empoisonner quelqu'un : en quelques dizaines d'années, le laboratoire des poisons du KGB, fondé sur l'ordre de Lénine, a élaboré des maléfices capables de provoquer une crise cardiaque en étant parfaitement indétectables.

Un opposant de taille

Il ne faut jamais oublier que Vladimir Poutine est extrêmement rancunier et qu'il se venge de ses ennemis. Outre les cas les plus connus, comme l'assassinat d'Anna Politkovskaïa ou de Boris Nemtsov, on peut citer des dizaines de meurtres et de tentatives de meurtres de transfuges, comme Sergueï Skripal, d'opposants politiques, comme Vladimir Kara-Mourza, ou d'anciens combattants tchéchènes, comme Zelimkhan Khangochvili...

Or Alexeï Navalny fut un opposant de taille. Nationaliste dans sa jeunesse, il s'est graduellement concentré sur la lutte contre la corruption qui est la base même de la vie politique et économique en Russie. *Surfant* sur les richesses pétrogazières, le régime de Poutine récompense ses fidèles : contrats portant sur des centaines de millions de dollars pour un petit groupe d'hommes d'affaires, salaires élevés pour tout l'appareil militaire et policier, en particulier pour les services secrets, possibilité de s'enrichir sur l'habitant pour les autorités régionales et locales... C'est contre cette clef de voûte du système Poutine que s'est révolté Navalny et son Fonds de lutte contre la corruption : pour lui, l'avenir du peuple russe, son accès à l'éducation, à la santé, aux logements sociaux passait par la redistribution de l'argent volé aux citoyens.

C'est Navalny qui a lancé, lors de la réélection de Poutine en 2012, le slogan fustigeant le parti au pouvoir, Russie unie : « Parti d'escrocs et de voleurs. »

Faire bouger les choses

En 2013, Navalny a eu son unique occasion de participer à des élections. Il a présenté sa candidature au poste de maire de Moscou. Certes, les autorités pensaient qu'après juste deux mois de campagne, privé d'accès à la télévision, Navalny ferait un score ridicule et serait discrédité. Mais il a réussi une campagne brillante et innovante et a failli passer au second tour, en obtenant 27 % des voix. Lors de son dernier *meeting*, qui rassemblait près de 80 000 soutiens, il a promis

qu'il détrônerait « le Crapaud » du Kremlin. Une promesse que Poutine n'a, certes, jamais oubliée !

Que ces temps où des foules se rassemblaient pour écouter des opposants sont loin ! Après l'annexion de la Crimée, la guerre dans le Donbass, l'écrasement de toute l'opposition, les répressions à grande échelle, l'agression totale contre l'Ukraine, les menaces contre l'Occident, rien ne semble nous étonner. Et, pourtant, le décès atroce de l'homme qui incarnait le courage et la lucidité politiques, la détermination et la foi en l'avenir d'une Russie libre, fondée sur la justice, de cet homme heureux en ménage, père de deux enfants, qui a néanmoins décidé de « payer pour le droit d'avoir des convictions », peut faire bouger les choses. Y compris contribuer au déblocage du vote crucial au Congrès américain en faveur d'une nouvelle enveloppe d'aide militaire à l'Ukraine. Le jour du décès d'Alexeï Navalny, les discours d'Emmanuel Macron, d'Olaf Scholz et de Joe Biden ont été particulièrement graves. L'Occident perçoit enfin la profondeur de la criminalité du régime russe.

On a entendu du métal dans la voix de Joe Biden et dans celle d'Emmanuel Macron, qui ont immédiatement commenté cette mort, comme si elle était la goutte de trop qui fait déborder le vase. On a entendu la veuve de l'opposant, Ioulia Navalnaïa, exiger que les responsables de la mort de son mari soient identifiés et punis. Le régime de Poutine tue les Ukrainiens, mais aussi ses propres opposants. La justice à son égard ne doit pas connaître de frontières !

Vaincre ou négocié ? Un faux dilemme pour l'Ukraine

GILLES ANDRÉANI

Depuis que l'offensive ukrainienne de l'été s'est enlisée, deux thèmes majeurs dominent le débat sur la guerre en Ukraine : « L'Ukraine ne

peut pas gagner » et « Puisqu'il en est ainsi, elle doit négocier »¹. Sous l'apparence du bon sens, ces deux propositions sont fallacieuses. Elles servent les Russes, qui les entretiennent soigneusement, et elles sont erronées sur le plan stratégique. Il faut, pour s'en convaincre, revenir aux données fondamentales de la guerre d'Ukraine.

Pour l'Ukraine, ne pas perdre, c'est gagner

L'Ukraine, victime d'une attaque ignominieuse à laquelle elle a refusé de croire jusqu'à son déclenchement, mène une guerre défensive. Elle l'a menée avec succès. À la surprise de tous,

1. Ndlr : Ce texte a initialement paru sous le titre « Ukraine : vaincre ou négocié, un faux dilemme » dans *Telos*, le 8 février 2024.

elle a dénié aux Russes la victoire facile qu'ils escomptaient et les a empêchés d'atteindre leur objectif initial : la prise de Kiev et l'installation d'un gouvernement ukrainien prorusse.

Poutine semblait avoir pris acte de son échec en proclamant l'annexion des régions de Louhansk, Donetsk, Zaporijia et Kherson le 5 octobre 2022 : il s'agit en effet d'un objectif moindre que celui qu'il recherchait à l'origine, l'annexion de ces quatre régions pouvant laisser subsister sur les quatre cinquièmes restants du territoire ukrainien un gouvernement indépendant.

Il faut néanmoins observer que, de cet objectif territorial réduit, les forces russes sont encore très éloignées, seule la région de Louhansk étant à peu près intégralement sous leur contrôle, alors que la ligne de front traverse les trois autres. Par rapport aux objectifs réduits qu'il a affichés, Poutine ne pourrait déclarer victoire qu'au terme d'une offensive qui lui permettrait de contrôler ces trois régions ; on en est loin.

Cela n'empêche pas le Président russe de formuler des revendications territoriales qui vont bien au-delà de ces quatre régions (on y reviendra plus loin). En outre, il continue sans relâche, y compris dans ses discours de décembre 2023, d'afficher l'objectif d'une Ukraine «dénazifiée, démilitarisée et neutralisée» ; au total, il n'a pas renoncé à ses buts de guerre initiaux : le contrôle politique et militaire de la totalité de l'Ukraine.

Ainsi, depuis le début de la guerre, l'Ukraine dénie à la Russie la réalisation de ses objectifs, même revus à la baisse : or c'est ce qui s'appelle gagner dès lors qu'on se trouve dans une position défensive. La défense est une forme de guerre supérieure à l'attaque, disait Clausewitz, car l'attaquant s'oblige à vaincre l'adversaire. Le défenseur, lui, peut se contenter de l'en empêcher, ce qui est beaucoup moins exigeant. C'est ce qu'a réussi à faire l'Ukraine, contre toute attente, et cela continue à ce jour.

Une contre-offensive chargée d'attentes et controversée

La proposition selon laquelle l'Ukraine devait, pour gagner, vaincre les forces russes était imprudente et exagérément optimiste. Elle est née au lendemain de la double contre-offensive de l'été 2022 qui a permis aux Ukrainiens de

reprendre, au sud, Kherson et de dégager, au nord, Kharkiv en reprenant en deux semaines 12 000 km² à des forces russes par endroits en quasi-déroute. Cette offensive au nord, achevée en septembre 2022, quelques jours avant l'«annexion» russe du 2 octobre, soulignait l'aveu d'échec qu'a représenté celle-ci ; cependant, elle a été interprétée de façon exagérément optimiste à l'Ouest et en Ukraine même comme signifiant que les Ukrainiens pourraient remporter une victoire décisive sur des forces russes qui s'étaient montrées mal encadrées, mal équipées et démotivées.

Cet espoir s'est traduit à l'été 2023 par une offensive ukrainienne chargée d'attentes excessives qui ont été déçues. Beaucoup de facteurs y ont contribué : des axes d'attaque trop nombreux, un matériel occidental disparate où manquaient les moyens de franchissement et de déminage, l'absence de maîtrise du ciel, face à un système défensif russe organisé en profondeur à partir de la mi-2022 – champs de mines notamment – appuyé par des drones et des moyens de guerre électronique efficaces.

Cette offensive a fait l'objet de débats entre les Ukrainiens et les Américains qui, semble-t-il, les encourageaient à concentrer leurs moyens vers la région côtière entre la Crimée et le Donbass, la principale qui restât à la Russie de celles conquises lors de son offensive initiale de 2022, essentielle par la continuité terrestre qu'elle établit entre la Russie et la Crimée.

La stratégie offensive choisie a également fait l'objet de débats en Ukraine même, entre le Président Volodymyr Zelensky, qui était favorable à sa poursuite, comme il l'avait été à la coûteuse résistance à outrance des forces ukrainiennes à Bakhmout, et la direction de l'armée, qui a cherché à tirer les conséquences de son échec (ce débat a été exposé au grand jour dans un entretien du général Valeri Zaloujny à l'hebdomadaire britannique *The Economist* le 1^{er} novembre 2023, sur lequel nous reviendrons).

Le résultat fut une offensive réduite à tester la résistance russe sur plusieurs points et à progresser là où c'était possible (comme à Robotyne), sans prendre le risque de renouveler une grande offensive. Les résultats n'ont été à la hauteur ni des espérances ni des pertes ukrainiennes, mais celles-ci ont été contenues passé l'échec initial. En revanche, l'Ukraine a

consommé beaucoup de munitions d'artillerie, ce qui explique la relative pénurie où elle se trouve aujourd'hui.

À la fin de l'offensive ukrainienne, les Russes ont repris leurs attaques contre la ville d'Avdiivka, sans plus de succès que leurs adversaires. Leur supériorité retrouvée ne leur donne pas la marge qui leur permettrait une offensive décisive.

Une guerre qui favorise la défense

À présent, les forces ukrainiennes adoptent de plus en plus nettement une posture défensive, à l'image de ce qu'avaient fait les Russes après leurs revers de l'été 2022 : ils posent des champs de mines, fortifient et étagent leurs lignes, et acceptent même de céder localement du terrain pour limiter leurs pertes.

On peut penser que c'est là un choix judicieux dans les conditions tactiques actuelles de la guerre, qui favorisent la défense sur l'attaque : l'artillerie de campagne, les barbelés et les mitrailleuses avaient condamné les belligérants à mener une guerre de position dans le premier conflit mondial. Aujourd'hui, les drones et la guerre électronique ont le même effet : ils rendent le champ de bataille transparent, empêchent la concentration des forces et des feux et rendent immédiatement vulnérable toute force repérée, en réduisant à quelques minutes le délai entre l'identification d'un objectif et son engagement.

Le général Zaloujny, analysant cette situation dans l'*interview* précitée de *The Economist*, en tirait la conclusion non pas que l'Ukraine devait renoncer pour toujours à la guerre de mouvement, mais qu'elle ne pourrait la reprendre que si cinq conditions étaient d'abord remplies :

Une analyse de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les forces armées d'Ukraine et les autres composantes de la défense nationale montre que, pour s'extirper de cette forme de guerre de position, il est nécessaire de : s'emparer de la supériorité aérienne, créer de profondes brèches dans les barrières de mines, augmenter l'efficacité de notre contre-batterie, créer et entraîner les réserves nécessaires, bâtir une plus grande capacité de guerre électronique.

C'est dire que le chef d'état-major ukrainien assume que pour un temps significatif

– car ces préconditions prendront des mois, peut-être plus – l'Ukraine devra adopter une posture défensive et se résigner à une guerre de position. Mais, même dans ces conditions, l'armée ukrainienne doit se renforcer et organiser la relève des soldats engagés depuis deux ans. Zaloujny a indiqué vouloir procéder à l'appel de 500 000 hommes, ce que Zelensky a refusé. Ce désaccord, qui s'ajoute à la rivalité publique entre les deux hommes, pourrait entraîner la révocation du général Zaloujny, qui vient d'être annoncée à l'heure où nous écrivons.

Le temps joue-t-il vraiment pour les Russes ?

Dans la même *interview*, le général Zaloujny n'ignorait pas le risque de cette posture : condamner l'Ukraine à une guerre d'usure où les ressources supérieures des Russes en hommes et en matériels joueraient en leur faveur. C'est l'idée qui domine les analyses de la guerre, à un moment où la mobilisation industrielle intérieure et les importations en provenance de la Corée du Nord et de l'Iran donnent des ressources supplémentaires aux Russes, alors que l'aide américaine est bloquée par les débats au Congrès et que l'Europe reste encore éloignée des objectifs qu'elle s'était assignés en matière d'aide militaire à l'Ukraine.

Tout cela est exact, mais pas forcément durable : la production ukrainienne d'armes – en particulier de drones – est en forte croissance ; le blocage au Congrès – qui résulte du lien fait par les Républicains entre l'aide à Kiev et le durcissement du contrôle de la frontière mexicaine – est sérieux, car aggravé par Trump qui ne veut pas d'un accord, quel qu'il soit, avec les Démocrates sur l'immigration, mais d'autres procédures pourraient permettre de contourner cet obstacle ; enfin, les Européens, qui viennent de surmonter le blocage hongrois sur 50 milliards d'euros d'aide (civile) à l'Ukraine, peuvent encore accroître leur soutien militaire, la France en particulier, dont la place de quinzième pays contributeur en aide militaire, derrière les pays baltes en valeur absolue, est une anomalie et une faute politique – espérons-le, temporaire.

Mais, surtout, il faut se mettre du point de vue des Russes et de Vladimir Poutine pour se demander si la prolongation de la guerre

sert autant leurs intérêts qu'on le dit généralement. Ce n'est pas si sûr : l'impasse technique qui empêche une offensive décisive joue aux dépens des deux côtés ; la résistance de l'Ukraine dément chaque jour la propagande poutinienne, pour laquelle elle est « un pays qui n'existe pas » (il l'a encore redit le 19 décembre dernier) ; et chaque jour se conforte cette aberration historique pour les Russes, une identité nationale ukrainienne consolidée dans la haine de la Russie. Si muselée qu'elle soit, l'opinion russe existe, et finira par s'interroger sur ce résultat monstrueux et sur l'impasse où se retrouve la Russie dans cette guerre.

Sur le plan des ressources humaines, la Russie rencontre aussi des problèmes de recrutement : les criminels engagés dans les forces armées russes sont aujourd'hui morts ou remis en liberté ; la pratique consistant à recruter dans les bas-fonds et aux marges de la société russe en épargnant son cœur urbain touche peut-être à ses limites, avec les récentes émeutes en Bachkirie ; les contractuels bien rémunérés engagés pour suppléer la mobilisation générale que Poutine n'a pas osé proclamer, que sait-on de leurs motivations et de leur ardeur au combat ? Leur nombre semble en tout cas insuffisant, puisqu'un décret présidentiel signé en décembre ordonne d'augmenter les effectifs de l'armée de 15 % (soit 170 000 hommes). Bien qu'il se défende d'avoir besoin d'une nouvelle mobilisation, Poutine se voit ainsi amené à augmenter les effectifs tirés de la conscription, ce qui risque de provoquer mécontentement dans les classes urbaines du pays et nouveaux départs du pays de ses hommes jeunes.

Les reportages au front font état de la fatigue et du manque de ressource des forces ukrainiennes ; c'était la même chose chez les Russes il y a six mois ; et, si l'on retournait les interroger aujourd'hui, leur trouverait-on des sentiments différents ?

Poutine a voulu cette guerre : il est comble devant les Russes de ses résultats, et il n'est pas sûr qu'il puisse indéfiniment leur déguiser le bilan, au fond lamentable, de cette aventure. Le temps ne joue pas tant que cela pour lui.

Économiser les forces ukrainiennes sans ménager les Russes

Les Ukrainiens, tout en se résignant à la défensive, veulent continuer à répondre à

l'agression russe, et ils le font en intensifiant leurs frappes dans la profondeur, principalement en Crimée et sur le territoire russe proprement dit. Ce sont deux priorités auxquelles Poutine est sensible, qui ne manque pas de qualifier de « terroristes » ces attaques, pourtant de même nature que celles qu'il fait subir quotidiennement aux villes ukrainiennes, tout en étant, pour ce qu'on peut en savoir, plus économes en dommages collatéraux et en vies civiles que les frappes russes.

Les Ukrainiens ont déjà réussi à éliminer pratiquement les opérations conduites à partir de Sébastopol par la marine russe, à présent repliée à Novorossiisk, et à restaurer la circulation maritime à partir d'Odessa. S'ils parviennent à affaiblir les arrières russes en Crimée, à y rendre précaires la vie économique et les activités civiles, ils menaceront un symbole essentiel du pouvoir russe, en remettant en cause la victoire facile de 2014 dont Poutine a fait un objet de propagande et un succès personnel. Quant aux attaques en profondeur en Russie proprement dite, autre axe d'effort de l'Ukraine, elles enragent Poutine, car elles sont la marque, visible pour tous en Russie, de son échec à protéger sa population et son territoire.

Les attaques sur ces deux axes prioritaires ne suffiront pas à faire plier Poutine. Elles réussiront peut-être à l'impatienter et, qui sait ? à lui faire faire le choix d'une grande offensive décisive pour mettre fin au conflit à son avantage. Il ne faut bien sûr jurer de rien, mais, dans cette guerre où toutes les actions offensives ont échoué, les Ukrainiens pourraient trouver là l'occasion d'infliger aux Russes un revers important, voire décisif.

Le choix de négocier revient aux Russes

Alors que la perspective d'un succès des Ukrainiens s'est éloignée et que de nombreux facteurs laissent prévoir une année 2024 difficile pour eux, beaucoup à l'Ouest suggèrent qu'une solution militaire est impossible et qu'il leur faut négocier. Sans surprise, tel a été le cas de Viktor Orbán, et de nombreux sympathisants ouverts de la Russie. Nicolas Sarkozy l'avait dit en août dernier.

D'autres, non suspects de complaisance pour la cause russe, sont arrivés aux mêmes

conclusions. Henry Kissinger avait, dès le début 2022, estimé inévitables des concessions territoriales ukrainiennes pour parvenir à la paix, et le général Mark Milley, chef d'état-major américain, avait publiquement déclaré à l'automne 2022, après l'échec des Russes qui venaient d'évacuer Kherson, qu'il n'y aurait pas de solution militaire à ce conflit, que la chance de l'Ukraine d'infliger une défaite décisive à la Russie était proche de zéro et que l'Ukraine pourrait profiter des récents revers russes pour tenter de négocier en position de force. La Suisse, en fin d'année 2023, s'est offerte à organiser une rencontre russo-ukrainienne.

Un article récent du *New York Times*², puisé aux sources proches du pouvoir russe, signale que Poutine serait à présent las de la guerre et prêt à négocier sur la base des lignes de front actuelles. Outre que les sources américaines les plus autorisées ont démenti cette information, le problème est qu'elle n'est pas cohérente avec les dernières déclarations du Président russe, notamment le traditionnel « bilan de l'année » qu'il a exposé le 14 décembre 2023 et ses déclarations au conseil du ministère de la Défense le 19 du même mois. Non seulement Poutine affiche, dans ses sorties publiques, une confiance tranquille dans le fait que le temps joue pour lui, que l'aide occidentale va se tarir et que les forces russes ont repris l'initiative, mais, dans ces deux occasions, il a affiché des buts de guerre en hausse; il est plus éloigné que jamais de négocier.

« Il y aura une paix, a-t-il dit le 14 décembre, quand nous atteindrons nos objectifs, que vous avez mentionnés. Revenons-y, ils n'ont pas changé. Laissez-moi vous rappeler comment nous les avons formulés : dénazification, démilitarisation et un statut de neutralité pour l'Ukraine. » Il poursuit : la dénazification reste « pertinente. (...) Quant à la démilitarisation, s'ils ne veulent pas d'un accord, nous recourrons à d'autres moyens, y compris militaires ». En substance, il redit ce qu'il avait déjà dit dans le passé : il veut atteindre ses objectifs par la négociation ou par la force, peu importe, mais il n'en change pas. « La solution sera *négociée ou*

obtenue par la force. » C'est très exactement dire qu'on ne veut pas négocier.

Dans ces conditions, qu'on estime que l'Ukraine ou l'Occident devrait négocier ou s'y refuser, on se trompe d'adresse : ce n'est pas un choix qui leur revient, c'est à la Russie qu'il incombe. Or aucune offre en ce sens n'est jamais sortie de la bouche de Vladimir Poutine, pas même le mot de « cessez-le-feu » qui serait pourtant à l'avantage des Russes compte tenu du terrain gagné sur l'Ukraine depuis février 2022. Il ne l'a pas prononcé à l'automne 2022, quand les Ukrainiens avaient mis les Russes sur la défensive; il ne l'a pas plus fait après l'échec de la contre-offensive ukrainienne à la fin de l'été 2023.

« Qu'ils négocient, s'ils veulent »

Cela ne veut pas dire que l'Ukraine ne doive jamais négocier, ni exclure par avance toute concession territoriale, notamment sur la Crimée dont le retour à l'Ukraine est hautement improbable; cela veut dire que le moment de le faire n'est pas venu, car Poutine n'y est absolument pas disposé.

Au contraire, ses ambitions territoriales sont à la hausse, et il a publiquement évoqué l'idée d'un démembrement de l'Ukraine. Le 14 décembre, il a déclaré :

La partie sud-est de l'Ukraine a toujours été prorusse parce qu'elle est historiquement un territoire russe. Je vois un collègue qui brandit un panneau où l'on lit : « Turquie. » Il sait et le peuple turc sait que la région de la mer Noire tout entière a été incorporée dans la Russie à la suite des guerres russo-turques. Qu'est-ce que l'Ukraine a à voir là-dedans ? Ni la Crimée ni la région de la mer Noire n'ont la moindre connexion avec l'Ukraine. Odessa est une ville russe. Tout le monde sait cela³.

Et Poutine d'invoquer « on ne sait quel non-sens historique, concocté par les Ukrainiens » à l'effet du contraire. Voilà donc, en sus des régions annexées, les revendications territoriales russes potentiellement étendues par Poutine à l'ensemble du littoral de la mer Noire et à Odessa.

2. « Putin quietly signals he is open to a cease-fire in Ukraine », *The New York Times*, 23 décembre 2023.

3. « Results of the year by Vladimir Putin », Kremlin.ru, 14 décembre 2023.

Le 19 décembre, de façon sans doute improvisée lors d'une intervention devant le conseil élargi du ministère de la Défense⁴, il l'a dit de façon encore plus explicite à la fin d'une longue tirade où il évoquait les causes de la guerre d'Ukraine.

«La Russie était le seul garant de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je l'ai dit plus tôt. Quand elle a créé l'URSS, la Russie lui a transféré de vastes territoires historiques, des terres russes, avec leur population, un vaste potentiel, et a investi d'immenses ressources dans cette terre :

Les terres occidentales de l'Ukraine? Nous savons comment l'Ukraine les a obtenues. Staline lui en a fait cadeau après la Deuxième Guerre mondiale. Il a donné une partie des terres polonaises, Lvov et le reste, y compris plusieurs grandes régions avec une population de 10 millions. Sans vouloir vexer les Polonais, il les a dédommagés en leur donnant des terres orientales allemandes, le corridor de Dantzig et Dantzig elle-même. Il a pris un peu de Hongrie et un peu de Roumanie et l'a donné à l'Ukraine.

Les gens qui vivent là, beaucoup, au moins, je le sais avec certitude, 100 %, veulent retourner à leur patrie historique. Les pays qui ont perdu ces territoires, en premier la Pologne, rêvent de les récupérer.

En ce sens, seule la Russie pouvait être le garant de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. S'ils n'en veulent pas, qu'il en soit ainsi. L'histoire mettra tout à sa place. Nous ne nous en mêlons pas, mais nous ne renoncerons pas à ce qui est à nous. Tout le monde devrait en avoir conscience – tous ceux qui en Ukraine sont disposés de façon agressive envers la Russie, et en Europe et aux États-Unis. S'ils veulent négocier, qu'ils le fassent. Mais nous ne le ferons que sur la base de nos intérêts.

Dans cette conclusion – étonnante de candeur – de son intervention, Poutine reprend les propos qu'il avait tenus en 2008 à Donald Tusk et qui ont été révélés en 2014 – en substance : «L'Ukraine n'existe pas, que chacun en reprenne sa part.» Dix millions d'habitants «polonais» à l'ouest, ce sont les six régions occidentales de

l'Ukraine, auxquelles il faut ajouter les parties prises à la Hongrie et à la Roumanie par Staline (la Ruthénie subcarpathique et la Bukovine du Nord⁵). Si l'on retranche les régions «annexées» par la Russie en 2024 et celle d'Odessa (et Kharkiv, autre ville «russe», sans doute, dans l'esprit de Poutine), cela donne une idée des contours qu'il se représente de l'Ukraine historique, les six ou sept régions de l'Ukraine centrale autour de Kiev, le tiers du pays, une quinzaine de millions d'habitants. Il confirme par ailleurs qu'il veut gagner, pas négocier : «Qu'ils négocient, s'ils veulent», assène-t-il. On ne saurait mieux dire.

La guerre d'Ukraine va durer : elle est dans une impasse technique dont aucun des protagonistes n'a trouvé les moyens militaires de sortir. Poutine ne cède rien et ne donne aucun signe de vouloir en rabattre de ses objectifs, au contraire.

Dans ces conditions, l'Ukraine a raison d'adopter une posture militaire défensive, économe autant que possible des vies ukrainiennes, et de renoncer à l'espoir, chimérique dans les conditions actuelles de cette guerre, d'une victoire décisive sur les Russes, tout en les maintenant dans l'inquiétude, grâce à des frappes en profondeur en Crimée et en Russie même. L'analyse du général Zaloujny semble, sur ce point, exacte, et il faut souhaiter que les dissensions qui l'opposent à Zelensky ne se traduiront pas par un changement de la stratégie qu'il a préconisée.

Cela signifie pour les soutiens extérieurs de l'Ukraine, affaiblis par les errements d'un débat politique américain hors de tout contrôle, de ne pas se bercer de l'illusion d'une solution négociée; de donner malgré tout à l'Ukraine les moyens de se défendre, en quantité et en qualité (on pense aux moyens de défense aérienne, de guerre électronique et de frappes dans la profondeur en particulier); cela signifie, de la part des Européens et de la France en particulier, de parler un peu moins et de prendre les décisions financières et industrielles concrètes qui permettront de tenir cet effort dans la durée.

4. «Expanded meeting of the Defence ministry board», Kremlin.ru, 19 décembre 2023.

5. Aujourd'hui, les régions ukrainiennes de Transcarpathie et de Tchernivtsi.

Le débat économique nécessaire dont la France est incapable

ÉRIC LE BOUCHER

Ça n'a pas été long¹. La stratégie gouvernementale d'une croissance suffisante pour permettre de dissiper progressivement le déficit et la dette d'ici à 2027 est morte dès ce début 2024. Il faut se rendre à la réalité : la croissance ne sera pas de 1,4 % cette année comme l'espérait Bercy, mais de 0,9 %, un tiers de moins. Le Haut Conseil des finances publiques avait estimé « optimistes » les prévisions du gouvernement, il avait raison.

Cette révision devrait être l'occasion de revoir l'ensemble de la politique macroéconomique française et de lancer le nécessaire débat sur « le rôle de l'État » dans ce pays, mais elle ne le sera pas. Le passage de 1,4 % à 0,9 % a d'ailleurs été peu commenté. La classe politique en est incapable et la mentalité subventionniste du pays l'interdit. Bruno Le Maire l'avait confirmé cet été lors des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence : « Dans l'hémicycle, il n'y a pas un député pour vouloir faire des économies. »

Dérives

Le blocage est en réalité à double tour. Les partis dits de gouvernement, Républicains et socialistes, ont abandonné toute espèce de cohérence budgétaire. La droite somme quotidiennement le gouvernement d'aider plus, qui les agriculteurs, qui les élus locaux, et, sans honte, va le soir même devant les caméras critiquer le « laxisme » et dire qu'il faut réduire la dette. La gauche est, elle, réduite au degré sous-zéro du *Tax and Spend* : « il n'y a » qu'à distribuer plus et taxer les riches. Le débat macroéconomique est

impossible politiquement parce que les partis sont en vrille et techniquement parce qu'il n'y a plus guère d'élus qui maîtrisent honnêtement le sujet.

Le deuxième tour de clef est donné par les partis populistes, qui sautent sur la moindre annonce de petite économie pour hurler que le gouvernement veut la mort du peuple. La tenue des comptes de la France n'entre pas dans leur espace cognitif ; seule importe l'occasion d'attiser la colère. Et les médias en mal d'audience d'embrayer pour montrer, en continu, combien la pauvre madame Michu qui ne mange déjà que des pâtes va devoir maintenant sauter des repas.

Ajoutons, pour finir de cadénasser la porte, la dérive de sociologues et d'économistes qui avancent, sur chaque mesure d'économie, des « savants calculs » montrant combien le résultat sera désastreux. La recherche économique française, sans doute sous influence de l'extrême gauche, s'en tient toujours au premier degré de la réduction d'une prestation, la souffrance, sans jamais lancer des études sur un plus long terme qui permettrait de voir si les changements de comportements peuvent avoir, à la fin, des conséquences positives. Les aides aux chômeurs sont typiques, leur réduction est forcément un mal. L'opinion publique, inondée par les politiques, les médias et les chercheurs, perd tout sens commun d'un « budget global de la nation » et se focalise sur son sort personnel forcément insuffisant et sur ceux qui « en profitent », les immigrés et l'élite. Grogne, plainte et colère sont les mamelles de la France.

Emmanuel Macron en a tiré la conséquence logique : si l'on ne peut pas toucher à un cheveu de l'État en France, qu'au moins cet État se transforme (il dit maintenant « se réarme »). La puissance publique est énorme, mais c'est ce que veulent les Français. Le gouvernement ne doit pas miser sur un État plus économe, mais plus efficace et donc investir dans la transition, la numérisation, la santé, la défense, l'éducation...

Ce « bon » État va doper la croissance et il se couplera à l'autre moteur de « la stratégie de croissance » : le travail. Si le taux d'emploi remontait à un niveau « normal » (80 % visés en 2027 contre 68 % aujourd'hui), les recettes suivraient et le déficit baisserait. Dans son programme de stabilité remis à Bruxelles, la France ne prévoit pas de baisse des dépenses

1. Ndlr : Ce texte a initialement paru sous le titre « Cet urgent débat économique dont la France est incapable » dans *L'Opinion*, le 11 février 2024.

publiques en volume. C'est la croissance, 1,7 % en moyenne d'ici à 2027, qui permettra une rentrée sous les 3 % de déficit en fin de quinquennat.

Solutions

La logique serait de poser enfin le débat sur «le rôle de l'État» qui a, certes, besoin d'investissements, mais qui est fondamentalement devenu trop lourd. La France s'est enfermée dans le piège du beaucoup de subventions financées par beaucoup d'impôts... et le déficit. Faute de travaux d'économistes qui inventent une solution – Bruno Le Maire s'en plaignait avec raison à Aix –, il n'y a que deux solutions pour en sortir. La première est la cure d'austérité, les coupes dans les dépenses, comme le proposait François Fillon en 2017. Vu l'état de l'opinion, plus personne n'y songe aujourd'hui, le risque de chaos est trop grand. La seconde, évoquée par Emmanuel Macron dans son livre *Révolution*, touche les mentalités : il faut sortir de l'aide infantilissante pour promouvoir la responsabilité et l'autonomie des citoyens. Après la crise des Gilets jaunes, le président de la République a abandonné cette voie parce qu'il a compris que les mentalités ne sont pas prêtes. Quand on voit,

aujourd'hui, la pauvreté du débat politique et que l'horizon ne laisse espérer aucun retournement, on le comprend.

D'où la solution vers laquelle on se dirige. Il va falloir grappiller des économies, 12 milliards, 10 milliards, en choisissant ce qui se voit le moins et en espérant que cette chiche moisson suffise à éviter une sanction des agences de notation. Le gouvernement peut espérer aussi que la prévision de 0,9 % de croissance pour cette année soit un peu dépassée grâce à la consommation des ménages et à la conjoncture mondiale. Tout va se jouer à peu de chose. On peut même penser que Bercy va faire au mieux, évitant les coups de rabot aveugles qui furent trop utilisés depuis trente ans, travaillant à vider des niches inutiles et découvrant des dépenses inefficaces. Il n'est pas exclu que cette politique macroéconomique de second choix imposée par la nullité du débat politique parvienne à son but de réarmer l'Etat. Il n'est pas non plus impossible que l'économie française approche le plein-emploi malgré les difficultés. Le résultat final serait au mieux.

Mais on ne peut évidemment s'empêcher de regretter l'impossibilité d'avoir un débat économique sain en France.

Élie Halévy intimidait Proust

Les souvenirs affluent à ma mémoire, et surtout les souvenirs de jeunesse. Je revois Élie Halévy au lycée Condorcet, austère philosophe, lauréat du Concours général, candidat à l'École normale, où il entra le deuxième de sa promotion. Ce fut le temps où Marcel Proust, m'envoyant un jour une sorte de confession psychologique, me recommandait avec anxiété de la tenir secrète, de ne même point la montrer à notre camarade Daniel, ni surtout à son frère Élie, dont il eût redouté particulièrement la désapprobation sarcastique. Élie Halévy, notre aîné, intimidait beaucoup Marcel Proust, et je crois qu'à cette époque il m'intimidait encore bien un peu aussi. Depuis, j'ai éprouvé souvent tout ce qu'il y eut d'indulgent dans sa nature, même de tendre.

Robert DREYFUS, *De Monsieur Thiers à Marcel Proust*, Plon, 1939, p. 61.



FRANCE FORUM

OBSERVER • COMPARER • PROPOSER

NOUVELLE ÉQUIPE,
NOUVELLE FORMULE

des articles,
des entretiens,
des chroniques



• FORMULES D'ABONNEMENT À PARTIR DE •

60 €

pour 4 numéros
par an



Découvrez-en
davantage sur
franceforum.eu



Fondée en 1957, *France Forum* est une revue d'inspiration personaliste, à l'interface entre le monde académique et le monde politique. À travers la méthode "observer, comparer, proposer", elle aborde de manière pluraliste les grands enjeux contemporains.

Abonnez-vous directement sur notre site franceforum.eu ou demandez un bulletin d'abonnement par courriel (abonnements@franceforum.eu) ou par courrier (France Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris).

Barrès revient-il ?

JEAN-THOMAS NORDMANN

Antoine COMPAGNON (DIR.), *À l'ombre de Maurice Barrès* (Gallimard, « L'Esprit de la cité », 2023, 274 p.).

Estelle ANGLADE-TRUBERT, *Maurice Barrès. Un destin solitaire*, Les Éditions du Cerf, 2023, 309 p.).

Emmanuel GODO, *Maurice Barrès. Le grand inconnu (1862-1923)*, Tallandier, 2023, 686 p.).

Si nous avons en France une singulière appétence pour la célébration des anniversaires, des controverses s'élèvent lorsque le comportement des personnes n'a pas été à la hauteur de leurs œuvres. Ce fut récemment le cas pour Céline et pour Maurras. Créée en 1974, la Délégation aux célébrations nationales, sous la tutelle du ministère de la Culture, est devenue en 2021 France Mémoire, régie par l'Institut afin d'être soustraite à l'action gouvernementale. Ce transfert n'a pas mis fin aux polémiques : on a pu le constater avec l'annonce, en juillet 2022, de l'inscription du centenaire de la mort de Maurice Barrès parmi les anniversaires à commémorer.

Des interrogations sont nées sur l'opportunité de cette initiative, fondées sur le rappel répété à l'envi des positions antisémites de Barrès lors de l'affaire Dreyfus. Le faible retentissement de la commémoration durant l'année 2023 devait, en fait, dévitaliser la polémique. À cet égard, le contraste est flagrant avec l'ampleur et le nombre des manifestations occasionnées par le centenaire de la mort de Proust en 2022. Il est significatif de la place respective de ces deux auteurs dans notre mémoire nationale.

Proche et lointain

En 1951, Alphonse Zarach publie une *Bibliographie barrésienne* de 358 pages aux Presses

universitaires de France. Les études critiques de valeur restent à cette date plutôt rares : en 1921, Thibaudet avait fait paraître chez Gallimard une *Vie de Maurice Barrès*, qui n'a rien d'une biographie et qui consiste en un étalonnage des thèmes barrésiens. Le livre vaut surtout par des rapprochements avec Bergson et par des remarques justes et fines sur la place de la discontinuité dans le style de Barrès, mais l'ensemble laisse le lecteur sur sa faim. *Les Princes lorrains*, paru trois ans plus tard chez Grasset, permettra à l'auteur de corriger partiellement cette dispersion.

Publié lui aussi en 1921, le livre d'Ernst Robert Curtius sur « Maurice Barrès et les fondements spirituels du nationalisme français » n'a pas été traduit en français et c'est grand dommage. Ne limitant pas son investigation aux textes expressément politiques, il envisage l'ensemble de l'œuvre littéraire de Barrès. Avec son habituelle sagacité, Curtius réussit à établir la continuité du premier au second Barrès, du romancier du culte du moi à celui de l'énergie nationale, le nationalisme constituant une réponse à l'angoisse du vide qui mine le moi. Le livre fournit ainsi les éléments largement conclusifs d'un débat sans cesse repris depuis sur l'unité problématique de l'œuvre de Barrès.

En 1934, Pierre-Henri Petitbon, caïman, c'est-à-dire agrégé répétiteur de littérature française à l'École normale supérieure, et mort au combat en 1940, publie aux Belles Lettres son diplôme d'études supérieures de 150 pages. Ce *Taine, Renan, Barrès. Étude d'influence* orchestre les thèmes barrésiens du dilettantisme, de la religion et du nationalisme dans une formulation d'une justesse et d'une concision exemplaires ; il est ignoré de tous les exégètes actuels de l'auteur.

Nos contemporains semblent également avoir oublié le Barrès de Ramon Fernandez, publié en 1943 aux Éditions du livre moderne, qui a le mérite

de prendre méthodiquement la succession des principaux ouvrages de Barrès et d'en analyser le contenu avec l'intelligence dont ce critique sait toujours faire preuve. La date de publication et les engagements de l'auteur dans la Collaboration n'ont aucune incidence sur la qualité de l'ouvrage.

Compléter la bibliographie de Zarach jusqu'à nos jours nécessiterait sans doute un volume du même ordre, mais d'un contenu de nature différente car Barrès n'a jamais cessé depuis de faire très régulièrement l'objet d'études universitaires, avec des interrogations récurrentes et répétitives : «Un ou deux Barrès?»; «Continuité ou rupture entre les principales incarnations de Barrès?»; «Responsabilité de Barrès dans l'évolution du nationalisme français». Ce flot ininterrompu limite la portée du verdict qu'avait prononcé Montherlant en 1925 : «Barrès s'éloigne.»

Quelques titres plus récents méritent d'être rappelés. Publié en 1954 dans la collection «Écrivains de toujours» du Seuil, le *Barrès par lui-même* établi par Jean-Marie Domenach se présente comme une anthologie de pages très bien choisies, précédée d'une présentation qui met en valeur la complexité du nationalisme de Barrès ainsi que ses relations avec les femmes. En mars 1957, la revue *La Table ronde* consacre un numéro à Barrès : vingt-cinq articles de qualité font le tour des différents aspects de son œuvre, nourris d'une information exacte et précise à la date de publication. La réédition de ce numéro procurerait une initiation à Barrès encore actuelle.

À plus de vingt ans de distance, deux colloques reprennent la plupart de ces thèmes. En 1962, centenaire de la naissance de l'auteur, l'université de Nancy organise des «Journées Maurice Barrès» d'une grande richesse. Les actes en sont publiés en 1964 par l'université dans la collection «Annales de l'Est». Pierre Moreau et Henri Gouhier y soulignent l'unité de l'œuvre. La formation de Barrès, son apport à l'«esprit fin de siècle», les formes de son imagination et sa pratique de la rêverie, son bestiaire, son traitement du thème lorrain et son action parlementaire sont également abordés.

Dans une communication particulièrement significative et brillante, Jean Touchard définit les trois grandes étapes du nationalisme de Barrès : au nationalisme revanchard et jacobin de la phase boulangiste succède un nationalisme de

repli et de combat, ancré à droite, avant que la victoire de 1918 ne lui inspire dans *Le Génie du Rhin* un nationalisme plus ouvert et propice à une réconciliation franco-allemande.

Organisé par André Guyaux, Joseph Jurt et Robert Kopp en 1989, le colloque «Barrès : une tradition dans la modernité» est d'une très grande qualité car il aborde bien des aspects, soit essentiels soit parfois sous-estimés, d'une œuvre «entre deux siècles». Sa publication en 1991 chez Honoré Champion permet de prendre connaissance de communications suggestives sur les rapports de Barrès avec Renan et Péguy, sur son image de l'Espagne, de la Grèce, de l'Italie, sur son intérêt pour la recherche scientifique, sur ses rapports à l'argent et au théâtre ou encore sur sa position face à la Révolution.

Par ailleurs, les biographies se succèdent : d'Yves Chiron un *Maurice Barrès. Le prince de la jeunesse* paraît en 1986 chez Perrin, suivi un an plus tard par le *Maurice Barrès. Biographie* de François Broche chez Jean-Claude Lattès et par le *Maurice Barrès* de Sarah Vajda publié en 2000 chez Flammarion dans la collection des «Grandes Biographies». Enfin, Jean-Pierre Colin signe en 2009 une synthèse trop peu remarquée mais d'une grande qualité, *Maurice Barrès. Le prince oublié*, chez InFolio. De plus, plusieurs grandes thèses jalonnent cette réception critique, notamment celle d'Ida-Marie Frandon sur *L'Orient de Barrès* en 1952 et celle de Maurice Davanture sur *La Jeunesse de Maurice Barrès* en 1975. En contraste avec ce flux régulier d'études, il est difficile de se procurer aujourd'hui les textes de Barrès, dans l'attente d'un plus grand usage du livre numérique.

Il existe une édition d'ensemble de *L'Œuvre de Maurice Barrès* en vingt volumes, annotée par son fils Philippe Barrès et publiée au Club de l'honnête homme entre 1965 à 1969. Les huit derniers volumes comprennent *Mes cahiers*, dont une version abrégée a été publiée chez Plon en 1963 avec une substantielle introduction de Guy Dupré. En 1994, la collection «Bouquins» fournit de Barrès deux volumes intitulés *Romans et Voyages*, avec d'excellentes annotations de Vital Rambaud qui éclairent parfaitement l'hermétisme de bien des pages de *Sous l'œil des barbares* et en rendent la lecture accessible à nos contemporains.

La correspondance d'Anna de Noailles et de Barrès a été publiée par Claude Mignot-Ogliastrì

également en 1994 aux éditions L'Inventaire. *Le Culte du moi*, *Les Déracinés*, *La Colline inspirée*, *Leurs Figures* et *Colette Baudoche* ont paru dans les années soixante en Livre de poche, ainsi que *Le Jardin de Bérénice* dans la collection «Garnier-Flammarion». *Les Déracinés* et *Un jardin sur l'Oronte* ont pris place à la fin des années quatre-vingt dans la collection «Folio».

Le livre de Barrès *Les Diverses Familles spirituelles de la France*, publié en 1917, a fait l'objet d'une récente réédition (CNRS Éditions, 2016) avec une intéressante préface de Jean-Pierre Rioux. Ouvrage important, qui atteste l'existence d'un troisième Barrès succédant au chantre du culte du moi et à celui du nationalisme de la terre et des morts; l'antisémitisme n'est plus de mise car l'union sacrée de la guerre a passé par là.

À l'exception de ce dernier titre, toutes ces éditions sont épuisées et ne sont plus accessibles qu'en bibliothèque ou sur le marché toujours aléatoire de l'occasion. C'est dire assez que la lecture de Barrès procède aujourd'hui d'une volonté manifeste, d'une décision affirmée, d'un effort résolu.

De bric et de broc

2023 n'a pas modifié le déséquilibre entre l'accès aux textes et la réflexion critique. Outre l'organisation par la Société d'histoire littéraire de la France d'un colloque tenu les 17 et 18 novembre derniers à la BNF sur Barrès et l'histoire littéraire, centré sur des questions d'érudition, l'année du centenaire a vu la publication de trois livres importants.

Paru chez Gallimard sous la direction d'Antoine Compagnon, *À l'ombre de Maurice Barrès* est, à l'image de plus d'un colloque, un livre fait de bric et de broc : il comprend deux articles de jeunesse de Barrès, ainsi que la nécrologie que Thibaudet fit paraître dans *La NRF* avant de la reprendre dans *Les Princes lorrains*.

Plusieurs études s'y ajoutent : abordant l'«Inventeur du nationalisme français», Michel Winock recycle la documentation qu'il avait utilisée dans son *Siècle des intellectuels* (Seuil, 1997) ; il s'ensuit une présentation d'ensemble, de lecture aisée, qui fait la part des évolutions et des confrontations avec les autres interprètes du nationalisme.

Grégoire Kauffmann signe une utile fiche de lecture sur le *Maurice Barrès et le nationalisme*

français de Zeev Sternhell (publié en 1972 chez Armand Colin et réédité chez Fayard en 2000) qui insistait sur le sang et le sol comme composantes essentielles d'une idée de la nation opposée au volontarisme de Renan, d'une idée paradoxalement germanique dans son opposition aux Lumières ; conjuguée à l'antisémitisme et avec un socialisme de révolte contre l'ordre établi mais opposé au marxisme, cette idée aurait inspiré les «conservateurs révolutionnaires» qui s'emploient entre les deux guerres à détruire la démocratie. Barrès est ainsi tenu pour le précurseur, voire l'inventeur du fascisme.

La critique du livre part du caractère abstrait des idées que Sternhell passe en revue en méconnaissant la part de subjectivité qui caractérise les positions de Barrès ; elle souligne la place excessive attribuée à un prétendu socialisme qui est le plus souvent mâtiné d'anarchisme. On peut aller plus loin en rappelant l'attachement de Barrès à la République et son opposition à la toute-puissance de l'État. S'il y a du nationalisme et du socialisme, leur association n'aboutit pas forcément au fascisme ou au nazisme car la chimie des idées n'est pas celle des corps simples – au demeurant, rien n'est plus étranger à la pensée de Barrès que la notion de totalitarisme.

On notera que ce recueil d'essais n'aborde jamais la place et l'influence de Barrès dans la genèse d'«une certaine idée de la France» popularisée par le gaullisme, et autrement plus importante qu'une action sur un problématique fascisme français...

Le texte introductif d'Antoine Compagnon, «Oublier Barrès», contient quelques éléments d'une histoire de la réception de Barrès dans les années soixante. Il y est surtout question d'Antoine Compagnon lui-même, qui affine et enrichit le récit de sa scolarité adolescente entamé dans *La Classe de rhéto* (Gallimard, 2012) par l'évocation de sa découverte de Barrès. Ce n'est pas inintéressant, mais notre connaissance de Barrès y gagne peu.

Sans doute sollicité par d'autres échéances, Antoine Compagnon n'a pas eu le loisir d'aborder le sujet «Proust et Barrès», sujet qui, à notre connaissance, n'a jamais été vraiment envisagé dans son ensemble et qu'il était le plus à même de traiter, au moins à travers une synthèse dans le genre de l'éblouissant article de

Maurice Bardèche sur « Balzac et Proust » paru dans la *Revue des Deux Mondes* en décembre 1971.

Les actes du colloque « Barrès : une tradition dans la modernité » de 1989 comprennent bien une contribution de Marie Miguet intitulée « Barrès et Proust », mais c'est un travail d'histoire littéraire essentiellement factuelle sur les relations entre les deux auteurs telles qu'attestées par des documents, sans l'analyse des parentés en profondeur qui les unissent. Les grands thèmes proustiens ont été conçus dans un bouillon de culture barrésien : la durée, les tentations de la mondanité et de l'esthétisme, de l'enfance retrouvée, le rapport du moi à l'art et aux œuvres ou encore la place de Venise ont des répondants chez Barrès. Proust rejoint même le nationalisme fédérateur du dernier Barrès dans *Le Temps retrouvé* quand il célèbre le dévouement des cousins de Françoise, les seuls personnages réels, nous dit-il, de son roman : ceux-ci, cafetiers en retraite, se remettent au travail pour aider la veuve d'un de leurs parents tués au front. Cette famille, les Larivière, est le symbole d'un patriotisme français qui suscite chez Proust une forme appuyée d'attendrissement.

Un Barrès très politique

Le livre d'Estelle Anglade-Trubert, *Maurice Barrès. Un destin solitaire*, paru aux Éditions du Cerf, n'est pas à proprement parler une nouvelle biographie. L'ambition, proclamée par l'auteur, d'intégrer toutes les dimensions de l'œuvre de Barrès n'est que trop partiellement réalisée. La formation de Barrès et les romans du culte du moi font l'objet d'un survol de quelques pages. Le propos se concentre sur sa vie politique et passe en revue la diversité de ses interventions, y compris à la Chambre des députés où Barrès siège de 1889 à 1893 puis à partir de 1906. Le livre aborde ses autres écrits politiques et fait une juste place à des textes de circonstance, sans négliger l'apport des récits de voyage.

L'examen des romans du cycle de l'énergie nationale insiste sur leur réalisme documentaire et sur leur dimension autobiographique. Ces choix font passer au second plan les aspects plus directement littéraires, même si la contamination du roman par la polémique, sensible dans *Leurs figures*, n'est pas ignorée. Ce n'est pas la « biographie décisive » qu'annonce la quatrième

page de couverture, mais l'exhaustivité du domaine exploré ainsi que la justesse de ses analyses en font un utile instrument de travail, qui plus est d'une lecture agréable.

Au-delà des lieux communs

Paru chez Tallandier, le livre d'Emmanuel Godo, *Maurice Barrès. Le grand inconnu*, est sans doute le plus substantiel de cette trilogie. Fruit de trente-cinq années de gestation lui-même préparé par des publications antérieures, il est l'enfant d'un lecteur enthousiaste de Barrès. Godo salue ses prédécesseurs et ce trait mérite d'être porté à son crédit, mais on sent bien qu'il entend renouveler entièrement les perspectives de la critique barrésienne en la purgeant des lieux communs sur le déficit littéraire qu'auraient entraîné des engagements politiques trop appuyés. Enfin Godo vint...

Ce dernier entend guider un lecteur de bonne volonté dans la forêt touffue des textes de Barrès. Cette somme pédagogique s'appuie sur le contenu des œuvres. Un squelette biographique porte la chair d'une série de dossiers. Emmanuel Godo rappelle la genèse, décrit la matière et donne de brèves indications sur la réception de chaque livre de Barrès ; sa fougue transcende ce qu'aurait de scolaire ce type de présentation. Il répond à la mission que Mme de Staël assignait à la critique : donner « une description animée des chefs-d'œuvre ».

Il éclaire notamment la question complexe du culte du moi. Ses explications triomphent de l'hermétisme elliptique de *Sous l'œil des barbares* et montrent combien le livre est la matrice du reste de l'œuvre de Barrès au lieu d'en faire, comme tant d'exégètes, une simple étape, rapidement dépassée. Le dilettantisme n'est pas le stade ultime du culte du moi, mais, en suivant la chronologie des publications, Emmanuel Godo atténue parfois cette persistance du premier Barrès dans l'œuvre ultérieure.

L'auteur multiplie les parenthèses méthodologiques pour nous inciter à une lecture empathique. On a le sentiment qu'il reprendrait volontiers à son compte la maxime d'Alain selon laquelle, « pour lire correctement un auteur, il faut d'abord lui donner raison ». Le lyrisme du critique revitalise des textes qui ont vieilli, comme *La Colline inspirée*, qui passe chez certains pour être le chef-d'œuvre de Barrès ; on en

lit encore aisément deux morceaux de bravoure, le prologue sur les lieux où souffle l'esprit et la conclusion sur le dialogue de la colline et de la chapelle, c'est-à-dire de la nature et de la foi, lesquelles ne s'opposent que pour se compléter. L'histoire des frères Baillard, prêtres qui vont dériver vers le schisme, demeurerait fastidieuse si Emmanuel Godo n'en faisait ressortir la ferveur qui sous-tend la narration. Les limites de l'entreprise : on ne suit pas toujours l'essayiste dans ses efforts pour délivrer les chroniques de guerre de Barrès du grief souvent porté de «bourrage de crâne»; suffit-il de montrer que de ces chroniques se dégage une âme de la France pour réfuter la qualification de «rossignol du carnage» infligée par Romain Rolland ?

Pour tout justifier chez Barrès, quelques contorsions sont parfois nécessaires, notamment sur la question de l'antisémitisme. Rappeler qu'il ne constitue qu'un moment de l'itinéraire de l'écrivain ne l'exonère pas de ses outrances lors de l'affaire Dreyfus. Il arrive que l'enthousiasme d'Emmanuel Godo desserve son propos : il conclut son analyse de *Colette Baudoche* en évoquant *Le Silence de la mer*, et ce à bon droit, car le thème du dialogue impossible d'un Allemand et d'une Française rapproche effectivement les deux récits, mais la confrontation fait ressortir à un lecteur non prévenu la supériorité de Vercors dans l'art de la suggestion et le rôle du silence sur certaines lourdeurs des tirades trop explicites de Barrès, caractéristiques du roman à thèse, qualification qu'il s'agissait d'éviter.

Que ces réserves ne masquent pas la valeur et l'incontestable utilité d'un livre qu'on n'hésitera pas à qualifier de somme car il aborde courageusement toutes les questions que pose l'œuvre de Barrès : la lecture en devient plus aisée. Il n'est pas sûr que cela suffise à faire sortir Barrès du purgatoire; néanmoins, «qu'on dise il osa trop, mais l'audace était belle».

L'ouvrage d'Emmanuel Godo n'épuise pas pour autant le champ des études d'ensemble qui font encore défaut : il nous manque une synthèse sur le culte du moi, notion séminale et cardinale qui irradie dans toute l'œuvre de Barrès. Nous ne disposons pas d'un examen d'ensemble de la manière dont, dès la publication de *Sous l'œil des Barbares*, Barrès a révolutionné l'art du roman par une étape décisive dans le passage de la narration suivie du roman naturaliste à

la discontinuité formelle du roman poétique et idéologique. Dans son étude insurpassée de *La Crise du roman* (Corti, 1966), en quelques pages percutantes, Michel Raimond abordait le sujet bien plus directement que le livre au titre trompeur de Jean-Michel Wittmann, *Barrès romancier* (Champion, 2000), qui porte sur le thème de la décadence dans les romans de Barrès.

On cherche en vain le livre qui traiterait de «Barrès critique», question qui offre une riche matière : le culte du moi passe dans *Un homme libre* par le choix d'auteurs privilégiés érigés en «intercesseurs», dont la lecture devient une forme d'innutrition; l'ampleur et la diversité des curiosités de Barrès, la valeur de ses appréciations de Pascal ou de Baudelaire, son attention aux formes, les renouvellements qu'il introduit dans la critique d'art offrent les perspectives d'un vaste travail d'ensemble.

Les études de réception pourraient être multipliées : «Barrès et Montherlant», «Barrès et Aragon», «Barrès et Gide», «Barrès et Drieu la Rochelle», «Barrès et Malraux», «Barrès et Camus» voire «Barrès et Sartre» constituent autant de sujets qui ont pu être abordés incidemment mais sur lesquels manquent des monographies sérieuses qui illustreraient la manière dont la littérature s'est nourrie de Barrès tout au long du xx^e siècle, au-delà des jugements ponctuels et des simples aveux d'influence. La matière ne manque donc point.

Il reste dans le continent Barrès bien d'immenses régions inexplorées : l'analyse méthodique de ses *Carnets* pourrait être conduite dans un esprit voisin de celle de Valéry. La BNF dispose de nombreux manuscrits. Les études sur Barrès continueront. Barrès sera-t-il lu pour autant ? Par cette distorsion entre la faible lecture par le public d'aujourd'hui et les produits de l'érudition universitaire réalisés ou à venir, le cas Barrès illustre assez bien le propos tenu par Valéry sur Bossuet : «Tout s'achève en Sorbonne.»

JEAN-THOMAS NORDMANN

Ancien élève de l'École normale supérieure. Agrégé des lettres, professeur émérite de littérature française à l'université d'Amiens. A notamment publié : *La Critique littéraire française au XIX^e siècle* (Livre de poche, 2001).

La décision politique à l'épreuve de l'arbitraire

ADRIEN LOUIS

Felipe FRELLER, *Quand il faut décider. Benjamin Constant et le problème de l'arbitraire* (préface de P. Manent, Classiques Garnier, 2023, 282 pages).

L'essai de Felipe Freller nous présente, d'une manière fort claire et instruite, le cheminement intellectuel de Benjamin Constant à propos du problème de l'arbitraire. Cette approche tenait de la gageure, tant Constant se trouve communément identifié à la condamnation absolue de l'arbitraire en politique. Tout le livre montre pourtant que, loin d'être anecdotique, non seulement l'arbitraire constitua bel et bien un problème et un défi pour Constant, mais que, d'une certaine manière, ce problème fut au cœur de ses réflexions constitutionnelles les plus remarquables.

De fait, dès son arrivée en France au printemps 1795, l'attachement de Constant à la cause républicaine lui fit entrevoir l'arbitraire sous deux angles opposés. D'un côté, il lui apparaissait, ainsi qu'à beaucoup d'autres, comme le caractère même du pouvoir déréglé ou tyrannique, suspendu au vouloir capricieux des princes comme au jugement douteux des cours, contre lequel il était nécessaire d'affirmer l'empire de principes fixes et identifiés. À cet égard, Constant partageait la grande passion légicentriste des Lumières et de la Révolution. Il engagea ainsi une réflexion sur la nécessité de soumettre la politique à des principes fixes, dirigée à la fois contre la critique burkéenne des principes « métaphysiquement vrais mais politiquement faux » et contre la conception kantienne d'impératifs moraux devant être appliqués sans condition.

Mais, d'un autre côté, l'arbitraire lui est concrètement apparu comme une ressource parfois indispensable pour protéger la liberté même,

notamment pour sauver une jeune République menacée par une opinion publique ou une majorité élue de tendance monarchiste. Dans de telles situations, n'est-il pas nécessaire et légitime de suspendre les règles constitutionnelles en vigueur, et même de faire un coup d'État ou de solliciter « l'artillerie cachée des terroristes » ?

Tel est le problème pratique que dut affronter Constant lors de la mise en place de la Constitution de l'an III, puis à l'occasion du coup d'État du 18 Fructidor (4 septembre 1797). C'est d'ailleurs dans le discours qu'il tint pour défendre ce coup d'État peu libéral qu'il livra, paradoxalement, l'une de ses condamnations les plus résolues de l'arbitraire.

Un reniement ?

Que faire d'un tel tiraillement ? La grande réussite du livre de Felipe Freller est de nous montrer comment ce paradoxe n'a cessé de préoccuper Benjamin Constant, qui serait passé, dans ses premières œuvres politiques, d'une acceptation malaisée ou franchement contradictoire de l'arbitraire à son incorporation pleine et entière dans le système constitutionnel. On forcerait à peine le trait en disant que l'auteur dessine une trajectoire qui aurait conduit Constant du rejet absolu, mais incohérent, de l'arbitraire à sa promotion comme vecteur même de la liberté politique.

Cette présentation donnerait pourtant à penser que le dernier Constant renie le premier. En réalité, il faut comprendre cette trajectoire à partir de la définition que Benjamin Constant donne de l'arbitraire comme « l'absence des règles, des limites, des définitions, en un mot, l'absence de tout ce qui est précis ». Cette définition a en effet pour conséquence de nouer très étroitement le problème de la violence faite aux libertés à celui de la nature du jugement politique.

Or, si Constant est passé d'une condamnation absolue de l'arbitraire à sa relative promotion, alors même que sa philosophie se faisait plus libérale et moins rigoureusement républicaine, c'est précisément en raison de ses doutes sur la possibilité de réduire la décision politique (ainsi que le jugement de justice) à une simple application de principes ou de règles fixes. De fait, comme le signale Felipe Feller dès le début de son livre, l'arbitraire ne constitue un problème que dans la mesure où celui-ci est perçu comme un élément inéluctable de la décision politique, tout en constituant une menace directe pour la liberté des individus – tout l'enjeu étant alors de conjurer la potentialité tyrannique et destructrice de cet aspect du pouvoir.

Constant a donc bien été toute sa vie fidèle à un « même principe » : la liberté en tout. Toute sa vie il a voulu offrir des garanties politiques à ce principe. Mais, pour le rendre compatible avec l'exercice du pouvoir, il lui a fallu trouver la manière d'intégrer et de contrôler l'arbitraire dans l'organisation constitutionnelle, de telle sorte que celui-ci soit moins menaçant, et même utile à la liberté.

La thèse du « décisionnisme modéré »

Le livre de Felipe Feller entend ainsi redonner à l'œuvre de Constant une dimension proprement politique, que l'on néglige trop volontiers lorsqu'on en fait, comme Carl Schmitt en son temps, le symbole de la négation libérale du politique. Occupé à défendre la liberté en tout, Constant n'aurait en effet porté aucune attention particulière à la nature du pouvoir et aux exigences de la décision politique.

Le présent essai prend le contrepied de cette interprétation. Sa thèse générale est que Benjamin Constant représente plutôt une forme de « décisionnisme modéré », à mi-chemin entre le décisionnisme radical représenté par Carl Schmitt lui-même et un rationalisme appliqué à réduire tout jugement politique à la forme de syllogismes partant de prémisses universelles. Le décisionnisme modéré de Constant, prolongeant et visant à améliorer celui de Locke, ne remet pas en cause la suprématie de la loi, mais il reconnaît le caractère inéluctablement « arbitraire » de la décision politique tout en cherchant à le contenir dans des formes constitutionnelles déterminées.

Cette thèse peut inspirer deux questions. D'une part, comme le reconnaît Felipe Feller lui-même, la dichotomie décisionnisme/rationalisme n'est pas parfaitement satisfaisante, dans la mesure où elle suggère qu'une décision qui ne prendrait pas la forme d'une déduction partant d'un principe universel serait nécessairement « irrationnelle ». Pourtant, une décision politique portant sur l'avenir, ou une décision de justice portant sur le passé, ne sont pas irrationnelles du simple fait qu'elles n'épousent pas la rigueur d'une démonstration logique. Une décision politique implique toujours un arbitrage « aventureux », mais cela n'en fait pas une pulsion aveugle ou un arrêt immotivé. Pour le dire autrement, cette dichotomie présuppose une conception de la raison et de la volonté qui paraît quelque peu artificielle, comme si la raison pratique s'identifiait simplement à l'application de règles fixes, et la volonté au choix gratuit.

Tout en reconnaissant les limites de cette dichotomie, Felipe Feller estime que Benjamin Constant pouvait difficilement en dépasser les termes, étant donné le contexte intellectuel dans lequel il évoluait. Quoi qu'il en soit de ce point précis, on peut tout de même se demander si la notion de décisionnisme modéré ne perd pas un peu de son sens, si l'on admet que la dichotomie décisionnisme/rationalisme est fondamentalement insatisfaisante.

L'arbitraire valorisé

La seconde question que soulève cette thèse concerne plus directement le caractère politique de la réflexion de Benjamin Constant. J'ai suggéré plus haut que le livre de Felipe Feller donnait l'impression que Constant était passé d'une condamnation absolue (quoique contradictoire) de l'arbitraire à sa quasi-promotion au sein d'un système constitutionnel. Mais à quoi sert l'arbitraire « institutionnalisé » de Constant ?

Dans l'ultime chapitre de l'essai, qui présente le dernier état du constitutionalisme de Constant, l'arbitraire valorisé est pour une part celui du roi de la monarchie constitutionnelle qui, fort de son prestige symbolique, peut exercer un pouvoir « neutre » sur les autres pouvoirs. Ce pouvoir neutre s'exerce essentiellement de manière discrétionnaire : le roi peut décider de renvoyer des ministres abusant de leur pouvoir, il peut dissoudre une assemblée qui empiéterait

dangereusement sur l'exécutif, et il peut accorder sa grâce contre une décision de justice trop inhumaine. Or aucune règle ne peut par exemple dire au roi quand il doit gracier un condamné : seul son sentiment moral lui servira alors de guide.

L'arbitraire intervient également lors de la mise en cause des ministres par les députés. Dans la monarchie constitutionnelle défendue par Constant, les ministres sont en effet responsables de l'usage qu'ils font de leur puissance. À ce titre, ils peuvent être mis en accusation par la chambre des députés, pour être ensuite jugés par la chambre des pairs. Or ce jugement, qui constitue en fait une évaluation de la politique des ministres, est nécessairement arbitraire et ne peut consister à vérifier le respect de règles préétablies. Le but de cette procédure, selon Constant, est double : écarter les ministres « coupables » et entretenir l'esprit d'examen des citoyens sur le cours des affaires publiques.

Je ne rentre pas dans le détail des dispositifs imaginés par Constant, parfaitement restitués par Felipe Freller. Si j'ai mentionné ces deux traits de sa monarchie constitutionnelle, c'est simplement pour remarquer que l'arbitraire qui s'y trouve valorisé est très largement mobilisé contre l'exercice même du pouvoir. L'arbitraire est la ressource d'un roi qui ne participe pas véritablement aux affaires courantes du pays (il n'est ni chef de l'exécutif ni colégislateur), et celle des pouvoirs législatifs pour juger de l'action des ministres.

D'autres éléments présentés par Felipe Freller donnent la même impression d'un jugement arbitraire retourné contre le pouvoir. Par exemple, en prenant conscience du caractère tyrannique que peuvent revêtir les lois, Constant reconnaît aux membres subalternes du pouvoir exécutif la possibilité de ne pas faire appliquer la loi ou de ne pas suivre les ordres des ministres.

Un auteur pleinement politique ?

Dès lors, peut-on vraiment faire de Benjamin Constant un auteur pleinement politique, réellement soucieux de faire droit à la logique de l'action politique ? On dirait plutôt que, soucieux de préserver la liberté des citoyens, il a envisagé des mécanismes où l'arbitraire d'organes « non gouvernementaux » sert de contrepoids à l'arbitraire inévitable de l'action politique. Renonçant

au projet de supprimer *l'arbitraire des décisions* par l'application des principes fixes et des lois, il aurait cherché à lui donner une sorte de contrepoids dans *l'arbitraire des jugements portés sur les décisions*. En tout cas, Felipe Freller reconnaît que, même dans sa forme la plus aboutie, la réflexion de Constant présente un équilibre fragile entre les nécessités de l'ordre public et une tendance anarchique.

Sous un autre point de vue, on ne sait pas non plus très bien jusqu'à quel point Constant, en reconnaissant que les principes de l'action politique ne se laissent pas toujours définir et préciser, renonce en fait à rationaliser le jugement politique. Quelle sera la « boussole » des jugements arbitraires incorporés à la Constitution ? Felipe Freller a mis en exergue de son livre la citation suivante, tirée d'une annotation de Constant à ses *Principes de politique* :

Les hommes aujourd'hui ne tiennent rien d'eux-mêmes. Pour les actions intimes, il y a des dogmes religieux positifs. Pour les actions extérieures, il y a la loi, ce qui fait que, lorsque la loi ou la religion s'écroule, les hommes n'ont plus de guide et ne savent plus ce qu'ils doivent faire.

La promotion de l'arbitraire serait-elle donc la contrepartie d'un diagnostic pessimiste sur le jugement des hommes, à la fois trop circonscrit par l'autorité des lois et des dogmes et trop démuné sans le secours de ces mêmes autorités ? Ou bien Constant a-t-il cherché dans le sentiment religieux le régulateur du jugement arbitraire des hommes ?

Ces questions ne me semblent pas tout à fait résolues dans le livre de Felipe Freller. Cela n'enlève rien à l'intérêt et à la qualité de son travail, qui restitue le cours d'une pensée originale et vivante, se trouvant aux prises avec l'histoire révolutionnaire et, à travers elle, avec un problème central du rationalisme politique moderne.

ADRIEN LOUIS

Docteur en philosophie politique, maître de conférences à l'université catholique de l'Ouest, à Angers. Dernier ouvrage paru : *Les meilleurs n'auront pas le pouvoir. Une enquête à partir d'Aristote, Pascal et Tocqueville* (PUF, 2021).

Bernard Herrmann, *maestro* du 7^e art

KAROL BEFFA

Le grand public connaît avant tout Bernard Herrmann pour avoir signé la musique des chefs-d'œuvre de Hitchcock, mais ce n'est pas, loin s'en faut, la seule réalisation de ce compositeur touche-à-tout, comme le rappelle Karol Beffa qui fait paraître sa biographie aux éditions Actes Sud (*Bernard Herrmann*, 2024, 176 p.).

L'auteur a bien voulu nous confier plusieurs extraits de cet ouvrage, dans lesquels il revient sur la collaboration de Bernard Herrmann avec Orson Welles, qui signa le début de sa carrière pour le cinéma, puis sur son travail à quatre mains avec le Maître du *suspense* lors de la réalisation de *Psychose*.

COMMENTAIRE

Citizen Kane

Orson Welles. La rencontre de Herrmann avec ce jeune prodige des médias a lieu en 1938. Welles dirige la série de dramatiques radiodiffusées intitulée *The Mercury Theater on the Air* qu'il vient de créer, et c'est Benny qui est engagé pour en faire les illustrations musicales. Welles n'a que 23 ans mais impressionne déjà par son génie multiforme. Benny et lui sont deux fortes personnalités mais, chacun reconnaissant les talents de l'autre, loin de s'affronter, ils maintiendront des relations toujours courtoises au cours de leur collaboration, offrant un démenti aux prédictions pessimistes du producteur de la série, John Houseman, qui redoutait la confrontation de ces deux tempéraments explosifs.

L'un des épisodes de la série est resté à jamais dans les mémoires : l'adaptation du roman de science-fiction de H. G. Wells *La Guerre des mondes*. Le réalisme de sa diffusion – programmée la veille d'Halloween – avec la voix d'Orson Welles commentant l'invasion de l'Amérique par des extraterrestres dans l'habillage musical dramatique signé Herrmann fit souffler un vent de panique dans la population, quantité de citoyens affolés venant embouteiller les autoroutes ou allant chercher refuge dans les gares et les lieux de culte. L'éffroi

fut général, au point que le studio de CBS fut envahi par la police et les journalistes.

Du jour au lendemain, c'est la célébrité pour les deux fauteurs de troubles, et cette notoriété soudaine va leur valoir des retombées positives. Ils attirent de nouveaux *sponsors*, dont les fameuses soupes Campbell, leur auditoire s'élargit et leurs émissions sont de plus en plus écoutées. Leur adaptation du conte de Noël de Dickens *A Christmas Carol* – qui, dans un tout autre registre, enchante cette fois les foyers – est un nouveau succès.

Bientôt, Welles est contacté par l'un des studios de Hollywood, la RKO, pour écrire et réaliser un film. Pour lui, il n'y a pas d'hésitation, c'est Herrmann qui en fera la musique. Benny et Lucille [Fletcher], récemment mariés, partent alors s'installer à Los Angeles. Le compositeur n'a jamais travaillé pour le cinéma. Ses sentiments sont partagés. D'un côté, il est excité à l'idée de faire bientôt partie de la prestigieuse famille des compositeurs de musiques de films qui compte des musiciens qu'il admire, tels Serge Prokofiev, William Walton, Alan Rawsthorne ou encore Karol Rathaus. D'un autre, il craint l'ambiance des studios hollywoodiens et les contraintes qui leur sont associées, avec le harcèlement de producteurs à la recherche de toujours plus

d'efficacité et en un temps de plus en plus réduit pour des impératifs économiques. Mais Welles est rassurant : Herrmann aura les coudées franches et disposera même de trois mois pour composer¹.

Welles a quartier libre pour son premier film. Il pense d'abord tirer l'intrigue d'un roman et songe à *Heart of Darkness* de Conrad – projet abandonné car jugé trop onéreux par la production. Puis il envisage l'adaptation d'un *polar*, *The Smiler with a Knife*, de Nicholas Blake, pseudonyme du grand poète britannique Cecil Day-Lewis. Finalement, c'est un véritable défi qu'il se lance, de concert avec Houseman, le producteur qui les avait fait travailler ensemble, Herrmann et lui, à CBS. Ils décident d'écrire un scénario original inspiré de la vie du magnat de la presse William Randolph Hearst. Ce sera *Citizen Kane*, qui raconte l'enfance et l'ascension de Charles Foster Kane, qu'interprétera Welles lui-même².

Herrmann commence à composer sa partition avant même la fin du tournage. Pour *Citizen Kane*, il a déjà une idée précise de ce que peut apporter la musique à un film. Et cette conception, il la maintiendra tout au long de sa carrière cinématographique. Il déplore en effet qu'au cinéma on se prive trop souvent des potentialités qu'offrent des virgules musicales de quelques secondes pour assurer les transitions entre les scènes, et ce sous prétexte que la vision des images suffirait à les assurer. L'usage est tout autre dans les fictions radiophoniques : là, c'est grâce à l'ouïe seule que l'on peut, en faisant entendre quelques sons, passer d'un épisode à un autre. Aussi, peut-être influencé par sa longue habitude de la radio, Herrmann n'hésitera pas dans ses compositions pour l'image à avoir recours, à côté de longs développements symphoniques, à de brèves ponctuations sonores qu'il confie parfois à un très petit nombre d'instruments.

Racontée selon une structure complexe de *flashes-back* et de *flashes-forward* pour lesquels Herrmann imagine des chevilles instrumentales diverses, l'histoire de *Citizen Kane* est servie par une musique qui s'inscrit globalement dans le postromantisme mais puise à des sources variées. Ainsi, pour suggérer la détérioration progressive

des rapports entre Kane et sa première épouse, Herrmann compose une série de variations sur un même thème, de plus en plus désenchantées. Le mystérieux motif récurrent de « Rosebud » est lui aussi décliné sous plusieurs formes, entendu pour la première fois comme un prélude lent et sombre privilégiant les vents dans un registre grave, et la dernière en une grande apothéose orchestrale lorsque, enfin, apparaît le nom de la luge que les flammes consomment. En somme, le compositeur a réussi à créer une mosaïque de styles s'organisant en un ensemble parfaitement soudé, depuis *ragtimes* et chansons de *music-hall* jusqu'à un pastiche orientalisant très fin-de-siècle, *alla Saint-Saëns* ou Massenet, lors de la scène où la seconde épouse de Kane est censée chanter l'opéra *Salammbo*³.

Le coup d'essai de Welles et de Herrmann est un coup de maître. La première de *Citizen Kane* est un triomphe. Évoquant ses souvenirs du tournage, Herrmann rapporte le sentiment qu'il avait eu d'assister à la création d'une œuvre totale et de contribuer à son élaboration, car, poursuit-il, « lorsqu'un film est bien fait, la musique a pour fonction de lier toutes ses parties afin qu'il soit cohérent du début à la fin ». Welles, quant à lui, rendra hommage à son compositeur en déclarant que sa musique est responsable pour moitié du succès de *Citizen Kane*⁴. (...)

Jane Eyre

À peine deux ans plus tard démarre l'étroite collaboration de presque vingt ans que Herrmann entretiendra avec la Twentieth Century Fox à Hollywood. Il y rencontre le directeur musical Alfred Newman, nommé en 1940 et qui le soutiendra pendant toutes ces années. Cependant, c'est grâce à Orson Welles et au producteur David O. Selznick que la Fox fait appel à Herrmann pour composer la musique du film *Jane Eyre*, adapté du roman de Charlotte Brontë

3. Dans une *interview* au *New York Times* en 1941, il disait avoir dans *Citizen Kane* « évité autant que possible la sonorité du grand orchestre symphonique » car, grâce à une prise de son adéquate, un simple solo de flûte basse, une pulsation de grosse caisse ou des interventions de cors bouchés peuvent être plus efficaces qu'une cinquantaine de musiciens réunis. « À part les scènes d'opéra et de ballet et une partie de la séquence finale, la majorité des épisodes ont été orchestrés pour des formations instrumentales inédites. »

4. Interrogé en 1972 sur ses débuts cinématographiques, Herrmann déclare, non sans ironie : « J'ai eu beaucoup de chance de commencer ma carrière par *Citizen Kane* (...) et je n'ai fait que dévaler la pente depuis! »

1. Les compositeurs de musiques de films n'ont souvent que deux ou trois semaines pour écrire leur partition.

2. À la sortie du film, Hearst, qui s'est bien entendu reconnu, interdira toute allusion à celui-ci dans ses journaux.

par le réalisateur anglais Robert Stevenson, qui a aussi participé à l'écriture du scénario avec John Houseman et Aldous Huxley.

Welles tient le rôle du sombre et énigmatique Edward Rochester, dont tombe amoureuse Jane Eyre, jouée par Joan Fontaine. La mise en scène de Stevenson, imprégnée de romantisme gothique, ne pouvait que plaire à un Benny toujours amateur de macabre et de baroque.

Avec *Jane Eyre*, le compositeur signe l'une de ses partitions de musique de film les plus longues. Elle ne compte pas parmi ses plus prisées et a même été parfois critiquée, au prétexte qu'elle se complairait dans un style trop ouvertement romantique et que l'orchestre y serait utilisé de façon très conventionnelle.

Toutefois, si le romantisme est bien là, il s'exprime selon une palette de sentiments très large, allant d'un lyrisme débordant à des accents où le mystérieux le dispute au lugubre⁵. Les thèmes associés aux personnages principaux sont particulièrement évocateurs⁶. Quant à l'orchestration, contrairement à ce qu'en disent ses détracteurs, *Jane Eyre* nous montre le compositeur à son meilleur : bois et cuivres étouffés dans les graves, un piccolo strident dans l'extrême aigu, et une écriture des cordes souvent polyphonique, parfois troublée d'étranges trémolos donnant une impression des plus glauques.

Lorsque Herrmann use de forces instrumentales réduites, il atteint à une transparence délicate, authentiquement chambriste. La musique fluctue du *pianissimo* au *mezzo forte* : c'est qu'une grande partie des scènes du film a lieu de nuit, et dans cette solitude où l'attention n'est sollicitée ni par la vue ni par le toucher, le plus infime des bruissements prend une importance singulière pour une oreille aux aguets. On trouve par ailleurs dans cette partition qui date du début des années 1940 les éléments qui vont être la signature de Herrmann dans les années à venir : une atmosphère gothique, l'héritage de la littérature anglaise, l'épaisseur psychologique et la complexité des protagonistes.

Enthousiasmé par le résultat, Alfred Newman propose au compositeur de lui confier la musique du prochain film de la Fox : *Laura*,

d'Otto Preminger. Mais, étonnamment, Herrmann décline l'offre, et c'est finalement David Raksin qui le remplacera. Ce refus le poursuivra longtemps. Alfred Hitchcock, au cours de sa longue collaboration avec Herrmann, s'amusa à lui demander « une bande-son à la *Laura* ». À quoi le compositeur répondait : « Si tu veux de la camelote, fais donc appel à Raksin... » (...)

Psychose

L'année 1960 voit la création de la plus célèbre bande-son de l'histoire du cinéma. Entièrement composée par Herrmann, sans musique additionnelle, elle est aujourd'hui connue dans le monde entier. « Un tiers de l'effet produit par *Psychose* est dû à sa musique », affirmait Hitchcock lui-même, pour qui la valeur du film était étroitement liée à la tension sonore instaurée tout au long de l'œuvre.

La partition révèle une concision et une économie de moyens que l'on doit à l'utilisation des cordes à l'exclusion de tout autre groupe instrumental. Ce parti pris prenait le contre-pied d'une habitude ressentie jusqu'alors comme allant de soi – l'emploi pour les films d'horreur d'un orchestre symphonique au complet faisant la part belle à tout un attirail d'effets convenus dont, selon le compositeur Fred Steiner, les musiciens hollywoodiens usaient et abusaient : roulements de cymbales suspendues, timbales pulsant tels des battements de cœur, cors bouchés lancinants, clarinettes stridentes, trombones menaçants...

Le défi était d'autant plus audacieux qu'à tort ou à raison, on associe généralement les cordes au romantisme, et plus encore lorsqu'il s'agit de musique de film. C'est volontairement que Herrmann s'est privé de toute parure orchestrale. Il voulait pour *Psychose* – un film où Hitchcock était revenu au noir et blanc – une partition qui soit elle-même « en noir et blanc » et colle à cet univers à la Edgar Poe : imagerie gothique, dédoublement des personnalités, terreur claustrophobique, descente dans un *maelstrom* existentiel...

Parallèlement à un paysage hitchcockien scandé par des lignes horizontales et verticales contrastantes – lamelles des stores dans la scène d'ouverture et marches d'escalier *versus* colonnes jumelles, pylônes télégraphiques, barreaux de cellule, sans parler du quadrillage de la salle de

5. Certains exégètes assurent qu'en cela *Jane Eyre* préfigure *Psychose*.

6. Comme l'a montré Steven C. Smith, le thème de *Jane Eyre* trouve son origine dans *Rebecca*, une page écrite pour la radio en 1938.

douche –, Herrmann a créé un cauchemar géométrique sonore fait d'épisodes musicaux pulsés, hachés, télescopés, les cordes étant utilisées avec des modes de jeu extrêmement variés et un vaste éventail dynamique.

Quant à la fameuse scène de la douche, elle est devenue scène d'anthologie grâce à la bande-son terrifiante conçue par Herrmann⁷, qui a eu l'idée de n'utiliser les cordes que dans l'aigu, assénant sans relâche un accord à la densité harmonique croissante – les entailles auditives ainsi produites insistant à la fois sur les coups de poignard du tueur (Anthony Perkins) et sur les cris suraigus de la victime (Janet Leigh).

Une anecdote – racontée par la troisième épouse du compositeur, Norma Shepherd – illustre

7. Hitchcock avait imaginé la scène sans aucune musique et, pour convaincre le réalisateur, Herrmann dut lui projeter la séquence d'abord sans bande-son puis avec.

de façon comique la célébrité mondiale qu'a connue *Psychose*. Lors des vacances en Italie de Benny et Norma durant l'été 1973, le chauffeur de leur voiture, pointant du doigt un cinéma alors qu'ils traversaient la ville de Lucques, s'exclama : « En ce moment tout le monde va au cinéma voir *Pisco*. » Herrmann ayant rectifié : « Non, *Psycho* », le chauffeur insista : « *Pisco*. » Et, quand Norma lui eut dit que son mari connaissait tout de ce « *Pisco* » pour en avoir écrit la musique, le chauffeur eut cette réflexion : « Ces Américains qui croient tout savoir, ils ne savent rien... »

KAROL BEFFA

Ancien élève de l'ENS. Agrégé de l'Université et docteur en musicologie. Maître de conférences à l'ENS. Compositeur et pianiste. Derniers disques parus (chez Klarthe) : *Talisman* (2020) ; *Media Vita* (2022) ; *Galerie des glaces* (2023).

Chaque jour j'entends moins ce que c'est que la vie

Chaque jour j'entends moins ce que c'est que la vie ; et je suis prêt à me jeter sur la terre pour lui demander son secret. Tout le monde a-t-il ce sentiment et le cache-t-il comme je le cache ? Tout le monde joue-t-il son rôle, et se fait-il commun et inconséquent de peur de paraître fou ? Ou y a-t-il vraiment des gens à qui la vie telle qu'elle est convienne, et à qui il paraisse tout simple de naître, de voir mourir autour d'eux, de sentir la main invisible qui s'appesantit sur eux, sillonne leurs traits et affaiblit leurs organes, enfin de mourir eux-mêmes ? Je suis comme ces pédants qui répètent le Om mystérieux. Il n'y a pas de parole dans aucune langue qui puisse exprimer les questions que je voudrais adresser à cet inconnu muet que je sens, et qui se tait.

Benjamin CONSTANT, lettre à Prosper de Barante, avril 1808, citée par Charles Du Bos in *Approximations*, série II (1927), Fayard, 1965, p. 378.

Quatre épées qui ne rouillent pas

CHRISTOPHE MERCIER

ALEXANDRE DUMAS, *Le Vicomte de Bragelonne*
(édition établie par J.-Y. Tadié, Gallimard,
« Bibliothèque de la Pléiade », 2023, 2 070 pages).

La revanche des mousquetaires

Enfin le plus grand roman français, la trilogie des Mousquetaires, est complet en Pléiade, où *Le Vicomte de Bragelonne* rejoint *Les Trois Mousquetaires* et *Vingt Ans après*, qui y avaient paru en 1960, sous l'égide du regretté Gilbert Sigaux, père de Sotha, la muse de Romain Bouteille, et auteur de l'insurpassé *Graphique de Boscop*.

Il aura donc fallu longtemps attendre pour pouvoir lire sur papier bible le chef-d'œuvre de Dumas. Sans doute sa dimension effrayait-elle les éditeurs, sans compter le fait que Dumas, dans les années soixante, traversait son purgatoire, et était considéré comme un « romancier populaire », tout juste bon pour les rééditions en Marabout, avec leurs couvertures délicieusement kitsch, dignes des fameux « Fayard à 65 centimes », dans lesquelles toute une génération de lecteurs (la mienne) l'a découvert.

Bragelonne, soyons honnêtes, avait cependant eu les honneurs du Livre de poche classique (grâce à Bernard de Fallois), en quatre volumes triples assortis d'une préface de Paul Morand (c'est Nimier qui avait préfacé *Les Trois Mousquetaires* et Jacques Perret *Vingt Ans après*, tandis que Jacques Laurent avait dû se « contenter » du *Comte de Monte-Cristo*. Heureuse époque, où les véritables écrivains pullulaient). Mais, malgré les efforts de ses supporters (tous gens dits « de droite »), Dumas était toujours scandaleusement absent du Lagarde et Michard – ce qui horripilait Jacques Laurent, qui y voyait confirmation qu'un écrivain a besoin du soutien de l'Université, et que l'Université se méfie de la véritable littérature, à plus forte raison quand elle a du succès dans le grand public, ce qui a toujours été le cas de Dumas.

Heureusement, Claude Schopp vint : universitaire de formation, il aimait cependant Dumas, sans fausse honte, et ses travaux inlassables, ses multiples rééditions, ses notes minutieuses ont fait que Dumas, enfin, est entré au Panthéon au sens figuré (celui des grands écrivains) comme au sens propre : il a été panthéonisé en 2002, ce qui aurait été impensable dix ans avant les travaux de Schopp.

Cette panthéonisation m'a choqué (et continue de me choquer : c'était ravalier Dumas au niveau d'un vulgaire Malraux), mais elle m'a valu d'être emmené par Schopp, à qui j'en faisais le reproche, à Villers-Cotterêts juste avant le transfert de la dépouille, et de voir avec lui les véritables lieux de Dumas, où il serait toujours mieux que dans les caveaux sinistres et froids où Mitterrand a été filmé semant des roses rouges.

Si *Bragelonne* est aujourd'hui en Pléiade, c'est en partie grâce à Schopp (dont je comprends mal que l'édition ne lui ait pas été confiée). Mais l'essentiel est qu'il y soit, d'autant que l'édition de Jean-Yves Tadié est sérieuse, sans intellectualisme tapageur, et due à un spécialiste de Proust, ce qui nous ramène au *Vicomte*, et à une citation (apocryphe ? Je n'en ai pas retrouvé de trace dans les 21 volumes de sa correspondance) selon laquelle, à Léon Daudet qui lui aurait dit qu'*À la recherche du temps perdu* était « très *Vingt Ans après* », Proust aurait répondu qu'il aurait préféré qu'elle fût « très *Bragelonne* », mais qu'il en était loin. Car, si Dumas a été un temps méprisé par les pédants, il a toujours conservé l'admiration des véritables lecteurs.

Un pour tous ?

Le Vicomte de Bragelonne (le titre, déjà, et le choix du nom de famille et de ses sonorités sont très proustiens) est un roman-monstre. Non seulement par ses dimensions, mais du fait qu'il contient plusieurs romans, qui ne se « rejoignent » pas : on n'y voit jamais les quatre mousquetaires réunis. La première partie (en gros le premier volume du vieux Livre de poche) est le roman d'Athos, dans lequel d'Artagnan et lui se rendent en Angleterre pour préparer la restauration de Charles II, dont ils ont tenté, à quatre, de sauver le père dans *Vingt Ans après*. C'est du Dumas classique – humour, amitié et coups de main –, qui

aboutit à l'enlèvement cocasse du général Monck. L'auteur retrouve avec nostalgie deux de ses héros, se fait la main pour démarrer le grand œuvre, et fait du Dumas. C'est le prologue.

Puis *exit* Athos, qui, retourné au château de La Fère, se contentera dès lors d'assister en spectateur sage et lointain aux élucubrations de ses amis, qui ne sont plus de son âge. Il est vieux, il a acquis la sagesse, et il s'inquiète pour son fils Raoul (qui n'a pour lui que son âge et son nom : c'est un jeune niais romantique, très bien réimaginé par Thomas Howell dans *Le Retour des mousquetaires* de Richard Lester). Le monde de la chevalerie est terminé, et Athos n'a pas sa place dans le monde de l'intrigue, qui lui succède, et où Aramis se sent comme un poisson dans l'eau.

Le temps des intrigues

La deuxième partie du roman (en gros le tome II du Livre de poche) se passe en mari-vaudages, tandis que Louis XIV drague Louise de La Vallière, la petite amoureuse de Raoul de Bragelonne, et que des intrigues se nouent autour du surintendant Fouquet. C'est ce qui a permis à Morand, dans sa préface, de parler de «la délicieuse jeune cour de Fontainebleau». On revoit Porthos, qui se fait faire une tenue de cour par un jeune tailleur, dont d'Artagnan lui dit qu'il s'appelle Poquelin, ou Molière, et que lui surnomme Coquelin de Volière, avant de décider de l'appeler Coquenard, du nom de l'ancien mari procureur de sa défunte femme. Ceci grâce à un moyen mnémotechnique infaillible : «Je change "Coque" en "Poque", "Nard" en "Lin", et j'arrive à "Poquelin.»

Dumas fait des digressions qui n'en sont pas (car elles font ressortir le tragique de la fin du livre). On s'amuse, c'est léger, le romancier prend son temps avant d'affronter la seconde partie de son livre (les tomes III et IV du Livre de poche) : la chute de Fouquet et l'histoire du Masque de fer, un frère jumeau de Louis XIV retrouvé par Aramis, qui veut le substituer au roi et gouverner à travers lui. Cette partie de *Bragelonne* a été admirablement adaptée par Allan Dwan dans son film de 1929 *The Iron Mask*, lequel offrit son dernier grand rôle à Douglas Fairbanks.

Aramis intrigue, et entraîne dans son bref triomphe puis dans son inévitable chute Porthos, qui n'y comprend rien, qui croit servir le roi et qui vise un titre de noblesse. Las! Fouquet,

ce grand naïf, pour qui Dumas (et Paul Morand) ont beaucoup de tendresse, refuse de commettre un crime de lèse-majesté alors que le roi séjourne dans son château de Vaux-le-Vicomte. Il apprend à d'Artagnan la forfaiture d'Aramis, et va libérer le roi enfermé à la Bastille. Dès lors, le jumeau devra porter un masque de fer, Louis XIV fait arrêter Fouquet par d'Artagnan, et Aramis et Porthos sont en fuite. En chemin, ils s'arrêtent au château de La Fère pour dire adieu à Athos, ce qui donne lieu à une scène sublime, Athos reprochant à Aramis d'avoir entraîné Porthos et regardant ses deux compagnons disparaître dans la nuit, poursuivis par d'Artagnan, loyal serviteur du roi.

Au temps disparu

La fin du livre est trop connue pour y revenir : c'est la fuite par la grotte de Locmaria et la mort de Porthos, qui faisait pleurer Dumas et qui a fait que Jacques Laurent, qui ne voulait pas voir mourir ses amis, a refusé pendant des années de lire *Bragelonne*. Lors de chacun de nos dîners chez Lipp, je lui proposais d'aller lui acheter à La Hune l'édition de Claude Schopp parue dans la collection «Bouquins». Le jour où il a accepté, j'ai compris qu'il était certain de parvenir à se suicider, et, lors de notre dernière rencontre, il m'a remercié de lui avoir procuré cet ultime plaisir de lecture. Il trouvait *Bragelonne* sublime.

Le Vicomte de Bragelonne est le roman du temps qui passe, du temps qui a passé, le roman le plus proustien de Dumas – c'est pourquoi je tiens pour réelle la réflexion de Proust à Daudet. Au départ, les mousquetaires Athos et d'Artagnan sont toujours ce qu'ils ont été, en plus vieux. Et Dumas prend plaisir à revenir sur une nouvelle aventure chevaleresque. Mais il sait que les autres n'ont pas changé non plus, que Porthos est toujours aussi naïf et aussi vaniteux (ce qui le perdra) et Aramis aussi tortueux et ambitieux, ce pour quoi il est mon préféré, parce qu'il a plus de mal à aimer ses amis et que chaque démonstration d'amitié est arrachée à son ambition, alors que Jacques avait pour préféré Porthos.

Nos divergences ont conduit à bien des discussions arrosées. Nous étions d'accord sur Athos, sage et ennuyeux, et sur d'Artagnan, qui a un côté «service-service», et n'est pas très attachant. Jacques était frappé par la capacité de Dumas

à écrire en quelques années sur la jeunesse de ses héros alors qu'il avait lui-même atteint l'âge mûr, sur leur âge mûr qui était aussi le sien lorsqu'il a écrit *Vingt Ans après*, et sur leur vieillesse alors que lui en était encore loin. Et on dira que Dumas n'est pas un psychologue...

Je m'aperçois que j'ai beaucoup parlé de Jacques Laurent : quelle plus belle occasion, pour

le ressusciter, que la publication en Pléiade de *Bragelonne* ?

CHRISTOPHE MERCIER

Ancien élève de l'École normale supérieure. Agrégé des lettres. Critique littéraire au *Figaro* et aux *Lettres françaises*. Dernier ouvrage paru : *Longtemps est arrivé* (Bartillat, 2019).

Les mémoires d'outre-tombe de Paul Morand

STÉPHANE GUÉGAN

PAUL MORAND, *Journal de guerre*, t. I : *Londres-Paris-Vichy (1939-1943)* ; t. II : *Roumanie, France, Suisse (1943-1945)* (éditions établies, présentées et annotées par B. Vergez-Chaignon, Gallimard, « Les Cahiers de la NRF », 2020 & 2023, 1 040 & 1 056 p.).

Malgré l'immense effort éditorial qu'il a exigé, le second tome du *Journal de guerre* de Paul Morand n'aura pas été long à paraître, puisque mille pages viennent de s'ajouter aux mille premières, parues en 2020. C'est peu de dire que le tout est exceptionnel à plus d'un titre : aucune histoire de Vichy, aucun biographe du diariste ne pourra en faire désormais l'économie.

Morand fut le premier à vouloir tirer une « chronique » des notes, correspondances et carnets qu'il finirait par déposer à la Bibliothèque nationale en 1972, la consigne étant de n'ouvrir cette malle et de ne l'exploiter que trente ans plus tard. S'il ne met pas à exécution le projet de publier un livre dans les premiers mois qui suivent la défaite traumatisante de juin 1940, comme beaucoup le font alors afin de justifier leurs choix, la raison est double : il évalue mal la portée de ce qu'il a consigné et refuse d'accommoder l'écume du quotidien :

Je me rends compte que les notes que je prends au jour le jour n'ont aucune valeur humaine, littéraire.

(...) *Faute de temps et par paresse, je donne ici le minimum. Le retravailler un jour ? Rien n'est ennuyeux que l'appât des mémoires*¹.

Cette pensée amère lui vient au lendemain du Vel d'Hiv, qui ne lui inspire pas, on y reviendra, la moindre compassion. Du moins n'en formule-t-il aucune. Le *Journal* de Morand s'encombre peu de sentiments, pas plus envers les Juifs persécutés qu'au sujet des inquiétudes, angoisses et souffrances autres que les siennes. C'est là sa limite ; c'est là aussi son immense intérêt : le ton est brutal, la sincérité entière, sauf quand le doute, rarement, saisit l'écrivain sur les motifs de son action politique.

Exempte de tout toilettage, cette archive enfin offerte aux lecteurs n'est pas faite pour réhabiliter l'une des plus hautes figures, l'une des plus controversées aussi, de la littérature française. Autrement dit, nous voilà, une fois de plus, confrontés au conflit des deux « moi », comme l'eût dit Marcel Proust, un des rares hommes que le vieux Morand avouait avoir admiré jusqu'au bout. Pierre Laval était aussi du nombre.

Quant aux Juifs...

Au seuil du premier tome, Bénédicte Vergez-Chaignon, son editrice, parlait d'« un document pour l'histoire ». Du trésor mémoriel que Morand avait transmis de son propre chef, un pan entier des « années sombres » revenait à la lumière : « C'est ainsi que dormaient depuis plus de soixante-dix ans, dans des boîtes, les notes prises sans filtre et sans censure par un témoin privilégié des réalités de la collaboration d'État et

1. 19 juillet 1942. Voir P. MORAND, *Journal de guerre. Londres-Paris-Vichy (1939-1943)*, édition établie, présentée et annotée par B. Vergez-Chaignon, Gallimard, « Les Cahiers de la NRF », 2020, p. 447. Référencé désormais comme tome I.

de la participation française à la mise en œuvre de la Solution finale²», résumait l'historienne.

Certes, Morand n'y dissimule rien de son antisémitisme à l'égard d'une entité qu'il juge transnationale et, point décisif, se fait le greffier des rumeurs qui, à l'été 1942, commencent à circuler sur le sort des Juifs d'Europe centrale, envoyés dans les camps de concentration et d'extermination. Mais les miroitements propres au *Journal* lui permettent aussi de s'interroger sur ses positions idéologiques et, en particulier, sa judéophobie, dont il enregistre la continuité et les exceptions avec une égale franchise. L'aide qu'il a apportée à certains Juifs de son entourage, d'Irène Némirovsky à Julien Cain, est dûment notée³.

Il est surtout frappant de le voir souvent revenir au Giraudoux des *Pleins pouvoirs* (juillet 1939), qui parle de «politique raciale» sans nier «les apports étrangers», et les durs de l'épuration, tel Louis Darquier de Pellepoix, qui prend la tête du commissariat aux Affaires juives en mai 1942. C'est ce dernier qui dira à Morand, dès le 27 juin, que «les Allemands veulent commencer, sans attendre la fin de la guerre, les transports de Juifs en Pologne. Ils projettent avant le 15 juillet vingt mille arrestations en zone occupée et dix mille en zone libre. Et chargent Bousquet de l'opération⁴».

Succédant au premier convoi parti de Drancy vers Auschwitz, le 27 mars 1942, la rafle dite du Vel d'Hiv se prépare. Si l'écrivain n'est pas informé de la réalité monstrueuse de la Solution finale, il confirme que la barbarie exterminatrice en cours atteint alors les fonctionnaires de Vichy par toutes sortes de canaux (ce qui poussera certains à la démission ou à l'éloignement).

Au-delà de la lettre du président du Consistoire central israélite de France, alertant Laval du sort inhumain réservé aux «milliers d'Israélites (...) d'Europe orientale» voués à être massacrés «après d'atroces souffrances, à la suite des mauvais traitements subis» – lettre que Morand signale⁵ –,

2. *Ibid.*, p. 9.

3. 6 décembre 1943, *Journal de guerre. Roumanie-France-Suisse (1943-1945)*, édition établie, présentée et annotée par B. Vergez-Chaignon, Gallimard, «Les Cahiers de la NRF», 2023, p. 93-94. Référencé désormais comme tome II. Morand cite aussi René Gutmann, Robert Debré, Emmanuel Berl et Benjamin Crémieux, l'un des grands critiques de *La NRF* d'avant-guerre.

4. 27 juin 1942, *Journal de guerre*, t. I, *op. cit.*, p. 416.

5. 31 août 1942, *ibid.*, p. 499. Morand dit la lettre «d'une violence inouïe». Il y a lieu de penser qu'il caractérise son contenu, effrayant, et non la façon dont Jacques Helbronner s'adresse à Laval.

son *Journal* documente le mélange de cynisme administratif et de soumission aux demandes des séides d'Eichmann.

Le 23 juillet 1942, une semaine après le Vel d'Hiv, on lit : «L'opinion est choquée des mesures contre les Juifs. Mais ceux-ci une fois partis, personne n'y pensera plus⁶.» Le 23 octobre, au sujet de la situation polonaise, Morand note un «bruit» qui court : «Quant aux Juifs, il n'en reste presque plus. On dit à Vichy couramment qu'ils ont été gazés dans leurs baraquements.»

Cet «on-dit» est l'expression lexicale, entre information tronquée, indifférence et incrédulité sincère ou feinte, d'un régime déjà emporté vers son délitement accéléré. Avec son sens du reportage incisif, Morand aura fixé, d'ailleurs, l'espèce d'asthénie qui s'empara de Vichy à la veille de sa chute pathétique. Comment l'écrivain diplomate en était-il arrivé là ?

Conquérir Vichy

Le 15 août 1939, Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères en place, nommait Morand, un Munochois convaincu comme lui, chef de la mission française de guerre économique et l'expédition en Angleterre. Nul n'ignorait que Londres lui était une seconde patrie et que la meilleure société l'avait adopté.

Pacifiste forcené, Morand ne cache rien de ses sentiments après septembre et le début de la «Drôle de guerre». Dès la chute de Reynaud et son remplacement par Pétain, il n'hésite pas à fronder sa hiérarchie et à quitter la capitale anglaise. Il a rédigé au préalable, sans ordre, un rapport accablant sur ses collègues, dont il croit pouvoir exploiter le gaullisme à Vichy. Il y est reçu avec humeur, le 18 août 1940, par Paul Baudouin, son ministre de tutelle, qui le démissionne. Radié des effectifs de l'ex-Quai d'Orsay, Morand va devoir ronger son frein jusqu'au retour de Laval au pouvoir. Leur éclipse commune, et quasi parallèle, prendra fin au printemps 1942.

Les deux hommes partagent aussi de ne pas se conforter entièrement au programme idéologique de Pétain. C'est rétrospectivement qu'il parlera de sa foi maurassienne. Sur le moment, elle n'éclate

6. 23 juillet 1942, *ibid.*, p. 453. Une ambiguïté persiste ici, bien qu'elle note rien au caractère odieux du texte : Morand parle-t-il en son nom ou rapporte-t-il les propos de Darquier de Pellepoix auquel se réfèrent les deux phrases précédentes ? Seul un retour à la ligne, non un saut de ligne, rompt le paragraphe.

pas dans ce qu'il publie. Ajouté à son légalisme, le fait que Pétain ait reçu les pleins pouvoirs des mains de l'Assemblée nationale de la III^e République fut plus déterminant que le soutien au nouvel ordre moral. On connaît bien la lettre qu'il adresse à son ami Pierre Brisson, le patron du *Figaro*, le 23 octobre 1941, qui dit beaucoup : « Tu connais ma position; elle n'a jamais varié depuis dix ans : je n'ai jamais cru aux Russes, ni à Gamelin, ni à Mandel (je le lui ai souvent dit, ayant de l'amitié pour lui). » Il concluait en sympathisant des accords de Munich : « Il ne faut tout de même pas perdre *deux fois* la même guerre. » Comme l'écrit Bénédicte Vergez-Chaignon, Morand se tient alors à la lisière de la collaboration.

Bien qu'il croise à Paris Jean Fontenoy, Abel Bonnard, Bernard Faÿ et certains agents essentiels de la propagande allemande, Otto Abetz comme Gerhard Heller, il s'abstient de donner trop de gages aux partisans de l'Europe nouvelle, et refuse de participer au voyage des écrivains d'octobre 1941. Drieu, que Morand a beaucoup vu sous l'Occupation chez leurs amies communes, le persuade toutefois de participer à la relance de *La Nouvelle Revue française*. Plus compromettante eût été la prépublication de *L'Homme pressé* dans *La Gerbe* d'Alphonse de Châteaubriant si le roman, commercialisé par Gallimard en septembre 1941, avait été lui-même une preuve d'engagement du côté de la collaboration la plus ferme.

Le dernier article qu'il ait donné au *Figaro* (désormais suspect aux yeux d'Abetz), « L'écrivain et l'événement », souligne leur lutte déséquilibrée : la plume de la fiction sera toujours vaincue par les hasards de l'histoire. Étrange prophétie, étonnante coïncidence : le texte paraît le 22 juin 1942, le jour qu'a choisi Laval, redevenu président du Conseil deux mois plus tôt, pour proclamer vouloir « la victoire de l'Allemagne », seul salut de l'Europe contre le bolchevisme.

Morand s'est remis au service de l'État depuis le 6 mai. Nommé auprès de Laval, l'écrivain se voit bientôt rattacher à plusieurs commissions, celles qui contrôlent notamment la censure cinématographique et le papier d'édition, où siège la future Marguerite Duras. Un an plus tard, tandis que la Wehrmacht est tenue en échec sur le front russe, la situation d'impopularité et d'impuissance du gouvernement est telle que même Laval pousse Morand à s'éloigner. Ce sera Bucarest.

L'exil en deux étapes

S'ouvre le second tome du *Journal de guerre*. La Roumanie où il est nommé ambassadeur en août 1943, avec le titre de ministre plénipotentiaire, est le pays de son épouse, la princesse Hélène Soutzo.

Durant les quelques mois où il restera en poste – affectation largement entrecoupée de séjours parisiens et de retrouvailles avec sa maîtresse May de Brissac –, Morand combine ouvertement les intérêts matériels de son ménage et la mission qui est la sienne. Le lecteur peine souvent à comprendre sa façon de la mener, et à trancher entre ce qui lui sera reproché et les justifications qu'il rédigera plus tard.

On le sent, au début, moins inquiet que soucieux de concilier les attentes de ses maîtres et les diverses formes de résistance qu'il affronte. Car le personnel de la légation, le nouvel ambassadeur en a été prévenu, est largement gaulliste, et la population même plutôt « francophile », manière de dire son hostilité à Vichy. Il est vrai que le pays, sous la férule du maréchal Antonescu, appartient aux forces de l'Axe et qu'il est menacé de l'entrée imminente des troupes russes sur son territoire. La page qu'il consacre à Odessa, aux confins de l'Ukraine actuelle, sous contrôle nazi alors, est belle de toute la noirceur et de la détresse humaine qu'elle prend en charge.

À l'affût du moindre événement capable de le rasséréner, il commente dès son arrivée la situation italienne. Loin de l'abattre, le débarquement allié qui vient de débiter lui paraît augurer, en raison de la riposte allemande à la déconfiture mussolinienne, un regain d'entente entre Laval et Berlin : « En tout cas, il paraît évidemment que les rapports franco-allemands vont entrer dans une nouvelle lune de miel⁷ », écrit-il avec candeur.

Très vite, à chaque menace professée à son encontre, la confiance se fissure. *Les Lettres françaises* d'octobre 1943 désignent à la vindicte Brassillach, Ramon Fernandez et Morand. De même, le Comité de la Libération nationale, depuis Alger, condamne le régime et tous ses serviteurs.

L'exécution de Pucheu, en mars 1944, jette l'effroi au milieu des fonctionnaires de Vichy. Le 11 mai, alors que les Russes ont traversé la frontière, Morand est rappelé en France. Dans le Paris des semaines qui précèdent la Libération,

7. 11 septembre 1943, *Journal de guerre*, t. II, *op. cit.*, p. 36.

les futurs proscrits se rassurent comme ils le peuvent. À la table de May de Brissac, Morand a souvent dîné alors avec Suzanne Tézenas et Drieu, plus menacé que lui.

Condamné par Laval, le double assassinat de Jean Zay et de Mandel, les 20 juin et 7 juillet, précipite, s'il était nécessaire, l'agonie du régime. Rare émotion, sous la plume de Morand : «Mandel, je l'aimais bien. Tellement plus fin, plus racé, plus malin, plus intelligent que les autres⁸.»

Le dernier acte du drame a Berne pour théâtre. La Suisse a retardé autant qu'elle a pu l'arrivée de l'ambassadeur indésirable. Il s'y trouve enfin le 21 juillet. Le 23 août, alors que la Libération de Paris s'achève, il décide de se démettre sans attendre. Le refuge helvétique se mue en terre d'exil. Après une brève apparition sur la liste noire du Comité national des écrivains, la justice française choisit de ne pas l'épurer. Une sanction tombe tout de même, le 14 septembre 1944 : Morand est révoqué, sans pension ni indemnité⁹. La Suisse reste sa terre d'accueil forcé, Montreux avant Vevey...

Lui qui espérait que de Gaulle se prît pour Louis XVIII et pardonnât à l'autre France est renvoyé à ses lectures, sa passion, et à ses écritures. Il

8. 12 juillet 1944, *ibid.*, p. 235.

9. Révocation qui sera annulée par le Conseil d'État en 1953. Edgar Faure le réintègrera dans le corps diplomatique en 1955, et le général de Gaulle, président de la République, acceptera son élection à l'Académie française en 1968.

dévalise par économie la bibliothèque publique de Lausanne. Le tome II du *Journal*, plus encore que le premier, abrite toutes sortes de fulgurances sur la littérature française. Balzac, son dieu, qu'il a relu alors entièrement, lui inspire une idée d'anthologie dont il précise les premiers morceaux choisis et, plus pénétrantes, des comparaisons avec la *Recherche du temps perdu* de Proust ou *Le Roi Lear* de Shakespeare.

Comme le Giono de l'après-guerre, Morand revient aux romantiques, cite Byron en anglais et par cœur, s'abandonne aux délices du *Volupté* de Sainte-Beuve, aussi ciselé, précise-t-il, qu'un dessin d'Ingres. «Bourré de documentation», l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand lui tombe un peu des mains : «Mais, dès que c'est vu, c'est vivant comme du Th. Gautier¹⁰.» En peinture, autre marotte, Manet continue à dominer son musée imaginaire, et cela s'entend : «Les bons livres ne parlent pas, ils disent¹¹.» Cet aphorisme du 28 mars 1944 s'applique parfaitement, dans ses hauts et ses bas, au laconique *Journal de guerre*.

10. 27 septembre 1944, *ibid.*, p. 326.

11. 28 mars 1944, *ibid.*, p. 142.

STÉPHANE GUÉGAN

Historien d'art, critique littéraire, conseiller scientifique auprès de la présidence du musée d'Orsay. Auteur de plusieurs livres sur la peinture et la littérature des XIX^e et XX^e siècles, dont le dernier : *Bonnard* (Hazan, 2023).

Ortega y Gasset, une lumière sur l'Espagne et sur l'Europe

BENOÎT PELLISTRANDI

BÉATRICE FONCK, *José Ortega y Gasset. Penseur de l'Europe* (Les Belles Lettres, «Penseurs de la liberté», 2023, 478 p.).

Professeur émérite de littérature et civilisation espagnoles à l'Institut catholique de Paris,

Béatrice Fonck a consacré sa recherche à l'œuvre de José Ortega y Gasset (1883-1955). Son livre représente à la fois l'aboutissement d'un long travail, le fruit d'un compagnonnage intellectuel, d'autant plus stimulant que l'auteur ne prétend aucunement être un disciple du philosophe espagnol, et la somme que l'on attendait en langue française sur cet auteur essentiel et pourtant si méconnu. On est en droit d'estimer que ce livre constitue un événement.

Huit chapitres – dont un premier qui trace la biographie d'Ortega – suivent une progression chronologique pour mettre au jour le thème dominant des travaux de l'essayiste à mesure que se déroule sous ses yeux l'histoire contemporaine de l'Espagne, de l'Europe et du monde. Cette solide structure permet de redonner à Ortega la cohérence que son propos, dispersé en mille supports

divers – de l'article dans la presse quotidienne au livre pensé, de la revue (*El Espectador*, *Revista de Occidente*) à l'essai, de la conférence universitaire à la méditation philosophique, de la facilité mondaine au discours parlementaire –, possède en dépit de cet éclatement. Mais il fallait la familiarité d'une experte pour reconstituer non pas le système Ortega, mais l'ambition d'une vie consacrée à la réflexion.

Naissance dans un pays mourant

Né dans une famille aisée de la bourgeoisie madrilène, José Ortega y Gasset appartient au monde de la presse et de la politique (son grand-père est le propriétaire du journal *El Imparcial* et son père en assure la direction). Dès sa plus tendre enfance, il baigne dans une culture cosmopolite qui le met très tôt en contact avec la littérature européenne. Ces conditions favorables sont tempérées par la crise espagnole : la fin du XIX^e siècle est dramatique pour cette ancienne puissance impériale que fut l'Espagne. La perte de ses dernières colonies, Cuba et les Philippines, au cours d'une guerre éclair menée par les États-Unis achève de déchirer le voile des illusions qui entretenaient une partie de l'opinion espagnole dans la chimère de la grandeur et de la puissance.

Le jeune Ortega fait ses armes politiques et intellectuelles dans une ambiance délétère. Tandis que se manifestent les talents d'une génération qui appelle au changement – la génération de 1898 avec Miguel de Unamuno –, le pouvoir politique se paralyse dans son incurie quand il ne se lance pas dans une nouvelle aventure coloniale (le Maroc à partir de 1909), avec les drames que l'on connaît.

Un vieux pays meurt, mais quelle nouvelle société émerge ? Ce sera la première question publique qu'Ortega y Gasset formulera, à sa manière, en 1914 avec une conférence qui fera grand bruit : « Vieille et nouvelle politique » et le lancement d'une éphémère Ligue d'éducation politique.

Auparavant, le jeune homme s'est formé en philosophie et a bénéficié d'un programme du gouvernement espagnol pour aller compléter sa formation en Allemagne (à Leipzig et Berlin en 1905-1906, à Marbourg en 1906-1907 puis en 1911). Cette imprégnation dans le monde culturel allemand sera décisive par la suite. Ortega, quoique francophile, estime devoir transmettre à l'Espagne et aux Espagnols ce qu'il sait de la science

allemande. Sans doute tient-on là l'une des raisons pour lesquelles cet immense philosophe est moins connu en France qu'outre-Rhin.

La raison au-dessus de tout

Ortega sera toute sa vie un entrepreneur culturel : il aime lancer des revues et des initiatives qui, si elles ne prospèrent pas toutes¹, marqueront puissamment « l'âge d'argent de la culture espagnole », selon l'heureuse expression de Manuel Tuñón de Lara. Il vit et pense selon les pulsations d'une histoire espagnole marquée par une double originalité : son éloignement apparent de celle de l'Europe, mais aussi sa participation profonde aux thèmes et aux troubles qui sont ceux de la modernité... et donc de l'Europe. L'Espagne à la fois marginale et centrale, l'Europe à la fois modèle et repoussoir.

L'Espagne ne participe pas à la guerre de 1914-1918 mais elle subit, dès 1917, les assauts de la vague révolutionnaire qui culmine en Russie et déborde en Allemagne et en Italie en 1919 et 1920. Avec Miguel Primo de Rivera, elle connaît une première dictature, dans une Europe qui en fait aussi l'expérience en Italie, en Pologne, en Serbie, en Hongrie... En 1931, la chute de la monarchie – qu'Ortega avait appelée de ses vœux dès 1930 dans un de ses plus célèbres textes, « Delenda est monarchia » – et la proclamation de la République inaugurent une période agitée. Ortega, député aux Cortès constituantes, se bat pour introduire de la raison dans le débat politique... en vain. Aussi quittera-t-il l'Espagne au moment où elle s'embrase dans la guerre fratricide.

De 1936 à 1945, c'est l'exil, en France, en Argentine (qu'il connaît depuis 1916), au Portugal. Le retour d'Ortega à Madrid dès 1945 semble une victoire culturelle pour le franquisme. Que le plus grand philosophe national revienne au bercail, dans une Espagne isolée du monde – l'ONU a refusé de l'avoir pour membre fondateur –, semble conforter le régime en place. Mais Ortega y Gasset n'apporte aucune caution. Son agnosticisme revendiqué, sa liberté de parole et de pensée le protègent de ces accommodements indignes. Il meurt en 1955 et ses obsèques sont civiles, clair indice d'une dissidence dans une société corsetée par le national-catholicisme officiel.

1. On prendra soin de noter toutefois que la *Revista de Occidente* a fêté son centenaire l'an dernier...

Comment, dans un environnement aussi instable, proposer une parole politique et philosophique assise sur la raison et la science ? Tel est le défi que se pose d'emblée le jeune Ortega et auquel il restera fidèle toute sa vie.

L'enquête de Béatrice Fonck, sans rien ignorer des débats qui tissent l'arrière-fond de la pensée ortéguienne, ne prétend pas explorer le champ proprement philosophique de ceux-ci. Elle mentionne bien comment Ortega passe du néokantisme dont il a reçu l'enseignement à la phénoménologie dont il a l'intuition en même temps que Husserl. Il a lu Heidegger et le comprend. Son propos entend resituer Ortega dans « sa circonstance », selon la fameuse formule du penseur lui-même (« Je suis moi et ma circonstance »).

La circonstance, c'est le drame de cette « Espagne invertébrée » (titre d'une série d'articles publiés sous forme de livre en 1922), autrement dit la question historique de sa formation – ou malformation ? – avec ses conséquences sur la longue durée de l'histoire. La circonstance, c'est encore la modernité qui modifie en profondeur le socle anthropologique de la civilisation.

Ortega diagnostique la *Révolution des masses* (1930), dont il donne le nom à son livre sans doute le plus célèbre et immédiatement traduit. « D'énormes masses d'hommes, écrit-il, ont été projetées dans l'histoire à un rythme si accéléré qu'il n'était guère facile de les saturer de culture traditionnelle. » Or, pour lui, il faut entendre par culture « ce qui est le plus sensé : un système d'attitudes face à la vie qui ait du sens, de la cohérence et de l'efficacité. La vie est d'abord un ensemble de problèmes essentiels auxquels l'homme répond par un ensemble de solutions : la culture ». Ce n'est plus le cas de « l'homme-masse » moderne privé non seulement de culture, mais de possibilité de culture. D'où l'obsession de l'éducation et, d'une certaine façon, la manière dont Ortega a transformé sa vie en apostolat de la parole et de la pensée. Le temps de la technique, de la consommation, de la rapidité pose à la raison des défis intellectuels et ontologiques.

Le fil rouge européen

José Ortega y Gasset demeure, malgré lui, l'héritier de l'élan positiviste qui a voulu voir dans la science l'instrument de l'émancipation, de la transformation et de la maîtrise du monde. Aussi aspire-t-il à une synthèse des moyens de

connaissance et d'appréhension du monde et de la réalité. Cette ambition le fait toucher à tout et obère ses chances de construire un système philosophique.

L'intuition lui fait percevoir les thèmes et les questions qui apparaissent, mais l'urgence l'oblige à passer d'un chantier à un autre. On mesure parfaitement cette tension grâce au travail minutieux par lequel Béatrice Fonck retrace la construction de cette œuvre. Les sept chapitres qui en examinent scrupuleusement la genèse et l'expression suivent un plan chronologique : « L'euro-péisation de l'Espagne, solution ou problème (1883-1914) ? » ; « Le carnage européen et le miroir de l'Amérique (1914-1918) » ; « La culture européenne en question ? » ; « Un défi salutaire (1918-1927) » ; « Le projet d'Union européenne : un défi existentiel (1927-1931) » ; « L'Europe incertaine : un continent à repenser (1932-1934) » ; « Discours aux nations européennes (1934-1939) » ; « L'Europe est la solution même si elle demeure un problème (1939-1955) ».

L'avantage de cette démarche tient à ce qu'elle permet de comprendre les conditions d'élaboration de la pensée d'Ortega, ses sauts et sa continuité à travers ce fil rouge européen. L'Europe est une civilisation. Elle est un projet que chaque nation exprime à sa façon. L'Espagne doit retrouver le train européen pour ne pas rater la modernité et s'enfoncer dans l'archaïsme. Mais n'est-il pas permis de douter tout d'un coup de la vérité de l'Europe quand on observe son suicide entre 1914 et 1918 et son travestissement américain ? Comment redonner aux Européens le sens de leur histoire ?

Ces questions hantent Ortega et il y donne des réponses qui varient dans le temps mais qui toutes mobilisent une ambition philosophique, un volet espagnol et une espérance raisonnée dans l'accomplissement de la mission historique de l'Europe. Penser l'Europe oblige à penser son histoire, la trajectoire de chacune de ses nations. L'inertie de l'histoire inviterait à inventer une nouvelle science historique : l'historiologie, c'est-à-dire une science de la raison historique. On touche là sinon au but au moins à l'héritage intellectuel le plus authentique – et peut-être le moins reconnu tant il est difficile – d'Ortega.

Comprendre le déploiement de la raison dans l'histoire n'est pas proposer une resucée de Hegel mais, bien au contraire, observer comment dans l'histoire la raison s'exprime dans le conflit entre le passé et le futur, la tradition et le hasard.

Aussi Béatrice Fonck peut-elle écrire, espérant accompagner la pensée d'Ortega, que «l'homme est une équation entre un passé qu'il possède et un futur hypothétique à bâtir».

L'ouvrage se termine par une robuste conclusion qu'on pourrait estimer de lecture obligatoire avant les élections européennes de juin 2024 ! L'Europe n'est pas seulement une ambition, une projection ou un marché. Elle est d'abord une histoire, celle des nations qui la composent et celles des relations qui existent entre elles et aussi entre elles et le monde. Et l'histoire, nous apprend

Ortega, nous commande de ne pas écarter ses héritages comme s'ils n'avaient pas existé, mais de les identifier pour les reformuler dans un projet vital capable de concilier la liberté de l'individu avec la cohésion du groupe, l'identité des nations avec la volonté d'Europe.

BENOÎT PELLISTRANDI

Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de Chaire supérieure en histoire et chargé d'enseignement à l'Institut catholique de Paris. Dernier ouvrage paru : *Les Fractures de l'Espagne. De 1808 à nos jours* (Gallimard, « Folio histoire », 2022).

Élie Halévy : une politique de la philosophie

PHILIPPE RAYNAUD

ÉLIE HALÉVY, *Œuvres complètes*, t. VI : *Métaphysique et morale (1891-1914)*. *Élie Halévy philosophe II* ; t. VII : *Correspondance philosophique (1891-1914)*. *Élie Halévy philosophe III* (éditions établies par V. Duclert et St. Soulié, Les Belles Lettres, 2023, 442 & 554 p.).

Après un tome V consacré à ses premières «études anglaises», l'édition des *Œuvres complètes* d'Élie Halévy nous ramène à la grande période «philosophique» de son activité, qui va de la création de la *Revue de métaphysique et de morale*, née en 1893, mais dont le projet remonte à 1891, pour se poursuivre jusqu'au début de la Première Guerre mondiale.

Le tome VI est consacré aux débuts de la *Revue*, aux premiers travaux d'Élie Halévy, avec notamment une traduction de sa thèse latine, et à ses activités au sein de la Société française de philosophie. Le tome VII, quant à lui, rassemble sous le titre *Correspondance philosophique* les lettres ou fragments de lettres où Halévy évoque son activité au service d'une philosophie qui se veut tout à la fois ouverte à la modernité scientifique et fidèle à l'idée de

la *philosophia perennis*. Les introductions de Vincent Duclert et Stéphan Soulié ainsi que la préface de Jean-Louis Fabiani au tome VII retracent de manière fidèle l'évolution de la pensée d'Élie Halévy et donnent de la philosophie française des années 1900 une image très positive, qui tranche avec celle qui dominait jadis les avant-gardes dans notre pays¹.

De ce dossier très riche il ressort, d'une part, la cohérence et la constance de l'orientation philosophique d'Élie Halévy et, de l'autre, l'originalité du projet intellectuel et politique des fondateurs de la *Revue de métaphysique et de morale* et de la Société française de philosophie.

Une thèse paradoxale

Si l'on veut comprendre la philosophie d'Halévy, on lira avec grand intérêt sa thèse latine, *De l'association des affections de l'esprit dites par similitude*, ainsi que la brève transcription des discussions qui ont eu lieu lors de la soutenance. Ce travail nous plonge dans un monde apparemment disparu, dans lequel la psychologie réputée scientifique semble parfois se réduire aux lois de l'«association des idées», dont on attribue un peu vite la découverte ou la formulation à John Stuart Mill et qui, au début du xx^e siècle, étaient supposées fonder une philosophie empiriste et sensualiste.

Dans sa thèse latine, qui correspond à ce que l'on appellera plus tard la «thèse complémentaire», Halévy revient sur des thèmes qu'il avait déjà abordés dans divers textes également reproduits dans le même tome VII, pour aboutir

1. Voir les remarques de Jean-Louis Fabiani sur les jugements péremptoires de Louis Althusser in *Œuvres complètes*, t. VII, p. 20.

à un renversement complet des thèses de la psychologie « associationniste ».

Ce renversement est annoncé dès la première page, à la faveur d'une critique de la manière conventionnelle dont la question était posée au moins depuis la controverse entre Locke et Leibniz². D'un côté, « il y eut des philosophes pour soutenir qu'il n'y a rien dans l'intellect qui n'ait été auparavant dans les sens : qui en effet pourrait, en quelque façon que ce soit, produire une intellection sans éprouver une affection, au moment même où son intellection se donne un objet ? ». Mais cette thèse elle-même ne peut être tenue que si l'on admet à la fois « la simplicité des affections de l'esprit et l'existence de lois associant les affections comme par des chaînes » ; de ce fait, dès lors que ces lois ne sont pas elles-mêmes des affections, il est tentant de les attribuer à l'intellect, ce qui conduit à la thèse inverse, dans laquelle on reconnaîtra sans peine la transcription presque littérale d'une formule de Leibniz : « C'est ce qui est à l'origine de ceux qui soutiennent qu'il n'y a rien dans l'intellect qui n'ait été auparavant dans les sens, si ce n'est l'intellect lui-même. Et en effet, à moins que l'intellect n'ajoute de l'extérieur aux affections certains principes, si l'on peut dire, et certaines lois, il n'existe aucun ordre, ni aucune liaison des affections. »

Halévy propose de sortir de cette discussion en inversant purement et simplement la thèse sensualiste pour affirmer une thèse radicalement intellectualiste qui paraît paradoxale et qu'il entreprend de « démontrer selon l'ordre » dans sa thèse : « Pour notre part, nous soutenons qu'il n'y a rien dans les sens qui n'ait d'abord été dans l'intellect », ce qui signifie notamment que, « si l'on ôte la faculté d'intelligence, on supprime aussi de ce fait même la faculté de sentir » et « qu'il n'est possible d'attribuer quelque chose aux affections simples que parce que l'intellect lui-même y est déjà présent ».

La philosophie d'Élie Halévy est donc un *rationnalisme intellectualiste*, dont il est impossible ici d'exposer les arguments et les conséquences pour la psychologie, mais dont je voudrais simplement montrer la position originale qu'il occupe dans la configuration philosophique de l'époque. Il s'inscrit dans un contexte global de mise en question d'un certain « scientisme » d'orientation souvent empiriste ou matérialiste qu'illustrent également

d'autres philosophies comme celles de Renouvier, de Bergson ou encore de certains penseurs catholiques. Mais l'orientation de Halévy n'est nullement hostile à la science moderne, comme le sont les penseurs conservateurs ; elle n'affirme pas les droits de l'intuition contre l'intelligence comme le fait Bergson et, si elle débouche bien sur une philosophie de la liberté, elle refuse d'accorder à la raison pratique la primauté que lui reconnaît Renouvier.

Comme on l'avait vu dans un volume précédent des *Œuvres complètes*, Halévy se voulait « platonicien » dans un sens il est vrai très particulier, puisque son « platonisme » laisse largement de côté toutes les aspirations religieuses qui sont souvent associées au culte du « divin Platon »³. Ce platonisme est également un « socratisme », comme le montrent les fréquentes allusions à la figure de Socrate, dont Élie Halévy aurait aimé qu'on pût écrire la Vie, à condition « qu'elle ne puisse jamais servir, comme la *Vie de Jésus* de Renan, à des néocatholicismes mondains ».

C'est lui qui fonde le projet de la revue créée en 1893, dans laquelle la « métaphysique » reste nécessaire pour prolonger et peut-être fonder la réflexion sur les sciences, et qui donne aussi une grande place à la « morale », sans ignorer ses applications aux questions politiques et sociales, mais sans oublier non plus que, si l'on définit la morale comme Socrate, « le moral et le social deviennent antithétiques, la morale naissant de la conviction que la question sociale est philosophiquement insoluble ».

Un projet intellectuel et politique

La fondation de la *Revue de métaphysique et de morale* trouve donc son origine dans une entreprise tout à la fois intellectuelle et politique, dont Élie Halévy a été le promoteur le plus conscient, et qui s'exprime sans doute de manière plus imparfaite chez ses compagnons (Xavier Léon, Célestin Bouglé, Léon Brunschvicg et, pour les premiers temps, Émile Chartier dit Alain, à qui Halévy reconnaît du « génie »).

L'« intellectualisme » d'Élie Halévy est très proche de celui de Brunschvicg, dont la philosophie lie intimement les progrès de la civilisation et ceux de l'intelligence mathématicienne, mais

3. Voir É. HALÉVY, *Œuvres complètes*, t. IV : *Le Moment Platon. Élie Halévy philosophe I*, édition établie par V. Duclert, Les Belles Lettres, 2022 et mon compte rendu, « Élie Halévy platonicien », in *Commentaire*, n° 182, 2023/2, p. 451-453.

2. Voir G. W. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, I, I (1765).

il a aussi des implications à la fois plus larges et plus directement politiques. Il inspire une critique subtile des sciences sociales naissantes⁴. Il donne une réponse forte aux attaques irrationalistes des écrivains nationalistes et à leur culte de l'«énergie» : «Comme disent les nationalistes, ce qui manque aux hommes, c'est l'énergie; mais comme ne le voient pas les nationalistes, l'énergie, c'est la détermination intellectuelle, *spontaneitas intelligentis*. Donc les philosophes sont les vrais professeurs d'énergie.»

Tout cela fonde une politique «républicaine» cohérente, qui s'exprime par des choix clairs pendant l'affaire Dreyfus mais qui permet aussi une approche ouverte de la question sociale et, plus généralement, un pluralisme de bon aloi qui ne ferme pas l'accès de la *Revue de métaphysique et de morale* et de la Société française de philosophie à certains penseurs assez éloignés de leur orientation. Dans une lettre à Xavier Léon, où il fait le bilan des premières années de la revue, Élie Halévy donne une formulation très remarquable de ce que permet sa double orientation scientifique et pratique :

À ces deux conditions [qu'il n'y ait pas de divorce «entre la philosophie et les sciences» ni «entre la philosophie et la pratique»], nous aurons fait ce qui n'avait pas encore été fait en France, de mémoire d'homme civilisé. Nous aurons démontré que l'alternative : dix-septième siècle ou dix-huitième siècle ne se pose pas, que l'on peut être idéaliste sans être chrétien, et libre-penseur sans être spencérien, en d'autres termes que dans la France de 1900 on peut faire renaître la philosophie grecque de 400 ans avant Jésus-Christ⁵.

On est donc très éloigné des images convenues de la culture «républicaine» de la III^e République, qui ne se réduit pas au combat anticlérical et où coexistent des orientations philosophiques très diverses (dont Jean-Louis Fabiani donne un tableau très juste).

On notera aussi que le projet d'échapper à l'alternative entre le xvii^e siècle catholique et le xviii^e siècle s'accompagne aussi d'une ferme récusation de l'héritage de Victor Cousin et de l'éclectisme, qui proposaient d'élargir la transaction «orléaniste» à la vie intellectuelle sans offrir de vraie perspective philosophique.

On remarquera, pour finir, que ce projet se traduit aussi par des choix institutionnels qui ont durablement marqué l'institution philosophique française et qui continuent sans doute de jouer alors même que leurs raisons sont depuis longtemps oubliées. C'est le cas, d'abord, du refus d'accorder une place trop importante à l'histoire de la philosophie dans l'enseignement secondaire, qui me paraît liée au fait que l'éclectisme cousinien l'avait amplement promue pour en faire le vecteur d'un compromis vaguement spiritualiste, dans lequel les modernes finissaient par trouver un terrain d'entente avec un catholicisme lui-même assez délavé; le professeur de philosophie devait être un philosophe et non un simple historien des idées.

C'est aussi le cas de l'attachement des philosophes français à l'enseignement de la philosophie dans les lycées, qui les conduit, sur des bases très différentes de celles des professeurs de lettres, à reconnaître une certaine valeur à un système qui donne une importance centrale à l'enseignement secondaire, là où la grande majorité des élites universitaires étaient fascinées par l'Université allemande.

On lira à ce sujet avec le plus grand intérêt le remarquable article d'Élie Halévy sur «Les «séminaires» philosophiques et l'état actuel des études de philosophie aux universités de Berlin et de Leipzig⁶»; Halévy y est d'une équité parfaite et réussit à montrer à la fois ce qui a fait au xix^e siècle la supériorité de l'idéalisme allemand et les raisons d'espérer qu'il trouve dans la France de son temps. Ce texte suggestif est aussi un bon exemple de l'esprit qui animait Élie Halévy et ses amis, qui furent indissolublement de bons Européens et des patriotes français; leur correspondance philosophique, où abondent les références aux diverses cultures de l'Europe de 1900, témoigne de la vitalité de la République européenne des lettres – juste avant la catastrophe de 1914.

6. *Revue internationale de l'enseignement*, n° 32, 1896, p. 504-521, repris in *Œuvres complètes*, t. VI, p. 228-243.

PHILIPPE RAYNAUD

Directeur de *Commentaire*. Professeur émérite de science politique à l'université Paris-III Panthéon-Assas. Dernier ouvrage paru : *Le Juge et le Philosophe* (2^e éd. augmentée, Armand Colin, 2020).

4. Voir par exemple le compte rendu de *La Morale et la Science des mœurs* de Lucien Lévy-Bruhl, in *Œuvres complètes*, t. VII, p. 389-394.

5. *Ibid.*, p. 258.

La non-parole du Vatican

FABRICE BOUTHILLON

ANDREA RICCARDI, *La Guerre du silence. Pie XII, le nazisme, les Juifs* ([2022], traduit de l'italien par N. Bouyssès, Cerf, 2023, 396 pages).

Boîte de Pandore ou coquille vide ?

Le désir, dit-on, se nourrit de l'absence. La longue inconsultabilité des archives du Vatican pour le pontificat de Pie XII a ainsi fini par faire de leur ouverture une espèce de mythe, tant on l'a réputée seule capable de vider une fois pour toutes les controverses furibondes sur le rôle de ce pape pendant la Seconde Guerre mondiale, et en particulier au cours du génocide des Juifs. Ce mythe, toutefois, a sans doute rencontré plus de succès dans le gros public que parmi les historiens, qui pressentaient que la publication en douze volumes, de 1967 à 1981, des *Actes et Documents du Saint-Siège* concernant la Seconde Guerre mondiale, voulue par Paul VI précisément pour démontrer, après le scandale suscité par la pièce de Hochhuth, *Le Vicaire*, que le Vatican n'avait rien à cacher, avait largement anticipé ce qu'on pouvait attendre des archives romaines sur ce chapitre.

D'autre part, l'ampleur et la durée des controverses *ad hoc* ont sans doute plus ou moins fait qu'à peu près tout ce qui peut être dit en la matière, et son contraire, ont été dits depuis longtemps. Reste que cette ouverture est désormais chose accomplie, et que les premiers ouvrages qui s'en réclament commencent donc à paraître, dont celui d'Andrea Riccardi.

Comme le bon sens permettrait de s'y attendre, ceux qui en espéraient un bouleversement de l'état de la question ne pourront qu'être déçus – déception qu'accroît, à vrai dire, le sentiment que ce livre a été un peu trop vite écrit, au prix de quelques erreurs de fait (la première note du premier chapitre fait ainsi du Chancelier Stresemann un catholique, alors qu'il était protestant), et de certaines rapidités parfois regrettables, comme celle qui a conduit l'auteur à ne rien dire du caractère quasi intégralement fictif du *Hitler m'a dit* de Rauschning – même s'il n'est

évidemment pas sans intérêt de savoir qu'on le lisait dans les milieux curiaux.

Cela étant dit, il y a quand même dans *La Guerre du silence* bien des choses qui donnent à penser, à commencer par ce que Riccardi rapporte de l'écartèlement de ces années-là entre la dimension universelle du magistère romain et son enracinement local.

Pour le bien saisir, il faut évidemment commencer par écarter la vieille thèse en défense de Pie XII, qui voulait que le Vatican ne fût pas au courant de ce qui se passait dans l'Europe occupée. *La Guerre du silence* est riche d'indications sur les nombreuses filières de renseignement qui continuèrent, durant la guerre, de convoier des informations jusqu'à Rome : le réseau des nonciatures, les diplomates accrédités près le Saint-Siège, à commencer par l'ambassadeur du gouvernement polonais en exil, mais aussi des canaux plus inattendus, comme les aumôniers militaires qui accompagnèrent le corps expéditionnaire italien sur le front de l'Est, et qui y virent de leurs yeux les pires abominations. Tout cela remontait jusqu'au Saint-Siège, dont le problème était donc bien plutôt de déterminer quelle parole prononcer qui pût avoir valeur universelle, alors que le monde se déchirait, et qu'il y avait des torts, des raisons et des catholiques des deux côtés de la déchirure.

Les mobiles de l'immobilité

Comment dénoncer les atrocités commises par les Allemands en Pologne dès 1939 sans attirer des représailles sur les catholiques allemands ou polonais ? À partir de *Barbarossa*, comment condamner telle ignominie des nazis sans être immédiatement récupéré par une propagande alliée qui, *volens nolens*, travaillait aussi pour Staline ? Comment s'occuper des Juifs, quand aucun gouvernement n'était d'humeur à tolérer une intervention de la diplomatie pontificale pour autre chose que les plus stricts intérêts catholiques ? Et cela alors que les responsables romains du temps appartenaient à une époque qui s'était acharnée à séparer le politique du religieux, comme à proclamer inadmissible que le second interférât dans le domaine du premier : Riccardi cite un mot du cardinal Gasparri qui, secrétaire d'État durant la Première Guerre mondiale, disait avec raison à un Français que « ce siècle a l'air d'exiger de la papauté d'aujourd'hui précisément ce qu'il reproche à la papauté d'autrefois ».

L'intransigeance notoire des nazis en matière d'antisémitisme acheva d'ailleurs bien vite de convaincre le personnel pontifical de son impuissance sur ce terrain. Au carrefour de tant d'exigences incompatibles, le résultat était le plus souvent soit le choix du silence, pour ne fâcher personne, soit celui d'un rappel des principes tellement éthéré qu'il ne pouvait plus déranger quiconque.

En sens inverse, la réalité toute locale de la Curie romaine durant la guerre concourait elle aussi à rendre compliquée toute prise de position papale qui fût un peu efficace. Riccardi évoque «l'ilot du Vatican»; un diplomate français accrédité près le Saint-Siège dans la seconde partie du pontificat de Pie XII parlait, quant à lui, de «l'atmosphère raréfiée, irréaliste parfois» des bureaux romains. Ce ne fut jamais plus vrai que durant la guerre, du simple fait qu'en raison précisément de la présence de la Cour pontificale, Rome ne fut pas bombardée avant le 19 juillet 1943, alors que les métropoles européennes flambaient déjà depuis des années. L'historien Renzo De Felice a montré ailleurs comment la Ville put, en conséquence, se livrer avec une délectation toute particulière à ses jeux de salon, au grand détriment de la cohésion nationale italienne, jusqu'à la chute du fascisme.

Pour ce qui nous occupe, la conséquence en fut que le sentiment d'urgence absolue dont étaient tenaillés les témoins du génocide qui essayaient de pousser le monde à faire quelque chose pour y obvier se frayait donc encore plus difficilement à Rome qu'ailleurs un chemin jusqu'à la conscience des responsables. De là, pour une part, les notes du substitut de la Secrétairerie d'État, Mgr Dell'Acqua, en marge des rapports qu'il recevait sur le sujet, et qui les taxaient fréquemment d'exagération – étant clair que les mêmes rapports recevaient des annotations assez comparables dans d'autres chancelleries, tant ce qu'ils relataient paraissait un défi au bon sens.

Mais l'argument décisif par lequel tous ces *monsignori* justifiaient leur inertie était que toute intervention aurait pu, en suscitant l'ire des nazis, aggraver le sort des Juifs; on se demande ce qui aurait pu leur arriver de pire qu'Auschwitz. À tout cela s'ajoutait encore le poids de la personnalité et de la formation de Pie XII, diplomate stylé depuis toujours à obéir à qui gouverne, et non à décider en dernier ressort, habitué par ailleurs à

parler pour arrondir les angles, quand il eût fallu les aiguïser jusqu'à les rendre tranchants.

La première conséquence du tout fut l'incapacité du Saint-Siège à discerner ce que la tragédie juive avait d'absolument spécifique dans le carnage général, et à percevoir en quoi elle concernait au premier chef les chrétiens – ce qui n'avait pourtant pas échappé à Pie XI, à une date où elle était encore très loin d'avoir pris l'ampleur qu'elle devait atteindre durant la guerre.

Heureuses les consciences lourdes, elles seront allégées

À quelques rares exceptions près, le personnel romain fut toujours beaucoup plus préoccupé de ce qu'il adviendrait de l'Europe après le conflit, et avant tout de l'Italie. La chute d'une bombe lâchée à l'étourdie par un avion sur un coin des jardins du Vatican, l'irruption de forces de police de l'Axe à Saint-Paul-hors-les-Murs le mobilisaient bien davantage que les nouvelles de Pologne, tandis que, dans l'illusion de satisfaire par là aux exigences universelles de son ministère, le pape se faisait une spécialité d'interventions publiques exclusivement généralistes, aussi creuses que filandreuses, aussi désincarnées que savamment balancées, et dont l'énonciation se chargeait d'anéantir le peu de force que pouvait en conserver l'énoncé. Pour apprécier la portée qu'elles pouvaient avoir, il suffira de rappeler que le simple mot de «Juifs» n'y fut jamais prononcé.

Cela n'empêche cependant pas qu'à la marge, Pie XII et ses collaborateurs aient encouragé, au nom de la charité chrétienne, tout ce qui pouvait être fait çà et là pour aider concrètement les gibiers du génocide. Lorsqu'après que les nazis se furent emparés de Rome, ils exigèrent que les Juifs romains versent une rançon de cinquante kilos d'or, que leurs victimes peinèrent à réunir, le pape proposa ainsi d'en donner douze pour les aider à y parvenir. Peut-être crut-il d'ailleurs qu'il aurait par là acheté leur sécurité tant que durerait l'occupation de la Ville; mais c'était mal connaître à qui il avait affaire.

L'heure de vérité sonna au petit matin du 16 octobre 1943, lorsque les SS raflèrent les Juifs dans Rome, et que, mise à part une protestation platonique qu'il chargea son secrétaire d'État de formuler auprès de l'ambassadeur d'Allemagne, et qui ne pouvait que tomber dans le vide, Pie XII

ne fit rien. Rien, alors qu'il avait été personnellement averti de ce qui se passait sous ses fenêtres par la princesse Enza Pignatelli, et que, le 19 juillet précédent, à peine achevé le premier bombardement allié sur la Ville, il s'était immédiatement rendu dans le quartier populaire de San Lorenzo, où il avait été acclamé. Qui peut penser que si, le 16 octobre, il s'était seulement fait conduire au ghetto cette démarche toute locale n'eût pas revêtu la plus universelle des éloquences ?

Que lui-même ait compris après coup que ce faisant, ou plutôt ce ne faisant pas, il avait irréparablement été au-dessous des exigences de l'heure, preuve en est peut-être d'abord l'appui qu'il donna ensuite à l'aide multiforme que les institutions religieuses romaines apportèrent, jusqu'à la libération de la Ville, aux Juifs encore restants, qui furent hébergés par dizaines dans toute espèce de bâtiments ecclésiastiques, auxquels le Vatican étendait sa propre exterritorialité. Mais il n'est également pas impossible qu'après 1945, Pie XII ait été sensible aux premières critiques de son attitude durant la guerre, qui naquirent dans certains milieux chrétiens, du côté de Mauriac, Maritain et Claudel, par exemple, si l'on en croit le testament qu'il rédigea en mai 1956, deux ans avant sa mort, et qui rend un son quelque peu autre que ses prises de non-parole durant le conflit :

Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam. *Ces paroles que je prononçais au moment où j'acceptais en tremblant mon élection comme Souverain Pontife, conscient de ne pas la mériter, ces paroles, je les répète aujourd'hui avec d'autant plus de fondement que je me rends compte de mes faiblesses, des fautes que j'ai commises au cours d'un si long pontificat, et en une époque si grave qu'elle a fait apparaître plus clairement à mon esprit mon insuffisance et mon indignité. Je demande humblement pardon à ceux que j'ai pu offenser, à qui j'ai pu nuire, que j'ai scandalisés par mes paroles et mes œuvres. Je prie ceux que cela regarde de ne pas s'occuper ni de se préoccuper d'ériger quelque monument en souvenir de moi. Il suffit que mes pauvres restes mortels soient placés simplement dans un lieu sacré, qui me sera d'autant plus agréable qu'il sera obscur.*

Moyennant quoi il eut évidemment des obsèques pharaoniques, et, aujourd'hui, sa statue en pied dans Saint-Pierre, en face de celle de Pie XI.

FABRICE BOUTHILLON

Ancien élève de l'ENS Ulm, ancien membre de l'École française de Rome, professeur des universités en histoire contemporaine.

Images de l'Armée rouge

PIERRE RIGOULOT

JEAN LOPEZ, *L'Armée rouge. Innovatrice, libératrice, prédatrice* (Perrin, 2023, 400 p.).

Depuis une douzaine d'années, Jean Lopez s'impose comme un des grands spécialistes de l'histoire militaire. Son dernier ouvrage sur l'Armée rouge se présente sous la forme d'un bel album, enrichi de photos, de tableaux et de schémas comparant par exemple les forces et les faiblesses des armées soviétiques et allemandes au moment du déclenchement de l'opération Barbarossa.

En des chapitres courts et clairs sont rappelés utilement – même pour des spécialistes! – des événements et des armes (dont le fameux char T-34, l'avion Sturmovik et le lance-roquette Katioucha). Des institutions sont aussi examinées, comme le NKVD, dont on apprend qu'il n'était pas seulement chargé de la répression mais combattait comme un corps d'élite. Composé de 380 000 hommes en 1941 et de 540 000 trois ans plus tard, il fut une sorte de garde prétorienne mieux équipée, mieux armée, mieux nourrie... mais aussi plus combative.

L'ouvrage présente également plusieurs acteurs majeurs de l'histoire militaire soviétique comme Frounzé, le véritable fondateur de l'Armée rouge, Svetchine, Chapochnikov, Vassilievski et Mekhlis. Il évoque parfois des personnalités plus anecdotiques comme Alfred Liskow – le soldat allemand qui déserta pour prévenir les troupes soviétiques que la Wehrmacht s'appretait à bondir –,

Leonid Okoun – un très jeune maquisard juif –, Leonid Berenstein – un cadre, lui, de la Résistance en terrain ennemi –, Sacha Volkov – fait prisonnier près de Koursk en 1943 et qui, comme beaucoup de ses camarades, sera mal accueilli à son retour –, Kamo Elizbarachvili – un troupion géorgien qui a participé à l'opération *Bagration* en 1944 – ou encore Constantin Venchenkin – un « poète parachutiste » qui combattit en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Allemagne. Cet homme salue l'aide américaine avec enthousiasme (les quelques lignes qui lui sont consacrées constituent malheureusement un des deux seuls passages où il est question de cette aide); il parle aussi des viols en Allemagne, qu'il juge tranquillement « inévitables »... Pas de commentaire de l'auteur.

Des pauses sont aménagées pour examiner quelques points controversés comme les origines de la première guerre soviéto-polonaise ou l'importance des purges dans les mauvaises performances de l'Armée rouge devant Hitler, et plus largement les causes de la déroute soviétique initiale : l'effet de surprise, une doctrine militaire inadaptée puisque tournée vers la seule offensive, la terreur qui parcourait l'encadrement, la crise morale et politique qui sévissait parmi les troupes et, enfin, une croissance hétérogène, en particulier au niveau du nombre de sous-officiers et d'officiers.

Les causes, du côté allemand, de l'échec final des armées hitlériennes (objectifs délirants, tensions au sein de la direction, faiblesses logistiques, pari discutable sur un effondrement du régime) ne sont pas moins passionnantes à examiner.

Moments de déroute

Voici, en somme, un bel instrument de travail composé de textes originaux ou déjà parus dans le magazine *Guerres et Histoire*, le plus souvent présentés au lecteur par Jean Lopez et Yacha MacLasha. Mais, malgré sa division en plusieurs grandes parties – les débuts de l'Armée rouge, le temps des désastres des deux premières années (1941-1942) puis la renaissance (1943-1945), exposée sous un angle d'abord chronologique puis structurel (hommes et femmes qui la composent, armement, discipline, conceptions tactiques et stratégiques des chefs), la recherche d'une diachronie qui fasse sens semble évincée par le souci d'une présentation attrayante.

Politiquement aussi, le lecteur est parfois dérouter. Libératrice, l'Armée rouge? En tout cas, pas pour la Pologne, rabaisée au rang d'obstacle à la marche vers Berlin qui assurera une victoire du communisme en Allemagne, victoire nécessaire parce qu'ainsi la réalité se conformera à la théorie marxiste : la révolution se réalisera dans le pays le plus industrialisé d'Europe et doté du prolétariat le plus actif.

Quelque chose de lisse comme le beau papier de cet album surprend enfin le lecteur. On raconte. On ne met pas en cause le régime soviétique. Ou si peu. L'Armée rouge naissante est ainsi donnée comme celle des ouvriers et des paysans. Sans guillemets. Comme si ce caractère « ouvrier et paysan » n'était pas surtout une prétention affichée, et comme si, sans doute, les Denikine et autres Wrangel étaient seulement d'affreux agents de l'impérialisme. Lopez et son équipe ne le disent pas mais semblent suggérer que c'est bien ce qu'ils pensent.

Cette impression que la critique politique du régime soviétique est moins importante que diverses données techniques, théoriques ou organisationnelles est renforcée par l'absence de renseignements sur les bonnes relations avec l'Allemagne pendant les années 1920 et le début des années 1930, puis sur la période 1939-1941, celle de l'annexion des Pays baltes (« Là où sont nos tanks, là est la liberté », disait alors Molotov) et du partage de la Pologne avec les nazis. Il est vrai qu'on nous dit quelques mots de la guerre contre la Finlande.

L'art de la guerre à la russe

Mais pour Jean Lopez, plus encore que les données techniques et organisationnelles, le facteur majeur de la victoire de Staline, c'est sans doute le renouvellement de l'art de la guerre opéré par les Soviétiques eux-mêmes. Alors que les Allemands croyaient, comme au XIX^e siècle, qu'une guerre se gagne par un enchaînement de batailles aboutissant à la dernière, décisive, et que les manœuvres entreprises sont autant de préliminaires au choc ultime, les Soviétiques vont de plus en plus considérer chaque affrontement comme une combinaison d'activités de nature variée (combats, raids aériens, frappes d'artillerie, flux logistiques) distribuées dans le temps et dans l'espace, dont la réussite ponctuelle importe moins que les possibilités stratégiques qu'elles créent.

« Rempporter ou perdre une bataille n'a donc qu'un intérêt relatif », lit-on. Et la mesure du succès opératif selon cette conception élaborée par Gueorgui Isserson, inconnu de la plupart des lecteurs mais dont les idées furent peu à peu reconnues à leur valeur et appliquées, ne se fait pas à l'aune des pertes humaines ou matérielles mais de la comparaison de la situation stratégique avant le déclenchement d'une opération et après.

Cette réflexion est jugée par l'auteur si importante qu'elle est reprise dans un chapitre particulier où sont exposées les visions stratégiques opposées de Toukhatchevski et de Svetchine. Là est sans doute le cœur de l'ouvrage, et sans doute aussi la passion de Jean Lopez...

Un long mais brillant passage est consacré à Stalingrad, aux manœuvres d'encerclement réussies par les Soviétiques, rendues possibles par des offensives méconnues comme celles que mena Joukov sur la région de Rjev, et à la part de responsabilité de Hitler dans ce désastre allemand.

La description détaillée du débarquement de Normandie, la fameuse opération *Overlord*, est aussi passionnante à suivre. Ce qui frappe, parce qu'il n'est pas toujours fait, c'est le lien entre *Overlord* et *Bagration*, une vaste opération soviétique déclenchée à l'est quinze jours après *Overlord* sur 1 000 km de front, qui va permettre à l'Armée rouge d'avancer de 500 à 600 km. Les données techniques favorables aux Soviétiques sont ici précisément analysées : elles concernent les blindés, l'artillerie mais aussi l'aviation, qui doit beaucoup à la formidable aide américaine en appareils et en moyens d'installation de pistes d'atterrissage. Le nombre de camions américains utilisés alors par l'Armée rouge fut aussi deux fois plus élevé qu'à Koursk.

C'est là la deuxième référence à l'aide permise par le prêt-bail voulu par Roosevelt. Une fois de plus, la grille de lecture des événements fait problème. Et elle le fait aussi quand elle conduit à juger la coopération entre Anglo-Saxons et Soviétiques « empreinte de méfiance réciproque ». En vérité, c'est surtout l'insuffisante méfiance envers Staline qui était à l'œuvre et qui allait lui permettre d'entrer le premier à Berlin et de mettre la main sur la moitié orientale de l'Europe !

On nous explique encore que l'Armée rouge s'arrête devant Varsovie. Mais rien n'est dit du

soulèvement de la capitale polonaise écrasé par les nazis ni du stationnement pour le moins prudent, et à coup sûr calculé, de l'Armée rouge sur ses abords. Les seuls Polonais qu'on voit combattre dans cet album sont ceux de l'armée de Berling, un obligé de Moscou intégré à l'Armée rouge...

Une mosaïque historique

D'autres récits se succèdent, comme ceux consacrés à « l'odyssée de la 2^e armée blindée de la Garde », aux snipeuses (*sic*) soviétiques et à leur héroïne Lioudmila Pavlitchenko, aux paras ou aux troupes amphibies, en une série bariolée de chapitres pêle-mêle, significativement non numérotés.

D'aucuns parmi les lecteurs regretteront donc le côté encyclopédique et mosaïque de l'ouvrage. Mais cette diversité s'avère agréable, et ces différents moments autonomes facilitent la lecture. Chacun des tableaux peut être parcouru entièrement avec plaisir et donne l'envie d'approfondir le sujet proposé, comme semble nous y inviter la courte bibliographie établie à la fin des chapitres. On y fait même des découvertes, comme celle de la victoire soviétique de Khalkhin Gol, aux confins de la Mongolie et de la Mandchourie, dont la présentation détaillée et rarissime constitue un des mérites de Jean Lopez, sensible à ce déséquilibre flagrant : l'histoire de la Seconde Guerre mondiale est souvent, pour les Européens, très... occidentale !

Tout aussi passionnante est la réflexion qu'on peut lire sur l'effet discutable (mais rarement discuté !) des purges dans l'armée durant les mois et parfois les semaines qui ont précédé l'opération *Barbarossa*. Malheureusement, le fil temporel se perd et la chronologie fait place à une série de tableaux. En quoi l'on ressent, au sein de ces récits, un manque d'histoire et de politique.

Jusque dans le dernier chapitre, consacré à l'aviation, on retrouve et l'évidente qualité d'expert militaire du directeur d'ouvrage et les questions politiques que nous avons mentionnées. Les performances de l'aviation soviétique durant la guerre n'ont pas toujours été à la hauteur, nous dit par exemple Jean Lopez. Il y avait « la masse sans la qualité », les records de production cachant « de graves faiblesses dans l'organisation, le commandement et la formation des personnels ». C'est dans les différences de statut

(une autonomie limitée de l'Armée de l'air) et de doctrine (notamment des excès offensifs) que sont situés les principes d'explication des insuffisances. Mais, détruite en 1941, l'aviation se relèvera, malgré une trop rapide formation des pilotes, comme le montre le nombre étonnant de pertes par accidents. L'aide américaine est ici notée dans un encadré. Elle méritait au moins cela : les appareils livrés par les États-Unis

représentaient en 1943 17 % des avions en activité en URSS!

PIERRE RIGOULOT

Directeur de l'Institut d'histoire sociale (fondation Souvarine) et de la revue *Histoire & Liberté* (1994-2020). Dernier ouvrage paru : *Quand Poutine se prend pour Staline* (avec Fl. Grandseigne, Buchet/Chastel, 2023).

La garde très rapprochée du Général

BERNARD STIRN

PIERRE MANENTI, *Les Barons du gaullisme* (Passés composés, 2024, 368 p.).

Ancien élève de l'École normale supérieure, Pierre Manenti, passé par plusieurs cabinets ministériels, a déjà publié une *Histoire du gaullisme social*¹ ainsi qu'une biographie d'Albin Chalandon². Rédigé à partir de nombreux documents souvent inédits, son nouveau livre, *Les Barons du gaullisme*, permet de mieux comprendre ce qu'a été ce groupe informel, aux contours incertains, à l'action souvent confidentielle, dont l'influence a été importante sur un demi-siècle de notre vie politique, de la Libération à l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République. Il semble que le nom de « barons du gaullisme » ait été donné pour la première fois par Jean Daniel, dans un article paru en 1963 où il faisait état de déjeuners régulièrement et discrètement organisés un mercredi sur deux à la Maison de l'Amérique latine par des fidèles de longue date du général de Gaulle.

Si le cercle des convives pouvait varier quelque peu, Pierre Manenti retient de manière convaincante six noms qui méritent pleinement

d'être reconnus comme ceux des barons du gaullisme : Gaston Palewski, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey, Jacques Foccart et Olivier Guichard. Son livre apporte de très intéressants éclairages sur le parcours et sur la personnalité de chacun. Il montre les différences qui les séparent, du plus ancien, Gaston Palewski, qui rencontra le général de Gaulle avant la guerre, dans l'entourage de Paul Raynaud, au plus jeune, Olivier Guichard, qui rejoint le groupe aux lendemains de la guerre, des responsables politiques de premier plan, comme Michel Debré et Jacques Chaban-Delmas, aux hommes plus secrets, mystérieux parfois, comme Roger Frey et, plus encore, Jacques Foccart.

Les divergences, et même les affrontements, entre les barons n'ont certes pas manqué, mais une sorte de lien intime et indestructible les unissait, forgé par l'histoire, voire l'épopée, entretenu par une forme de légende, appuyé sur quantité de réseaux, vivifié par un engagement absolu et constant envers le général de Gaulle. Il y a entre les barons et le Général quelque chose qui tient de l'allégeance féodale. Le caractère extraordinaire des circonstances confère une dimension exceptionnelle aux rapports qui se sont tissés au sein du groupe pour conduire certaines intrigues de la vie des partis, assurer des combinaisons parlementaires mais aussi orienter de grands choix politiques.

Jacques Soustelle, qui aurait pu compter parmi les barons, a été déchu lorsqu'il s'est séparé du général de Gaulle sur la question algérienne et il est devenu une sorte de baron noir, oublié de l'histoire. Il est par ailleurs significatif que des Premiers ministres aussi proches du général de Gaulle que Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville et Pierre Messmer, s'ils ont entretenu des rapports nombreux et

1. Perrin, 2021.

2. Albin Chalandon. *Le dernier baron du gaullisme*, préface de C. Nay, Perrin, « Biographie », 2023.

étroits avec les barons, ne puissent être regardés comme appartenant à la confrérie : ils n'avaient pas suivi tout le parcours, partagé tous les secrets, œuvré ensemble sur toute la durée. André Malraux n'a pas non plus rejoint un cénacle qui était sans doute trop engagé dans la politique quotidienne pour le séduire complètement.

Le livre de Pierre Manenti apporte ainsi une contribution de qualité à la compréhension de

pages originales de notre histoire dont il appartient sans conteste à notre mémoire collective de conserver le souvenir.

BERNARD STIRN

Président de section honoraire au Conseil d'État, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Auteur de nombreux ouvrages, dont *Les Libertés en questions* (13^e éd., LGDJ/Lextenso, « Clefs », 2023).

L'histoire d'Alain Juppé

LOUIS-CHARLES VIOSSAT

ALAIN JUPPÉ, *Une histoire française. Mémoires* (Tallandier, 2023, 400 p.).

La route vers l'excellence

La publication des mémoires d'un homme d'État, ancien Premier ministre, cinq fois ministre, député et maire de Bordeaux pendant une vingtaine d'années, qui a pris une part éminente à la vie politique de notre pays, est trop rare pour ne pas s'y pencher avec attention et curiosité.

Rédigé sur près de 400 pages dans un style classique, vivant et précis, celui en somme d'un normalien agrégé de lettres classiques, le livre d'Alain Juppé permet de suivre ses origines, sa formation puis sa carrière remarquable et souvent mouvementée auprès de Jacques Chirac, au service de la France, de Bordeaux et de l'intérêt général.

Ces Mémoires apportent des éclairages intéressants, à défaut d'être inédits, sur un homme pudique comme sur la vie politique de 1970 jusqu'à 2017, avant l'arrivée du « nouveau monde » et des outrances simplificatrices qui prévalent désormais dans le débat public.

Le livre s'ouvre sur l'enfance du jeune Alain. Mettant en avant ses « racines terriennes », il revendique d'être landais, son amour de l'odeur des aiguilles de pin, de l'océan et des plages mais aussi son goût familial (il est apparenté aux Darroze, les cuisiniers renommés) pour la

bonne chère, le gibier, les ortolans et le foie gras.

Attiré très jeune par la liturgie catholique, il se sent l'héritier « comme républicain » des valeurs évangéliques que sont pour lui l'égalité, la liberté et la fraternité ; et il se définit, reprenant l'expression de Jean d'Ormesson, comme « catholique agnostique », soucieux du doute méthodique.

« Pur produit de l'école de la République », c'est sans surprise un adepte de la méritocratie républicaine. Dès l'enfance, il est le premier de sa classe, avec une mère qui a décidé qu'il ne pouvait être que le meilleur. D'où, selon lui, « [ce] sentiment de supériorité qui peut tourner à l'orgueil, une distance vis-à-vis d'autrui (...) aggravée par une timidité naturelle, bref cette froideur ou roideur qui [lui] a collé à la peau tout au long de [sa] vie publique ». Des traits de caractère affermis au fil des concours et examens passés et réussis haut la main (concours général, École normale supérieure, agrégation de lettres classiques, Sciences Po et ENA, qu'il défend contre les critiques récurrentes) puis de la tournée à l'Inspection générale des finances.

De père gaulliste, gaulliste lui-même depuis mai 1958, il choisit Raymond Aron, avec Montesquieu et Tocqueville, pour l'un de ses principaux guides en politique. Rien d'étonnant à ce que le jeune Juppé ne soit pas ébranlé par la « pseudo-révolution » de mai 1968, au crédit de laquelle il met le réveil du féminisme. Pas surprenant non plus, donc, qu'il rappelle que « l'une des constantes de [son] action politique [ait été] de réunir gaullistes, libéraux et centristes, tant les clivages idéologiques entre eux [lui] paraissaient artificiels », d'où la création de l'UMP en particulier pour laquelle il a joué un rôle

clef, ni qu'il se soit battu tout au long de sa vie politique pour empêcher toute forme de compromission, *a fortiori* d'alliance, avec les tenants des idées d'extrême droite. Cela explique aussi, de façon plus générale, sa détestation de tous les extrémismes, de l'*hybris*, de l'hystérie, de l'appel à la haine...

Une galerie politique

Les Mémoires sont, bien sûr, l'occasion d'une galerie vivante de tableaux humains. Alain Juppé décrit sa rencontre avec Jacques Chirac, au printemps 1976. Il évoque d'emblée sa fascination pour l'animal politique, leur amitié fondée sur un « lien de confiance qui ne s'est jamais distendu » et son soutien indéfectible, même dans la tourmente. Il revient sur la création du RPR, ses premières batailles politiques et son échec de 1978 et en 1979 dans les Landes, ainsi que son travail auprès de Chirac nouveau maire de Paris : chargé de bâtir un plan propreté, déjà, il a également pour mission – avortée – de rapprocher les deux *clubs* de *football* de la capitale. Après une campagne ratée aux législatives à Paris en 1981, le grand chelem de 1983, qui paraît vraiment de l'histoire ancienne, est l'occasion de devenir l'élu du 18^e arrondissement, puis député en 1986 et, dans la foulée, ministre (Budget et porte-parole) du gouvernement Chirac.

Alain Juppé rencontre Nicolas Sarkozy pour la première fois alors qu'il est lui-même, brièvement, au cabinet de Jacques Chirac à Matignon en 1976. Il lui fait forte impression par sa volubilité, sa confiance en lui et son enthousiasme communicatif. Après lui avoir confié la co-organisation des « États généraux » de l'opposition RPR-UDF, c'est lui qui suggère à Jacques Chirac de le nommer secrétaire général adjoint du RPR en 1993. Tout en avouant à plusieurs reprises dans son livre son admiration pour l'animal politique, il avoue ne pas comprendre l'intérêt de l'avoir nommé n^o 2 du gouvernement Raffarin. Rallié au même Sarkozy en janvier 2007, il se retrouve finalement dans son gouvernement dirigé par François Fillon : le moins durable des ministres de l'Environnement durable, ministre de la Défense puis à nouveau ministre des Affaires étrangères, qui demeure solidaire du fiasco libyen, n'acceptant comme erreur que de n'avoir pas su accompagner plus directement la transition démocratique.

Alain Juppé vote Giscard en mai 1981 « sans état d'âme ». En dépit de l'allergie réciproque entre Giscard et Chirac, il souligne son estime pour la mécanique intellectuelle parfaitement rodée de l'ancien Président et sa volonté de rassembler « deux Français sur trois ».

S'agissant d'Édouard Balladur, Alain Juppé se rend vite compte en 1986 que « [son] accession à de hautes responsabilités lui [tourne] un peu la tête ». Après de premières « frictions épidermiques », il travaille bien avec le ministre d'État au cours des deux années de cohabitation. S'il « ressent d'emblée comme un malaise » quand Chirac laisse la place à Édouard Balladur en 1993, cela ne l'empêche pas de travailler étroitement sous son autorité en tant que ministre des Affaires étrangères.

Avec François Mitterrand, le premier contact est frais, le Président lui disant tout de go qu'il a accepté sa nomination avec réticence car il le tient pour « sectaire ». Mais rapidement une compréhension, et même un lien personnel, se tissent. Au point qu'en août 1994, près de Latche, François Mitterrand conclut un repas pris ensemble par un : « Après Chirac, tenez-vous prêt ! »

Son premier passage au Quai d'Orsay entre 1993 et 1995 donne lieu à des développements sur le conflit des Balkans et le génocide des Tutsis, dont il exonère entièrement la France et qui le conduit à contester les conclusions du rapport Duclert, « injuste et inexact ». Il assume l'erreur d'avoir cru la réconciliation entre les deux camps encore possible de mai à juillet 1994 alors que le génocide en cours, dit-il aujourd'hui, la rendait totalement illusoire. Mais il se refuse à stigmatiser la France.

Après la victoire de 1995, à propos de laquelle il donne peu de détails, il confesse le « vrai péché originel » qui fut de ne pas dissoudre l'Assemblée nationale, divisée entre balladuriens, que Jacques Chirac voulait tenir à l'écart, et chiraquiens. Il admet deux erreurs principales : celle de n'avoir écouté ni André Bergeron ni Nicole Notat, qui lui avaient recommandé de ne pas parler de réforme des retraites, et celle de s'être mis à dos les médecins en laissant passer un dispositif d'ajustement automatique de leur rémunération.

Il admet également l'erreur d'image liée à l'éviction des « jupettes ». Il égratigne au passage François Bayrou, qui le soutiendra néanmoins sans faille dans sa campagne de 2016. François Fillon temporise également à la Poste, mais

il le juge «juppéo-compatible» tout en soulignant que Jacques Chirac «ne l'aime pas».

Alain Juppé explique les raisons de son ralliement à la dissolution anticipée de l'Assemblée nationale, qu'il remet en perspective, et passe vite sur la campagne perdue face à Lionel Jospin.

La «fin d'une race»

Après la création de l'UMP en 2002 et la réélection de Chirac, le ciel lui tombe sur la tête dès 2004 : il est condamné à l'inéligibilité à vie (ramenée à un an en appel). Sa démission de tous ses mandats et son «exil» au Québec jusqu'à l'automne 2006 sont décrits dans des pages chargées d'émotion. Puis vient la période de «reconstruction», avec, à nouveau, le retour à Bordeaux comme maire. Après l'élection présidentielle perdue de 2012, sur laquelle il donne également peu de détails, c'est la cinquième campagne municipale à Bordeaux en 2014, qu'il remporte, et qu'il définit comme «sa plus belle victoire».

Un chapitre est consacré à la primaire de 2016. Après avoir repris confiance en lui grâce au vote bordelais, il se porte candidat en août 2014 et soutient le principe d'une primaire ouverte, ce qui lui vaut des critiques, et il s'attelle – trop tôt ? – à la construction de son programme (auquel l'auteur de ces lignes a contribué), sur l'emploi, l'école, l'État ou la laïcité (il pense toujours qu'il existe une conception moderne de la

religion musulmane qui interprète les préceptes du Coran dans le contexte de leur époque et les inscrit dans la nôtre). Il explique sa défaite cinglante face à François Fillon de façon réaliste : lâché par sa droite, il s'est trompé de campagne ! Et il est honnête quand il avoue expliquer son refus de jouer au «plan B» à la place du candidat de la droite déstabilisé par les polémiques par une réaction d'orgueil (Lionel Jospin et Alain Juppé ont certainement quelques points communs...). Après l'élection d'Emmanuel Macron et l'arrivée d'Édouard Philippe à Matignon, personne ne lui demande conseil !

Pour conclure, *Une histoire française* est un ouvrage à l'image de son auteur : toujours pondéré, d'une grande hauteur de vue et d'une réelle rigueur. Le témoignage d'un des derniers grands seigneurs de la politique française, une race qui s'efface désormais derrière un «nouveau monde» qui gagnerait à méditer les leçons qu'un Alain Juppé lui offre : noblesse de l'engagement, absence de résignation au pessimisme, amour de la liberté, modestie mais aussi modération et conscience de la chance d'être français.

LOUIS-CHARLES VIOSSAT

Inspecteur général des Affaires sociales. Ancien conseiller de Jacques Barrot dans le gouvernement Juppé, il a ensuite été directeur du cabinet du ministre de la Santé puis directeur adjoint du cabinet du Premier ministre.

L'antitraité de l'unité nationale

VINCENT WACKENHEIM

JÉRÔME FOURQUET, *La France d'après. Tableau politique* (Seuil, 2023, 550 p.).

En 1899, à la suite de la défaite de Sedan, paraissait chez Flammarion, sous la plume de Gabriel Bonvalot, un essai intitulé *Sommes-nous en décadence?* thème qui fit par ailleurs l'objet d'une enquête diligentée par *Le Figaro*. Après avoir dressé un panorama peu complaisant de l'état de la nation, l'auteur tirait une conclusion

sans appel : «Si la France reste telle qu'elle est, elle ne sera plus», sans jamais cependant prendre le soin d'appuyer sa démonstration sur le moindre élément factuel, ce qui en limitait singulièrement la portée, faisant de cet essai un simple exercice impressionniste, par nature peu crédible.

Depuis, les chercheurs en sciences politiques amenés à se pencher sur cette même France ont appris que leur vision devait s'étoffer et dépasser le simple ressenti ou la lecture émotionnelle, en avançant armés d'un côté des matériaux fournis par l'histoire, la géographie (avec ici un détour du côté de Julien Gracq) et la sociologie, et de l'autre de la froide – si ce n'est glaciale – statistique.

C'est cette démarche qu'une fois encore propose Jérôme Fourquet dans son nouvel essai

(après *L'Archipel français* en 2019 et *La France sous nos yeux* en 2021), non sans brio, attachant ses pas à ceux d'André Siegfried, dont le fameux *Tableau politique de la France de l'Ouest*, paru chez Plon en 1913, sera pour jamais un des marqueurs de la sociologie électorale, tout entier résumé dans cette éternelle remarque qui voulait qu'en France «le granit vote à droite, le calcaire vote à gauche» (qu'on connaît également sous la forme : «Le granit produit le curé et le calcaire l'instituteur»).

On retiendra cette métaphore géologique que Fourquet file à l'envi, proposant ainsi au lecteur un Siegfried 2.0, la tectonique des plaques ayant fortement bouleversé le paysage national, marqué par l'émergence de certaines forces et par la disparition d'autres, assistant aussi au déplacement vers la droite de l'épicentre macronien.

Tours et détours

Rigoureusement construit en trois parties regroupant chacune trois sous-parties, comme des régiments à la bataille, on mentionnera les qualités formelles de l'ouvrage (livre cousu, choix du papier et clarté de la mise en pages, ce pour un prix fort raisonnable), pour saluer la lisibilité et le plaisir des cartes qu'on doit à Sylvain Manternach, et l'on sait de nombreuses publications qui sans nul doute envieront cette élégance, gage aussi de l'accessibilité d'un tel livre, qu'on dira être également un objet de désir. Peut-être pourra-t-on déplorer l'absence d'index, lieux et noms, qui aurait donné une profondeur de lecture supplémentaire à cette entreprise qui est aussi de l'ordre du récit de voyage.

Nous sont ainsi proposés en ouverture des chapitres monographiques qui sont autant de touches, de mises en abyme qui contribuent à faire de ce livre un essai tonique, l'intérêt venant aussi de la juxtaposition, de la superposition de sources et de données de natures différentes, dont jaillissent des conclusions anglées qui sont autant de gourmandises.

On ne boudera pas son plaisir en apprenant que la circonscription de Meursault (localité chère à Camus) en tient pour Éric Zemmour, alors que les électeurs de Carmaux, entendez le fief de Jean Jaurès, n'ont voté qu'à 3,5 % pour la candidate du Parti socialiste au premier tour de la présidentielle de 2017. Détails, certes, mais divins et pétillants détails, qui agrémentent la

lecture, et font oublier l'aridité de la donnée chiffrée, notamment statistique.

Délaissant malheureusement les départements et territoires d'outre-mer, l'auteur nous emmène à petite vitesse dans l'Hexagone, empruntant des chemins de traverse vers l'élection reine que sera la présidentielle de 2027, après avoir décortiqué avec finesse et élégance le choc des élections précédentes, non sans une certaine ironie, rappelant quelques données chiffrées (car, si, comme le rappelait Lénine, «les faits sont têtus», les chiffres, eux, sont cruels), tel le score d'Anne Hidalgo (1,7 % au niveau national, culminant à 2,2 % à Paris), ou, pour faire bon poids, celui de Valérie Pécresse (4,8 %). Autant de chiffres qui permettent de mesurer le séisme de 2017 – et d'ainsi clore le débat sur le monde ancien (on lira le chapitre, plein de verve, intitulé «PS et LR : *Ground Zero*»), avant d'ouvrir celui du fameux monde d'après, pastichant ainsi un film célèbre, qui est aussi un film catastrophe.

Sûrement lecteur du comte de Lautréamont, et sachant apprécier «la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie», Jérôme Fourquet ne dédaigne pas la pratique cocasse de la confrontation des chiffres et des données, et à ce titre son *Tableau politique* (notons l'emploi du singulier) est stimulant, aussi pour le lecteur qui n'aurait pas l'esprit tout entier accaparé par le noir avenir politique et électoral du pays.

Ainsi note-t-il qu'à Sermages, village du Morvan dont l'église figure en arrière-plan de l'affiche électorale de François Mitterrand en 1981, c'est à La République en marche que sourit la force tranquille, avec un score de 31,7 %, bien supérieur à celui du PS, qui se contente d'un modeste 6,9 %. Plus sérieusement, on appréciera la superposition de la carte de l'agriculture bio, donc sans pesticide, avec celle de la sous-vaccination contre la Covid-19, ou la comparaison entre l'implantation en Alsace des *clubs* de danse *country* et celle des *kebabs*.

Vers la reine des batailles

S'il fallait encore s'en persuader, le clivage (qui n'est autre que l'ancienne fracture sociale puis numérique, et à ce titre un comptage des occurrences du terme «opposition» dans la rédaction de ce livre serait édifiant) est profond,

dans de très nombreux domaines, entre les France(s) d'en haut et celles d'en bas, des premiers et des derniers de cordée, entre ceux qui peuvent se passer de leur voiture, bénéficiant d'alternatives tout à la fois efficaces et politiquement correctes, et ceux-là pour lesquels l'utilisation de la « bagnole » relève de la simple survie – ce que les tenants d'une opportuniste écologie politique s'obstinent encore à ne pas admettre. Ce à quoi s'ajoute le poids d'une immigration subie qui affecte différemment les uns et les autres, selon qu'on soit un habitant du V^e arrondissement de Paris ou d'un quartier de Montreuil.

On rendra ce point à Jérôme Fourquet qu'il fait ici non pas œuvre de polémiste, mais de témoin assisté – ce qu'on aurait pu familièrement résumer par la formule : « Je ne dénonce pas, j'informe. »

L'auteur fait avant tout un travail de politologue, et à ce titre son propos s'inscrit dans la perspective de l'élection présidentielle qui se profile en 2027, comme on sait cardinale sous la V^e République.

À ce titre, son ouvrage est un véritable *vade-mecum* électoral que chaque candidat, chaque responsable de parti, chaque commentateur se devra d'avoir à portée de main, table de travail et table de chevet, au risque sinon de passer à côté de ce qui constitue cette France d'aujourd'hui, dite « d'après », entendez ce paysage bouleversé né des élections de 2017 puis de 2022, dont seront évincés les anciens partis « de gouvernement », au profit d'un macronisme de conquête et des oppositions, incarnées d'une part par Marine Le Pen, de l'autre par Jean-Luc Mélenchon. Pour celui qui veut bien lire, l'étude, de descriptive, devient prospective. Il ne sera plus possible de dire : « Je ne savais pas. »

Vous avez dit effrayant ?

L'intérêt du propos tient donc de l'accumulation de différentes grilles de lecture concordantes, qui ne manquent pas d'effrayer le lecteur sensible au discours d'unité nationale, dont les responsables de communication gouvernementaux, du sommet de l'État au modeste chargé de com', vantent les vertus jusqu'à plus soif.

Ma belle-mère, fille aînée d'un officier de marine, qui quitta cette terre après avoir dépassé les 95 ans, me disait que tout ce qui constituait

son éducation n'avait aujourd'hui plus cours, qu'il s'agisse du patriotisme, du respect de l'autorité et des hiérarchies, de la nation, incidemment de la religion, mais aussi des formes et des plaisirs de la simple civilité, appelée aujourd'hui le vivre-ensemble. Dont acte.

Sans pénétrer le terrain des valeurs, difficilement quantifiables, le propos du livre de Fourquet n'est pas, quant à lui, d'ordre idéologique, même s'il pose l'éventualité des « prémices d'un processus de décivilisation », apportant de l'eau à ce moulin qui veut que la société d'aujourd'hui soit indéniablement devenue et plus individualiste, et plus violente, que cette violence soit sociétale et culturelle, perceptible dans l'espace public, dans les médias, dans les rapports économiques et sociaux, ou directement physique, au travers des statistiques des agressions et des cambriolages – n'en déplaise à certains ministres, adeptes de la politique de l'autruche. On dira que du livre de Fourquet ne jaillit aucune étincelle d'espérance – si ce n'est la dimension européenne largement constitutive et structurante de cette France d'après, et décriée par certains.

La montée des eaux bleu marine

Après une mise en jambes qui court sur 380 pages, faisant office de hors-d'œuvre aux vertus apéritives, le cœur du réacteur de l'étude de Jérôme Fourquet tient dans cette dernière partie qui, en 170 pages, partant de la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection de 2002 jusqu'à celle au même exercice, par deux fois, de sa fille Marine, évalue la trajectoire du Rassemblement national, qui a su conquérir une part importante des classes moyennes, sur fond de désindustrialisation, de déclassement et d'une immigration, notamment clandestine, jugée insupportable.

Si le résultat de cette enquête ne diffère pas dans ses conclusions du sondage annuel mené par *Le Monde* en septembre 2023, la mise en perspective, selon une focale plus large que la simple statistique, de l'ensemble des données a de quoi présenter comme plausible l'éventualité d'un succès électoral de Marine Le Pen en 2027, au-delà de l'aimable discussion de comptoir – sauf à croire, et ce sera la conclusion portée par Jérôme Fourquet, que la crainte de voir la France très négativement impactée par

un tel bouleversement, générateur de tensions, d'émeutes et de possibles turbulences économiques, empêchera ce basculement politique : « Le fait que ces anticipations soient partagées par une large majorité de Français constitue en soi un handicap majeur dans la perspective d'une conquête du pouvoir par le bloc frontiste. »

Si on voulait avoir l'esprit de malice, on citerait, en guise de conclusion, cet illustre ancêtre paru en 1913 chez Plon (donc la même année que l'essai de Siegfried), sous le pseudonyme d'Agathon, derrière lequel se cachaient deux jeunes intellectuels, Guillaume de Tarde et Henri Massis, intitulé *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, qui affirmait que la jeunesse du temps faisait montre de tous les signes du bellicisme en gestation, ce que la réalité historique n'a pas validé, même si l'ouvrage a pu être considéré – et c'est là aujourd'hui encore son intérêt – comme décrivant le pays rêvé, et par là futur, mais irréel. Le

péché des auteurs avait été de se vouloir tout à la fois sociologues et prévisionnistes.

Dans la lignée de Durkheim, cette enquête faisait pourtant preuve d'une approche résolument nouvelle qui préfigurait l'usage du sondage, promis dès la fin des années 1930 à un radieux avenir – mais biaisé par un échantillon loin d'être représentatif, introduisant pour jamais l'idée que l'opinion, et notamment celle du plus grand nombre, était mesurable.

L'histoire nous dira si la photographie de la France que propose aujourd'hui Jérôme Fourquet, tout à la fois nette dans son détail et illisible dans sa globalité, s'apparente, de près ou de loin, à celle que proposait Agathon.

VINCENT WACKENHEIM

Éditeur et critique, auteur de romans et d'essais. Dernière édition établie et commentée : H. H. EWERS, *Les Cœurs des rois* (illustrée par St. Eggeler et D. Pouppeville, L'Atelier contemporain, 2022).

Le journalisme criminel

Lorsque le journalisme se confond avec l'organisation du mensonge, il constitue un crime.

Simone WEIL, *L'Enracinement* (1949), Payot, « Petite Biblio Classiques », 2021, p. 50.

LIVRES CHOISIS

IDÉES

- G. ANDERS. – *L'Humain étranger au monde. Une anthropologie philosophique* (traduit de l'allemand, Fario, 2023, 408 p.)
- É. BARILIER. – *Réenchâter le monde. L'Europe et la beauté* (PUF, 2023, 176 p.)
- E. BERL. – *Quand Bergson me parlait de télépathie... Chroniques. 1923-1975* (édition établie par O. Philipponnat, Bartillat, 2023, 432 p.)
- Y.-M. BLANCHARD. – *Saint Jean à l'heure des dialogues. Judéo-chrétien, œcuménique, interreligieux* (Cerf, « Lire la Bible », 2023, 208 p.)
- P. BOURETZ. – *Sur Dante* (Gallimard, « NRF Essais », 2023, 290 p.)
- R. BRAGUE (DIR.). – *Sauver ?* (PUF, 2023, 576 p.)
- P. COULANGE. – *Saint Paul. Apôtre de l'espérance* (Cerf, « Lire la Bible », 2023, 152 p.)
- X. DARCOS. – *Tacite, ses idées sont les nôtres* (Les Belles Lettres, « Le Goût des idées », 2024, 280 p.)
- J. DEWEY. – *Nature humaine et Conduite. Introduction à la psychologie sociale* (traduit de l'anglais, Gallimard, « Bibliothèque de philosophie », 2023, 256 p.)
- J.-N. DUCANGE. – *Rosa Luxemburg. Radicale et libre* (Calypso, « Destins » 2023, 112 p.)
- A. FINKIELKRAUT. – *Pêcheur de perles* (Gallimard, « Blanche », 2024, 224 p.)
- J.-B. FOURNIER & L. TAVERNIER (DIR.). – *Les Limites du transcendantal* (Sorbonne-Université Presses, 2024, 396 p.)
- J. JAURÈS. – *Œuvres. XV : Guerre à la guerre!* (édition établie par M. Fontaine & Ch. Prochasson, Fayard, 2023, 672 p.)
- A. S. KAHAN. – *Freedom from Fear. An Incomplete History of Liberalism* (Princeton University Press, 2023, 510 p.)
- E. KANT. – *Sur l'échec de tout essai philosophique en matière de théodicée suivi de Sur un prétendu droit de mentir par humanité* (traduit de l'allemand, présentation de A. Grandjean, PUF, 2024, 288 p.)
- L. KARHAUSEN. – *Portrait en quinze idées d'une civilisation. L'Europe* (Vérone, 2023, 612 p.)
- E. LE NOAN. – *L'Obsession égalitaire. Comment la lutte contre les inégalités produit l'injustice* (Les Presses de la Cité, 2023, 368 p.)
- E. LEVINAS. – *Difficile liberté. Essais sur le judaïsme* [1963] (Albin Michel, « Espaces libres », 450 p.)
- A. MAALOUF. – *Le Labyrinthe des égarés. L'Occident et ses adversaires* (Grasset, 2023, 448 p.)
- P.-M. MENGER & P. VERSCHUEREN (DIR.). – *Le Monde des mathématiques* (Seuil, « Les Livres du nouveau monde » 2023, 830 p.)
- D. S. MILO. – *La Survie des médiocres. Critique du darwinisme et du capitalisme* (Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2023, 416 p.)
- Y. MOUNK. – *Le Piège de l'identité. Comment une idée progressiste est devenue une idéologie délétère* (traduit de l'anglais, Éditions de l'Observatoire, 2023, 558 p.)

- GL. ORIGGI. – *La vérité est une question politique* (Albin Michel, « Humanités politiques », 2024, 174 p.)
- G. RAULET. – *Lumières politiques* (PUF, 2024, 432 p.)
- CL. ROMANO. – *La Révolution de l'authenticité à l'âge du romantisme. De Goethe à Nietzsche* (Mimesis, « L'Esprit des signes », 2023, 398 p.)
- ST. ROZA. – *Le marxisme est un humanisme. Jean-Paul Sartre, Georg Lukács : deux philosophies pour l'humanité (1923-1975)* (PUF, 2024, 512 p.)
- M. DE SAINT-PULGENT. – *La Gloire de Notre-Dame. La foi et le pouvoir* (Gallimard, « Bibliothèque illustrée des histoires », 2023, 450 p.)
- J.-FR. SCHAUB. – *Nous avons tous la même histoire. Les défis de l'identité* (Odile Jacob, 2024, 240 p.)
- J.-F. SPITZ. – *Aux origines de la théorie politique libérale. Droit de propriété et droit de nécessité chez Grotius* (Vrin, « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », 2023, 242 p.)

HISTOIRE

- S. ALBERTELLI. – *Le Colonel Passy. Le maître espion du général de Gaulle* (Tallandier, 2023, 590 p.)
- Y.-M. BERCÉ (DIR.). – *La Violence au village. XVI^e-XIX^e siècle* (Passés composés, 2022, 384 p.)
- S. BERTIÈRE. – *Les Reines de France. II : Le Grand Siècle* [1996 et 1998] (Perrin, 2023, 1020 p.)
- M. BOISDRON. – *Joseph Paul-Boncour (1873-1972)* (Sorbonne-Université Presses, « Mondes contemporains », 2023, 514 p.)
- PH. COLLIN. – *Léon Blum. Une vie héroïque* (Albin Michel, 2023, 368 p.)
- B. & M. COTTRET. – *L'Europe des Lumières (1680-1820)* (Perrin, 2023, 888 p.)
- BR. DUMÉZIL. – *Charlemagne* (PUF, « Biographies », 2024, 240 p.)
- G.-CHR. DUROC. – *Correspondance du grand maréchal du palais de Napoléon I^{er}* (édition établie, présentée et annotée par J.-P. Samoyault et Ch.-É. Vial, Honoré Champion, 2023, 1304 p.)
- CL. GANTET. – *La Guerre de Trente Ans. 1618-1648* (Tallandier, 2024, 640 p.)
- H.-CH. GIRAUD. – *Opération « Vésuve ». L'histoire très secrète de la libération de la Corse* (Cerf, 2023, 320 p.)
- S.-A. GOLDBERG (DIR.). – *Histoire juive de la France* (Albin Michel, 2023, 1088 p.)
- N. GRIFFON DE PLEINEVILLE. – *Les Généraux russes contre Napoléon* (Perrin, 2023, 426 p.)
- A. GURNAH. – *Les Vies d'après* [2020] (traduit de l'anglais, Denoël, 2023, 384 p.)
- J. LAMBERT. – *Histoire constitutionnelle de l'Union américaine* (préface d'O. Beaud & D. Mongoin, Dalloz, « Bibliothèque Dalloz », 2023, 772 p.)

- P. MÉNARD. – *Le Chasseur de diamants. Les fabuleuses aventures de Jean-Baptiste Tavernier* (Tallandier, 2023, 400 p.)
- G. MONTÈGRE. – *Voyager en Europe au temps des Lumières* (Tallandier, 2024, 656 p.)
- T. NAGAI. – *Les Cloches de Nagasaki. Journal d'une victime de la bombe atomique [1949]* (traduit de l'anglais, préface de M. Tomonaga, OnTau, 2023, 208 p.)
- J.-R. PITTE. – *Brillat-Savarin. Le gastronome transcendant* (préface d'E. Orsenna, Tallandier, 2024, 304 p.)
- P. A. RAHE. – *Sparta's Second Attic War. The Grand Strategy of Classical Sparta, 446-418 B. C.* (New Haven, Yale University Press, « The Yale Library of Military History », 2020, 390 p.)
- Y. SASSIER. – *Robert II le Pieux. L'enracinement dynastique* (Fayard, 2024, 352 p.)
- J.-C. SCHMITT. – *Les Images médiévales. La figure et le corps* (Gallimard, « Bibliothèque illustrée des histoires », 2023, 368 p.)
- É. SCHNAKENBOURG. – *La Quasi-Guerre. Quand la France et les États-Unis s'affrontaient. 1798-1800* (Tallandier, 2024, 352 p.)
- S. SEBAG MONTEFIORE. – *The World. A Family History* (Londres, Weidenfeld and Nicolson, 2023, 1302 p.)
- J. TOLAN. – *Nouvelle histoire de l'islam. VII^e-XXI^e siècle [2022]* (Tallandier, « Texto », 2024, 352 p.)
- FR. TRIVELLATO. – *Juifs et capitalisme. Aux origines d'une légende* (Seuil, « L'Univers historique », 2023, 432 p.)
- C. VAISSIÉ. – *Sartre et l'URSS. Le joueur et les survivants* (Rennes, PUR, « Histoire », 2023, 416 p.)
- CH.-É. VIAL. – *Marie-Antoinette* (Perrin, 2024, 720 p.)
- M. WINOCK. – *Ego-histoire* (Bouquins, 2024, 1120 p.)

POLITIQUE

- M. O'SULLIVAN & P.-CH. PRADIER. – *L'Accord du peuple. Réinitialiser la démocratie* (Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 2024, 272 p.)
- J. QUÉTIER. – *De l'utilité du parti politique. Organisation, démocratie, émancipation* (PUF, « Questions républicaines », 2024, 208 p.)

POLITIQUE FRANÇAISE

- J.-L. BARRÉ. – *De Gaulle, une vie. I : L'homme de personne. 1890-1944* (Grasset, 2023, 992 p.)
- GH. BENHessa. – *Le Référendum impossible* (préface de M. Onfray, L'Artilleur, 2023, 272 p.)
- CH. BOURSEILLER. – *La France en colères* (Cerf, 2024, 304 p.)
- G. BRUSTIER. – *Les Analphabètes au pouvoir* (Cerf, 2024, 94 p.)
- F.-O. GIESBERT. – *Histoire intime de la V^e République. III : Tragédie française* (Gallimard, « Blanche », 2023, 500 p.)
- V. JAUVERT. – *À la solde de Moscou* (Seuil, 2024, 176 p.)
- B. LEHIDEUX. – *Le Couteau suisse. Mémoires d'un politique de l'ombre* (Autoédition, 2023, 502 p.)
- M. VERGÉ-FRANCESCHI. – *La Corse. Une autonomie en question* (Passés composés, 2024, 160 p.)

POLITIQUE MONDIALE

- J.-FR. GAYRAUD. – *La Mafia et la Maison-Blanche* (Plon, 2023, 576 p.)
- TH. GOMART. – *L'accélération de l'histoire. Les nœuds géostratégiques qui rendent le monde hors de contrôle* (Tallandier, 2024, 176 p.)
- E. JOURDIN. – *Makhno. L'épopée d'une Ukraine libertaire* (Michalon, « Le Bien commun », 2024, 128 p.)
- S. KAUFFMANN. – *Les Aveuglés. Comment Berlin et Paris ont laissé la voie libre à la Russie* (Stock, 2023, 440 p.)
- FR. LEMAÎTRE. – *Cinq ans dans la Chine de Xi Jinping* (Tallandier, 2024, 288 p.)
- S. MEDVEDEV. – *Une guerre made in Russia [2023]* (Buchet/Chastel, 2024, 240 p.)
- N. TENZER. – *Notre guerre. Le crime et l'oubli : pour une pensée stratégique* (Éditions de l'Observatoire, 2024, 608 p.)
- BR. TERTRAIS. – *Pax atomica ? Théorie, pratique et limites de la dissuasion* (Odile Jacob, 2024, 208 p.)
- T. TERZANI. – *En Amérique. Chroniques d'un monde en révolte (1967-1968)* (traduit de l'italien, préface d'A. Terzani Staude, Intervalles, 2023, 352 p.)
- E. TODD. – *La Défaite de l'Occident* (Gallimard, 2024, 376 p.)
- E. VIDAL. – *La Fascination russe* (Robert Laffont, 2024, 324 p.)

ÉCONOMIE

- BR. BALLOU. – *Plunder. Private Equity's Plan to Pillage America* (New York, Public Affairs New York, 2023, 356 p.)
- N. BUAT. – *David Ricardo. L'économiste capital* (Les Belles Lettres, 2024, 304 p.)
- M. LUINAUD. – *L'Industrie spatiale* (PUF, « Que sais-je ? », 2023, 128 p.)
- GR. MORGENSON & J. ROSNER. – *These Are The Plunderers. How Private Equity Runs And Wrecks America* (New York, Simon & Schuster, 2023, 390 p.)

EUROPE

- J.-D. DURAND. – *Prières, pauvres, paix. L'abécédaire de Sant'Egidio* (Cerf, 2024, 320 p.)
- O. MITROFANOVA. – *France-Ukraine. Une histoire des relations diplomatiques et militaires. 1991-2023* (traduit de l'ukrainien, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2024, 360 p.)

ISLAM ET MOYEN-ORIENT

- S. BEN NÉFISSA & P. VERMEREN (DIR.). – *Les Frères musulmans à l'épreuve du pouvoir. Égypte, Tunisie (2011-2021)* (Odile Jacob, 2024, 288 p.)
- COLLECTIF. – *Histoire de l'islamisation française. Quarante ans de soumission* (L'Artilleur, « Interventions », 2019, 688 p.)
- J.-P. FLIU. – *Comment la Palestine fut perdue et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIX^e-XXI^e siècle)* (Seuil, 2024, 430 p.)

SOCIÉTÉ

- FR. AUDREN & J.-L. HALPÉRIN. – *La Culture juridique française. Entre mythes et réalités (XIX^e-XX^e siècles)* [2013] (CNRS, « Biblis », 2023, 480 p.)
- O. BABEAU. – *La Tyrannie du divertissement* (Buchet/Chastel, 2023, 288 p.)
- L. BOLTANSKI. – *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes* [2012] (Gallimard, « Folio Essais », 2024, 560 p.)
- M. DOSÉ. – *Éloge de la prescription* (Éditions de l'Observatoire, 2021, 144 p.)
- M. DOSÉ & D. SOULEZ LARIVIÈRE. – *Deux générations, un barreau. Dialogue d'avocats sur un paysage judiciaire* (préface de D. Simonnot, Dalloz, « Le Sens du droit », 2023, 176 p.)
- R. FRYDMAN. – *La Tyrannie de la reproduction* (Odile Jacob, 2024, 208 p.)
- M. GUIMARD. – *Petit Traité sur l'immigration irrégulière* (Cerf, 2024, 384 p.)
- J. HAYOUN & J. COHEN SOLAL. – *Le Bouquin de l'humour juif* (Bouquins, 2023, 690 p.)
- B. LAHIRE. – *Les Structures fondamentales des sociétés humaines* (La Découverte, « SH / Sciences sociales du vivant », 2023, 972 p.)
- D. LESCHI. – *Ce grand dérangement. L'immigration en face* [2020] (Gallimard, « Tracts », 2023, 64 p.)
- A. MEARS. – *Very Important People. Argent, gloire et beauté : enquête au cœur de la jet-set* (traduit de l'anglais, La Découverte, « SH / L'Envers des faits », 2023, 400 p.)
- J.-CH. NOTIN. – *La Fabrique des agents secrets. La DGSE* (Tallandier, 2024, 304 p.)
- P. OBERTELLI & R. WITORSKI (DIR.). – *La Confiance : nouvel horizon social ?* (Nîmes, Champ social, « Unité sociale de la recherche en SHS », 2023, 168 p.)
- Y. ROUSSET (DIR.). – *Bicentenaire Rugby. 1823-2023* (En exergue Éditions, 2023, non paginé)
- B. STORA. – *L'Arrivée. De Constantine à Paris. 1962-1972* (Tallandier, 2023, 240 p.)
- L. VOGEL. – *Reconstruire l'Université* (PUF, 2024, 128 p.)

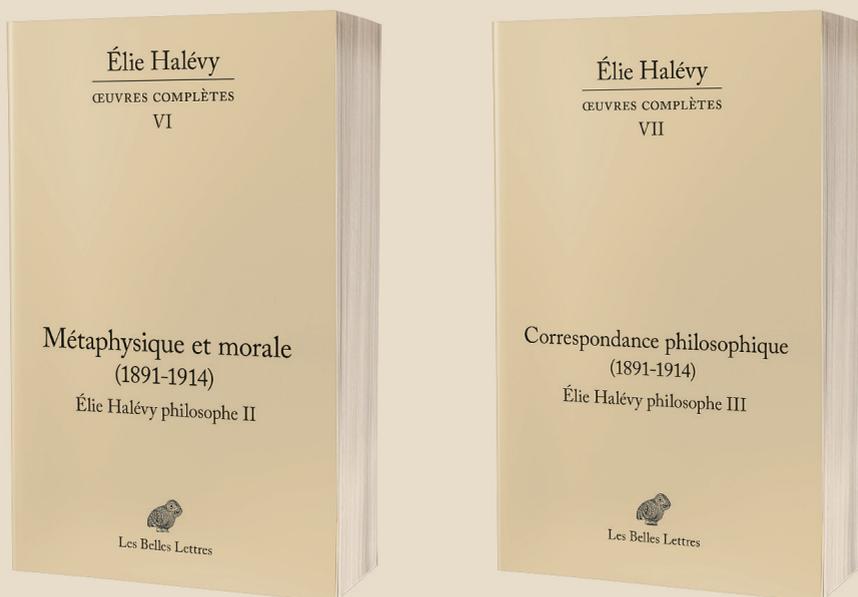
ARTS ET LITTÉRATURE

- ACADÉMIE FRANÇAISE. – *Dire, ne pas dire. Du bon usage de la langue française. L'intégrale* (préface d'H. Carrère d'Encausse et postface de D. Fernandez, Philippe Rey, 2023, 668 p.)
- M. AÏSSAOUI & C. CAMUS. – *Dictionnaire amoureux d'Albert Camus* (dessins d'A. Bouldouyre, Plon, 2023, 528 p.)
- L. BLUM. – *Le Théâtre de Léon Blum* (textes présentés par M. Lévy-Bruhl, L'Aube / Fondation Jean-Jaurès, 2023, 408 p.)
- J. COCTEAU. – *Œuvres* (préface de Ch. Dantzig, Grasset, « Bibliothèque Grasset », 2023, 990 p.)
- R. FRANC. – *Je vais bien* (Les Presses de la Cité, 2023, 160 p.)
- TH. GINESTE. – *Souviens-toi de moi dans les ténèbres* (Les Impliqués, 2023, 232 p.)
- A. GURNAH. – *Paradis* [1994] (traduit de l'anglais, Gallimard, « Folio », 2023, 324 p.)
- G. HAROCHE-BOUZINAC. – *Madame de Sévigné* (Flammarion, « Grandes Biographies », 2023, 608 p.)
- J.-R. HUGUENIN. – *Les Enfants de septembre* (avant-propos d'O. Wagner, Bouquins, « Littérature », 2023, 1288 p.)
- I. KERTÉSZ. – *Le Spectateur. Notes 1991-2001* [2016] (traduit du hongrois, préface et notes de Cl. Royer, Actes Sud, 2023, 272 p.)
- A. LE BRUN. – *L'Infini dans un contour* (préface de M. Sieffert, Bouquins, 2023, 1288 p.)
- J.-Y. LE NAOUR & C. VALENTI. – *120 ans de prix Goncourt. Une histoire littéraire française* (Omnibus / Perrin, 2023, 576 p.)
- S. MÁRAI. – *Journal. III : Les années d'exil (1968-1989)* (traduit du hongrois, postface d'A. Kanyádi, Albin Michel, 2023, 570 p.)
- I. MCEWAN. – *Leçons* (traduit de l'anglais, Gallimard, « Du monde entier », 2023, 656 p.)
- R. MENASSE. – *L'Élargissement* (traduit de l'allemand, Lagrasse, Verdier, « Der Doppelgänger », 2023, 608 p.)
- H. MILLER. – *Jours tranquilles à Clichy* [1956] (traduit de l'anglais, postface de M. Paduano, photographies de Brassai, 2023, 144 p.)
- H. MURGER. – *Scènes de la vie de bohème* [1851] (préface de J.-D. Wagneur, Calmann-Lévy, 2023, 322 p.)
- FR. POLLOCK. – *Ferdinand des possibles* (Lagrasse, Verdier, « La Petite Jaune », 2024, 96 p.)
- M. REID. – *Colette avant Colette. Trouver sa place, se faire un nom* (Gallimard, 2023, 192 p.)
- J.-M. ROUART. – *Dictionnaire amoureux de Jean d'Ormesson* [2019] (dessins d'A. Bouldouyre, Plon, 2022, 464 p.)
- A. SCOTT. – *Les Insolents* (Calmann-Lévy, 2023, 194 p.)
- Z. SHALEV. – *Stupeur* (traduit de l'hébreu, Gallimard, « Du monde entier », 2023, 368 p.)
- F. TRUONG. – *La Taille des arbres* [2022] (Rivages, 2024, 224 p.)
- A. TUSZYNSKA. – *Le Jongleur* (traduit du polonais, Stock, 2023, 568 p.)
- T. VENCLOVA. – *Nord magnétique. Conversations avec Ellen Hinsey* [2016] (traduit de l'anglais, Noir sur blanc, 2023, 576 p.)
- R. VIVIEN. – *Je suis tienne irrévocablement. Lettres à Natalie C. Barney* (édition établie par Ch. Bigot et Fr. Rapazzini, Bartillat, 2023, 304 p.)
- ST. ZWEIG. – *Marie-Antoinette. Portrait d'une personne ordinaire* (traduit de l'allemand, introduction de J.-J. Pollet, Les Belles Lettres, « Bibliothèque allemande », 2023, 612 p.)

Découvrez les *Œuvres complètes* d'un des grands historiens français du XX^e siècle



Nouveautés



LES BELLES LETTRES



Résultat du concours de citations

Notre traditionnel concours, relancé dans le numéro précédent, a été remporté ce trimestre par M. Jean-Baptiste Vigouroux, dont la citation de Simone Weil, extraite de son essai *L'Enracinement*, figure à la page 233 de ce numéro.

Nous vous invitons à envoyer à votre tour votre plus belle citation
à l'adresse mail suivante :

citations@commentaire.fr

et nous offrirons à l'expéditeur de la citation que nous retiendrons pour la publier
un abonnement numérique d'un an à *Commentaire*, à son intention
ou, s'il est déjà abonné à notre revue, à celle d'une personne qu'il désignera.

AUTEURS

Comme nos lecteurs l'ont remarqué, avec notre nouvelle maquette chaque article est désormais suivi de trois ou quatre lignes concernant l'auteur, sa fonction principale et éventuellement son dernier ouvrage. Il arrive même, lorsque l'auteur est d'une grande notoriété ou bien lorsque le chapô de l'article précise déjà ses qualités, que le texte ne soit suivi d'aucune notice. Nous renonçons, en effet, à publier le détail des parcours universitaires et professionnels ainsi que des bibliographies.

En revanche, si nos lecteurs souhaitent davantage d'informations sur les auteurs des articles, ils pourront se reporter tout simplement à notre site, sur lequel ils trouveront des notices détaillées concernant nos contributeurs ainsi que leur adresse mail, lorsque les intéressés veulent bien la rendre publique. La revue transmet par ailleurs aux auteurs tout message qui leur est adressé (*secretariat.redaction@commentaire.fr*) à propos d'un article publié.

NOTRE REVUE

Cette revue est publiée par Commentaire, société anonyme au capital de 173 405,01 euros.

Directeur de la publication : J.-C. Casanova
Principaux associés : Société des amis
de *Commentaire*

Siège social : 76, rue des Saints-Pères 75007 Paris
Tél. 01 45 49 37 82
infos@commentaire.fr; www.commentaire.fr

Registre de commerce : 312 212 970 RCS Paris
SIRET : 312 212 970 00049 / Code APE : 5814Z
N° de Commission paritaire : 1027 D 82245
ISSN Imprimé 0180-8214
ISSN Numérique 2272-8988
ISBN 978-2-493596-16-1
Poste Belge Bpost N° d'agrément : P307188

Imprimerie Dupliprint Mayenne
733, rue Saint-Léonard 53100 Mayenne

Achévé d'imprimer : 2989044V
Dépôt légal : mars 2024

© Copyright 2024 : SA Commentaire

COORDONNÉES

Retrouvez-nous ou écrivez-nous :

76, rue des Saints-Pères 75007 Paris

Tél. 01 45 49 37 82 / 06 72 48 16 17

Pour entrer en rapport par mail avec la revue :

— *direction* :

jcc@commentaire.fr

phr@commentaire.fr

pht@commentaire.fr

— *administration & abonnements* :

infos@commentaire.fr

— *rédaction* :

secretariat.redaction@commentaire.fr

PUBLICITÉS

La revue *Commentaire* insère dans chacun de ses numéros des encarts publicitaires. Les annonceurs intéressés par cette offre voudront bien s'adresser à notre bureau pour connaître les tarifs de ces insertions.

À NOS LECTEURS, À NOS ABONNÉS

• La revue et ses quarante-six ans d'archives sont en ligne sur notre nouveau site :

www.commentaire.fr

• La fidélité de nos abonnés est importante pour notre revue, ainsi que leur aide pour trouver de nouveaux abonnés, en France et à l'étranger.

• Nous proposons différentes formules d'abonnement (papier, numérique ou couplé) afin de satisfaire les habitudes de lecture de nos lecteurs. Outre souscrire un abonnement ou se réabonner sur notre site Internet, nos lecteurs peuvent acheter un numéro et des articles avec un règlement sécurisé par carte bancaire ou par virement.

Des abonnés nous disent parfois, en se désabonnant, qu'ils préfèrent acheter leur numéro en librairie. Nous respectons ce choix. Nous les informons qu'ils ne font pas une bonne affaire (le prix de l'abonnement permet de lire un numéro supplémentaire gratuitement), mais également qu'une revue comme *Commentaire* est un travail continu d'un

numéro à l'autre, avec des enquêtes, des articles qui se répondent, et que c'est dans cet esprit que nous aimons être lus. Ajoutons que l'abonnement est seul profitable à la stabilité financière de la revue. En effet, la revue s'honore dans sa gestion courante de n'être pas subventionnée par les pouvoirs publics et de ne devoir son indépendance qu'à ses abonnés, à ses lecteurs et à ses amis.

• Chaque semaine, notre *newsletter*, « La lettre du vendredi », adressée gratuitement par mail, assure une continuité d'informations d'un numéro à l'autre. Il suffit, pour la recevoir, d'inscrire son adresse mail dans l'encadré prévu à cet effet sur la page d'accueil de notre site. Afin de mieux faire connaître *Commentaire*, nous remercions nos abonnés qui pourraient nous fournir une liste d'adresses électroniques.

• Nous demandons à nos amis d'insister auprès de leur libraire pour que la revue soit mise en évidence à l'intention des acheteurs. Il arrive que des libraires qui ne nous connaissent pas ne proposent pas à leurs clients de nous contacter. Pourtant, nous assurons notre propre distribution et pouvons fournir à n'importe quelle librairie en France et à l'étranger le numéro qu'elle souhaite commander, ancien ou récent. Il en est de même pour les maisons de presse et les kiosques.

• Les abonnés qui n'auraient pas reçu leur exemplaire peuvent nous le réclamer pour compléter leur collection; ceux qui auraient remarqué une anomalie (nom déformé, adresse inexacte ou incomplète) peuvent nous la signaler en nous adressant un mail à l'adresse suivante :

infos@commentaire.fr

• Plusieurs numéros anciens de la revue ne sont plus disponibles, nous cherchons à reconstituer des collections complètes. Il s'agit des n^{os} 2, 3, 4, 7, 10, 11, 12, 47, 76, 82 et 83. Ceux de nos lecteurs qui ne souhaiteraient pas les conserver et qui accepteraient de nous les offrir peuvent entrer en rapport avec notre bureau.

• En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent exemplaire de la revue *Commentaire* sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 3, rue Hautefeuille 75006 Paris.

• La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont adressés.

Abonnez-vous

et retrouvez l'intégralité de nos offres numériques,
la disponibilité des numéros papier
ainsi que notre offre réservée aux étudiants sur notre site
www.commentaire.fr

Bulletin d'abonnement

ABONNEMENT PAPIER

	1 AN	2 ANS	3 ANS
FRANCE	93 €	177 €	259 €
EUROPE & MONDE	109 €	201 €	287 €
SOUTIEN	200 €	300 €	400 €

Commande au numéro

TARIFS

Frais de port à ajouter pour chaque exemplaire commandé:
Pour la France: 2 € – Pour l'étranger: 4 €

LE NUMÉRO

N°11 À N°172: 20€
N°173 À N°181: 28€

LE NUMÉRO

À PARTIR DU N°182: 31€

NUMÉRO HOMMAGE

À RAYMOND ARON
N° 28-29: 50€

LE NUMÉRO « ANNIVERSAIRE »

N°s 41, 81, 121, 161: 40€

Souscrivez ou renouvelez votre abonnement sur
www.commentaire.fr/boutique

avec paiement sécurisé par carte bancaire ou par virement

Vous pouvez, toutefois, remplir le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de *Commentaire*, Service Abonnements 76, rue des Saints-Pères 75007 Paris.



Formulaire à compléter en lettres majuscules

N° 185

M., M^{me}, M^{lle} _____

Tél. _____ e-mail _____

Adresse _____

Profession _____

Code postal _____ Ville _____

Souscrit un abonnement à la revue *Commentaire*

Pays _____

(quatre numéros par an) à partir du n° _____

Date: _____

Commande les numéros suivants : _____

Signature: _____

(selon disponibilité) _____

La revue a besoin de votre soutien.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée au règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, modifier ou effacer en nous contactant par mail: infos@commentaire.fr ou par voie postale: *Commentaire* 76, rue des Saints-Pères 75007 Paris.

COMITÉ DE PATRONAGE (1978-2023)

RAYMOND BARRE
FRANÇOIS BAYROU
DANIEL BELL
PATRICE BLANK
RAYMOND BOUDON
ROGER CAILLOIS
YVES CANNAC
OLIVIER CHEVRILLON
JEAN-MARIE COLOMBANI
BERNARD DE FALLOIS
FRANÇOIS FEITÖ
GIULIANO FERRARA
JEAN FRANÇOIS-PONCET
HENRI FROMENT-MEURICE
FRANCIS FUKUYAMA
RAOUL GIRARDET
VALÉRY GISCARD D'ESTAING
HENRI GOUHIER
BERNARD HALPERN
JEAN HAMBURGER
ANTHONY HARTLEY
JEANNE HERSCH
EUGÈNE IONESCO
ROBERT KOPP
IRVING KRISTOL
JEAN LALOY
JEAN LECANUET
EMMANUEL LE ROY LADURIE
SIMON LEYS
RICHARD LOWENTHAL
HERBERT LUTHY
ANDRÉ LWOFF
GOLO MANN
ROBERT MARJOLIN
MICHEL MASSENET
INDRO MONTANELLI
FERDINAND MOUNT
NORMAN PODHORETZ
JEAN-FRANÇOIS REVEL
LORD ROLL
SERGIO ROMANO
JOSEPH ROVAN
EDWARD SHILS
JEAN-MARIE SOUTOU
BORIS SOUVARINE

MANÈS SPERBER
MICHAEL STÜRMER
LEO TINDEMANS
MARIO VARGAS LLOSA
GEORGES VÉDEL
GUY VERHOFSTADT



Commentaire.fr

**Connectez-vous
sur notre site pour :**

→ **Vous abonner**
à la version papier
et/ou à la version numérique

→ **Lire en ligne
et télécharger**
tous les articles depuis
la création de la revue

→ **Rechercher**
un auteur, un article, sur
la totalité du fonds, par thème,
par numéro ou par année

→ **Vous inscrire à notre
newsletter hebdomadaire**
qui, chaque vendredi, vous
donne accès à une sélection
d'articles issus des archives
de la revue, en lien avec
l'actualité



Flashez le QR code
avec votre téléphone
pour retrouver
la revue en ligne.

« La vertu dans une république est une chose très simple : c'est l'amour de la république. (...) Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir et l'avarice entre dans tous. Les désirs changent d'objets : ce qu'on aimait, on ne l'aime plus. On était libre avec les lois, on veut être libre contre elles. Chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître. Ce qui était *maxime*, on l'appelle *rigueur* ; ce qui était *règle*, on l'appelle *gêne* ; ce qui était *attention*, on l'appelle *crainte*. C'est la frugalité qui y est l'avarice, et non pas le désir d'avoir. Autrefois le bien des particuliers faisait le trésor public ; mais, pour lors, le trésor public devient le patrimoine des particuliers. La république est une dépouille ; et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous. »

— MONTESQUIEU



Retrouvez la revue sur
Commentaire.fr

31,00 €

PRIX FRANCE TTC



ISBN 978-2-493596-16-1



L15881 - 185 - F: 31,00 € - RD